

Archives départementales de la Haute-Vienne

Sous-série 1 G
Évêché de Limoges

Inventaire sommaire
et répertoire numérique

par A. Leroux, C. Rivain, A. Petit

1908-1931

restructurés

par Florence Mirouse, conservatrice

2003

INTRODUCTION

Le présent instrument de recherche résulte d'une série d'opérations assez complexes qui nécessitent quelques explications.

L'*inventaire sommaire* de la série, rédigé par Alfred Leroux et Camille Rivain, fut publié en 1908, sous la forme d'un volume de 316 pages. Il inventoriait le fonds de l'évêché de Limoges sous les cotes G 1 à G 774, et celui de la chambre ecclésiastique sous les cotes G 775 à G 955. Cet outil était conforme aux pratiques de l'époque : de très longues analyses, s'apparentant parfois à de véritables publications de textes, mais peu d'ordre logique, que ce soit des articles entre eux ou à l'intérieur des articles. La matière en est très riche, mais la recherche y est difficile.

L'entrée de nouveaux documents dans les années suivantes amena Auguste Petit à publier en 1931 un *répertoire numérique* de la série G, qui attribuait à chaque fonds un numéro de sous-série : 1 G pour l'évêché, 2 G pour la chambre ecclésiastique, 3 G pour le chapitre cathédral, etc. Les documents du fonds de l'évêché (et ceux de la chambre ecclésiastique) inventoriés dans l'*inventaire sommaire* y reçurent une nouvelle cotation en 1 G, qui malheureusement resta purement théorique (les documents conservaient leur cote en G). Cet outil, au contraire du précédent, offre un ordre logique, mais des analyses très succinctes.

Du fait de cette situation, la recherche restait particulièrement malaisée. Florence Mirouse, conservatrice spécialiste des fonds ecclésiastiques du fait de sa thèse d'Ecole des Chartes sur le clergé du diocèse de Toulouse, entreprit donc de fondre les deux instruments de recherche en un seul et de diriger un petit groupe de travail menant de front les opérations de saisie et de traitement matériel. C'est le résultat de son travail qui est présenté ici.

- les documents ont été recotés en conformité avec le répertoire numérique (1 G) ;
- ils ont été entièrement reconditionnés ;
- l'instrument de recherche a été structuré par un ensemble de titres et de sous-titres (dont les deux premiers niveaux sont accessibles par la barre de navigation sur le site Internet) ;
- il reprend intégralement les analyses du répertoire numérique et celles de l'inventaire sommaire ;
- les analyses du répertoire numérique (complétées et corrigées si nécessaire) sont en caractères de taille normale ; les analyses de l'inventaire sommaire sont en petits caractères.

Grâce à ces opérations, la recherche dans le fonds de l'évêché de Limoges, fonds essentiel pour l'histoire du Limousin et de la Marche, est désormais incomparablement plus facile qu'auparavant, puisque l'on a à la fois un ordre logique et la richesse de contenu de l'ancien inventaire sommaire (1)

R. Chanaud, 18 juin 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
SOMMAIRE	3
CORPS DU RÉPERTOIRE	5
Temporel.....	5
Terriers, cartulaires, documents récapitulatifs.....	5
Archives.....	32
Affaires temporelles et politiques, juridictions.....	32
Seigneuries	35
Dans Limoges	36
Aumônerie de la Salle épiscopale	40
Châtellenies du Bas-Limousin	46
Châtellenie d'Eymoutiers	54
Châtellenie d'Isle	56
Seigneurie de la Jonchère	63
Baronnie de Saint-Junien	64
Châtellenie de Saint-Léonard (alias du Pont-de-Noblat)	66
Procédures diverses.....	73
Palais épiscopal	74
Rentes sur le clergé.....	76
Comptes.....	77
Correspondance	79
Papiers et biens personnels des évêques.....	83
Matières ecclésiastiques.....	88
Opuscules imprimés.....	88
Autres pièces.....	95
Ordonnances, lettres pastorales, mandements.....	95
Ecrits épiscopaux	98
Bullaire	99
Remontrances ecclésiastiques et politiques.....	99
Statuts synodaux.....	100
Honoraires des prêtres.....	100
Discipline	101
Hérétiques	103
Livres liturgiques	103
Service divin	103
Demandes de prières	104
Te Deum.....	104
Miracles.....	104
Messes fondées.....	104
Prédications.....	106
Missions paroissiales	106
Processions	107
Fêtes patronales	107
Reliques.....	108
Matières ecclésiastiques diverses	109
Juridiction épiscopale.....	111
Actes baptistaires.....	113
Fiancailles, mariages.....	113

Autres documents relatifs aux baptêmes, mariages et sépultures.....	116
Vétures, professions et sépultures de diverses communautés.....	116
Secrétariat de l'évêché : registres des collations de bénéfices.....	117
Secrétariat de l'évêché : recueils d'actes ecclésiastiques divers.....	148
Secrétariat de l'évêché : registres des gradués, des ordinations et des dimissoires	151
Greffé diocésain.....	152
Fonctionnement du greffe.....	152
Insinuations ecclésiastiques.....	152
Administration du diocèse.....	289
Cartes du diocèse	289
Pouillés	290
Délimitations et érections de paroisses	291
Eglise cathédrale.....	292
Visites pastorales	293
Ordinations.....	295
Collations, unions, démissions.....	296
Titres cléricaux	297
Vicaires auxiliaires	297
Prêtres communalistes.....	299
Curés de paroisses	299
Chapitres et collégiales.....	300
Abbayes et communautés d'hommes.....	301
Abbayes et communautés de femmes	301
Confréries	303
Petites écoles, collèges, séminaires	304
Hôpitaux	306
Administration des paroisses : fabriques, églises.....	306
Chapellenies, vicairies, chapelles	307
Tombeaux et bancs dans les églises	310
Cimetières	311
Complément	312
TABLE DE CONCORDANCE.....	315

CORPS DU RÉPERTOIRE

TEMPOREL

Terriers, cartulaires, documents récapitulatifs

1 G 1-2 Livre des hommages (XIII^e-XVIII^e s.) dus à l'évêché de Limoges, rédigé par le P. Léonard Nadaud, de l'ordre des FF. Prêcheurs.

1758-1767

1. Tome 1.

1758-1767

In-folio, 353 feuillets, papier.

C'est une analyse méthodique, très succincte, des cartulaires et terriers inventoriés ci-après. - P. 1, dédicace à Mgr L.-C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges : « *A Monseigneur, Monseigneur Louis-Charles Duplessis d'Argentré, conseiller du roi en tous ses conseils et évêque de Limoges. Monseigneur, il m'est enfin permis de vous offrir le recueil d'une partie des hommages dus à votre évêché. L'ordre qui éclaire leur confusion est dû au plan que vos lumières m'ont tracé. Les fautes fréquentes, les deffauts nombreux qu'on trouvera dans le corps de l'ouvrage sont de moi, mais je suis pardonnable : un mieux ou un moins mal passoit ma capacité : je vous en fais par avance l'humble aveu.... J'aurois été bien plus en peine si j'avois eu ordre de vous fournir la nommée et le dénombrement des cœurs dont vous vous êtes si légitimement acquis l'hommage par l'excellence et la douceur du caractère qui orne votre haute naissance et vos talents supérieurs, encore plus que par le rang éminent où la Providence, dans sa juste distribution, vous a placé pour sa gloire et notre bonheur : un livre bien plus gros que celui-cy ne suffiroit pas pour en tenir registre : le désespoir du succès m'eut fait quitter la plume. Qui suis-je, Monseigneur, pour oser vous demander d'être reçu parmi tant et de si éclairés admirateurs ? Mais la confiance dont vous m'honorés et les bontés dont vous me comblés chaque jour ne peuvent exiger mon hommage sans en laisser espérer l'acceptation. Mon cœur qui me fait intérieurement une continuelle réponse, qu'il vous est lige, vous supplie qu'il lui soit permis de parler plus haut et de vous faire le serment autentique de ses foi et fidélité, de son ardeur dans ses vœux pour votre conservation et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, F. Léonard Nadaud de l'Ord. des FF. Prêcheurs de Limoges* ». - P. 609, table alphabétique des terres et fiefs, au nombre de 740, relevant de l'évêché de Limoges dans le haut Limousin et la Combraille. - P. 623, table alphabétique des paroisses, au nombre de 88, où sont situés les fiefs relevant de l'évêché de Limoges dans le haut Limousin et la Combraille. - P. 675, table alphabétique des noms des principales familles, au nombre de plus de 1300, dont il est question au présent répertoire.

Voyez le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXVII, p. 299.

2*. Tome 2.

1758-1767

In-folio, 258 feuillets, papier.

Sur le même plan que le précédent. Ce tome II paraît inachevé : il ne contient ni titre, ni aucune des tables qui complètent le tome I.

1 G 3*

« Répertoire général des titres de la châtellenie d'Eymoutiers » (XIII^e-XVIII^e s.), par le sieur Giraud, prêtre.

1783

In-4^o, 121 feuillets, papier.

P. 4, mention du droit de bailie, 1281. - P. 35, mention d'actes relatifs au chapitre d'Eymoutiers, 1299 et ss. - P. 39, autorisation accordée par le prévôt et les chanoines du chapitre à l'évêque de bâtir un château à Eymoutiers avec un oratoire où ne seront faites aucunes fonctions curiales, 1207. - P. 46, analyse d'actes relatifs aux consuls, 1428 et ss. - P. 71, mention des foires et marchés, 1289 et 1354. - P. 74, l'évêque autorise les chanoines à fortifier leur église, 1207. - P. 111, actes relatifs à la justice d'Eymoutiers. - P. 177, mention relative aux pénitents blancs d'Eymoutiers, 1650. - P. 205, actes relatifs à la prévôté et au chapitre, 1283 et ss.

1 G 4*

« Répertoire alphabétique des titres de la châtellenie du Pont de Noblat [XIII^e-XVII^e s.], fait sous l'épiscopat de Mgr Louis-Charles du Plessis d'Argentré ».

1774

In-4^o, 13 + 185 feuillets, papier.

- P. 3, dédicace au dit évêque, où l'on célèbre ses droits féodaux, ses vertus et le soin qu'il a pris de faire bâtir un « *magnifique palais* ». Signée GIRAUD, prêtre, aumônier. - P. 5-26, discours préliminaire : « *comme la manie de ce siècle en fait de littérature est celle des dictionnaires, on sera moins étonné, dans la suite, de la méthode que j'ai adoptée pour ce recueil. Si mon plan n'est pas le plus utile, j'aurai eu tort de lui donner la préférence en ce qu'il n'est pas le plus facile ni le moins laborieux dans son exécution....* ». L'auteur explique ensuite longuement la méthode qu'il a suivie et la manière d'user de son répertoire : « *.... Je ne suis cependant ni notaire ni avocat, ni n'ai jamais fait aucune étude particulière de la matière féodale ni du droit. Je n'ai de connoissance des affaires que celle que j'ai puisée dans la lecture des anciens titres, dont je m'occupe depuis environ trois ans par un pur motif de zèle pour les intérêts de l'illustre prélat qui m'a fait l'honneur de m'attacher à sa personne en qualité de son aumônier ; employé, avant cette destination dont j'ai l'honneur de jouir depuis près de neuf ans, à un genre bien différent de celui que je traite ici, je n'avais jamais pensé que je viserois un jour à devenir architecte. Mais les bienfaits sont un puissant ressort pour mouvoir et faire germer en nous les facultés dont la nature nous a doués. J'avoue que je fais par un sentiment de reconnaissance et d'attachement ce que tout autre motif ne me ferait pas entreprendre, surtout dans l'état d'infirmités presque habituelles où je suis depuis quelques années. Ce sentiment va peut-être jusqu'à la témérité ; mais s'il est jugé tel et si j'erre dans les bonnes vues qui m'animent, les maîtres de l'art à qui j'ai la hardiesse de prescrire des préceptes sauront bien rectifier mes erreurs. Toute la grâce que je leur demande, c'est d'excuser mon intention.....* » - P. 13, actes relatifs aux assises de Noblat, 1347-1476. - P. 15, mention d'un ban général pour rendre les hommages des fiefs de la châtellenie de Noblat, 1459. - P. 65, hommages de la châtellenie de Noblat, 1339 et ss. - P. 86, actes relatifs aux consuls de St-Léonard, 1287 et ss. - P. 94, mention de droits sur les marchands de cuir de St-Léonard, 1296. - P. 103, mention des écluses de la Vienne, 1454 et ss. - P. 105, mention des entrées solennelles des évêques de Limoges à St-Léonard, 1578 et 1733. - P. 125, actes concernant la juridiction du Pont de Noblat, 1323 et ss. - P. 171, mention de lettres royaux de 1458 pour faire saisir tous les fiefs de la châtellenie qui n'avaient pas été portés en hommage à l'évêque. - P. 172, mention des lièves de la châtellenie du Pont de Noblat, inventoriées depuis 1329 jusqu'à 1557. - P. 176, mention du luminaire de St-Léonard, 1517 et 1622. - P. 236, mention de différents offices de la châtellenie. - P. 236, acte portant que l'évêque a droit à la moitié des offrandes en argent qu'on présente au chef de saint Léonard pendant les ostensions, 1441. - P. 243, mentions relatives au pariage de St-Léonard, 1439 et 1451. - P. 246, actes concernant les péages de Noblat, 1226 et ss. - P. 250, mention des Pénitents bleus de St-Léonard, 1649 - P. 269, mentions du prédicateur de l'avent et du carême à St-Léonard, 1617 et 1624. - P. 272, mention des privilèges accordés par Philippe-le-Bel à St-Léonard, 1309. - P. 289, mention des religieuses de N.-D. de St-Léonard qui achètent les matériaux provenant de la démolition du château de Noblat, 1653. - P. 290, mention des repaires de Noblat, de Bort, d'Arfeuille et d'Eybouleuf, 1329 et ss. - P. 294, actes concernant la charge des réparations de l'église du chapitre. - P. 351, actes relatifs aux vicaires de St-Léonard, 1361 et ss.

- 1 G 5* « Répertoire général des titres [XIII^e-XVIII^e s.] de la Salle épiscopale », par le sieur Giraud, prêtre.

1783

In-4^o, 74 feuillets, papier.

P. 2, avertissement : « ... Cette seigneurie fit partie de la dotation de l'évêché de Limoges par les vicomtes de Limoges. Elle a été toujours distincte et séparée des autres seigneuries de l'évêché et même de celle de la cité de Limoges. Comme la seigneurie de la cité étoit autrefois jouie en partage entre le roi et les évêques de Limoges et que ces derniers n'en jouissent présentement en seul que par engagement de la moitié qui appartenoit au roi, et que surement cette moitié sera un jour rachetée, il faudra observer que tous les objets situés dans la cité, compris au présent répertoire, n'ont jamais fait partie de cette seigneurie, mais bien dans tous les tems de celle de la Salle épiscopale.... »

- 1 G 6* Répertoire des titres de la baronnie de Saint-Junien.

XVIII^e s

In-4^o, 273 feuillets, papier.

« Répertoire alphabétique des noms des fiefs, villages, tènements et autres lieux et héritages relevant, tant à foi et hommage qu'à censive, de la baronnie de St-Junien », [fait par le sieur Giraud, prêtre]. - P. 119, mention d'hommages rendus à l'évêque par le chapitre de St-Junien en 1557, 1651 et 1735. - P. 143, mentions relatives aux consuls de St-Junien, 1250 à 1768. - P. 149, mention relative aux Cordeliers de St-Junien, 1530. - P. 176, mentions d'entrées solennelles de l'évêque de Limoges en la ville de St-Junien, où il est reconnu par les consuls et habitants pour vrai baron et seigneur spirituel et temporel, ès années 1534, 1578, 1594, 1621, 1630, 1678, 1698 et 1762. - P. 187, mention des foires de St-Junien obtenues du roi [en 1526]. - P. 240 et ss., mentions relatives à la justice de St-Junien, du XIII^e au XVIII^e siècle. - P. 380, mentions relatives au faubourg du Pont-Levis, 1518 et ss. - P. 431, mentions relatives à la prévôté du chapitre.

- 1 G 7* « Répertoire général des titres [XIII^e-XVIII^e s.] de la seigneurie de St-Maurice-des-Lyons, fait en l'année 1783 », par le sieur Giraud, prêtre.

1783

In-4^o, 44 feuillets, papier.

- 1 G 8* Registre coté par « *Ac singularem* ».

1522-1530

Petit in-folio, 601 feuillets, papier.

« S'ensuyt le répertoire des lettres, tiltres et aultres enseignemens estant au trésor du chasteau d'Isle, appartenent au reverend pere en Dieu mon seigneur, monseigneur Charles de Vilers, évesque de Limoges » (1522-30). - Les actes analysés sont groupés dans l'ordre suivant : fol. 3 et ss., titres concernant les droits de l'évêque dans la ville et le château de Limoges ; - fol. 31 et ss., titres concernant les rapports de l'évêque avec l'abbé de Saint-Martial et l'église Saint-Pierre-du-Queyroix ; - fol. 61 et ss., titres concernant les droits et prérogatives de l'évêque en la cité de Limoges, et dans les abbayes de Saint-Martin, Saint-Augustin, la Règle, vis-à-vis des ordres mendiants, vis-à-vis des communautés de Jacobins, de Carmes, d'Augustins et de Cordeliers, dans les paroisses de Saint-André, Saint-Domnolet, Saint-Affre, Saint-Jean, Saint-Maurice en la cité, Saint-Paul et Saint-Gérald ; - fol. 66 et ss., titres concernant les droits de l'évêque dans la cité de Limoges et ses rapports avec les abbayes ou communautés de Saint-Martin, Saint-Augustin, la Règle, les Carmes et les Jacobins ; - fol. 123 et ss., titres concernant les droits de l'évêque dans les paroisses de Saint-Maurice en la cité et Saint-Gérald à Limoges, d'Isle, Nieul, Peyrilhac, Razès, Bessines, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Junien, La Jonchère, Saint-Léonard, Pont-de-Noblat, Eymoutiers, Allassac, Boutezac (alias Voutezac), la Graulière et Sadroc ; - fol. 510 et ss., hommages rendus à l'évêque à cause de la Salle épiscopale, de la prévôté d'Évaux et des biens qu'il possède dans les paroisses rurales précitées et dans celle de Comborn en Bas-Limousin ; - fol. 584 et ss., affaires entre l'évêque et le chapitre cathédral. - Beaucoup d'actes analysés dans ce répertoire figurent aussi dans les cartulaires *O Domina* et *Tua hodie* inventoriés ci-dessous (G.

9 et 11). Parmi les actes nouveaux, on peut relever les suivants : fol. 6, recto, « *ung rolle en papier au commencement daté du dixhiesme de décembre an mil III^{cc} LIX, fait à la requeste de Mons. de Limoges, à l'encontre des consulz dud. Limoges et de leurs officiers en forme de procès à cause des privilèges dud. mons. de Limoges, pour cause et raison de messire Jehan Lagrue, presbtre, habitant dud. Limoges ; pour ce que s'estoyt trouvé en adultère le menèrent en prison de lad. ville desd. consulz, et non obstant qu'ils fussent admonestés par le vicaire général de mons. de Limoges de rendre led. presbtre, ung dimanche lesd. consulz ou leurs officiers accompagnés de quatre mille companhons avecques le bourreau menarent led. Lagrue [au] claveau, la teste nue et sa robe [retrous]sée, criant : "Veycy le ribaud !" » ; - fol. 10, recto, « *ung papier couvert... de parge, lyé pardessus en lyan de cuyr blanc, et est escript dessus anciennement : contra consules castri Lemovicensis ad docendum quod semper fuerunt persecutores ecclesie Lemovicensis, et que soyt vray led. papier contient comment ilz firent beaucoup d'estorsions à l'evesque, car quand les Angloys et les Bretons tenoyent ce pays et plusieurs aultres plasses dud. évesque et d'aultres chasteaulx et forteresses du pays, l'evesque en l'ayde de sa bource et à ses despens, sans que lesd. consulz ne chapitre ne luy vouldirent ayder d'unz denier, chassa lesd. Anglois et Bretons du pays et fist beaucoup de reparations en l'evesché ; dont lesd. consulz, voyant qu'il conquestoyt led. pays, en furent envieux et le persecutèrent beaucoup, comme est contenu aud. livre.... » ; - fol. 11, recto, « *ung double de procès et ung double de mandement à cause d'ung presbtre que se nomme messire Jehan Gondonnet, qu'avoit balbé ung soufflet à la personne de Symon Bichon, lay et subgect de la justice des consuls de Limoges [qui] decretarent prinse de corps contre led. presbtre.... » ; - fol. 12, recto, « *ung mandement donné par le roy Charles, daté du IX^e d'avril au mil III^e et sept après Pasques.... impetré à la requeste de reverend père en Dieu mons. l'evesque de Limoges à cause de la jurisdiction ecclesiastique expressement contre les clers et religieulx demeurant au monastère et abbaye de Saint-Marcial.... pour raison de frere Jehan, premyer religieulx de lad. abbaye... » ; - fol. 16, verso, « *ung double de lettres royaulx ou mandement non signé en une feulbe de pappier, impetré par les consulz de Limoges du roy Loys, donné à Paris, le XIX^e de septembre an mil III^e LXVII, donnant entendre que lad. ville est située en lieu non fertile et n'y a point de port de rivière ; que fust son plaisir outroyer et donner sur chescune charge vin entrant dans lad. ville II sols VI deniers et leterne de vingt ans.... » ; - fol. 18, verso, « *mémoires pour reverend père en Dieu mons. l'evesque de Limoges à cause de sa court ecclesiastique pour messire Gerault Gondonnet, presbtre, que avoit batu ung homme lay en la plasse Saint-Gerault, dont le dict homme se ala plaindre aux officiers des consulz.... » ; - fol. 27, recto, « *aultre petite lettre.... datée an mil II^{cc} XXXIII, commant question fust mbeue entre mons. de Limoges, d'une part, à cause du mas de Lalo, et Pierre Chauvet et son frere, d'aultre part, et venerable messire Barraud, maistre de l'hospitault de Jherusalem de Saint-Giri et maistre des hospitaulx de Limosin, d'aultre part, et commant Guillaume Marcheys, maistre des hospitaulx de Carsy, avoyt fait compromission avecques mon dit seigneur de Limoges amyablement, tellement que led. mas de Lalo est... de la feode et seigneurie de mon dit seigneur de Limoges » ; - fol. 32 verso, « *ung arbitrage prins entre R. P. en Dieu mons. de Limoges, d'une part, mons. l'abbé de Saint-Marcial, d'aultre.... à cause d'ung frere Jehan Faure, maistre en sainte theologie, religieulx dud. Saint-Marcial, pour aulcungs crimes qu'il avoit fait. Le dict abbé le fist mettre en sa prison en lad. abbaye. Dont led. mons. de Limoges » proteste ; - fol. 34 verso, « *une lettre soubz le scel de mons. l'official de Limoges, grossée par commisseres maistres Jehan de Vellette et Pierre Marcier, noteres, du quart de septembre an mil III^{cc} soixante, d'ung double de lettres apostoliques estans aux portes de l'esglize de mons. Saint-Marcial de la ville de Limoges, impetrées à la requeste de reverend mons. Jacques, abbé dud. Saint Marcial, ordre de Saint Benoyt, disant qu'il estoyt exant de toute jurisdiction ordinaire, comme il avoyt fait apparoir à mons. Jehan, abbé de l'abbaye de Branthome, juge et executeur desd. lettres apostoliques, comme est contenu aux dictes lettres plus au long, lesquelles sont signées dessus au dos par A Magno » ; - fol. 36 verso, « *ung double d'appelation.... comment le XXII^e de juillet an mil III^{cc} soixante, frere Jehan Lacroix, moyne claustral du monastere de Saint-Marcial, comme scindic et procureur de venerables mess. l'abbé et convent dud. monastere de Saint-Marcial, contre l'evesque de Limoges à cause du subside caritatif, que ne le devoit demander que premierement ne soyt monstré au clergé et chapitre que les fruitz provenens soyent suffisans.... » ; - fol. 37 verso, « *autres deux cayers de papier.... datés du XXII^e de mars an mil III^{cc} soixante où contiennent (sic) deposicions des tesmoings et enqueste faicte à La Subtarraine à cause de lad. prevosté de La Subtarraine, à la requeste de l'abbé de Saint-Martial, et de certains injures que avoyent dict aud. abbé, que il n'estoyt qu'un palbard et que il avoyt entretenu les deux seurs dont l'une estoyt sa commere.... » ; - fol. 38 verso, « *unes lettres royaulx par le roy Charles, données a Paris le XXI^e de may l'an mil III^{cc} soixante, impetrées à la requeste de R. P. en Dieu l'evesque de Limoges à cause de ses droytz et preminences contre l'abbé de Saint-Marcial et ses religieulx, et touchant led. abbé que il avoyt admonesté et seduyt une jeune fille en luy administrant le sacrement de confession à commectre le peché charnel avecques luy.... » ; - fol. 42 verso, mention de « *uns nommé frere Jehan Faure, religieulx dud. convent et abbaye [de Saint-Marcial], que d'aultresfoys avoyt l'abbit des Jacobins, lequel par ung pardon de l'hostencion du chef de mons. Saint-Marcial avoyt esté depputé de onyr les pelerins et gens qui venoient aud. pardon de confession ; et à l'ombre de lad. commission vint à luy une jeune filbe, dont led. Faure le exhorta à mal fere, et la mena en sa chambre et la garda tout le jour et une nuyt et la cogneust charnellement... » (s. d.) ; - fol. 51, « *une lectre balbée par R. P. en Dieu mons. Aymeric, evesque de Limoges.... datée du XV^e de mars an mil III^{cc} LXXII, contenant comment les prestres de la communauté de l'esglise de Saint-Michel-des-Lyons de la ville de Limoges au temps**************

passé et d'ancienneté firent une congrégation et entreprirent accomplir et fere une communauté sans aulcun decret et debue auctorité.... » ; - fol. 51 verso, mention de 1453, « comment venerable homme Andoy Audier, bachelier en decret, curé de Saint-Michel-des-Lyons,... [fut excommunié] pour ce qu'il n'avoit accompagné la procession que se faisoit pour le roy, affin que Dieu luy donnast victoire contre ses ennemis anciens.... » ; - fol. 63 verso, « un grand rolle en parchemyn contenant dix brasses ou plus pour les consulz, manans et habitans de la cité de Limoges, contre R. P. en Dieu mons. l'evesque de Limoges contenant escriptures par lesd. consulz baillées à cause de la justice et de l'empeschement et perturbacion que mectoît mons. de Limoges ; car lesd. consulz se disoyent avoir ville et consulat, justice aulte, moyenne et basse, et toutes circonstances appartenens d'ancienneté du temps des roys d'Angleterre et des ducx de Aquitayne » (s. d.) ; - fol. 64 recto, « un instrument en parchemyn recen.... le lundi avant la feste de saint Luc evangeliste an mil III^e et sept, estant devant les mazelliers de la cité de Limoges maistre Gerault du Soul, cler du roy de France, juge, et noble Raymond de Saint-Desier, dompzeau (sic), prevost de la cité et ville de Noblac pour le roy de France ; et mons. l'evesque de Limoges proposa au lieutenant du seneschal de Poitiers et de Limoges qu'il eust à revoquer certains actes qu'il avoit faictz, signés de sr B. Juben » ; - fol. 65 recto, « un aultre mandement donné par le roy Charles à Paris, le XV^e de juilhet an mil III^e III^e XIII.... pour les consulz de la cité de Limoges, bourgeois et habitans, regardant la considération, loyauté, subgection, vraye obeyssance qu'ilz ont eu et pourté, le temps passé, envers les predecesseurs de la couronne de France et perseverèrent chascun jour, et pour ce qu'ilz recogneurent nostre père, que Dieu assenble, estre leur souverain seigneur de lad. cité, que fust par les ennemis de nostre royaume prinse et destruite et les habitans d'icelle furent les uns tués et les autres prins et mys à grandz finances et ranssons, voulons qu'ilz soyent exams de tous fouages, impositions, gabelles, trezjesmes, quatriemes, farinages, vinages, laydes et aultres impostz, aydes, exampcions, subvencions quieulconques qui ont ou aront cours, qui sont ou seront pris et levés au reaulme de France ou en partie d'icelluy pour l'effaict de la guerre.... » ; - fol. 68 recto, « un arrest donné par la court à Paris, le III^e de février an mil III^e XIII, à cause de certains surprinses faictes par le procureur des consulz de la cité de Limoges et ville de Saint-Leonard contre mons. de Limoges, fust commys à troyz chanoynes du Dorat soy informer de la vérité... » ; - fol. 68 verso, « un aultre rolle en parchemyn de reservation faicte par le roy nostre sire du baylyage de Limoges quant le pariage just faict entre nostre dict sire et l'evesque de Limoges... » ; - fol. 70 recto, « un vidimus de lettres royaulx données à Paris le samedy des rams, an mil III^e et ung.... commant les assises ne se doyvent tenir d'or en avant au lieu jougnant au chef de l'eglise cathedrale de la cité de Limoges.... » ; - fol. 76 recto, « prouès de la élection faicte de l'abbesse du monastère de la Règle, en l'an mil cinq cens et sept..... où contiend (sic) que les religieuses dame Francoise de Beaupoil, laquelle morust à Saint-Aulaye un lundy XIX^e d'avril, et lesd. religieuses furent citées à venir à lad. eslection, dont les unes balbaurent procuracion et les aultres comprarent et esleurent dames Catherien de Maulmont et Loyze d'Aubusson en leurs abbesses dud. monastère... » ; - fol. 76 verso, procès-verbal d'élection de vicaires audit monastère en 1507 ; - fol. 95 recto, « un memorial.... contenant comment frere Menault de Roziers, ordre des Carmes, en la ville de Thiviers au diocèse de Perigueux, davant honorables hommes maistre Jehan de Pelicis, licencié es loix, procureur du roy à Perigueux et juge de lad. ville de Thiviers pour mons. le viconte de Limoges, et Jehan Authiat, lieutenant du seneschal de perigeurs (sic), et aussi en la presence de Denys le Mereschal, procureur soy disant de R. P. en Dieu mons. de Limoges, lequel Denys procureur avoit faict partie formelle contre led. Menault, lequel Menault a revoqué et cassé que par luy just esté presché en la ville de Limoges, le dimanche des Passions dernièrement, date des présentes, contre la liberté ecclesiastique, et dist que les juges seculliers ne peuvent ny ne doivent tenir les gens d'esglize outre XXIII heures.... 1442 » ; - fol. 93 verso, « une sentence donnée par mons. l'abbé de Saint-Augustin de Limoges, viciare général de mons. de Limoges et son official.... le segond de may an mil III^e III^e XII, contre frere Menault de Roziers, ordre des Carmes, lequel avoit dict en ses predicacions plusieurs erreurs au peuple.... » ; - fol. 106 recto, « un double d'ung instrument appellatoire faict par le procureur général de mons. de Limoges du seneschal de Limosin ou son lieutenant.... daté du XXVIII de julhet an mil III^e LIX davant maistre Mathieu de Beyszac, notere ; fust exposé que d'ancienneté à la louange de Dieu omnipotent et de la glorieuse Vierge sa mère, en l'autorité et decret de R. P. en Dieu mons. l'evesque de Limoges, fust créée et ordonnée une confrairie à l'instance et requeste des mareschaulx forgeant claveaulx au chasteau de Limoges, dont plusieurs faures estant pour lors ordonnarent et fondarent certain nombre de messes à lad. confrairie pour les vifz et pour les mors en l'esglise parrochiale de Saint-Maurice de la cité de Limoges... » ; - fol. 138 recto, « informations commencées le XXIII^e de janvier an mil cinq cens et troyz avec les conclusions dud. procureur et sentence donnée par le juge d'Isle contre lad. Catherine Coulaude des Champs ; parce qu'elle avoit tortu et tué une sienne jeune filbe sans baptesme, fust condempnée estre pendue aux forches d'Isle par le executeur de l'aultre justice.... » ; - fol. 139 recto, « depositions de mess. Jehan de Marenc et Jehan Heliot, presbtres, ouys sur les informations estant devers mons. de Lymoges, parce que le XIX^e de septembre, après soleil couché, sortirent du lieu du Cluzeu de la parroisse d'Isle avecques chescun un arbaleste garnye de matarat, volans aller souper à la maison de Pierre Goudaud en la compaignye de certains expousalbes d'une nyepse dud. Goudaud, passarent par le bourg d'Isle avecques lesd. arbalestes ; et layssa led. de Marenc sa robe aud. bourg et se mist en sayon.... » ; - fol. 145 recto, « une condempnacion en parchemyn, faicte judiciairement en l'assise du chasteau et chastellanye d'Isle.... tenue au gué de Balazis auprès du fluve de Vienne le premier jour de juillet an mil III^e III^e et dix.... » ; - fol. 149 recto, « une petite

lettre non signée... datée du quart des nones d'oust, l'an mil II^e LXVIII, comment Bernard Fort, d'Isle, donna à sa fame XX s. de rante tant quant vivroyt pour ce qu'il s'en vouloyt aller oultre la mer.... » ; - fol. 155 verso, mention de Étienne Larue, tapissier de Limoges en 1340 ; - fol. 159 recto, mention de Guydon de Gainh, fils de noble Aymar de Gainh, chevalier, chanoine de Bénévient et recteur de l'église d'Arène (*sic*), 1263. - (Du fol. 123 au fol. 577, les actes analysés sont des hommages qui se retrouvent dans les cartulaires et terriers inventoriés ci-dessous) ; - fol. 584 recto, « *ung instrument en parchemyn, receu par maistre Jehan du Franceys, notere. le III^e de fevrier an mil CCCLXX, de la refformacion faicte de l'église de Lymoges, requerant aulcuns chanoynes et vicaires de lad. eglise et autres benefficiers....* » ; - fol. 586 verso, « *ung instrument... daté du XIX^e de jung an mil CCCC XVI, commant les nobles du pays de Lymosin constituèrent leurs procureurs pour poursuyvre an grant Conseil la élection de venerable et noble home Ranulf de Peyrace, esleu en évesque de Lymoges par la voix du saint Esprit contre Nycholas Viaud...* » ; - fol. 587 recto, « *ung executoire de certaines lettres royaulx et mandement donné par mons. Charles, filz du roy de France, à Chinon, le XXII^e d'octobre an mil CCCC XVIII, à l'affin signé par Daulverne, greffier de la seneschancée de Lymosin, daté du darnier de novembre an susdict, pour mons. Raymun (*sic*) de Peyrusse, esleu en évesque de Lymoges contre frere Hugues de Roffignae, ordre de Saint Benoist, impetrant led. évesché à Romme...* » ; - fol. 588 recto, « *une lettre soubz le scel auctentique royal de Limoges..... datée du dimenche que on chante Letare Jherusalem an mil CCC XVIII.... commant le roy de France vouloyt et consentoyt que en la cité de Lymoges et ville de Saint-Leonard que il ne pourroyt acquerir aulcune propre chouse sans la licence de mons. de Lymoges et chapitre* » ; - *ibid.*, « *ung feulhet papier contenant les oppinions de mess. l'arcevesque de Thoulouse Jacques Porchon [XV^e versos. ?] et Debenoist à cause de la élection de l'évesque de Lymoges, lesquienlx estoyent docteurs en ung chascun droyt* » ; - fol. 589 verso, « *ung aultre instrument en parchemyn receu.... le XIX^e de janvier an mil CCCC LXII, commant au chappitre de Lymoges mons. Jehan Barthon, évesque dud. Lymoges, se complanisist à mess. les doyen et chanoynes que lesd. Piedieu, Bethoux et Sandelles avoient mys ou faict metre aux portes de l'esglise de Saint-Martial de Lymoges certains libeaulx diffamatoires contre led. évesque en destriment de luy et de son eglise, et que lesd. segneurs de chapitre le sçavoient bien et n'en faisoient aulcune justice ne aulcung compte....* » ; - fol. 591, recto, « *unes lettres apostoliques données à Rome. an mil CCCC LV, le jour avant des ydes de septembre,.... contre mess. Pierre de Bethoux, chanoyne de Lymoges, qui tenoyt une grace ou famme publiquement, et a causé certaine effusion de sang en la personne d'ung presbtre à cause de l'inpétracion de sad. preubende et chanoyne* » ; - folios 591-595, extraits relatifs à un procès touchant la succession à l'archidiaconé de Bénévient en 1475-1476 ; - fol. 597 verso, mention d'un péage au Naveix de Limoges en 1451 ; - fol. 600 verso, mention du serment prêté par l'abbé de St-Martial à l'évêque de Limoges, 1488 ; - fol. 601 recto, requête des religieux de St-Martial à l'évêque de Limoges « *pour confirmer leur abbé nouveau pareux esleu, moyne dud. monastere et prévost de Rossat* », 1311.

1 G 9-10 Cartulaire de l'Evêché, coté « O Domina ».

[vers 1310]-1685

9* Original. [vers 1310]

In-folio, 6 + 99 feuillets parchemin, et 52 feuillets papier.

Rédigé par Bernard Filhol, prieur de Bonnac. C'est un recueil d'actes de foi et hommage pêle-mêlés avec quelques documents d'autre nature. « *In isto librecto continetur qualiter subditi reverendissimi domini Lemovicensis episcopi ei tenentur facere homagia. Item continetur alique memorie quarundum litterarum et aliorum instrumentorum ad opus predicti domini et sui episcopatus receptorum* ». Les actes sont le plus souvent analysés en quelques lignes, sans indication de date. - Fol. 1 recto et ss., table des personnes mentionnées dans le présent registre. Parmi celles qui rendent hommage à l'évêque ou traitent à d'autres titres avec lui figurent : fol. 1 *bis*, l'abbé d'Aubepierre ; un roi de France non dénommé ; Adémar Gaanh, chevalier ; - fol. 4, le prévôt de Peyrilhac ; Robert Jourdan, damoiseau ; - fol. 5, Messire Guillaume de la Roche-Aymon ; Raymond de Montel, damoiseau ; P. de Pierrebuffière, damoiseau (1309) ; - fol. 6, Gui de Razès, chevalier ; - fol. 7, Eschivart de Prulh, vicomte de Comborn ; noble dame Eustache (*Eustachia*), vicomtesse de Comborn (1295) ; - fol. 10, Ademar de Vauris, damoiseau de la paroisse de Silis (Cieux ?) ; Étienne Aymars, de Salon, chevalier ; - fol. 11, noble homme Aymeric de Rochechouart, chevalier (1296) ; - fol. 13, Aymeric de Paleno, damoiseau ; - fol. 14, la nommée Resplendane, veuve de Gui, chevalier ; - fol. 16, R., prévôt d'Evaux ; - fol. 24 et ss., Stephanus Emenos (al. *Emenonis*) de *Sancto Juniano* ; - fol. 20, noble homme Eble de Ventadour, sgr de Donzenac ; - fol. 25, Geoffroi Bos de Lezinhas, damoiseau ; - fol. 29, Jean, prévôt de la

Jonchère (1296) ; Pierre Jourdain, damoiseau de la cité de Limoges ; - fol. 30, Audoin Marchès, Guillaume Marchès, Constant Marchès et Gerard Las Molieras, chevaliers ; Guillaume, prévôt de la Jonchère (1300) ; - fol. 39, Gérard Malafayda, chevalier (1286) ; - fol. 42, noble Jean de Bretagne, vicomte de Limoges ; - fol. 43, le prieur de Port-Dieu ; - fol. 46, Geoffroi Normand, damoiseau de Compreignac ; - fol. 47, le prévôt d'Évaux, l'abbé de St-Martial, l'abbé du Vigeois, l'abbé d'Obazine, le prieur de Grandmont ; - fol. 48, Raymond, vicomte de Brive (1297) ; - fol. 49, Eble de Ventadour, sgr de Donzenac (1297) ; - fol. 50, Archambaud, vicomte de Comborn ; Bernard de Blanchefort, damoiseau ; Gui, vicomte de Comborn ; - fol. 53, Aymeric, vicomte de Rochechouart ; noble dame Laure de Chabanais, vicomtesse de Turenne ; - fol. 50, le chapitre et les consuls de St-Junien ; - fol. 58, Parinus de Monte-Genulphi, seigneur d'Aleyrac ; Gérald Robert de Lineyrac, chevalier ; - fol. 62, Hélie de Rancon, chevalier ; Eschivat, sgr de Chabanais, comte de Bigorre ; noble Delphine, vicomtesse de Peyrot ; - fol. 65, Guichard de Comborn, chevalier ; maître Jean de Favars, sgr d'Allassac ; - fol. 67, Gilbert de Malemort, archidiacre de Limoges ; - fol. 69, le chapitre d'Eymontiers ; - fol. 70, le maître de l'ordre du Temple, (1281) ; - fol. 76, noble Rathier, chevalier, sgr de Montrocher ; - fol. 82, Symon de la Chassagne, bourgeois d'Égletons ; - fol. 85, Gaucelin, sgr de Châteauneuf ; - fol. 89, le prieur de l'Artige ; - fol. 91, noble dame Marie, vicomtesse de Comborn ; - fol. 92, le prieur de Noblat ; - fol. 95, Hélie, vicomte de Ventadour (1297) ; - fol. 96, Hugues Brun, comte de la Marche et d'Angoulême (1297) ; noble Adémar de Valence, chevalier ; - fol. 98, Penot de Pasqueyras, damoiseau (1295) ; Guy du Queyroix, chevalier (1296) ; noble Guillaume de Bellefaye, chevalier, sgr des château et châtelainie de Bellefaye. = La plupart des hommages rendus et des investitures données concernent des terres sises à Allassac, Boutezac, Châteaumorand, Châteaueux, Chaptelat, Chavagnac, Cieus, Comborn, le Compeix, Compreignac, la Condamine, Donzenac, Eybouleuf, Eymoutiers, Feytiat, la Glane, Isle, la Jonchère, St-Junien, la Jordanie, Laroche de Peyrilhac, Laurière, Magnac, Mainsat, Malemort, le Monteil près Bessines, Nieul, Peyrilhac, Peyrot, Rancon, Razès, Royère, Sadroc, la Souterraine, Veyrac, Vieilleville, etc. - Les actes de foi et hommage les plus intéressants sont les suivants : fol. 2 recto : « *Littera quod (sic) Bernardus Fortis volens transfretare dedit et legavit Petronille Panamina uxori sue XX sol. renduales quamdiu vixerit percipiendos, videlicet III^m sol. in terra Petri domicelli de las Sechieras....* » - fol. 5 verso : « *Anno quo supra [1309], die sabbati post festum beati Luche euangeliste, presentibus testibus magistris Andrea, archidiacono Combrallie, P. de Ranconio, succentore, Jacobo Gastardi et pluribus aliis, P. dominus de Petrabufferia, domicellus, fecit nobis homagium ligium in tunica cum juramento fidelitatis precto hiis que tenet a nobis ratione excadencie domini de Castronovero et nomine et precto parte uxoris ipsius Petri....* » - fol. 8 verso : « *Anno Domini M^o CC^o nonagesimo sexto, indictione nona, VI die, intrante mense junii, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo, dominus Ymbertus de Chizador, miles, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis precto hiis que tenet a nobis in castellania de Abento...* » - fol. 9 verso : « *Die lune post Reminiscere, que fuit XX mensis februarii, anno Domini M^o CC^o nonagesimo quinto, indictione nona, presentibus magistris Jacobo Gastardi et Guidone Malafayada et domino Ademarecto de Niolio et pluribus aliis testibus, Stephanus Borgonh et P. Borgonh nobis quilibet eorum homagium ligium fecerunt cum juramento fidelitatis et cum acceptamento II sol. et dimid., quos debent quisque eorum, precto hiis que tenent a nobis scilicet precto forestaria et precto prato de Novalibus....* » - fol. 10 recto : « *Anno Domini M^o CC^o nonagesimo sexto, quarta die intrantis mensis aprilis, indictione nona, pontificatus domini Ronifacii pape VIII anno secundo, dominus Raterius de Niolio, miles, fecit nobis quatuor homagia ligia, flexis genibus, et in quolibet homagio fecit nobis juramentum fidelitatis, expositis sibi capitulis que continentur in eodem juramento. Et fecit nobis primum homagium precto omnibus et singulis que tenet ex successione matris sue in castellania de Niolio et de Rezes. Secundum verecto homagium fecit nobis precto hiis que tenet ex successione Aymerici de Axia, militis, apud Niolium et in castrecto et castellania de Niolio. Tertium homagium fecit nobis precto hiis que tenet a nobis in Niolio et in Niolisio ratione successionis Jordani de Montibus. Quartum homagium fecit nobis precto hiis que tenet ratione et ex parte domine Raterie uxoris sue in Niolisio, que omnia premissa recognovit se tenere a nobis in feodum. Et nos dicta homagia recepimus salvo jure nostro et ecclesie Lemovicensis et quolibet alieno. Actum in aula nostra Lemovicis, presentibus Guidone, abbate Vosiensis, monacho, Guidone de Corrieris, Constantino de Luceo, Gerardo de Noalbac et Gerardo Bertrandi, monachis ejusdem monasterii, ac venerabilibus viris dominis J. de Gensanis (?), archidiacono Beneventi, Iterio de Barrio, canonicis Lemovicensibus, et magistro Bernardo Vitalis, Bernardo Nathalis, P. Vernhaudi, J. de Roserio et Guidone de Erbolieriis, avvocato curie Lemovicensis, et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis et rogatis » ; - *ibid.* : « *Anno Domini M^o CC^o nonagesimo sexto, tertia die, intrante mense aprilis, indictione nona, pontificatus ut supra in modum, Ademarus de Vauris, domicellus de parrochia de Silis, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis in supertunicali, de gracia super hoc sicut recognovit sibi facta, precto hiis que tenet a nobis in feodum in castellania de Niolio, scilicet precto parte sua quam habet in manso de Tiliis et in manso de Veschezas et eorum pertinentiis, et precto omnibus que habet in parrochia de Silis ; que omnia predicta recognovit se tenere a nobis in feodum. Actum Lemovicis, in aula nostra episcopali, presentibus Guidone abbate Vosiensis, Guidone preposito Sanchi Silvani, magistris B.**

Rossinbol et Guidone de Erboleriis, testibus ad premissa vocatis et rogatis » ; - fol. 11 recto : « Anno Domini M^o CC^o nonagesimo sexto, indictione X, die jovis post festum natiuitatis Domini apud Dauratum, presentibus Helia et Hugone de Peyraco fratribus, domicellis, et Johanne Clauveti de Belaco, Gerardo Laporta, domicello, Jordanus Vigerii domicellus fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis, in tunica, deposito gladio, precto hiis que tenet a nobis in feodum scilicet in parrochia de Veyraco mansum de la Boyna cum pertinentiis suis et in parrochia de Peyrilbac mansum deus Cayros et mansum de For et mansum de Groschastal.... » - fol. 11 verso : « Anno Domini millesimo CC^o nonagesimo sexto, indictione nona, XII die mensis julii apud Insulam in camera, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo, presentibus Symone Garritz senescallo nostro, Gerardo Marbon preposito de Niolio precto nobis, et pluribus aliis, P. et Johannes de Fonte Barbano, parrochiani Sancti Aforia (sic precto Symphoriani ?) fratres fecerunt nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis et cum tribus solidis de acceptamento, quorum quilibet ibidem soluerunt XVIII denarios precto hiis que tenent a nobis, scilicet precto tota bordaria de Fonte Barbano cum pertinentiis suis » - ibid. ; « Anno Domini M^o CC^o nonagesimo septimo, indictione X, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno tercio, apud Curamonta (sic), in camera preceptoris presentibus dominis G. de Ornbacos canonico Lemovicensi, G. de Curamonta, B. de Vigoro, Bertrando de Curamonta, milite, et pluribus aliis testibus, P. de Poy (?), miles, fecit nobis homagium.... » - ibid. : « Anno Domini M^o CC^o nonagesimo sexto, indictione nona, die XXIII mensis maii, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo, apud Insulam, presentibus magistris P. de Valeria, Guidone Malafayada, B. de Rossinbol, Guidone de Veterivilla, P. del Cayre, P. de Castronovo, militibus, et pluribus aliis testibus, nobilis vir Aymericus de Rupecavardi, miles, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis, in tunica sine gladio, flexis genibus et junctis manibus, precto hiis que tenet a nobis in villa et pertinentiis Sancti Juniani ; que omnia recognovit se tenere a nobis in feodum. Et nos recepimus salversojure nostrecto et alieno, etc. » ; - fol. 12 verso : « Anno quo supra, indictione X, decima sexta mensis aprilis, pontificatus domini Bonivacii pape VIII anno tercio, apud Sanctum Genesium in camera in qua dominus jacebat, presentibus fratribus Johanne Rigaldi, de ordine fratrum minorum, B. Rossinbol.... testibus, dominus Guido de Cromeris, miles, fecit nobis duo homagia cum juramento fidelitatis precto decima quam tenet in parrochia de Cussati » ; - fol. 13 recto : « Domina Luca, relicta domini Jordani de Muris, militis deffuncti, nomine liberorum suorum, fecit nobis homagium ligium cumjuramento fidelitatis precto hiis que tenet a nobis ratione dictorum liberorum suorum, vel ipsi liberi tenent, pressenti Bozone priore Nobiliacense, Guillelmo Friconis milite, domino Johanne de Gensan[is] et multis aliis. Actum apud Nobiliacum in aula nostra episcopali, die sabatti ante notiritatem sancte Marie Virginis, anno Domini Mo CCo nonagesimo quinto.... » - fol. 17 verso : « Anno Domini Mo CCo nonagesimo quinto post synodum beati Luce, in castrecto Lemocicensi, in caminata ecclesie Sancti Michaelis de Leonibus, presentibus dominis J. de Gensanis, archidiacono de Maymaco in ecclesia Lemovicensi, P. de Valheria, archipresbiterecto de Albuonio, J. Germani, capellano dicti loci, et pluribus aliis testibus. Jordanus Vigerii, domicellus, fecit nobis homagium ligium in supertuncali, hoc prius obtento de gracia, cum juramento fidelitatis.... » - fol. 19 verso : « Anno Domini M^o CC^o X^o Hugo de Layritz apud Artigiam... fecit homagium... presentibus Audoyno de Domp[n]ho... et me Bernardo Filhol... » - fol. 20 recto : « Eadem die [sc. anno M^o CCC^o X^o, die sabatti post festum beati Michaelis], nobilis vir dominus Eblo de Ventbodoro, dominus de Dompzenaco, ut legitimus administrator liberorum suorum requisitus per dominum Lemovicensem episcopum in feodum nomine ecclesie Lemovicensis et tam se quam predecessores suos tenuisse ab ipso domino et predecessoribus suis sub uno homagio ligio cum juramento fidelitatis quod recognovit se jam dudum fecisse eidem domino, videlicet ea que sequuntur : scilicet castrum et villam et quicquid habet in pertinentiis de Dompzenaco et jurisdictionem et totam decimam, hoc salversoque dicta decima solvit domino predicto (?) certum acceptamentum : item jurisdictionem et dominium quam et quod habet in hominibus de Sorena et in prioratu et hominibus de Valle, quam asseruit esse de pertinentiis de Dompzenaco ; item totum jus quod habet in castrecto de Malamorte et jurisdictionem dictam dicti loci et quicquid habet in dicto castrecto et ejus pertinentiis et in tota parrochia Sancti Xantani (sic) ; item totum jus quod habet in pedagio de Briva et quicquid habet in villa et parrochia de Briva sive in proprietate sive in jurisdictione et in quibuscunque constat.... » - fol. 21 recto : « Anno predicto [M^o CCC^o] undecimo penultima die mensis julii, regnante domino Philippo rege Francorum, apud Brivam, presentibus religioso virecto fratre Guidone Helie, priore fratrum predicatorum Lemovicensium, domino P. de Quinsaco (?), canonico Lemovicensi, domino Guillelmo Friconis, milite, Bartholomeo de Bosquito, archipresbiterecto de Brivazaco, Archambaudus de Rupe, domicellus, qui moratur in parrochia Sancti Dyonisii in manso de la Donadima, fecit nobis homagium ligium.... et recognovit se tenere a nobis mansum de la Donadima in feodum.... » - fol. 21 verso : « Anno Domini M^o CCC^o XII^o, die dominica ante festum beati Laurentii, apud Belacum, presentibus dilectis in Christo Aymerico Eschatalb de Lbinayrat, G. Rapit de Magnaco, P. de Podio de Sodelbas, ecclesiarum rectoribus, et pluribus aliis, Stephanus Celaram de Daurato, tutor et curator liberorum Johannis de Castaneto deffuncti, nomine curatoris predicti, fecit nobis homagium ligium..... et a nobis recognovit se tenere nomine curatoris predicti et dictos liberos tenere debere, videlicet omnes ortos, domos, villares, terras cultas et non cultas, prata, pascua, augas, brugerias, nemora, decimas, reddilus, census, grecus que et quos et quas habent dicti liberi in villa et parrochia de Peyrilbac..... » - fol. 23 verso : « Anno predicto [sc. M^o CCC^o XIII^o], die quarta mensis januarii apud Brivam, presentibus dominis

Janberto de Malamorte, Turonensi et Engolismensi canonico, et J. Capelle et Guillelmo Amici, Helias de Monte Meynardi, domicellus, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis in tunica sine cultello et capucio, nobis recipientibus, de et precto hiis que tenet a nobis in manso Durney, parrochie de Salanbac, que quidem sibi advenierant racione Columbe uxoris sue, filie quondam deffuncti Hugonis de Valle, alias dicti de Bardia, militis, promictens si alia teneat se declaraturum infra mensem » - fol. 27 verso : « Anno M^o CCC^o trecentesimo VIII^o, P. de Roserio, clericus conjugatus, filius magistri Johannis de Roserio, jurisperiti, fecit homagium..... Testes fuerunt presentes domini Guillelmus Aymerici, utriusque juris professor, Jacobus Labece, archipresbiter Combralbie, Stephanus Charretier et plures alii existentes in aula domini Lemovicensis episcopi in aula Sancti Juniani..... » - fol. 28 verso : « Anno Domini M^o CC^o nonagesimo quinto apud Sanctum Mauricium..... presentibus magistro Guidone Malafayada, domino P. Vigerii archipresbitero de Interduomaria » ; - fol. 29 recto : « Anno quo supra [M^o CC^o nonagesimo sexto], die mercurii, post decollacionem beati Johannis Batiste, presentibus Aymerico de Blaconno, P. de Juncheria, ecclesiarum rectoribus, S. Bovis burgensi Brive, testibus, et multis aliis, Petrus Iterii presbiter, ut privata persona et secularis, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis et acceptamento VIII turonensium albi argenti solvendorum in mutatione utriusque domini et cum alio turonensium argenti albi census annuatim nobis et nostris successoribus vel mandato nostrecto in festo beate Marie Magdelene solvendorum ab ipso presbitero et herede et heredibus et successoribus suis. Quos acceptamentum et censum statim solvit nobis racione mansi de la Salessa et mansi seu tenure dictorum aus Reveris sitorum in parrochia Sancti Silvestri..... Actum apud Juncheriam » ; - fol. 33 recto : « Eisdem anno et die [sc. M^o CC^o nonagesimo nono], in ecclesia Abenti, presentibus dominis Hugone de Malamorte, Radulpho de Barrio, Stephano de Ornhaco, Archambando de Ventbodorecto et Johanne de Vassinbac, supra proximo nominatis, ad hoc vocatis testibus et rogatis, Geraldus Giers, miles, fecit nobis homagium ligium sine gladio et capucio cum juramento fidelitatis precto hiis que tenet a nobis in feodum in castellania de Abento, in proxima assizia de Abenti nobis vel senescallo nostrecto declarandis. Et nos dictum homagium recepimus salverso in omnibus jure nostrecto et eciam alieno » ; - Ibid. : « Actum apud Brivam, presentibus..... St-Chautardi et me Bernardo Filhol de Salenbaco et pluribus aliis » ; - fol. 34 verso : « Litera quod dominus episcopus Lemovicensis investivit Guidonem Boyssoylh de medietate juris decime quam emerat idem Guido de Bertrando de Fort de Insula, et quam idem Bernardus habebat apud Insulam in minutis bladis, racione levacionis decime ipsius et deportacionis ejusdem ad opus dicti domini episcopi. Et debet et potest dictus dominus episcopus infra tres annos retinere si velit tanquam dominus. Et dictus Guidodebet ipsum dominum episcopum requirere quod si velit retineat » ; - fol. 35 recto : « Litera quod dictus episcopus in recompensacione cujusdam partis orti Guilelmi Chautardi de Insula, quam occupaverat ad opus edificii episcopalis de Insula, amortizavit capellano de Insula pratum..... » - fol. 35 verso : « Littera quod dictus dominus episcopus promisit dare Guidoni de Gabanh, canonico Lemovicensi, et Aymerico, ejus fratri, militi, et S., filio ejusdem Aymerici, et heredibus eorumdem, L. sol. precto eo quia quitaverant camerariam quam habebat in curia Lemovicensi » ; - fol. 38 recto : « Litera quod Ademarum Gabanh miles dedit dicto domino episcopo Lemovicensi in omnibus et per omnia ea que habebat in villa et parrochia de Insula. Et in causa audienda et in hiis omnibus que spectant ad causam et ad cognicionem causarum et condempnacionem et accusacionem, occasiones, desgatgia et omnia jura et quicquid habere et percipere consuerant in eisdem in villa et parrochia de Insula ab omnibus ville et parrochie, racione prepositure, videlicet in oleribus, porcis, rappis, feno, palea, gallinis et aliis quibuscunque serviciis, explectis, deveriis, racione dicte prepositure. Que omnia et singula sunt et movent de feodo et dominio et homagio ligio dicti domini episcopi » ; - fol. 38^o verso : « Litera quod Guido Gabanh, canonicus Beneventi, rector ecclesie de Arenis, habuit a dicto domino episcopo precto maritando Haeliam, sororem dicti canonici, LVII libras marchionum currentium in Marchia, precto vendicione focius decime quam vendiderunt Ademarecto Gaanh in parrochia de Insula et villa que tenebatur a dicto domino episcopo in feodum » ; - fol. 41 recto : « Litera quod precto eo quod dictus dominus episcopus dimisit et quitavit in perpetuum abbati et conventui Sancti Martini Lemovicensis illam partem decime quam emerat prefatus dominus episcopus a Bernardo Chambardi, burgensis castri, sitam in parrochia de Festiat, dicti abbas et conventus dederunt dicto domino episcopo in recompensacionem VI sextarios siliginis renduales quos habebant in manso Dabransa, parrochie de Insula » ; - fol. 41 verso : « Litera compromissi facta inter magistrum F. de Malomonte, dominum de Chalusetto, super jurisdictione dictorum [sc. G. de Malamonte et episcopi] et justicia alta et bassa burgi et parrochie de Festiaci » ; - fol. 42 recto : « Litera quod dominus Johannes de Britannia, vicecomes Lemovicensis, voluit et confessus fuit quod predictus dominus episcopus uteretur jurisdictione vici vel loci Pontis Sancti Marcialis Lemovicensis et quod manus regia..... per debitum parcium amoveretur exinde » ;..... - fol. 43 recto : « Litera quod abbas et conventus Sancti Marcialis submiserunt se ordinacioni prefati domini episcopi super eo quod petebat ab ipsis anno quolibet duas procuraciones habere in dicto monasterio » (Suivent plusieurs actes relatifs à la même affaire) ; - fol. 43 verso : « Litera continens transcriptum literarum senescalli Pictavensis et Lemovicensis continencium quod dictus dominus episcopus posset includere leprozos leprozarie Sancti Jacobi prope Sanctum Augustinum Lemovicensem..... » (Suivent plusieurs actes relatifs à la même affaire) ; - fol. 44 recto : « Litera assizie regie Lemovicis super questione jurisdictionis burgi Sancti Augustini et leprozarie Sancti Jacobi civitatis Lemovicensis..... » (Suivent plusieurs actes relatifs à la même affaire) ; - fol. 47 verso : « Litera continens transcriptum regium quod rex mandat senescallo suo quod, cum abbas Obezine, Cisterciensis ordinis, et quedam alie persone religiose

multa acquisissent in feudis et retrofeudis domini episcopi, sine consensu suo extra manum suam requisiti ponere voluissent, si dictus episcopus ea saznerit, sua sazina custodiatur et fiat justicie complementum» ; - ibid. : « Litera prolacionis compromissi facti inter dominum episcopum et priorem Grandimontis et priorissam et conventum domus de Drulbia alba super statu ipsius domus, juribus, obediencia et subjectione ipsarum monialium et habitu earundem, et super aliis, dictam domum et eas contingentibus ; super quibus extitit, sicut prolatum, quod, quando electio priorisse fiet in dicta domo, pertineat ad conventum ipsarum ; ita tamen quod prior Gradimontensis mittat ad expensas suas duos fratres sui ordinis ydoneos qui capitulo congregato ad eligendum die prefixa et dicto priori denunciata, vota illarum que vocem habent in electionem diligenter inquirent et in scriptis redigant et redacta mox publicent in communi, nisi aliter divina inspiratione vel perl formam commissi vel compromissi ipse sibi de priorissa voluerit providere, quod eis semper liceat si viderint expedire, presentibus tamen dictis fratribus. Et illa in qua totus conventus vel major pars convenerit, eligatur. Qua electione celebrata per dictos fratres, auctoritate domini prioris sine qualibet difficultate confirmetur. Qua confirmatione secuta, recipiat obedienciam a suis monialibus quando venerit. Die tamen faciende electionis et die visitacionis faciant dicte moniales expensas dictis duobus fratribus, qui jurabunt quod premissa faciant legitime. Item dicta priorissa confirmata presentabit se infra octo dies priori Grandimontensi, factura hoberienciam prout es consuetum. Item, quod dictus prior Grandimontensis visitet, corrigat et reformet in domo predicta corrigenda et reformanda per fratres ydoneos ad expensas proprias juxta moderacionem predictam cum fuerit requisitus vel si viderit expedire. Nec liceat dictis fratribus ibidem pernoctare sine evidenti necessitate, et quod dicte moniales remaneant in habitu quem gestant, et creacio monialium ad priorissam et conventum ejusdem pertineat libere, et ecciam electio et presentacio capellani qui eisdem ecclesiastica sacramenta ministret, et curam habeat animarum, quam ab episcopo Lemovicensi recipere teneatur. Item, quod episcopus Lemovicensis precto tempore possit in dicta domo jura episcopalia exercere, ita quod, si ibidem declaraverit, propria voluntate suis sumptibus maneat. Si verecto ad requestam ipsarum venerit, ipse sibi expensas subministret si recipere velit et ipse moniales possint comode sustinere. Item, quod utraque pars de premissis altera ab altera sit contenta » ; - fol. 48 recto : « Litera quod inter dominum episcopum et priorem de Grandimonte et conventum ejusdem extitit ordinatum quod precto acquisitis a priore et fratribus dicti ordinis in feudis et retrofeudis domini episcopi, exceptis III^o libris rendualibus quas de novo seruerunt a domino Guillelmo de Rezes milite, dominus episcopus habeat et percipiat ab ipsis priore et conventu III^o libras renduales. Item, quod in acquisitis predictis..... habeant dicti prior et conventus bassam justiciam et eam exercent tantum apud Sanctum Silvestrum in terra sua sine juris prejudicio alieni, et apud Crozilbiam et apud Brugieras, ita quod non extendant manum ad aliquos casus alte justicie nec casus generales mutilacionis vel relegacionis exigantur. Item quod dominus episcopus habeat appellacionem, negligenciam et resortum dicte basse justicie. Item, quod dominus episcopus habeat in eisdem locis et personis altam justiciam, et quod precto ipsa bassa justicia habeat dominus episcopus ab eisdem centum solidos renduales. Item, quod dicti prior et conventus possint acquirere in feudis et retrofeudis domini episcopi III^o libras de dictis novem libris rendualibus quas, si voluerit, dictus episcopus habeat precto III^o libris rendualibus de novem libris predictis ; et quod dominus episcopus confirmet eisdem acquisita predicta et domum quam habet in civitate Lemovicensi, in qua episcopus habet unum obolum aureum de acceptamento in mutacione ipsorum. Et premissa fuerunt ratificata et confirmata per partes » ; - ibid. : « Litera compromissi facta inter dominum episcopum et priorem hospitalis Sancti Johannis Jherusalem in Alvernia super procuracionibus quas ab ecclesiis et capellanis dicti hospitalis, sitis in dyocesi Lemovicensi, petebat dominus episcopus » ; - fol. 48 verso : « Anno Domini M^o CC^o nonagesimo Verso, indictione nona, die sabbati post nativitatem Domini, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno primo, apud castrum de Malamorte scilicet in gradum ante capellam, presentibus venerabilibus viris Aymerico de Malamorte, preceptore Engolismensi, Ademaro, decano Lemovicensi, G. de Ornbaco, canonico Lemovicensi, Stephano Rebuffa, canonico Pictavensi, Bernardo, priore Brive, magistris Jacobo Gastardi, G. Bernardi, Gerardo Malafayda, Philippo de Vaur, milite, Bernardo la Porta, B. de Molceo de Beynat, B. de Molceo de Gardia, Gaufrido Helie et Geraldo Fulcherii, domicellis, G. la Costa de Malamorte, Aymerico Bonifacii et G. Bovis, Guidone Bruni, burgensi Brive, et pluribus aliis testibus ad hoc vocatis et rogatis, dominus P. de Malamorte, miles, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis precto hiis omnibus expresse que tenet a nobis in feudum, scilicet precto omnibus et singulis que tenet in castrecto et castellania de Malamorte et precto Briva et precto castrecto de Cornilio et pertinenciis omnium predictorum. Et nos dictum homagium recepimus salversojure nostrecto et ecclesie Lemovicensis. Et statim hoc facto, claves castri de Malamorte fuerunt nobis tradite per dictum dominum Petrum. Et nuncius seu preco ex parte nostra ascendit turrim et clamavit alta voce ter : Guiana ! de part l'evesque de Limotges, Guiana ! » - fol. 50 recto : « Ibidem [sc. apud la Porcharia, anno Domini M^o CC^o nonagesimo VI, XXV^o sodie mensis maii], Raynaldus Malbernardi, domicellus, fecit nobis homagium ligium cum juramento fidelitatis precto tota illa parte quam habet in dominio et villa d'Allassat et precto manso de Sicgamoscha et precto manso del Montet. Residuum debet declarare infra mensem cum revereat de exercitu » ; - ibid. : « Litera quod Eblo, vicecomes Venthodorensis, supplicat Dalphine vicecomitis Venthodorensi quod de terra que spectabat ad dotem suam faceret homagium dicto domino episcopo ; quod eidem se fecisse dicebat » ; - ibid. : « Litera quod dominus episcopus dedit Galiane de Malamorte curatorem P. de Murato militem, qui juramentum prestitit in forma consueta. Que Galiana erat uxor dicti Eblonis, filii vicecomitis Venthodorensis, qui hoc fieri petebat » ; - ibid. : « Litera quod Exchivatus, comes Bigorne (sic), dominus de Cabanezio, tenet

in feudum ad homagium ligium a dicto domino episcopo Lemovicensi castrum et castellaniam Castri Morandi cum pertinentiis et repayrium de Veyraco cum pertinentiis et quicquid habebat in parrochia de Comphat et in parrochia de Javarzat et in villa Sancti Juniani et ejusdem pertinentiis et in feudo de Saliat cum pertinentiis ; que omnia sunt de dicto castrecto et castellania. Item, dicitur quod dominus de Mortuomari tenet locum de Javarzaco a domino de Cabanesio in retrofeudem » ; - fol. 50 verso : « Litera continens notulam scriptam in papirecto quod Eutachia (sic), vicecomitissa de Comborno, fecit homagium ligium dicto domino episcopo cum juramento fidelitatis precto castrecto et castellania de Comborno. Item, quod Exchivatus de Prulbi, maritus ipsius vicecomitisse, nomine ipsius Eustachie fecit domino episcopo simile homagium precto predictis et pertinentiis eorumdem precto vicecomitatu de Comborno » ; - ibid. : « Litera quod senescallus Lemovicensis recepit in obligationem nomine regis Francie ab Archbando de Comborno castrum de Comborno ; et est de feudo dicti domini episcopi ; et castrum Sancti Germani cum pertinentiis suis precto pace tenenda et precto stando jure dicti domini episcopi » ; - fol. 51 recto : « Litera seu instrumentum quod gentes domini episcopi prefati intraverunt dictum castrum de Comborno et repayrium de Salbens et ceperunt claves ditorum locorum et exspectaverunt ibidem predicto domino episcopo. Et baylhibus Lemovicensis postmodum venit ad dictum castrum et repayrium predictum et ea posuit ad manum regiam et cepit claves non obstante quod dictus dominus episcopus possideret » ; - ibid. : « Litera quod dominus episcopus Lemovicensis mandat tenere assizias per judicem suum in castrecto et castellania de Comborno et emolumenta jurisdictionis percipere et levare. Et dictus judex omnia jura dicti castri et castellanie ad manum dicti domini episcopi posuit et assignavit assiziam de Comborno apud lo Salben, et constituit levatorem et servientem ; et tenuit dictus [judex] assizias precto dicto domino episcopo » ; - fol. 51 verso : « Litera prolacionis seu ordinacionis quam protulit dictus dominus episcopus contra Bernardum de Blanchafort domicellum, qui quosdam malefactores in villa de Chamsat ceperat, ut est dictum, et super hoc suc submiserat voluntati ; et pronunciavit dictus dominus episcopus quod Bernardus dictum malefactorem restituat publice in villa de Chamsat ; et quia in vicecomitatu Combornensi, tunc ad dictum dominum pertinenti, fecerat, condemnavit eum in Clibras solvendas sibi, ut private persone » ; - ibid. : « Litera quod vicarius domini episcopi mandavit citari dominum Guischarum de Comborno militem, dominum de Treynbaco, ad instanciam domini Exchivardi de Prulbi, vicecomitis Combornensis, et Bernardi de Comborno, domicelli, ut veniret dicturum quare sayzina domini episcopi (in qua sayzina dominus episcopus reductus fuerat per gentes regias que manum regiam in dicto castrecto et castellania de Comborno apposuerant) non debeat amoveri » ; - ibid. : « Litera quod cum dominus episcopus Lemovicensis saziri fecisset mansum seu locum de Grandimonte Lanelli, quem Audierius Normanni dederat domui Sancti Jobannis Jberusalem de Monteyrolio, et Rotbertus de Rezes, miles, investiverat dictum preceptorem dicte domus, tandem dominus episcopus amortizavit dicto preceptori dictum locum et amovit sazynam de eodem et de aliis acquisitis in feudo et retrofeudo domini episcopi per dictum preceptorem et per homines suos in villa et parrochia de Bessinis..... » ; - fol. 53 recto : « Litera quod cum dominus Aymericus, vicecomes de Rupecavardi venisset ad caminatam ecclesie de Brigolio et ibidem J. Gilberti, clericum, rectorem ejusdem ecclesie verberasset, tandem de hujusmodi injuria se supposuit, prestito juramento, voluntati domini episcopi qui ordinavit et pronunciavit quod precto hujusmodi injuria dicte ecclesie illata quittet dicte ecclesie XII libras cere quas habebat ibidem. Precto quibus [rectores] dicte ecclesie et successores sui faciant in dicta ecclesia, in die obitus uxoris (sue) quondam dicti nobilis, quoddam anniversarium precto defunctis. Item, quod dictus nobilis solvat eidem clerico precto injuria sibi facta XX libras turonensium, et precto injuria ecclesie [facta] solvat XXX libras ad voluntatem dicti domini episcopi. Et fuerunt injurie remisae, et partes hinc inde premissa laudaverunt » ; - ibid. : « Litera quod cum esset contencio inter dominum episcopum racione ecclesie Sancti Mauricii ad mensam domini episcopi pertinentis et dominam Loram vicecomitissam Turenne, dominam de Cabanesio, super usu et explecto et calefagio ac explecto et edificio domorum suarum et furni de Sancto Mauricio et precto paxellis et perticiis faciendis, que dominus episcopus racione ecclesie se dicebat habere in foresta dicte domine de Cabanesio, vulgariter appellata de Cambonio, sita inter burgum de Sancto Mauricio et ecclesiam de Chiac (?) et juxta domum Templariorum de Chambo ; dicta domina dicens dictum dominum episcopum non tam large exspectare debere nec uli, sicut faciebant gentes sue ; item, super hoc quod dicta domina petebat restitutionem duarum mulierum interfectarum in via per quam itur de Rocha ad leprosiam de Sancto Juniano... » ; - fol. 53 verso : « Litera quod prepositus et capitulum Sancti Juniani recognoverunt totam temporalitatem quam in villa et pertinentiis Sancti Juniani et cognicionem causarum realium et personalium et criminalium civiliter necessariorum, quas habent interhomines censitos seu mansionarios suos, morere et tenere a domino episcopo Lemovicensi » ; - fol. 54 recto : « Litera quod abbas Buliensis Cisterciensis ordinis recognovit debere domino episcopo unum turonensem argenteum grossum de accaptamento in mutacione cuiuslibet episcopi et abbatum, racione cuiusdam terre cum prato ei contiguo, que sunt in territorio Sancti Juniani intervinea prioris et conventum Grandimontensem... » ; - fol. 55 recto : « Litera facta super prolacione compromissi facti inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Sancti Juniani in arbitrio, qui super controversiis hinc inde motis taliter ordinavit, veritate prius per eum super omnibus inquisita, videlicet quod dominus episcopus habeat altam justiciam, membrorum mutilacionem, relegacionem et banicionem (sic), cum omnibus que sub nomine alte justicie continentur et que faciunt ad exequcionem ejusdem per gentes suas sine prejudicio juris, si quo dicti prepositus et capitulum habent in bonis aliquibus dampnatorum. Item, habebit dominus episcopus cognicionem ulnarum et mensurarum et fracionem panis et punicionem (?) premissorum in villa Sancti Juniani et hominibus ejusdem

ville. Item, habebit cognicionem injuriarum que fient in mercato in die mercati et in die nundinarum. Item, dicti prepositus et capitulum habebunt in hominibus suis, censitis seu mansionariis, quos habent in dicta villa, cognicionem inter ipsos de causis civilibus et criminalibus in quibus civiliter agitur; et si aliquis de dictis hominibus suis vocetur ad examen seu ad audienciam senescalli vel ipsius domini episcopi vel prepositi sui, ad requestam ipsorum, remittatur eisdem super accionibus civilibus cognituris. Et debet dictus dominus novum prepositum vel senescallum suum in villa Sancti Juniani prestare facere juramentum quod aliquos de hominibus dictorum prepositi et capituli indebite non vexabunt. Item, quod dicti prepositus et capitulum totam temporalitatem suam dicte ville et pertinencium ejusdem teneant et tenere debeant a domino episcopo et super hoc dare literas eorum sigillis sigillatas. Item, quod si appelletur ab ipsis ad dominum episcopum, idem dominus episcopus de causa appellationis cognoscat....»; - fol. 55 verso : « *Litera qualiter consules et communitas ville Sancti Juniani scribunt domino regi Francie quod compositum est amicabilem inter ipsos et dominum episcopum et quod quedam citacio, que facta fuerat coram rege ad instanciam ipsorum contra dominum episcopum, non emanaverat de conscienciis ipsorum nec ipsam ratam habuerunt nec contra compositionem factam inter eos venire volebant* »; - *ibid.* : « *Litera quod dominus episcopus monuit quamplures e majoribus ville Sancti Juniani ut in creandis consulibus formam juramenti quod super hoc prestiterant, observarent in virtute juramenti et sub pena excommunicationis, et quod contra inbibicionem suam venire temere presumpserunt creando in consules aliquos et nominando de facto tales [quos] excommunicationis sententia innodavit, et ecciam eligendo et nominando omnes tam clericos quam laycos qui, dum dominus episcopus in ecclesia Sancti Juniani predicabat, commoverunt publice alios dicendo quod nullus dictam formam juramenti servaret, et ecciam illos qui cum armis in dictum dominum episcopum et ecclesiam predictam violententer irruerunt et fecerunt insultum, ac dantes in premissis auxilium et juvamen.... nisi infra octo dies venirent moniti ad emendam* »; - fol. 56 recto ; « *Litera quod dominus episcopus et capitulum Sancti Juniani voluerunt quod certi arbitri nominantur ut litteris sopirent dictas controversias que erant inter eos super hoc quod dominus episcopus impediabat ne possent legata et alia eis in belemosinam concessa recipere in feudum et retrofeudum.....* »; - *ibid.* : « *Litera qualiter consules Sancti Juniani fuerunt requisiti ex parte domini regis ut facerent juramentum domino Lemovicensi episcopo secundum arestum curie [regis] Francie et prout per curiam injunctum et commissum fuerit senescallo; et qualiter ipsi consules responderunt quod, salva appellatione quam fecerant ad curiam, ad quam non intendebant recedere, et salvos jure ipsorum et jure domini regis, et salvis libertatibus eorumdem, parati erant facere juramentum, et tandem quod non proponerent aliquas rationes quarum adhuc minime tenerentur. Injunctum fuit quod dictum juramentum facerent et tunc ipsi predictum juramentum dicto domino episcopo prestiterunt* »; - *ibid.* : « *Litera qualiter consules et communitas ville Sancti Juniani scripserunt domino regi quod sententiabilem compositionem factam inter eos et dominum Aymericum, episcopum Lemovicensem, ratam habuerunt, supplicantes domino regi quod eam approbaret, ad hoc dicto domino regi certos nuncios deputantes* »; - *ibid.* : « *Litera qualiter quidam testantur quod per suas literas dominus Ludovicus, rex Francorum, sentenciando decrevit compositionem (factam) inter dominum episcopum et homines ville Sancti Juniani factam, in omnibus articulis in ipsa compositione contentis, esse in perpetuum observandam; juramentum tamen fidelitatis et exercitum et cavalcata in dicta villa sibi retinuit et voluit esse salva, et precepit senescallo suo quod dictam compositionem faceret dicto domino inviolabiliter observari* »; - *ibid.* : « *Litera qualiter dominus episcopus Aymericus et capitulum Sancti Juniani voluerunt quod per certos arbitros electos jura prepositi et capituli ecclesie Sancti Juniani a juribus episcopalibus distingantur (sic) et distincta fideliter decla[ra] rentur, promittentes sub certa pena hinc inde apposita tenere quicquid dicti arbitri declararent* »; - fol. 56 verso : « *Litera Colini, servientis regii, qui requisitus per dominum episcopum ivit apud Beunam precto custodienda possessione jurisdictionis, justicie et mensurarum dicti loci; in qua possessione dictum episcopum invenit et inbibuit gentibus vicecomitis Lemovicensis ne inferrent gentibus domini episcopi aliquam violentiam nec impedirent dominum episcopum in possessione premissorum, in qua tutus erat* »; - fol. 58 verso : « *Litera quod Petrus Bardonis, canonicus Lemovicensis, recognovit quod dominus episcopus Lemovicensis erat dominus fundalis mansi de Cobra, parrochie de Panazol, et quod idem mansus movet de feudo suo et quod dictus dominus episcopus habet ibi unum marbotinum auri de accaptamento in mutacione domini hinc inde* »; - fol. 63 verso : « *Litera quod inter dominum episcopum Lemovicensem et magistrum hospitalis Sancti Johannis Jherusalem et P. Chalvet et fratrem suum et Petrum Chabessiot, inter quos erat controversia super manso de Lalo, fuit recognitum quod dictus erat de feudo et dominio domini episcopi, et idem Petrus Chalvet et frater suus et eorum heredes sunt homines dicti domini episcopi, et hospitalarii possunt exspectare homines quamdiu manserint in dicto manso, et dictus dominus episcopus ecciam potest facere de ipsis tanquam hominibus suis, et potest eos exinde remove, si velit, et mutare alibi, et ipsi debent de loco in quo manserint excolere dictum mansum, salvosocensu hospitaliariorum quem habent ibi....* »; - fol. 64 recto : « *Litera quod Guichardus de Cambornio, miles, avoavit tenere a dicto episcopo in feudum homines, turrim et omnia que habebat apud castrum d'Allassat et in castellaniam ipsius, et ea que H. la Marcha defunctus, pater domine Mathe, uxoris sue, habebat ibidem et que ipse tenebat nomine dicte uxoris sue, per quam ipse promisit ratificare predicta* »; - fol. 65 recto : « *Dominus Guillelmus de Crozat, [miles], et domina Dulcia d'Allassat et Guido la Porta, domicellus, promiserunt eidem domino episcopo, prestito ad sancta Dei euangelia juramento, sub pena incurmenti seu incursionis feudorum quam tenent apud Allassat et alibi a domino episcopo, quod in villa d'Allassat et hominibus ipsius ville et in pertinentiis ejusdem ville, in terris et in aliis [locis] infra cruces et*

metas, quas idem dominus episcopus prope ipsam villam circumquaque (sic) duxerit apponendas, et ecciam in agricultura ville de Alassat et pertinentibus ubicunque sint, immunitatem servabunt inviolabiliter et tenebunt, nec in premissis precto se vel precto alio aliquam innovitatem, injuriam et violenciam inferrent vel rapinam » ; - fol. 66 recto : « Litera quod super discordia mota inter Guichardum de Comborno, dominam Matham (sic), uxorem suam, Ymbertum la Porta, militem, Guidonem et P. Laporta, domicellum, G. de Cyvrat, maritum filie Bertrandi de la Porta, militem, ex parte una, et dominum episcopum ex altera, super hoc quod qualibet pars volebat facere furnos in villa de Alassaco precto voluntate sua, domino episcopo contradicente, sic exstitit compositum inter partes quod supradicti milites et domicellus faciant fieri furnos in dicta villa, ad quos homines dicte ville panem suum dequoquant, et dominus episcopus habebit decimam tocius panis et pronentum furnorum » ; - fol. 66 verso : « Litera quod dominus G. de Malamorte, dominus de Dompzenaco, promisit et concessit domino Bernardo la Porcharia, domino de Sadra, quod in perpetuum erit cum ipso et eum juvabit contra omnes in causis, placitis atque guerris, excepto domino episcopo. Concessit ecciam quod ipse in placito et in guerra possit divertere, ire et redire apud Dompzenat et apud Malammortem et in aliis fortaliciis suis. Concessit ecciam quod si sine liberis decedat, quod precto illis que tenet ab ipso in feudum non teneatur facere homagium ligium successoribus ipsius G. ; et ipsum retinuit de raubis suis » ; - fol. 67 recto : « Litera quod cum inter dominum episcopum et Guichardum de Comborno, canonicum Abentensem, tutorem liberorum Helie de Comborno, quondam fratris sui defuncti, et dominum Guidonem la Porta, militem, et P. de Chanac, et P. la Porta domicellos, et dominum Reynaldum Malbernart, legum professorem et successorem dominorum Gūberti et Ymberti la Porta, militum defunctorum, et parcionario ejusdem domini Reginaldi, esset contencio super juridicione, districtu, et alto, basso et mediocri dominio ville et parrochie de Alassaco et super nemoribus que dicuntur vulgariter nemora communia, sita inter villam de Alassaco et burgum de Brabchar et super aliis de veriis, et prolatum esset per arbitros in premissis, retenta potestate alia declarandi [et] pronunciandi, declaratum fuit quod cognicio militum de Alassaco perpetuo et omnino spectat ad dominum episcopum. Item, quod si compositio vel declaracio hujusmodi facta inter partes dicto Guichardo non placeret, omnia dicta et declarata ad statum pristinum red [derentur] » ; - fol. 67 verso : « Litera quod P. Friqueti de Abento assensavit a domino episcopo, anno Domini millesimo CCC^o LXX^{mo} Verso, bayliam suam de Abento usque ad duos annos precio CC librarum, precto quolibet anno solvendarum in festo Marie Magdalene et in media quadragesima medietatem. Et debuit (sic) habere dominus episcopus, si veniret apud Abentum, duas procuraciones usque ad C libras et non ultra, nisi fenum equorum ; et debebat habere omnes census, redditus et emolumenta dicte baylie, retentis domino episcopo casibus istis, videlicet homicidium, defloracionem virginum, furtum et incendium, in quibus dictus assessor habebit LX solidos et non ultra ; et promisit se tenere in statu castrum et domos domini episcopi de Abento » ; - fol. 69 recto : « Litera quod super controversia que erat inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Abentenses super jure ducendi aquam integram per quamdam levatam ad pratium de Lavau et super aliis in litera hujusmodi contentis ; item, super juridicione tocius ville Abenti et super erectione quarumdā fulcarum factarum per prepositum et capitulum in terra deu Fraus, que tenebatur in feudum a domino episcopo, fuit compromissum in certos arbitros, certa pena hinc inde apposita, ut in dicta litera continetur » ; - fol. 69 verso : « Litera quod prepositus et capitulum ecclesie Abentensis confessi fuerunt et recognoverunt se tenere a predicto domino episcopo in feudum quicquid habebant et tenebant in villa et castellania de Abento et alibi ubicunque, et altam et bassam justiziam annuam premissorum, excepto affario de Belloloco, tali modo videlicet quod, quando vacare contingerit (sic) preposituram dicte ecclesie Abentensis, dominus episcopus non ponet manum suam ad bonum dicte prepositatus (sic precto prepositure) et ecclesie, racione vacacionis predicte. Item, nec tempore dicte vacacionis nec alio tempore excercebit aliquam juridiccionem temporalem vel justiziam altam vel bassam in terra et hominibus et feuis (?) et bonis dicte prepositure et ecclesie, nisi in casibus resorti : sed omnimoda juridiccionis premissorum penes prepositum et capitulum perpetuo remanebit, exceptis casibus resorti ; de quibus casibus resorti poterit dominus episcopus cognoscere in propria persona in villa Abenti ubi mandatum suum erit presens, excepto preposito suo dicte ville, et in civitate Lemovicensi ipse dominus episcopus vel mandatum suum. Et quod mercatum et nundine et paria dicte ville fiant, sicut est consultum ; et quod dominus episcopus non debet manum suam ponere in hominibus dicte ecclesie et terris et bonis eorum nec adornare racione temporalis juridiccionis, et si citati non veniunt, non solvent emendam nisi in casibus resorti quod debet exprimi in citatione. Et precepit dominus episcopus omnibus hiis de Abento quod molant ad molendina dictorum prepositi et capituli, nisi dominus episcopus haberet molendina ; - Ibid. : Litera quod cum inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Abentenses esset contencio super decimis novalium podii de Fagia et novalium sitorum inter ipsum podium et aquam seu rivum dictum Gallan (sic) ; qui podius de Fagia situs est inter podium den Pi et rivum Gallan, et rivus claudit ; quas decimas dictus episcopus dicebat ad se pertinere racione ecclesie de Alassaco, et dicti prepositus et capitulum ad se pertinere racione capelle Sancte Crucis ; tandem fuit compositum inter partes quod decime novalium presentes et future, in locis predictis, dictis preposito et capitulo racione dicte capelle Sancte Crucis [...?...] ; et dominus episcopus precto jure quod habebat in eisdem solverat domino episcopo [...?...] perpetuo VI saumatas vini boni, sani et legalis cum suis estatzimentis, medietatem vini albi et medietatem vini rubei, et duos sextarios frumenti renduates ad mensuram de Alassaco solvendo annuatim infra festum beati Geraldii, in cellario dictorum prepositi et capituli de capella predicta » ; - fol. 70 recto. : « Litera quod super controrersia mota inter dominum episcopum et prepositum et capitulum Abentenses super hoc quod dictus dominus episcopus

edificare notabatur molendina in prato episcopali dicto Alavan, quod dicti prepositus et capitulum dicebant fieri non debere, nec alibi in villa, nec in locis adjacentibus ville de Abento, cum esset in prejudicium eorum, ut dicebant; et super hoc quod petebant a domino episcopo mosturam hominum suorum apud Abentum et infra barrium et habitatores burgi Sancti Petri de Castro, facto compromisso in (?) dominum P., episcopum Tholosanum, arbitrum a partibus electum, ordinatum fuit per ipsum quod dominus episcopus Lemovicensis nullum faciat molendinum ibidem et quod homines sui molere teneantur in molendinis dicatorum prepositi et capituli et non alibi, et precto mostura solvant, prout est consultum, jus quod haberet dominus episcopus in suos homines, si molendinum haberet, indictos prepositum et capitulum fuit translatum; nullam tamen compulsionem habebunt in homines dicti domini episcopi. Ordinatam ecciam existit quod quando dominus episcopus declinabit apud Abentum, precto adrentu ejus et mora quam faciet, gratis molaturi (sic) sunt sibi et sue familie in molendinis predictis. Item, quod in recompensacione premisorum dictus dominus habeat ab eisdem III^m modios siliginis renduales de blado sicco ad mensuram Abenti solrendos, videlicet unum modium in festo nativitatibus Domini, alium modium in festo Pasche (sic) sequentis, tertium in sequenti festo beati Jobannis Batiste nati, et quartum modium in festo beati Michaelis. Et bladum hujusmodi solveretur de moudura dicatorum molendinorum, et quod dominus episcopus tamquam precto censu et jure neali possit pignorare in dictis molendinis precto premissis»; - fol. 70 verso: «*Litera composicionis facte inter dominum Lemovicensem episcopum et magistram milicie Templi et apitulum Lemovicense de pluribus ecclesiis, cujus tenor sequitur in hec verba: In nomine Domini, Amen. Noverint universi presens publicum instrumentum inspecturis quod in presencia mei Guillelmi notarii et testium subscriptorum ad hoc specialiter rogatorum et vocatorum, reverendus pater dominus Giebertus, Dei gracia Lemovicensis episcopus, precto se et ecclesiis et capellanis sibi subditis, et magister Giebertus Pulrerelli, canonicus Lemovicensis, procurator capituli Lemovicensis, ex parte una, et religiosus vir frater Franco de Forn, proceptor domorum milicie Templi in Lemovicinio precto se et domibus suis in Lemovicinio constitutis, ex altera; dicte partes compromiserunt se alte et basse sub pena hinc inde centum marcharum argenti apposita et sollempniter stipulata, et prestitis ad sancta Dei evangelia juramentis per magistrum P. de Valleta, clericum, et a prefato domino episcopo procuratorem (constitutum) et a predictis magistro Gieberto et capitulo constitutum, et religiosum virum fratrem Johannem de Sancto Hylario, preceptorem domus milicie Templi de Paulbaco, a predicto fratre Francone procuratorem constitutum in renerabilem virum dominum Johannem de Vernholiis, canonicum Lemovicensem, et Fratrem Stephanum de Salviano, ordinis Fratrum predicatorum Lemovicensium, cum consilio discreti viri magistri Reginaldi de Sancto Marciale, cantoris Lemovicensis, a dictis partibus electi (super hoc) super contentis in quibusdam litteris sigilli dicti domini episcopi et capituli et fratris Franconis de Born (sic) sigillatis, quarum tenor inferius est insertus....*». (Suivent sept pages de texte avec les dates respectives de 1281 et 1282); - fol. 76 verso: «*Litera qualiter dominus RATHERIUS, miles, dominus de Monte-Rocherii, vendidit capitulo Lemovicensi et ecclesie Lemovicensi, certo precio quod habuit, mansos suos dictos de Tenturat, de Bosco-Artusii, de Tenleto, de Valle, de Brucia sitos in parrochia de Silis...*»; - fol. 79 fol.: «*Compromissum factum inter dominum episcopum et dominum RATHERIUM... de controversia quam inter se habebant super justicia alta, bassa et media, et jurisdictione omnimoda in castrecto et castellaniam de Niolio*» (Suivent cinq pages de texte); - fol. 81 verso: «*Litera abbatis Sancti Dyonisii in Francia et domini de Nigello, regnum Francie regencium in absentia regis [1270], qui auctoritate regia mandavit quod terra et hereditas Aymerici de Niolio, banniti, quam tenuerat a domino episcopo in feudum (et quam senescallus regius asserens episcopum fuisse negligentem in justiciando dictum bannitum) redderetur domino episcopo; inter quas et dictum senescallum fuit compositum certo modo, videlicet quod tola terra et hereditas predicta in feudum tenebantur a dicto domino episcopo, [et] eidem domino episcopo in perpetuum remanebit, ita tamen quod alia terra sua (quam tenebit in feudum a dicto rege cadet in jus regaliu[m], sede Lemovicensi vacante. Quam composicionem dicti regentes regnum approbaverunt*»; - fol. 82 verso: «*Compromissum factum inter dominum episcopum et Symonem la Chassanba.... de discordia que erat inter eos racione castri et castellaniam de Sadrano...*»; - fol. 83 recto: «*Litera quod dominus Petrus Rodier, canonicus Lemovicensis, arbiter inter dominum episcopum et Symonem de la Chassanba, super facto de Sadrano pronunciarit et dixit quod omnes obligaciones et acciones alteri contra alterum competentes et expense facte revertantur hinc inde...*»; - fol. 83 verso: «*Litera quod Bertrandus de Gordonio, domicellus dyocesis Caturcensis, filius et modo heres nobilis viri domini Focanerii (sic de Gordonio, militis, patris sui, vendidit in metiori forma Symoni la Chassanba, burgensi de Glotonis, castrum et castellum et totam terram de Sadrano cum omnimoda jurisdictione quam ibi habebat....*»; - fol. 84 recto: «*Instrumentum seu litera continens copiam literarum confectarum super dissensione quam dominus Archambaudus, vicecomes Combornensis, et dominus Bernardus la Porcharia, dominus de Sadrano, habebant inter se super dererio quod idem vicecomes petebat in dicto loco de Sadrano et super noritatibus quas dictus dominus Bernardus ibidem inducere nitebatur. Et fuit inter eos compositum et ecciam ordinatum quod dictus dominus Bernardus teneatur ad faciendum francum homagium dicto vicecomiti in vicecomitatu Combornensi cum juramento fidelitatis precto repagrio et cilla de Sadrano....*»; - fol. 84 verso: «*Litera apostolica in filis sericeis more romane curie bullata super unione et annexacione ecclesie de Sadrano cum castrecto dicti loci in mense (sic precto mensa) domini episcopi, a sede apostolica obtenta, et est duplicata*»; - ibid.: «*Litere apostolice, videlicet duo paria, in filis sericeis more romano bullate, super unione ecclesie de Bianaco et de Grauleria facta mense domini episcopi; et sunt duplicate*»; - ibid.: «*Litera apostolica eodem modo bullata*

et obtenta super unione ecclesie Sancti Mauricii prope Confluentum facta de eadem mense domini episcopi Lemovicensis » ; - fol. 84 verso : « Litera regis qui mandat baylivo Lemovicensi quod Johannem, prepositum ville de Juncheria, hominem ligium et justiziabitem domini episcopi Lemovicensis, quem captum detinebat, et juridiccio dicte ville ad manum regiam, sine cause cognitione, non vocato episcopo, posuerat, dicens ipsum prepositum delinxisse et episcopum negligentem in puniendo fuisse, reddat et juridiccio deliberet, si sit ita tamen, si ipse prepositus (delinquerit) non tanquam prepositus delinquerit, sed tanquam privata persona » ; - fol. 85 verso : « Litera qualiter ipse Gaucelinus de [Castro-novo] quictavit jus et hereditatem quam seu quod habebat in molendinis, mosnariis et exclusis sitis subtus pontem de Nobiliaco ex utraque parte Vigenne, et eorum pertinenciis » ; - ibid. : « Item, alie due litere similes precedenti, in quibus literis continetur quod dominus episcopus debet habere portam seu porticum que seu qui est subtus turrin in muris dicti castri de Castro-novo » ; - fol. 86 recto : Litera alia continens qualiter Guillelmus Vigerii, domicellus. P. Ademari, gener suus. et Alayda. ipsius Petri uxor, et filii ipsius Guillelmi vendiderunt quartam partem grosse turris castri de Nobiliaco..... » ; - fol. 86 verso : « Illi de Castro-noversonon possunt aliquid acquirere in castrecto et castellania de Nobiliaco, et si acquirunt sine consensu speciali episcopi, totum est episcopi, exceptis solari, parietibus, orto et brachiata terre, que debent reddere dicto episcopo irati et pagati. Item, non possunt habere fortaticia nec construere turres nec alias [...?...] sine consensu domini episcopi Lemovicensis » ; - fol. 87 verso : « Litera quod consules Nobiliacenses confessi fuerunt precto se et precto communitate ville habere debere super carnifices [sic] dicte ville, a quolibet vendente carnes bovis in vigilia Nativitatis Domini quolibet anno, quandam testam bovis nomine vigerie, prout est consuetum : item, supra [sic] mercatores extraneos vendentes coria in nudinis Sancti Leonardi in quibuslibet nudinis duos denarios semel, et in habitatoribus ejusdem ville vendentibus coria in dictis nudinis unum denarium precto salagio insupra [sic] vendentes sul Nobiliacum et extra certos redditus vocatos lo fran in festo assumptionis, et plura alia pertinencia ad dictam vigeriam » ; - ibid. : « Litera de quodam homine capto apud Combret per priorem de Nobiliacum et ducto apud Mansacum ubi nullam prior habet juridiccionem, ymo est domini episcopi, et quod eum detinuerat apud Mansacum gag.... emendam. Et est signata sigillo suo » ; - fol. 88 recto : « Litera continens transcriptum testamentum P. Astay, clerici de Nobiliaco, qui instituit quamdam vicariam in ecclesia beati Stephani Nobiliacensis in majore altari. Octo libras renduales percipiendas per vicarium et XX solidos renduales precto clerico qui juvabit ad cantandam missam in dicta ricaria, et XX solidos renduales legavit ad faciendum luminarium dicte vicarie. Et debet [vicaria] conferri per priorem de Nobiliaco alicui seculari clerico de genere dicti testatoris et baptizato in fonte dicte ecclesie beati Stephani infra XV dies a vacacione, si prior sit presens ; et si sit absens, expectabitur, et postquam veniret, poterit conferri per eum infra dictum tempus : quod si non fecerit, dominus episcopus conferret, et si monasterium ecciam caretur priore et nisi dictas episcopus conferat infra dictum terminum, capitulum conferat » ; - fol. 88 verso : « Litera quod rex mandat certis commissariis quod inquirent de jure quod consules Nobiliacenses se dicebant habere in domo hospitali Nobiliacensi et de explectacione quam fecit eisdem episcopus Lemovicensis : qui in dicto hospitali intruserunt quemdam nomine Marcialem et inquirerent veritatem ut inquestam remitterent Parisius » ; - ibid. : « Litera continens transcriptum literarum regiarum in quibus rex concessit de gracia speciali episcopo Lemovicensi quod ob reverenciam beati Leonardi Nobiliacensis oblaciones et obvenciones quascunque, quas ad ecclesiam et ad altare sancti Leonardi, sede Lemovicensis ecclesie vacante, pervenire contigerit, jure regalium nunquam rex de cetero percipiat ; sed jus quod sibi competit in premissis episcopo remisit penitus et quictavit » ; - ibid. : « Item, alia litera sigillo regio et signata hoc signo O, quod prepositus domini episcopi et ejus bajulus apud Nobiliacum debent taxare cum consulibus duos sextarios vini in qualibet taberna de Nobiliaco percipiendos a domino episcopo, et II alios sextarios vini quos habet dominus episcopus a quolibet tabernario dicte ville in nativitate Domini » ; - fol. 89 recto : « Litera quod prior Artigie debet domino episcopo in noversoadventu suo unum obolum auri precto quibusdam amortizacionibus factis domino d'Artigia, et debet ecciam alium obolum auri precto fendo in adventu ipsius (?) precto manso de Benat » ; - fol. 90 recto ; « Litera compromissi et pronunciacionis seu prolacionis facte inter dominum episcopum et abbatem et conventum Sancti Marcialis et prepositum Sancti Justi super juridiccione et aliis dicte ville Sancti Justi et plarium mansorum, quorum omnimoda juridiccio ad dominum episcopum remanet, de quibus lis pendet, et est et erat contencio de manso de Charanbac, Tamen cognicio et juridiccio remanet domino episcopo, racione castri et castellanie de Nobiliaco.... » ; - 1° 90 verso : « Litera quod, cum procurator domini episcopi proponeret apud Rezes coram senescallo domini episcopi contra dominum Ratherium, dominum de Niolio, quod ipse et gentes sue adjornaverant ad assizias suas et posuerant in deffecta homines mansionarios de Masteli et de Safranbaco, de Lespinatz, de Mazeto, de Estradeto, de Ouneschas et de Montibus, in et super quibus dominus episcopus dicebatur habere omnimodam juridiccionem, et quod aliqua explecta de noversofaceran in locis predictis, quod confessus fuit dominus Ratherius fecisse cum essent justiziabiles sui, ut dixit ; tandem de communi consensu parcius fuit actum quod dominus R. de Ageduno, decanus de Capella et canonicus Lemovicensis, et magister Bernardus Almoynt, clericus, precto parte domini episcopi, electi, et dominus Hugo de Castronovo, miles, et Gaufridus de Monte, domicellus, precto parte dicti Ratherii, clecti, vel duo exipsis, videlicet unus a qualibet parte ex predictis electis ordinent et diffiniant econtra, et eos in suos judices elegerunt ; et explecta per dictum Ratherium facta, in quantum prejudiciabilia domino fuerant, revocavit, salvososcilicet, si habet jus in premissis, quod sibi non prejudicet. Et promisit restituere gagia et radia dictorum hominum inditate » ; - fol. 91 recto :

« *Litera quod procuratores domini de Petrabufferia ad hoc constituti recognorerunt ipsum dominum suum tenere et predecessores ejusdem tenuisse ab antiquo a domino episcopo in fidem et homagium castrum et castellaniam de Manbaco et jurisdictionem dictorum locorum et pertinenciarum, et quod locus de Montarat erat de pertinenciis predictis et quod requisirerunt procuratores domini episcopi quod opponerene manum suam in dicto loco, ne dominus Bertrandus de Malomonte, dominus Sancti Germani, qui se jactaverat ibidem furchas exigere, perturbaret dictum dominum de Petrabufferia; quod fecerunt dicti procuratores domini episcopiet posuerunt penuncellos episcopi, et gardiator regius dicto episcopo deputatus ad conserracionem manus domini episcopi, posuit requisitus penuncellos regios et inbibuit publice ne fieret prejudicium per aliquem in premissis. Que omnia fuerunt dicto domino Bertrando signata » ; - ibid. : « *Processus vicariorum dicti domini episcopi factus inter dominum Bernardum de Combornio et Mariam racione dictorum locorum [de Combornio], et resposiones et alia agitata super premissis in duabus pellibus pergameni (sic) contenta » : - ibid. : « *Appellacio facta per dominum episcopum contra senescallum Petragoricensem quod traherat coram se racione premissorum dictum dominum Bernardum de Combornio » ; - ibid. : « *Appellacio facta super eodem per dominum Bernardum de Combornio a senescallo domini episcopi ad senescallum regium » : - fol. 91 verso : « *Litera quod dominus Rambaudus de Richinbareysin, commissarius super financiis faciendis racione acquiritorum, financiam recepit a gentibus domini episcopi precto domo de Malomonte, precto qua fuit finatum ad XX libras. Et continet ipsa littera commissionem super hoc factam per regem » ; - ibid. : « *Litera quod Bernardus Amblardi recognovit quod turris sua, vocata Amblarda, sita in civitate Lemoricensi inter tres estagias sire domos Aymerici Arnaudi de Juncheria et curiam Lemoricensem cum porta, introitibus, exitibus, ayzinis, juribus et pertinenciis dicte turris, et ortus sire solare dicte turri contiguum, situm inter curiam et domum Helie Gaborn..... et quicquid amplius poterat habere] quoquomodo in dictis locis et eorum pertinenciis sunt et morcut a domino episcopo et ab ipsius dominio... » ; - fol. 92 verso : « *Litera regia in qua rex mandat senescallo quod si sibi constiterit quod senescallia Lemovicensis consueverit ? regi jure scripto, quod ille utatur et faciat juxta illud justicie complementum » ; - ibid. : « *Litera duplex quod rex mandat senescallo Lemovicini et Marchie quod non impediatur dominum episcopum, qui manum suam posuerat ad castrum et castellum de Ranconio precto deffecta hominis, sed impedimentum ammoreat et permittat gaudere episcopum possessione premissorum » ; - ibid. : « *Litera quod rex mandat senescallo Lemoricini et Marchie quod si constaret dominum electum Lemoricensem sotrisse decimam biennale tunc domino regi concessam domino archiepiscopo Bituricensi, non molestaret cum et saysinam oppositam in temporalitate amoreret » : - fol. 93 recto : « *Litera quod rex mandat episcopo Lemoricensi quod pecuniam debitam racione dicte decime in sua dyocesi et leratum mittat dicto domino archiepiscopo Bituricensi], alioquin pertemporatium capcionem se jurabit » : - ibid. : « *Litera quod rex mandat senescallo Lemoricensi quod non compellat dominum episcopum solvere financias precto acquisitis per cum et ejus predecessores in terra in qua est facta pariagium inter episcopam et regem, nisi solum dimidiam financiam » : - ibid. : « *Litera quod Aymericus Brugelbie, receptor regius senescallie Lemovicensis, habuit profinancia acquiritorum (sic) facta per gentes domini episcopi cum domino Raymbaudo de Rechinbarezin commissario super hoc. XX libras » ; - ibid. : « *Litera quod Guido de Teyseraco, deputatus ad regendum regalium fecit tradi per dominum P. de Jaff..... de mandato senescalli Lemovicensis, Johanni de Prunb, clerico ipsius senescalli, XXX libras, quas dominus P. predictus receperat de regalia de Molheys et de lasula » ; - ibid. : « *Litera domini Raymbaudi de Rechinbavesin qua amoret manum regiam appositam in temporalitate domini episcopi racione financiarum predictarum..... » : - fol. 93 verso : « *Litere due quod Petrus Joyclar, filius quondam Jobannis Joyclar, de Ponte Sancti Marcialis, vendidit Bartholomeo Daridis, burgensi castri Lemovicensis, XX solidos renduales solvendo medietatem in festo nativitate Domini et uliam medietatem in festo beati Jobannis Bapstiste, quos assignavit eidem burgensi lerandos et percipiendos in et super III domibus contiguis, quas asseruit esse suas in rilla de Ponte Sancti Marcialis..... » : - fol. 94 recto : « *Transcriptum literarum domini Mathei de Tria, marescalli Francie, qui mandat moreri manum in temporalitatem domni Gilberti, episcopi Lemovicensis, appositam precto coquia non miserat ad exercitum regium sicut fuerat injunctum » : - ibid. : « *Litera quod Karolus, filius regis Francorum, comes Marchie et Bigorre, mandat senescallo Marchie quod amoret manum suam appositam in terra et fendo de Aureria, que fuerunt domini Hugonis de Cella, militis, et quod permittat apprehendere possessionem terre et fendi bujusatodi, quorum interest » : - (Suivent de nombreux extraits relatifs également au fief de Laurière) : - fol. 94 verso : « *Litera continueus copias duarum literarum, ridelicet domini Hugonie de Lezinbaco et Hugonis Bruni, comitis Engolisme, filii sui, super certis redditibus per eos collatis abbacie beate Marie de Valencia prope Coyacum, percipiendis annuatim apud Bridier et apud Aureriam et apud Crozent per manus illorum qui tenebunt preposituram dictorum locorum » : - fol. 95 recto : « *Litera senescali regii continueus mandatum regis qui mandat quod super facto de Donzenaverso et maleficiis commissis per dominum de Donzenaco et homines suos in terra ricecomitisse Combornensis faciat prestari.... » : - fol. 95 verso : « *Anno Domini millesimo CC^o nonagesimo septimo, indicione X, ricesima tertia die mensis au justii, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno tercio, presentibus dominis P. de Malamorte, milite, et Gerardo de Orilbaco, canonico Lemoricensi..... et pluribus aliis ad hec vocatis et rogatis, nobilis vir Hetias, cicecomes Venthodorensis, fecit reverendo patri domino Raynaldo, Dei gracia Lemoricensi episcopo, homagium ligium..... » : - fol. 96 recto : « *Anno Domini M^o CC^o nonagesimo septimo, die XXVIII mensis januarii.... presentibus venerabilibus viris dominis P. (?) Maleu, archidiacono de Maymaco.... Bartholomeo de Bosqueto de Rupeapis, Gerardo de Rossaco, ecclesiarum rectore..., et Guillelmo Viriaudi,*********************

Sancti Hyllarii ecclesiarum rectore, et Simoneto Gnoritz et pluribus aliis testibus ad hec rocatis specialiter et royalis, nobilis vir dominus Hugo Bruni, comes Marchie et Engolisme, fecit homagium ligium.... reverendo patri domino R., Dei gracia Lemoricensi episcopo, precto castrecto de Laurieyra et castellania et pertinenciis earumdem (sic), et precto mota de Salanbat ; que omnin recognorit se tenere in feudum ad homagium ligium a prefato domino episcopo. Acta sunt hec apud Juncheriam in ecclesia ante altare ejusdem ecclesie » ; - ibid. et ss., autres hommages rendus au même par Adémar de Valence pour Rancon (1290), par Parrin d'Aleyrat pour Mainsat (1300), par Guillaume de la Garrigue pour Mainsat (1300), par Marguerite, veuve de Jean de Montvalier pour divers fiefs voisins de St-Junien (1295), par Guillaume Tadée, chevalier, pour son fief d'Eymoutiers (1295), etc. ; - fol. 98 verso : « Anno Domini M^o CCC^o octuagesimo octavo, die verecto XXII mensis octobris, in castrecto de Insula, nobilis et potens vir dominus G. de Bellafaya, miles, dominus castri et castellanie de Bellafaya, diocesis Lemovicensis, fecit homagium ligium in tunica sine zona et capucio, cuculla et mantello, flexis genibus manibusque complois domino Aymerico, Lemoricensi episcopo, precto dicto castrecto et castellania et pertinenciis eorumdem, presentibus venerabilibus dominis B., abbate Dalonis, Ludorico de Petrabufferia, archidiacono Domus in ecclesia Xantonensi, Johanne de Petrabufferia, milite, Aymerico de Monteurdit, domicello, et pluribus aliis » ; ibid. : « Scribantur alia homagia alque documenta sequendo, quia multa sunt que non sunt scripta in hoc libro. PRIOR DE BONACO ». - Fol. 99 recto et ss. Table alphabétique des noms de lieux énoncés au présent cartulaire, la dite table rédigée au XVIIIe siècle.

10* Copie. 1685

In-folio. 98 feuillets. papier.

« Ce livre a été fidèlement copié sur le vieux livre des hommages en parchemin, cotti O Domina, pour la conservation dudit livre en parchemin et pour la facilité de la lecture par ordre de Mgr. l'illustrissime et révérendissime Messire Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, conseiller du roy en ses conseils ». Frontispice enluminé : tête de vierge, armes de l'évêque, titre imprimé, le tout dans une guirlande de fleurs.

1 G 11*

Cartulaire de l'Evêché, coté « Tuæ hodie ».

1427

In-folio, 93 feuillets parchemin, et 35 feuillets papier.

C'est un recueil d'actes de foi et hommage mêlés avec quelques documents d'autre nature. Ces actes ne sont qu'analysés et très rarement datés [XIV^e-XV^e s.]. - Fol. 1bis recto : « Incipit registrum : Anno Domini millesimo quadragesimo vicesimo septimo et die vicesima sexta augusti, de mandato reverendissimi in Christo patris et domini, domini P. de Montebruno, divina providencia Lemovicensis episcopi, fuit per alphabetum inceptum presens registrum de omnibus privilegiis, instrumentis liciter, scripturis et aliis documentis repertis in archivio seu libraria magne turris castri Insule prefati domini episcopi..... » - Parmi les personnes qui traitent avec l'évêque à divers titres figurent : fol. 1, les moines du Palais-Notre-Dame, ordre de Cîteaux : Guillaume Laneau, damoiseau de Bussière ; - fol. 2, l'évêque de Clermont : Adémar La Roche, damoiseau de St-Paul ; - fol. 3, noble Gaucelin. sgr de Châteauneuf ; - fol. 4, le chapitre d'Eymoutiers ; Guillaume de Razès, chevalier ; - fol. 7, le prieur de Bénévent : noble Ratier de Montrocher, chevalier : le monastère de Déols ; Gérard de Maumont, chanoine de Bourges ; le prieur de Grandmont : la prieure de la Drouille-Blanche ; - fol. 10, Pierre Maleu, chanoine de Limoges ; - fol. 13, noble Jean de Brie, capitaine de Mora ; - fol. 14, Jean de Bretagne, vicomte de Limoges ; - fol. 15, les consuls de St-Junien ; Guichard de Comborn, chanoine d'Eymoutiers ; - fol. 16, noble Gérard, abbé de St-Martial ; - fol. 17, noble Bernard de Couppiat, sgr de St-Pardoux ; - fol. 19, le chapitre Saint-Étienne de Limoges ; le chapitre de l'église de Bourges ; l'abbaye de la Règle ; Bozon de Rezès, curé de Fromental ; - fol. 23, les consuls de St-Léonard de Noblac ; - fol. 24, G. de Malemort, sgr de Donzenac ; - noble Guichard de Comborn, sgr de Treignac ; Jean de Courton, curé de la Chapelle-Taillefer ; - fol. 26, noble Bernard de Comborn, damoiseau, sgr de Beaumont et de Rochefort, régent de la vicomté de Comborn ; - fol. 27, le monastère de St-Martin de Limoges ; - fol. 30, l'abbé du monastère de Beaulieu : - fol. 32 et ss., « bajulus episcopalis in ballivis de Botasaco et de Alasaco » : le roi de France, Philippe le Bel et ses successeurs ; - fol. 52, le prévôt d'Evau, le prieur de Bénévent, le prieur de Vedrennes, l'abbé du monastère d'Ahun, l'abbé du monastère de Lesterps, le commandeur du Palais ; - fol. 55 et ss., le prieur de Grandmont ; - fol. 59, noble Gouffier de Las Tours ; - fol. 62, noble Guillaume de Chamborant, « scutifer corporis regis » ; - fol. 71, Gui et Aymon de la Roche, chevaliers ; - fol. 73, noble Siméon de Chastelluz. sgr du dit

lieu ; - fol. 74, noble Guillaume Cadjon, chevalier ; noble Eschivat. sgr de Chabanais et comte de Bigorre ; Gui de Grandmont, damoiseau ; - fol. 75, Guillaume, prévôt de la Jonchère : l'abbé du monastère de Beuil : - fol. 77, noble Aymeric de Malemort, chevalier : - fol. 79, la prieure du prieuré de Villevalleyx ; - fol. 81, noble Milon de Thouars, sgr de Pousauges, de Chabanais et de Châteaumorand ; - fol. 82, Jean de Baubiat, prévôt de Peyrilhac ; - fol. 83, noble et puissant seigneur Gérald de Venfadour, sgr de Donzenac ; - fol. 86, le prévôt et les religieux de Vigeois ; Jean Quentin, damoiseau d'Eymoutiers ; - fol. 89, Gui de la Motte, damoiseau du Palais : Guillaume de Malemort, sgr de Donzenac ; le chapitre de St-Junien ; - fol. 93, noble Louis de Pierrebuffière, prévôt du chapitre de St-Junien ; Aymeric Marchés, chevalier, sgr en partie de Noblac ; etc. - Les actes les plus intéressants sont les suivants : fol. 2 recto : « *Littere domini episcopi Claramontensis continentes quod idem dominus nullum jus, protestatem rel auctoritatem faciendi aliquod explectum apud locum de Bort habet nec facere intendebat in prejudicium juris et jurisdictionis domini Lemovicensis* » : - fol. 3 verso : « *Littere per quas dominus Lemovicensis contulit licenciam domino Geraldo Forestarii, canonico Sti Leonardi, hediificandi unum altare retrocto majus altare monasterii ejusdem, dotandique et instituendi ibidem juxta ejus facultatem aliquam vicariam perpetuam, taliter tamen quod vicarius nullas claves teneat nec intrare possit absque custodis clariam licencia* » ; - fol. 3 verso : « *Littere regis Philippi qui concessit dominis episcopis Lemoricensibus de gracia speciali, ob reverenciam beati Leonardi, quod sede vacante de obrenconibus et oblacionibus ad altare dicti sancti provenientibus ipse rex vel sui officarii precto jure regali nichit recipere possent.....* » ; - fol. 5 recto : « *Littere per quas fuit ordinatum et concordatum quod quicumque electus in abbatem Sancti Augustini Lemovicensis et confirmatus per capitulum, presentetur domino episcopo Lemoricensi et suis successoribus per capitulum sine difficultate et examinatione processus et persone ; cui sic electo et confirmato idem dominus Lemovicensis curam animarum committet* » : - fol. 5 verso : « *Littere per quas Guido Guahans, canonicas Benerentinus, rector ecclesie de Arena, confitetur habuisse nomine sororis sue causa maritande a domino episcopo Lemoricensi quinquaginta et septem libras deprecio III^o XIX librarum, precto quibus dominus Adbemarus Guahans, miles, ejus pater, rendiderat eidem domino Lemoricensi totam decimam et jus decime quam habebat in villa et parrochia de Insula, quam idem miles ab eodem episcopo in feodum tenebat* » ; - fol. 6 verso : « *Littere in quibus sunt inserte littere compositionis pariagisi regis Philippi de cirtate Lemoricensi et villa de Nobiliaco* » : - fol. 11 recto : « *Littere per quas apparet quod olim mota controversia inter dominum episcopum Lemoricensem et capitulum ecclesie Sancti Stephani Lemovicensis de et super decima ac jurisdictione et dominio omnimodis ac merecto et mixto imperio duarum terrarum vocatarum de Pradeu et de la Bernegra contiguarum, sitarum in territorio de ante portam domorum Grandismontis de Balazis in parrochia de Insula, inter ter per quod ilar de dictis domibus ad portam de la Milgrana et riam qua itur de Insula ad locum de Balazis...* » ; - fol. 13 recto : « *Littere continentes controversiam ortam inter prefatum dominum episcopum Lemoricensem et prepositum et capitulum ecclesie Abentensis super eo quod idem episcopus dicebat contra prenominatos quod ipsi tenebant ab ipso et successoribus suis in feodum quiequid habebant in villa et castellania de Abento.....* » : - fol. 14 recto : « *Sunt duo rotuli articulorum..... precto sententia ferenda precto ipso domino episcopo in causa quam habebat contra gerentes se precto consulibus et communitate ville Nobiliacensis in curia regia...* » ; - *ibid.* : « *Est quoddam instrumentum continens compromissionem factum inter dictum dominum Lemoricensem et Symeonem de la Chassanha, burgensem de Glotonis, racione castri de Sadrano.....* » : - fol. 15 recto ; « *Littere continentes quod consules et communitas ville Sti Juniani ratam et gratam habuerunt compositionem proloquutam concordatam et juratam inter ipsos et prefatum dominum episcopum Lemoricensem.....* » ; - fol. 16 verso : « *Littere ubi continentur privilegia olim concessa domino de Sadrano per vicecomitem Comborneusem, que fuerunt approbata per dominum de Prulbe et ejus uxorem.....* » : - fol. 17 verso : « *Littere continentes quod domnus abbas Sti Dionisii et domnus Nigelle, locatenentes regis, confessi fuerunt habuisse a domino episcopo Lemovicensi, racione compositionis inter regem et ipsum episcopum facte, de terra et hereditate Aymerici de Niolio, videlicet centum libras turonensium.....* » ; - fol. 18 recto : « *Littere per quas magister Sequinus Bocherii, canonicus Lemovicensis, dedit Deo et ecclesie Sti Elegii de Chatallas unum carterium et dimidium decime.... in burgo et parrochia de Chatallat...* » ; - fol. 19 recto : « *Quoddam instrumentum per quod apparet quod dominus Stephanus Pellisserii, vicarius major in ecclesia Lemovicensi, qui manus violentas in Marcialem, filium Johannis Jamberti (sic) fabri, clericum castri Lemovicensis, injesserat (sic), ipsum graviter vulnerando, composuit ad octo scuta auricum domino episcopo Lemovicensi.....* » ; - *ibid.* : « *Quidam processus factus in assisia Brive per quem magister Raymundus Philippi, qui plures personas ecclesiasticas traxerat ad forum seculare et eouverso, et alias injurias et violencias dicto domino Lemovicensi et sue ecclesie feverat, gatgiarit emendam eidem domino Lemovicensi, genibus flexis, suam capucium in signum gatgiacionis tradendo* » ; - fol. 19 verso : « *Littere continentes quod capitulum Bittaricensis ecclesie, sede et decanatu vacantibus, confirmavit eleccionem domni Guiberti de Malamorte in episcopum Lemoricensem electi per decanum et capitulum Lemovicense celebratam et dicto capitulo Bituricensi presentatam, diligenti examinatione forme et persone prehabita* » : - fol. 21 verso : « *Littere continentes compositionem factam inter dominum episcopum Lemoricensem ex una et priorem Portus-Dei ex altera, super visitacionibus et procuracionibus quas idem dominus Lemovicensis petebat racione prioratuum et ecclesiarum de Chastanhs, de Bayssaco, etc...* » : - fol. 24 verso : « *Littere continentes quod Johannes de Courtou, rector parochialis ecclesie de Cappella-*

Talbeffer, consenciebat quod reverendus pater dominus Petrus Carcassonnensis episcopus fundaret in ecclesia parochiali predicta, salvo jure parochiali, unam vicariam perpetuam ad laudem beatorum Petri et Pauli apostolorum.... » ; - fol. 25 recto : « Littere per quas dominus episcopus Lemovicensis contulit et dedit magistrato P. Manbat medietatem officii scripturarum et registrarum ac sigillorum curiarum civitatis Lemovicensis et ville Sti-Leonardi de Nobiliaco, prout continue per suos predecessores fuit dari consuetum » ; - fol. 26 recto : « Quoddam instrumentum continens quod executores testamenti domini cardinalis Carnotensis precto salute ejus anime dederunt precto edificio fiendo in ecclesia Sti-Stephani de Nobiliaco quatuor viginti florenos auri qui traditi fuerunt in deposito Petrecto la Vinba tune viventi.... » ; - fol. 28 recto : « Quidam processus factus in assisiis Brive coram domino senescallo ubi publice fuerat proclamatum per gentes regis ne laicus laicum nec clericus clericum ad forum vettitum traheret.... » ; - fol. 29 verso : « Quoddam instrumentum continens processum factum quando domini duces Bitturie et Bourbonie, comes Marchie et marescallus Francie, venerant coram civitate Lemovicensi precto requirendo inibi habitantes ut regem Francie tanquam superiorem recognoscere vellent et sibi obedire.... » ; - fol. 30 recto : « Quoddam instrumentum per quod dominus episcopus Lemovicensis recognovit et confessus fuit ipsum et ecclesiam ac civitatem et diocesim Lemovicensem subfuisse et subesse domino archiepiscopo et ecclesie Bitturicensi tanquam suo metropolitano.... » ; - fol. 31 verso : « Littere continentes qualiter procurator regius Lemovicensis traxit in causam dominum episcopum Lemovicensem coram domino d'Audeneban, marescallo Francie, locumtenenti regis inter ripparias de Loire et Dordonbie, cum plena potestate, et plura contra ipsum dominum episcopum proposuit et articulos tradidit, inter alia asserendo quod preter et contra appellacionem ad regem factam, gentes ipsius domini episcopi questionaverant et mori injuste fecerant Petrum Ricaudi.... » ; - fol. 34 recto : « Littere regie per quas rex mandabat senescallo et suis officariis quantinus requisiti fuerint per dominum episcopum Lemovicensem omnes salvagardias in terris et jurisdictionibus dicti domini episcopi concessas ac penuncellos seu flores lilii eorum occasione appositos, vocatis evocandis, penitus tollerent et moverent absque aliquali difficultate, quibuscunque litteris non obstantibus » ; - fol. 35 recto : « Privilegia regis Philippi [quarti] domino episcopo Lemovicensi concessa » ; - fol. 36 verso : « Littere per quas rex mandabat senescallo Lemovicensi ut a cetero, donec esset sufficientius informatus, non teneret assisiis in loco contiguo capiti ecclesie cathedralis Lemovicensis, sed in loco consueto, ut dirinum officium non impediretur » ; - fol. 37 recto : « Quedam litere auditoris sacri palatii per quas ipse dominus auditor concessit domino episcopo Lemovicensi, officiali et procuratori fiscali excommunicatis beneficium absolucionis ad cauthelam absque prejudicio jurisdictionis ipsius domini archiepiscopi.... » ; - fol. 37 verso : « Compositio consulum Sti Juniani cum episcopo Lemovicensi » ; - fol. 41 recto : « Littere regie continentes quod rex Anglie ac dux Aquitanie revocabat in dubium an dominus episcopus Lemovicensis cum ejus ecclesia, villis, castris, feodis vel retrofeodis, hominibus, rebus et possessionibus suis essent ita privilegiati quod extramanum regis Francie poni non deberent.... » ; - fol. 41 verso à 51 verso : « Statuta, privilegia, provisio et libertates regia domino episcopo Lemovicensi et ejus subditis concessa » (XIII^e et XIV^e siecles) ; - fol. 51 verso : « Recognicio vini debiti domino episcopo Lemovicensi per tabernarios ville Nobiliacensis » ; - fol. 52 verso : « Recognicio subjeccionis facta per preceptorem milicie Templi domino episcopo Lemovicensi » ; - fol. 53 verso : « Compromissum cum priore hospitalis Sti Johannis Jerusalem » ; - fol. 55 verso : « Compositio facta inter dominum episcopum Lemovicensem et priorem et conventum Grandimontis » ; - fol. 56 verso : « Compositio facta inter dominum episcopum ac capitalium Lemoricensem, ex una, et magistrum milicie Templi, ex altera parte » ; - fol. 61 verso : « Bulle apostolice precto hospitali Sti Leonardi ut subsidium ab eodem solvi petatum per laicos non solveretur. Datum apud Montepessulanum, Magalonensis diocesis, kalendas marcii, pontificatus nostri [pape Urbani] anno quinto » ; - fol. 62 recto : « Instrumentum in quo continetur processus factus coram domino senescallo Lemovicensi inter Mariam de Comborno domiinanam de Treynbaco et dominum episcopum Lemovicensem super eo quod dicta Maria tanquam proximior genere et carne domine Eustachie ricecomitisse Combornensis pretendit jus in rececomitata et castrecto de Comborno habere.... » ; - fol. 62 recto : « Statuta principis Aquitanie trium statuum personis concessa. "Donné en nostre chastel d'Engolesme le XXV^e jour dudit moys de janvier, l'an de grâce mil CCC sexante et sept" » ; - fol. 63 verso : « Remedium ut juridicchio ecclesiastica domini episcopi Lemovicensis non impediretur per officarios comitis Marchie : "Donné à Paris le XXVII^e jours de mars, l'an de grâce mil quatre cens et cinq et de nostre regne le XXVI^e" » ; - fol. 64 recto : « Littere regie ut juramentum per senescallum, servientes et officarios regios Lemovicenses dicto domino episcopo Lemovicensi, juxta formam paragiü, prestaretur. Datum Parisius, die decima mensis julii, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimosexto et XIII^e regni nostri » ; - fol. 64 verso : « Remedium ut procurator comitis Marchie a visitacione reparacionum ecclesiarum diocesis [abstineat] : "... Un appelé Jehan de Saint-Desier, advocat en court laye et soy disant procureur de nostre très cher cousin le conte de la Marche, qui est un homme lay, s'est nagaires transporté en l'eveschié de Limoges, en plusieurs eglises dudit éveschié, et soubz ombre d'une commission exquisite que se dit avoir empree de nostre dit cousin ou autre pour avoir et pour extorquer argent des subgiez dudit éveschié, il a entrepris de fait à visiter plusieurs églises du diocèse de Limoges.... Donné à Paris le XXII^e jour d'avril, l'an de grâce mil CCCC et six après Pasques et de nostre regne le XXV^e" » ; - fol. 63 verso : « Bulla Adriani II, confirmatoria pacis et concordie facte inter dominum episcopum Lemoricensem et priorem de canonicis Sti Leonardi. Datum Rome anno M^o C^o LIIII^o » ; - fol. 67 recto : « Ordinacio domini Symonis de Cramando, patriarche Alexandrini. super debato risitacionis

inter dominum episcopium Lemoricensem et prepositum et capitalum Sti Juniani arto » ; - fol. 71 recto à 93 recto : actes d'hommages, non datés rendus à l'évêque pour divers fiefs sis dans les paroisses d'Allasac, Beaune, Bessines, chaptelat, Comprégnac, Donzenac, Eybouleuf. Eymoutiers, Isle, St-Junien, St-Léonard, etc. - Fol. 94 et ss. Table alphabétique des noms de lieux.

Le document « *Remedium...* » du folio 64 verso a été reproduit intégralement dans le tome V, p. 315-317 des *Archives historiques du Limousin*.

1 G 12-15 Registres des hommages rendus à l'évêque.

1328-XVIII^e s.

12* Quatre cahiers reliés en un volume, cotés respectivement par « *Mea sancta Maria* », « *Me in tuam* », « *Benedictam* », « *Fidem* ».

1328-1543

In-4^o, 202 feuillets, parchemin et papier.

Le premier porte ce titre : Liber R. I. C. P. D. *Rogeri episcopi Lemovicensis*. C'est un recueil d'actes d'hommages, rendus en 1328-1329 au dit évêque : 1^o pour des biens sis dans l'archiprêtre de Combraille, par dame Ysabeau de Tilia, Bernard Roger de Laront son mari, noble Bernard de Cleyrac, noble Hugues de Char, noble Imbaud Gal, chevalier ; noble et puissante dame Jeanne, duchesse de Boulogne, Berry et Auvergne, etc. ; - 2^o pour la châellenie de Salagnac, par noble Hugues de Bardia, noble Roger de Montmeynard ; - 3^o pour la châellenie de Bessines, par messire Pierre du Queyroix, chevalier ; noble Guillaume de Las Tours ; noble Gérard de Montcocu, la dame de Valanes, le vicomte de Rochechouart ; noble Louis de Bresse, chevalier, sgr de Boussac ; dame Blanche de Beaujeu, le comte de Comminges, etc. ; - 4^o pour la châellenie de St-Junien, par les consuls de la ville, messire Pierre de Montvalier, prêtre : messire Bernard, vicomte de Ventadour ; noble Caucelin de Pierrebuffière, etc. ; - 5^o pour des biens sis en Bas-Limousin, par le prévôt du chapitre d'Eymoutiers, noble Gérard de Malemort, noble Pierre Robert de St-Jal ; - 6^o pour les châellenies de Nieul et Razès, par messire Ratier de Nieul, chevalier ; Jean de Chastanet, écuyer ; Aymar de Vaulry, écuyer, etc. ; - 7^o pour des biens sis en la vicomté de Rochechouart par noble Constantin d'Estivagnac ; - 8^o pour des biens sis à Comborn, par noble dame Blanche de Ventadour ; - 9^o pour la tour d'Allasac, par messire Pierre de la Tour, chevalier ; messire Pierre de Bru, chevalier ; messire Gérard de Beaumont, chevalier ; noble Guillaume de Fursac, noble Guichard de Comborn, chevalier ; Guy de Chanac, chevalier ; noble Raoul de Culant, etc. ; - 10^o pour la châellenie de Noblat, par messire Hugues La Roche, chevalier ; noble Pierre de Beaufort ; noble homme Audebert de St-laurent, etc. = Folios 35 et 36. Quelques actes devenus illisibles par suite de mouillures. On y relève la note suivante : *Existimo haec homagia esse anni 1343 quia versa pagina annum habet 1344*. EGO NICOL. GEORG. PAVILLIO, 1602. - Fol. 43. « *Mémoires des hommaiges faitz à R. P. Jehan Barthon et respits par luy donnés ad ce faire* », 1485 et ss. Les seigneurs hommageants sont : M. de Chasteumorand, messire Jacques de Livron, noble Pierre de Jourgnac, noble Jean de Lasteyrie, damoiseau, sgr. du Saillant et coseigneur d'Allasac ; noble Jean de Beaupoil, sgr. de St-Aulayre, noble homme Antoine de Bonneval, chevalier, sgr. de Blanchefort ; noble et puissant seigneur Jacques de Vendôme, sgr. de Chabanais, etc. = Fol. 69 et ss. Contrats et titres reçus par Ragot, notaire royal, pour RR. PP. messires de Villiers et de Langeac, évêques de Limoges. Outre quelques actes d'hommages on trouve : une permission donnée par l'évêque à Marsaud de Chénérailles, demeurant en la paroisse de St-Pierre-du-Chateau, d'édifier un moulin sur le ruisseau du Douloux, 1525 ; - une donation faite par l'évêque à messire Antoine Auroux, prêtre, des biens confisqués sur Guillaume Auroux, en la juridiction du pont de Noblat, 1535 ; - permission donnée par l'évêque aux habitants de St-Junien de tenir des foires, sauf les droits de l'évêque, 1321 ; - prise de possession de la justice de Champ-menestery par messire Geoffroi de la Chassagne, sgr. d'Arfeuille, sous réserve d'hommage à l'évêque, 1527 ; - refus de l'hommage offert à l'évêque de Limoges par les prieurs des Carmes et Augustins de Mortemart de certaines rentes à eux délaissées par les fondateurs de ces couvents au village de Nieul, 1538. = Fol. 176 et ss. Rôle des seigneurs et autres vassaux tenant fiefs mouvants de l'évêché de Limoges, 1545 et 1543. Ces seigneurs sont : le comte de Ventadour, le vicomte de Turenne, le vicomte de Comborn, le baron de Donzenac, le baron de Malemort, le vicomte de Rochechouart, M. des Cars, M. de la Feuillade, M. de Cosnac, M. de Sainte-Fortunade, M. de Fursac, M. de Pompadour, etc.

13* « Copie des hommages rendus à M. Roger le Fort, évêque de Limoges, en l'année 1328 ».

XVIII^e s.

In fol., 26 feuillets, papier.

Copie de la partie correspondante du précédent registre, faite au XVIII^e siècle

14* « Petit livre des hommages » rendus à Bernard de Bonneval, évêque de Limoges, sur les mêmes fiefs et par les mêmes vassaux que précédemment.

1391-1403

In-4^o. 23 feuillets, papier.

15* Registre coté par « *Exitus mei* ».

1556-1576

In-4^o, 205 feuillets, papier.

Les premiers actes sont passés « en l'église de Limoges, par devant Hieronime de Thedesche, vicaire général en spirituel et temporel du révérend père en Dieu Mgr messire César de Burgignons. évêque de Limoges » ; les autres (o 11 et ss.) par-devant Pierre Benoist, licencié ès droits, archidiacre et chanoine de Limoges, prieur de Saint-Gérald de Limoges, vicaire général substitué de R. P. en Dieu messire Sébastien de l'Aubespines, évêque de Limoges ; les derniers (o 38 et ss.) par devant Jesse Godet, licencié en droit, vicaire général en spirituel et temporel du dit évêque. - Ces hommages concernent les mêmes fiefs que ceux qui figurent dans les précédents registres. - Folios 100, 111 et 140, trois dénombrements de ceux qui doivent hommage à l'évêque de Limoges, 1561-1563 : comte de Ventadour, vicomte de Turenne, vicomte de Comborn, baron de Donzenac, M. de Boussac-les-Églises, M. de Châteaumorand, baron de Malemort, vicomte de Rochechouart, M. de Pompadour, M. des Cars, M. de la Feuillade, M. de Brigueil, M. de Roffignac, M. de Vars, M. de Puymarès, etc..., au total environ 160 noms. - Fol. 182. Table alphabétique des noms de fiefs contenus au présent registre.

1 G 16* Registre coté par « *Tua merita* » : hommages, répertoire des titres.

XVI^e-XVII^e s.

Petit in-fol., 99 feuillets, papier.

Fol. 1, recto, dénombrement de ceux qui doivent hommage à l'évêque de Limoges. Mêmes noms que précédemment. - Fol. 58, recto, hommages dus à l'évêque de Limoges à cause de la châellenie d'Allassac. Il y a eu marge quelques rapprochements historiques, d'une main du XVII^e siècle. - Fol. 74, recto, répertoire des titres conservés en la Salle épiscopale de Limoges, le dit répertoire rédigé sur l'ordre de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges. Cf. ci-dessus, 1 G 5.

1 G 17* Registre des investitures, droits de prélation et lods et ventes.

1772-1790

In-4^o. 9 + 407 pages, papier.

« Registre des investitures, droits de prélation et lods et ventes des biens acquis dans la mouvance de l'évêché de Limoges et terres en dépendantes, commencé le 30 avril 1772, la 14^e année de l'épiscopat de Mgr Louis-Charles du Plessis d'Argentré, nommé au dit évêché de Limoges, le 3 septembre 1758 ». - P. 3, tableau portant fixation des droits de lods et ventes. - P. 7, avertissement du rédacteur du registre. - Les investitures portent sur les terres que possède l'évêque à Isle, Pont-de-Noblat, Pont-Saint-Martial, Eymoutiers, La Jonchère, la cité de Limoges, la Salle épiscopale, Royère, Saint-Maurice-des-Lions. Saint-Lazare, Saint-Junien, Allassac, Magnac-Bourg, Nieul, Bontezac, Saint-Léonard et Condat. - Parmi les personnes investies figurent : p. 3 bis, Dalesme de Chabant avocat de Saint-Léonard ; p. 8 bis, Léonard de la Chassagne, curé de Saint-Martin-Terressus ; p. 24, J.-B. Dumergue, tenant l'auberge où pend pour enseigne la Croix-Blanche ; p. 25, Me

Mathieu Romanet, écuyer, sgr du Caillaud, demeurant à Limoges ; p. 30. Jean Arnaud, sous-inspecteur des haras du Limousin, habitant à Limoges (1773) ; p. 31, M. Antoine-Étienne Touzac de Saint-Étienne, écuyer, conseiller du roi. receveur des tailles en l'élection de Limoges ; p. 44, Louis de Chaizemartin, bourgeois et négociant de Limoges ; p. 53. François Cosse, curé de Saint-Maurice-des-Lions ; p. 76, dlle Marguerite de Valeyze, bourgeoise du bourg de la Jonchère ; p. 83, Léonard Martin, sieur de Juriol, conseiller du roi, receveur particulier des Eaux et forêts de la maîtrise de la Basse-Marche à Bellac ; p. 92, Messire Pierre-Michel Baillot, chevalier, seigneur du Queyroix, président trésorier du bureau des finances de Limoges (1776) ; p. 107, Antoine-Léonard Muret, chanoine théologal du chapitre de Saint-Junien ; p. 113, Léonard Martin, seigneur du Gravier conseiller du roi, receveur particulier des Eaux et forêts en la maîtrise de Bellac ; p. 117, le sieur Fontoulier, notaire royal, contrôleur des actes et procureur d'office de l'évêque en la châtellenie d'Eymoutiers ; p. 119, Jean Pouyat, prêtre, bachelier de Sorbonne, principal du collège royal de Limoges (1777) ; p. 134, Jacques Eyroles, huissier royal à Tulle ; p. 137, Me Joseph Morel, chevalier, seigneur de Montaudaix ; p. 149, Messire Jean Desmaisons, chevalier, seigneur de Bonnefont, des Villetes des Breuils, etc. ; p. 150, Me Joseph-Gabriel Grellet, écuyer, seigneur des Prades, Pierrefiche et autres lieux ; p. 158, Henri Martin de la Plaigne, bourgeois et négociant de Limoges ; p. 164, J.-B. Léonard Lemas de Méchin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de l'arsenal de la ville de Paris (1780) ; Me Grégoire Tandeau de Marsac, trésorier de France au bureau des finances de Limoges ; p. 193, Henri Martin, seigneur de Puymaud, négociant de Limoges ; p. 211, Jean Pradel de la Maze, chevalier, sgr de la Maze, Charliat, etc., coseigneur d'Allasac, habitant au château de Roffignac lès Allasac ; p. 217, Yrieix du Teil, praticien, habitant du village de Madrias, paroisse d'Objat ; p. 219, Pierre Fraisseix de Veyviale, docteur et médecine à Saint-Léonard ; p. 220, dame Madeleine Martin, veuve d'Antoine Pinot, avocat ; p. 223, Antoine Lanoailhe, chanoine de Saint-Léonard ; p. 226, Léonard Daniel, écuyer, seigneur du Monteil et de Monfayon, habitant à Saint-Léonard ; p. 235, Me Jacques de Masbaret, écuyer, seigneur du Basty, trésorier de France, habitant à St-Léonard ; p. 238, Philippe Joubert de la Briaudère, « *contrôleur ambulant des domaines du roi de la généralité de Limoges au département de la Basse-Marche, habitant de la ville de Bellac* » ; p. 265, J.-B. Jarrit-Puysservier, notaire royal à Saint-Léonard ; p. 271, Jean de La Bachellerie, curé d'Eymoutiers ; p. 273, Jean Chabrol, « *concierger des prisons de cette ville* » de Limoges ; p. 276, Jacques Chenaud, seigneur de la Garde et Beaufort, écuyer, secrétaire du roi, habitant de Saint-Léonard ; p. 282, Me Jacques de la Sudrerie, écuyer, seigneur de Gamory ; p. 285, Antoine de Guillaume de Nilhac, capitaine au régiment de Limoges ; p. 287, Me Guillaume de Léobardy, écuyer, seigneur du Vignaud, président trésorier de France en la généralité de Limoges, habitant en son château du Vignaud, paroisse de La Jonchère ; p. 292, Pierre Sohet-Thibaut, chirurgien à Limoges ; p. 293, Me Bernard Raby, seigneur du Sirieux, lieutenant général criminel au présidial et sénéchal de Limoges (1785) ; p. 294, Pierre Goujon fabricant de poudre ; p. 297, Barthélemy Dussoubs, chanoine du chapitre de Saint-Junien ; p. 298, Pierre Gaultier, écuyer, seigneur de Villemonjane ; p. 301, Mathurin Dussoubs, huissier au présidial de cette ville ; p. 304, Léonard Mousnier, tapissier, demeurant à Limoges ; p. 308, Joseph Marchadier, curé de Javerdat ; p. 309, Nicolas Raby, notaire à Saint-Léonard ; p. 311, François Audoine, « *entrepreneur de la ville d'Eymoutiers* » ; p. 312, Henri de Burguet, seigneur de la Farge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant au château de Chauffaille ; p. 317, le marquis de Nadaillac, pour la terre de Saint-Pardoux ; Pierre Daudy, notaire royal à Saint-Junien ; p. 320, François Goulmot, notaire à Confolens ; Léonard Ribouille, arpenteur à Limoges ; p. 325, Pierre Tardivet, écuyer, seigneur du Repaire, habitant à Saint-Léonard ; p. 329, François Audoine, « *adjudicataire dans les ponts et chaussées* » (cf. ci-dessus, p. 311) ; p. 331, le sieur Dupré, curé de La Jonchère ; p. 338, Joseph Cruveilhaer, sieur de Chataigner, habitant à Magnac[-Bourg] ; p. 340, Etienne de Meyvières-Dartois, chevalier, seigneur du Repayre et autres lieux, habitant au château du Repayre, paroisse de Vigeois ; p. 341, Joseph Cogniasse, docteur en médecine (1787) ; p. 346, dame Louise Antoinette de Brussol du Brussonnet du Puget, marquise de Vicq ; p. 351, Guillaume Vergniaud, ancien curé de Magnac-Bourg ; p. 355, Etienne Abauzi, entrepreneur des ponts et chaussées ; p. 356, Pierre-Etienne Allouau de Montréal, avocat en la cour, demeurant à Saint-Germain [-les-Belles] ; p. 362, Me Joseph Jouhaud de La Bachellerie, ancien cheval-léger de la garde du roi, habitant à La Bachellerte ; Me Henri-Yrieix Daudinot de La Boissière, écuyer, ancien officier au régiment d'Aunis ; p. 370, Me André des Coustures, garde de corps du roi ; p. 373, Me Jean Touron, avocat en parlement, habitant à Allasac ; p. 375, Me Joseph Plaisant de Bouchiat, chevalier, seigneur de Bigeardel, directeur général des haras du roi à Strasbourg (1788) ; p. 377, Me Jean Dumas, notaire, habitant au château de Vergy, paroisse d'Ussac ; p. 379, Me Elie Monneyrat, notaire royal à Allasac ; p. 381, dame Léonarde de Douhet, dame de La Courtaudie, veuve de Me J.-B. Dorat, écuyer, seigneur de

Fougeras ; p. 388, Pierre Bourdeix, fondateur à Saint-Léonard ; p. 394, François Pradier, garçon imprimeur ; p. 394, le marquis de Lasteyrie ; p. 401, François Tunis, négociant de la ville d'Eymoutiers. - P. 98, accord entre le sieur Léonard Gallicher, écuyer, seigneur de Vaugoulour, gendarme de la garde du roi, d'une part, l'évêque de Limoges et l'abbaye des Feuillants, d'autre, touchant le paiement des lods et ventes dus par le premier sur divers fonds relevant de ceux-ci. - P. 153, copie de l'état présenté à l'évêque de Limoges par M. Serre, avocat du roi à Brive, des investitures, prélations et droits de lods par lui accordés et reçus à cause de ses terres du Bas-Limousin. Le total des sommes reçues monte à 523 livres. - P. 256, remise faite par l'évêque au sieur La Bachelierie du Teil, chanoine, curé d'Eymoutiers, des droits de lods et ventes dus sur une maison et jardin dont le dit sieur, en exécution de la volonté de feu son oncle, Pierre de La Bachelierie, curé de Nontron, fait don à la ville d'Eymoutiers « pour l'établissement d'un collège pour la jeunesse de la dite ville et lieux circonvoisins, après qu'elle [la ville] aura obtenu des lettres patentes de Sa Majesté à cet effet » (1783).

1 G 18-21 Terriers de l'évêché : reconnaissances et hommages.

XV^e s.-[1771]

18* Terrier coté par « Sanctissimam ». XV^e s.

In-4°, 3 + 55 feuillets, papier.

Terrier contenant les minutes de Dangrezas, notaire royal, reproduites avec d'autres titres dans les trois terriers cotés par « *Et finem* », « *Intercessionem* », « *Et per* », analysés ci-dessous.

19* Terrier coté par « Intercessionem ». 1530-1532

In-4°, 178 feuillets, papier.

« C'est le registre des reconnaissances et autres lettres en icelluy contenues, que furent reçues par le notaire royal soubz escript, du temps que R. P. en Dieu Monseigneur messire Anthoigne de Tende estoit évesque de Limoges. Et estoient par lors ses vicaires généraulx en la spiritualité et temporalité au dict Lymoges, nobles et vénérables messeigneurs maistres Claude Ferrier, docteur en chascun droit, chanoyne et sacriste de Ryès, et François Bon, curé de Saint-Mexen, diocèse d'Avignon, tous deux prothonotaires du saint siège apostolique ; lesquelz Ferrier et Bon, au nom dudît seigneur évesque et pour lui stipulant, firent faire les reconnaissances par le dit notaire royal soubz escript... Dangrezas, notaire royal » - Ces reconnaissances sont toutes passées par-devant le garde du scel authentique royal, établi aux contrats du bailliage de Limoges. Elles portent sur divers tènements des paroisses de Chaptelat, Feytiat, Saint-Gence, Saint-Gérald, Isle, Saint-Julien-lez-Limoges, Saint-Junien, Saint-Léonard, Nieul, Panazol, Peyrilhac et Veyrac. - Parmi les parties faisant reconnaissance à l'évêque figurent : fol. 32 verso, noble homme Martial Prinsault, écuyer, seigneur du Châtenet, en la paroisse de Veyrac ; fol. 61 recto, Me Jean Lamy, avocat en la cour souveraine de Bordeaux ; fol. 77 recto, les chanoines du chapitre de Saint-Junien ; fol. 84 recto, M. Pierre Suyduirault, bachelier ès lois, chanoine de l'église de Limoges ; fol. 131, noble homme Pierre de Saint-Martin, seigneur de Bagnac et de Chabannes, près Saint-Junien, fol. 166 verso, vénérable Jean de la Boyssièrre, curé de Saint-Maurice-les-Lions, etc.

20* Terrier sans titre, coté par « Et per ». 1537-1540

In-4°, 201 feuillets, papier.

Terrier contenant les reconnaissances faites à l'évêque de Limoges sur divers tènements des paroisses de Feytiat, Isle, Limoges, Nieul, Panazol, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint-Lazare, Saint-Léonard ; les dites reconnaissances reçues par Dangrezas, notaire royal, en présence du garde du scel royal établi aux contrats du bailliage de Limoges. - Parmi les personnes qui font reconnaissance à l'évêque figurent : fol. 3, Jean Louvèle, curé d'Isle ; folios 35, 37 et 41, Jean Meynard, Jean Bonnet, Pierre Lerat, bouchers de la cité de Limoges ; fol. 56, sire Pierre Boutaud, dit Maisondieu, hôte de la cité de Limoges ; fol. 62, sire Pierre Veyrier, orfèvre et marchand de Limoges ; fol. 65, messire Mathurin Rebière, vicaire de l'église du Pont-Saint-Martial ; fol. 85, Me Jean de Roulhac, notaire et praticien de la ville de Limoges ; fol. 102, Martial Duzac, curé de Bonnat ; fol. 123, Jehan Bloumet, curé de Soubrevas près Limoges ;

fol. 125, M. Pierre Forgemol, curé de Peyrilhac ; fol. 131, honorable Gaultier Bermondet, seigneur de la Quintaine, en la paroisse de Panazol, lieutenant général du roi en la sénéchaussée de Limoges ; fol. 152, Mons. Me Martial, auditeur receveur du domaine du Roi en la sénéchaussée de Limousin ; fol. 165, François de Lomenye le jeune, bachelier en droit, chanoine de l'église de Limoges, curé de Nieul ; fol. 167, Pierre Mazentin, licencié ès lois, au nom de Mathieu Mazentin, son père, aussi licencié ès lois et avocat en la cour de Limoges ; fol. 172, Me Léonard Massiet, élu pour le roi au haut pays de Limousin, etc.

21* « Terrier contenant partie des hommages et reconnaissances des terres du haut et bas Limousin relevant de l'évêché de Limoges, reçus par Tardieu, notaire, aux noms de Messeigneurs Raymond de La Marthonie et François de La Fayette, évêques de Limoges, depuis l'année 1624 jusques et y compris 1644. Le dit terrier relié et analysé [*sic*] de la table alphabétique qui est à la fin, par les ordres de Mgr L. -Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, la troisième année de son épiscopat » [1771].

1624-[1771]

In-4°, 289 feuillets, papier.

Les reconnaissances portent sur les terres des paroisses de Chaptelat, Feytiat, Saint-Gence, Saint-Gérald, Isle, Saint-Junien, Saint-Léonard, Nieul, Panazol, Peyrilhac et Veyrac. - Parmi les tenanciers faisant reconnaissance figurent : fol. 13 recto, Me Etienne Chavaille, avocat en parlement et juge ordinaire de la ville d'Uzerche ; fol. 18 verso, Me Antoine Laval, avocat en la ville d'Uzerche ; fol. 22 verso, Jean Dufaure, procureur d'office à Boutezac ; fol. 28 recto, Me François Malines, procureur d'office de la vicomté de Comborn, habitant à Boulezac ; fol. 41 verso, Me François Dufaure, avocat en parlement, juge de la châtellenie de Boutezac ; fol. 46 verso, noble Jean Raffard, écuyer, sieur de la Raffardie, demeurant à Boutezac ; fol. 55 verso, Me Antoine Dufaure, praticien du bourg d'Orgnac ; fol. 57 recto, Me Jean Plantadis, greffier de la juridiction de Coussac ; fol. 59 recto, les Chartreux de Glandier ; fol. 76 recto, Me Gabriel Desmaisons, avocat en parlement, juge ordinaire de Meilhars et Cluzal, habitant au bourg de Saint-Merd en haut Limousin ; fol. 84 verso, Me Jean de Lasteyrie, prieur du prieuré de Vaysset dépendant de l'église cathédrale de Limoges ; fol. 86 verso, Me Martial Besse, avocat au siège royal d'Uzerche ; fol. 96 recto, noble Louis de Louzanes, sieur du Palier ; fol. 99 verso, noble Philippe Hugon, écuyer, seigneur de La Gardelle. - Fol. 83 verso, permission donnée par l'évêque à Pierre Lafaye, notaire royal, de construire une chapelle sur le chemin de Boutezac à Objat (1624), « *auquel endroit on a accoustumé, à divers jours de l'année, faire des processions générales et autres dévotions ; et d'autant que au dict endroit il n'y a aucun couvert, le viqueire et prestre de la dicte paroisse [de Boutezac] ne peuvent le plus souvent faire les dictes processions et dévotions* ». - Folios 89 et ss., procuration pour faire reconnaissance à l'évêque, donnés par d'elle Renée de Bloys, veuve de noble Léonard de La Tour, écuyer ; François-Philibert de Vousques, écuyer, sieur de Saint-Pardoux ; Me Guillaume Mazouzeys, enquêteur au siège d'Uzerche ; Hercule du Brueil, écuyer, seigneur de Las Valettas ; noble François de La Chault, écuyer. - Folios 103 et ss., hommages rendus à l'évêque de Limoges, en la maison des Pères de la doctrine chrétienne, par : Me Annet Doumenat, licencié ès droits, chanoine et vicaire général de Saint-Martin de Brive, curé de Maumont (?) et official de l'évêque à Brive, pour le fief del Mas (fol. 103 recto) ; Etienne de Vielbans, conseiller du roi, contrôleur élu en la ville de Brive, pour le mas de Chambon (fol. 104 verso) ; noble Jean du Griffoulleys, écuyer, sieur de Laborie de Saint-Michel et co-seigneur de Saint-Germain-les-Vergnes, pour la châtellenie de Griffoulleys (fol. 105 verso) ; noble Jean de La Forestie pour le lieu des Aubardes (fol. 108 verso) ; noble Jean Guy de Bar pour le lieu de La Chapoulie (fol. 110 verso) ; noble Barthélemy de Giraud, conseiller du Roi et président en l'élection de Brive, pour le fief de Martignie (fol. 113 recto) ; Me Etienne de Saint-Chamans, seigneur de Branceillies, pour la dîme du dit lieu (fol. 115 verso) ; Me Jean de Mirat, conseiller du roi, élu en l'élection du Tulle, comme représentant de Me Jean de Mirat, seigneur de la Tour, son père, pour la co-seigneurie d'Allassac (fol. 116 verso) ; noble Jean de Saint-Viance, pour le fief de Puymage (fol. 122 verso) ; Me Jean du Sailhen (*sic*), chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur du Sailhen et co-seigneur d'Allassac (fol. 124 recto) ; M. Louis de Roffignac, chevalier, pour le dit lieu (fol. 126 verso) ; noble Jacques de Bar pour le fief de Grafeuil (fol. 133 verso) ; noble Pierre du Verdier, seigneur de Chanac et co-seigneur d'Allassac, pour le dit lieu (fol. 136 verso) ; Me Léonard Guyon, conseiller du roi, élu en l'élection de Brive et habitant d'Uzerche, pour le village de Charlut

(fol. 142 verso) ; noble Jean Dumas, sieur du Teil, écuyer, pour le village d'Anteyres, paroisse de Saint-Viance (fol. 144 verso) ; noble François Lespérut, écuyer, sieur de Lasvaux, pour le village de Laborie (fol. 146 verso) ; noble Armand de Cosnac, écuyer, seigneur de Saint-Jal et autres lieux, pour la terre de Saint-Jal (fol. 148 verso) ; noble François Plaisant de Bouschiat, seigneur de Bigeardel, pour la dite seigneurie (fol. 150 recto) ; Me Antoine Dupuy, praticien d'Auriac, pour le fief de Sainte-Fortunade (fol. 154 recto) ; Pierre de Rignac, écuyer, sieur du Véry, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, « *commandeur pour Mad. de Bouillon en ses terres de Périgord, maistre de camp entretenu pour le service du Roy à Ceste [Ceste ?], et Jean du Battut, écuyer, sieur de la Peyrouse, sénéchal du vicomte de Turenne, et Jacques de Cauthera, écuyer, sieur de la Mothe-Callignac et prévôt de la conestablerie et maréchaussée de France, tous trois représentants de très haute et très puissante princesse dame Elisabeth de Nassau, princesse en Orange, duchesse douairière de Bouillon, veuve de Mgr Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt, vicomte de Turenne* », etc., 1624 (fol. 158 verso) ; noble Jacques de La Gorce-Beynac, chevalier, seigneur de La Gorse et autres lieux, pour le fief de Malapeige (fol. 160 verso) Me Gilles de Geneste, seigneur de Saint-Avid, Saint-Clément et autres lieux, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, au nom de Magdeleine de Prouhet, sa femme, pour la terre de Saint-Clément (fol. 164 verso) ; les religieux de Glandier pour le fief de La Manigne (fol. 168 verso). - Fol. 170 et ss., actes divers entre lesquels on peut relever les suivants : fol. 170 verso, transaction entre l'évêque de Limoges et le chapitre de Saint-Martial concernant le droit de visite et de juridiction sur l'église du dit chapitre (1633). - fol. 175 verso, procuration donnée par l'évêque à Me ... [en blanc], pour soutenir, devant les commissaires établis pour la liquidation des hommages appartenant au domaine du Roi, que la terre de Cosnac relève de l'évêché de Limoges (1630) ; - fol. 178 verso, transaction entre l'évêque de Limoges et le chapitre cathédral touchant leurs droits respectifs de juridiction (1630) ; - fol. 184 recto, cession faite par l'évêque de Limoges des droits de lods et ventes à lui dus sur la baronnie de Donzenac par noble Antoine de Fenix, seigneur de Louzellou, trésorier général de France en la généralité de Limoges (1629) ; - fol. 187 recto, procuration donnée par l'évêque de Limoges à Me... [en blanc] pour soutenir que le dit évêque est co-seigneur de Brive et que l'hommage de Malemort lui appartient (1629) ; - fol. 188 verso, acte avec lequel les habitants de Saint-Maurice-des-Lyons, en la sénéchaussée d'Angoumois, reconnaissent être tenus d'aller moudre et cuire leur pain aux moulins et fours de M. de Limoges au dit lieu de Saint-Maurice (1629) ; - fol. 194 recto, autorisation donnée par l'évêque de Limoges aux religieuses de La Règle de renfermer dans leur enclos certaines vignes contiguës aux fossés de la Cité (1633) ; - fol. 216 recto, autorisation d'enclorre le cimetière de la Graulière accordée par l'évêque au syndic et marguillier de la dite paroisse (s. d.) ; - fol. 219 verso, accord entre l'évêque de Limoges et les Carmes déchaux touchant la fondalité du Naveix (1640) ; - fol. 226 recto, quittance donnée par l'évêque de Limoges à l'abbé de Grandmont des droits de lods et ventes dus sur un bois dépendant de la terre de Saint-Léger-la-Montagne (1640) ; - fol. 227 recto, actes des chanoines de la cathédrale certifiant que le droit de lods et ventes est dû à l'évêque pour la coupe des bois de haute futaye sis dans ses domaines (1640) ; - fol. 233 recto, autorisation donnée par l'évêque de Limoges à Léonard Bloys, bourgeois et marchand de Saint-Léonard, de construire un moulin à papier sur la Vienne dans la juridiction de l'évêque (1640) ; - fol. 247 verso, procuration donnée par l'évêque à Me Antoine Laige, abbé de Beuil (?), official et vicaire général du diocèse, pour le représenter dans tout ce qui concerne les affaires de l'abbaye de Dalon et du prieuré de Saint-Angel appartenant à l'évêque (1643) ; - fol. 250 recto, acte par lequel les abbé et procureur du couvent de Saint-Augustin de Limoges reconnaissent tenir à foi et hommage de l'évêque le fief de Crochat en la paroisse de Saint-Gérald-lès-Limoges (1643) ; - fol. 263 recto, cession faite par l'évêque à dom Antoine Joyec, procureur-syndic du couvent de Glandier, des droits de lods et ventes dus sur la terre de Glandier (1645) ; - fol. 272 et ss, table alphabétique des noms de lieux contenus dans le présent registre.

1 G 22*

Etat des fiefs qui n'ont pas été portés en hommage à l'évêque.

[XVIII^e]

In-4^o, 15 feuillets papier.

Ces fiefs sont : le haut et bas Sursol, Panabœuf et Châteaumerle, paroisse de La Geneytouse, la Breuille, paroisse d'Eybouleuf, possédés par Mad. Léonard de Douhet de la Courtaudie, veuve de messire J.-B. Daurat ; La Chapelle, La Besse, Chatreix, La Maisonneuve, paroisse de St-Etienne de Noblat, démembérés de la baronnie de Brugnac et possédés par M. de La Chapelle, procureur du roi à Limoges ; - Les Cros, paroisse de La Geneytouse, possédés par

le sieur Pouyat ; - Le Breuil, paroisse de La Geneytouse, possédé par le sieur Cognasse, bourgeois de Limoges ; - Lage, paroisse de St-Just, démembre de la baronnie de Brugnac, et possédé par le sieur Denaud, bourgeois de Limoges ; - le prieuré de l'Artige uni à perpétuité au collège des PP. Jésuites de Limoges ; - La Roche, paroisse d'Eybouleuf, possédé par le sieur Antoine Lanouaille, chanoine de St-Léonard ; - Gagnepot, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par le sieur Lanoaille de Soumagne. « *Ce fief n'a jamais été porté en hommage aux évêques de Limoges sous cette dénomination. Cependant, comme il se trouve dans le détroit de la dite juridiction du Pont-de-Noblat, on pense qu'on pourroit obliger le propriétaire à le porter en hommage au seigneur évêque* » ; - Les Combes, paroisse de Champnétery, possédé par le sieur Texier de La Palisse ; - La Palisse, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par ledit sieur Texier de La Palisse ; - Chaban, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par M. Dalesme de Chamban ; - Le Pouyol, paroisse d'Eybouleuf, possédé par M. de Lanoaille, subdélégué de St-Léonard, qui « *est en Amérique* » ; - Vernon, paroisse de Moissannes, possédé par le sieur Gay de Vernon, demeurant à St-Léonard ; - les Rougères, paroisse de St-Etienne de Noblat, possédé par la demoiselle Marianne Fargeaud de Mortesaigne et consorts ; Chez-Legros, démembre des Rougères, possédé par le sieur Dupetit, bourgeois de St-Léonard ; - moulins et préclôtures de Chez-Momot, possédés par le sieur Tardivet du Repaire ; - Chastenet, Vaux, Basvaux, Vernieux et Roumeix, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédés par M. Parry, de Roziers ; - Lage, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par M. de Carbonnière, habitant en ladite paroisse ; - baronnie de Brugnac et Beaudéduit, possédée par M. de La Chétardie, baron de Brugnac. « *On lui a écrit pendant deux fois fort honnêtement, sans qu'il aye fait de réponse. On est fort surpris de son silence, car l'hommage de ces deux terres est incontestablement dû au seigneur évêque. Il est établi par plus de dix hommages et par arrêt du parlement de Bordeaux de 1611* » ; - La Mazière, paroisse de St-Etienne de Noblat. « *Ce fief est en litige entre M. de Brugnac et le sieur Nicard de La Mazzière, habitant du Pont-de-Noblat. Il faudra suspendre toute poursuite jusqu'à la décision du procès qui est pendant au parlement de Bordeaux* » ; - Rocheservière, paroisse d'Eybouleuf. « *Ce fief est possédé par le sieur Alexis Colas, bourgeois de St-Léonard, qui ne dispute pas l'hommage ; mais comme il vouloit y faire comprendre la justice haute, moyenne et basse, qui appartient au seigneur évêque, on n'a pas voulu le recevoir* » ; - Le Montjoffre, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par M. de Carbonnière qui prétend relever de la baronnie de Châteauneuf, « *ce qu'il faut vérifier* » ; - Verviale et le grand Billac, paroisse de St-Etienne de Noblat, Coustrenas, paroisse de St-Priest-Taurion, les domaines du bourg de La Geneytouse et la maison paternelle de Daniel de La Gasnerie, situé près l'église de St-Léonard, possédés par ledit Daniel de La Gasnerie, ancien garde du corps ; - Chabreilli, paroisse de St-Paul, possédé par M. Roulhac du Cluzeau ; - Vaussatour (al. Baysotor), Mas-de-Bort, près Montjoffre, Cheyroupantrie, Donadyma, et Les Archambaud, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédés par...?... ; - les dîmes inféodées de la paroisse de St-Priest-Taurion, possédées par le sieur Garat de St-Yrieix ; - tenures du Pont-de-Noblat, possédées par Madame la marquise de Mirabeau ; - Chez-Quintaine, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par Léonard Parent ; - la terre d'Aigueperse de Thouron, possédée par M. Dalesme de Rigoulène ; - Praceau, paroisse de St-Denis-des-Murs, possédé par dame Léonarde Veyrier du Muraud. - (Pour plusieurs de ces fiefs on indique les hommages rendus anciennement à l'évêché de Limoges). [s.d. ; seconde moitié du XVIII^e siècle].

1 G 23* Relevé des châteaux du diocèse de Limoges (incomplet).

[XVIII^e]

Cahier in-4^o, 12 feuillets papier.

Avec indication du nom des paroisses et des seigneurs. Le cahier est incomplet des premiers feuillets. Il a été en divers endroits annoté par l'abbé Nadaud qui a mentionné des redevances dues à l'évêque de Limoges. Les châteaux dénommés sont au nombre d'environ sept cents : Châtain, Château-Loudeau, Château-neuf, Châteaurocher, etc. [s. d. ; seconde moitié du XVIII^e s.].

Publié par M. René Fage dans le *Bulletin de la Société historique de Brive*, IV, 525 et 581, et V, 315.

1 G 24-27 Répertoires des fiches ; tables ; extraits.

XVI^e s.-[XVIII^e]

24* Répertoire, sur fiches volantes, des titres de l'évêché rangés par tènements d'origine.

[XVIII^e]

7 pièces parchemin, 1690 pièces papier.

Écriture du XVII^e s.

25* « Table alphabétique des noms des terres, fiefs, villages, tenues, domaines et autres objets mentionnés au terrier intitulé Laurens, tome 50, commencé en 1609 et fini en 1610, contenant leurs confrontations et la quantité et qualité des devoirs, cens, rentes, etc., dus à l'évêché de Limoges ».

[XVIII^e]

2 cahiers in-4° 17 fol. et in-fol. 14 fol., papier.

Les domaines sont rangés par ordre alphabétique, de A à V. - Fragment (de F à J.) d'une table des matières d'un terrier non spécifié. Écriture du XVIII^e siècle -

26* Extraits des cartulaires et terriers de l'évêché.

XVI^e-XVIII^e s.

43 pièces papier.

Extraits des cartulaires et terriers de l'évêché. Écriture des XVI^e-XVIII^e ss. - Autres extraits, de la main d'un féodiste de l'évêché, XVIII^e s.

27* Extraits de cartulaires.

[XVIII^e]

4 cahiers in-4°, 2, 3, 8 et 9 ff. + 59 pièces papier.

Extraits du cartulaire « *Tua merita* », t. 25, « écrit en l'an environ 1630 » (copie auj. perdue de 1 G 16). - Extraits du cartulaire « *Fidem* », « écrit en 1542 ». - Extraits du cartulaire « *Tuae hodie* » « écrit en 1427 » (cf. ci-dessus 1 G 11). Écritures du XVIII^e s.

1 G 28-29 Lièves des cens et rentes dans les diverses châtelainies.

1337-[XVI^e]

28* Recueil factice, coté par « *Custodiam* », « *Et in sinum* », « *Misericordiae* », de lièves (1291-1584) des diverses châtelainies dépendant de l'évêque de Limoges : Sadroc, Allasac, Boutezac, Saint-Junien, etc., commencé en 1337.

1337-[XVI^e]

In-4°, 121 feuillets papier.

Fol. 76 et ss., quelques actes d'hommages rendus à l'évêque pour les tènements des châtelainies de Haut-Limousin, Marche, Combraille et Bas-Limousin, 1291 et ss. Ce registre, commencé en 1337, est le plus ancien document sur papier qui ait été rencontré jusqu'ici dans les Archives de la Haute-Vienne.

29* Liève de Bonneval, Nieul, Isle, Razès, Bessines, cité de Limoges et Pont-Saint-Martial.

[vers 1391]

In-4°, 2 + 39 feuillets, parchemin.

« Hoc est terrarium balyvie de Insula et de Niolio et de Raçès et de Bessines factum et ordinatum per dominum Petrum Mosnerii, capellanum de Assia, bajulum et receptorem dictorum locorum per [sic] reverendissimum in Christo patrem et dominum, dominum Bernardum, Dei gracia Lemovicensem episcopum, extractum ab aliis antiquis regestris ». - Folios 1 et 2°, fragments de l'évangile selon saint Luc (II, 25 et ss.), avec notations musicales. - Les articles sont sous cette forme sommaire : fol. 32 et verso : « In domo ous petis Jolias prope capellam beate Marie de Podio, quam tenet magister Johannes de Felinis III d. census et XII d. acptamenti ». Point de total.

1 G 30* Liève de rentes secondes.

XVIII^e s.

Archives

1 G 31 Gestion des archives de l'évêché.

1725-1787

1 cahier in-8°, 8 ff. et 13 pièces papier (1 impr.).

Arrêt du Parlement de Bordeaux portant que le sieur Palais, ses représentants et autres gens d'affaires de l'évêque de Limoges remettront au secrétariat du dit évêché tous les papiers dont ils sont détenteurs, desquels il sera fait état par le lieutenant général au siège de Limoges, mars 1725 (impr.) : « Ce jour, le procureur général est entré et a dit qu'il demeure averti par des lettres qui luy ont été écrites de la ville de Limoges que, quoyque les titres, papiers et registres des Archives et du Secrétariat de l'évêché de Limoges dussent être comme un dépôt public dans le lieu à ce destiné d'ancienneté et vraisemblablement depuis la fondation de l'évêché ; néanmoins par un abus qui ne peut être toléré l'on a vu par le passé, au grand scandale de la religion, que, par des voyes criminelles et punissables, après la mort des évêques, leurs gens d'affaires et ceux qui avoient le soin de leur secrétariat et des archives, abusant de la fidélité qu'ils devoient à la mémoire de ceux qui les avoient préposez à ces emplois, ont enlevé et emporté chez eux, ou dans des maisons particulières de la ville de Limoges ou autres lieux du ressort de la cour, sinon tous, du moins la plus grande partie des papiers, registres et titres soit des archives ou du secrétariat ; lequel abus a passé aux parens et successeurs de ceux qui ont fait ces enlèvements criminels ; lesquels nantis de cette indue dépouille qui ne leur peut pas appartenir par aucune sorte de droit, ils ne peuvent qu'en faire de mauvais usages à prix d'argent par leur avidité et par exaction, les pouvant même supprimer et exiger des sommes de deniers à ceux qui ont besoin des expéditions des titres, papiers, collations de bénéfices et visa accordez par les sieurs évêques de Limoges ; ce qui a fait porter des plaintes par des lettres écrites au procureur général du Roy, particulièrement contre le nommé Palais, lequel pour des sommes excessives, s'ingère de donner des copies et expéditions des nominations et autres titres qui ne peuvent être expediez que par le sieur évêque ou son secrétaire... ». - Procès-verbal, dressé en conformité du susdit arrêt et à la requête de François Pigné, agent des affaires de Mgr l'évêque de Limoges, des papiers conservés dans les archives du dit évêché, avril 1725. (Mentions sommaire). - Lettres adressées au sieur Lajouard, archiviste (al. féodiste) de l'évêché, au sujet du temporel de l'évêque, par MM. Naurissard, directeur de la Monnaie, Ardant, curé de Saint-Goussaud, Fargeaud, chanoine, Tourniol, archiviste du collège, Dussoubs, chanoine-syndic, etc., 1782-87.

1 G 32 Correspondance avec Lajouard, archiviste et féodiste de l'évêque.

1725-1789

Affaires temporelles et politiques, juridictions

1 G 33-36 Affaires générales, temporelles et politiques.

1444-1789

33. 1444-1557

6 pièces, parchemin.

Lettres de sauvegarde accordées par Charles VII à l'évêque de Limoges et au chapitre de l'église cathédrale. *Datum Parisius XIII^e die augusti anno Domini millesimo quadragesimo quadragesimo quarto et regni nostri vicesimo secundo* (Vidimus délivré par Hélie Suduyraud, lieutenant du sénéchal de Limoges, sous cette date : « *Datum Lemovisis sub sigillo dicte senescallie Lemov. et publicatum in sede regia Lemov. die duodecima mensis octobris, durantibus assisiis regis Lemov. que inceperunt teneri die lune post festum exaltacionis sancte Crucis anno Domini millesimo CCCC^{mo} XL^{mo} quarto* »). - Mandement de Jean Bermondet, juge du pariage de la cité de Limoges et de la ville de Saint-Léonard, commissaire du Roi en cette partie, le dit mandement adressé au premier sergent qui sur ce sera requis et portant qu'il est interdit à l'évêque de Limoges, de par les lettres royaux récemment reçues, d'asseoir et de lever des impôts « *sans le congé et licence du roy nostre dict souverain seigneur et le consentement des doyen et chapitre de Lymoges et des gens d'église du dict diocèse de Lymoges ou de la plus grand part d'iceux... sur les dictz gens d'église* ». 15 juin 1455. - Lettres patentes de Louis XI, roi de France, relevant l'évêque de Limoges de la prescription de soixante ans contre ceux qui ont occupé les biens de son église pendant les dernières guerres. Données au Dorat, le 13 juillet 1463 (copie faite en 1474). - Rénovation des susdites lettres. Donnée à Bordeaux, le 1^{er} sept. 1473. - Vidimus d'un mandement d'Henri II rendu à la requête de l'évêque de Limoges et adressé aux sénéchaux du Limousin, Marche, Poitou, Montmorillon, Angoulême, et Périgord contre les fauteurs d'hérésie. Chantilly, 17 mars 1556 (n. st. 1557).

34. 1444-1789

1 pièce parchemin, 9 pièces papier (4 impr.)

Mandement de Charles IX rendu à la requête de l'évêque de Limoges et adressé au sénéchal du Limousin et gens du présidial de Limoges, portant qu'il sera établi un nouveau subside sur le clergé du diocèse pour payer l'arriéré des dépenses faites pour l'amortissement des francs-fiefs, le voyage des députés à l'assemblée de Bordeaux, etc. Paris, 12 oct. 1563. - Lettre close, signé Hotman, adressée à l'évêque de Limoges, son grand vicaire ou les députés du diocèse, « *par commandement de Messeigneurs les prélatz assemblez pour les affaires du clergé de France* », prescrivant l'établissement d'une nouvelle décime sur le clergé pour répondre aux besoins du Roi. Paris, 7 sept. 1573. - Circulaire portant convocation en la Salle épiscopale de Limoges, « *pour délibérer et se résoudre sur l'offre que le Roy demande qu'on luy face de certain nombre de personnes pour faire la guerre, souldoiés par les habitans de ce hault pays de Limosin, où Sa Majesté entend que les ecclésiastiques contribuent. Aussi pour délibérer et se résoudre sur ce que les habitans du dict pays (pour se garantir des oppressions et violances qu'on commect et faire vivre ung chacun au dict pays soubz l'obéissance du Roy, de ses édictz et de la justice) délibèrent de s'associer et unir ensemble...* ». Limoges, 7 février 1577. (Impr.). - Ordonnance du sénéchal de Limoges (?) enjoignant à l'évêque et au chapitre de Saint-Etienne « *de faire continuer la garde de la dicte esglise et maison episcopalle et clochier joignant ensemble soubz la charge du cappitaine Bretier avec le nombre de Soldatz qui y ont esté cy-devant ordonnés aux despans du dict sieur evesque et des chanoynes par moitié...* ». 19 oct. 1580. - Procuration donnée par les députés du clergé du diocèse à Me Pierre Palais, chanoine de Limoges et agent du dit clergé, aux fins d'obtenir la remise de l'impôt de deux décimes extraordinaires demandées par le Roi, 23 juillet 1580. - Mémoire adressé à l'évêque de Limoges « *pour le soulagement des ecclésiastiques* » foulés par les gens de guerre. (s. date ; écriture de la fin du XVI^e siècle). - Déclaration du Roi en faveur des archevêques et évêques, qui confirme le pouvoir qu'ils ont d'instituer et destituer leurs officiaux. 28 sept. 1637. - Arrêts du Conseil d'Etat, ordonnant qu'il sera passé désormais des actes notariés de toutes les donations, cessions ou obligations faites pour cause de dotation en faveur des professions religieuses dans les communautés et monastères du royaume. 14 sept. 1773. (A la suite) : Instructions pour les communautés religieuses dressée par ordre de l'Assemblée de 1785 : concernant les formalités à observer pour les constructions et reconstructions de bâtiments appartenant aux gens de main-morte, hôpitaux généraux et particuliers, maisons et écoles de charité. 7 sept. 1785 ; - portant autorisation aux directeurs des monnaies de recevoir la vaisselle qui sera portée librement aux hôtels des monnaies. 20 sept. 1789. (En tête) : Lettre de l'évêque de Limoges, député à l'Assemblée nationale, relative à l'autorisation ci-dessus.

35. 1596-1680

2 pièces papier.

Lettres patentes de Henri IV au sujet des économats spirituels, 1596 (copie). - Déclaration du roi concernant les conventualités. Fontainebleau, mai 1680.

36. Conflit entre le parlement de Bordeaux et l'évêque de Limoges, touchant une question de préséance. 1636

1 G 37 Jurisdiction temporelle en général. XVIII^e s.

2 pièces, papier.

Mémoire concernant l'étendue de la juridiction épiscopale sur la cité de Limoges et de la juridiction de la Salle épiscopale, Pont-St-Martial et châtellenie d'Isle « *qui ne forment qu'une même* ». [s. date ; écriture du XVIII^e siècle]. Il est dit que les juridictions de la Salle épiscopale, Pont-St-Martial et châtellenie d'Isle comprennent certains villages dénommés des paroisses de Saint-Gérald, de Saint-Lazare, de Feytiat, de Panazol et d'Isle en entier. – « *Extrait des minutes du greffe de la Cité de Limoges et des juridictions de la Salle épiscopale, châtellenie d'Isle et Pont-St-Martial du dit Limoges, appartenant à l'évêché* », (XVIII^e s.), avec un « *certifié conforme à autre copie en bonne forme déposée aux archives du dit évêché. Lajoumard, 1786* ».

1 G 38 Jurisdiction temporelle : conflit de juridiction ; charges de judicature. 1636-1784

1 G 39-41 Jurisdiction sur le faubourg du Pont-Saint-Martial. 1389-1404

39. Actes fragmentaires des assises de la cour épiscopale tenue au Pont-St-Martial. 1389

2 pièces parchemin.

40. Fragments d'un rouleau des assises tenues au nom de l'évêque par son sénéchal temporel dans le bourg du Pont-Saint-Martial. 1400

2 pièces parchemin.

41*. Assises de la ville du Pont-Saint-Martial. 1404

1 G 42 Droit de pêche dans la Vienne. XIV^e-XVIII^e s.

6 pièces papier.

Acte non daté, extrait du terrier « *Tue hodie* », touchant le droit de pêche dans la Vienne. [XIV^e siècle ?]. - Observations pour Mgr l'évêque de Limoges sur le mémoire de MM. de l'Oratoire de Limoges relatif au droit de pêche sur partie de la rivière de Vienne, dans le gour Sarrazin. [s. d. ; écriture du XVIII^e s.] - Mémoire des Oratoriens, sus-visé. [S. date ; écriture du XVIII^e s.] - Bail pour neuf années du droit de pêche dans la Vienne, paroisse d'Isle, accordé par l'évêque de Limoges à Jean Chabrol et Jean Beaulieu moyennant la somme de 150 ll. par an, 1786.

Seigneuries

1 G 43-47 Domaine de l'évêché en général : documents divers.

1200-1787

43. Aliénations.1564-1597

2 pièces parchemin ; 2 pièces et 1 cahier in-4° 20 feuillets papier.

Remboursement fait par l'évêque de Limoges à Me Jean Petiot, d'une somme de 1398 l., représentant le prix dont le dit Petiot avait payé en 1563 les cens et rentes dus à l'évêché sur les villages de La Chastre, Bouchelane, La Chassaigne, Masboucher, La Chastreplane, avec tous droits de juridiction, 1564 : « *Comme soit ainsi que honorable Me Jehan Petiot, licencié ez droictz et juge ordinaire de la ville de Lymoges, heust achapté du commissaire député en la seneschaussée du hault pays de Lymosin pour l'exécution de l'edict du Roy touchant la vente et aliénation de la quarte partie du temporel des ecclésiastiques, les cens et rentes deucs à Révérend Père en Dieu Monsieur l'Evesque de Lymoges...* » - Sentence du présidial de Limoges, rendue à la requête de l'évêque et commettant un magistrat pour procéder à l'exécution de l'édit sur le rachat du temporel des ecclésiastiques, 1564. - Extrait des actes de l'aliénation faite par les commissaires subdélégués au diocèse de Limoges, des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de la somme de 56 004 l. tournois, à laquelle le dit diocèse avait été cotisé, 1577. - Vente d'une rente censive due à l'évêque sur le moulin de Peyrilhac, la dite vente faite à Jean Bardet, maréchal au dit lieu, pour le prix de 16 écus, 1578. Le dit contrat est passé par devant Pierre Benoist, licencié en droit, chanoine, official et vicaire général au spirituel et au temporel de l'évêque de Limoges, et Syméon Dubois, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, « *commissaires subdélégués pour la vente et aliénation des biens ecclésiastiques du présent diocèse* ». - Enquête par devant l'official de Limoges aux fins de racheter les domaines de l'évêché précédemment aliénés, 1597.

44. 1367-1373

4 pièces parchemin.

Amortissement de la rente faite par le seigneur de Magnac sur les terres de Saint-Sornin et Dompierre-le-Château, de laquelle l'évêque était exécuteur ad opus fundandi collegii (pièce très détériorée ; écriture du XIV^e s.) - Quittance de la somme de 840 ll., payée pour droit de main-morte par l'évêque de Limoges au seigneur de Montrocher, procureur du comte de la Marche comme haut seigneur des terres de Dompierre-les-Eglises, Saint-Sornin et Dompierre-le-Château, en exécution du testament du cardinal de Tulle pour la fondation d'un collège de chanoines réguliers, 1367. - Autres quittances relatives au même objet, 1368 et 1373.

45. 1465-1779

2 cahiers in-4°, 6 ff., et in-8°, 8 ff. et 3 pièces, papier.

Hommage rendu à l'évêque de Limoges par Pierre Romanet, bourgeois de Limoges, pour les châtelainies du Pont-de-Noblat, la Salle épiscopale, le Pont-Saint-Martial, Isle, Razès, Bessines, Nieul et Peyrilhac, 1465 (copie moderne). - Bail à ferme des châtelainies d'Isle, La Jonchère, Pont-de-Noblat et leurs dépendances, pour le prix de 800 écus soleil revenant à la somme de 24,000 ll., 1581. - Bail pour sept années des cens, rentes et devoirs « *dépendant du gros de prébende échu à Mgr l'Evêque de Limoges en sa qualité de chanoine de l'église de Limoges, dus et perçus annuellement dans la paroisse de Boisseuil* », le dit bail fait pour le prix de 250 ll., 1766. - Baux des châtelainies dépendant de l'évêché de Limoges : Eymontiers, Saint-Léonard, La Jonchère, Bas-Limousin, quartier du Saillant, Salle épiscopale, paroisse de Boisseuil, 1779.

46. 1742-1786

9 pièces papier (impr.).

Mandement royal en faveur de Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges, pour l'exécution des lettres à terrier délivrées le 9 août 1742 (impr., s. d.). Les domaines de l'évêché sont énumérés dans l'ordre suivant : la Cité de Limoges, la Salle épiscopale, la châellenie d'Isle, la baronnie de Saint-Junien, la châellenie de Saint-Léonard, Pont-de-Noblac, La Jonchère, Eymoutiers, Razès et Bessines, Nieul et Peyrilhac (dans la sénéchaussée du Haut-Limousin), Allasac, Boutezac et La Graulière en Bas-Limousin, la baronnie de Malemort, la co-seigneurie de la ville de Brive, la châellenie de Saint-Maurice-des-Lions. - Lettres à terrier obtenues par l'évêque de Limoges sur les paroisses de Nantiat, Peyrilhac et Saint-Jal, 1786. - Avis et exécutoires y relatifs (impr., s. d.).

47. 1200-1787

5 pièces parchemin ; 24 pièces papier.

Copie des hommages rendus à l'évêque de Limoges à cause de la terre de Magnac et de fiefs sis dans la Combraille, 1200-1738. - Reconnaissance de dette sur une maison sise au lieu de La Fornerie, dans la fondalité du dit évêque, 1313 (pièce détériorée). - Acte par lequel l'évêque de Limoges, sur la plainte de Me Jacques Ballistet, docteur en médecine, décide que les eaux pluviales provenant des maisons du dit Ballistet seront conduites dans le pré de la chancellerie comme jadis, 1506. - Deux reconnaissances des droits de fondalité de l'évêque sur les lieux de Lafon et Chenours, en la paroisse de Royère, 1530. - Permission de bâtir au Pont-St-Martial accordée à Bartholomé Guibert, marchand de Limoges, par Symon Descoustures, licencié ès droits, comme juge en la cour ordinaire de la Salle épiscopale, 1553. - Pièces relatives aux terres du Futier, paroisse non dénommée, sur lesquelles il est dû à l'évêque de Limoges une rente de 2 coupes seigle, 2 coupes avoine, 2 deniers argent. S. date ; écriture du XVII^e siècle. - Quittance donnée par Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges, à Me Gabriel Nicolas de La Reynie, conseiller ordinaire du roi en son Conseil d'Etat, d'une somme de 2950 ll. pour les droits de prélation, lods et ventes dus audit évêque à cause de l'adjudication faite au profit du dit de La Reynie de la terre et seigneurie de Vicq en Limousin, en la mouvance du dit évêque, 1705. - Vente entre particuliers d'un domaine sis à Royère, dans la fondalité de l'évêque de Limoges, 1760. - Extraits de titres, lettres et pièces diverses, relatives à la seigneurie du Palent et au fief de Nouviale, relevant de l'évêché de Limoges, 1780. - Observations sur le mémoire de M. de Cosnac relativement à la terre de ce nom relevant de l'évêché de Limoges ; - avec lettres y relatives, 1782. - Procédures pour l'évêque de Limoges touchant ses droits sur le fief de Magnac, 1779 ; - investiture par le dit évêque d'un domaine relevant du dit fief, 1787.

1 G 48 Domaines dans la fondalité de l'évêque.

1352-1786

Dans Limoges

1 G 49-50 Seigneurie du prieuré des Arènes, réunie à la mense épiscopale.

1492-1788

49. 1492-1646

2 pièces parchemin ; 12 pièces papier.

Appointements du juge royal de Limoges par lesquels il appert que François Dubois, prieur de N.-D. des Arènes (paroisse St-Michel-des-Lious à Limoges) demande aux tenanciers de Mansey en la paroisse de St-Vic, une rente de 3 setiers seigle, 3 setiers avoine et une émine froment, 1492. - Procédures pour le prieur des Arènes contre les tenanciers de Mansey pour non-paiement de leurs redevances, 1644-46.

50. 1524-1788

2 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

Sentence du juge ordinaire de Limoges qui condamne Janicot Foucaret et consorts à payer solidairement à Me François Duboys, prêtre, prieur du prieuré des Arènes (paroisse St-Michel-des-Lions à Limoges), les arrérages d'une redevance de 8 ll. tournois à laquelle ils sont tenus sur divers jardins et maisons du faubourg des Arènes, confrontant d'un côté au chemin qui mène de la porte des Arènes au couvent des Carmes, janv. 1523 (n. st. 1524). - Liève des rentes dues au prieuré des Arènes sur neuf maisons sises au faubourg des Arènes de Limoges, lesquelles doivent cumulativement 9 ll. 18 sols, 1647-58. - Procédures pour le prieur des Arènes contre les locataires des maisons du faubourg des Arènes pour non-paiement de leurs redevances, intervenant la communauté des 12 grands vicaires de l'église collégiale St-Martial comme seigneur foncier, 1653-60. - Assignation donnée à la requête de Me Étienne de Gaye de Lespinet, prieur de N.-D. des Arènes, au sieur Darfeuille, marchand bassinier, comme représentant de Pierre Fournier dit Grasdepot, pour non-paiement d'une rente foncière et seconde de 8 ll. due sur huit maisons du faubourg des Arènes, 1725. - Transaction entre le dit prieur des Arènes et Barthélemy Tandeau, bassinier, pour le paiement de 20 années d'arrérage de rente sur une maison du faubourg des Arènes, 1727. - Reconnaissances faites au prieur des Arènes : par Jean Chabrol, tailleur, fils d'Antoine Chabrol, cordonnier, d'une rente de 20 sols sur une maison du faubourg des Arènes, 1736 ; - par Françoise Coudert, veuve de Louis Noailher, huissier au Présidial, d'une rente de 18 sols sur une autre maison du dit faubourg, 1740. - État des recettes et dépenses du prieuré des Arènes pour l'année 1787, approuvé par l'évêque de Limoges, 1788. Le total des rentes dues au dit prieuré et perçues par l'évêché s'élève à la somme de 544 ll.

1 G 51-53 Seigneurie de la Cité de Limoges : Cour du commun pariage et juridiction temporelle.

1377-1786

51. 1382-1786

6 pièces parchemin ; 4 pièces et 1 cahier in-8°, 5 feuillets papier.

Pariage de la Cité de Limoges entre le roi de France et l'évêque de Limoges. sept. 1307 (copie du XVIIIe s.). - Actes privés passés devant la cour du commun pariage, 1382 et 1574. - Fragments de procédures soutenues devant la dite cour, 1505 et 1588. - Ban de la dite cour, tenue à Panazol par Henry Palays et Pierre Collusson, 1675. - Notes diverses relatives à la juridiction temporelle de l'évêque sur la Cité, XVIII^e siècle : « *Je certifie à Messieurs les lieutenants généraux de police de la ville de Limoges que la juridiction de la Cité est distincte et séparée de celle de la ville ; que la police et l'inspection sur les maîtres ouvriers, cabaretiers et marchands de la Cité appartiennent à MM. les officiers de justice et de police de la Cité, qui sont nommés par Mgr. l'évêque ; que MM. les officiers de police de la ville n'ont aucune police ni inspection à exercer sur l'étendue de la juridiction de la Cité ; qu'ils n'ont que le droit de faire des règlements généraux de police qui sont exécutés dans la Cité par les officiers de l'évêché ; que les maîtres jurés des arts et métiers de la ville ne peuvent faire aucune visite chez ceux de la Cité, ainsi qu'il résulte des arrêts du Conseil du 15 juillet 1732 et 18 mars 1755, acte de notoriété du juge royal de Limoges, du 29 mars 1636 et arrêt du Parlement du 18 juillet 1641, qui sont aux archives de l'évêché..... A Limoges, le 14e juillet 1786. LAJOURNARD* », [féodiste de l'évêché de Limoges].

52. « Inventaire des tiltres, instrumens, documens, procès et enseignemens concernant les cens et rentes, justice et autres droictz et devoirs appartenens à Révérend Père en Dieu Mons. L'évesque de Lymoges en la Cité de Lymoges, ses appartenences et dependences... ». [XVI^e]

Cahier in-8°, 11 feuillets papier.

Écriture du XVI^e s. Beaucoup d'actes ne sont pas datés. - Fol. 6 verso, lettres royaux exemptant les habitants de la Cité de tout subside pendant cinq ans, « *à celle fin qu'ils puissent restaurer la Cité de Lymoges* ». 15 juillet 1394. - Fol. 11 recto, « *Ung acte en forme de la foundation d'ung anniversaire que se doit célébrer le Iie de juilbet chascun an en l'esglise de Lymoges, faicte par feu R. P. Messire Sebastien de Laubespine, evesque de Limoges, pour la somme de IIIe écus* », 1583.

53* « Papier et registre de la court et jurisdiction temporelle de la Cité de Limoges, de l'an mil III^{cc} LXXVII. ». 1377-1381

In-4°, 84 feuillets papier.

- Fol. 1 recto, *Actum in assisiis paragi civitatis Lemovicensi, die sabbati post festum nativitatibei Johannis bapliste anno Domini M. CCC. LXXVII.* - Fol. 46 verso, *Die lune ante festum beate Katarine, temporalitas domini Lemov, episcopi fuit ad manum regis posita, anno Domini M. CCC. LXXVII.*

1 G 54-57 Seigneurie de la Cité de Limoges, le Naveix : prévôté du Naveix ; bois flotté. 1442-1786

54. 1442-1629

3 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

Sentence du sénéchal de Limoges qui condamne Aymeric Ardit, habitant du Grand Naveix, à payer au prieur de St-André en la Cité la rente de 15 sols par an, sauf son recours contre le receveur du Roi : « *super magno Navigio... reservando tamen ipsi deffensori suas actiones contra receptorem regum et alios officarios in dicta seneschalia Lemovicensi precto dicto nostrecto rege ordinatos* », 1442. - Echange entre le prieur de St-André, membre dépendant du prieuré conventuel de Bénévant, et noble Pierre de Royère, damoiseau, d'une rente due au premier sur les mas de La Gaschamaine et de Lombardie, paroisse de Royère, contre la terre du Petit Naveix appartenant au second, 1443. - Défense d'arrêter le bois flotté qui arrive au Naveix (en patois limousin). S. date ; écriture du XV^e siècle. - Lettres royales adressées au sénéchal de Limoges ordonnant que Jean Garrigou dit Sarlat, caution de Pierre Botin, fermier de la prévôté du Naveix, soit tenu quitte de ce qu'il doit à l'évêque de Limoges pour raison de la prévôté, 24 mars 1517 (n. st. 1518). - Règlement fait par Me Guillaume Disnematin, juge de la cour du pariage de la Cité, à la requête du procureur du Roi et de l'évêque, concernant la vente des bois flottés qui arrivent au Naveix, 1565. - Ordonnance du juge du pariage de la Cité portant défense aux prévôts et marqueurs du Naveix de lever sur les bois du Naveix plus grands droits que ceux accoutumés, sous peine de 20 écus d'amende, 1577. - Cinq baux de la prévôté du Naveix et de St Léonard, commune entre le roi et l'évêque de Limoges, pour les années 1592-1596, les dits baux extraits des registres du Bureau des finances de Limoges. - Provisions de l'office de courtier et marqueur des bois qui descendent par la Vienne jusqu'au Naveix, accordées par M. de La Marthonie, évêque de Limoges, seigneur temporel de la Cité ci-devant tenue en pariage avec le roi, 1602. - Bail pour trois ans de la prévôté du Naveix, consenti par l'évêque de Limoges en faveur de Vincent Boyer, boulanger, 1603. - Transaction entre l'évêque de Limoges et le prieur de St-André en la Cité, par laquelle le dit prieur cède à l'évêque la place appelée le Petit Naveix avec les droits appartenans, moyennant la somme de 1,000 ll., 1608. - Transaction entre l'évêque de Limoges et le prieur de Saint-André en la Cité, par laquelle le dit évêque cède au prieur la susdite place appelée le Petit Naveix, moyennant retour de la somme de 1,000 ll. consignée ès mains de Me Simon Palays, 1624. - Provisions de l'office de « *corratier* » de la prévôté du Naveix, accordées par l'évêque de Limoges à Claude Ecole, son maître d'hôtel, pour en jouir sa vie durant comme son prédécesseur François Croissier, sieur de La Coste, 1628. - Règlement pour la police du Naveix et les droits des propriétaires, fait par le juge de la Cité de Limoges, 1629.

55. 1633-1648

2 pièces parchemin ; 27 pièces papier.

Bail pour cinq ans de la prévôté du Naveix, consenti par l'évêque de Limoges en faveur de Jacques Boisse, me charpentier, moyennant la somme de 750 ll. et deux abaux de bois par an, 1633. - Nouveau bail pour cinq ans, du même au même, avec cette adjonction que le dit Jacques Boisse fera bâtir à ses frais une « *grange* » dans le Naveix, pour y serrer le bois de la prévôté ; laquelle grange demeurera acquise à l'évêque et à ses successeurs qui en disposeront comme étant du domaine de l'évêché, 1638. - Provisions de l'office de courtier ou marqueur des bois, consenties par l'évêque en faveur de Bernard de Maisonneuve, pour en jouir sa vie durant, comme Claude Plantin son prédécesseur, 1638. - Transaction entre l'évêque et les

religieux Carmes déchaussés, comme étant aux droits du prieur de St-André, par laquelle les religieux cèdent à l'évêque tous droits de propriété sur le Petit Naveix et la rente de 15 sols qu'ils prétendaient sur le Grand Naveix ; en échange l'évêque cède une partie de son pré au revenu annuel de 100 ll., conserve la jouissance de l'eau depuis le lundi matin jusqu'au mercredi matin, et la faculté de retirer la somme de 1,000 ll. consignée par acte de 1608 entre les mains du sieur Palais, 1640. - Sentence du sénéchal de Limoges en faveur de Pierre Lurat, sieur du Bois-Arnaud, marchand d'Angoulême, contre Jacques Boysse, fermier de l'évêque de Limoges au Naveix, portant exécution des règlements de 1565 et 1577, relatifs aux bois flottés qui arrivent au Naveix, 1640. - Deux accords entre Jacques Boysse, fermier de la prévôté du Naveix, d'une part, Léonard Grenier, et Jean de la Chassigne, d'autre, touchant les bois flottés qui arrivent au Naveix, 1640. - Echange entre l'évêque de Limoges et Me Vincent Tourier, praticien, par laquelle ce dernier cède la fondalité d'un journal de pré sis au Naveix, le long de la Vienne, contre une rente seconde et foncière de 9 setiers seigle sur le village de Marlhas, paroisse de Panazol, 1642. - Accord entre Jacques Boysse, fermier de la prévôté du Naveix, et Aignan Gautier, teinturier au faubourg du Pont-St-Martial, par lequel celui-ci s'oblige de payer au premier une somme de 25 sols par chaque abal de bois acquis de Pierre Daniel, marchand de St-Léonard, 1642. - Traité entre Jacques Boysse, fermier des droits du Naveix, et les sieurs Mathieu et Faure, par lequel ceux-ci s'obligent de payer au premier la somme de 112 ll. pour tous droits dûs à la prévôté du Naveix à l'occasion des 50 abaux de bois que les dits Mathieu et Faure ont acheté au « *râteau* » de St-Denis-des-Murs pour être conduits au Naveix, 1643. - Sentence du sénéchal de Limoges en faveur de Jean Bouvery, marchand de bois à St-Priest-Taurion, contre François Bournazeau, fermier des droits du Naveix, touchant les droits à prélever par celui-ci sur les bois flottés qui arrivent au Naveix, 1647. - Bail pour cinq ans consenti par l'évêque de Limoges à Jean Baud, marchand, des droits à percevoir sur la prévôté du Naveix, moyennant la somme de 891 ll., 1648.

56. 1652-1677

3 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

Transaction entre l'évêque de Limoges et les Carmes déchaussés de la Cité, par laquelle ceux-ci cèdent la portion du pré qu'ils ont à St-Léonard, moyennant une somme de 3,500 ll. et le droit de placer au Petit Naveix sans redevance le bois qu'ils feront flotter sur la Vienne pour l'approvisionnement de leur couvent, 1652. Il est stipulé que la dite somme de 3,500 ll. sera comptée aux Carmes par le syndic des Chartreux de Glandier, débiteurs envers l'évêque d'une somme de 5,000 ll. à cause des acquisitions faites par les dits Chartreux de cens et propriétés dépendant de l'évêché. - Arrêt du Conseil privé du Roi, rendu à la requête de l'évêque de Limoges et contenant que tous le bois flotté qui arrive au Naveix est sujet à certains droits, même celui que font venir les communautés religieuses, bien que les Récollets se prétendent exempts de ces droits conformément à un arrêt du Parlement de Bordeaux, 1655. - Trois baux pour cinq ans consentis par l'évêque de Limoges en faveur de Guillaume Boysse, marchand, des droits de la prévôté du Naveix moyennant les sommes de 1,000 ll., 1,125 ll. et 950 ll. par an, 1663, 1668, 1674. - Traité entre Guillaume Boysse, fermier des revenus de la prévôté du Naveix, d'une part, Martial Faudry et Pierre Hervy, marchands au Pont-St-Martial, d'autre, par lequel ceux-ci s'engagent au paiement des droits accoutumés pour le bois flotté sur les rivières de Taurion et de Vienne, 1664. - Accords : entre François Latreille, agent d'affaires de l'évêque de Limoges, et Pierre Hervy, marchand au Pont-St-Martial, touchant les droits à payer pour le bois flotté qui arrive jusqu'au pont St-Martial, 1674 ; - entre l'évêque de Limoges et Jean Mingot, bourgeois et marchands de la Cité, touchant les droits à payer pour le bois flotté sur la Vienne et le Taurion, 1674 ; - entre le même et Jean Choury, marchand, touchant même sujet, 1674. - Traité entre Guillaume Boysse, fermier de la prévôté du Naveix, et Philippe Meynard, marchand, touchant les droits à percevoir sur le bois flotté, 1674. - Sentence du sénéchal de Limoges rendue contre le dit Guillaume Boysse en faveur de Jean Barry, marchand, par laquelle il est défendu au premier de percevoir plus grands droits que ceux portés par les sentences de 1640 et 1647 y relatives, 1677.

57. 1684-1786

1 cahier in-8°, 68 feuillets, et 74 pièces papier (3 imprimées).

Procès-verbal fait à la requête de frère Placide de l'Enfant-Jésus, agissant pour le syndic des Carmes déchaussés, duquel appert que le cuisinier de l'évêché, aidé de deux manœuvres, aurait, par l'ordre de l'évêque, sauté dans le jardin des Carmes pour y prendre 14 bûches par chaque abal de bois, soit 130 bûches ; à quoi le frère Placide se serait opposé en disant que la communauté des Carmes est exempte de tout droit de ce genre en vertu d'un contrat de 1652, et que même l'évêque doit lui fournir un emplacement au Naveix pour y placer chaque année sa provision de bois ; néanmoins le dit cuisinier aurait fait charger les 130 dites bûches et les aurait fait conduire à l'évêché, 1684. - Acte par lequel l'évêque déclare que, nonobstant les arrêts du Conseil rendus à son préjudice, il percevra six bûches par abal de bois abordant au Naveix, 1684. - Procès-verbal fait par Jean Dubois, avocat en la cour du commun pariage de la Cité de Limoges, sur les conclusions du procureur d'office, relatant que, s'étant transporté au Naveix, à l'endroit où il y a une statuette de la Sainte-Vierge, ils avaient trouvé dans la muraille qui fait coin, et au-dessous d'une petite fontaine, deux bandes de fer, de la longueur d'un pied, toutes deux plombées dans la pierre, et sur la plus haute il y avait gravés ces mots : « *largeur de l'abal* », et sur la plus basse ces mots : « *hauteur de l'abal* » ; qu'après vérification faite, il s'est trouvé onze pieds de roi jusqu'à la plus haute bande et sept pieds jusqu'à la plus basse ; qu'ayant mesuré les abaux, aucun ne s'est trouvé conforme aux dites mesures, 1685. - Sentence du juge de la Cité qui condamne Simon Meynard au paiement de 10 ll. pour tous dommages envers Léonard Catinaud dans le mesurage des bois du Naveix, 1687. - Arrêt du Parlement de Paris rendu en faveur de Pierre Barry, marchand, les prévôts et consuls de Limoges, les Carmes déchaussés, Léonard Mingot, marchand, messire François d'Aubusson de La Feuillade, duc, pair et maréchal de France, et portant que l'évêque de Limoges ou ses préposés ne pourront percevoir au-delà de 27 deniers et six bûches sur chaque abal de bois qui se déchargera au Naveix ; ordonnant en outre que le dit arrêt sera publié et transcrit sur une plaque de fer qui sera placée au Naveix, pour y avoir recours en cas de besoin, 1688. - Plan de Naveix, faisant connaître les anciennes mesures du bois, 1688. - Sentence du sénéchal de Limoges en exécution de l'arrêt ci-dessus du Parlement de Paris, 1709. - Transaction entre l'évêque et les Carmes déchaussés de Limoges, touchant les droits à percevoir au Naveix, 1712. - Arrêt du Conseil d'Etat qui supprime les droits prétendus par l'évêque de Limoges sur les bois passant et séjournant sur la Vienne, 1732. - Pièces diverses relatives au droit de bûche dû à l'évêque sur le bois qui arrive par flottage au Naveix, 1708-86.

Cf. dans le *Bulletin de la Soc. arch. Du Limousin*, XLVI, p. 238 et ss., l'interprétation de l'inscription concernant « l'abal » donnée par M. Garrigou-Lagrange.

1 G 58* Le Naveix : Mémoires contre un marchand de bois (imprimé). XVIII^e s.

1 G 59* Château de Limoges : inventaire de titres. [XVI^e s.]

In-8°, 4 feuillets papier.

« *Inventoire des tiltres, pièces, documens et enseignemens, actes et procès concernantz le droict de R. P. en Dieu Mons. l'evesque de Lymoges au chasteau de Lymoges, cothez sur ung chascun tiltre ou autre pièce par lettre* ». Écriture du XVI^e siècle. Beaucoup d'actes ne sont pas datés, [XIV^e-XVI^e s.].

Aumônerie de la Salle épiscopale

1 G 60* Aumônerie de la Salle épiscopale : répertoire de titres des XIII^e -XVI^e s. [XVI^e s.]

2 cahiers in-8°, 10 et 7 feuillets papier.

« *Répertoire des lettres et tiltres des cens, rentes, droictz et devoirs deuz à Mons. de Lymoges à cause de la Salle épiscopale du dict Lymoges et du Pont-Saint-Marcial, estant au tiers coffre du trésor de Isle, couchées au doz par A, et sur chascune lettre ung mot d'une antienne de saint Marcial* ». Écriture du XVI^e siècle. Beaucoup d'actes ne sont pas datés. — « *Inventoire des tiltres, instrumens, procès, documens et enseignemens concernantz les cens, rentes, justice et autres droitz et devoirs appartenens à R. P. en Dieu Mess.*

Jehan de Langbat, evesque de Lymoges, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'ostel du Roy, en sa juridiction de la Salle épiscopale et Pont-Saint-Martial et leurs appartenances et deppendances, cotbés ung chascun au doz par lettres... ». Écriture du XVI^e siècle. Beaucoup d'actes ne sont pas datés.

1 G 61* Aumônerie de la Salle épiscopale : terrier.

XV^e-XVI^e s.

In-4^o, 100 feuillets papier.

Terrier des cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux, dus au bénéfice de l'aumônerie de la Salle épiscopale de Limoges, « fait dans le courant du XV^e siècle par les tenanciers du dit bénéfice au profit de M. Jean le Prestrean, titulaire de ce bénéfice ». - Les tènements sur lesquels on fait reconnaissance sont : Le Buisson, paroisse de Feytiat ; Chantra, paroisse de Saint-Pardoux ; Châtenet-Marti, paroisse de Mounisme ; Coulx, paroisse de Saint-Pardoux ; Fougieras, paroisse de Boisseuil ; Freudor, paroisse de Saint-Pardoux ; Loubaudie, paroisse de Feytiat ; Mazateu, paroisse de Bessines ; Puy-de-Fougieras, paroisse de Saint-Jouvent ; Puymeynicu, Puymarot. Peyricaud et Sessiraud, Soutous, Vauganige et Villedart, paroisses non dénommées. - Folios 1 et ss. Premier cahier, allant de 1502 à 1567. - Folios 40 et ss. Deuxième cahier, allant de 1432 à 1461. - Folios 77 et ss. Troisième cahier : « S'ensuyt la description des lettres, tiltres et enseignemens appartenens à Mons. l'aumosnier de la Salle épiscopale de Limoges ». C'est une sorte de table des pièces contenues dans les deux cahiers précédents.

1 G 62-63 Aumônerie de la Salle épiscopale : liève des cens et rentes.

1635-1725

62* Liève, sans titre, des cens et rentes perçus sur les tènements des paroisses de Feytiat, Panazol, Boisseuil, Aureil, Saint-Jouvent, Saint-Pardoux, Razès, Bersac, Saint-Sylvestre, etc., par un fermier de la dite aumônerie. 1635-1667

In-4^o, 155 feuillets papier.

63* « État et liève des cens, rentes, dîmes et autres devoirs dus à la vicairie ou aumônerie de la Salle épiscopale, fondée dans la dite Salle épiscopale par Mgr Eymeric, évêque de Limoges, en l'année...? ». 1718-1725

In-4^o, 58 feuillets papier.

Fol. 12^o : « J'en ay pris possession le trois du mois de décembre 1717. Lors de la dite possession et installation je pris place et rang du côté droit, au-dessous du stal [sic] dignitaire du doyen dans l'église cathédrale (comme il en est fait mention dans l'acte de ma prise de possession du jour susdit, reçu par Mabaret, notaire royal), après avoir pris possession du dit bénéfice à la porte de la Salle épiscopale, suivant l'usage. Et attendu que mon frère Jean-Baptiste Rouillac s'est réservé par manière de pension le tiers du revenu du dit bénéfice, en par luy payant le tiers des charges, comme il conste par les provisions accordées par notre Saint-Père le Pape, la présente liève servira pour luy et pour moy comme contenant le total de la recette du revenu du dit bénéfice, dont chacun de nous prendra ensuite ce qui le concerne ; laquelle liève commencera pour l'année 1718 et suivantes. JEAN ROUILLA, AUMONIER. Ne varietur ». - Fol. 2 verso, indications sur les mesures de capacité de diverses localités. - Les lieux dits sur lesquels il est perçu des redevances sont : le mas et village de La Boissière, paroisse de Feytiat ; le mas et tènement de Lombardie, paroisse de Feytiat ; le mas et village du Buisson, paroisse de Panazol ; le mas et village de Puymarot, paroisse de Feytiat ; le mas et village des Ors, paroisse de Feytiat ; le mas et village des Faunières, paroisse de Boisseuil ; le mas et village de Lécuras, paroisse de Boisseuil ; le mas et village du Rouveix, paroisse de Saint-Just ; le mas et tènement de Las Augeas, paroisse d'Uzurat ; le mas et village de La Chassigne, paroisse de Saint-Gence ; le mas et village du Masboucher, paroisse de Saint-Gence ; le mas et tènement des Sautours, paroisse de Saint-Jouvent ; le mas et village du Puy-de-Faugeras, paroisse de Saint-Jouvent ; le mas et tènement de Savoyat, paroisse d'Ambazac ; le mas et village des Cloux, paroisse de Saint-Sylvestre ; le mas et le village de La Roche, paroisse de Razès ; le mas et tènement des Pauvres, paroisse de Comprégnac ; le mas et village de Puymeunier, paroisse de Comprégnac ; le tènement

d'Enchouen, le mas et village de Chantoux, le mas et village des Coux, le mas et village de Vauganige, le mas et village de Freidou, tous cinq en la paroisse de Saint-Pardoux ; le mas et village de Châtenet-Martyn, paroisse de Bessines ; le mas et village de Neichas, paroisse de Bersac ; le mas et village de Mazaloux, paroisse de Bessines ; La Rebeyrade, paroisse de Compreignac ; la vigne de l'Aumônerie, le long de la rivière de Vienne, au-delà du pont Saint-Martial. - Fol. 56 recto, état des paiements faits par les fermiers de l'aumônier. - Fol. 57° recto, charges de la vicairie ou aumônerie de la Salle épiscopale : 80 setiers seigle au profit de l'Hôpital général de Limoges. - Fol. 58° recto, forléaux ou mercuriales des grains, à la mesure de Limoges.

1 G 64-65 Aumônerie de la Salle épiscopale : documents divers.

1633-1787

64*. Etats de recette des rentes dues à la dite aumônerie. 1780-1787

16 pièces papier.

Parfois aussi rentes dues à l'aumônerie des Arènes. Cf. ci-dessus, 1G 49 et 50.

65*. 1633-1786

7 pièces papier.

Echange de terres fait entre l'aumônier de la Salle épiscopale et la dame de Tranchillon, à Boisseuil, 1633. - Quatre baux des domaines relevant de la dite seigneurie en faveur de Mathieu Martin, bourgeois et greffier, pour le prix de 600 ll., 1771 ; - de Mathurin Bonnetaud, laboureur, pour prix de 500 ll. par an, 1777 ; - du même, pour le prix de 450 ll. par an, 1780 ; - de Me Mathurin Luguel, avocat en parlement et notaire royal à Compreignac, pour le prix de 600 livres par an, 1785. - Deux états des mandements délivrés par l'évêque de Limoges à MM. les administrateurs de l'Hôpital général pour acquitter la redevance des années 1781 et 1786, due au dit hôpital à cause de la dite aumônerie, la dite redevance montant à 80 setiers seigle.

1 G 66 Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Bersac.

1434-1689

4 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

Reconnaisances faites : par Gérard d'Anneychas et consorts, à Jean de Pérusse, aumônier de la Salle épiscopale, d'une rente annuelle et perpétuelle de 13 sols, 3 gélines et 13 éminaux seigle, mesure de Razès, payable sur le mas d'Anneychas, paroisse de Bersac, à chaque fête de l'Assomption de la Vierge, 26 mars 1433 ; - par Jean de Sendroux, laboureur, et consorts, à Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, de la susdite rente, 1671 ; - par Michel Bardy, au dit Guillaume-Grégoire de Roulhac, de la susdite rente, 1683. - Sentences du sénéchal de Limoges, au profit du dit Guillaume-Grégoire de Roulhac, contre Me Louis Cibot, archiprêtre de Bessines, et consorts, condamnés à payer au dit Roulhac les arrérages de la rente due sur le tènement d'Anneychas, 1683 et 1689.

1 G 67 Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Compreignac.

1452-1592

7 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

Accenses faites : par Aymeric Vincent, prêtre, vicaire de la vicairie des Pauvres de la Salle épiscopale (vicarius vicarie pauperum aule civitatis Lemovicensis), à Pierre, dit Peyrichou de Prassigno, du tènement des Pauvres de la Salle, sis au lieu de La Vouzelle, susdite paroisse, moyennant 3 setiers seigle, 10 éminaux combles, avoine, 6 éminaux ras avoine, mesure de Razès, 34 sols argent et 2 gélines, janv. 1451 (n. st. 1542) ; - par Jean Barthon, aumônier de la dite Salle, à Antoine Peny, de partie du susdit tènement, 1512 ; - par Albert Romanet, chanoine et aumônier de la dite Salle, à Pierre de Bonac, maréchal, du susdit tènement, 1532. - Trois

ventes faites entre particuliers de la terre du Puypointu, sise en la fondalité du dit aumônier, 1559, 1571 et 1574. - Deux ventes faites entre particuliers du pré de la Font-de-Rome, sis en la fondalité du dit aumônier, 1575 et 1578. - Reconnaissances de rente faites par Léonard Boulaud au dit aumônier, 1584. - Sentence du sénéchal de Limoges, rendue entre Martial Doubert et Jacques du Monteil, commissaire députés au gouvernement des fruits du village de La Vouzelle, et Me Pierre Romanet, aumônier de la dite Salle, faisant saisir les tenanciers du tènement des Pauvres, intervenant les commandeurs de Paulhac et des Sauvagnac, 1583. - Appointement du sénéchal de Limoges donnant acte au procureur de noble César de Saint-Yrieix, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Paulhac, de sa déclaration qu'il n'empêche pas le sieur Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, de jouir des rentes foncières dues sur le lieu de La Vouzelle, avril 1592 ; - sentence y relative, mai 1592.

1 G 68 Enquête touchant l'échange par l'évêque de la justice de Comprégnac avec celle de Condat. 1619

1 G 69 Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Feytiat. 1417-1586

7 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

Reconnaissance faite par Pierre Nazac, tenancier, à Me Léonard Amoros, prêtre, vicaire de la Salle épiscopale de Limoges, d'une rente perpétuelle de 3 setiers seigle sur le dit tènement en la paroisse de Feytiat, janv. 1416 (n. st. 1417). - Acquisition de cens et reconnaissance du dit cens sur le tènement de Moyssaguet, en la dite paroisse, 31 déc. 1557. - Sentences du Présidial de Limoges en faveur de Me François Romanet, aumônier de la Salle épiscopale : contre Léonard Legros, tenancier, touchant le paiement de la rente due sur le dit tènement, 1555 ; - contre Me Jacques de Jullien et consorts, touchant même raison que dessus, 1583 ; - contre Pierre Cybot, et consorts, touchant même raison que dessus, 1584. - Arrêt du Parlement de Bordeaux confirmant la dite sentence, 1586.

1 G 70* Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Razès. 1454-1592

8 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

Reconnaissances faites : en faveur de Aymeric Vincens, prêtre, vicaire des Pauvres de la Salle épiscopale, d'un cens de 10 setiers seigle sur le mas de La Roche, susdite paroisse, 31 mars 1453 ; - en faveur de Pierre Romanet, aumônier, d'un autre cens de 16 setiers seigle sur ledit mas, 1567. - Procédures devant le sénéchal de Limoges pour le dit Romanet contre noble Bonaventure de Razès, sieur de Mounisme et autres co-tenanciers du dit mas, 1592. - Nombreuses copies de susdits actes.

1 G 71-73 Aumônerie de la Salle épiscopale : paroisse de Saint-Gence. 1417-1755

71. 1566-1677

10 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

Reconnaissance faite par Martial Parot et consorts, habitants du lieu de La Chassigne, paroisse de St-Gence, en faveur de Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, d'une rente annuelle et perpétuelle de 3 setiers seigle et 7 éminaux avoine, mesure de la Cité de Limoges, 1566. - Procédures pour Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, contre les tenanciers de La Chassigne, pour non-paiement de leurs redevances, 1591-92 ; - arrêt du parlement de Bordeaux en faveur du dit aumônier, 1593. - Accord entre le dit Romanet et Jean Parot, maître blanchisseur de Limoges, par lequel le dit Parot cède au dit Romanet la dernière

année du bail à ferme des rentes dues sur le tènement de La Chassigne, 1698. - Transaction entre Jacques de Petiot, juge royal de Limoges, et Pierre Mousnier, marchand, comme mari de Jeannette Parot, par laquelle le dit Mousnier reconnaît devoir au dit Petiot 7 setiers froment, 6 setiers seigle et 20 éminaux avoine de rente sur les mas de La Chassigne et du Masboucher, 1620. - Sentence du présidial de Limoges qui condamne Me Pierre de Petiot, sieur du Masboucher, à payer à Me Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, les arrérages de la rente due sur La Chassigne, 1667. - Reconnaissance faite par noble Pierre de Petiot, sieur du Masboucher, trésorier de France, à Me Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, de la rente due sur le mas de La Chassigne, avec quittance des arrérages montant à 300 ll. 11 sols, 1677.

72. 1417-1755

2 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

Transaction entre Me Léonard Amoros, vicaire de la vicairie de la Salle épiscopale de Limoges (presbiter, ut vicarius vicarie aule episcopalis, et Jacques des Ardalhers, demeurant au mas de Brugonnarie, paroisse de St-Gence, par laquelle celui-ci promet de payer au premier la rente perpétuelle de 2 setiers froment et 7 éminaux, due sur le Masboucher, en l'assignant désormais sur le mas de Brugonnarie, fév. 1416 (n. st. 1417). - Obligation faite par Thomas Malivert à Me Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 setiers seigle, due sur le tènement du Masboucher ; plus d'une somme de 20 sols pour les frais de la saisie faite par le dit aumônier par faute de paiement de la dite rente, 1566. - Arpentement du tènement du Masboucher, tierce partie du village de La Chassigne, fait par Dupeyrat, notaire et arpenteur à Aix, en présence et du consentement des tenanciers du lieu, lequel contient 562 sesterées et doit de rente à l'aumônier de la Salle épiscopale 4 setiers seigle et 10 sols argent, outre diverses rentes en faveur d'autre bénéficiaires, 1620. - Fragments d'une procédure entre les tenanciers du Masboucher et Jean de Petiot, sieur du lieu, lequel réclamait plusieurs rentes distinctes de celles qui étaient payées à l'aumônier de la Salle épiscopale, 1637-41. - Baux à ferme consentis par noble Pierre Ardy, sieur du Puytison, trésorier général de France au Bureau des finances de Limoges, comme héritier de feu Marie Ardy, à sa sœur, elle-même héritière de feu Jean de Petiot, son mari ; en faveur de Antoine Bellemye, bourgeois et marchand de Limoges, du lieu du Masboucher consistant en trois domaines, étangs et moulin, avec cens et rentes, moyennant la somme de 1200 ll. par an, à charge de payer la rente annuelle due à l'aumônier de la Salle épiscopale ; 1649 ; - en faveur de Hélie Reygondaud, notaire au lieu de Rabaud, paroisse de St-Gence, du susdit lieu du Masboucher et de la métairie de Villeneuve, paroisse de Veyrac, moyennant la somme de 1500 ll. par an, 1655. - Consultation de M. Cambont, avocat à Bordeaux, qui, sur le vu des pièces produites par Martial-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale de Limoges, estime que le dit Roulhac est fondé à demander le paiement de la rente de 4 setiers seigle et 10 sols argent sur partie du village du Masboucher et sur partie du village de La Chassigne, 1695. - Procès-verbal fait par Me Léonard Desflottes, sgr de Leychoisier, conseiller du Roi, rapporteur du procès d'entre Me Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, contre Pierre de Petiot, écuyer, sgr. du Masboucher, portant compulsoire et vidimus d'actes de 1566 et 1620 relatifs au dit lieu, 1698. - Transaction entre le dit de Roulhac et le dit de Petiot, par laquelle celui-ci est condamné au paiement de la redevance réclamée, avec arrérages de vingt-neuf années montant à la somme de 380 ll., et des dépens et épices liquidés à 64 ll. 16 sols, 1699. - Procédures relatives à la susdite vente, instruite devant le Présidial de Limoges pour Étienne David, prêtre, aumônier de la Salle épiscopale, contre delle Marie de Petiot du Masboucher et consorts, 1753-55.

73. Arpentements. 1593-1643

3 cahiers in-8°, 8, 12 et 14 feuillets papier.

Arpentement des villages de La Chassigne, paroisse de St-Gence, et Puy-Marot, paroisse de Feytiat, sur lesquels sont dus à l'aumônier de la Salle épiscopale de Limoges 3 setiers seigle et 7 éminaux avoine de rente pour le premier, 3 setiers seigle pour le second, 1593 et 1594 (cahier de forme oblongue sur le premier et les derniers feuillets duquel se trouvent diverses notes historiques). - Autres arpentements du dit village de La Chassigne, 1643.

74. 1414-1622

6 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

Accenses faites : par Léonard Amoros, prêtre, vicaire de la vicairie (al. aumônerie) fondée en la Salle épiscopale par Aymeric, évêque de Limoges, à Pierre Devaud, du mas de Chantour, situé alternativement dans les paroisses de Saint-Pardoux et Saint-Symphorien, moyennant 60 sols argent, 3 setiers seigle, 2 setiers avoine, mesure de Razès, et 2 gélines, 20 mars 1413 (n. st. 1414) ; - par Me Jean Gaillardin, vicaire de la Salle épiscopale, à Jean Bluey, du mas de Chantour, moyennant 3 setiers seigle, 2 setiers avoine, 60 sols et 2 gélines, 1437. - Reconnaissance faite par Vincent de Chantour et consorts à Me Jean Le Prestreau, aumônier de la Salle épiscopale, de la rente due sur le mas de Chantour, 1523. - Sentence du juge royal de Limoges qui, du consentement des tenanciers de Chantour, maintient François Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, en possession de la fondalité du village de Chantour et en jouissance des redevances à y percevoir. 13 mars 1555 (n. st. 1556). - Sentence du Présidial de Limoges rendue en faveur de Me Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, contre les tenanciers du village de Frioudour pour non-paiement de leurs redevances, 1592. - Vente entre particuliers de domaines sis au village de Chantour, dans la fondalité de l'aumônier de la salle épiscopale, 1600. - Cession des droits de prélation et de lods et ventes, faite par le dit aumônier à raison de la susdite rente, 1622.

75. 1594-1687

2 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

Sentence du sénéchal de Limoges en faveur de Me Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale de Limoges, contre César de Crémone, écuyer, et Pierre Mazerand, tenanciers du village de Vauganige, paroisse de Saint-Pardoux (Me Jacques du Monteil, avocat du roi en la Basse-Marche, appelé au procès ainsi que François Faulcon, sieur de Saint-Pardoux), touchant le paiement de la rente due sur le dit village, 1594. La sentence invoque divers contrats de 1450, 1451 et 1453. - Transaction entre le dit Pierre Romanet et François Faulcon, chevalier des ordres du roi, baron de Saint-Pardoux, par laquelle celui-ci acquiesce à la sentence ci-dessus, 1601. - Accord entre les dits François Faulcon et César de Crémone, par lequel le premier cède au second une pièce de terre sise en la lande de Vauganige, et une velle de quatre ans, le tout au prix de 39 ll., en remboursement de pareille somme représentant le droit de lods et ventes que le dit de Crémone avait payé au dit de Faulcon, seigneur foncier et direct du village de Vauganige, 1601. - Echange fait entre noble Jean de Crémone, sieur de Vauganige, et les frères Marzelaud, de la terre de Las Betoulas, appartenant au premier contre la terre de l'Ort de Mathieu, appartenant aux seconds, dans la fondalité de l'aumônier de la Salle épiscopale, 1616. - Cession faite par Pierre Romanet, aumônier de la Salle épiscopale, à noble Jean de Crémone, des droits de prélation qui peuvent lui appartenir pour les acquisitions faites sur le village de Vauganige, 1622. - Echange entre noble Philippe de Douhet, seigneur baron de Saint-Pardoux, et nobles Jean, Léonard et Annet de Crémone, frères, sieurs de Vauganige, de cinq pièces de terre appartenant au premier contre le jardin du Queyroir, appartenant aux seconds, etc., 1630. - Jugement de la Cour présidiale de Limoges en faveur de Me Guillaume-Grégoire de Roulhac, aumônier de la Salle épiscopale, contre les tenanciers de Vauganige, Champton et Anneychas, condamnés au paiement de leurs redevances accoutumées, 1661. - Acte par lequel dlle Jacqueline de Crémone, veuve de Charles du Rubeys, écuyer, sieur de Marsenas, et François Confolent, son fils, s'oblige à payer à Guillaume-Grégoire de Roulhac, vicaire de la Salle épiscopale de Limoges, la somme de 100 ll. 8 sols 3 deniers, à laquelle ils avaient été condamnés par jugement du Présidial pour arrérages de la rente foncière due sur le tènement de Vauganige depuis vingt années, 1687.

16 pièces parchemin ; 21 pièces papier .

Cessions, accenses, acquisitions, procédures, etc., concernant le village du Cloupt en la dite paroisse, sur lequel est dû à l'aumônerie, de rente directe, 11 setiers seigle, 16 éminaux avoine, 3 ll. 11 sols argent et 3 gélines.

1 G 77 Châtellenies du Bas-Limousin : Répertoires, recueils de pièces, terriers et lièves. 1223-1542

77* Répertoire d'hommages, reconnaissances et actes divers, concernant notamment le lieu de la Graulière.

In-8°, 16 feuillets papier.

1223-1542

Entre autres actes figure un testament de 1270 par lequel Messire Guillaume de Malemort lègue à Gilbert, son fils, évêque de Limoges, le lieu de La Graulière. - Fol. 7 et ss., énumération des pièces produites dans le procès du dit évêque : contre l'abbé d'Uzerche pour les dîmes de La Graulière, 1504-09 ; - fol. 8 et ss., contre le syndic d'Aubazine pour les dîmes de La Graulière, 1509-24 ; - fol. 9 et ss., contre le comte de Boulogne, seigneur de Donzenac et coseigneur de Malemort pour hommage non rendu et devoirs non payés, 1465-1518. - Fol. 11 verso et ss., répertoire des titres et documents concernant les quatre châtellenies du Bas-Limousin, à savoir Allassac, Boutezac, Sadroc et La Graulière, 1325-1598. - Fol. 140 et ss., énumération des terriers et autres registres des dites châtellenies, 1366-1520.

Châtellenies du Bas-Limousin

1 G 78-87 Châtellenies du Bas-Limousin : Répertoires, recueils de pièces, terriers et lièves. XIII^e-XVIII^e s.

78* Recueil de pièces diverses, coté par « *Meam omnes* », concernant les revenus de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin. XIII^e-XVI^e s.

In-4°, 194 feuillets papier, et 3 pièces parchemin.

Fol. 2 recto et ss., acte par lequel Etienne de Vars, damoiseau de Boutezac, et autres tenanciers du dit lieu se soumettent eux et leurs biens à la juridiction du bailliage royal de Limoges, 1419 ; - fol. 3 recto, investiture d'une maison, faite au dit Etienne de Vars par Ramnulphe, évêque de Limoges, 1426 ; - fol. 15 et ss., fragments de lièves des revenus dus à l'évêque sur Allassac, XV^e siècle ; - fol. 21 et ss., *registrum causarum reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis, Dei gratia episcopi Lemovicensis, in sedibus Brive et Uzerchie*, 1499 ; - fol. 24 bis et ss., *sequuntur nomina illorum de allasaco et de Vostazaco qui fuerunt adjornati Parisius per Hugonem Audoyni, serrientem regium, ad requestam reverendi in Christo... P. Dei gratia Lemovicensis epi*, XV^e siècle ; - fol. 25 et ss., procédures pour l'évêque de Limoges contre messire Jean de Jounhac, touchant les dîmes de la paroisse de Boutezac, XV^e siècle ; - fol. 79 et ss., procédures pour l'évêque de Limoges touchant les dîmes du Bas-Limousin ; - fol. 119 et ss., relevé de la dîme du vin que lève l'évêque de Limoges en la paroisse et seigneurie d'Allassac, 1522 ; - fol. 133 et ss., relevé de la dîme du froment que perçoit l'évêque de Limoges dans les paroisses de Boutezac, Allassac et Sadroc, 1491 ; - fol. 136 recto, relevé de la dîme du vin dans la paroisse d'Allassac en 1530 ; - fol. 151 et ss., relevé du « *temporel de l'évêché de Limoges* » en Bas-Limousin ; - fol. 163 et ss., relevé des « *affermes de la ville et prévosté de Vostezac, pour R. P. en Dieu Mons. l'évesque de Limoges de l'an 1521* » ; - fol. 181, court inventaire de titres concernant les droits de l'évêque sur Allassac et Boutezac, XIII^e et XV^e siècles ; - fol. 183 et ss., recettes et dépenses de l'évêque de Limoges dans la seigneurie d'Allassac, 1516-21.

79* Actes ou copies d'actes de 1272 à 1762. XV^e-XVIII^e s.

3 pièces parchemin ; 2 cahiers in-4°, 5 et 24 feuillets, et 43 pièces papier (2 imprimées).

Cahier contenant des extraits de différents actes relatifs aux châtelainies d'Allasac, Boutezac et Sadroc (ou Sadran) de 1335 à 1481. (Ecriture du XVI^e s.). - Nommée du seigneur du Saillant pour ce qu'il tient de l'évêque de Limoges. (Ecriture du XV^e s.). - Assignation donnée à Jean Faye et Fourtou du Cappel, marchands de Tuile, qui troublaient l'évêque de Limoges dans l'exercice de ses droits sur les dites châtelainies, 1530. - Arrêt condamnant deux fermiers des dites châtelainies, qui sont juges, à se démettre de leurs judicatures, 158., (la date est incomplète). - Quittance d'une somme de 1 500 ll. pour l'affirme des châtelainies du Bas-Limousin, payée par Jean Verdier, sieur d'Arfeuille et de La Bastide, trésorier général au Bureau des finances de Limoges, 1605. - Procédures contre des fermiers des dites châtelainies pour non-paiement de leurs redevances, 1618-20. - Mémoire pour le marquis de Saillant, marquis de Comborn, grand sénéchal du Limousin, contre M. J.-G. du Coëllosquet, évêque de Limoges, et la dille de l'Isle du Gast, sœur du précédent évêque, le dit marquis demandant « à être maintenu, à la suite de ses ancêtres qui ont possédé de tous tems la vicomté de Comborn, dans le droit de jouir pendant la vacance de l'évêché de Limoges, des fruits et revenus des deux terres (Allasac et Boutezac) qui font partie de la dotation de cette église », 1752 (avec extraits de titres anciens depuis 1272). - Mémoire pour M. du Coëllosquet, évêque de Limoges, contre le marquis du Saillant, vicomte de Comborn, sur la question de savoir à qui appartient le revenu des terres d'Allasac et Boutezac, pendant la vacance du siège épiscopal, 1752 (impr.). - Baux à ferme des dîmes dues à l'évêque de Limoges sur les dites châtelainies, 1588-1759. - Divers états des revenus de l'évêché en Bas-Limousin, 1760-62.

80* Terrier sans titre, coté par « *Animam meam* », contenant les reconnaissances faites sur divers biens des paroisses d'Allasac, Boutezac et Sadroc. 1366-1376

In-4^o, 94 feuillets papier.

C'est un registre notarial formé par la réunion de minutes ou d'analyses non signées. Beaucoup de pièces sont raturées, un grand nombre sont maculées et illisibles. - Parmi les personnages mentionnés figurent : fol. 2, Guy Mabros, damoiseau ; fol. 9 recto, Pierre Machaud, *rector ecclesiarum de Traynbaco* ; fol. 9 verso, Pierre Chatonha, curé d'Allasac ; fol. 14 recto, Gaucelin la Trémolhe, damoiseau ; fol. 17 verso, Bertrand de Roffignac, damoiseau de Saint-Germain ; fol. 24 recto, Adémar de La Ribière, co-seigneur d'Allasac ; fol. 26 verso, Hélie de Charnac, chevalier, co-seigneur de Scillac ; fol. 27 recto, Pierre de Lespinasse, prieur d'Uzerche ; fol. 46 recto, *venerabilis et circumspectus vir dominus Guido de Lasteyria, legum doctor, miles* ; fol. 47 recto, noble homme Pierre de La Tour, damoiseau ; fol. 52 verso, Pierre Lespinats, prieur de Veyschet (Vaisset ?), etc.

81* Deux cahiers reliés en un volume, cotés respectivement par « *Spem meam* », « *Et consolationem* », contenant diverses pièces relatives aux revenus de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin. XV^e-XVI^e s.

In-4^o, 65 + 198 feuillets papier.

Premier cahier : fol. 6 et ss., « *mémoires et extraits des procès du bas pais de Limosin, pour Monseigneur reverendissime le cardinal de Prie, évesque de Limoges, lesquels ont été commensés par feu de bonne mémoire Jehan Barthonis, lors évesque dudit Limoges* » ; - fol. 25 et ss., mémoire pour l'évêque de Limoges sur l'état de ses affaires dans les paroisses de Boutezac, Allasac et Sadroc. Ce sont des extraits des terriers ci-dessus analysés (XV^e siècle) ; - fol. 57 recto, fiefs relevant de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin : la vicomté de Comborn, la baronnie de Donzenac, la baronnie de Malemort, la seigneurie de Chanac, les maisons nobles de La Porte, de La Guyonnie, de La Bastide, de La Mote et Reynaudie, la seigneurie de Saint-Germain-les-Vergnes, la seigneurie du Saillant, la maison noble du château d'Allasac, la maison noble de La Tour assise en la ville d'Allasac, la maison noble et repaire de Cozages, assise près la ville d'Allasac, la seigneurie de Clérac, que tient M. de Vars ; ce que tiennent en la paroisse de Boutezac les seigneurs de Saint-Aulaire, de Montbrun, Saint-Jal, Vernejol, La Bussière, La Feuillade, etc. (XVI^e siècle). = Second cahier : enquêtes, procédures, mémoires, extraits de titres, etc., concernant les droits contestés de l'évêque dans les paroisses d'Allasac, Eymoutiers et Boutezac, 1444 et ss.

82* Terrier coté par « *Et corpus* », contenant les reconnaissances faites à l'évêque de Limoges dans les châtelainies d'Allasac, Boutezac, Sadroc et La Graulière. 1453-1519

« *Le dit terrier a été relié et analysé de la table alphabétique qui est à la fin par les ordres de Monseigneur L.-C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges... au mois de mai 1771... Il contient deux tables : la première, qui est au commencement du dit terrier, a été faite par le sieur Tardieu, notaire, vers 1650 ou environ* ». - Les reconnaissances reçues par Janalhac, notaire, sont pêle-mêlées, sans ordre chronologique ni géographique. - Parmi ceux qui font reconnaissance figurent : fol. 18 recto, Mes Aymeric et Géraud André, prêtres ; fol. 34 recto, Me Pierre Bussières, curé de Boutezac ; fol. 41 recto, Me Jean Rigal, prêtre de La Graulière ; fol. 62 recto, noble Antoine Fouchier, coseigneur d'Allasac. - Outre les actes de reconnaissances et d'investitures, il y a quelques « *mémoriaux* » comme le suivant : fol. 52 recto : acte par lequel Me Julien Burun, curé de La Graulière et procureur de l'évêque de Limoges, requiert Me Antoine Jaucem, notaire et receveur du seigneur de Saint-Bonnet en la ville d'Allasac et en la maison du dit seigneur, située dans le château d'Allasac, de dimer le vin des vignes du seigneur de Saint-Bonnet et de délivrer cette dîme au dit burun pour la porter au cellier de l'évêque (septembre 1507).

83* Terrier coté par « *Meum tibi* », contenant les reconnaissances faites à Jean Barton de Montbas, évêque de Limoges, dans les châtelainies d'Allasac, Boutezac, Sadroc et La Graulière. 1459-1488

In-4°, 53 + 113 feuillets papier.

Les dites reconnaissances pêle-mêlées, sans ordre chronologique ni géographique, sont reçues par Mathieu de Janalhac, notaire royal. - Parmi ceux qui font reconnaissance figurent : fol. 16, Me Guillaume de Roulbac, prêtre ; fol. 18, Me Antoine Gay de La Graulière, prêtre ; fol. 37, Me Etienne Peuchardy d'Uzerche, prêtre ; fol. 47, noble Antoine Langlade de Boutezac ; fol. 54, Me Jean Aygire d'Allasac, prêtre ; fol. 57, Me Léonard Liliaudry, notaire à Allasac ; fol. 63, Bernard Deval, hôte ; fol. 77, Me Guillaume Fabri, notaire à Boutezac ; fol. 80, Me Guillaume de Lentinac, de Castelcornu ; fol. 82, noble Jean del Mas (*de Manso*), seigneur de La Sera ; fol. 98, Me Frenot Beyssière, curé de Sadroc ; fol. 105, Me Géraud André, curé d'Estivaux, etc. - Outre les actes de reconnaissance on trouve : fol. 48, mandement obtenu par l'évêque en la cour du pariage d'Allasac, pour faire saisir les tenues de ceux qui n'ont pas encore payé les redevances dans les quatre dites châtelainies, 1470 ; - fol. 50, acte de saisie féodale faite au nom de l'évêque et en vertu de lettres royales, contre les habitants de La Borie, 1459 ; - fol. 88, acte de reconnaissance d'une maison, faite par Jean Aygire, tailleur d'Allasac, entre les mains du seigneur de Pompadour, comme représentant de l'évêque de Limoges, à Saint-Cyr-La-Roche, 1471.

84* Terrier sans titre, coté par « *Commendo* », des reconnaissances faites sur divers biens des paroisses d'Allasac, Boutezac et Sadroc, avec fragments de lièves. 1466-1529

In-4°, 126 feuillets papier.

C'est un registre notarial de minutes non signées, souvent raturées et devenues en quelques endroits illisibles. - Parmi les personnages mentionnés figurent : fol. 1 recto, noble homme Jehan Talmau, écuyer, procureur de Mons. René de Prie, cardinal du Saint-Siège et évêque de Limoges ; fol. 14 recto, François Audier et Antoine Liere, notaires à Sadroc ; fol. 42 recto, Pierre Bedine (?), bachelier en décret, procureur général du roi en la ville, prévôté et ressort d'Yssoudun, garde du scel royal établi aux contrats du dit lieu ; fol. 49 recto, Me Barthélemy Faure (*Fabri*), notaire de Boutezac ; fol. 61 recto, Jean du Breuil, notaire d'Allasac, etc. - Folios 71 et ss., procès-verbaux et assises de la terre et juridiction de Sadran (auj. Sadroc), pour les années 1476-1515. Nombreuses lacunes.

85* Liève cotée par « *Angustias et miserias meas* », sous ce titre : « Ce sont les cens et rentes duez à reverand père en Dieu Mons. L'evesque de Limoges en ses chastellanies de Sadram, de La Groulière, Vostezac et Allasac au bas pays de

Limosin, tant des blés, argent, poulailhes, vins, que aultres chouses, selon les dernières recognoyssances feytes à feu reverant [père] en Dieu Mons. Jehan, par la grâce de Dieu evesque de Limoges, l'an mil III^c III^{xx} et IX ». XV^e s.

In-4^o, 80 feuillets papier.

Seconde moitié du XV^e siècle. Les articles sont sous cette forme sommaire : « *La chastellaine de Sadram. Et premièrement Jehan Anthoine de Val alias Vernhol et leurs parsonniers à cause de leur héritage nommé Pratfournet, lequel est tenu d'ancienneté de Monseigneur : froment II st., segle une quarte, argent XXII s. monnaie courante* ». - Fol. 33 recto : « *Extractum a libris thesaurarie reverendissimi in Christo patris et domini, domini Lemovicensis episcopi, in quibus libris plura continentur et inter cetera hec sequentia, die ultima mensis junii anno Domini M^o CCCC^o LIX^o* ». Parmi les actes reproduits figurent les suivants : fol. 34 recto, hommage rendu à l'évêque de Limoges par le seigneur de Donzenac pour ce qu'il tient ès villes et paroisses de Donzenac, Brive et Malemort (1470) ; - fol. 48 verso, accord entre l'évêque et les co-seigneurs du pariage d'Allasac, touchant leurs droits de justice et autres (1499) ; - fol. 56 verso, hommage rendu à l'évêque par Pierre de Vars, damoiseau de Solignac, pour les biens qu'il tenait à Boutezac et Allasac (1460) ; - fol. 74 verso, 78 recto et 78 verso, accords entre l'évêque et l'abbé de N.-D. du Palais (1470), le prieur de La Vinadière (1474) et le prieur du Glandier (1467), au sujet des dîmes de Boutezac et d'Allasac.

86* Recueil factice des lièves des châtellemes de Sadroc, Allasac, Boutezac et La Graulière. 1471-XVIII^e s.

In-4^o, 211 feuillets papier.

Point de total des sommes dues.

87* Etat et dénombrement des fiefs relevant de l'évêché de Limoges en Bas-Limousin. 1624

In-4^o, 11 feuillets papier.

Les feudataires énumérés sont : l'abbé de Vigeois « *pour toute la temporalité et revenus de la dite abbaye* » ; - l'abbé d'Aubazine « *pour ce qu'il tient ès paroisses de Cornil, La Graulière et autres lieux* » ; - le seigneur de Ventadour « *pour la baronnie de Donzenac, Corrèze, Boussac-les-Eglises, partie de Malemort, Peyroux, Leignas et le fief de Fougieras* » ; - le seigneur vicomte de Turenne comme co-seigneur de Brive pour un tiers et pour la co-seigneurie de Malemort et Saint-Hilaire ; - le comte de Noailles « *pour ce qu'il tient de la baronnie de Malemort, pour un tiers de la co-seigneurie de Brive et pour la seigneurie de Breniges* » (*sic*) ; - les consuls de Brive « *pour un tiers de la co-seigneurie de Brive* » ; - le vicomte de Comborn « *tant pour la seigneurie de Comborn que comme co-seigneur d'Allasac* » ; - le seigneur de Pompadour « *pour la seigneurie de Treignac démembrée de la vicomté de Comborn* » ; - le seigneur du Saillant « *pour la dite terre du Saillant, comme co-seigneur d'Allasac et pour ce qu'il tient èz paroisses d'Allasac, Boutezac, Hadrian, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Pardoux, Saint-Viance, Donzenac et ailleurs* » ; - le seigneur de Rouffignac « *comme co-seigneur d'Allasac, seigneur de la Mothe-Rouffignac, Las Vignaudias et pour ce qu'il tient ès paroisses de Sadran, Boutezac, Orgnac, Vigeois, Estiveaux, Perpezat-le-Noir, Sainte-Ferréolle, Saint-Germain-les-Vergnes et ailleurs* » ; - le seigneur de Chenat « *pour la dite seigneurie de Chenat, devoirs dépendants d'icelle et comme co-seigneur d'Allasac* » ; - le seigneur de La Bastide « *comme co-seigneur d'Allasac et pour tous les membres et devoirs à luy deus à cause de la dite seigneurie de La Bastide ès paroisses d'Allasac, Sadran et Saint-Viance* » ; - le seigneur de La Tour « *à cause de sa seigneurie et comme co-seigneur d'Allasac* » ; - le seigneur de Bonnebrune « *pour la seigneurie d'Objat* » ; - le seigneur de Bonneval « *pour la seigneurie de Blanchefort de la paroisse de La Graulière* » ; - le seigneur de Saint-Aulaire « *pour ce qu'il tient ès paroisses d'Allasac, Boutezac et autres justices du dit seigneur évêque* » ; - le seigneur de Cosnac « *pour la seigneurie de Cosnac et pour les dixmes de la dite paroisse* » ; - le seigneur de La Feuillade « *pour ce qu'il tient en dixmes et rentes à Boutezac* » ; - le seigneur de Saint-Geal (*sic* precto Jal) « *pour ce qu'il tient en la paroisse de Boutezac et Saint-Geal* » ; - le seigneur de Forsat « *pour le fief des Salles et autres choses qu'il tient dans la paroisse de Boutezac* » ; - le seigneur de La Boissière « *pour ce qu'il tient à Boutezac* » ; - le seigneur de Cornil « *pour la seigneurie de La Chaponlie* » ; - le seigneur de Saint-Fortunat « *pour la dite terre et pour ce qu'il tient de la dite seigneurie de Cornil* » ; - le seigneur de Saint-Viance « *pour la dite seigneurie de Saint-Viance comme désunie de la baronnie de Donzenac...* » ; - le seigneur de La Gorce « *pour les tènements de Malepouge et autres lieux sis èz appartenances d'Allasac et Boutezac* » ; - le seigneur de Bigardel « *pour*

le dit lieu, paroisse de Perpezat-le-Noir » ; - le seigneur de Saint-Clément « pour la dite seigneurie » et pour divers fiefs de la paroisse d'Orgnac ; - le sieur de Laval de Cosages « pour ce qu'il tient noblement à Allassat, Boutezat, Orgnac, Vigeois et Estivaux et pour le fief de Cosages » ; - le sieur de Poumières « pour les dixmes qu'il tient en la paroisse d'Aulonsat (sic) et pour le fief de Castraux » ; - le sieur de Vielbans, conseiller élu à Brive, « pour le fief de Chambon, Bourlan et Chatelou, paroisse de Saint-Sernin de Brive » ; - le sieur Bousque « pour Saint-Pardoux et autres devoirs acquis des seigneurs de Comborn et Rouffignac » ; - le sieur Guyon, élu, « pour ce qu'il a acquis du sieur de Rouffignac » ; - « les sieurs qui tiennent les dixmes inféodées de la paroisse de Saint-Exupéry » ; - le sieur du fief de Martiniat « pour le fief près Brive, désuni de la seigneurie de Paymarez » ; - le seigneur de Puymarez « pour la dite seigneurie et villages en dépendants » ; - le sieur de Grifouleis « pour le dit fief et pour celui de Laborie, paroisse de Brive, désuni de la seigneurie de Puymarès » ; - le sieur de Grafeuil « pour la dite seigneurie près Brive, désuni de la seigneurie de La Chapoulie » ; - « le sieur du fief du Mas, paroisse de Sainte-Ferréolle, désuni de la seigneurie de Puymarès » ; - le sieur du fief des Aubars, paroisse d'Ussat, et du mas de La Songerie, tenu par le sieur de La Forestie ; - le sieur du fief de Chambon, paroisse de Peyroux, « désuni de la seigneurie de Cornil, tenu par delle Françoise Payen, veuve de feu Annet de Rony, demeurant à Brive » ; - le sieur de Branceilles pour les dîmes inféodées du dit bourg ; - les sieurs des fiefs de Pompieys et Dulat, paroisse de Sainte-Fortunade et Sainte-Ferréolle, désunis de La Chapoulie et Cornil, tenus par les sieurs Jean Melon et Jean Duval, bourgeois de Tulle, et par le sieur de Roussat ; - le sieur de Puymerville « pour les dixmes de la paroisse d'Abeilhat » ; - le sieur de Chadebet, paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes, désuni de l'ancienne seigneurie de Chadebet et Cornil.

1 G 88 Baux de dîmes et autres biens. 1592-1786

3 pièces parchemin ; 65 pièces papier.

Baux des dîmes et autres biens dépendant de l'évêché de Limoges, consentis par les évêques de cette ville à différents particuliers sur les domaines d'Allassac, Boutezac, Le Saillant, etc.

1 G 89 Hommages dus à l'évêque. 1430-1624

1 G 90-93 Allassac : Terriers ; documents divers. 1330-1773

90* Terrier sans titre, coté par « *Ommen* » contenant les conventions et reconnaissances faites à l'évêque de Limoges par noble Jean Lasteyrie, seigneur du Saillant et co-seigneur d'Allassac, et reçues pour la plupart par Janalhac, notaire royal. 1431-1532

In-folio, 8 feuillets papier, et 48 feuillets parchemin.

Fol. 12, acte de surséance accordée par l'évêque de Limoges, comme haut et principal seigneur du commun pariage d'Allassac, à ses co-seigneurs, messeigneurs de Treignac, de Pompadour, de Saint-Bonnet, de Roffignac, du Saillant et de La Tour, qui n'ont point encore fait apparoir de la part qui leur revient respectivement sur les émoluments provenant de la juridiction du dit pariage, 1499.

91* Terrier de la châtelainie, sous ce titre : « *Recognitiones facte reverendo in Christo patri et domino, domino Johanni Bartonis, Dei et sancte sedis apostolice gracia Lemovicensi episcopo, anno Domini 1507, causa castri, castellanie et communis paragi ville de Allassaco basse patrie Lemovicensis* » 1507

In-4°, 81 feuillets papier.

Parmi ceux qui font reconnaissance, il n'y a qu'un seul nom à relever : fol. 29 verso, vénérable et discrète personne maître Antoine Brun, licencié ès lois. - Fol. 33 et ss., analyse en français des reconnaissances qui suivent. - Fol. 48 et ss., reconnaissances rendues au dit évêque par divers habitants d'Allasac, entre autres Jean Lafardy, *carنيفex* ; Bernard Gautier, maréchal, Léonard Bardicou, tondeur de draps ; Antoine Brun, licencié ès lois, seigneur de Cossages, etc.

92* « Terrier d'Allasac fait par Dupuy, notaire, commis par illustrissime et reverendissime Jean de Langeac, évêque de Limoges, pour recevoir les reconnaissances de la dite châtelainie d'Allasac, ce qui a été par le dit notaire exécuté depuis le 30 septembre 1538 jusqu'au 15 octobre de la dite année 1538. Le dit terrier relié et analysé de la table alphabétique qui est à la fin, sous l'épiscopat et par les ordres de Monseigneur Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, depuis le 3e jour de septembre 1758 » 1538-1758

In-4°, 104 feuillets papier.

Fol. 2 recto, avertissement écrit en 1771 : « *Le présent terrier... contient deux tables : l'une, qui est au commencement du dit terrier a été faite par le sieur Tardieu, notaire, qui a travaillé beaucoup aux archives de l'évêché depuis 1620 jusques environ 1660. L'autre a été faite dans le courant du mois de juillet présente année 1771...* » - La reconnaissance des divers biens, maisons, près ou mesures, sis en la dite châtelainie, est faite à l'évêque ou à son procureur par : Bernard Gautier, maréchal d'Allasac, au nom de Jean Gautier, prêtre, son cousin ; Guill. Bardicou, recteur de l'église paroissiale de Gastelnau, au diocèse de Sarlat ; Pierre Delmas, notaire ; Me Pierre Belmond, recteur de Montaud ; Guill. Delmon, prêtre ; Pierre Chastanet, boucher ; Jean Brun, licencié, etc. - Parmi les actes enregistrés on peut relever : fol. 57 recto, reconnaissance de la halle commune d'Allasac, faite par les trios syndics du lieu : « *Ont reconnu et confessé tenir dudit seigneur évêque de Limoges, comme seigneur foncier, une halle couverte en la dite ville d'Allasac, pour tenir les foires et marchés et expédier la court ordinaire du pariage ; laquelle halle est au-devant du chasteau dudit seigneur et au-devant les fenestres d'icelluy* » - fol. 63 recto, accord entre l'évêque de Limoges et le seigneur de Pompadour, « *pour raison du prévosté du pariage d'Allasac* » ; - fol. 64 verso, consentements au dit accord donnés par le seigneur de Roffignac et celui de Saint-Bonnet, co-seigneurs d'Allasac. - Folios 69 et ss., cahier original des reconnaissances reçues par Dupuy en 1538, sur lequel a été faite, au XVII^e siècle, la copie qui occupe la première moitié du registre. - Fol. 97, table alphabétique des noms propres.

93. Documents divers. 1330-1773

3 pièces parchemin ; 2 cahiers in-4° et in-folio, 6 feuillets, + 89 pièces papier.

Mandement de l'évêque pour contraindre ses vassaux de la dite châtelainie à lui rendre hommage, 1488. - Signification du dit mandement à divers seigneurs du Bas-Limousin, 1488. - Inventaire des pièces du procès jadis intenté par devant deux arbitres élus par l'évêque de Limoges et le prévot d'Eymoutiers au sujet de dîmes de divers villages de la paroisse d'Allasac. Sans date ; écriture du XVI^e siècle. - Extrait du terrier de Bardy, notaire royal, contenant les hommages et reconnaissances rendus à l'évêque de Limoges par divers particuliers pour leur maisons de la ville d'Allasac, 1735. - Extraits alphabétiques d'un terrier du Bas-Limousin. Écriture du XVIII^e s. - Pièces de procédures, 1719-69. - Baux à ferme des dîmes dues à l'évêque sur diverses parties de la dite châtelainie, 1518-1773.

1 G 94-95 Voutezac : Terrier ; documents divers. 1481-1787

94* Terrier de la châtelainie, sous ce titre : « *Sequuntur recognitiones possessionum castellanie de Votesaco, facte reverendo in Christo patri et domino, domino Johanni Dei gratia lemovicensis episcopo* » 1499-1504

In-4°, 212 feuillets papier.

Les actes sont reçus par Feydit, puis par Vigier, notaires. - Parmi ceux qui font reconnaissance figurent : fol. 5, noble Antoine de Molière, sgr du Palent ; fol. 42, Me Gérard de Neufvillars, prêtre de Voutezac ; fol. 52, noble Fiacre de La Tour, sgr du repaire de Vernagoulx, en la paroisse de Condat ; fol. 64, M. Guillaume Fabellon, prêtre d'Uzerche ; fol. 80, M. Jean Rafardy, prêtre de St-Ybard (*Sanctus Eusparchius*) ; fol. 104, Me Prodel, vicaire de Voutezac ; fol. 117, Me Antoine Eschato, prêtre du dit lieu ; fol. 138, Me Jean Chièse, prêtre dudit lieu ; fol. 157, Me Aymeric Laporte, prêtre d'Uzerche, etc.

95. Documents divers. 1481-1787

3 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

« *Coppie d'exploitz faitz en vertu de certain acte de la court de Brive à la requeste du seigneur évesque de Limoges contre les hommes del Monteil et le seigneur de Trimbac (Treignac) leur garand, contenant la vente faite par ledit sarjent des héritages contentieux à Voutezac* » 1481. - Reconnaissances faites à l'évêque de Limoges : de la vigne de Faye, paroisse de Boutezac, par M. de La Porcherie, 1624 ; - de maisons sises à Boutezac, par M. Dufaure de Murat, 1624. - Huit baux à ferme des terres de Boutezac, faits par l'évêque de Limoges à divers particuliers, 1629-1778. - Etat des sommes payées à l'acquit de l'évêque de Limoges aux collecteurs de la paroisse de Boutezac « *pour raison de la taille et autres impositions mises sur les fermiers* » 1741. - Procédures pour l'évêque contre ses tenanciers de Boutezac, 1787.

1 G 96

La Graulière : documents divers.

1499-1781

4 pièces papier.

« *Etat des usages et coutumes qui se pratiquent de mémoire d'homme dans certains villages de la paroisse de La Grolière, dans lesquels M. l'abbé d'Uzerche perçoit la dixme conjointement avec Mgr l'évêque de Limoges, ce dernier étant décimateur général de la susdite paroisse* » 1762 (Deux exemplaires). - Extraits d'actes relatifs à La Graulière, de 1499 à 1742. - Plainte contre le nommé Salesse, de La Graulière, qui a vendu le moulin de l'Étang-Neuf à un particulier insolvable. Vers 1781.

1 G 97

Châtellenies du Bas-Limousin : Malemort et Donzenac.

1229-1629

8 pièces parchemin ; 1 cahier in-4°, 9 feuillets, et 27 pièces papier.

Titres originaux, procédures, copies extraits d'actes relatifs aux droits de l'évêque de Limoges sur les dites châtellenies, à l'appui de son procès contre M. de Bouillon.

1 G 98-100

Châtellenies du Bas-Limousin, Malemort : procès contre le duc de Bouillon.

[XVIII^e]

98. [XVIII^e]

3 cahiers in-4° et in-fol., 39, 49 et 18 feuilles ; 1 brochure imprimée, 61 pages papier.

Requête de l'évêque de Limoges au Roi et au Conseil contre le duc de Bouillon touchant les droits dûs sur la dite châtellenie. S. date ; écriture de la fin du XVIII^e s. - Mémoire historique et juridique sur la même affaire. S. date ; écriture de la fin du XVIII^e s. - Réplique pour Messire Jean-Gilles du Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, Louis-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque actuel, et les administrateurs de l'Hôpital général contre le duc de Bouillon (Impr. Paris, Dhoury, 1776). - Long mémoire adressé au Roi et à nos seigneurs du Conseil contre le sieur duc de Bouillon au nom du sieur (sir) de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges et précepteur de Mgr le Dauphin, Mgr le comte de Provence et Mgr le comte d'Artois, du sieur Duplessis d'Argentré, évêque actuel de Limoges, et des administrateurs de l'Hôpital général comme légataires universels du feu sieur de l'Isle du Gast, évêque du dit Limoges S. date ; écritures du XVIII^e s.

99. 1742-1778

1 pièce parchemin ; 6 cahiers in-fol., 12-39-10-11-22 et 10 feuillets + 23 pièces papier.

Mémoires, requêtes, observations et pièces diverses, relatifs au procès de l'évêque de Limoges contre le duc de Bouillon pour la dite châtelainie. - Brouillons de mémoires et précis rédigés à l'occasion du dit procès.

100* [1778]

Petit in-fol., 471 pages chiffrées papier.

Requête de Godefroy-Charles-Henry de La Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon, pair et grand chambellan de France, adressée au Roi et à nos seigneurs les commissaires généraux du Conseil, députés par Sa Majesté pour juger en dernier ressort les contestations nées et à naître concernant les droits féodaux et seigneuriaux qui peuvent résulter de la vente de la vicomté de Turenne (en 1738), en réponse aux requêtes qui lui ont été signifiées les 8 janv. 1774 et 9 nov. 1777 de la part de Jean-Gilles du Goëtlosquet, ancien évêque de Limoges, de Louis-Charles Duplessis d'Argentré, évêque actuel, et des administrateurs de l'Hôpital général de Limoges. - P. 2 « *Il s'agit de déclarer si l'aliénation faite au roy prédécesseur de Votre Majesté par le feu sieur duc de Bouillon (en 1738) a donné ouverture à des droits de lods et ventes et d'indemnité* » comme le soutiennent les évêques de Limoges et l'Hôpital général de la dite ville, en ce qui touche spécialement la baronnie de Malemort. Suit une longue discussion juridique, à l'appui de laquelle on cite nombre de documents depuis le XIII^e siècle (Cf. ci-dessus 1 G 97).

1 G 101-102 Sadroc.

1499-[vers 1780]

101* Terrier. 1499-1500

In-fol., 33 feuillets parchemin et 18 feuillets papier.

Terrier de la châtelainie de Sadroc, alias Sadran, coté par « *Vitam* » contenant les reconnaissances faites à l'évêque par les tenanciers de Prat-Fourné, La Rozélie, Le Breuil, Lescures, Le Lac, Bigeardel, La Vidalie, etc.

102* Liève. [vers 1780]

In-4^o, 38 feuillets papier.

« *Liève des cens et rentes de la châtelainie de Sadroc, dépendante de l'évêché de Limoges* » - Fol. 38 recto, total des sommes ducs : 19 setiers 2 quartes froment, 47 setiers seigle, 150 ras 2 quartes avoine, 56 ll. 7 s. 3 d. argent, 54 paires gélines et 6 journaux. - Parmi les tenanciers figurent : le sieur Breuil, avocat ; Hélie Tronc, marguillier de Sadroc ; Lafagerdie, juge de Donzenac ; Pierre André, notaire royal ; le sieur Thouron, médecin à Allasac ; Bernard Laborie, marguillier de Saint-Pardoux.

1 G 103-105 Sadroc : Documents divers.

1314-1782

103. 1609-1782

19 pièces papier.

Baux à ferme des terres de Sadroc, consentis par l'évêque de Limoges à divers particuliers ; - pièces y relatives.

104. 1314

2 rouleaux, 4,12 m et 1,37 m, parchemin.

Procédure pour l'évêque de Limoges, par-devant le bailli de Limousin, contre Simon La Chassaingne, bourgeois d'Egletons (*de Glotonis*), touchant la justice et les droits seigneuriaux en la châteltenie de Sadroc (*Sadran*).

105. XVI^e-1718.

3 pièces parchemin ; 1 cahier in-8°, 9 feuillets ; 15 pièces papier.

« *Mémoire des acquisitions faites par Mons. Bernard, évesque de Limoges, estans en son dict évesché, tant pour luy que ses successeurs* » Sans date ; écriture du XIV^e s. - Procès-verbal de piquètement fait par le juge de Sadroc, à la requête du procureur d'office et en présence des justiciables de Sadroc, de divers tènements sis en la dite paroisse, en la justice, fondalité et directité de l'évêque de Limoges, 1603. - Vente faite par l'évêque de Limoges à Messire Gaspard Plaisant de Bouschat, seigneur de Bigeardel, et dame Isabeau d'Estresses, sa mère, des rentes dues sur divers villages de la paroisse de Perpezac-le-Noir, en la châteltenie de Sadroc, moyennant la somme de 420 ll. et sous réserve de l'hommage dû au dit évêque, 1662. - Dénombrement des noales de la paroisse de Sadroc, avec une lettre d'envoi du curé du lieu, 1711. - Procédures pour l'évêque de Limoges contre Messire J.-B. Plaisant de Bouchat, écuyer, seigneur de Bigeardel, pour non-paiement d'arrérages des rentes dues sur la châteltenie de Sadroc, 1714-18.

Châteltenie d'Eymoutiers

1 G 106 Inventaires ; terriers ; lièves.

1432-1576

4 cahiers in-8° cousus ensemble, 20, 2, 13 et 16 feuillets papier.

Inventaire des hommages, reconnaissances et autres titres des droits de l'évêque de Limoges sur la châteltenie d'Eymoutiers (Cah. oblong. Ecriture du XV^e s.). - Autre inventaire signé Magister Stephanus de Jourlhaco, 1432. - « *Répertoire des lettres d'Esnotier estant en ung cayselot de boys...* » (Ecriture du XVI^e s.). - « *Inventoire des tiltres, documens et enseignemens appartenens à R. P. en Dieu messire Jehan de Langhac, évesque de Limoges, à cause de son chasteau et chastelenie des Moustiers...* », 1576.

1 G 107* Copie du terrier de la châteltenie d'Eymoutiers pour l'évêque Jean de Barthon réalisé en 1500-1504.

1717

In-4°, 51 feuillets papier.

« *La présente copie a été extraite, sur son original, par ordre de Mgr. l'illustrissime et reverendissime Père en Dieu Messire Antoine de Charpin de Genétines, évêque de Limoges, conseiller du roy en ses conseils et abbé commendataire des abbayes de Pébrac et de La Crête, en l'année 1717* ». - Les reconnaissances faites à l'évêque concernent une centaine de tènements différents : Alaneau, Baraterie, Béroutdeys Chanareilhas, Chantagreu, Fermigier, Fraysseix, La Chassaingne, La Genesis, La Jaline, La Ribeyrie, La Vigerie, Lescure, Lespinet, Madaux, Mazelon, etc.

1 G 108* Terrier.

[vers 1500]

In-4°, 86 feuillets papier.

C'est une série d'analyses souvent informes, faites par Guillaume Feydit et Psalmet Péconnet, notaires royaux.

- 1 G 109*** Liève de la châteltenie d'Eymoutiers, portant ce titre : « S'ensuyt le terrier (*sic*) des cens et rentes que appartiennent à R. P. en Dieu Mgr l'evesque de Limoges à cause de son chastel et chastellenie d'Esmoustier, et ce selon les recognoissances faictes au dit seigneur l'an 1500 par maistres Guillaume Feydit, bachelier en chacun droit, et Psaulmet Péconnet, notaires publics »

1500-1534

In folio, 11 feuillets parchemin, et 6 feuillets papier.

Fol. 10 verso et 11 recto, actes d'accences faites par l'évêque ; - fol. 12 et ss., table alphabétique des tènements, dressée en 1781. - Parmi les tenanciers figurent : Guischart Bardolat, marchand d'Eymoutiers ; Pierre Beaumont et Jean Voisin, merciers de la dite ville ; Antoine Feytareys, marchand ; Psaulmet Delort, mercier ; Liénard Delort, sellier ; Antoine Gabareau, marchand ; Pierre Bourdicault, couturier ; Jean Legay, sellier ; Pierre Pradilhon, marchand ; Psaulmet Menot, cordonnier ; Jean Tavernier, dit Meyminault, cordonnier ; Liénard Romanet, marchand ; Psaulmet Mercier, notaire ; Jean Faye, faure ; les prévôt et chapitre d'Eymoutiers ; Me Pierre Barrant, prêtre d'Eymoutiers ; Pierre Bachet, capitaine de l'évêque en la châteltenie d'Eymoutiers (fol. 10 verso) ; noble Hector de Saint-Victour, prieur de La Forêt.

- 1 G 110*** Liève de la châteltenie d'Eymoutiers portant ce titre : « S'ensuyt le terrier (*sic*) des cens et rantes annuelles qui appartiennent à R. P. en Dieu Mgr l'Evêque de Limoges, etc... ».

1500-1534

In-fol., 6 feuillets papier, et 12 feuillets parchemin.

Double de la précédente, sauf en ce qui touche les accenses de la fin du registre.

- 1 G 111*** Recueil factice, coté par « *Et quotidie* » des lièves de la châteltenie d'Eymoutiers.

1564-1781

In-4°, 190 feuillets papier.

Point de total des sommes dues à l'évêque de Limoges. - Lièves de 1564 à 1572. Fol. 178 et ss., table alphabétique des tènements, dressée en 1781.

- 1 G 112-115** Cens, rentes, dîmes, procédures.

1337-1785

112. 1425-1784

3 pièces parchemin ; 2 cahiers in-4°, 5 et 36 feuillets et 6 pièces papier.

Assignation donnée, en vertu de lettres royaux et à la requête du procureur de l'évêque de Limoges, pour constater les cens et rentes dus à la châteltenie d'Eymoutiers par les tenanciers du lieu, 1425. - Lettres royaux ordonnant d'informer, à la requête de l'évêque de Limoges, contre les seigneur et dame de Pérusse et autres, au nombre de six-vingt (120), qui ont ravi par force les biens des habitants d'Eymoutiers et de La Jonchère, où le dit évêque a droit de justice haute, moyenne et basse, 1444. - Enquête faite par un commissaire du sénéchal de Limoges, en vertu de lettres royaux, des cens et rentes dus à l'évêque de Limoges sur la châteltenie d'Eymoutiers, 1453. - Procédure criminelle contre Jacques du Bouschaud, prêtre de Bussière, qui a échappé à la garde de Martial de Vernhac, capitaine du château d'Eymoutiers pour l'évêque de Limoges, la dite procédure faite par le juge du dit évêque à Eymoutiers, 1471. - Trois reconnaissances des rentes dues à l'évêque sur son fief d'Eymoutiers, 1556. - Affermes pour cinq années des rentes, dîmes et autres droits dus à l'évêque de Limoges sur la châteltenie d'Eymoutiers : pour la somme de 1,850 II, 1581 ; - pour la somme de 2000 francs (*sic*), 1584 ; - pour la somme de 3600 ll., 1784.

113. Lièves et fragments de lièves des rentes dues à l'évêque de Limoges sur la dite seigneurie. 1337-1777

13 pièces et 5 cahiers in-4°, papier.

114* « Processus dominorum prepositi et capituli ecclesie collegiate Ahentimonasterii contra reverendum in Christo patrem dominum, dominum Lemovicensem episcopum in causa decimarum carnalegiorum ». 1446-1447

In-4°, 137 feuillets, papier.

Il s'agit de la dîme des agneaux, des chevreaux, des porcs, de celle du lin, du chanvre, des fèves et des pois que les tenanciers de la dite seigneurie se refusaient à payer aux chanoines du chapitre, lesquels se retournent du côté de l'évêque comme seigneur du lieu.

115. Procédures. 1713-1785

39 pièces, papier.

Procédures pour l'évêque de Limoges contre divers membres du chapitre d'Eymoutiers touchant ses droits de fondalité, 1750-52. - Fragments de procédures concernant la dite seigneurie, 1713-85.

1 G 116 Office de lieutenant : lods et ventes.

1708-1783

Châtellenie d'Isle

1 G 117-140 Terrier, répertoires, lièves, comptes.

1352-[XVIII^e]

117* Terrier coté par « *Et finem* », sous ce titre : « Reconnoissances lesquelles a fait faire R. Père en Dieu Mgr Messire Jehan de Langehac, par la grâce de Dieu évesque de Lymoges, de ses emphytéotes juridicz et subjectz pour raison de son dict évesché de Lymoges, des terres et seigneuries d'Isle, Nueilh, Perilhac, cité de Lymoges et ville du pont de Saint-Martial et aultres y contenues, du dict seigneur subjectz et debiteurs pour raison de son dict évesché de Lymoges... ». 1503-1634

In-4°, 147 feuillets, parchemin, et 45 feuillets, papier.

Les reconnaissances (sur parchemin) appartiennent aux années 1531-1538 et concernent divers tènements des environs de Limoges : Isle, Le Cluseau, Thias, Gigondas, Les Champs, Baléziis, La Plaigne, La Jourdanye, Aurance ; en outre la cité de Limoges, la ville de Limoges, le Pont-Saint-Martial et quelques tènements des paroisses de Feytiat, Saint-Gérald, Panazol, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence, Veyrac, Chaptelat et Bessines. - Fol. 148 et ss., reconnaissances (sur papier) des années 1503-1634.

118. Répertoire analytique des hommages rendus à l'évêque de Limoges à cause de la dite châtellenie par ses vassaux des paroisses d'Isle, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Chaptelat. [XV^e]

In-4°, 16 feuillets, papier.

S. date ; écriture du XV^e s. (Le feuillet de tête est endommagé.)

119. « Répertoire des lettres, tiltres et enseignemens des cens, rantes, droictz et devoirs deuz à Monseigneur de Lymoges à cause de son chasteau et chastellanye de Isle, estans au trésor du dict chasteau... ». [XVI^e]

In-8°, 19 feuillets, papier.

S. date ; écriture du XVI^e siècle.

120. « Inventoire des tiltres, instrumens, documens, procès et enseignemens concernens les droictz et devoirs du chasteau et chastellenie d'Isle, appartenens à R. P. en Dieu Mons. Jehan de Langhac, conseiller et maistre des requestres ordinaire de l'ostel du Roy, evesque de Lymoges... ». [XVI^e]

In-8°, 40 feuillets, papier.

S. date ; écriture du XVI^e siècle.

121. « Liève de la terre d'Isle, fournie par le sieur Muret, ci-devant fermier. » 1710

In-folio, 9 feuillets, papier.

Point de total des sommes dues à l'évêque. - Parmi les tenanciers figurent : Jean Albouin, maître chirurgien ; Léonard Dulac, serrurier ; le sieur Veyrier, chanoine de Saint-Martial.

122* « Liève des cens, rentes et autres devoirs dépendants de la chastellenie d'Isle pour l'année 1742. ». 1742

In-4°, 42 feuillets, papier.

Point de total des sommes dues à l'évêque. - Mêmes tenanciers que dans la liève suivante.

123* « Liève des cens, rentes et autres devoirs dépendants de la chastellenie d'Isle pour l'année 1743. ». 1743

In-4°, 39 feuillets, papier.

Point de total des sommes dues à l'évêque. - Parmi les tenanciers figurent : Jean Malet, maréchal ; Gorce, cordonnier ; Veyrier, chanoine de Saint-Martial ; les Pères de l'Oratoire ; Dorat, conseiller ; les Dames de la Visitation ; l'évêque d'Angoulême (fol. 28 verso) ; Juge de Saint-Martin ; Sénamaud, procureur d'office de Peyrilhac ; Fauveau, vicaire de Peyrilhac.

124. Liève de la châteltenie d'Isle sous ce titre : « Table des tenues dans la terre d'Isle et noms des tenanciers avec leur quotité. ». 1759-1765

In-folio, 32 feuillets, papier.

Parmi les tenanciers non dénommés dans les lièves précédentes figurent : le sieur Bardy, « *huissier aux trésoriers* » ; le sieur Degains, chanoine de Saint-Etienne ; le sieur Raby, orfèvre ; M. de La Mothe, écuyer ; Romanet de la Brierie, procureur du roi ; Brissaud, juge de Nieul ; Fauveau, curé de Conore ; M. de Veyrat, écuyer ; M. de Fonjaudran, subdélégué.

125* Compte du revenu de la dite châteltenie et de ses appartenances (Pont-Saint-Martial, Nieul, Razès et Bessines) sous ce titre : « Papyrus baylie de Insula Petri deu Reversches de anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo secundo ». 1352

In-8° oblong, 62 feuillets, papier.

Point de récapitulation.

126* Compte du revenu de la dite châtelainie et de ses appartenances sous ce titre : « S'ensuivent les cens et rentes et devoirs de Mons. De Limoges posées [sic] en la chastellanie du Pont-Saint-Martial, de Nyeul, de Razès et de Bessines. ». 1458

In-4° oblong, 36 feuillets, papier.

Point de récapitulation.

127* Compte de recettes de la dite châtelainie sous ce titre : « S'ensuit la receipte du blé de la disme de la paroyce d'Isle de l'an mil IIIe LX... ». 1460

In-4° oblong, 56 feuillets, papier.

Point de récapitulation

128* Compte des recettes de la dite châtelainie, sans titre ni date. [XV^e]

In-4° oblong, 28 feuillets, papier.

Ecriture du XV^e siècle. - Point de récapitulation.

129. « C'est le compte que rend Messire Pierrede Lestat, receveur par reverend père en Dieu Monseigneur Jehan, par la grâce de Dieu, evesque de Limoges, de ses terres et seigneuries de La Sale, Isle, le Pont-Saint-Marcial, Nyeulh, Rasès, Bessines, Comprenhat, Saint-Pardoux et Aixe, et ce de deux années commençant le jour de saint Jehan Babtiste mil CCCC. LXI... ». 1461-1465

In-8°, 21 feuillets, papier.

Point de récapitulation. - Dernier feuillet : « *Fait ce présent compte à Isle par nous Marcial le jeune, Jean Delavalette et Martial Mougent, le VI^e jour de septembre mil IIIe LXV* ».

130* « Livre contenant les cens, dixmes et revenus et receptes des chastellanies d'Isles, la Salle épiscopalle, Pont-Saint-Martial, Nueilh, Razès et Bessines ». 1501-1507

In-4°, 296 feuillets, papier.

Point de récapitulation.

131* Liève des rentes dues à l'évêque de Limoges. 1677

In-4°, 33 feuillets, papier.

Point de récapitulation.

132* Liève des rentes dues sur la dite châtelainie à l'évêque de Limoges par Jean Roche, fermier. 1727-1729

In-4°, 53 feuillets, papier.

La châtelainie comprend, outre le bourg d'Isle et ses appartenances, certains domaines des paroisses de la Cité, Saint-Gérald, Panazol, Feytiat, Saint-Gence, Chaptelat, Veyrac Nieul, Peyrilhac, Nantiat, Saint-Jouvent, Compreignac, Bessines. Point de récapitulation.

133. Liève des rentes dues sur la dite châteltenie à l'évêque de Limoges. 1727-1731

In-4°, 16 feuillets, papier.

Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

134. Lièves des rentes dues à l'évêque de Limoges. 1741

2 cahiers in-4°, 39 et 65 feuillets, papier.

Sans titre. Point de récapitulation. - Autre liève de la dite année. Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

135* Liève des rentes dues sur la dite châteltenie à l'évêque de Limoges. 1744

In-4°, 38 feuillets, papier.

Sous forme de tableaux. Point récapitulation.

136* Liève des rentes dues sur la dite châteltenie à l'évêque de Limoges. 1745

In-4°, 45 feuillets, papier.

Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

137. Liève des rentes dues sur la dite châteltenie à l'évêque de Limoges. 1754

In-4°, 38 feuillets, papier.

Sous forme de tableaux. Point de récapitulation.

138. Liève des rentes dues sur la dite châteltenie à l'évêque de Limoges. [XVIII^e]

In-4°, 32 feuillets, papier.

Sous forme de tableaux. Point de récapitulation. Ecriture du XVIII^e siècle. - Parmi les tenanciers figurent : Jean Albouin, me chirurgien en la paroisse d'Isle ; Jean Bayu (*si*), greffier de Peyrillac ; le sieur Veyrier, chanoine de Saint-Martial, pour sa tenure de La Pacaille, en la paroisse de Nieul.

139* Liève des rentes dues sur la dite châteltenie à l'évêque de Limoges sur les paroisses d'Isle, la Cité, Pont-Saint-Martial, Panazol, Feytiat, Saint-Gence, Chaptelat, Veyrat, Nieul, Peyrillac, Nantiat, Cieux, Saint-Jouvent, Compreignac, Bessines. [XVIII^e]

In-folio, 134 feuillets, papier.

Sous forme de tableaux. Point de récapitulation. Ecriture du XVIII^e siècle.

140. Etats de ce qui reste à recouvrer pour les années 1744 et 1746. 1744-1746

2 cahiers in-4°, 6 et 6 feuillets, papier.

« *Noms des tenues qui sont en reste sur l'année 1744* ». Il y en a une soixantaine. - « *Etat de ce qui reste à recouvrer sur les revenus de la châteltenie d'Isle, de l'année 1746* » : froment, 29 setiers ; seigle, 122 setiers ; avoine, 151 éminaux ; poules, 48 ; argent, 33 ll.

1 G 141* Compte des recettes et dépenses.

XIV^e s.

1 G 142-143 Cens, rentes, procédures.

1254-1787

142. Arpentements (1595-1666), autres titres (1335-1365). 1335-1666

1 cahier in-8°, 4 feuillets parchemin ; 1 cahier in-4, 20 feuillets papier ; 1 pièce papier ; 18 pièces parchemin.

(Ancien G 129). Arpentements des villages : de Soubsrue (al. *Sourie*), paroisse de Nieul, 1595 et 1666 ; - de Goudouneys, paroisse de Peyrillac, 1640. (Ancien G 130). Reconnaissance faite à Me Guillaume de Roffilhac, chanoine de Limoges, par Jean Daffianas de certaines rentes sur le mas d'Affianas, 1335. - Ventes faites à Me Guillaume de Roffilhac, chanoine de Limoges, procureur de Bernard Brun⁽¹⁾ : par Jean Malbot, du mas de La Croizille, 1336 ; - par Guy Chalard, damoiseau des Mazières, de 4 setiers et 1 émine seigle de rente sur le mas de Bornio, 1336 ; - par Léonarde Durand, veuve de Jean Arnaud, de 6 sols de rente sur un pré du territoire de Montadeau, 1339 ; - par Etienne Lasalle, d'une rente de 30 sols sur diverses maisons du bourg d'Isle, 1344 ; - par Jean Champeau, habitant du bourg d'Isle, d'une rente de 10 sols sur le pré Havel (?), 1345 ; - par Pierre Donzeu, habitant du bourg d'Isle, d'une rente de 10 sols sur deux vignes du territoire d'Isle, 1345 ; - par Robert Donzeu, d'une rente de 10 sols sur deux autres vignes du même territoire, 1345 ; - par Etienne Lassalle, d'une rente de 20 sols sur la dîme des petits blés de la paroisse d'Isle, 1345 ; - par Pierre Tourteau, de 15 sols de rente sur deux vignes sises au lieu de Parpayat, 1345 ; - par Martial Bos, bourgeois de Limoges, de 100 sols de rente sur certains immeubles sis à Limoges, 1345 ; - par noble homme Peyrot Bertrand, damoiseau, seigneur de Jougnaç (?), en la paroisse de Chamborêt, de diverses rentes sur les paroisses de la dite châtellenie, 1345 ; - par Jean Deschamps, d'une rente de 20 sols sur deux vignes et une maison du bourg d'Isle, 1345 ; - par Etienne Lassalle, paroissien d'Isle, de 4 setiers froment de rente sur le villar de Plane dans les appartenances du Cluzeau, susdite paroisse, 1345. - Mandement du garde du scel pour le prince d'Aquitaine et de Galles au bailliage de Limoges, portant exécution du précédent acte, 1365 : *Petrus Rotgerii clericus, licentiatus in legibus, custos sigilli autentici domini nostri principis Aquitanie et Wallie in baylivia Lemovicensi constitutus ac iudex causarum audiencie dicti sigilli.*

⁽¹⁾ Ce Bernard Brun, qui fut successivement chanoine du chapitre de Limoges, évêque du Puy (1327), de Noyon (1342) et d'Auxerre (1348), mourut en 1349 et fut inhumé dans la cathédrale de Limoges. La présence de ses titres de propriété foncière dans les archives de l'évêché (où elles furent classées une première fois au XVIII^e siècle dans des chemises qui subsistent encore) donnerait à croire que l'évêque de Limoges succéda à quelques-uns des droits du dit prélat dans la paroisse d'Isle.

143. 1254-1787

(Ancien G 131). Vente faite par Hélie de Peyssac, damoiseau, à Aymeric Bayle, prêtre, de deux setiers avoine de rente qu'il possédait à Envaud (apud Valles), paroisse d'Isle, 1254. - Investiture faite par l'évêque de Limoges à Pierre Benoist, bourgeois de Limoges, du mas de Moussaguet, paroisse de Feytiat, 1296. - Acte par lequel Guillemette Chabessuda, femme de Jean Lecoq, clerc, reconnaît tenir à foi et hommage de l'évêque de Limoges une rente de 50 sols sur les mas de Montmeyran, Cobras, etc., en la paroisse de Bessines (?) : *Nos cantor Lemovicensis notum facimus... quod... Guillelma Chabessuda, uxor Johannis Coqui clerici filiaque Ademari de la Comba al. Chabessut, gratis ac scienter recognovit et confessa fuit legitime se tenere a reverendo patre in Christo ac domino, domino R., Dei gracia Lemov. episcopo, quinquaginta solidos anno quolibet...* 1330 (pièce très détériorée). - Accord entre l'évêque et le chapitre cathédral touchant leurs droits respectifs de juridiction sur la paroisse d'Isle, 1376. - Trois lettres d'Aymeric, évêque de Limoges, portant que les hommes de Balezis, en la paroisse d'Isle, doivent monter la garde au dit château, 1380-87. - Vente faite par certains habitants de la paroisse d'Isle à Jean de Betestes, notaire, de deux setiers seigle de rente, 1421 (pièce très détériorée). - Sentence du juge de la Salle épiscopale de Limoges contre Gérald Salat accusé d'avoir empiété sur le gué du Bost, sis sur la Vienne au-dessous du bourg d'Isle, 1462. - Reconnaissances de rentes faites : par Benard

Baron, demeurant à Isle, à Martial Benoist, demeurant à Limoges, d'une rente de 75 setiers seigle sur un tènement de la dite paroisse, 1500 (?) (pièce détériorée) ; - par Jean Hélyot, prêtre d'Isle, à Martial Benoist, demeurant à Limoges, d'une autre rente sur la dite paroisse d'Isle, 1517. - Déclaration faite à l'évêque de Limoges par Jean Disnematin dit le Dourat, marchand de Limoges, des cens et rentes par lui dûs sur la châtellenie d'Isle, 1522. - Acte d'acquisition des dîmes de Thias et Gigondas, paroisse d'Isle, fondalité de l'évêque de Limoges, la dite acquisition faite de la communauté des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1534. - Vente d'une « *peyrade assize ou gost Boutz, sobre le gost de las Ylas* », faite par Jean Salat et consorts, de la paroisse de Condat, à Albert de Verduyer, de la paroisse d'Isle, 1537. - - Vente faite par Jean Baron, de la paroisse d'Isle, à Jacques Benoist, bourgeois de Limoges, d'un journal et demi de patural, « *appellé de Las Legas du pont de l'Ourance* » et six aux appartenances du lieu des Courrières, paroisse d'Isle, 1558. - Sentence du présidial de Limoges dans un procès entre le susdit Jean Benoist et Pierre Pasteau, 1562 (pièce très détériorée). - Acte d'acquisition d'un domaine sis à Balezis en la paroisse d'Isle, 1587 (pièce coupée dans toute sa longueur). - (N.-B. Bien que beaucoup des pièces ci-dessus analysées se retrouvent dans le fonds de l'évêché, on ne voit point qu'elles concernent directement les droits de l'évêque sur la châtellenie d'Isle.)

(Ancien G 132). Procédure pour l'évêque de Limoges contre le sieur Mathieu Sanxon, marchand de Limoges, touchant Le Cluzeau d'Isle. S. date ; vers 1600. - Acte par lequel l'évêque de Limoges cède à Jean de Petiot les rentes qu'il possède sur le village de Masboucher et le tènement de La Chassagne, moyennant foi et hommage et paiement d'une maille d'or à chaque mutation d'évêque, contre les rentes que perçoit le dit de Petiot sur le village de La Bétouille, paroisse de Cieux, et autres tènements, 1634. - Sentence de la cour présidiale de Limoges condamnant Jean Belot à payer à Léonard Mingot, fermier de la dite châtellenie, la rente due sur le tènement de Cenon, 1692. - Procédures pour non-paiement de la rente due au fermier de la dite châtellenie sur le village de Sousrue, paroisse de Nieul, 1700-27. - Procédures pour non-paiement de la rente due à l'évêque de Limoges sur le tènement du Grand Monteil, paroisse de Bessines, 1704. - Procédures pour l'évêque de Limoges, contre Martial Muret, son fermier de la châtellenie d'Isle, pour non-paiement du prix de sa ferme, 1710. - Baux à ferme de la dite châtellenie et de ses appartenances : pour la somme de 4,000 ll., 1732-40 ; - pour la somme de 3,500 ll., 1750-55 ; - pour la somme de 4,900 ll., 1766 ; - pour la somme de 6,500 ll., 1787 (les autres stipulations variant à chaque bail). - Analyse d'actes des XV^e-XVI^e siècles établissant les droits de divers seigneurs et en particulier de l'évêque de Limoges sur le territoire de Balezis. S. date ; écriture du XVIII^e s.

(Ancien 1 G 143). Rentes ; fondalité de l'évêque.

- 1 G 144** Paroisse de Chaptelat. 1322-1323
- 8 pièces, parchemin.
- Procédure pour le curé de Chaptelat par devant le sénéchal de l'évêque de Limoges, *ad assisiam senescalli domini episcopi Lemovicensis in aula episcopi*, touchant les dîmes de la dite paroisse, 1322. - Cinq actes (dont trois passés devant l'official de Limoges) concernant le droit de dîme de noble Ratier, sgr. de Nieul, sur la paroisse de Chaptelat, 1322-23.
- 1 G 145** Paroisse de Nantiat. 1447-1776
- 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.
- Baux à ferme consentis par l'évêque de Limoges à divers particuliers des dîmes à percevoir sur le village de Lage en la dite paroisse, 1447-1669. - Procédures pour ledit évêque contre messire Antoine de Lassaigne de Saint-Georges, écuyer, et consorts, touchant les dîmes du village de Lage, 1776.
- 1 G 146** Paroisse de Nieul. 1304-1710
- 5 pièces, parchemin : 1 cahier in-fol., 22 feuillets, et 61 pièces, papier.

Vente entre particuliers de la borderie de Nermont, dans la fondalité de l'évêque de Limoges, 1304 (pièce détériorée). - Acte par lequel l'évêque de Limoges reconnaît avoir reçu de Jean Rouchier, damoiseau, sgr de Montrochier, le serment de fidélité pour tout ce qu'il tient du dit évêque dans sa « *châtellenie de Nieul* », 1464. - Reconnaissance par les tenanciers de Soubsrue du droit de fondalité du dit évêque, 1531. - Pièces relatives au village de Soubsrue, dans lesquelles interviennent : Me Barthélemy Malerbaud, procureur au siège présidial de Limoges, 1564 ; - Me Bartholomé Malerbaud, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial, fils de feu François Malerbaud, et Jean Malerbaud, praticien, 1609. - « *Décret* » du domaine de Soubsrue contre les prétentions du curé de Nieul, par devant Jean Nicolas de Traslaigne, conseiller du roi et juge magistrat au Présidial de Limoges, député par Jean Didier, maître brodeur de Limoges, intervenant Me François Albiat, procureur au même siège, 1613. - Arpentement du village de Soubsrue. Ecriture du XVII^e siècle. - Procédures pour l'évêque de Limoges contre Jean Douzeau, avocat en la cour, pour non-paiement des rentes dues sur la paroisses de Nieul, 1708-10. - Pièces diverses relatives aux tènements de Meyras et d'Eyrandie sis dans la fondalité du dit évêque, 1318-1674.

1 G 147-148 Prévôté de Nieul : terriers.

1303-1477

147* Terrier de l'évêché, coté par « *Vitae meae* ». 1303-1477

In-4^o, 58 feuillets, papier.

Ce terrier contient les reconnaissances faites en la dite prévôté sur les tènements de : Brujeaux, Las Combas, Lobaresse, Gelade, La Lande, Les Champs, Masboucher, La Pomélie, Le Py et Vergne. - Fol. 45 recto, Jean, évêque de Limoges, constitue pour son procureur Me Bernard Louvette, avec plein pouvoir d'arrenter et d'affermir toutes les terres et maisons qui lui peuvent appartenir en la dite prévôté, 1471 ; - fol. 51 recto, accense de la prévôté de Nieul-Razès-Bessines, faite pour trois ans, moyennant la somme de 15 ll. par an, 1477.

148* Terrier coté par « *Ut per tuam* », sous ce titre : « *Secuntur recogniciones castellanie de Nyolo recepte per me Marcialem Mougenti, clericum publicum, auctoritatibus apostolica et regia notarium, diebus et annis sequentibus* ». 1464

In-8^o, 41 feuillets, papier.

Les actes passés concernent les villages de Bondit, La Roche, Peurie, Chastreplane, La Lande, Vergnoux, Lou Bost, Lou Py, Lou Puyserut, Masbouchier, La Chassagne, Las Pleux, Forcelles, La Chastre, La Pascalie, Mas-David, La Font-Saint-Léger, Lou Teilh, La Pascalie, Meygas, Le Puech de Brugeron, Chambourest, etc.

1 G 149-151 Justice de Nieul.

1377-1787

149. 1377-1787

6 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

Plainte contre les consuls de Limoges qui avaient fait enlever les bornes de la justice de l'évêque à Nieul, 1377. - Accense du greffe de Nieul, Razès et Bessines pour trois années, 1439. - Procédures pour l'évêque : contre le seigneur de Montrochier qui avait pillé l'église de Nieul et la maison de l'évêque, vers 1470 ; - contre le seigneur de Thouron qui contestait les droits de la juridiction épiscopale sur la borderie de Vergnenègre, 1488 ; - contre les officiers de la justice de Bellac qui prétendaient exercer des droits sur le mas de Chavary et autres de la paroisse de Nieul, 1508. - Relevé d'amendes prononcées par les officiers de la justice de Nieul, 1517. - Afferme du greffe de Nieul pour le prix de 10 ll. tournois, 1535. - Trois sentences de la juridiction de Nieul contenant « *forclusions* », à faute de produire, 1537. - Rachat par l'évêque de Limoges de la justice de La Maison-Rouge et autres lieux dépendant de la juridiction de Nieul

qui avait été vendue à Jean Deschamps, bourgeois de Limoges, 1566. - Opposition de l'évêque à une défense de chasser dans l'étendue de la juridiction de Nieul, faite par Michel Ursi, sergent, sans autorisation préalable, 1649. - Procédures pour l'évêque contre le sieur Faurissou qui refuse de reconnaître sa juridiction sur le village de Chauvour, 1787.

150. Sommaire des assises tenues par les officiers de l'évêque en la dite châtelainie et appartenances : Nieul, Razès et Bessines. 1439-1471

In-8°, 25 feuillets, papier.

Mentions très courtes, sous cette forme : *Assisia de Nyolbio tenta in loco de Masset, die XXVIII mensis novembris, anno predicto.*

151. Plumitif des assises tenues par le juge de l'évêque de Limoges à Nieul, membre dépendant de la dite châtelainie. 1515-1531

In-8°, 55 feuillets, papier.

En tête : quelques actes de reconnaissance des droits de l'évêque sur Nieul, dont l'un est signé Jupile, 1529 et ss.

Seigneurie de la Jonchère

1 G 152-157 Revenus, procédures.

1290-XVIII^e s.

152* Terrier. 1290-1460

In-4°, 64 feuillets, papier.

« *Reconnoissances de La Jonchère pour R.P. en Dieu Monsieur l'evesque de Limoges, faictes par Guillaume Leuvete, où sont enregistrés tous ceulx quy reconnoissent tenir du dit seigneur en sa terre de La Jonchère, 1460.* » - Fol. 1 recto, « ... *Presens a ce noble homme Guillaume Levette, escuier, seigneur de Concidat, et messire Pierre Mazeau, prestre, curé du dict lieu de La Jonchère. Et ont reconneu les hommes cy dessoubz escript reverend Père en Dieu Monseigneur l'evesque de Limoges estre leur seigneur et hault justicier, juridic, fundal et direct, et enlx estre ses hommes subgetz, justiciables, mousvans, gueytables et venir cuyre à son four bannier, explectables et banniers a le us et costume des aultres. Et ont reconneu tenir de luy comme seigneur fundal les héritages et autres choses declérées, ainsi qu'il est contenu en la depposition d'un chacun cy dessoubz enregistrée* ». - Ad finem, copies d'actes de reconnaissances, en latin 1290-1370.

153. 1451-XVIII^e

2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 1 sceau.

Quittances délivrées par les commissaires du Roi en la ville de La Jonchère pour la temporalité de l'évêque de Limoges, des redevances, par eux perçues, 1451. - Accord entre Jean Barton, ancien évêque de Limoges, et autre Jean Barton, son neveu, évêque du dit Limoges, relatif à la prévôté de La Jonchère, 1490. - Procédures touchant le mas de Marmys, 1496. - Acte détérioré, relatif aux dîmes de Saint-Goussaud, relevant de la seigneurie de La Jonchère, 1524. - Inventaire de pièces et de procédures relatives à la dite seigneurie de 1521 à 1650. - Consultation du sieur Sage, avocat du roi, relative à la dite prévôté, XVIII^e siècle. - Deux mémoires concernant l'arrentement des moulin et étang de La Jonchère et l'attribution du « *gros* » de La Jonchère à la mense épiscopale, 1781.

154. 1635-1786

2 cahiers in-4°, 19 et 26 feuillets, et 8 pièces, papier.

Affermes des revenus de la dite seigneurie faites par l'évêque de Limoges : pour la somme de 480 ll., 1635 ; - pour la somme de 1,200 ll., 1786. - Extraits des lièves de la dite seigneurie, concernant les paroisses de La Jonchère, Salagnac, Saint-Goussaud et Saint-Pierre-la-Montagne, 1635-1760.

155. Procédures. 1474-1484

4 pièces, parchemin ; 3 pièces et 1 cahier in-4°, 30 feuillets, papier ; 2 sceaux.

Enquête (en français) faite par le sénéchal de Limousin, à la requête de l'évêque de Limoges, contre noble homme Marc Foucaud et consorts pour excès commis dans la forêt de Lignac dépendant de La Jonchère, 1474. Parmi les déposants figurent : messire Jehan Marty, prêtre de la paroisse de La Jonchère, notaire royal et commissaire juré de la cour de l'officialité de Limoges, âgé de cinquante-cinq ans ; discrète personne maître Guillaume de Lynières, notaire à La Jonchère, âgé de cinquante-cinq ans ; discrète personne Léonard Bandel, clerc, âgé de quarante-cinq ans ; noble homme Jehan Joudrinaud, seigneur du Vergier, demeurant à La Jonchère, âgé de soixante-dix ans ; vénérable personne messire Pierre de Seux, chanoine de Viviers, âgé de quarante ans ; messire Jehan de Setjoux, prêtre de la paroisse de Saint-Goussaud, âgé de quarante-deux ans ; messire Martial Boudyn, prêtre de la susdite paroisse ; vénérable personne messire Pierre Mazel, chapelain curé de l'église de La Jonchère, âgé de quatre-vingt-six ans ; vénérable messire Léonard de Ladrac, curé de Saint-Goussaud, âgé de cinquante-cinq ans. - Autres procédures : concernant les droits de l'évêque sur la dite forêt, 1479 ; - au sujet d'assises tenues par noble François Foucaud, seigneur de Châtelus-Marcheix, dans la juridiction de La Jonchère, 1484.

156. Procédures pour l'évêque de Limoges contre François Foucaud, seigneur de Cros, touchant les excès, violences et troubles commis par le dit sieur et ses partisans dans la forêt de Lignac. 1490-1502

12 pièces et 1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin ; 13 pièces et 4 cahiers in-4°, 95 feuillets, papier ; 2 sceaux.

157. Procédures pour l'évêque de Limoges contre les administrateurs de l'Hôpital général de Limoges qui réclament une rente annuelle d'un muid de blé sur la terre de La Jonchère, 1772-77 ; - copies de pièces anciennes à l'appui, 1188 et ss. 1772-1777

32 pièces, papier.

1 G 158 Procédure contre François Foucaud, seigneur de Cros.

1490-1502

12 pièces et 1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin ; 13 pièces et 4 cahiers in-4°, 95 feuillets, papier ; 2 sceaux

Baronnie de Saint-Junien

1 G 159-161 Terriers.

1530-XVII^e s.

159* Terrier (coté par *Sanctificetur*, tome 45) des reconnaissances de rentes faites à l'évêque de Limoges sur la dite baronnie et reçues par Texier et Codet, notaires. 1530

In-4°, 61 feuillets, papier.

160. Terrier des reconnaissances faites à l'évêque de Limoges, seigneur de Saint-Junien, par les cent quarante-neuf tenanciers du lieu. 1530-1538

In-4°, 77 feuillets, papier.

Le premier feuillet manque. - Parmi les tenanciers figurent : Me Claude Férier, vicaire ; André Soury, gantier ; Messire Jean Petit, prêtre de Saint-Junien ; Me Guillaume Hugon, barbier et chirurgien ; Messire Denis Dupont, chanoine de Saint-Junien ; Jean Delabesse, « *fillassier* » ; Lucas Bernard, gantier ; Me Jean Laborie, notaire ; Me Jean Laury, le jeune, greffier du roi à Limoges ; Thève Balestat, « *filassier* » ; Junien Gailhard, drapier ; Johanet Bouny, parcheminier ; Jean Codet, filassier ; Mes Jacques Bordas et Pierre Bertrand, chanoines de l'église séculière et collégiale de Saint-Junien ; Pierre Chabodie, notaire ; Messire (*sic*) Clément Reix ; Martial Maublanc, « *postier* » ; Jacques Surin, barbier ; Antoine Codet, praticien ; noble Junien de Magnac, seigneur de Mazerolles ; Jacques Quychaud, potier ; frère Louis Inbert, docteur en théologie, custode et gardien des frères Mineurs de Saint-Junien ; Messire (*sic*) Jean Charanton.

161. Terrier des reconnaissances de rentes faites à l'évêque de Limoges sur la dite baronnie. XVII^e s.

In-4°, 58 feuillets, papier. Le premier feuillet manque.

1 G 162 Droits seigneuriaux de l'évêque.

1407

162. « Articles et escritures balhées par Monsieur l'evesque par devant son juge de Saint-Junien à l'encontre du prévost et chapitre de Saint-Junien à cause que leur temporel estoit saisy à la requeste du dict seigneur evesque pour l'homage non fait et devoirs non payés... ». 1407

Rouleau, parchemin, 4, 15 m.

1 G 163 Droits seigneurieux de l'évêque.

[XII^e]-1733

163. [XII^e]-1733

7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

Titre non daté énumérant les droits de l'évêque de Limoges sur quelques mas de la dite baronnie. (Ecriture du XII^e siècle.) - Brevet de capitaine et garde de la ville de Saint-Junien au nom de l'évêque de Limoges, en faveur de Jean Sarrazin, 1373. - Mandement de Ramnulphe, évêque de Limoges, pour la restitution de ses droits sur la ville de Saint-Junien, févr. 1418 (n. st. 1419). - Procédures passées devant la justice de Saint-Junien touchant les droits de l'évêque, 1463. L'une des pièces, non datée, est une requête du sergent de l'évêque adressée « *à mon très honoré seigneur Mons. le juge prevostel de la viconté de Rochechouari* ». - Acte d'appel de l'évêque de Limoges contre le chapitre de Saint-Junien au sujet de la suppression de quelques prébendes, 1478. - Acte par lequel Me Jean Dupont, chanoine de l'église collégiale de Saint-Junien, constitue, par devant Junien de Boneysset, « *notaire et juré soubz le scel autentique estably aux contractz ex ville et baronnie de Sain-Junyen pour R.P. en Dieu Mons. l'evesque de Limoges* », ses procureurs généraux et messagers spéciaux pour le représenter en ses affaires et procès. 1564. - Procuration de l'évêque pour faire « *dresser* » la reconnaissance des cens et rentes dus sur la baronnie de Saint-Junien, 1659. - Hommage du fief de Boisse, relevant de la baronnie de Saint-Junien, fait à l'évêque de Limoges par dlle Marie Hugon, originaire de Saint-Junien, mais résidant à Limoges, et sa sœur, dlle Jeanne Hugon, demeurant à Brigueil-l'Ainé en Poitou, 1733. - Etat détaillé des villages dépendant de la justice de l'évêché dans la baronnie de Saint-Junien. Sans date ; écriture de XVIII^e s.

Châtellenie de Saint-Léonard (alias du Pont-de-Noblat)

1 G 164-182 Terriers, lièves, répertoires, livres de recette et dépense.

XII^e s.-1778

164* « Terrier de la dite châtellenie contenant des hommages et des reconnaissances en faveur des seigneurs évêques de Limoges et autres dans les XII-XV^e siècles ; le dit terrier relié et analysé... l'an 1773. » -. XII^e s.-1773

In-4^o, 12 feuillets, parchemin, et 55 feuillets, papier.

Les tènements mentionnés sont au nombre d'une trentaine : Arfeuille, Bostnyou, La Bourgade, Bussière, Champmaing, Chastanier, Combeclair, Dourdouze, Feydit, Jahelys, Labussière, Lajat, Lacoste, Lascoulx, Lavadour, Les Claux, Les Combes, Liniers, Lussac-Rochefort, Papeux, Peyrelevade, Ramiers, Rieu, Saint-Priest-les-Oulières, Vausotour, Vigeyral. - Premier cahier : « *Recogniciones et alie litere domini Lemovicensis episcopi levate a registris condam magistri Nicholay Hugonaudi, tempore quo vivebat notarii. Parmi les actes enregistrés figurent* » : fol. 5 verso, baillette faite par l'évêque à noble Pierre Journet d'une terre sise à Lavadour, moyennant un cens annuel de 3 quartes froment (1426) ; - fol. 11 recto, investiture faite par l'évêque à Jean Alesme d'une terre acquise par lui sur le territoire de Noblat (1461). = Second cahier, sans titre, contenant des reconnaissances et actes d'hommages plus anciens sur les dits tènements. Parmi les actes enregistrés figurent : folios 19 et ss., rôle des assises tenues au Pont-de-Noblat par le juge du lieu (1347 à 1351) ; - fol. 18 recto, hommage fait à l'évêque de Limoges par Pierre de Noblat, damoiseau, de tout ce qu'il possède en la châtellenie du Pont-de-Noblat (1375) ; - fol. 34 recto, échange entre l'évêque de Limoges et messire de Roziers, de la justice de Brignac, appartenant au premier, contre la justice du Pont-de-Noblat, appartenant au second, 1446 ; - fol. 38 recto, pièces relatives au procès entre le roi et l'évêque, relativement au péage du Pont-de-Noblat, que le Roi a mis en sa main, 1467 ; - fol. 54 recto, procédure au nom de l'évêque pour obtenir main-levée de la dite saisie.

165* « Terrier de la châtellenie du Pont-de-Noblat, contenant différents hommages, reconnaissances et autres actes en faveur de l'évêché de Limoges... relié et analysé... au mois de juillet 1772 ». XIII^e s.-1772

In-4^o, 123 feuillets, papier.

Première partie, contenant entre autres actes les suivants : fol. 1 recto : hommage rendu à l'évêque par Pierre de Noblac, chevalier, pour son château du Pont-de-Noblat, 1428 ; - fol. 8 recto : Jean de Noblac, chevalier, comparait aux assises de Noblat, présente la nommée de ses biens, et obtient mainlevée de la saisie qui en a été faite par l'évêque (1452) ; - fol. 9 recto : partage par sentence arbitrale entre Hélie, Aymerie et Pierre de Noblac, frères, des biens dont ils viennent d'hériter au Pont-de-Noblat (1284) ; - fol. 22 recto, acte par lequel le sénéchal de l'évêque déclare que ce n'est point son intention que le sergent ni les sergents du château de Noblat usent des droits de juridiction du pariage de Noblat, si ce n'est conformément à la coutume (1336) ; - fol. 23 recto, création par Aymeric et Pierre de Noblac, co-seigneurs du château de Noblat, d'un sergent pour exploiter en leurs terres (1322) ; - folios 25 à 58, rôle des amendes et défauts prononcés en la cour des assises par noble Pierre de Noblac, 1346 à 1369 ; - autre rôle pour 1438. = Fol. 65 recto, « *Sequantur census, redditus, jura, dominia, accaptamenta, possessiones et alia pertinentia reverendo in Christo patri et domino, domino Petrecto permissione dirina Lemovicensi episcopo, in villa et territorio ville Sancti Leonardi de Nobliaco levata... millesimo quadragesimo quadragesimo secundo* ». C'est un terrier de reconnaissances faites à l'évêque entre 1420 et 1460, sur les tènements de la châtellenie de Noblat (énumérés ci-dessus, art. G. 152), par Léonard Beure, maçon : Jean Chabret, faure ; Jean Lebloys, couturier ; Jean Fortou, notaire ; Jean Belarbre, cordonnier, etc. - Folios 87 et ss. : *Secuntur census et redditus...* (comme ci-dessus) pour les années 1442 à 1461. - Folios 104 et ss. : *Secuntur census et redditus...* (comme ci-dessus) pour l'année 1458. - Fol. 111 et ss., table alphabétique des fiefs, pour l'ensemble du volume, dressée au XVIII^e siècle.

166* « Terrier de la châtellenie du Pont-de-Noblat, fait en l'année 1538 par Texièras, notaire, par les ordres et sous le pontificat de messire Jean de Langeac, évêque de Limoges, le dit terrier relié et analysé... en l'année 1772 ». 1538-1772

In-4°, 59 feuillets, parchemin, et 31 feuillets, papier.

Les tènements sur lesquels on fait reconnaissance sont ceux d'Andalais, Arfeuille, Baignard, Bort, Bostmallet, Bostneuf, Cazat, Champssoubre, Chassagnac, Chastanyer, château de Noblat, Chenours, Dourdouze, Escouveau, Jabanets, Jabeylis, Julias, Labussière, La Chapelle, La Coste, Lafont, Lagasne du Temple, La Joubertie, Landeix, La Roche, Las Bordas, Lascoulx, Las Rougièras, Lavadour, Laveyrat, Lavillatte, Les Claux, Les Combes, Puyrazat, Le Rieu, Lombigarie, Lussat, Mazaud, Monfayon, Mortesaigne, Nouvialle, Pautfils, Peloneix, Ponsil, Potperdu, Puydourneau, Puy-Evescau, Puy-Faucher, Rougièras, Rouveix, Saigne, Treix, Vaux, Vernon, Villementide, Virolle, etc. - Parmi les tenanciers qui font reconnaissance à l'évêque figurent : fol. 4 verso, Jean du Freisseix, menuisier, et Bertrand Rolland, pelletier ; fol. 7 verso, Jacques, dit Jamme, trompette du Châtenet ; fol. 14 recto, Guillaume Tenny, marchand ; fol. 14 verso, Antoine Chabret, maréchal ; fol. 17 verso, messire Clément Rougeyrie, dit Pouthé, prêtre ; fol. 19 recto, messire Martial Legarde, prêtre ; fol. 20 verso, messire Jacques Bordes, curé de Royère ; fol. 21 verso, Léonard Charles, vicaire de Saint-Priest ; fol. 23 recto, noble Jacques de Murauld, seigneur de la Pouge ; fol. 23 verso, Me Léonard Maubras, prêtre de Saint-Léonard ; fol. 23 verso, Léonard Fraisseys, parcheminier ; fol. 24 recto, Léonard Maubras, parcheminier ; fol. 26 recto, Me François Goumy, notaire de Saint-Léonard ; fol. 26 verso, Jean Doyneys, seigneur d'Andaleys ; fol. 28 recto, noble Jacques Journet, seigneur de Rousies (?) en la paroisse du Châtenet, comme patron d'une vicairie fondée sous le clocher du prieuré de Saint-Léonard en l'honneur de sainte Valérie ; fol. 30 recto, Me Etienne Daniel, licencié, juge du commun pariage de Saint-Léonard ; fol. 31 verso, Antoine Beure, parcheminier ; fol. 33 recto, Me Jean de Montfayon, prêtre du Châtenet ; fol. 34 recto, Me Louis Delavau, chanoine de Limoges ; *ibid.*, Me Léonard Bovyer, notaire de Saint-Léonard ; fol. 35 recto, Me Pierre Brandey, prêtre de Saint-Léonard ; fol. 37 verso, Me Guichard de Royère, prieur du prieuré de Saint-Léonard ; fol. 38 verso, Léonard Chaussade, seigneur de Beubiat ; *ibid.*, Me Antoine de Virolle, notaire de Saint-Léonard ; fol. 40 recto, Me Pierre de La Chappelle, prêtre de Saint-Léonard ; fol. 45 recto, Frère Gabriel Duchier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Auvergne ; fol. 47 recto, noble Louis de Neufville, seigneur de Bort et du Repaire ; fol. 49 recto, honnêtes femmes Léonarde Faye, Valérie Durand et autres, « *vendant les chandelles de cire en destal au dessous le grand clocher de l'église Mons. saint Léonard* » ; fol. 55 recto, Me Martial Deschamps, prêtre, demeurant à Champmenestry ; fol. 56 recto, Léonard Cathermant, papetier ; fol. 59 recto, Léonard Massiot, élu du haut pays de Limousin.

167. « Liève des cens et rentes dus chacun an à la châtellenie du Pont-de-Noblat de la ville de Saint-Léonard ». -.1772

In-4°, 12 feuillets, papier.

Point de total.

168. Deux courts répertoires de titres de propriété et reconnaissance de rentes en faveur de l'évêque de Limoges. XVI^e s.

2 cahiers in-8°, 3 et 15 feuillets, papier.

169. Répertoires cousus ensemble des titres relatifs aux droits de l'évêque de Limoges sur la dite châtellenie. [XV^e-XVI^e]

5 cahiers in-4°, 19, 3, 10, 3 et 6 feuillets, papier.

Sans dates ; écritures des XV^e et XVI^e s.

170. « Extraict des tiltres, documens, procès et autres enseignements trouvez chez De Charlonia et ez registres des contractz de ses predecesseurs, appartenens à R. P. en Dieu Monseigneur l'evesque de Limoges. ». [XVI^e]

In-4^o, 51 feuillets, papier.

Sans date ; écriture du XVI^e s.

171. Copies d'actes divers, extraits des terriers de la dite châteltenie. 1329-1606

9 pièces, papier.

172. Nouveau terrier de la châteltenie du Pont-de-Noblat, al. De Saint-Léonard, commencé en 1778. 1778

In-folio, 59 pages chiffrées, papier.

173. Table des reconnaissances des châteltenies de Saint-Léonard et Pont-de-Noblat, reçues par Texier, notaire, en 1538. 1538-1771

In-4^o, 33 feuillets, papier.

Sur les pages de gauche on a inséré en 1771 nombre d'observations utiles pour l'intelligence de chacun des actes mentionnés sur les pages de droite.

174. « Recepte des rantes deues à Mons. De Limoges à Saint-Léonard, levées en l'an mil III^{cc} XXIX. ». 1329

In-4^o oblong, 15 feuillets, papier.

175* « Livre des rentes de la confrairie de Notre-Dame-del-Puech ». XIV^e s.

In-8^o, 50 feuillets, papier.

Confratria beate Marie de Podio, à Saint-Léonard, 1303. - Fol. 1 verso, Isti qui secuntur debent fenare fenum domini Lemovicensis episcopi in villa de Nobiliaco. Il y a douze noms. - Passim, liève des rentes, quittances, comptes divers en latin et en dialecte limousin. Beaucoup de pages sont devenues illisibles. - Au rebours : « Recepte des rantes appartenans à Mons. de Limoges à Saint-Lieunard », 1375.

176. « Recepte des cens et rentes de Sainct-Lienard deuz à Mons. De Limoges ». XIV^e s.

In-4^o oblong, 19 feuillets, papier.

Fin du XIV^e s. , avec ce titre primitif : *In papirecto ista continentur omnes redditus qui debentur domino Lemovicensi episcopo tam in villa qum extra. - S. date ; écriture du XIV^e s.*

177. Fragments de comptes des recettes faites pour l'évêque de Limoges dans la dite châteltenie. 1400-1405

3 cahiers in-4^o, 9, 9 et 8 feuillets, papier.

178* Recettes. 1400-1459

In-4^o. 42 feuillets, papier.

Fol. 1 recto et ss., « *Livre de la recepte des cens, rentes et revenus deubz au seigneur evesque de Limoges à cause de sa chastellanie du Pont-de-Noblat en l'année 1448* », en latin. - Fol. 13 recto et ss., « *Sequitur recepta facta per me Petrum Beylivier, presbiterum* », 1400, en latin. - Fol. 16 recto et ss., recette de Jehan Pauli, receveur de l'évêque de Limoges, en sa châtellenie de Saint-Léonard, 1428, en français. - Fol. 22 recto et ss., recette de Pierre Lasma, archiprêtre de La Porcherie, pour l'évêque de Limoges, s. date (1429 ?), en latin. - Fol. 37 verso, recette de Pierre de Meyranges, receveur du dit évêque en la dite châtellenie, 1459, en dialecte limousin.

179* Recettes et dépenses. 1403-1457

In-4°, 94 feuillets, papier.

« *Papirus domini Petri Beyrinier super facto baylivie et sacristanie et Nobiliaco* », 1403. - Fol. 4 recto, « *Sequitur recepta baylivie castri et castellanie de Nobiliaco, facta per Petrum Beyrinier, presbiterum, receptorem in dicta castellania precto reverendo in Christo patre et domino, domino H., Dei gracia episcopo Lemovicensi* », 1404. Les comptes en recette et dépense, établis par année, se suivent régulièrement jusqu'en 1411 inclusivement. - Fol. 61 recto, « *Sequitur recepta altaris Sancti Leonardi facta per me P. Beyrinier, presbiterum...* » 1404. Ces comptes en recette et dépense, établis par année, se suivent régulièrement jusqu'en 1412 inclusivement. - Fol. 78 recto et ss., Compte de la châtellenie de Noblat en 1457.

180. 1448-1449.

In-8°, 41 feuillets, papier.

« *Sequuntur census, redditus, jura, deveria et dominia quos (sic) reverendus in Christo pater et dominus, dominus meus Lemovicensis episcopus levat et percipit et sui predecessores levare et percipere ab antiquo consueverunt in villa et castellania castri et castellanie Pontis Nobiliaci tam in frumento, siligine, avena, fabis, argento et gallinis, levati et percepti per me Petrum de Valle, presbiterum, bajulum et receptorem dicti domini mei... de anno Domini millesimo quadragesimo quadragesimo octavo* ».

181. Recette des rentes dues à l'évêque de Limoges sur la dite châtellenie. 1461

In-4° oblong, 30 feuillets, papier.

En dialecte limousin. - Point de récapitulation.

182* « Ce livre contient la mise et recepte, revenus et emolumens provenantz de l'autel de Mons. Saint Léonard ; le compte rendu par Jehan George et aultres receveurs du dict Saint-Léonard ». 1467-1475

In-4°, 80 feuillets, papier.

- Passim., réparations à l'église de Saint-Léonard, visites de grands personnages, faits locaux, etc.

1 G 183* Liève de rentes.

1557

1 G 184-186 Châtellenie de Saint-Léonard : Documents divers.

1255-XVIII^e s.

184. Lièves, copies et extraits de lièves des rentes dues à l'évêque de Limoges sur les châtellenies de Saint-Léonard et Pont-de-Noblat. 1538-1779

12 pièces + 4 cahiers in-8° et in-4°, 6, 4,7 et 10 feuillets, papier.

185. 1255-1538

5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

Partage fait entre Hélie. Aymeric et Pierre de Noblat, frères, 1255. - Testament de Pierre Astays, clerc de Noblat, fondant une vicairie perpétuelle au grand autel de l'église Saint-Etienne de Saint-Léonard, 1274. - Reconnaissance de 15 sols de rente sur le moulin Bonardier, 1304 (pièce détériorée). - Vente d'un domaine entre particuliers à Saint-Léonard, 1349 (pièce rongée sur toute sa longueur). - Contrat entre particuliers de Saint-Léonard, 13.. (pièce coupée sur toute sa longueur). - Compromis entre Pierre Mathieu et Jean Aurelhaud, touchant la rente annuelle d'un setier froment sur certaine maison de Saint-Léonard, 1387. - Reconnaissances faites à l'évêque de Limoges : par Jean Doyneix, sgr d'Andaleix, d'une partie du lieu d'Andaleix, au devoir d'un setier seigle et un setier avoine de rente, 1538 ; - par Jean Treysflorys, du lieu de Rieu, paroisse de Saint-Just, au devoir de 3 setiers avoine et 2 gélines de rente, 1538.

186. 1445-XVIII^e

4 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

Transaction sur procès entre l'évêque de Limoges et Jean du Villars, habitant du lieu de Lussac-Richefort en la paroisse de Moissannes, au sujet de la rente due sur le dit lieu, fixée à un setier avoine et une émine seigle, mesure du Pont-de-Noblat, 1445. - Reconnaissance faite à l'évêque de Limoges de la rente d'un setier seigle et un setier avoine sur le village de La Bussière, paroisse de Champmain, 1445. - Procès-verbal fait par les commissaires du sénéchal du Limousin de la ruine des maisons épiscopales et églises de Saint-Léonard et Saint-Junien, dépendant de l'évêché de Limoges, 1457. - Accord entre l'évêque de Limoges et les consuls de Saint-Léonard pour la correction de certain acte entre eux passé, 1506. - Afferme de la seigneurie du Pont-de-Noblat, faite pour cinq années au prix de 305 ll., 1576. - Aveu et dénombrement rendu à l'évêque de Limoges par noble homme Jean de Noblat, damoiseau, pour tout ce qu'il tient en la châtellenie de Saint-Léonard. S. date ; écriture du XVI^e siècle. - Arpentement du mas d'Andaleys, paroisse de Saint-Léonard, fait par Jacques Lafaurie, arpenteur à Comprégnac, portant « également » des rentes dues à l'évêque de Limoges, 1609. - Cession faite par l'évêque de Limoges à Me Simon Palays, avocat au siège présidial Limoges et juge du dit seigneur en la cité de Limoges, du droit de prélation dû sur le pré de Las Vareillas, en la dite châtellenie, 1623. - Quittances délivrées par l'évêque de Limoges du prix de l'affermé des revenus de la dite châtellenie, 1640-1672. - Mémoire établissant la mouvance de l'évêché de Limoges sur le fief de Masrévéry en la paroisse de Saint-Etienne-de-Noblat. S. date ; écriture du XVIII^e s. - Pièces diverses relatives aux droits de l'évêque à Saint-Léonard, 1777-84.

- 1 G 187** Hommages ; lods et ventes ; fermes. XVI^e s.-1782
- 1 G 188*** Juridiction : procédures pour l'évêque contre les consuls de Saint-Léonard. XIII^e-XIV^e s.
9 rouleaux, parchemin, 34,20 m.
Procédures et enquêtes pour l'évêque de Limoges contre les consuls de Saint-Léonard, touchant ses droits de juridiction.
Pièces analysées et publiées en partie par L.Guibert, *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat*, 1890, p. 162-213.
- 1 G 189** Juridiction : Procédures pour l'évêque contre les consuls. 1300-1374
- 1 G 190** Juridiction : Procédures pour l'évêque contre les consuls. 1300-1374

- 1 G 191** Jurisdiction : Contestation entre l'évêque et les consuls. 1285-1507
- 1 G 192** Jurisdiction : Cour du commun pariage de Saint-Léonard. 1305-1778
- 1 G 193-194** Cour du Château et Châtellerie du Pont-de-Noblat : Registres des assises. 1353-1476

193* Registre des assises tenues en la dite châtellenie, sous ce titre : Actum in assisia domini Lemovicensis episcopi tenta in aula espiscopali de Nobiliaco per discretum virum magistrum Aymericum de Cabanessio, clerico, locumtenentem domini senescalli dicti domini Lemovicensis episcopi, die mercurii ante festum beati Thome apostoli, anno Domini M^o CCC^{mo} quinquagesimo tertio, et suivantes. 1353-1355

In-12, 34 feuillets, papier.

Mentions très sommaires. Les feuillets liminaires, au commencement et à la fin du registre, sont couverts de comptes en dialecte limousin.

194. Quatre registres des défauts et amendes prononcés par la dite juridiction, sous ce titre : Sequuntur emende et defectus castri et castellanie Pontis Nobiliaci, extracti a regestris dicte curie.... 1473-1476

Parchemin, 2 m 20.

- 1 G 195** Cour du Pont-de-Noblat : Affaires civiles. 1353-1578
- 1 G 196** Cour du Pont-de-Noblat : Affaires criminelles. 1521-1577
- 1 G 197-210** Enquêtes et procédures diverses. [XIV^e]-XVIII^e s.

197. Enquête pour Mathieu des Moulins prétendant droit à la viguerie de Saint-Léonard. [XIV^e]

Rouleau, parchemin, 2,75 m.

S. date ; écriture du XIV^e s.

198. Mémoires de divers procès soutenus par l'évêque de Limoges pour la défense de ses droits sur la dite châtellenie. 1444-1474

3 cahiers in-8°, 8, 5 et 16 feuillets, papier.

199. Information pour l'évêque de Limoges contre Pierre Reymondet qui préjudiciait à ses droits temporels sur Saint-Léonard. 1451

Rouleau, parchemin, 2,28 m.

200. Etats et extraits de plusieurs procès. [XVI^e]

2 pièces, papier.

« *Extrait de procès et sacz trouvés dans le trésor de Monseigneur de Lymoges, concernant la châtellenie du Pont-de-Noblat* ». Ecriture du XVI^e s. Enumère sept procès différents. – « *Estat des procès que Monseigneur de Limoges a à cause de sa châtellenie du Pont-de-Noblat* ». Ecriture du XVI^e s. Enumère une douzaine de procès différents.

201. Procédures.1469-1599

13 pièces, parchemin ; 1 cahier in-8°, 10 feuillets + 5 pièces, papier.

Lettres d'appel obtenues du Parlement de Paris par noble Guillaume de Murat, al. de Soubmaigne, contre l'évêque de Limoges, à l'occasion d'une contestation entre eux mue sur le droit de juridiction à Noblat ; - intimation des susdites lettres, 1469. - Procuration passée devant la cour du commun pariage de Saint-Léonard de Noblat, 11 janv. 1499 (n. st. 1500). - Protestation du prieur d'Aureil contre la tenue de la cour du dit commun pariage en la paroisse de Saint-Just, févr. 1499 (n. st. 1500). - Etat du procès de l'évêque de Limoges en la dite châtellenie. S. date ; écriture du XVI^e s. - Appel de Catherine Auroux, femme de Martial Rougeyre, contre le procureur de l'évêque de Limoges, au sujet de certaine amende contre elle prononcée en la cour de Noblat, 1522. - Appel des habitants de Saint-Léonard contre l'évêque de Limoges « *prétendant avoir droict de lever certains prétendus droictz et tributz* » sur les dits habitants, 1528. - Mandement de prise de corps donné par défaut contre Jean Duchasteau, boucher, et Léonard Barny, hôte, à la requête du dit évêque, 1531. - Procédures pour l'évêque de Limoges contre le fermier des revenus de la dite châtellenie, 1583, etc.

202. Procédures fragmentaires pour Jacques de Chenors, contre Léonard Delafont, dans une affaire de partage de biens. 1490-1491

12 rouleaux (5,35 m) et 44 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

203. Procédures commencées en 1528 par Charles de Villiers, évêque de Limoges, et achevées par transaction sous son successeur Lascaris de Tende en 1531, contre les tenanciers du village de Las Rougieras-Soubranas, paroisse de Saint-Etienne de Noblat, pour non-paiement de leurs redevances. - Actes divers à l'appui depuis février 1444 (n. st. 1445). 1445-1531

37 pièces, parchemin ; 6 pièces + 4 cahiers in-4°, 5, 50, 32 et 22 feuillets, papier.

204. Procédures pour l'évêque de Limoges Charles de Villiers, et son successeur Lascaris de Tende, contre les tenanciers du village de Landeix, paroisse de Saint-Etienne de Noblat, pour non-paiement de leurs redevances. 1529-1531

22 pièces, parchemin ; 5 pièces + 2 cahiers in-4°, 68 et 50 feuillets, papier.

205. Procédures pour maître Christophe Raby, procureur de la ville de Saint-Léonard, et Anne Goudin, sa femme, veuve et héritière de feu Jean Alesme, appelants du juge ordinaire de Saint-Léonard, contre Pierre Lebloys, marchand papetier, au sujet du droit de lods et ventes dû aux premiers à cause de leur prise à ferme des revenus de la dite châtellenie. 1597-1602

2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

206. Procédures fragmentaires, souvent informes pour la défense des droits de l'évêque de Limoges sur la dite châtelainie, XVII^e siècle. XVII^e-XVIII^e s.

3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

Provisions du juge du commun pariage de Saint-Léonard, faites par l'évêque de Limoges en faveur de Jacques Bourdeix, avocat en parlement, sur le décès survenu de Jean Magy, dernier titulaire, 1655. Suit l'approbation donnée par dame Renée Dubec, veuve de feu Messire J.-B. Budée, comte de Guébriant et de Périgord, vicomte de Limoges, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur des ville et château d'Auxonne, maréchal de France et général des armées de S. M. en Allemagne, « *ayant droit de nommer et présenter aux offices de judicature ordinaire de la vicomté du dict Lymoges* ». Avec la confirmation du roi. Paris, 10 août 1655. - Requête de l'évêque de Limoges et mémoire conforme, tendant à reconnaître qu'en vertu du traité de pariage de 1307, et de la confirmation qui en fut donnée en 1433, le droit de nommer aux offices de judicature en la cour du commun pariage de Saint-Léonard appartient alternativement au roi et à l'évêque de Limoges, 1773. - Procédures pour l'évêque de Limoges touchant divers droits contre la delle Voisin, veuve Gardelle, la delle Fargeau de Mortesaigne, le sieur Jacques de Masbaret du Basty, trésorier de France, 1781.

207. Procédures pour l'évêque de Limoges. 1774-1784

15 pièces, papier.

Contre Antoine Ledot, bourgeois et marchand de Saint-Léonard, pour non-paiement de la rente due sur le tènement de Chassagnat, 1774 ; - contre J.-B. Veyrier du Muraud pour refus d'hommage et dénombrement de son fief, 1783-84.

208. Procédures pour l'évêque de Limoges contre le sieur Gay pour non-paiement d'une rente sur le tènement de Lussac. 1778-1781

3 pièces, parchemin ; 4 cahiers in-fo, 8,10, 16 et 34 feuillets, + 42 pièces, papier.

209. Procédures pour l'évêque de Limoges contre le sieur Magy d'Andaleys pour non-paiement de la rente due sur le tènement d'Andaleys. 1780-1784

1 pièce, parchemin ; 2 cahiers in-fol. , 21 et 26 feuillets, + 45 pièces, papier.

210. Procédures pour l'évêque de Limoges demandant l'observation de ses droits dans la dite châtelainie, contre Audoin-Eloi Malinvaud, la dame Louise-Antoinette de Broussol, Jean Pouthier, marchand, Antoine Veyrier, sgr. De Villejoubert, Léonard David, jardinier. 1786-1788

2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (1imprimée).

Procédures diverses

1 G 211-213 Enquêtes et procédures diverses.

[XV^e]-1790

211. « Inventaire des lectres et tiltres de tous les procès qui sont à Paris pour reverend Père en Dieu Mons. L'évesque de Limoges, Jean de Barthon » [XV^e]

In-4^o, 28 feuillets, papier.

S. date ; écriture de la seconde moitié du XV^e siècle. - Fol. 1 recto et ss., contre le comte de la Marche qui refusait de reconnaître la juridiction de l'évêque de Limoges sur son comté ; -

fol. 17 verso et ss., contre Messire Marc Foucault, chevalier, frère de l'abbé de Bénévent ; - fol. 22 verso, contre Me Guy de Montbrun, héritier par bénéfice d'inventaire de feu l'évêque de Limoges ; - fol. 23 recto, contre l'abbé de Saint-Martin de Limoges ; - *ibid.*, contre les doyen et chapitre de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 23 verso, contre le prieur de La Tour-Sainte-Austrille ; - fol. 25 recto, contre frère Hugues de Lango, prévôt de Saint-Salvateur (*sic*) et frère de Pierre Barager, prévôt de Saint-Hybert (*sic*), membres dépendants de l'abbaye d'Uzerche ; - fol. 26 recto, contre les consuls de Limoges qui avaient emprisonné un clerc ; - *ibid.*, contre le curé de Boulongne et sa sœur pour main-mise sur les châtelainies de Donzenac et Malemort ; - fol. 27 recto, contre le sieur Murault, touchant la châtelainie de Nobilliat (*sic*), appelée du Petit-Saint-Léonard.

212. Procédures diverses qui n'ont pu être rattachées aux dossiers précédents.
1459-1790

12 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 1 plan.

Procédures pour l'évêque de Limoges : contre les consuls de Limoges, pour le péage du vin, 1459-67 ; - contre des débiteurs non dénommés, 1659. - Sentence du Bureau des finances portant main levée, en faveur de Mad. la Maréchale de Schomberg, de la saisie sur elle faite de la terre de Magnac pour faute d'hommage au Roi, la dite sentence motivée sur ce que la terre de Magnac relève de l'évêque de Limoges, 1667. - Mémoire au Conseil pour l'évêque de Limoges contre les Chartreux de Glandiers, touchant le droit de dîme par eux prétendu sur une paroisse non dénommée, vers 1688. - Procédures pour l'évêque de Limoges : contre la dlle veuve Laguérène au sujet d'un tènement de la paroisse de Peyrilhac, 1778 ; - contre Martial Château pour non-paiement d'une redevance sur la paroisse de Champsac, 1779 ; - contre Léonard Delagrande-Anne comme tuteur des enfants mineurs de Léonard Parent, 1782 ; - contre dame Marie-Augustine-Eugénie Gay veuve de Messire François Gay de Landeix, comme tutrice de sa fille, 1783 ; - contre J.-B. Ribière, aubergiste, pour l'hommage dû à cause de certaines treilles du Pont-Saint-Martial, 1786. - Plan géométrique relatif aux contestations mues entre l'évêque de Limoges et la dame de Châteaumorand, 1786. - Procédures pour le dit évêque : contre Léonard David, jardinier, au sujet des biens des enfants mineurs de feu Léonard Porcher, 1787 ; - contre dame Marie-Geneviève de Vassan de Mirabeau, se disant dame suzeraine de deux fiefs de la seigneurie de Magnac, 1790. - Procédures fragmentaires ou informes, dans lesquelles est fait mention de l'évêque de Limoges, XVII^e-XVIII^e siècles.

213. Procédures pour l'évêque de Limoges contre divers tenanciers pour obtenir le paiement de son « gros de prébende » 1713-1729

50 pièces, papier.

1 G 214 Procédures relatives aux villages de Virolle (Champnétery) et de Lavaud (Panazol).
1584-1616

Palais épiscopal

1 G 215-222 Palais épiscopal : construction.
1594-1784

215. 1756-1772

5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

« *Conclusion capitulaire* » qui cède à M. du Coët-losquet, évêque de Limoges, pour l'agrandissement de son évêché, des fonds dépendant de la directité du dit chapitre, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 600 ll., déc. 1756. - Traité entre l'évêque de Limoges et le chapitre de Saint-Martial concernant la cession de « l'eau qui se perd de la fontaine de l'abbaye pour

être conduite à son palais épiscopal, » sous certaines conditions, juin 1757. - Lettes patentes du Roi portant confirmation de plusieurs acquisitions faites par l'évêque de Limoges, J.-G. du Coetlosquet, abbé de Tournus, pour la reconstruction de son palais épiscopal, mai 1757 ; avec un arrêt du parlement de Bordeaux y relatif, juillet 1757. - Requête de L. - Ch. Duplessis d'Argentré, évêque, au parlement de Bordeaux aux fins d'être autorisé à emprunter une somme de 100,000 ll. « *à titre de constitution de rente pour être affectée et hypothéquée sur les biens et revenus de l'évêché de Limoges... à la charge par le suppliant d'employer la dite somme de cent mille livres aux ouvrages qui restent à faire pour l'entière construction du palais* », 1769. - Lettres patentes du Roi accordant la susdite demande, juillet 1769 ; - avec l'arrêt d'enregistrement, août 1769. - Lettres patentes du Roi autorisant l'évêque de Limoges à acquérir et aliéner au profit de la reconstruction de son évêché divers terrains, dont l'un sis à l'extrémité des jardins, du côté de l'abbaye de la Règle, est couvert de maisons éparses qui « *servent de rendez-vous à des parties de débauches* » fév. 1771 ; - avec l'arrêt d'enregistrement du Parlement de Bordeaux, avril 1771. - « *Conclusion capitulaire* » qui commet deux députés pour traiter avec l'évêque au sujet de l'indemnité qu'il doit pour les fonds acquis dans la mouvance du dit chapitre, fév. 1772.

216. 1594-1784

9 pièces, parchemin ; 172 pièces, papier.

Ventes faites à l'évêque de Limoges par devant Joseph Fournier, conseiller du Roi, commissaire général des saisies réelles en Limousin, doyen des notaires de Limoges : par Etienne Grammagnac, curé de Condat, d'un immeuble et terrain sis au lieu dit « *le Jeu d'Amour* », destinés à l'agrandissement des jardins du nouvel évêché, et ce pour le prix de 7,550 ll., mai 1771 ; - par messire Jean Sanson, écuyer, seigneur du Masboyer, président trésorier de France honoraire, d'une maison sise au lieu dit « *le Jeu d'Amour* », 1771 ; - par J.-B. Blanchard, orfèvre, d'une autre maison sise au dit lieu, 1771 ; - par M. François Romanet, seigneur de La Briderie, procureur du Roi au Présidial et la Monnaie, d'une autre maison sise au dit lieu, 1771. - Reconnaissance faite par l'évêque de Limoges à la supérieure des Clairettes de la dite ville d'une somme de 8,000 ll., « *pour être employée au paiement des acquisitions que nous sommes autorisés à faire pour notre siège et spécialement de celle que nous avons faite des maisons et terrains appartenant au sieur Grandmagnac, situés au lieu appelé le Jeu d'Amour* », janv. 1772. - Quittance donnée par la supérieure des religieuses de Saint-Léonard à l'évêque de Limoges d'une somme de 50 ll., « *pour six mois d'intérêts échus au 1er juillet 1784, à cause de cent livres de rente constituée par mon dit seigneur évêque pour le paiement des différentes acquisitions par lui faites au "Jeu de l'Amour"* », 1784. = Titres divers et procédures contre l'abbesse de la Règle, provenant des propriétaires de l'immeuble du « *Jeu d'Amour* », antérieurement à l'acquisition faite par l'évêque de Limoges, 1594-1746.

217. 1770-1780

45 pièces, papier.

Contrats de constitution de rentes sur les revenus de l'évêché de Limoges, à la suite de l'emprunt de 100,000 ll. contracté en vertu des lettres patentes du 21 juillet 1769, « *pour la continuation des bâtiments du palais épiscopal* ». Parmi les « *particuliers* » qui ont mis des capitaux dans le dit emprunt figurent : les Clairettes de Limoges, 3,000 ll. + 3,000 ll. ; les religieuses de la Providence, 6,000 ll. ; le clergé du diocèse, 36,000 ll. : Joseph Brousseau, architecte, 12,000 ll. ; le chapitre du Dorat 2,100 ll. ; le sieur Junien, chanoine du Dorat, 900 ll. ; M. Dupeyrat de Beaupré, official, 3,000 ll. ; la communauté des prêtres du moutier de Felletin, 2,500 ll. ; la communauté des prêtres de Sous-les-Abres, à Saint-Léonard, 2,000 ll. ; la cure et église de Linards, 1,100 ll. ; M. Brugière de Farsac, chanoine à Eymoutiers, 1,000 ll. ; le clergé du diocèse, 14,000 ll. ; la communauté des prêtres de Guéret, 2,600 ll. ; l'abbesse de la Règle, 11,800 ll. ; (les trois premiers au denier 25, les suivants au denier 20), 1770-71. - Quittances de la rente particulière constituée par l'évêque de Limoges pour le paiement des acquisitions faites au « *Jeu d'Amour* », 1779-80.

218. Emprunt de 100.000 ll. ; quittances des rentiers. 1769-1780

219. Plans. 1766-1772

8 pièces, papier.

Deux « coupes du terrain de l'évêché ». – « Plan général des terrains de l'évêché, avec les nouvelles acquisitions faites en vertu des lettres patentes du mois de février 1771 », signé Brousseau, architecte. « Nota. Tous les terrains marqués par les lettres A B C D E F G, teints en jaune clair, sont ceux désignés dans le contrat d'arrentement du 6 décembre 1756 passé entre Mgr Jean-Gilles du Coëtlosquet, lors évêque, et Messieurs les chanoines et chapitre de l'église cathédrale du dit Limoges. L. C. évêque de Limoges ». – « Plan général des bâtiments et jardins d'un évêché à construire à Limoges » (gr. format). – Autre « plan général des bâtiments et jardins de l'évêché à construire à Limoges » (pet. format). – « Elévation générale des bâtiments de l'évêché de Limoges », signé Brousseau, architecte. – « Elévation des bâtiments de l'évêché à construire à Limoges ». – « Plan et élévation de la porte d'entrée de l'évêché à faire à Limoges. »

220. Plans. 1766-1772

6 pièces, papier.

Plan général, non colorié, des bâtiments et jardins de l'évêché à construire. - Deux autres plans géométraux, non coloriés, des dits bâtiments et jardins. - Plan géométral, non colorié, d'appartements intérieurs. - Plan géométral, non colorié, des bâtiments à l'exclusion des jardins, signé Brousseau, architecte. - Plan géométral de la cour d'honneur et des bâtiments environnants.

221. 1766-1782

30 pièces, papier (1 imprimée).

Reproduction imprimée de la double inscription mise dans les fondations du nouvel évêché (l'une au nom de J.-G. du Coëtlosquet, l'autre au nom de L.-Ch. Duplessis d'Argentré), le 14 mars 1766. - Lettres d'affaires relatives à la construction du nouvel évêché, 1767-86. Celles de 1770-71, datées de Montréjeau, sont signées « LASSUS, contrôleur des marbres du roy ». – « Mémoire des ouvrages de sculpture faits pour Mgr. l'évêque de Limoges sous les ordres de M. Bacarit par Babel en l'année 1772 ». – « Etat des ouvrages de peinture faits par le sieur Margrais à l'évêché » 1779. - Quittances des paiements faits par l'évêque pour l'entier paiement des terrains par lui achetés, 1777-82.

Cf. Texier, « Inscript. limousines »

222. Lettre de l'évêque concernant les prix des marbres. 1766-1776

Rentes sur le clergé

1 G 223-224 Evêché de Limoges : rentes sur le clergé.

1702-1789

223. 1702-1789

8 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

Actes de constitution de rentes sur l'emprunt de 15 millions contracté en 1745 et sur celui de 11 millions contracté en 1747, desquels actes l'évêque de Limoges est dépositaire : en faveur des Clairettes, des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, des religieuses hospitalières de Guéret, des religieuses de la Providence de Limoges, 1751-53. - Autres contrats de constitution de rentes sur les emprunts de 1735, 1745, 1747, 1748, 1765 et 1769, desquels contrats le dit évêque est dépositaire et perçoit les arrérages pour en faire remise aux rentiers. Parmi ceux-ci figurent : les Clairettes de Limoges, les prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, les religieuses de N.-D. de Saint-Léonard, les hospitalières de Guéret, les Ursulines de Brive, la cure de Jalesches, la fabrique de Saint-Victorien, le président de Saint-Valier, M. Loyzeaud, curé de Compas, M. Thomas, ancien curé de Beyssat, etc., 1767-1776 (impr.). - Requête du curé de Laplaud et

ordonnance conforme de l'évêque de Limoges concernant le remboursement d'une somme de 1,000 ll. placée sur le clergé général, et le placement de la dite somme sur les gens de main-morte, 1789. - Circulaire du receveur général du clergé de France donnant pouvoir à son procureur pour l'exécution en matière financière de toutes les délibérations de l'Assemblée générale du clergé, 1702 (impr.).

224. 1768-1776

211 pièces, papier.

Bordereaux et quittances des rentiers qui ont des capitaux dans les contrats sur le clergé dont l'évêque de Limoges est dépositaire. Parmi ces rentiers figurent : les Clairettes de Limoges, la communauté des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, les religieuses de N.-D. de Saint-Léonard, les hospitalières de Guéret, les Ursulines de Brive, les religieuses de la Providence, les prisonniers de Limoges, la fabrique de Saint-Victorien, la maîtresse d'école de Curemonte, M. Pagnon, ancien curé de Roumazières, M. Thomas, ancien curé de Beyssat, la fabrique de Saint-Maurice et celle de Peyrat, la cure de Coussac-Bonneval, la communauté des prêtres de Guéret et celle de Beaumont près Felletin, le chapitre d'Aubusson (Manquent les dossiers de 1769 et 1770.)

1 G 225 Evêché de Limoges : rentes sur le clergé.

1777-1785

225. 1777-1785

266 pièces, papier.

Bordereaux et quittances des rentiers qui ont des capitaux dans les contrats sur le clergé dont l'évêque de Limoges est dépositaire (suite).

Comptes

1 G 226* Comptes de recettes et dépenses.

1355-1356

1 G 227-237 Comptes : recettes et dépenses diverses.

1372-1790

227. Comptes du sceau, des amendes, pensions, frais de synodes, frais de luminaires, etc., tenus par Pierre du Reysches, chancelier de la cour de Limoges. 1372-1377

In-4°, 25 feuillets, papier.

Mentions très sommaires. Les années 1374-76 sont en déficit.

228. Comptes des produits du secrétariat, présenté à l'évêque de Limoges par le sieur Sallé, secrétaire de l'évêché. 1759-1780

65 pièces, papier.

229. Comptes des droits perçus au greffe de l'officialité. 1759-1776

10 pièces, papier.

230. Compte des dépenses quotidiennes de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges. 1776-1777

51 pièces, papier.

Dépenses de bouche, de voyage, d'écurie, de vêtements ; aumônes, ameublement, fournitures de bureau, ports de lettres, etc. - Quittances de toutes sortes.

231. Compte des dépenses quotidiennes de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges. 1778

158 pièces, papier.

Dépenses de bouche, de voyage, d'écurie, de vêtements ; aumônes, ameublement, fournitures de bureau, ports de lettres, etc. - Quittances de toutes sortes.

232. Comptes des dépenses quotidiennes de L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges. 1779-1782

184 pièces, papier.

Dépenses de bouche, de voyage, d'écurie, de vêtements ; aumônes, ameublement, fournitures de bureau, ports de lettres, etc. - Quittances de toutes sortes.

233. Comptes présentés par M. Boyer de Bret. 1739-1759

9 pièces et 2 cahiers in-4°, 32 feuillets, papier.

234. Comptes de recettes et dépenses, présentés à l'évêque de Limoges par le sieur Sallé, secrétaire. 1759-1781

76 pièces, papier.

235. Comptes de recettes et dépenses, présentés à l'évêque de Limoges par le sieur Giraud, vicaire général. 1768-1780

35 pièces, papier.

236. Mandats de paiement délivrés à divers fournisseurs et signés par les sieurs Muret ou Larouverade, chanoines, maîtres des bâtiments. 1782-1786

24 pièces, papier.

237. Comptes de recettes et dépenses, présentés à l'évêque de Limoges par le sieur Lajoumard, archiviste. 1757-1790

34 pièces, papier.

1 G 238 Comptes : recettes et dépenses diverses.

1522-1790

238. Comptes divers. 1522-1790

48 pièces, papier (35 impr.).

« *Mise et despence faites, en faisant les assences de toute la temporalité* » par Michel Vernet, chancelier et receveur général de l'évêque de Limoges. Sans date ; écriture du commencement du XVI^e siècle. - Avis donné aux bénéficiers du diocèse de la quote-part à laquelle ils ont été taxés par les vicaires généraux de l'évêque Villiers de l'Isle-Adam (Formule imprimée, caractères gothiques. Les blancs, remplis à la main, donnent le nom du destinataire, qui est le prieur d'Aureil, et la date de l'envoi, qui est 1522). - Ordonnancement d'une somme de 3000 ll. à prendre sur les deniers de l'octroi en faveur de l'évêque de Limoges, 1569. - Avis de saisie donné à tous les bénéficiers ecclésiastiques qui tarderont à payer les décimes dues au roi. « *Donné et fait au bureau de la recette à Limoges, 1580* » (impr.). - Relevé des créanciers de l'évêché, laïques et ecclésiastiques. Sans date ; écriture de la fin du XVII^e siècle. - Etat de la recette faite sur les actes intimes et contrôlés, 1763. - Deux états des avances que le sieur Massénat a faites pour les vendanges de l'évêque en Bas-Limousin, 1763-64. - Etat des envois de vin faits par le dit Massénat à l'évêque de Limoges en 1764. Au total 100 charges de vin. - Etat partiel des revenus de l'évêché de Limoges, 1772. - Brevets de « *contrôle de passage* » et acquits d'octroi pour divers chargements de vin envoyés à l'évêque de Limoges, 1777-79 (impr.). - Facture, avec en-tête gravé, A la Tête noire, du sieur Rigal, orfèvre à Paris, portant fourniture de deux gobelets, 1779. - Factures du sieur Duval, bijoutier à Paris, A la Pomme d'Or, 1779. - Facture avec en-tête gravé, A l'Épi d'or couronné, du sieur Langlois, marchand drapier à Paris, portant fourniture de deux couvertures, [1779]. - Quittances d'abonnements pris par l'évêque de Limoges ou son représentant : aux Annales politiques, civiles et littéraires du 18^e siècle, 1778 ; - au Courrier de l'Europe, 1780 ; - au Journal des causes célèbres, 1781 ; - à la Gazette de France, 1781 ; - à l'Année littéraire, 1781 ; - au Mercure de France, 1781. - « *Catalogue des vins en bouteilles qui sont dans les caves de l'évêché du 12 janvier 1786* ». Dans le caveau sous la chapelle, 1,244 bouteilles de vins d'Espagne, de Xérès, de Bordeaux, de Champagne, de Juranson, de Frontignan, etc. Dans le caveau, sous le cabinet de Monseigneur, 2016 bouteilles de vins de Malaga, Côte-rotie, Bourgogne, Saint-Emilion, etc. Dans le petit caveau sous les buchers, 1143 bouteilles de vins de Madère, Sauterne, Chypre, etc. - « *Livre de la recette et de la dépense faites pour les retraites gratuites de MM. les vicaires du diocèse de Limoges* », de 1774 à 1790.

1 G 239 Comptes : recettes et dépenses diverses.

XVIII^e s.

239. Comptes informes, sans provenance certaine, sur toutes sortes de matières. XVIII^e s.

177 pièces, papier.

Dépenses de bouche et de voyage, quittances du pensions, fournitures d'ornements.

1 G 240* Comptes du secrétariat de l'évêché.

1761-1767

1 G 241* Comptes, mémoires et factures.

1726-1781

1 G 242* Comptes, mémoires et factures.

1726-1781

Correspondance

Les lettres analysées sous les cotes 1 G 243 à 258, concernant à la fois des matières temporelles et des matières ecclésiastiques, il a paru qu'elles devaient servir de transition entre la section « Affaires temporelles » et la section « Affaires ecclésiastiques ».

243. Lettres d'affaires adressées à François de Lafayette, évêque de Limoges. 1664-1665

9 pièces, papier.

Lettres adressées par F. de Vieuville, évêque de Rennes et abbé de Lesterps, janv. 1664 ; - par le sieur Cardailhac, juge de l'évêque au prieuré de Pyubrun et Gintrac ; - par Philippe (d'Orléans), Paris, janv. 1665 : « *Monsieur l'évesque de Limoges. L'affection que j'ay pour la personne du sieur abbé de Tressan, maistre de ma chappelle, me faisant prendre part en tout ce qui le regarde, je vous prie de luy estre favorable pour la deputation à la prochaine assemblée du clergé, et de croire qu'en luy accordant cette grace vous me donnerez une marque de vostre amitié...* » ; - par Anne (d'Autriche), relative au même objet, janv. 1665.

244. Lettres d'affaires adressées à Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges. 1680-1690

8 pièces, papier.

Lettres adressées par le P. Louis Duprat, S. J. donnant des nouvelles sur l'élection du nouveau général de sa Compagnie, Rome, 8 juillet 1682 ; - par le sieur de Pajot de La Chappelle, sur l'établissement des refuges pour les filles perdues, 1686 et 1689 ; - par la supérieure des Visitandines de Lyon sur le même sujet, 1690, etc.

245. Lettres adressées : à Charpin de Génétines, et à de l'Isle du Gast, évêques de Limoges. 1708-1736

3 pièces, papier.

Lettres adressées par la supérieure d'un couvent de Guéret sur les affaires de sa maison, 1708 ; par un correspondant anonyme de Paris, sur les affaires du diocèse pendantes devant le Conseil, 1736.

246. Lettres d'affaires adressées à Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges. 1740-1757

36 pièces, papier.

Lettres adressées par le sieur Brunier, prieur de Béthine, pour se défendre des imputations que le promoteur général du diocèse a dirigées contre lui, 1740 ; - par l'abbé d'Uzerche, touchant la sécularisation de son abbaye et la mort de l'évêque de Tulle, 1740 ; - par l'abbé de La Chataigneraye, comte de Lyon, abbé de Port-Dieu, pour ses affaires personnelles, 1741 (deux lettres) ; - par la prieure des hospitalières de Guéret sur la situation de son établissement, 1743 ; - par le sieur de Marcillac, curé de Rochechouart, sur les nouveaux convertis de sa paroisse, 1744 ; - par le frère Gaspard d'Alemance, religieux de Meymac, pour souscrire à la constitution *Unigenitus*, 1745 ; - par Bruno Leyssève, prieur de Meymac, pour même sujet, 1745 ; - par le sieur Dubourg, vicaire général de Cahors, touchant les déportements d'une certaine S. et de son oncle, moine au Vigéois, 1745 ; - par l'abbé Dubois, sur les fondations qu'il se propose de faire en Limousin, 1746 (deux lettres) ; - par le sieur Dubois, archiprêtre, curé de Saint-Sulpice-le-Dunois, sur l'état de sa paroisse et les tracasseries dont il est l'objet, 1749 ; - par Barentin, secrétaire d'Etat ?, au sujet d'un prêtre interné par ordre du roi à Fougères et libéré par l'évêque de Limoges, 1750 ; - par le frère Lefebvre, général de l'ordre de la Sainte-Trinité, pour obtenir l'autorisation de faire des quêtes dans le diocèse, 1750 (deux lettres) ; - par le sieur Dubreuil, official et curé de Guéret, sur une association de francs-maçons constituée dans la dite ville, 1754 ; - par le sieur Etienne Debenoist, pour se disculper d'avoir répandu les Nouvelles ecclésiastiques et signaler les abus qui existent dans la paroisse de Meymac, vers 1754 ; - par le sieur Gomma, curé de Mansanes, pour se plaindre du supérieur

du collège de Treignac, 1755 ; - par l'évêque de Digne, L. S. de La Jarente, sur les règles à suivre dans les affaires ecclésiastiques, 1757 (trois lettres), etc.

247. Lettres d'affaires adressées à Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges. 1761-1769

65 pièces, papier.

Lettres adressées par un sieur Moreaux, de la paroisse de Beaumont près Felletin, pour se plaindre du sieur François Hartaut, prêtre communaliste du moutier de Felletin, qui a suborné sa femme, 1761 ; - par le sieur du Masbaret, curé de Saint-Michel à Saint-Léonard, sur l'état de pauvreté de sa paroisse, 1761 ; - par un sieur Michellet, sur les querelles mues en la paroisse de Chavanat à l'occasion des reinages, 1761 ; - par le sieur Serre, official de Brive, à l'occasion des difficultés administratives survenues dans diverses paroisses du Bas-Limousin, 1761 et ss. (quatorze lettres) ; - par un auteur anonyme au sujet des troubles et violences dont sa paroisse (non dénommée) a été le théâtre, vers 1762 ; - par le sieur Colombier, prieur-curé de Saint-Georges, pour justifier sa conduite, 1762 ; - par le sieur Belon, curé de Saint-Avit de Tarde, à l'occasion d'un conflit survenu avec la dame de Saint-Polgue, au sujet de l'emplacement de la chaire, 1762 ; - par la prieure des Augustines de Guéret, demandant à être déchargée du soin de sa communauté, 1762 (?); - par Marmontel, pour annoncer son élection à l'Académie française, 26 déc. 1763. ; - par M. de Nesmond (du Dorat), contre messire Jean de Nesmond, son frère, prêtre, touchant un différend d'intérêt, 1763 ; - par un anonyme, donnant des nouvelles de la Cour, de la Cie des Indes, etc., 1764 ; - par le sieur Massoulier, curé de Beaulieu, pour être autorisé à placer dans son église une statue de saint Jérôme dans le désert, conformément au vœu de la confrérie, 1766 ; - par l'archevêque de Bordeaux, demandant des renseignements sur un ex-jésuite du diocèse de Limoges, qui se mêle de célébrer des mariages sans autorisation, 1766 ; - par la prieure des Augustines de Guéret, pour féliciter l'évêque des bons résultats de la cure qu'il vient de faire à Barèges, 1769 ; - par la supérieure des Ursulines d'Eymoutiers, demandant à être déchargée de la direction de son couvent, 1769, etc. - Lettre sans date d'année « *Paris, ce lundi 16* » et sans signature, attribuée à Turgot, adressée à l'évêque de Limoges en son abbaye des Vaux-de-Cernay, touchant la réunion de l'abbaye de Grandmont à l'évêché de Limoges.

248. Lettres d'affaires adressées à Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges. 1771-1779

41 pièces, papier.

Lettres adressées par le cardinal de Bernis, touchant l'union de l'abbaye de Grandmont à l'évêché de Limoges, 1771 ; - par l'abbé A. Richard, ancien curé de Thollet, demandant qu'en raison de son grand âge on lui réserve une chambre dans le presbytère de la paroisse, 1774 ; - par le sieur Serre, official de Brive, sur diverses affaires des paroisses du Bas-Limousin, 1775 et ss. ; - par le sieur Decueille, au sujet du collège des Doctrinaires de Treignac, 1777 ; - par le sieur Chabodie, curé de Chaillat, sur les affaires de sa paroisse, 1777 ; - par les abbés de Barente et de La Rochefoucauld, agents généraux du clergé de France, sur le droit de dîme dans les paroisses de Pluviers et Auginiac, 1777 et ss. ; - par le sieur Lanton, curé de Piery, pour une fourniture de vin, 1777-78 ; - par un correspondant anonyme, sur la construction d'un nouvel auditoire de justice à Saint-Léonard, 1778 ; - par Mad. de Fournoue, ancienne prieure d'un couvent de Guéret, remplacée par Mad. de La Seiglière, 1778 ; - par le sieur Lherbouché, chanoine du Dorat, sur quelques difficultés survenues dans son église, 1779 ; - par le sieur Reix, curé de Villemaux, pour se défendre de certaines imputations, 1779, etc.

249. Lettres d'affaires adressées à Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges. 1780-1789

51 pièces, papier.

Lettres adressées par le sieur Charbert, curé de Châtelus, pour obtenir un changement de paroisse, 1780 ; - par le sieur d'Aligre, premier président, au sujet de l'aumône des pauvres prêtres, 1780 ; - par la marquise de Plas, pour disculper le vicaire de Végennes des accusations

portées contre lui, 1780 ; - par le sieur de Maussac, sur les affaires de la paroisse d'Ussel, 1782 ; - par le sieur Lajoumard, archiviste de l'évêché, au sujet des droits temporels de l'évêque, 1783 et ss. ; - par le sieur Tanchon, sur la construction du monastère de la Visitation de Limoges, 1785 ; - par le sieur Magy d'Andalais, à l'occasion de son procès avec l'évêque, 1785 ; - par M. de Marbeuf, évêque d'Autun, au sujet du doyen de la cathédrale de Limoges, 1786 ; - par le sieur Sallé, donnant toutes sortes de nouvelles à l'évêque absent, 1786 (sept lettres) ; - par le sieur Devoyon, chanoine, s'excusant de n'avoir point su rédiger selon les intentions de l'évêque le mémoire sur le chapitre cathédral destiné à l'assemblée du clergé, 1786 ; - par un sieur L. de Chabannes, chanoine de Lyon, demandant le bénéfice-cure de Lourdoueix-Saint-Michel, pour le neveu du curé de Nouzerolles, 1786 ; - par le sieur Brousseau, architecte, touchant le monument à élever à la mémoire de Mgr du Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, 1786 ; - par le sieur Périgaud, ancien curé de La Celle, sur diverses affaire d'ordre ecclésiastique, 1787 (trois lettres) ; - par l'évêque de Séez, annonçant à l'évêque de Limoges, son frère, qu'il lui a fait obtenir la survivance de la charge de premier aumônier de Monsieur, 1787 ; - par un correspondant anonyme, au sujet des honoraires du vicaire régent de la paroisse de Jugeals, dont le curé est atteint d'une « *faiblesse d'esprit* », 1788 ; - par un sieur Laurière, donnant des nouvelles de Barèges et Bagnères, 1788 ; - par le sieur Lajoumard, archiviste de l'évêché, sur les affaires temporelles dont il est chargé, 1788 ; - par Me Pierre Gondinet, docteur en médecine, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, habitant à Saint-Yrieix, au sujet des inconvénients qui résultent de l'état de démence dans lequel se trouve, depuis plus de dix-huit ans, le sieur Nespoux, curé de Saint-Pierre à Saint-Yrieix, vers 1789, etc.

250. Lettres d'affaires, sans dates, adressées à divers évêques de Limoges non dénommés. [XVIII^e]

5 pièces, papier.

Lettres adressées par le prieur de Bonlieu pour recommander diverses personnes ; - par le curé de Saint-Germain-les-Vergnes, au sujet d'un mariage clandestin à réhabiliter ; - par un anonyme pour se plaindre de la conduite du curé de Viam ; - par le sieur Guyot du Doignon, cheval-léger de la garde du roi, pour faire entrer son fils à l'Ecole militaire ; - par le sieur Gay, procureur du roi, sur les abus qui règnent à Saint-Léonard, dans l'administration de la justice.

251. Lettres adressées à divers vicaires généraux de l'évêque de Limoges, concernant les affaires de leur ressort. 1666-1779

17 pièces, papier.

252. Lettres d'affaires adressées à divers ecclésiastiques. 1668-1791

16 pièces, papier.

Lettres adressées à M. Malledent de Savignac, prêtre, 1668 ; - M. Marginier, prêtre, docteur en théologie, l'un des directeurs de la Mission, 1707 ; - M. Finet, supérieur du Séminaire, 1740 (?) ; - l'abbé de Poylevé, abbé de Saint-Gérald et chanoine de la cathédrale, 1743 ; - M. Hugon, curé de Saint-Domnolet, 1754 ; - M. Devoyon, chanoine, 1755 ; - M. Serre, official de Brive, 1763 ; - M. Déchet, secrétaire de l'évêque de Limoges, 1765 ; - M. L'abbé Giraud, auteur d'un essai sur saint Martial, 1773 ; - M. Glangeaud, secrétaire de l'évêché, 1791 ; - M. Dubost, promoteur général du diocèse, s. d.

253. Lettres adressées à M. de Beaupré, vicaire général (et official) de l'évêché de Limoges, concernant les affaires de son ressort. 1764-1778

99 pièces, papier.

254. Lettres d'affaires adressées à divers particuliers. 1669-1775

17 pièces, papier.

Lettres adressées à M. Razès, contrôleur de taillon et banquier, 1669 ; - M. Guisain de Goyanval, avocat au Conseil, à Paris, 1736 ; - Landriesve de Chambrun, curé de Chénérailles, 1757 ; - Roulhac de Roulhac, conseiller du roi au présidial de Limoges, 1759 ; - le sieur Tanchon, avocat en parlement à Limoges, 1775, etc.

255. Lettres d'affaires, sans adresses et souvent sans signatures, concernant les affaires des paroisses, les procès en cours, la levée des dîmes, les nouvelles de Paris et de la cour, etc. 1651-1695

157 pièces, papier.

256. Lettres d'affaires, sans adresses et souvent sans signatures, concernant les affaires des paroisses et des couvents, les procès en cours, etc. 1714-1789

78 pièces, papier.

257. Lettres d'affaires sans adresses et sans dates, concernant les affaires des paroisses. [XVIII^e]

4 pièces, papier.

258. Lettres adressées à M. Vaynet, intendant des affaires, alias secrétaire de l'évêque de Limoges. 1663-1666

92 pièces, papier.

1 G 259 Lettres adressées à M. Chavialle, aumônier de l'évêque. 1649-1658

1 G 260 Lettres adressées à l'évêque, à son secrétaire, à Lajoumard, archiviste, et à divers autres. 1669-1790

1 G 261 Supplices de captifs, de condamnés et de forçats, en vue d'obtenir leur rachat ou leur grâce. 1731-1747

Papiers et biens personnels des évêques

1 G 262 Evêque de Limoges : Papiers personnels. 1558-[XVIII^e]

6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

« *Forme du serment que font les évêques de Limoges à la prise de possession du dit évêché, tirée des statuts de l'église de Limoges* ». S. date ; écriture moderne. - Actes du serment prêté devant le chapitre cathédral : par Sébastien de Laubespine, évêque, 1558 ; - par Henri de La Marthonie, évêque, s. d. ; - par Raymond de La Marthonie, évêque, s. d. ; - par François de Lafayette, évêque, s. d. ; - par Duplessis d'Argentré, évêque, s. d. - Acte du serment fait par Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, devant la porte de la collégiale de Saint-Junien, avant d'en faire la visite, 1578. - Acte par lequel Henri de La Marthonie, évêque de Limoges, fait cession à Me Simon Palays, sieur du Breuil-la-Vergne, de « *tous les droictz de visite, deffaulx des synodes, lettres de regendo et*

tous autres debvoris à nous appartenantz à cause de nostre évesché sur les curés et autres ecclésiastiques et bénéficiers de nostre diocèse en façon quelconque, sans rien excepter, et ce pour ung an entier seulement, » en compensation d'une somme de 1. 800 II, que le dit Palays a prêtée au dit évêque « pour le bien et affaires de nostre évesché », 1612. - Pièces concernant divers prérogatives de chœur accordées par le chapitre cathédral de Limoges à François de Lafayette, évêque, à l'occasion de sa prise de possession, 1628. - Quittance donnée par François de Lafayette, évêque, à M. d'Argouges, conseiller et trésorier général des maison et finances de la Reine, d'une somme de 200 II, pour ses gages de premier aumônier de la Reine en l'année 1632. - Deux pièces de procédure pour l'évêque de Limoges contre Me Gilles Vaynet, « ci-devant secrétaire et domestique de mon dit seigneur et à présent détenu prisonnier en la conciergerie du palays à Paris », pour abus de confiance, 1666 (cf. ci-dessous G. 233). - Diplôme de licencié en théologie de l'Université de Paris délivré à Louis-Charles Duplessis d'Argentré (de Rennes), futur évêque de Limoges, 1750. - Brevet portant nomination par le roi du dit Louis-Charles Duplessis d'Argentré, vicaire général de Poitiers, à l'évêché de Limoges vacant par la démission de Jean-Gilles du Coëtlosquet, 3 sept. 1758. - Arrêt du parlement portant enregistrement des lettres de conseiller d'honneur en la cour accordées par le roi à Louis-Charles Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, 1761. - Relevés de quelques livres de la

Bibliothèque de l'évêché de Limoges, destinés à l'évêque de Séz, frère de l'évêque de Limoges. S. date ; écriture de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

1 G 263 Evêque de Limoges : papiers personnels.

1370-1659

5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

Fragments d'une charte qui semble concerner l'exécution du testament d'un abbé de Limoges, 1370 (parchemin coupé dans sa partie supérieure). - Vidimus du testament d'Hugues de Magnac, évêque de la dite ville, 1412. - Procès-verbal de réception de Jean Barton, comme évêque de Limoges, 1457. - Acte par lequel Jean de Langeac, évêque de Limoges, délègue une partie de ses pouvoirs à Maître Guillaume de Bonas, son vicaire général, juin 1532. - Extrait du testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges, 1541. - Transaction entre l'héritier testamentaire dudit Jean de Langeac et Messire D. de Rousteing, vicaire général du cardinal du Bellay, nouvel évêque de Limoges, 1543. - Brouillon d'un mémoire adressé au lieutenant général en la sénéchaussée de Limoges par le chapitre cathédral contre François de Langeac, abbé de Chessy, neveu et exécuteur testamentaire de feu Jean de Langeac, évêque de Limoges, S. date ; vers 1543. - Acte d'exécution du testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges, 1545. - Procuration de César des Bourguignons donnée à Christophe Marsupin, clerc de Ferrare, pour prendre possession de l'évêché de Limoges. « *Actum et datum in terra Mirandule, in palatino juris posito in burgo Sancti-Francisci sub anno a nativitate Domini nostri millesimo quingentesimo quadragesimo octavo, indictione sexta, die vercto decimo septimo februarii...* » - Insinuation de l'acte par lequel Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, nomme Maître Jesse Godet son vicaire général, 1558. - Procès-verbal de prise de possession de l'évêché de Limoges par Henri de La Marthonie, évêque nommé, 1587. - Testament du sieur Claude Escolle, maître d'hôtel, habitant présentement au palais épiscopal de Limoges, léguant à François de Lafayette, évêque de la dite ville, la somme de 1,200 ll., 1659.

1 G 264-270 Biens personnels : prieuré du Bois d'Alonne ordre de Grandmont (diocèse de Poitiers).

1755-1788

264. 1755-1773

2 pièces, parchemin ; 17 pièces et 1 cahier in-4^o, 90 feuillets, papier.

Acte du serment prêté par Louis-Charles Duplessis d'Argentré comme abbé du Bois d'Alonne, [1755]. - Brevet du don fait par le Roi des fruits du dit prieuré à L.-Ch. d'Argentré, grand vicaire du diocèse de Poitiers, 19 mars 1756. (Sa nomination au dit prieuré est du 2 août 1755, comme il est dit ailleurs). - Affermes de différents domaines dépendants du dit prieuré, 1756-73. - Délibération capitulaire des religieux du dit prieuré, relativement au logement du

nouvel abbé, 1757. - Procès-verbal de visite des réparations de l'église, lieux réguliers et domaines dépendants de la mense conventuelle du dit prieuré, 1760.

265*. « Livre de recette ou papier censaire des revenus du prieuré roial du Bois d'Alonne pour les deux lots échus à Monsieur l'abbé d'Argentré, prieur commendataire, dans le partage fait au mois de juillet 1757 ». 1757-1772

In-folio, 82 feuillets, papier.

Les domaines énumérés sont les suivants : Petit-Grandmont ou Chassay (par. de Saint-Prouhant, dioc. de Luçon) ; - Bonneray (par. de Puy de Serre, dioc. de La Rochelle) - dix-huit domaines ou maisons en la paroisse d'Azay ; - quatre domaines en la paroisse de Saint-Pardoux ; - la Grande Borderie et le Pré-aux-Moines, en la paroisse d'Allonne ; - cinq domaines en la paroisse de Saint-Aubin ; - deux domaines en la paroisse d'Adilly ; - La Rambaudière (paroisse de Boismé) ; - trois domaines en la paroisse de Clessé ; - la borderie des vignes (par. de Lamayré) ; - six domaines en la paroisse de Secondigny ; - Fourbault (par. de Surin) ; - La Gasconnière (par. de Saint-Denis) ; - quatre domaines en la paroisse de Chadenier ; - La Petite Morinière (par. de Vernon) ; - un gros de dîmes sur le prieuré de Germond (par. de Germond) ; - Le Rat-qui-dort (par. de La Pératte) ; - deux rentes foncières sur la paroisse de Mazières ; - une rente foncière sur le prieuré de Mazeuil (par. de Mazeuil) ; - La Fuye (par. de Verruge) ; - La Morinière (par. de Beaulieu) ; trois rentes foncières sur la paroisse de Fenioux ; - deux rentes foncières sur la paroisse de Louin ; deux rentes foncières sur la paroisse de Saint-Loup ; - une rente sur la cure d'Auroux ; - une rente noble féodale sur la paroisse de Pougne ; - une rente foncière sur les paroisses de Faye, Pompaire et La Boixière ; - deux rentes nobles sur la paroisse d'Hérisson ; - quatre rentes différentes sur la paroisse du Tallud ; - six rentes féodales sur la paroisse de Parthenay ; - une rente sur les tailles de Niort ; - une rente sur le domaine du Roi. - En 1758, le total des dits revenus s'élève à la somme de 5151 ll. ; en 1771, il n'est plus que de 2298 ll. Beaucoup de colonnes sont en blanc, comme si les revenus escomptés n'avaient pas été touchés.

266. 1758-1765. - Evêques de Limoges : biens personnels. - Prieuré du Bois d'Alonne. - Procédures pour Louis-Charles Duplessis d'Argentré, prieur, alias abbé du dit prieuré, contre ses religieux touchant la question de savoir à qui incombe la charge des réparations à faire aux églises et maisons dépendantes du prieuré.

1 pièce, parchemin ; 2 cahiers in-4°, 8 et 10 feuillets ; 62 pièces, papier.

267. Pièces des comptes relatifs à l'administration du dit prieuré, rendus à Louis-Charles d'Argentré, prieur du dit prieuré. 1755-1784

98 pièces, papier.

268. Comptes rendus par M. le président Sauzeau pour les années 1774, 1775, 1778, 1781 et 1788. 1774-1788

165 pièces, papier.

269. Lettres d'affaires adressées à L. -Ch. Duplessis d'Argentré, prieur du dit prieuré, touchant l'administration de son bénéfice. Brouillons de quelques réponses, de la main du dit prieur. 1755-1775

200 pièces, papier.

270. Bail à ferme du prieuré du Bois d'Alonne. 1777

- 1 G 271*** Biens personnels : abbaye de Saint-Jean-d'Angély (diocèse de Saintes). 1775-1785
- 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.
- Baux à ferme des revenus, faits pour sept années par L.-Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, abbé de la dite abbaye : moyennant la somme 41000 ll., 1755 - moyennant la somme de 43000 ll., 1781. - Arrêté de compte avec le fermier général de la dite abbaye, s'élevant à la somme de 42118 ll., pour 1782. - Tableau des revenus de la dite abbaye en sous-fermes, rentes, dîmes, terrages, complans, lods et ventes, réserves, etc., pour les années 1782-84. - Contrat portant diminution de 20000 ll. Sur le bail des revenus de la dite abbaye, 1785.
- 1 G 272** Biens personnels : abbaye de Saint-Jean-d'Angély (diocèse de Saintes). 1649-1785.
- 4 pièces, parchemin ; 70 pièces, 1 cahier in-fol., 9 feuillets, et 1 plan, papier.
- Procédures pour L.-Ch Duplessis d'Argentré, abbé, contre les régisseurs des moulins à poudre établis dans le voisinage au XVII^e siècle, relativement à la distribution des eaux courantes, 1776-79 ; - avec pièces anciennes à l'appui, 1649-91. - Procédures pour le dit abbé contre les religieux qui lui contestent le droit de conférer les bénéfices dépendants de l'abbaye, 1775-85 ; - avec pièces diverses à l'appui, telles que catalogue des cures, vicairies perpétuelles et prieurés simples, à la présentation de la dite abbaye ; titres cléricaux, etc., 1782-84.
- 1 G 273-279** Biens personnels : abbaye de Saint-Jean-d'Angély (diocèse de Saintes). 1673-1786
- 273.** Procès-verbal de l'hôtel et des dépendances, fait au requis du sieur Poitou-Duplessis, fermier général de la dite abbaye. 1782
- In-4^o, 51 feuillets, papier.
- 274.** 1772-1786
- 82 pièces ; 1 plan, papier.
- Comptes des réparations faites ou à faire dans les bâtiments de la dite abbaye par les sieurs Brousseau et Ravau, 1775-77. - Lettres d'affaires : adressées à L.-Ch. Duplessis d'Argentré, comme abbé de la dite abbaye, 1774-86 ; - adressées à d'autres personnages, 1772-78.
- 275.** Reconstruction de l'église ; réparations des bâtiments. 1777-1778
- 276.** Procès concernant la rente des moulins dépendants de l'abbaye. 1673-1776
- 277.** Visites des églises dépendantes. 1775-1777
- 278.** Bénéfices, offices, pensions. 1774-1780
- 279.** Correspondance. 1774-1781
- 1 G 280-281** Biens personnels : abbaye des Vaux-de-Cernay (diocèse de Paris). 1236-1787

280. 1236-1787

16 pièces, parchemin ; 16 pièces et 1 cahier in-fol., 38 feuillets, papier.

Copies de titres anciens concernant les domaines de la dite abbaye, 1236 ; - avec lettres d'envoi, 1775. - Procédures pour L.-Ch Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, abbé de la dite abbaye, contre la partie de son prédécesseur en icelle, messire Charles-Maurice de Broglie, 1767-68. - Pièces relatives aux bois des domaines de la dite abbaye, 1768-76. - Deux mémoires relatifs aux domaines de l'abbaye, 1776. - Contrat entre le dit évêque de Limoges, comme abbé des Vaux-de-Cernay, « *et en cette dernière qualité seigneur de Gometz-la-Ville,, demeurant ordinairement à Limoges, de présent à Paris, logé en son hôtel, rue Pot-de-Fer, paroisse de Saint-Sulpice* », d'une part, et le comte de Murinais, propriétaire de la ferme des Voisins, « *tenue en censive du dit seigneur évêque à cause de la seigneurie de Gometz, dépendante de son abbaye des Vaux-de-Cernay* », d'autre part, le dit contrat portant érection de la dite ferme et de ses dépendances en fief de Voisins sous la suzeraineté du dit évêque, 1787.

281. 1716-1785

47 pièces et 1 cahier in-fol., 9 feuillets, papier.

Baux à ferme pour neuf années des domaines dépendants de la dite abbaye, 1776. - Nouveaux baux à ferme pour neuf ans des dits domaines, 1776 : Les Gometz, pour 2,400 ll. ; Venant, pour 1950 ll. ; Les Charmes, pour 1500 ll. ; La Grange-aux-Moines, pour 3600 ll. ; Les Ebizoires, pour 2700 ll. ; La Feuillade, pour 1300 ll. Total : 14450 ll. - Etat des revenus de la dite abbaye, s. date, comprenant outre les susdits domaines, la ferme de Mondeville ; la terre de Boinville ; la terre de Henbecour ; une maison à Paris, rue de la Harpe ; quatre autres, rue du Foin ; la maison des Vaux ; une rente de 80 ll., sur le clergé ; une rente de 1118 ll., due par le duc de Penthièvre ; le revenu ordinaire des bois s'élevant à 4500 ll. ; le produit des près, évalué à 1000 ll., au total 20680 ll., argent et 300 minots d'avoine. - Pièces anciennes à l'appui depuis 1716.

1 G 282 Biens personnels : abbaye des Vaux-de-Cernay (diocèse de Paris).

1767-1785

36 pièces, papier (6 impr.)

Comptes des ouvrages et réparations exécutés dans la dite abbaye et ses dépendances, 1767-81. - Compte de recettes et dépenses présenté par l'économe-séquestre, 1774. - Lettres d'affaires adressées à Louis-Charles Duplessis d'Argentré, comme abbé de la dite abbaye, par divers correspondants : l'évêque de Séez son frère, un sieur Astruc, M. d'Angiviller, etc., 1775-87. - Rôles d'impositions sur la dite abbaye, 1780.

1 G 283-285 Affaires personnelles.

1651-XVIIIe s.

283. Maisons à Paris. 1778-1781

10 pièces, papier (2 impr.).

Deux rôles de la capitation due par M. d'Argentré, évêque de Limoges, et l'abbé d'Argentré, son frère, évêque de Séez, lecteur des enfants de France, pour une maison sise rue de Vaugirard, n° 9. Le premier paie environ 24 ll. pour un valet de chambre, deux laquais, un cocher et un cuisinier ; le second paie 551 ll. pour le principal, - 1778. - Mémoires de divers ouvrages et réparations exécutés sous les ordres du sieur Giraud, architecte, pour M. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, abbé des Vaux-de-Cernay, « *en plusieurs de ses maisons sises à Paris* », rue du Foin Saint-Jacques, vers la rue de la Harpe (une maison occupée par un marchand de vin, une autre occupée par un marchand de tabac, une troisième occupée par la dlle Diot ; - rue de la Harpe, à côté du limonadier (maison occupée par un tonnelier).

284. Pièces diverses concernant la succession de Mgr François de Lafayette, évêque de Limoges et abbé de Dalon. 1651-1740

1 cahier in-4°, 11 feuillets, parchemin ; 4 pièces, (1 impr.) et 1 cahier in-folio, 71 feuillets, papier.

Il décéda en 1676, après avoir institué l'Hôpital général de Limoges pour son héritier universel : testament du dit évêque, 1670 (impr. par ordre des administrateurs de l'Hôpital) ; - transaction entre ledit évêque et les religieux de l'abbaye de Dalon, 1651 ; - procédures interlocutoires jusqu'en 1740, etc.

Cf. *l'Inventaire sommaire des archives hospitalières de Limoges*, art. B 4 à 7.

285. Pièces diverses pour servir à la généalogie de la maison Duplessis d'Argentré, originaire des environs de Vitré en Bretagne. XVIIIe s.

9 pièces, 2 cahiers, in-4°, 7 feuillets, et in-folio, 46 feuillets, papier.

Tableaux sous forme d'arbres généalogiques, relevés d'épithèques, notices, etc. (N.-B. Cette généalogie semble avoir été préparée pour Messire J.-B. Duplessis d'Argentré, évêque de Tagaste, plus tard évêque de Séez, frère de l'évêque de Limoges, pour être reçu dans l'ordre de Saint-Lazare).

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES

Opuscules imprimés

1 G 286 « Deffence de la doctrine de Me François Hallier, docteur et professeur du roy en Sorbonne, par luy mesme, contre les impostures et calomnies du supposé abbé de Boisic » (s. l., s. nom d'imprimeur), MDCXXXIII, avec approbation des docteurs.

1644

In-16, 70 pages imprimées.

1 G 287 « Observations sur les principales maximes que les deffenseurs de la régale ont voulu establir en des discours manuscrits ou imprimés, et dans le procès-verbal de l'assemblée de quelques prélats tenue chez Mr l'archevêque de Paris, le mois de may 1681 », s. l., s. nom d'imprimeur, MDCLXXXI.

1681

In-12, 66 pages imprimées.

1 G 288 « Lettre de l'auteur des préjugés contre le jansénisme à un ami qui lui avoit donné quelques avis » s. d., s. l., s. nom d'imprimeur.

1686

In-16, 32 pages imprimées.

A la dernière page, la lettre porte la date du 20 mars 1686.

- 1 G 289** « Première lettre de M. l'arch. De Cambrai pour servir de réponse à la lettre pastorale de M. l'év. De Chartres, sur le livre intitulé : Explication des maximes, etc. », s. d., s. l., s. nom d'imprimeur. 1696
In-12, 80 pages imprimées.
La couverture porte, à la main, l'année 1696.
- 1 G 290** « Lettre d'un docteur en théologie à un magistrat de ses amis au sujet de la lettre de Mr l'abbé Dugué à Mr l'évêque de Montpellier pour féliciter ce prélat des remontrances qu'il a faites au Roy sur la signature du formulaire », s. d., s. l., s. nom d'imprimeur. 1706
In-16, 92 pages imprimées.
A la dernière page : « *Paris, le 5 mars 1706.* »
- 1 G 291** « Dénonciation de la théologie de M. L'Herminier à Nosseigneurs les évêques », s. l., s. nom d'imprimeur, MDCCIX. 1709
In-12, 95 pages imprimées.
- 1 G 292** « Seconde instruction de Monseigneur l'évêque de Soissons, dressée en faveur de Madame la marquise de XXX, où il montre quel est aujourd'hui le parti le plus sûr », s. d., s. l., s. nom d'imprimeur. 1712
In-12, 39 pages imprimées.
A la dernière page : « *A Soissons, le samedi veille de la Pentecoste, 1712* ». Le dernier chiffre a été retouché.
- 1 G 293** « Lettre d'un théologien catholique à un de ses amis sur l'acceptation relative ou sur les explications que quelques prélats prétendent être en droit de donner aux constitutions dogmatiques du Saint-Siège avant que de les accepter », s. l., s. nom d'imprimeur, MDCCXV. 1715
In-12, 40 pages imprimées.
- 1 G 294** « Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Châlon-sur-Saône à quelques curez de son diocèse que l'on soupçonne avoir appelé de la constitution *Unigenitus* au futur concile », s. l., s. d., s. nom d'imprimeur. 1719
In-12, 42 pages imprimées.
A la dernière page : « *1er janv. 1719* ».
- 1 G 295** « Nouvelles lettres de Monsieur l'évêque de N. à Son Eminence Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de sa première instruction pastorale sur la constitution *Unigenitus* », s. l., s. nom d'imprimeur, MDCCXIX.

- 1719
- In-12, 206 pages imprimées.
- 1 G 296** « Lettre de Monseigneur l'évêque de Soissons à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, au sujet de l'arrêt rendu au Parlement, le 7 juin, contre quelques écrits de cet évêque », s. d. s. l., s. nom d'imprimeur. 1719
- In-12, 32 pages imprimées.
A la dernière page : « *A Soissons, le 24 juin 1719* ».
- 1 G 297** « Résolution d'un problème touchant l'appel de la constitution *Unigenitus* au futur concile œcuménique, avec la décision de quelques cas de conscience à ce sujet », s. l., s. d., s. nom d'imprimeur. 1719
- In-12, 24 pages imprimées.
La couverture porte, à la main, l'année 1719.
- 1 G 298** « Jubilé universel de l'année sainte, avec le mandement de Monseigneur l'évêque de Poitiers, une instruction sur les indulgences et le jubilé, et les prières dressées par son ordre pour le gagner ». A Poitiers, chez J. Félix Faulcon, imprimeur de Mgr l'évêque, place et vis-à-vis Notre-Dame-la-Grande. Avec privilège du Roi, 1751. 1751
- In 16,107 pages imprimées.
- 1 G 299** « Réflexions sur la réponse de l'archevêque de Paris, du 29 janv. 1755 ». En France, 1755. S. nom d'imprimeur. 1751
- In 16, 42 pages imprimées.
- 1 G 300** « La religion vengée ou réfutation des auteurs impies ». S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. 1758
- In-12, pages 151 à 224, imprimées.
Extrait du tome VI, oct. 1758, d'une revue non indiquée.
- 1 G 301** « Lettre de Monseigneur l'archevêque d'Aix à Monseigneur l'évêque d'Alais, du 1er décembre 1764 ». A Aix, chez Augustin Adibert, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'archevêque, rue du Collège. S. l., s. nom d'imprimeur, MDCCLXIV. 1764
- In-12, 23 pages imprimées.

- 1 G 302** « Lettre sur le procès-verbal de vérification des textes des assertions citées dans l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, du 28 octobre 1763, et sur le réquisitoire de M. l'avocat général, du 3 mars 1764, au sujet de ce procès-verbal ». S. d., s. l., s. nom d'imprimeur. 1764
- In-12, 141 pages imprimées.
A la dernière page on lit : « *A Paris, le 14 avril 1764* ».
- 1 G 303** « Lettres de Monseigneur l'évêque d'Aix et réponses de Monseigneur l'évêque d'Alais ». 1764
- In-12, 21 + 96 pages imprimées.
Les lettres du premier, datées de 1764, portent en queue : « *A Aix, chez Augustin Adibert, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'archevêque, rue du Collège.* » - Les lettres du second sont pourvues d'un titre particulier et datées : « *A Toulouse, chez Joseph Dalles, libraire aux Changes, MDCCLXIV.* »
- 1 G 304** « Actes de l'assemblée générale du Clergé de France sur la religion. Extraits du procès-verbal de la dite assemblée, tenue à Paris par permission du Roi au couvent des Grands Augustins en 1765 ». A Paris, de l'imprimerie de Guillaume Desprez, imprimeur du Roi et du Clergé de France, MDCCLXV. 1765
- In-12, 96 pages imprimées.
- 1 G 305** « Les actes de la dernière assemblée du Clergé de France sur la religion, vengés par le Clergé et par le Roi des attaques de M. Le Blanc de Castillon, dans son réquisitoire du 30 octobre 1765, et des jugemens rendus en conséquence ou en conformité ». S. I., s. nom d'imprimeur, MDCCLXVII. 1767
- In-12, 189 pages imprimées.
- 1 G 306** « Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Saint-Omer au clergé de son diocèse sur les études ecclésiastiques... » A Paris, chez D. -G. Simon, imprimeur du Parlement et de Monseigneur l'évêque de Saint-Omer, rue Mignon, quartier Saint-André-des-Arcs, MDCCLXXXI. 1781
- In 12, 77 pages imprimées.
- 1 G 307** « Qu'est-ce que le Pape ? » Traduit de l'allemand par M. Deschamps de Saucourt. Seconde édition. A Vienne, 1782. (Œuvre d'un catholique, à l'occasion du voyage de Pie VI à Vienne). 1782
- In-12, 54 pages imprimées.

- 1 G 308** « Monita ad confessarios diœcesis Lemovicensis, cum indice casuum summo pontifici ac DD. Episcopo Lemovicensi reservatorum, excerpto ex novo Rituali Lemovicensi ». S. d., s. l., s. nom d'imprimeur.
XVIIIe s.
In-16, 20 pages imprimées.
P. 19, formule de l'autorisation de prêcher et de confesser, délivrée par Mgr d'Argentré, évêque de Limoges.
- 1 G 309** « Traité des saints ordres ». XVIIIe s.
In-16, 144 pages imprimées.
Le feuillet de tête et les derniers feuillets manquent.
- 1 G 310** « Conformité de Jansenius avec les Thomistes sur le sujet des cinq propositions, contre le P. Ferrier, jésuite, avec la conviction de ses falsifications et impostures et la réfutation de ce que le R. P. Annat a allégué dans son livre "DE LA CONDUITE DE L'EGLISE ", touchant ce point ». S. l., s. nom d'imprimeur, MDCLXVIII.
1668
Grand in-8°, 80 + 52 pages + 4 feuillets liminaires non chiffrés, imprimés.
- 1 G 311** « Lettre pastorale de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque de Tournay aux fidèles de son diocèse sur le culte de la très sainte Vierge et des Saints, à l'occasion du livre des "AVIS SALUTAIRES DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE A SES DEVOTS INDISCRETS" » S. d., s. l., s. nom d'imprimeur.
1674
In-8°, 47 pages imprimées.
In fine : « *Donné à Tournay le septième juin 1674* ». Plus loin : « *Le dit seigneur evesque a permis cette impression à Nicolas de Rache, marchand libraire à Lille...* »
- 1 G 312** « Censure faite par la faculté de théologie de Paris, d'un livre qui a pour titre : LA MYSTIQUE CITE DE DIEU..., traduite de l'espagnol par le Père Thomas Croset, récollet, tome premier ». A Marseille, au nom de Jésus, avec privilège du Roi, 1695. - In fine : A Paris, chez Louis Josse, imprimeur de Monseigneur l'archevêque, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'épines, 1696.
1696
Grand in-8°, 19 pages imprimées.
- 1 G 313** « Ordonnance et instruction pastorale de Monseigneur l'évêque de La Rochelle au clergé et au peuple de son diocèse, portant condamnation d'un imprimé intitulé : CAS DE CONSCIENCE PROPOSE PAR UN CONFESSEUR DE PROVINCE TOUCHANT UN ECCLESIASTIQUE QUI EST SOUS SA CONDUITE, ET RESOLU PAR PLUSIEURS DOCTEURS DE LA FACULTE DE THEOLOGIE DE PARIS ». A La Rochelle, chez Pierre Mesnier,

imprimeur et libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque, au canton des Flamans, 1704. Avec privilège du Roy.

1704

In-8°, 31 pages imprimées.

1 G 314

« Constitution de notre saint Père le Pape Clément XI, du 8 de septembre 1713, en latin et en françois, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en françois et divisé en plusieurs tomes, intitulé "LE NOUVEAU TESTAMENT EN FRANCOIS, AVEC DES REFLEXIONS MORALES SUR CHAQUE VERSET,...., A PARIS, 1699, et autrement ABREGE DE LA MORALE DE L'EVANGILE... A PARIS, 1693 et 1694..." ». A Paris, chez la veuve de Francois Muguet, premier imprimeur du Roy, du Clergé de France et de Son Eminence Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, rue de la Harpe, MDCCXIII.

1713

Grand in-8°, 26 pages imprimées.

1 G 315

« Procès-verbal de ce qui s'est passé dans l'Assemblée des députés nommés par la Faculté de théologie de Paris pour examiner ce qui s'est fait pendant le syndicat de Monsieur Le Rouge ; avec les conclusions de la Faculté de théologie de Paris depuis le 2 décembre 1715 jusqu'au 23 août 1716. Imprimé par ordre de la Faculté ». A Paris, chez Jean-Baptiste Delespine, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à l'image saint Paul. MDCCXVI.

1716

Grand in-8°, 79 pages imprimées.

1 G 316

« Recueil de plusieurs pièces concernant la constitution *Unigenitus* ». S. l., s. nom d'imprimeur, MDCCXIX.

1719

In-8°, 83 pages imprimées.

Ce recueil contient : un mandement de l'évêque de Dax, des extraits des registres de l'église cathédrale de Dax, une lettre de l'évêque de Castres, une lettre de l'archevêque d'Arles à l'évêque de Bayonne, la réponse du dit évêque, une lettre du P. Alexandre, dominicain, une lettre du P. Quesnel, oratorien.

1 G 317

« Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Montpellier au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet d'un mandement sous le nom de M. l'évêque de Carcassonne, en date du 18 novembre 1727, portant défenses de lire et garder : L'ANNEE CHRETIENNE DE M. LE TOURNEUR, LES HEURES DE PORT-ROYAL et LES PENSEES CHRETIENNES TIREES DE L'ECRITURE ET DES SS. PERES ». - In fine: « Donnée à Montpellier le 31 déc. 1727 ». S. n. d'imprimeur.

1727

In-4°, 7 pages imprimées.

L'évêque de Montpellier condamne les conclusions de l'évêque de Carcassonne.

- 1 G 318** « Acta et decreta sacræ facultatis theologiæ Parisiensis super constitutione S. D. N. Papæ Clementis XI que incipit UNIGENITUS DEI FILIUS observanda et executioni demandanda ». Parisiis, apud viduam R. Mazières et J. -B. Garnier, reginæ typographos et bibliopolas, via Jacobœa, sub signo Providentiæ. MDCCXXX.
- 1730
- Grand in-8°, 94 pages imprimées.
- 1 G 319** « Mandement et instruction pastorale de Monseigneur l'évêque d'Angers pour la solennité de la canonisation de saint Vincent de Paul ». A Angers, chez la veuve d'Olivier Avril, imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Angers, MDCCXXXVIII.
- 1738
- In-8°, 68 pages imprimées.
- Suit, p. II et ss., un autre libelle : *Canonisatio B. Vincentii a Paulo, fundatoris presbyterorum secularium congregationis Missionis et Societatis puellarum que charitatis nuncupantur. Andegavi...* 1738.
- 1 G 320** « Requête de l'évêque de Macon au Roi contre dom Toussaint Chatelus, prieur et archidiacre de l'abbaye de Cluny, pour abus de pouvoirs ». – In fine : « A Paris, chez Pierre Simon, imprimeur du Clergé de France, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1739 ».
- 1739
- Petit in-4°, 14 pages imprimées.
- 1 G 321** « Lettres de Monseigneur l'évêque de... à Monseigneur l'évêque de..., sur les Remontrances du Parlement de Paris ». S. d., s. l., s. nom d'imprimeur.
- 1753
- Grand in-8°, 14 pages imprimées.
- La première lettre : *Réflexions générales*, est datée du 14 juillet 1753 ; la deuxième : *Récrimination équitable*, du 22 juillet suivant ; la troisième : *Canonicité de la Constitution*, du 30 juillet suivant ; la quatrième : *Sur les évocations*, du 7 août suivant ; la cinquième : *Sur le procès de l'archevêque de Paris*, du 12 août suivant ; la sixième : *Sur le schisme*, du 14 août suivant.
- 1 G 322** « Lettre à Madame la marquise de XXX en lui envoyant des réflexions au sujet de l'Assemblée du clergé de 1755 ». S. d., s. l., s. nom d'imprimeur.
- 1755
- Grand in-8°, 32 pages imprimées.
- L'avant-propos est signé : J. P.D.S.P.D.S.S.
- 1 G 323** « Examen du Précis de ce qui s'est passé à l'Assemblée du clergé » (du 22 octobre au 31 suivant de l'année 1755). S. d., s. l., s. nom d'imprimeur.
- [1756]
- Grand in-8°, 37 + 3 pages imprimées.
- 1 G 324** « Actes de l'Assemblée générale du clergé de France sur la religion, extraits du procès-verbal de la dite assemblée tenue à Paris par permission du Roi au couvent

des Grands Augustins, en 1765 ». A Paris, de l'imprimerie de Guillaume Desprez, imprimeur du Roi et du Clergé de France. MDCCLXV.

1765

Grand in-8°, 60 pages imprimées.

1 G 325 « Brevet du roi portant consentement à l'union de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Florent [lès Saumur] à la mense conventuelle », 1799. Suit la bulle de suppression du titre de Saint-Florent, 1781. - In fine : « A Paris, chez P. -G. Simon, imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André des Arcs, 1781 ».

1779-1781

In-8°, 23 pages imprimées.

1 G 326 « Observations sur les justices possédées par l'Eglise ». A Paris, de l'imprimerie de G. Desprez, imprimeur ordinaire du Roi et du Clergé de France, rue Saint-Jacques, MDCCLXXXVI.

1786

In-8°, 31 pages imprimées.

C'est un extrait du rapport de l'archevêque d'Aix à l'Assemblée du Clergé, 11 août 1786. Le premier feuillet manque.

1 G 327 « Réflexions sur la nouvelle liturgie d'Asnière ». MDCCXXIV, s. nom d'auteur, s. lieu d'impression.

1724

In-8°, 64 pages imprimées.

1 G 328 « Réponse de Mgr l'archevêque de Cambrai à la seconde lettre de Mgr l'évêque de Saint-Pons [sur les instructions pastorales] ».

[XVII^e]

In-12, 144 pages imprimées.

Incomplet des derniers feuillets. Fin du XVII^e siècle.

Autres pièces

Ordonnances, lettres pastorales, mandements

1 G 329-339 Ordonnances, lettres pastorales, mandements.

1654-XVIII^e s.

329. Ordonnances. 1654-1785

9 pièces, papier (7 imprimées).

Ordonnances de François de Lafayette, évêque de Limoges : sur les devoirs des ecclésiastiques, 1654 ; - contre la secte du jansénisme (avec les signatures de soumission des Mineurs de Nontron), 1661 ; - pour la signature du formulaire envoyé par Sa Sainteté, 1665 ; - touchant les fêtes qui doivent être observées dans tout le diocèse, 1667 ; = de Louis de Lascaris

d'Urfé, évêque de Limoges, pour le règlement général de son diocèse, 1678 ; - du même, touchant les droits que les curés doivent recevoir pour les mariages, 1687 ; = de François Carbonel de Canisy, évêque de Limoges, touchant l'option du service et du revenu des bénéfices incompatibles, 1698⁽¹⁾ ; - du même, touchant le respect dû aux églises et au service divin et touchant la sanctification des fêtes, 1700⁽¹⁾ . - Répertoire des ordonnances épiscopales de 1667 à 1785⁽²⁾.

⁽¹⁾ Ces deux ordonnances sont réunies sous la même couverture.

⁽²⁾ Les mandements, lettres pastorales etc., de la série G. sont loin de représenter tout et qui subsiste en ce genre. Un premier catalogue général a été tenté, il y a quelques années, d'après les pièces subsistant non seulement aux Archives départementales, mais encore à la bibliothèque du Grand Séminaire, à la Bibliothèque communale de Limoges et à la Société archéologique du Limousin.

Voyez les « Sources de l'histoire du Limousin », 1895, p. 118 à 124.

330. Lettres pastorales. 1734-1779

6 pièces, papier (imprimées).

Lettres pastorales : de Benjamin de l'Isle du Gast à MM. les archiprêtres, curés, vicaires, confesseurs et autres ecclésiastiques du diocèse de Limoges, pour les exhorter à l'exact accomplissement de leurs devoirs, 1734 ; - de J.-G. du Coëtlosquet au clergé du dit diocèse pour lui faire part de la mort de M. Etienne Finet, supérieur du séminaire de Limoges et vicaire général du diocèse, 1756 ; - du même au même sur la mort de S. E. le cardinal de La Rochefoucauld, patriarche, primat des Aquitaines, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, etc., 1757 ; - de L.-Ch. Duplessis d'Argentré au clergé séculier et régulier, exempt ou non exempt, confréries, congrégations et autres corps ecclésiastiques du diocèse, pour lui communiquer la lettre du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, qui invite le clergé à faire monnayer l'argenterie des églises en tant qu'elle n'est pas indispensable à la célébration du culte, 1759 ; - du même au clergé de son diocèse pour la publication de la déclaration royale relative aux inhumations dans les églises, 1779 ; - avec un exemplaire de la dite déclaration, 1776.

331. Mandements de Antoine Charpin de Génétines, évêque de Limoges. 1710-1727

15 pièces (imprimées) ; 1 brochure in-8°, 64 pages, papier.

Portant qu'on chantera un *Te Deum* en action de grâce de la naissance du duc d'Anjou, 1710 ; - et à l'occasion des différentes victoires du Roi, 1712 ; = portant qu'on fera des prières publiques pour demander la conclusion de la paix, 1712 ; - pour le repos des âmes du dauphin et de la dauphine, 1712 ; - et pour la prospérité des armes du roi, 1712. = Mandements du même : pour la publication de la bulle *Unigenitus Dei filius*, 1714 ; - au sujet de la constitution *Unigenitus*, 1718 ; - pour prescrire des prières publiques à l'occasion des maladies contagieuses, 1721 ; - pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion du sacre de Louis XV, 1722 ; - à l'occasion de la publication du jubilé accordé par le Pape, 1724 ; - pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion du mariage de Louis XV, 1725 ; - pour demander par des prières publiques la bénédiction de Dieu sur la résolution qu'a prise le Roi de gouverner l'Etat par lui-même, 1726 ; - pour ordonner des prières au sujet de la grossesse de la Reine, 1727.

332. 1729-1730

2 pièces, papier.

Mandement de Mgr. Charles-Antoine, évêque de Sarepte, suffragant de Limoges, pour faire chanter le *Te Deum* et ordonner d'autres prières en action de grâces de la naissance de Mgr. le Dauphin, 15 sept. 1729. - « Ordonnance » des vicaires généraux du diocèse de Limoges, le siège vacant, pour annoncer qu'ils prennent en mains la conduite des affaires, 7 sept. 1730.

333. Mandements de Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges. 1730-1738

10 pièces, papier (imprimées).

Pour prendre possession du gouvernement de son diocèse, 2 déc. 1730 ; - portant quelques règlements pour l'administration spirituelle et temporelle de son diocèse, 1730 ; - au sujet des chapelles domestiques, 1731 ; - portant permission de manger des œufs en Carême, 1733 ; - prescrivant de chanter un *Te Deum* en action de grâces d'une victoire des armées du Roi, 1734 ; - pour obtenir le temps convenable aux biens de la terre, 1735 ; - pour obtenir le beau temps, 1737 ; - pour la publication du nouveau bréviaire, 1737 ; - pour obtenir le beau temps, 1738 ; - sur divers objets d'administration ecclésiastique : l'usage des livres liturgiques, la sépulture des enfants « *en chasselles* », le port de la perruque par les ecclésiastiques, l'observance du carême, etc., 1738.

334. 1739-1740

3 pièces, papier (imprimées).

Mandements des vicaires généraux du diocèse de Limoges, le siège vacant, pour annoncer la mort de Mgr. Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges, 1739. - Ordonnance des mêmes, autorisant l'usage des œufs pendant le Carême, 1740.

335. Mandements de Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges. 1741-1757

41 pièces, papier (imprimées).

Portant permission des œufs pendant le Carême, 1741 ; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la conquête du comté de Nice, 1744 ; - en action de grâces de la prise d'Ypres, Furnes, etc., 1744 (2 pièces) ; - en action de grâces de la convalescence du Roi, 1744 ; - en action de grâces, des succès remportés par le roi des Deux-Siciles, 1744 ; - en action de grâces des succès remportés par les armées françaises en Italie, 1744 ; = prescrivant des prières publiques pour la prospérité des armes du Roi et l'heureux succès de son voyage, 1745 ; - prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la victoire de Fontenoy, 1745 ; - à l'occasion de la publication du jubilé accordé par le Pape, 1745 ; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la prise de Tournay, 1745 ; - en action de grâces de la prise de Gand, 1745 ; - en action de grâces de la réduction d'Ostende, 1745 ; - en action de grâces de la réduction de Nieuport, 1745 ; - en action de grâces de la réduction de Tortone, 1745 ; - en action de grâces de la réduction de Parme et Plaisance, 1745 ; - en action de grâces des succès remportés en Piémont, 1745 ; - en action de grâces de la réduction d'Ath, 1745 ; = portant permission de manger des œufs pendant le Carême, 1746 ; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la réduction de Bruxelles et Louvain, 1746 ; - en action de grâces de la réduction de Namur, 1746 ; - en action de grâces de la victoire de Raucour, 1746 ; - en action de grâces de la victoire de Lanfeld ; = prescrivant des prières publiques pour le succès des armes du Roi, 1747 ; - concernant la visite du diocèses, 1749 ; - prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la conclusion de la paix, 1749 ; - prescrivant un service solennel pour le repos des âmes de ceux qui sont morts pendant la dernière guerre, 1749 ; - prescrivant des prières pour obtenir le beau temps, 1751 ; - concernant la mission qui se donnera à Limoges, 1751 ; - prescrivant un *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne, 1751 ; - concernant les processions et bénédictions de la Fête-Dieu, 1752 ; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la convalescence du Dauphin, 1752 ; - en action de grâces, de la naissance du duc d'Aquitaine, 1753 ; - en action de grâces de la naissance du duc de Berry, 1754 ; - en actions de grâces de la naissance du comte de Provence, 1755 ; - en action de grâces de la conquête de Minorque, 1756 ; - en action de grâces de la conservation du Roi, 1757 ; - en action de grâces de la victoire d'Hameln, 1757 ; - en action de grâces de la naissance du comte d'Artois, 1757.

336. Mandements des vicaires généraux du diocèse, le siège vacant. 1758-1759

4 pièces, papier (imprimées).

Prescrivant des prières pour obtenir un temps convenable aux biens de la terre, 1758 ; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces des victoires remportées sur les Anglais, 1758 ; - en action de grâces de la victoire de Lutzelberg, 1758 ; = annonçant la promotion de Mgr. d'Argentré à l'évêché de Limoges et prescrivant des prières pour lui obtenir la plénitude du Saint-Esprit au jour de son sacre, 1759.

337. Mandements de L. -Ch. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges. 1759-1789

10 pièces, papier (imprimées).

Pour la publication du jubilé accordé par le Pape, 1759 ; - prescrivant des prières publiques pour le succès des armes du Roi, 1760 ; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces des succès remportés par le maréchal de Broglie, 1761 ; - en action de grâces de la paix conclue, 1763 ; = prescrivant des prières publiques pour le repos de l'âme du feu roi, 1774 ; = prescrivant un *Te Deum* en action de grâces de la naissance du duc d'Angoulême, 1775 ; - en action de grâces de l'heureux accouchement de la Reine, 1778 ; - prescrivant des prières publiques au sujet de la grossesse de la Reine, 1786 ; - pour obtenir un temps convenable aux biens de la terre, juillet 1789 ; - à l'occasion des troubles qui désolent le royaume, conformément aux intentions du Roi, sept. 1789 ; - avec la lettre du Roi, datée de Versailles, 3 sept. 1789.

338. XVIII^e siècle

5 pièces, papier.

Minutes autographes de quelques mandements et ordonnances des évêques de Limoges. Ecriture du XVIII^e s.

339. Ordonnances de François de Lafayette ; lettre pastorale de J. -G. De Coëtlosquet. 1671-1789

Ecrites épiscopaux

1 G 340 Ecrites épiscopaux : Lettres sur des sujets divers.

XVII^e s.-1784

12 pièces, papier.

Lettres d'affaires, en minute ou en original, émanées des évêques de Limoges et qui n'ont pu être rattachées à d'autres dossiers : de Mgr. François de Lafayette à un cardinal romain pour le remercier de la réponse qu'il a donnée à une congrégation de femmes, vierges et veuves de Limoges, s. d. (en latin) ; - de Charpin de Génétines remerciant pour un don de 7,000 ll. que le Roi a fait en faveur des pauvres du Limousin, 1714 ; - de Benjamin de l'Isle du Gast à M. Guisain de Goyanval, avocat au Conseil, à Paris, touchant divers procès, 1736 ; - de Duplessis d'Argentré à M. de Saint-Julien, receveur général du Clergé à Paris, 1754 ; - du même à M. Dechez, receveur des décimes à Limoges : Paris, 21 juillet 1765 : « ... *Je vous prie de compter à ma sœur 240 ll. dont je vous tiendray compte. Où en sont vos bâtiments ? Je voudrais bien que mes réparations à la maison de M. de Lépine pussent se commencer le mois prochain* » ; - du même à l'abbé de Marsat, curé d'Aubusson : Limoges, 22 fév. 1771 : « ... *M. Dubost est en campagne depuis quelque [temps]. Je pense qu'à son retour il s'occupera de l'affaire de vos pénitents et vous en donnera des nouvelles* » ; - du même, sans adresse : Versailles, 30 avril 1744 : « *Je ne suis revenu, mon cher abbé, de la terreur que m'a causé (sic) la scène horrible passée dans mon séminaire, que par celle que m'inspire dans ce moment l'état de la santé du Roi. Il se trouva incommodé, mercredi, et l'on crut que c'étoit une indigestion. On lui donna plusieurs lavements et autres remèdes propres à lui procurer des évacuations ; ils eurent assez de succès. Cependant la fièvre se soutenant et même augmentant, on le saigna hier deux fois du bras et l'on étoit décidé à une troisième du pied lorsque, sur les onze heures du soir, la petite vérole a paru en abondance...* » ; - du même, sans adresse : Limoges, 7 février 1775 : « *Je ne pourrois vous savoir mauvais gré d'avoir craint la route de Poitiers à*

Limoges, qui est presque impraticable dans la saison où nous sommes... Depuis le commencement de l'année, je n'ai pas reçu une Gazette de France. Il y a apparence que vous avez oublié de renouveler mon abonnement » ; - du même à l'abbé de Périgord, agent général du Clergé, touchant la taille imposée sur les biens ecclésiastiques, 1784.

Bullaire

1 G 341-343 Bulles et brefs des papes.

1256-1758

341. Bullaire général. 1256-1706

3 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4°, 8 feuillets, et 1 pièce, papier.

Constitution du pape Benoît XII donnant des statuts aux moines noirs, 1336. *Datum Avenione, XIIe kalendas junii, pontificatus nostri anno secundo*. - Bulles des papes : Alexandre IV (?), portant défense d'imposer des tailles sur les clercs en France, 1256 (?). *Datum Laterani, V (?) kalendas aprilis, pontificatus nostri anno secundo*. - Calixte III, accordant aux abbés de Marmoutier et Saint-Florent le droit d'assembler les abbés de leur ordre pour élire des visiteurs et faire chapitres généraux de trois ans en trois ans, février 1455 ; - Alexandre VII sur les élections ecclésiastiques, mai 1668. - Bref de Clément XI au roi de France touchant l'assemblée du Clergé (copie), août 1706.

342. Bullaire limousin. 1348-1758

7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

Bulles et brefs des papes : Clément VI, autorisant l'union à la mense épiscopale de Limoges de certains canonicats vacants, 1348. *Datum Avenione, duodecimo kalendas junii, pontificatus nostri anno septimo* (deux copies modernes en assez mauvais état) ; - Grégoire XI, à noble homme Jean Dawruex, lieutenant du prince de Galles en Limousin, pour l'informer qu'il a prié le duc de Lancastre et le comte Cantbrige de faire restituer ses domaines au nouvel évêque de Limoges, Aymeric, 1371. *Datum apud Villam novam Avinionensis diocesis, IIe kalendas augusti, pontificatus nostri anno p[rimo]* ; - Clément VII (?), accordant à Hugues de Peyrac, curé de Saint-Priest près Limoges, la jouissance du premier bénéfice ecclésiastique sans charge d'âmes qui viendra à vaquer dans le diocèse de Limoges, 1380 (?). *Datum apud Villam-novam Avinionensis diocesis, Xe kalendas augusti, pontificatus nostri anno secundo* ; - Nicolas V, confirmant le droit de l'évêque de Limoges à l'encontre de l'archidiacre de Combraille se disant exempt de sa juridiction, 1453 (cf. G. 331). *Datum Romæ... tercio kalendas decembris, pontificatus nostri anno septimo* ; - Pie II, accordant exemption de la juridiction de l'ordinaire aux chanoines du chapitre cathédral de l'église de Limoges. *Datum Romæ... anno incarnationis dominicæ 1463, decimo nono kalendas februarii, pontificatus nostri anno sexto (vidimus)* ; - Urbain VIII, en faveur de l'autel privilégié des Franciscains de Boisféru et de la confrérie qui en dépend sous le nom de confraternitas Cordigerorum, 1643 ; - Innocent XI, en faveur de l'autel privilégié des Carmélites de Brive, 1686 ; - Clément XII, confirmant la nomination de Benjamin de l'Isle du Gast au siège de Limoges, 1730 ; - Clément XIII, confirmant la nomination de Louis-Charles Duplessis d'Argentré au dit siège, 1758.

343. Bulle de Clément VII, accordant à Jean Neveu, prêtre du diocèse de Limoges, la jouissance du premier bénéfice vacant. 1380

Remontrances ecclésiastiques et politiques

1 G 344 Remontrances ecclésiastiques et politiques.

1571-1614

5 pièces et 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier.

Édit du Roi sur les doléances du Clergé du royaume, avril 1571. – « *Remontrances faictes au Roy voulant tenir ses Estatx par les clergé du diocèse de Limoges pour la correction des abus et refformation de la justice* ». En 16 articles. S. date, 1614 (?). – « *Instructions concernant le clergé du diocèse de Limoges pour représenter aux Estatx* ». Explicit : « *Ce sont les mémoires et instructions que j'ay recues en la convocation des ecclésiastiques de mon diocèse assemblés pour deppuler à l'assemblée des Estatx généraulx, et qui m'ont esté données le 22e jour du mois de septembre de la présente année 1614. Henry, évesque de Limoges* ». (Publié par A. Lérout, Chartes, chroniques et mémoriaux, 1886, p. 189-199). – « *Remontrances faictes au clergé touchant l'administratiem de la justice et abus* ». S. date ; écriture du commencement du XVII^e s. Incipit : « *L'on a remonstré à Messieurs du clergé que la justice appartenant à chaque seigneur esclésiastique particulier n'est bien administrée...* » - Mémoire sans titre, commençant par ces mots ; « *Il se faut bien garder de faire aucune ouverture de la recherche des revenus particuliers des décimes...* ». S. date ; écriture du commencement du XVII^e s. - Autre mémoire sans titre, commençant par ces mots : « *Pour relever les beneficiers de ce royaume de la pauvreté certaine et ruine apparente...* ». S. date ; écriture du commencement du XVII^e s.⁽¹⁾

⁽¹⁾ Cf. le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts*, II (1856), p 12.

Statuts synodaux

1 G 345* Statuts synodaux.

1519

Honoraires des prêtres

1 G 346 Honoraires des prêtres.

1746-1784

36 pièces, papier (2 imprimées).

Règlement de Mgr l'évêque de Limoges pour les honoraires des fonctions ecclésiastiques, homologué en la cour du Parlement de Bordeaux. « *A Limoges, chez J.-B. Dalesme, imprimeur de Mgr l'évêque et du Clergé* ». Nov. 1746. Ce règlement comporte neuf chapitres : 1, des messes ; 2, du baptême ; 3, du mariage ; 4, des convois ; 5, des transports des corps ; 6, des services pour les défunts ; 7, des confréries dans les villes et les campagnes ; 8, des extraits des registres de baptême et de mariage ; 9, des monitoires. Il Aperçu de quelques prix : une messe basse, 10 sols ; une messe chantée, 15 sols ; un mariage de première classe, 5 ll. 10 sols ; un mariage de quatrième classe, 5 sols ; un convoi de première classe, 5 ll., plus les accessoires ; un convoi de quatrième classe, 1 livre 6 sols, plus les accessoires. - Requêtes - de Pierre Mornac, curé de Neuvic, demandant un règlement d'honoraires en considération de ce que les habitants du Ventbas, susdite paroisse, sont dans l'usage, depuis 1740 environ, de se faire enterrer non dans le cimetière paroissial, mais dans celui des PP. cordeliers de Saint-Project, paroisse de Neuvic, sans accorder d'autre compensation à leur curé qu'une somme de 6 francs (*sic*), s. d. ; - du sieur Barthélemy Demansoux, curé de La Chapelle-Taillefer en compétition avec le sieur Fressinaud, demandant la fixation de ses honoraires échus, en considération de ce qu'il a été condamné aux dépens de son procès, 1759. la décision épiscopale, y transcrite, lui accorde 300 ll. ; - de Joseph Leyniac, curé de Saint-Laurent-sur-Gorre, pour obtenir les honoraire des messes de fondation qu'il a célébrées en l'église du dit lieu, 1759 ; - de Léonard de Laboureys, desservant la paroisse de La Roche-Malvalaize, demandant le paiement des honoraires qui lui sont dus, 1764. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 350 ll. par an ; - de Pierre Rousset, curé d'Auginiac, réclamant les honoraires de la messe fondée qu'il célèbre chaque année, depuis dix-huit ans, dans la chapelle de Saint-Michel érigée en la dite paroisse, 1767. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 20 sols par messe ; - de Pierre Dufaure, vicaire régent de Meyssac, demandant une augmentation de ses honoraires à raison des dépenses auxquelles le contraint le service de sa paroisse, 1767. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 100 ll. en plus des 300 ll. assignées par la déclaration royale du 29 janv. 1686 ; - du sieur Chirac, desservant de la paroisse de Bostroger, demandant que 400 ll. lui soient assignées sur les 500 ll. offertes par le seigneur décimateur du lieu, 1769. La décision épiscopale, y jointe, est conforme ; - d'Antoine Legras, vicaire régent de Meyssac, demandant la continuation de l'honoraire de 400 ll. accordé

ci-devant à Pierre Dufaure, son prédécesseur, 1770. La décision épiscopale, y jointe, est conforme ; - de Jean Robert, curé de Blaudeix, demandant la fixation de ses honoraires, non encore payés, pour la desserte de la cure de Ladapeyre, 1772. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde un supplément de 30 ll. ; - de Léger Bonyeure, vicaire régent de Mouteir-Ventadour, demandant la fixation de ses honoraires, 1784. La décision épiscopale, y jointe, lui accorde 500 ll. ; - de François de Lestang, prieur-curé de Noth, demandant la fixation de ses honoraires pour la desserte de la chapelle de Noth, 1784. La décision épiscopale, y jointe, accorde 4 ll. par messe ; - du syndic-fabricien de Maillac au sujet des honoraires d'une messe matutinale à célébrer, les dimanches et fêtes, en l'église paroissiale du dit lieu, 1784. L'ordonnance épiscopale, y jointe, les fixe à 4 ll. chacune.

Discipline

1 G 347-350 Discipline.

1448-XVIII^e s.

347. XVII^e-XVIII^e s.

6 pièces, papier (3 imprimées).

XVII^e-XVIII^e siècles. - Matières ecclésiastiques : discipline. - Table très utile aux confesseurs et aux pénitents pour examiner leurs consciences selon les divers commandemens et les péchés capitaux. Extrait (*sic*) d'un livre intitulé : « *Conduite de la confession et de la communion, tirée des écrits de S. François de Sales* ». (In fine) : A Limoges, chez François Meilhac, imprimeur et libraire, proche les RR. PP. Jésuites (Placard s. d., commt du XVII^e s.). - « *Règlement de la conférence du Saint Esprit établie le 18e may 1690 dans l'archiprêtré d'Aubusson par l'ordre de Mgr l'évêque de Limoges* ». Avec additions de l'année 1708, sur un feuillet à part. - Avis donnez par Mgr. l'illustrissime et reverendissime Antoine de Charpin de Génétines, evesque de Limoges, dans le synode d'après Paques tenu le 16 avril 1711. A Limoges, chez Pierre Barbou, imprimeur de Mgr l'évêque (gr. in-8° de 8 + 3 p.). (En appendice) : ordonnances épiscopales : pour faire signer le Formulaire, 10 nov. 1710 ; pour défendre aux prêtres d'avoir des servantes, 1er avril 1711. - Avis donnez... dans le synode d'après Paques, tenu le 7 d'avril l'an 1712 (Même imprimeur, gr. in-8° de 13 p.). - « *Résolution des difficultés proposées par Mgr. l'evêque... touchant à la discipline et la conduite générale d'un diocèse.* » Sans date ; écriture du commencement du XVII^e s.

348*. 1546-1772

21 pièces, papier.

Information secrète faite par Pierre Delavergne, notaire de l'official du diocèse, à la requête du procureur général de l'évêque, contre Jean Roy, prêtre de Mézières, accusé de commerce charnel avec Antoinette Ygounin, 1546. - Interrogatoire de Jean Teste, prêtre de Saint-Michel de Confolens, accusé d'inconduite et de violences, 1550. - Procédure contre Léonard Chasteau, prévenu de bigamie, 1600. - Interrogatoire portant sur la doctrine de Me Léonard Labesse, prêtre du diocèse de Limoges, postulant la cure de Sainte-Félicité, 1755 - Exposé, non signé, de la conduite scandaleuse de dom Jean Brunier, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, vers 1740 (cf. 1 G 246) : « ... *Vivant sans règle et sans supérieurs, il a fixé son domicile dans un cabaret de la ville de limoges, où il est depuis trois ans en habit de clerc séculier, en compagnie de quelque fille, très souvent des sœurs nommées Dalmaix, dont le nom est devenu fameux à l'occasion du miracle supposé opéré sur l'une d'elles par M. Paris et publié par la dame de Tournay. Ce moine a eu part à cette malheureuse affaire* ». - « *Relation véridique de la conduite que tient le sieur Cornudet à La Cellette, où il est exilé pour ses beaux faits* », avec pièces diverses à l'appui, 1761-65. - Pièces diverses relatives au Père Aucouturier, religieux cordelier, tombé en démente par suite d'ivrognerie, 1765-68. - Correspondance entre l'évêque de Limoges et le sieur Ducheyron, curé de Domp, qui se refusait à desservir plus longtemps certains villages de sa paroisse, 1767-68. - Information secrète faite sur commission de l'évêque par l'official du diocèse touchant les plaintes portées contre le sieur Guillaume Duchalard, prêtre de Voutezac, pour excès de violences, 1771. - Enquête contre le sieur Pouyat, curé de Chalus, prévenu de séduction à l'égard de la dlle Suzanne D., 1772.

349. 1646-1790

29 pièces, papier (4 imprimées).

Mandement de François de Lafayette, évêque de Limoges, contre dom Pierre Rogier, prieur, puis abbé de la congrégation des Feuillants de la dite ville, qui n'a tenu compte de l'interdiction portée contre lui de prêcher et de confesser, à cause de ses dérèglements. (Brouillon sans date, qu'il faut rapporter à l'année 1646⁽¹⁾. - Consultation sur la dite affaire, en faveur de dom Pierre Rogier, appelé dom Pierre de Saint-François, délibérée à Bordeaux, juin 1646. - Requête de l'évêque de Limoges au Roi, demandant que l'arrêt du Conseil contre les bénéficiers non résidants soit exécuté, 9 novembre 1648 : « ... *Sy est-ce pourtant que plusieurs ecclésiastiques n'ont tenu conte (sic) d'obéir et de s'aquitter d'un sy juste et sy légitime devoir ; plusieurs prenant prétexte de ce qu'il n'y a de presbitère dans leur paroisse et qu'ils n'y peuvent trouver de logement convenable ; les autres couvrant leur non-résidence par quelque petit service qu'ils vont rendre en leurs bénéfices, les jours de dimanche et festes, s'en absentant tout le reste de l'année et faisant leur séjour et demeure dans les villes et dans leurs maisons particulières et patrimoniales...* » - Ordonnance de François de Lafayette rendue au synode d'octobre 1667, par laquelle, après avoir reproché aux doyens, prévôts, prieurs, curés et autres ecclésiastiques présents la négligence qu'ils apportaient dans les obligations de leur ministère, il réitère, sous 14 chefs, ses précédentes ordonnances. « ... *Nous apprenons par les procès-verbaux de nos visiteurs qu'il y voit un grand mespris de nos ordonnances, particulièrement dans quatre articles principaux : le premier, pour la résidence actuelle qu'ils (les ecclésiastiques) doivent faire dans leur paroisse ; le second, pour les instructions et catéchismes que nous avons sy souvant recommandés ; le troisième, pour la deffiance des cabarets que plusieurs ne laissoient de fréquenter ; et le quatriesme, pour la négligence qu'ils avoient de faire travailler à la réparation et à l'ornement de leurs églises.* » - Lettre d'envoi par la congrégation des Réguliers d'une supplique, non rapportée, de Françoise Gilberte de Vaugirault, aux fins de procurer à la dite congrégation un supplément d'information, 1690. - Ordonnances : de François Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges, rendue sur la requête du promoteur du diocèse contre les ecclésiastiques qui se font pourvoir de deux bénéfices incompatibles, 1696 ; - de Antoine Charpin de Génétines, évêque de Limoges, portant levée de l'excommunication prononcée contre sœur Marie Mailhard du Calvaire, ursuline de la maison de Limoges, 1709. - Suspension d'interdit en faveur de l'église de Coussac, 1749. - Ordonnances : de Jean-Gilles du Coëtlosquet, enjoignant à Guillaume Patagon, curé de Saint-Polycarpe, de se retirer pendant trois mois au séminaire des ordinands pour y vaquer aux exercices spirituels. S. d. ; - de Charles Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, enjoignant à François Vauginot, curé de Saint-Michel de Vesse, « *de se retirer dans notre séminaire de la Mission de Limoges pour y vacquer pendant six mois aux exercices spirituels et reprendre l'esprit de son état,* » et l'interdisant de toutes fonctions curiales, 1761 ; - du même, faisant défense au sieur Bohaud, curé de Chavagnac, de confesser les personnes du sexe dans la sacristie, 1766 ; - du même, chargeant provisoirement le sieur Aubert des fonctions curiales en la ville de Boussac, au lieu et place du sieur Pallier, curé titulaire, accusé de manquements graves dans l'exercice de son ministère, 1775 ; - du même, portant réintégration du sieur J.-B. Malerbaud aîné, prêtre communaliste de La Souterraine, dans l'exercice de ses fonctions, dont il avait été privé sur la plainte de quelques habitants, 1782 ; - du même, portant dispense, en faveur du sieur J.-B. Cosse, clerc tonsuré et chanoine de la collégiale de Saint-Germain au diocèse de Limoges, de la résidence en la dite ville et de l'assistance à l'office canonial, tout en lui conservant sur les revenus de sa prébende une pension annuelle de 250 ll., 1783 ; - avec deux pièces à l'appui. - Lettres d'exeat accordées par Jean-Gilles du Coëtlosquet et Duplessis d'Argentré à divers ecclésiastiques, 1740-67. - Etat des monitoires, aggravés et réaggravés délivrés à la requête du procureur du roi, 1767-70. Il y est fait mention du vol de la custode de Montjauby en 1767. - Relevé des sursis, interdits, réductions de messes, etc., prononcés du 1773 à 1774. - Requête de Joseph Devoyon, vicaire général du diocèse de Limoges et supérieur de la Mission, adressée au Pape pour obtenir la faculté de bénir quelques milliers d'images et médailles de la Vierge, destinées à être distribuées dans le diocèse. (Au revers de la pièce) : Avis conforme d'un dignitaire de la curie. (En marge) : Permis de publier accordé par un vicaire de l'évêque de Limoges, 14 janv. 1790. - Remontrance du vice-promoteur du diocèse à l'évêque, constatant « *que le défaut de règlement ou d'usage constant dans les cérémonies des inhumations qui se font en cette ville [de Limoges], y occasionne des disputes fréquentes et souvent scandaleuses entre les différents corps qui y assistent* » et demandant qu'il y soit porté remède moyennant un règlement en sept articles. S. d. ; écriture du XVIII^e s.

(1) Cf. Les *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, 1650.

350. Lettres monitoires de l'évêque pour obliger Martial Chambet, religieux de Saint-Léonard, à vivre canoniquement : consultation visant le cas d'un prêtre marié ; ordonnances et plaintes contre des curés et un vicaire. 1448-XVIII^e s.

Hérétiques

1 G 351 Hérétiques : abjurations.

1750-1787

3 pièces, papier.

Lettre d'un récolet du Guéret à l'évêque de Limoges sur l'abjuration qui suit, 1751. - Abjurations du calvinisme : par un sieur Jacques Figuer, âgé de quarante ans, originaire de Lunel, au diocèse de Montpellier, cavalier au régiment de Saint-Jal-cavalerie, malade à l'hôpital du Guéret, 1750 ; - par un sieur Pierre Reyter, directeur de la mine de charbon de terre découverte en la paroisse de Maussac, originaire de Cassel, dans le landgraviat de ce nom, âgé de vingt-neuf ans, 1787.

Livres liturgiques

1 G 352* Livres liturgiques.

XVII^e s.-1781

1 pièce, parchemin, 3 pièces, papier ; 1 cahier in-fol., 26 + 8 pages imprimées ; 1 sceau.

Fragment de calendrier ecclésiastique. S. d. ; écriture du XVII^e s. - Rubriques générales du bréviaire romain. S. d. ; écriture du XVII^e s. - *Proprium missarum diocesis Lemovicensis juxta proprium breviarii Lemovicensis ultimo recognitum. Lemovicis, ex officina typographica Petri Barbou, illustrissimi ac reverendissimi D. D. episcopi Lemovicensis typographi. Anno MDCXC. Cum privilegio regis* (26 + 8 p. in-fol). - Privilège royal renouvelant à l'évêque de Limoges le droit de ne laisser imprimer que par l'imprimeur qu'il désignera « tous bréviaires, diurnaux, missels, rituels, antiphonaires, manuels, graduels, processionnaires, épistolaires, psautiers, demi-psautiers, directoires, heures, catéchismes, ordonnances, mandements, statuts synodaux, lettres pastorales et instructions à l'usage de son diocèse, » pour une durée de douze années, Versailles, 6 sept. 1755. - Traité passé entre L. C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, et les conseillers de la Chambre ecclésiastique, d'une part, et François Dalesme, imprimeur, d'autre part, pour la réimpression du Bréviaire diocésain, 1781. Dalesme s'engage à achever l'impression des 4 vol. in-12 dans l'espace de 18 mois, en caractère neuf appelé « Gaillarde petit ail », avec rubriques en italiques, étoiles, astériques et chiffres partout où besoin sera ; plus onze estampes représentant un saint Etienne dans la gloire de saint Martial (pour le frontispice), un roi David (à placer en tête des psaumes), une nativité de N. S., une adoration des mages, une résurrection, une ascension, une pentecôte, une cène (à placer avant la fête-Dieu), un saint Martial différent de celui du frontispice, une assomption, une toussaint. Tirage : 4000 exemplaires + 55 sur papier surfin.

Service divin

1 G 353 Service divin.

1710-1780

14 pièces, papier (1 imprimée).

Requête du chapitre de l'église cathédrale de Limoges à l'évêque pour obtenir que le nombre des messes fondées en la dite église soit réduit. « *Qu'on ne dise à l'avenir qu'in nocturne de l'office des défunts convenable à la férie, avec le benedictus et la grande messe le lendemain, avec l'absolution, ainsi qu'il se pratique dans le diocèse. Et le chapitre continuera d'offrir ses sacrifices pour la santé et prospérité de Votre Grandeur. Ardant-Dupic, chanoine syndic* ». S. d. ; écriture du XVIII^e s. (En marge) : « *C'est*

au chapitre à faire cette réduction dans les chapitres généraux. » = Ordonnances épiscopales : réglant sur requête de la confrérie de Sainte-Marie-Magdeleine, le service divin dans la chapelle Saint-Jacques de l'église de Bellac, 1710 ; - réglant le service divin dans l'église Saint-Pierre de Limoges, 1740. = Autorisations d'exposer le Saint-Sacrement : dans l'église de Saint-Priest-sous-Aixe, le troisième dimanche de chaque mois, 1732 ; - dans l'église du collège de Limoges, aux dates traditionnelles, 1763 ; - dans la chapelle de Saint-Nicolas de la ville d'Aubusson, le jeudi saint de chaque année, 1773. - Ordonnance épiscopale, rendue sur requête, portant que le service de la vicairie de Saint-Doucème sera transféré à l'autel de N.-D.-des-Douleurs en l'église de Saint-Léonard, 1752. - Homologation par l'évêque d'une délibération de la paroisse d'Étagnac relative à la sonnerie des cloches lors des sépultures, 1774. - Ordonnance sur requête portant défense au sieur Freisseix, vicaire desservant la chapelle de Masléon, d'y faire aucune fonction curiale en considération du peu de respect qu'il professe pour les clauses de fondation de la dite chapelle, 1780. - Lettre y relative du sieur Mazubert, curé de Rozières-Masléon, 1780. - Permission d'exposer le saint-sacrement dans l'église de Blavepeyre, 1780.

Demandses de prières

1 G 354* Demandses de prières.

1639-1778

8 pièces, papier (6 imprimées).

Lettre circulaire de Messire Josias de la Pomélie, prévôt d'Eymoutiers et vicaire général de l'évêque de Limoges, annonçant qu'il a reçu, en l'absence du dit évêque, une lettre du gouverneur de la province, M. de Ventadour, demandant, au nom du Roi, le chant d'un *Te Deum* en actions de grâces de la prise de Hesdin, 1639. - Lettres du Roi à l'évêque de Limoges pour lui demander de faire chanter un *Te Deum* : à l'occasion de la naissance d'un fils de la dauphine, sept. 1753 ; - à l'occasion de la victoire de Bergen, 1759 ; - Demandses de prières adressées par l'évêque de Limoges aux prêtres séculiers et réguliers de son diocèse : pour la guérison de la dauphine, fév. 1767 ; - pour le repos de l'âme de Clément XIII et l'élection de son successeur [1769] ; - pour le repos de l'âme de feu d'archevêque d'Arles [1775]. - Invitation faite par le chapitre cathédral de Limoges au service solennel qui doit se faire en l'église Saint-Etienne pour le repos de l'âme de Messire Alexis Duplessis d'Argentré (père de l'évêque), ancien major de cavalerie, décédé le 13 avril 1778.

Te Deum

1 G 355 Exposition du Saint-Sacrement : *Te Deum*.

1748-1778

Miracles

1 G 356* Miracles.

1626

7 pièces, papier.

Enquêtes, dépositions, procès-verbaux, etc., relatifs aux miracles prétendus, opérés dans l'abbaye Saint-Augustin de Limoges par l'invocation de Saint-Fiacre.

Messes fondées

1 G 357-363 Fondations de messes et messes fondées.

1289-1787

357. Titres, avec pièces diverses à l'appui, des fondations de messes faites dans diverses paroisses du diocèse. 1289-1780

2 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

Messes fondées à Abjat (Périgord) par Antoine Neurry, 1719-45 ; - à Auzances, par Messire Jacques Brousse, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la collégiale de Saint-Honoré de Paris, 1645 ; - à Auzance, par Léonard Delaporte, prieur de Charon en Combraille et communaliste d'Auzances, 1649 ; - à Bourganeuf, par dame Marie de Néaulx, veuve de Me Jean Turrin, procureur du roi en l'élection de Bourganeuf, 1597 ; - à Bellegarde, par dlle Marie de Peyroudette, veuve de Jacques Vallenet, écuyer, sgr de Rouzeille, et par Messire Austrille Vallenet, prieur des prieurés d'Aubusson et Sermur, 1648 ; - à Chénérailles, par Catherine Duliât, 1720 ; - à Fontanières, par Annet Ragon, laboureur, 1714 ; - à Guéret, par dlle Catherine Jabreillac, veuve de noble Jean Garreau, élu en l'élection de la Marche, 1669 ; - à Limoges, en l'église cathédrale, par Girbert, évêque, 1289 (copie) ; - à Limoges, en la dite église, par le même, 1293 ; - à Linards, par haute et puissante dame Claude de La Guishe, dame douairière de Linards, veuve de Messire Hélye de Gains, chevalier, baron du dit lieu, 1653 ; - à Saint-Marc, par dlle Marguerite d'Aubusson, veuve de noble Dordet de Saint-Julien, écuyer, sgr du dit Saint-Marc, 1552 ; - à Sadroc, par Jean Loubriat, sieur de Ridoulès, 1730 ; - à Séreilhac, par dame Jeanne Delabrousse, comtesse de Rochefort, « *entrant en religion dans le grand couvent des Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques, à Paris* », 1679 (homologation) ; - à Séreilhac, par Robert d'Arthou, 1780 (translation) ; - à la Ville-Dieu, par le sieur Truffy de Maignaud, procureur d'office au comté de La Feuillade, 1717, etc.

358*. 1748-1786.

9 pièces, papier.

Sentence arbitrale de l'évêque de Limoges entre les Bénédictins de l'abbaye Saint-Augustin de Limoges et le curé de Clény au sujet d'une messe matutinale que les syndics et habitants de la dite paroisse prétendent leur être due chaque dimanche par la dite abbaye, 1748 ; - avec diverses pièces annexées. - Requête de Simon Périgord, recteur du collège des Jésuites de Limoges, demandant que les 265 al. 253 messes fondées dans les 12 chapelles du diocèse unies au dit collège, soient transportées dans l'église du collège de Limoges, 1750. - Requête des chanoines du chapitre de Saint-Junien disant « *qu'ils sont, de tout temps, dans l'usage et possession de faire une quête pour les âmes du purgatoire, les jours de dimanche et festes, dans leur chapelle de N.-D. en cette ville, [et que] la commission de cette quête est donnée chaque année à deux habitants par les consuls* », Demandent que le produit de cette quête serve à rétribuer une messe quotidienne pour les morts à célébrer dans leur église collégiale, 1763 ; - ordonnance conforme de l'évêque. - Requête de J.-B. Bazénerie, curé de Saint-Léger-Bridereix, demandant que les messes fondées dans la chapelle de N.-D, annexée à son église paroissiale, soient célébrées par le titulaire de la dite chapelle, 1786. (En marge) : décision conforme et motivée du promoteur du diocèse.

359. Réductions de messes fondées. 1648-1695

131 pièces, papier.

« *Inventaire des pièces contenues dans la boîte qui a pour titre : Réduction de fondations depuis 1648 jusqu'à 1746 et rangées par ordre d'années* ». - Requêtes, mémoires et ordonnances, dressées sous l'épiscopat de François de Lafayette et Lascaris d'Urfé, relatives à la réduction du nombre des messes fondées dans certaines paroisses du diocèse : Perpezac-le-Blanc, Champagnac-la-Nouvelle, Tersannes, Ahun, Bourganeuf, Saint-Aignan, Salagnac, Saint-Michel-de-Charbanais, Saint-Martin-la-Méasne, Lissac, Vicq, etc.

360. Réductions de messes fondées. 1698-1732

35 pièces, papier.

Requêtes, mémoires, ordonnances, dressées sous l'épiscopat de Carbonel de Canisy, Charpin de Génétines et L'Isle du Gast, relatives à la réduction du nombre des messes fondées

dans certaines paroisses du diocèse : Coussac, Peyrat, Saint-Pierre-du-Queyroix, Bellac, Brive Rempnat, Oradour (archiprêtre de Chirouze), Puy d'Arnac, Soudeilles, Rochechouart, etc.

361. Réductions de messes fondées. 1743-1757

145 pièces, papier.

Requêtes, mémoires et ordonnances, dressées sous l'épiscopat de Jean-Gilles du Goëllosquet, relatives à la réduction du nombre des messes fondées dans certaines paroisses du diocèse : Tersannes, Lubersac, Saint-Frion, Saint-Pierre-du-Queyroix, Beynac, Lesterps, Champagnac-la-Prune, La Souterraine, Meillars, Moutier-Felletin, Nedde, Merlines, Saint-Sornin-Magnazeix, Chauchet, Saint-Sylvain-sous-Toulx, Saint-Jean-en-Saint-Etienne, Nieul, Saint-Martin-de-Nouhant, Bonnefont, Nespouls, Bellac, etc.

362. Réductions de messes fondées. 1757-1787

172 pièces, papier.

« *Inventaire des pièces contenues dans la boîte qui a pour titre : Réduction des fondations, depuis et y compris 1757 jusqu'à 1763 inclusivement* ». - Requêtes, mémoires et ordonnances, dressées sous l'épiscopat de Mgr Duplessis d'Argentré, relatives à la réduction du nombre des messes fondées dans certaines paroisses du diocèse : Saint-Angel, Saint-Ouen, Saint-Léonard, Neuvie, Châteauponsac, Maisonnisses, Saint-Yrieix, Gouffy, Mithaguet, Curemonte, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Maurice de Limoges, Donzenac, Guéret, Cublac, Eyburie, etc.

363. Fondation de messe ; réductions de fondations. 1674-1772

Prédications

1 G 364 Prédication.

1412-1775

1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

Règlement intervenu entre l'évêque et le chapitre au sujet du lieu où les sermons doivent être prêchés à la cathédrale pendant l'Avent et le Carême, 1648. - Ordonnance épiscopale rendue sur requête du promoteur général du diocèse, portant que les prédications du Carême auront lieu dans le nef de l'église cathédrale, le dimanche, et dans le chœur, les autres jours, suivant l'usage et nonobstant l'opposition du chapitre cathédral, qui avait été obligé de transférer ces prédications en l'église Saint-Maurice, 1649. - Homologation par l'évêque du testament de Me Pierre Porcher, avocat en Parlement, et approbation de la nomination du P. Amateur, récollet du couvent de Brive, pour prêcher l'octave du Saint-Sacrement en l'église d'Allasac, conformément aux intentions du testateur 1712. - Pièces relatives aux honoraires du prédicateur du Carême : à Felletin (requête des consuls, comptes, extraits d'actes anciens à l'appui, etc.), 1412-1749 ; - à Nontron (requête des syndics-fabricsiens, ordonnances, actes anciens à l'appui, etc.), 1745-75.

Missions paroissiales

1 G 365 Missions paroissiales.

1675-1789

36 pièces, papier.

Ordonnances épiscopales portant réduction de la mission fondée en 1669 en la paroisse de Chambéret par feu Guillaume Firmigier, bourgeois, en faveur du séminaire de la Mission de Limoges, 1675-94. - Extrait du testament de d'elle Guillemette de Vielbans de Bouquet, fille de

feu Me Etienne Vielbans, conseiller du roi au Présidial de Brive, portant fondation d'une mission à Brive et à Cublac, 1700. - Pièces relatives à la mission fondée par Michel Roque en la paroisse de Pionnat, 1731-58. = Ordonnances épiscopales sur requêtes : autorisant Messieurs de la Mission de Limoges à transférer, dans les paroisses du diocèse qui leur seront indiquées, la mission qu'ils doivent faire dans les paroisses de Saint-Georges, Saint-Sulpice-les-Champs et Chavagnac, en vertu d'une fondation faite en 1679 par Messires Nicolas et Antoine de La Saigne de Saint-Georges, 1735 ; - portant réduction de la mission fondée en 1720 par Jean de Verdillac du Montel, prêtre du Dorat, au profit des paroisses de Cussac (ou Oradour-sur-Vayers, « *selon le plus grand besoin* »), Morterol-Sénard (ou Mortemart), Le Dorat et telle autre paroisse « *où il y aurait le plus de besoin* », 1752 ; - portant réduction de la mission fondée en 1714 par Jacques Chad, procureur du roi au Dorat, au profit de la paroisse de Châteauponsac et des paroisses voisines dans un rayon de six à sept lieues (pièce incomplète de la fin . Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque). - Pièces relatives à la mission fondée en la ville de Saint-Junien par François Hugon, chanoine, 1764-89. - Enumération des pouvoirs (en douze articles) que le chef des missions doit être autorisé à communiquer à ceux qui travaillent sous ses ordres : avec approbation de l'évêque de Limoges, 1767. = Ordonnances épiscopales sur requêtes : appliquant à la réfection du lambris de l'église d'Egletons la somme de 524 ll. léguée par Jean Planche pour la fondation d'une mission ; la dite commutation faite en considération de ce qu'on n'a pu trouver de missionnaires pour remplir les intentions du fondateur. (Pièce incomplète de la fin ; L.-Ch. du Plessis d'Argentré, évêque) ; - appliquant partie au soulagement des pauvres de La Mongerie, partie à la décoration de l'église, la somme de 309 ll. léguée en 1760 par Léonard Chaussade, laboureur, pour établir une mission en ladite paroisse, 1770 ; - appliquant au soulagement des pauvres de Moutier-Ventadour et à la décoration de l'église la somme léguée en 1762 par Jean Blancherie, marchand, pour établir une mission en la dite paroisse, 1779 ; - appliquant à l'achat de vases sacrés pour l'église de Sarran la somme de 400 ll. léguée, vers 1776, par Jean Buisson pour établir une mission dans la dite paroisse, 1784 ; - autorisant le chapitre de Saint-Yrieix à verser au prédicateur du Carême, comme paiement d'honoraires, les revenus d'une somme de 1,500 ll. léguée en 1694 par le sieur Lavaud « *pour être employée en missions dans leur église* », 1785 ; - autorisant le sieur Jean Parrical, laboureur de Condat, à commuer en honoraires de messes et en aumônes, principalement au profit d'une sienne nièce malade et estropiée, la somme de 300 ll. qu'il avait jadis promise pour fonder une mission à Condat, 1787.

Processions

- 1 G 366 Processions. 1685-1780
- 7 pièces, papier.
- Règlements épiscopaux : pour la procession générale de l'octave du Saint-Sacrement à Brive, 1685 ; - pour la procession de N.-D. de la Tourelte transférée à N.-D. de La Chabanne, près Ussel, 1755 ; - interdisant les processions extraordinaires de la paroisse de Brigueil-le-Chantre, « *attendu qu'elles détournent nécessairement le sieur curé de ses autres fonctions et de l'administration des sacrements dans des cas et des besoins urgents qui peuvent fréquemment arriver dans cette nombreuses paroisse ; que d'ailleurs, loin que ces processions soient faites avec la piété, la religion et la décence requises, elles sont au contraire la source de dissipations, de débauches et de fréquentes querelles, toujours suivies de funestes événements* », 1761 ; - interdisant la procession qui se fait chaque année en la paroisse de Chambon, à la chapelle de Saint-Sébastien, 1780.

Fêtes patronales

- 1 G 367 Fêtes patronales. 1256-1783
- 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau.
- Mandement de l'évêque de Limoges, Aymeric, pour la célébration de la fête de saint Etienne, patron de l'église cathédrale, 1256. — « *Mémoire sur le refus de MM. les doyens et chanoines de*

l'église de Limoges d'aller chez les RR. PP. Jésuites célébrer la fête de la canonisation des saints Louis de Gonzague et Stanislas de Kotska, parce que M. l'évêque que de Limoges ne pouvant y aller lui-même à cause de ses incommodités, a voulu et a fait demander à ces Messieurs que ce fut M. l'évêque de Sarepte qui y officier pontificalement à se place ». Vers 1729. = Ordonnances épiscopales : qui permet au curé de Saint-Junien de La Bregère de reconnaître saint Cloud pour patron de sa paroisse, 1761 ; - qui transfère la fête de saint Michel au premier dimanche après le 29 septembre pour la paroisse de Saint-Michel de Laurière, 1770 ; - qui transfère au premier dimanche après le premier août la fête patronale de Meuzat, 1777 ; - qui transfère au premier dimanche après le 8 juin la fête de saint Médard, patron de la paroisse de Burgnac, 1779 ; - qui autorise la célébration de la fête patronale des sœurs de la Charité de Limoges, 1783.

1 G 368 Fête patronale de Saint-Méard : changement de date.

1780

Reliques

1 G 369-372 Reliques.

1639-1791

369. 1641-1791

22 pièces, papier (3 imprimées).

« *Les vertus de l'Agnus Dei composé de saint cresse, beaume et pure cire* ». A Rome, chez l'imprimeur de la Chambre apostolique, avec permission de supérieur. (Placard avec les armes pontificales, XVII^e s.) - Ordonnance de l'évêque de Limoges sur le culte des reliques, 1641. = Autorisations épiscopales d'exposer les reliques : de saint Eugène dans l'église des Carmes déchaux de Limoges, 1663 ; - des saints Fortunat et consorts dans l'église de Saint-Michel-des-Lions de Limoges, 1669 ; - de sainte Béatrice, dans l'église de l'abbaye de la Règle, 1669. - Requête des prêtres de Magnac-Laval pour obtenir de transporter dans leur église paroissiale, à l'occasion des ostensions, les reliques de saint Placide conservées dans la chapelle du château, auquel elles furent données par le cardinal de Bouillon, 1679. - Requête du seigneur de Magnac pour faire bénir la nouvelle châsse dans laquelle il a enfermé les susdites reliques, 1680. - Autorisation d'exposer quelques reliques dans l'église de Saint-Jouvent, 1680. - Requête des chanoines de Saint-Martin de Brive pour obtenir que les reliques de leur église soient désormais gardées sous trois clefs, 1680. - Procès-verbal de translation des reliques de saint Aurélien dans une châsse neuve, 1682. - Plainte du curé de Flavignac contre le comte des Cars qui a fait enlever de l'église paroissiale pour les transporter dans son château les reliques de la vraie croix, 1706. - Attestation délivrée par le cardinal Fabricius, vicaire général de la cour de Rome, du don qu'il a fait à Marie-Céleste Autier des reliques des saints Justin et Tranquille provenant du cimetière de Priscille, 1724. - Procès-verbal de l'inclusion des dites reliques dans une boîte présentée par la dite dame Marie-Céleste Autier, 1731. - Requête des chefs de la confrérie des Pénitents noirs de Felletin demandant d'être autorisés à promener en procession à travers la ville les reliques de saint Innocent, [1731]. - Requêtes et ordonnances relatives au transfert dans l'église de Sainte-Croix d'Aixe des reliques conservées dans l'église de Tarn, 1788. - Procès-verbal du transfert des reliques conservées en l'église des Augustins de Limoges, dans l'église des Visitandines de la dite ville, mars 1790. Signé : Legros, prêtre, secrétaire de la commission [des reliques]. - Deux autres procès-verbaux de transferts, analogues au précédent, mars 1791.

370. 1639-1760

39 pièces, papier.

Procès verbaux des reliques conservées : dans l'église de Saint-Setiers, 1639 ; - dans la chapelle des Clairettes de Nontron, 1668 ; - dans la chapelle du château de Magnac-Laval, 1680 ; = dans les église de Saint-Pierre de Chavanon et Auvergne, 1721 ; - d'Yssandon, Auginiac, 1741 ; = dans les chapelles des Filles de Notre-de-Dame de Limoges, 1743 ; - des religieux Feuillants de Limoges, 1743 ; = dans les églises de Montjauvy, 1743 ; - de Bonnat,

1744 ; - de Chaillac, 1745 ; - de Beaume, 1749 ; - de Saint-Domnolet, de Cublac, de Boussac, de N.-D. hors les murs à Saint-Yrieix, 1750 ; = dans les chapelles de la Visitation de Limoges et de l'abbaye des Alloix, 1750 ; = dans les églises d'Yssandon, Saint-Victurnien, 1751 ; - dans la chapelle des Jésuites de Limoges, 1752 et 1753 ; - dans l'oratoire de M. David, vicaire général, 1753 ; - dans la chapelle des religieuses de Saint-Alexis, 1753 ; - dans l'église de Saint-Paul, 1753 ; - dans la chapelle des religieuses de Saint-Léonard, 1754 ; - dans l'église d'Auzances, 1755 ; - dans la chapelle de la congrégation du Tiers ordre, 1755 ; = dans les églises de Boisseuil, 1756 ; - de Persac, Pageas, Saint-Martin-le-Vieux, 1757 ; - de Banise, 1758 ; - de Champniers, Bussière-Saint-Georges, 1760.

371. 1761-1790

46 pièces, papier.

Procès-verbaux des reliques conservées dans les églises : de Juillac, 1761 ; - de Meyssac, d'Oradour, 1762 ; - d'Arnac-Pompadour, de Condat près Uzerche, 1764 ; - de Saint-Nicolas d'Uzerche, 1765 ; - de Saint-Hilaire-Bonneval, 1767 ; - de Saint-Bonnet-la-Rivière, 1768 ; = dans la chapelle des Augustins de Limoges, 1769 ; - dans les églises de Saint-Michel-de-Laurière, 1770 ; - de Berneuil, de Saint-Michel-des-Lions, de Saint-Victurnien, 1771 ; = dans les chapelles des Ursulines et des Visitandines de Limoges, 1771 ; - et des Sœurs de la Charité de Bénévent, 1774 ; = dans le reliquaire du P. Amand, ex-provincial des Récollets de la province du Saint-Sacrement, actuellement conventuel de la communauté de Brive, 1775 ; - dans la chapelle du Lonzat, 1776 ; = dans les églises d'Arnac-la-Poste, Sionac, Le Vigen, 1777 ; - de Cieux, de Saint-Maurice de Limoges, de Saint-Paul-lez-Limoges, de Nantiat, de La Croisille, de Vautry, 1778 ; = dans le reliquaire de l'abbé Faulte, prévôt de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, 1778 ; - dans l'église de Morterolles, 1779 ; = dans les chapelles des Récollets de Saint-Valérie à Limoges, 1779 ; - des religieuses de l'Union chrétienne à Bellac, 1780, - et des religieuses de l'abbaye des Alloix, 1781 ; = dans le reliquaire de M. de Caumont, capitaine de cavalerie commandant les suisses de la garde de Versailles (un morceau de la vraie croix à lui donné par l'évêque de Porphyre), 1782 ; - dans l'église de Verneuil, 1782 ; - dans le reliquaire de l'abbesse du Châtenet, 1783 ; - dans la chapelle des Sœurs de la Croix à Limoges, 1783 ; - dans un reliquaire donné aux Pères de la Mission, 1783 ; - dans l'église de Cieux, 1784 ; - dans la chapelle des religieuses de l'Union chrétienne de Bellac, 1787 ; - dans l'église de Séreilhac, oct. 1790 ; - dans la chapelle des Sœurs de la Croix, à Limoges, oct. 1790.

372. Authentique et procès-verbaux pour le séminaire de Limoges, les pénitents blancs et bleus d'Eymoutiers, l'église de Lubersac. 1748-1763

Matières ecclésiastiques diverses

1 G 373-377 Matières ecclésiastiques diverses.

1291-XVIII^e s.

373. 1551-1728

1 pièce, parchemin ; 3 pièces, (2 imprimées) + 1 vol. in-32, 96 pages, papier.

Lettre de l'évêque de Limoges au clergé de son diocèse pour recommander le procureur des Pères de la Trinité, chargé de quêter en faveur de la rédemption des captifs, 1551 : *Christoforus Marsupin, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et Domini ; domini Cezaris de Burgognonibus (sic), Dei gratia Lemovicensis episcopi, universis et singulis*. - Image du bienheureux Jean de Prado, des Franciscains déchaussés, martyrisé au Maroc en 1631. - Jubilé universel accordé par notre saint père le Pape... avec le mandement de Mgr l'évêque de Limoges, le catéchisme du Jubilé et les prières dressées par son ordre pour le gagner. (A Limoges, chez Jean Barbou, in-16 de 96 p., 1721). - Copie de la lettre écrite au Roi par le clergé de France au sujet de la doctrine, 27 oct. 1725. « *Sire, Permettés au Clergé de votre royaume de déposer encore une fois à vos pieds... Nota. Cette lettre (motivée par la bulle Unigenitus), dont un double avoit été déposé aux archives du clergé de France, en a été enlevée et supprimée, en vertu d'une lettre de cachet dont M.*

de Maurepas, ministre, étoit chargé, le 9 nov. 1725 » (manuscrit). - Certificat d'absolution délivré par Jean-Gabriel de Lavallat, S. J. pénitencier de la maison de N.-D. de Laurette, à messire Joseph Descoutures-Dupuy, du diocèse de Limoges, 1728.

374. 1740-1767

29 pièces, papier (23 imprimées).

Autorisations (non signées) accordées par l'évêque de Limoges : pour quêter, pour prêcher, pour bénir une cloche, pour dire la messe, pour manger de la viande pendant le carême (en faveur des officiers et cavaliers du régiment d'Anjou en garnison dans le diocèse), pour quitter le couvent, pour recevoir une profession religieuse, pour bénir des ornements d'église, pour ondoyer dans une chapelle particulière, pour dire la messe dans une chapelle domestique, etc. - Certificats d'indigence. - Attestations de bonne vie et mœurs. - Commissions délivrées par l'évêque : pour l'examen d'une novice, pour présider à l'élection d'une supérieure, pour faire la visite d'une église, pour la célébration d'un mariage dans une paroisse dont le curé est absent, pour la bénédiction d'un nouveau cimetière, etc.

375. XVIII^e siècle

55 pièces, papier (47 imprimées).

Formulaires (en blanc), imprimés ou manuscrits, pour les différentes fonctions et les différents cas de l'administration spirituelle et ecclésiastique.

376. 1291-1790

1 pièce, parchemin ; 59 pièces (1 impr.) + 3 cahiers in-4^o et in-8^o, 5, 6, 8 feuillets, papier.

Bulle de Nicolas IV portant rémission de leurs péchés à ceux qui prendront la croix contre les infidèles, 1291. - Acte de fondation de la chapelle de Saint-Germain en l'église de Bénévent, 1510 - Mandement épiscopal concernant la bénédiction de l'église de Mourieux, 1649. - Donation du sol de la grotte de Saint-Gondon (près Brive), faite par le sieur de Fieux en présence de Me Jean Vielbans, docteur en théologie, prêtre, chanoine et curé de l'église collégiale de Saint-Martin de Brive, 20 août 1675 : « ...A dit et représenté qu'il luy appartient un domaine scitué dans le villaige de Marcihac, parr. du dit Saint-Martin et appartenances d'icelluy, duquel deppend un certain rocher où il y a une grotte, sive caverne creuzée, que de tout temps et par tradition a esté appelée du nom de saint Gondon ; dans lequel, de mesme durée de temps, plusieurs paroissiens, tant du voysinage que d'autres, ont eu certaine dévotion ; particulièrement ceux quy estoient travaillés de fluxions, de goutte et du mal des yeux, où ils recevroient quelque soulagement considérable en frottant et lavant les yeux de l'eau quy descoule du dict rocher, deux divers jours seulement de la sepmaine. » - Autorisation accordée à Me Léonard Maurice, curé de Peyrissac, de construire une chapelle dans sa paroisse, « pour augmenter le culte et le service divin en y faisant tous les soirs la prière publique, les instructions familières à la jeunesse, et y célébrer la messe quelques jours de la semaine », 1688. - Ordonnance épiscopale portant qu'il sera commis trois prêtres séculiers pour faire l'office en l'église du chapitre de Bénévent, à la requête de messire Jean-Baptiste de La Croix de Saint-Valier, évêque de Québec, sgr abbé de Bénévent, 1693 ; - requête y relative : « *Supplie... disant... qu'il avoit passé un concordat avec les chanoines de la dite abbaye pour l'union d'icelle et du chapitre à l'evesché de Québec* ». - Requête du curé de Saint-Germain-Lavaud aux fins d'obliger les habitants de Séringour de venir entendre la messe en l'église dudit Saint-Germain, 1709. - « *Estat des familles et des personnes des nouveaux catholiques qui sont dans la ville d'Aubusson pour l'année 1725 au nombre de 115* » . - Dossier de pièces relatives à la desserte des deux églises de la paroisse de Rilhac-Lastours par le curé du lieu, conformément à la requête des habitants, 1735. - Circulaire de l'évêché relative au nombre de pauvres dont chaque particulier devrait être chargé, 1739. - Requête des prêtres de la communauté d'Ussel tendant à obtenir réduction des messes obituelles fondées en faveur de la dite communauté dans la chapelle des Pénitents blancs, 1744. - Requête des habitants d'Azat-Chatenet contre le projet de transférer l'office divin dans une chapelle du village du Chatenet, 1750. - Pièces relatives à l'aumône fondée en la paroisse de Beynac, archiprêtre de Brive, 1754. - Ordonnances épiscopales : portant réduction de messes en l'église de La Celle-Dunoise, 1752 ; - portant règlement de l'office divin en l'église d'Egletons, 1755 ; - portant règlement des

sonneries en l'église de Turenne, 1758 ; - modifiant la date de la fête patronale en l'église de La Tronche, 1766 ; - réglant l'heure des offices en l'église de Voutezac, 1767 ; - réformant les abus qui se sont introduits dans la célébration de certaines fêtes en l'église de Neuvic, 1772 ; - Dispenses de parenté et actes de mariage, 1771-79. - Ordonnances épiscopales sur requêtes : transférant la fête patronale de Neuvic-Entier, fixée jusque là au 29 août, au dimanche suivant, 1780 ; - supprimant pour raison d'abus la fête qui se célèbre à Clugnac le premier dimanche après la décollation de saint Jean, 1780-81 ; - autorisant le curé de Flavignac à établir des fonts baptismaux dans l'annexe des Cars et d'y conserver les saintes huiles, 1780-84 ; - transportant le service paroissial des Grands-Chézeaux dans la chapelle de Saint-Eutrope, 1784. - Pièces relatives à l'établissement d'une mission en l'église de Meillars, 1790.

« Estat des familles... des nouveaux catholiques... » publ. par A. Leroux au tome X, p. 167-171, des *Archives historiques du Limousin*.

377. Culte de Saint-Lissard ; pratiques superstitieuses ; affaires scandaleuses. 1752-1754

Juridiction épiscopale

1 G 378-383 Juridiction épiscopale.

1416-1735

378. 1416-1483

6 pièces, parchemin ; 11 pièces + 1 cahier, 8 feuillets in-4°, papier ; 1 sceau.

Lettres de plainte obtenues du sénéchal de Limoges par l'évêque du lieu contre frère Jean Dupuy, religieux de l'ordre des Jacobins, soi-disant inquisiteur de la foi au royaume de France et spécialement en la province de Guyenne, lequel à ce titre entreprenait sur la juridiction du dit évêque, 1er octobre 1416 ; - avec l'intimation des dites lettres faite à Jean Dupuy par Jean Capdassier dit de Berry, sergent royal, 1416. - Lettres royaux obtenues par l'évêque de Limoges contre l'abbesse de la Règle, portant évocation de leur cause devant le Parlement de Paris, 1446 : «... *De la partie de nostre amé et féal conseiller l'évesque de Limoges nous a esté exposé que, à cause de sa dignité épiscopale il a plusieurs beaulz droïz et prerogatives et entre autres a droit de visitation et de prendre et avoir procuration en et sur l'abbaye de la Règle lez la ville de Limoges.* » = « *Mémoire au procureur de Mons. le duc de Nemours en son conté de la Marche de dire ou faire dire et remonstrer à Mons. l'évesque de Limoges, lequel on dit à présent vouloir faire visitation et exiger procuration au dict conté de la Marche avant le temps qu'il a constitué d'ancienneté au préjudice de mon dict seigneur le duc et de Mons. de Castres et autres... Fait à Carlat le X^e jour de juillet l'an mil CCCC soixante neuf.* » = Procédures pour l'évêque : contre l'abbé d'Aubignac (ordre de Cîteaux), soi-disant juge apostolique ; intervenant le duc de Nemours comme comte de la Marche, l'évêque de Castres, son frère, etc. S. date ; écriture du XV^e s. ; - contre Bertrand de Rouflignac, prieur de La Faye (dépendance de la Chaise-Dieu), qui récusé la juridiction épiscopale. Sans date ; écriture du XV^e s. ; - contre les prieurs de Bénévent-l'Abbaye qui refusent de reconnaître en certains cas la juridiction épiscopale, 1459-83.

379. Procédure contre Pierre Foucaud, abbé de Bénévent, refusant de reconnaître la juridiction de l'évêque. 1474

380*. Pièces de procédure. 1452-1453

In-4°, 102 feuillets, papier.

Processus domini comitis Marchie appellantis precto se et sibi adherentibus contra dominum episcopum Lemovicensem appellatum. - Le comte contestait à l'évêque tout droit de juridiction temporelle et spirituelle dans les limites du comté de Marche. La cause est portée devant l'official métropolitain de Bourges.

Cf. 1G 211 et 378.

381*. Pièces de procédure. 1511-1728

4 pièces, parchemin ; 19 pièces (1 imprimée) + 1 cahier, 49 feuillets, papier.

Monemus portant défense, par le chapitre cathédral à son procureur général, de faire exécuter aucunes lettres monitoires, aggravations et citatoires, le siège épiscopal vacant, 9 août 1511. - Opinion du Conseil de Bordeaux sur le conflit entre l'official de l'évêque de Limoges à Felletin et le vicaire perpétuel de La nouaille qui se dit exempt de la juridiction du dit évêque. S. date ; écriture du XVI^e siècle. - Transaction entre le vicaire général de César des Bourguignons, évêque de Limoges, et le chapitre cathédral touchant leurs droits respectifs, 1555. - Procédures entre le chapitre cathédral et Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, touchant la pancarte des bénéfices, 1570. - Sentence du présidial de Limoges relative à un conflit non expliqué entre Henri de La Marthonie, évêque de Limoges, et son chapitre cathédral, 1597. - Procédures pour l'évêque de Limoges contre l'abbé de Saint-Martial « *appelant comme d'abus des ordonnances de visite rendues par le dit sieur évêque* », 1621-23. - Arrêt du Conseil privé du Roi renvoyant devant l'archevêque de Bourges et les évêques de Cahors et Périgueux, « *commissaires depputez par Sa Sainteté pour estre pourveu sur les procès et différends* » de ce genre, la contestation mue entre François de Lafayette, évêque de Limoges et l'abbesse de la Règle touchant le droit de la juridiction épiscopale, 1646 : « *Sur la requeste présentée au Roy en son Conseil par Joseph de Vertamont, promoteur général du diocèse de Limoges, contenant qu'après que le sieur évesque de Limoges a employé avec grande bénédiction de Dieu les premières années de son épiscopat à régler son diocèse, réformer plusieurs désordres qu'il y avoit trouvez dans les personnes séculières, il avoit enfin porté ses soins à restablir tant qu'il lui estoit possible la discipline ecclésiastique dans les communautés séculières et régulières ; c'est à quoy il a beaucoup trouvé de contradiction par les efforts qu'on faict aucunes des dites communautés de se distraire de la juridiction ordinaire sous prétexte d'une prétendue dépendance immédiate du Saint-Siège, et il a fallu beaucoup de temps, de procès et de despences pour les remettre en leur devoir, et entre autres les abbé, chanoines et chapitre de l'esglise collégiale de Saint-Martial en la dicte ville Limoges. Il y a environ six ans que le dit sieur évesque voulant faire à son tour la visite de l'abbaye de Noste-Dame de la Règle, ordre de Saint-Benoist, siége en la mesme ville, dame Jeanne de Vertamont, abesse, et Me Joseph de Vertamont, doien de l'esglise cathédrale de Limoges, son frère, ayant prétendu exemption de la dicte visite, avoient demandé temps d'en rechercher les titres...* » - Arrêt du Parlement de Bordeaux enjoignant au sénéchal de Limoges de faire exécuter les sentences et autres actes ecclésiastiques de l'évêque de Limoges, 12 juillet 1653 : « *Veu par la cour la requeste à elle présentée la dixiesme de ce mois par François de Lafayette, conseiller du Roy en ses conseils et évesque de Limoges, contenant que tant le suppliant que ses vicaires généraux et official rendent journellement diverses sentences, appointements, décrets et autres provisions de justice ; pour ramener à exécution lesquels, il est besoing d'implorer le bras séculier...* » - Avis d'un sieur Abraham, de Paris, sur les droits du chapitre, le siège vacant, 1678. - Requête des grands vicaires de la cathédrale de Limoges à l'évêque contre les chanoines du chapitre, 1728 : « *...Les chanoines ne se contentent pas de les assujettir par des nouveautés à un service et à des fonctions qui jusques alors leur avoient été inconnues et qu'ils ne croient être ny de leur devoir ny de leur état, en les employant, à chaque semaine, à des hebdomades, mais encore ils les privent de leurs revenus, veulent les engager en des dépenses qui en consommeroient une partie ; et lorsque les supplians veulent agir contre ceux qui leur sont redevables, que même ils ont obtenu en justice contre eux, les chanoines engagent ces particuliers à faire des appels, quoyque téméraires ; obligeant par là les supplians à soutenir des procès aux frais desquels ils ne peuvent pas fournir...* ».

382*. Pièces de procédure. 1629-1676

2 pièces, parchemin ; 60 pièces et 4 cahiers in-4°, papier.

Mémoires, consultations, répliques et procédures diverses concernant le conflit entre François de Lafayette, évêque, et le chapitre de sa cathédrale qui se prétendait « *exempt en toutes choses de l'autorité de son évêque, même les curés du territoire du dit chapitre, et cela sur le fondement de deux bulles des papes Pie II de l'année 1459 et 1463, dont la première en énonce une plus ancienne, du pape Clément VII, qu'on dit avoir été accordée à la prière du duc de Berry* ». (Le conflit fut apaisé pour quelques années par la médiation de Louis de Rechigne-Voisin, évêque de Tulle, et Jacques Jaunart, conseiller du Roi et substitut du procureur général près le Parlement de Paris, 1665).

383. Pièces de procédure. 1719-1735

13 pièces + 1 cahier in-8°, 13 feuillets, papier.

Mémoires et consultations diverses concernant le conflit entre Charpin de Génétines, évêque, et le chapitre de sa cathédrale qui se prétendait exempt de sa juridiction. - Pièces relatives au canonat uni à l'évêché de Limoges par Clément VI et que M. de l'Isle du Gast prétendait, à l'encontre de son chapitre, devoir tomber en régle ainsi que les fruits de l'évêché. Sans date ; vers 1735.

Actes baptistaires

1 G 384-386 Copies d'actes baptistaires, délivrées à diverses personnes. - Actes de notoriété au profit de diverses personnes dont les actes baptistaires n'ont pu être retrouvés.
1751-1790

384. 1751-1760

145 pièces, papier.

385. 1761-1772

165 pièces, papier.

386. 1773-1790

105 pièces, papier.

Fiancailles, mariages

1 G 387 Actes de dissolutions de fiancailles, prononcées par l'official du diocèse.
1754-1787

30 pièces, papier.

1 G 388-411 Dispenses pour mariages. - Requêtes, consultations et procédures diverses, aux fins d'obtenir les dispenses requises à raison de consanguinité au 3e ou au 4e degré.
1521-1791

388. 1521-1700

2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

389. 1701-1720

108 pièces, papier.

390. 1738-1740

62 pièces, papier.

391. 1741

126 pièces, papier.

392. 1742-1745

92 pièces, papier.

393. 1746-1747

126 pièces, papier.

394. 1748

72 pièces, papier.

395. 1749-1750

125 pièces, papier.

396. 1751-1753

77 pièces, papier.

397. 1754-1760

79 pièces, papier.

398. 1761-1764

107 pièces, papier.

399. Janvier 1765

48 pièces, papier.

400. Février 1765

55 pièces, papier.

401. Mars-décembre 1765

70 pièces, papier.

402. 1766-1769

1 pièce, parchemin ; 123 pièces, papier.

403. 1770-1772

46 pièces, papier.

404. 1773-1775

50 pièces, papier.

405. Janvier 1776

69 pièces, papier.

406. Février 1776

117 pièces, papier.

407. Mars-juin 1776

74 pièces, papier.

408. Juillet-décembre 1776

70 pièces, papier.

409. 1777-1779

72 pièces, papier.

410. 1780-1782

75 pièces, papier.

411. 1783-1791

1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

1 G 412-418 Réhabilitations de mariages. - Requêtes et procédures diverses pour obtenir la réhabilitation d'unions clandestines ou de mariages contractés en dehors des règles canoniques.

1652-1779

412. 1652-1700

20 pièces, papier.

413. 1701-1716

130 pièces, papier.

414. 1717-1727

76 pièces, papier.

415. 1750-1758

106 pièces, papier.

416. 1759-1766

77 pièces, papier.

417. 1767-1771

85 pièces, papier.

418. 1772-1779

29 pièces, papier.

Autres documents relatifs aux baptêmes, mariages et sépultures

1 G 419-420 Copies d'actes mortuaires, délivrées à diverses personnes. - Actes de notoriété au profit de diverses personnes dont les actes mortuaires n'ont pu être retrouvés.
1679-1789

419. 1679-1745

109 pièces, papier (1 imprimée).

420. 1752-1789

137 pièces, papier (1 imprimée).

1 G 421 Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures.
1715-1742

1 G 422 Requêtes et procédures aux fins de dispense de parenté en vue de contracter mariage ; autorisation de mariage accordée à une femme ayant fait voeu de chasteté ; affaires matrimoniales diverses.
1701-1791

1 G 423 Enquêtes et ordonnances pour tenir lieu d'extraits mortuaires.
1701-1754

1 G 424 Enquêtes et ordonnances pour tenir lieu d'extraits mortuaires.
1701-1754

Vêtures, professions et sépultures de diverses communautés

1 G 425-427 Registres des vêtures, professions et sépultures de diverses communautés du diocèse.
1700-1789

425*. 1700-1789

In-4°, 315 feuillets, papier.

La Règle, le Séminaire des Ordinands, les Ursulines, les Visitandines, les religieux de Bœuil, les religieuses du Châtenet, les religieuses de N.-D. de Saint-Léonard, les religieux de Grandmont.

426*. 1737-1789

In-4°, 325 feuillets, papier.

Les Cordeliers de Limoges, les Sœurs de la Croix, les Filles de Notre-Dame, les Feuillants, les Jacobins ou Frères prêcheurs, les Frères mineurs (voy. Cordeliers), les Oratoriens, les Sœurs de la Providence, les Récollets de Saint-François, les Récollets de Sainte-Valérie.

427*. 1700-1789

Secrétariat de l'évêché : registres des collations de bénéfices

1 G 428-503 Registres des collations de bénéfices. 1514-1770

428*. Septembre 1514-décembre 1516

In-4°, 427 feuillets chiffrés, papier.

*Regestrum collationum factarum per nos Guillelmum Bartonis, in iuribus licenciatum, decanum et canonicum ecclesie Lemovicensis, vicarium generalem in spiritualibus et temporalibus Rmi nostri domini, domini Renati de Prye, digna Dei gratia sancte romane ecclesie tituli sancte Sabine presbiteri cardinalis et episcopi seu administratoris perpetui ecclesie Lemovicensis ; ipsum vicariantus officium in civitate et tola diocesi Lemovicensi auctoritate apostolica et ordinaria gerentem et exercentem, receptorum per Symonem Palays, clericum, predicta auctoritate apostolica notarium, secretarium nostrum . - Les bénéfices conférés sont, du fol. 2 au fol. 10 : les cures de Rancon, N.-D. du Moutier-d'Ahun (*Monasteril-Ageduni*), la vicairie de Sainte-Marguerite en l'église de Saint-Pierre de Limoges, la cure de Flavignac, la susdite vicairie de Sainte-Marguerite, la cure de Saint-Laurent-sur-Gorre, la susdite vicairie de Sainte-Marguerite (*ter*), le prieuré de Chastain, les cures de Saint-Quentin, Saint-Amand-Jarloudeix, Le Compas (*de Compasio*), le prieuré de Saint-Brice, les cures de Villars, La Roche près Peyroux, les prieurés de Grenord, Saint-Maureil, Saint-Brice, la cure de Saint-Christophe de Thouron ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Saint-Georges de Bussière, Saint-Léger de Jalesches, la vicairie de Saint-Jean en l'église du Dorat, les cures de Saint-Yrieix près Vallière, Mounismes, Morterol, la vicairie de Notre-Dame en l'église de Nontron, les cures de La Roche, Saint-Martin de Blond (*de Blonno*), Saint-Martin d'Isle, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Martial près Saint-Barbant, Murat, Saint-Martin de Blond (*bis*), la sacristanie de Vigeois ; - du fol. 21 au fol. 30 : la vicairie de Saint-Martial en l'église de Guéret, l'archiprêtre de Lubersac, les cures de Saint-Sornin-la-Voulp (*Sti Saturnini*), Glénic, la vicairie de Saint-Julien, les cures de Bonnefond, Saint-Denis de Chabrignac, le prieuré du Port-Dieu, les cures de Ménoire, Beynac, Moussac, Combressol, Saint-Dizier près Chénérailles, Saint-Victor, Villars, Combressol, Maussac (*de Moussaco*), Courbely (*de Curbifinio*) ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure d'Ussac, le prieuré du Port-Dieu, les cures de Saint-Pantaléon à Turenne, La Mongerie, l'archiprêtre de Saint-Junien avec son annexe de Brigueil (*archipresbiteratum Sti Juniani cum parochiali ecclesia Sti Martialis de Brigolio eidem archipresbiteratu perpetuo annexa*), la sacristanie de Saint-Germain, les cures d'Alleyrat, Arènes (*Sti Eutropii de Herena*), Jourgnac, la cure ou prieuré de Courbefy (*ecclesiam parochialem [seu] prioratum nuncupatum de Curbifinio*), les cures de Combressol, Saint-Yrieix près Vallière, l'une des deux vicairies en l'église paroissiale de Guéret, les cures de Mézières, Soubrebost, la vicairie perpétuelle de Saint-Brice en l'église de Saint-Martial-le-Vieux, la cure d'Eyburie (*de Uburia*) ; - du fol. 41 au fol. 49 : la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Guéret, les cures de Saint-Gervais in vicecomitatu de Rochechouart, Saint-Cyr-la-Roche, Sussac (*de Suyssaco*), Saint-Hilaire-Bonneval, la cure ou prieuré de Loubert (*ecclesiam parochialem seu prioratum Sti Jobannis de Loubertio*), les cures de Saint-Goussaud, Biennac (*de Byanaco*), Buxière-Badil (*de Buxeria-Badil*), le prieuré de Saint-Christophe, les cures de Mars (*de Marcio*), Quinsac, Allassac, le prieuré de Saint-Alpinien, la cure de Neuvic, la vicairie de Saint-Martial en l'église collégiale du Dorat. = Fol. 49 : *Secuntur alie collationes facte in presentia venerabilis et circumspecti viri domini Jobannis Bellandelli, memorati reverendissimi domini, domini cardinalis de Prye, episcopi Lemovicensis, secretarii*. Les bénéfices conférés sont, du fol. 49 au fol. 60 : la cure du Bouix (*de Baxu seu du Boys*) annexe de Roussac, la prévôté de Chaussat, la cure de Saint-Quentin près Lesterps, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Cognac en l'église de N.-D. du château de Rochechouart, une vicairie en l'église de*

Donzenac, une autre en l'église de Boubon, la cure de Saint-Pierre-le-Bost, une vicairie en l'église de Guéret, la cure de Saint-Sulpice de Banise (*de Bannizja*), la vicairie de Saint-Michel en l'église cathédrale, le prieuré de Chénérailles (*de Canalicis*), la cure de Valiergues (? Vialasers), etc. - Tous les actes sont signés par S. Palays.

Ces registres de collations sont souvent pourvus de manchettes (d'une écriture du XVIII^e siècle), qui seraient d'un grand secours si elles n'étaient trop souvent fautives. C'est ainsi que *Sta Maria de Vallibus* (= Sainte-Marie-de-Vaux) est traduit par Sainte-Marie-d'Evaux ; *Stas Severinus propre Valeriam* (= Saint-Séverin) par Saint-Sornin ; *de Arthonio* (= Arthon) par Saint-Antoine ; *de Drolio* (= Droux) par Drouille ; *Abentemonasterium* (= Eymoutiers) par Ahun ; *Sti Sulpicii domicelli* (= Saint-Sulpice-le-Donzeil) par *Saint-Sulpice-le-Dunois* ; Lésignat-sur-Goyre par Lésignac-sur-Gorre, etc. Il est nécessaire d'en avertir ici les chercheurs.

429*. Juin 1530-juin 1532

In-4^o, 247 feuillets déreliés, papier.

Sans titre. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré d'Auriat, la cure de Saint-Médard (?), le prieuré de Clugnac, la cure de La Forêt-Chabrouty, une vicairie en l'église Saint-Michel-des-Lions, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de N.-D en l'église de Saint-Angel, la cure de Saint-Sornin-la-Marche ; - du fol. 11 au fol. 20 : la vicairie des Vigiers en l'église de Saint-Junien, les cures de N.-D de Soubrevas (*de Super vase*), Voulon (*de Volonno*), Champniers, la vicairie de Lavaud en l'église de Bellac, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, la vicairie de Mataud en l'église de Glénic, la vicairie des Rogier en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Jabreilles, Tillis (*de Tilbiis*) ; - du fol. 21 au fol. 30, la cure de Vègennes, le prieuré de Saint-Marien, les cures de Roziers, Chambourant, la vicairie des Planches à Peyrat, l'archiprêtré de Lubersac, la cure de Flavignac, la vicairie des Cramaud à Biennac, le prieuré de Saint-Christophe près Lesterps ; - du fol. 31 au fol. 40 : les prieurés de Mourioux (*de Moralio*), Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Loup-les-Landes, Beauvais (*de Bellovidere*), Villechalane, la cure de Villars, le prieuré séculier ou aumônerie des Arènes près Limoges, la cure de Saint-Symphorien près Felletin, la vicairie d'Autrat en l'église de Saint-Fiel (*Sti Fidelis*), le prieuré de Champeix (*de Champesio*), la vicairie de La Graulière ; - du fol. 41 au fol. 50 : les cures de Saint-Sornin (ou peut-être Saint-Sernin), Peyrissac, Saint-Avit de Tarde, la vicairie de Boze à l'autel de N.-D. la Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure du Pont-de-Noblat, la vicairie de N.- D. en l'église des Chézeaux (*de Casalibus*), la cure de Flavignac ; - du fol. 51 au fol. 60 : les cures de Chabrignac, Bellegarde, etc. - Tous les actes sont signés par Ragot. La lacune qui existe entre ce registre et le suivant peut être comblée en partie par un gros registre des collations faites entre 1533 et 1544, au nom du chapitre cathédral seul, sans mention ni intervention de l'évêque. Il a paru pour cette raison devoir être conservé dans le fonds du chapitre cathédral.

430*. Mars 1550-avril 1566

In-4^o, 18 feuillets, papier.

Regestrum collationum per me Symonem Palays, clericum curie domini officialis Lemovicensis juratum subscriptum, receptarum . - Les bénéfices conférés sont : le prieuré de Chastaing en la paroisse de Saint-Maureil, l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale, la cure de Sainte-Marie-de-Vaux (*de Vallibus*), l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, la cure de Saint-Paul-hors-les-murs, les prieurés de La Veyryne (?), Estricort (*de Stricto-Cornu*), Linareys, la cure de Chatelus, le prieuré de Chaumeil, l'archiprêtré de Bénévent, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de Bellac, les cures de Fromental, Saint-Julien-le-Vendonois (*de Vendonneys*), une vicairie à Bourganeuf, les cures de Beyssenac, Naves, une vicairie à Nedde (*de Annetta*), la chapelle du Puy en la cité de Limoges, les prieurés de Las Coulx, Sainte-Eulalie, Nauclas, etc. - Tous les actes sont signés par S. Palays. Est-ce par omission que S. Palays ne s'intitule point ici, comme dans le registre 1 G 431, secrétaire de l'évêque ? Toujours est-il que le registre 1 G 430 a même aspect extérieur, même format, même reliure que les suivants. Il a été numéroté 3 au XVIII^e siècle, ce qui indique suffisamment qu'il était compris dès lors dans la même série.

431*. Mai-juin 1555

In-4°, 15 + 4 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burgognonibus, Dei gratia Lemovicensis episcopi, dicto domino absente et in remotis agente, factorum, et per Symonem Palays, clericum curie domini officialis Lemovicensis notarium commissum et juratum subscriptum, ad exercitum secretariatus dicti reverendi domini Lemovicensis episcopi commissum, receptarum... - Les bénéfices conférés sont : les cures de Saint-Ouen (*Sti Odobeni*), Bellac, Moutier-Malcard (*Montier-Malacaire*), Saint-Remi, Chassenon, Nieul (*de Nyolio*), Rempnat (*de Rannaco*), l'archiprêtre de la Meyze, le prieuré d'Eybouleuf (*Eyboleux*), la cure de Saint-Martial-de-Montjauvy (*Montis-Gaudi*), l'archiprêtre de Noutron et son annexe d'Oradour-sur-Vayres, les cures de Bellac, Montrocher (*Montrogier*), Champniers (*al. Chanyers*), la vicairie de Saint-Martial en l'église de Maumont, les prieurés de Nantiat, Saint-Maureil, les cures de Peyrat, Sermur, La Tourette, Vigeois (*de Vosiiis*), Tarde, Maison-Feyne. - Tous les actes sont signés par S. Palays. - (Sur un petit feuillet intercalaire, en tête du registre) : fol. 1 recto, *Memoriale. Die XVII^a maii, anno Domini millesimo VC L quinto, in aula episcopali, presentibus Samuele et Jehan de Conte, domnus Alfonsus [Vercellis], vicarius domini Lemovicensis episcopi, dedit potestatem reverendo domino Benedicto de Rota, Caronotensi (?) episcopo, conferendi tonsuras et minores ordines, benedicendi et consecrandi in diocesi Lemovicensi, necnon degradandi et deponendi ab ordinibus sacris dominum Guillelmum de Dompnbonio, presbiterum.* - (Sur divers feuillets oblongs, à la fin du registre) : fol. 2 recto, *collationes officiorum per venerabiles dominos vicarios generales* ; fol. 3 recto, *dispensationes nubendi tempore prohibito concessae* ; fol. 4 recto, *indulgentie concessae*

Sur ce Guillaume du Dognon, vicaire de La Jonchère, brûlé en 1555, voy. Crespin, *Martyrologe* ; Th. de Bèze, *Hist-ecll.*, p. 116 ; le chanoine Teysseulh, *Chronique*.

432*. Juin 1555-juin 1556

In-4°, 6 + 58 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burgognonibus... factorum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont : du fol. 1 au fol. 10, la cure de La Jonchère, la prévôté de Roussac, la cure de Varagne (*de Varanea*), les prieurés de Nantial, Bort, la prévôté de La Valette, les cures d'Altillac, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Cublac, l'archiprêtre de Nontron, la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix, l'aumônerie de La Jonchère, les cures de Surdoux (*al. Surdon, Surzon et Surzols*) près Chambéret, Nouic ; - du fol. 11 au fol. 20, les cures de La Croisille, Issandon (*de Exandonio*), Saint-Martial-de-Gimel, Feyx (*de Feyto*), Saint-Victor, le prieuré ou préceptorie de La Plaigne, l'archiprêtre de Nontron, les cures de Rancon, La Mazière, le prieuré de Seuris, les cures d'Estivaux, Saint-Bonnet en l'archiprêtre de Saint-Exupéry, la sacristanie de La Règle, l'archiprêtre de Bénévent, les cures de Péret, Gentioux, Soudat ; - du fol. 21 au fol. 30, la cure de Saint-Quentin, les aumôneries de Saint-Léonard, Saint-Maurice de Limoges, une semi-prébende de l'église de Saint-Junien, l'une des douze vicairies de la collégiale de la Chapelle-Taillefert, les cures de Cussac, Pallier, Saint-Hilaire-la-Plaine-Gumond (*de Acuto-Monte*), Brigueil-le-Chantre, la vicairie de Saint-Eloi au monastère de Saint-Martin, la cure de Lourdoueix-Saint-Pierre (*de Oratorio Sti Petri*), Soudat, Cussac, Condat ; - du fol. 31 au fol. 40, l'une des douze vicairies de la collégiale de la Chapelle-Taillefert, l'une des vicairies du château de Monneyroux à Guéret, etc. - Tous les actes sont signés par S. Palays. - (En tête du registre, sur des feuillets oblongs) : *Memoriale collationum et aliarum expeditionum per me receptarum.*

433*. Juin 1556-juin 1557

In-4°, 4 + 49 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burgognonibus... factorum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de Saint-Hilaire-le-Luc (*seu de Luc*), Saint-Christophe près Sauviat, Saint-Maurice près Crocq, la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Pionnat, le prieuré de Chagnac, une vicairie en l'église de Saint-Junien, les cures de Saint-Yrieix-le-Déjalat, Brignac, la vicairie du Féry en l'église de la Règle, les cures de Chamboulive (*de Campoliva*), Chauffours. La Roche-Saint-Maur (*Sti Mauri de Rupe*), le prieuré de La Mazelle, les cures de Soudaine (*de Subdena*), Meyrignac dans l'archiprêtre de Vigeois. Meillars ; - du fol. 11 au fol. 20, les cures de Villars, Ventejeols (*de Ventegolio al. Ventegolio*), Saint-Sernin de Brive, une vicairie dans la

chapelle du cimetière de Génis, les cures de Saint-Merd dans l'archiprêtré de Gimel, Massignac, l'aumônerie de Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Mandé en l'église de Bellac, les cures de Troche, Saint-Cyr-la-Roche, la Chapelle-sous-Lépaud, (*subtus Spauldum*), Nieul, Saint-Cyr-les-Champagnes, La Jonchère, Saint-Etienne du Compeix (de Comperio) ; - du fol. 21 au fol. 30 les cures de Troche, Etagnal, Monzon, etc. - Tous les actes sont signés par S. Palays. - (En tête du registre, sur des feuilles plus petits) ; *Regestrum seu memoriale certarum collationum et aliarum expeditionum per me symonem Palayz anno hujus presentis registri receptarum.*

434*. Juin 1557-juin 1558

In-4°, 7 + 38 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales recerendi in Christo patris et domini, domini Cesaris de Burguonibus... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de Neuvie, Marcillac, la Chapelle-Montbrandeix, Beaumont, Saint-Merd-en-Gimel, Morterol (*Morteroulx*) en l'archiprêtré de Saint-Junien, Saint-Germain-le-Lièvre (*Sti Germani-Leporis*), Feyx, Alleyrat, la préceptorie de Saint-Antoine-de-Plantadis, les cures de Chamboulive, Saint-Laurent-hors-les-Murs, Chamboret (*de Chamboresco*), Saint-Pardoux près Razès, Nexon, une des quatre vicairies de l'église Saint-Pierre à Donzenac, la cure de La Chapelle-Espinasse ; - du fol. 11 au fol. 20, les cures de Rempnat (*de Rannaco*), la chapellenie de Saint-Antoine-le-Vieux au cimetière de Saint-Germain, une vicairie fondée par Pierre (Rodier), évêque de Carcassonne, en la ville de Treignac, les cures de Sainte-Marie-de-Vaux (*de Vallibus*), Bussière-Boffy, une chapellenie en l'église de Beaulieu, la cure de Noailles, la vicairie fondée par Pierre Rodier, évêque de Carcassonne, en l'église de Treignac, le doyenné de Noailles, une vicairie de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Royère, Saint-Martial-de-Montjauvy, Alleyrat, la chapellenie de Saint-Antoine-le-Vieux au cimetière de Saint-Germain, une des quatre vicairies de Donzenac, les cures de Chateau-Chervix, Saint-Frion (*Sti Frigionis*) près Felletin, Chamboulive, la vicairie de Saint-Sébastien en l'église de Champagnac ; - du fol. 21 au fol. 30, les cures d'Esse, Maisonnais, etc. - Tous les actes sont signés par S. Palays. - (En tête du registre, sur des feuillets plus petits) : *Regestrum seu memoriale certarum collationum et aliarum expeditionum per me Symonem Palays, notarium et episcopatus Lemovicensis secretarium, anno presentis registri receptarum.*

435*. Juillet-décembre 1558

In-4°, 2, 24 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Sebastiani de Laubespine, Dei gratia Lemovicensis episcopi, ipso domino absente et in remotis agente, factarum... (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure d'Esse, la vicairie perpétuelle de Sainte-Catherine au cimetière de Tarn, la cure de La Chapelle-Montbrandeix, l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, les cures de Sainte-Félicité, Maison-Dieu (*Domus Dei*), La Nouaille (*de Nobilia*), Saint-Germain-le-Lièvre, Millevaches (*de Millevaccis*), Châteauponsac, Verneuil, le prieuré Saint-Martin de Reterre (*seu Réauterre*), les cures de Saint-Yrieix-Soubzlayne (*sic*), Saint-Martin-Chateau ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Jabreilles, Saint-Jean-Ligoure, l'aumônerie du monastère Saint-Martin de Limoges, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays. - (En tête du registre, sur des feuillets plus petits) : *Mémoriale certarum collationum per me Symonem Palayz, episcopatus Lemovicensis secretarium, anno presentis registri receptarum.*

436*. Janvier 1559-décembre 1560

In-4°, 40 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les prieurés de Saint-Domet (*de Sto Dominio*), Saint-Maxime de Confolens, la cure de Brivezac, le prieuré de Champnétery (*de Campo-Ministerii*), la cure de la Maison-Dieu, la vicairie de Vergnaud en l'église de Bellac, le prieuré Saint-Pierre de Chagnac, les cures de Saint-Sulpice-les-Champs, Maisonnisse (*de Maysonnissis*), Ventadour, Saint-Fréjoux-le-Riche, Bord-en-Combraille, une vicairie dans la chapelle Saint-Blaise de Maumont, la cure de Meymac, le prieuré Sainte-Marie-

de-Vaux, les cures de Bellac, Cornil ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures des Beysac, Jugeals, Lascouls, la vicairie de Saint-Martial dans la chapelle Saint-Blaise de Maumont, la chapellenie de Saint-Antoine-le-Vieux, dans le cimetière de Saint-Germain, les cures de Buxerolles, Bord-Saint-Georges en Combraille, l'archiprêtré de Lubersac, la cure de Bellac, le prieuré de Chabanais, les cures de Glandon, Etagnat, Mouzon, Séreilhac, le prieuré de Confolens, la cure de Valliergues, l'archiprêtré rural de Nontron, les cures de Saint-Martin-le-Mault (*Sti Martini Mali*), Saint-Séverin près Vallière, Saint-Auvent (*Sti Audentii*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Bonneuil (*de Bono oculo*), Villevaleys, La Forêt-Chaulière, le prieuré de Champnétery, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays, *loco secretarii*.

437*. Novembre 1559-mars 1562

In-4°, 45 feuillets, papier.

Regestrum collationum ac literarum de non residendo et per vicarios deservire faciundo, necnon dimissionarum et dispensationum aliorumque actum per venerabiles dominos vicarios generales reverendi in Christo patris et domini, domini Sebastiani de Laubespine... factorum et concessorum et per me Hugonem Palays, notarium regium et apostolicum, ex redactis in numerum, civitatis Lemovicensis habitatorem, loco secretarii episcopatus Lemovicensis receptorum, prout sequitur. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 2 au fol. 10 : les chapellenies de Monestier près Merlines, Saint-Martial en l'église du Doral, les cures de Saint-Jouvent (*Sti Gaudencii*), Allassac, Manot, Vareilles, Guéret, l'archiprêtré de Saint-Junien alias de Brigueil, les cures de Roziers, Jugeals (*seu Jugalz*), Poussanges ; - du fol. 11 au fol. 20 : une chapellenie des saints Pierre et Paul à Guéret, une chapellenie de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Roziers, les cures de Veyx (*de Veyxco*), Poussanges, Lappleau, Eymoutiers, Neuvic, Le Bost, une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers ; - du fol. 21 au fol. 26 : les cures de Nenvic, Couzours, Saint-Martin du Port-Dieu, le prieuré Saint-Maximum de Moissannes, la chapelle monacale de l'église paroissiale de Bornet, les cures de Brignac, Lourdoueix-Saint-Michel (*de Oratorio Sti Michaelis*), etc. - Les actes ne sont pas signés, sauf quelques-uns par S. Palays, *loco secretarii*. - Fol. 27 recto. *Littere de non residendo et per vicarios in divinis deservire faciundo.* - Fol. 38 et ss. *Dimissorie.* - Fol. 40 et ss. *Dispensationes juramenti*, sous cette forme sommaire : *die penultima octobris, precto Pasqueto dict Pasqueton Plomouzel*, II s. VI d.

438*. Janvier 1560-décembre 1561

In-4°, 2 + 40 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Saint-Remy, la vicairie de l'abbesse en l'église de Roziers, les cures de Végennes, Alleyrat, Pierrefite (*de Petrafacta*) en Combraille, Séreilhac, Donzenac, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Ambrugeat, Pérols, Nieul, une vicairie en l'église de Saint-Cyr, les cures de Saint-Remy, Sainte-Marie-de-Vaux ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Lussac-les-Eglises (*de Lussaco ecclesiarum*), une vicairie en l'église de Saint-Martial-du-Mont, le prieuré d'Asnières, la vicairie de N.-D. de Pitié en l'église de Nedde (*de Anneta*), un canonicat de la collégiale de Noailles, la cure de Saint-Setiers (*Sti Sagittarii*), la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Bellac, les cures de Blanzac, Saint-Ybard (*Sti Eusparchii*), une semi-prébende de l'église de Saint-Junien, la cure d'Ussel, la vicairie de N.-D. de la Charpaigne en l'église de Fresselines, les cures de Saint-Sornin-la-Volps (*Sti Saturnini de Vulpibus*), Saint-Maixent en l'archiprêtré de Vigeois, Meilhac, une vicairie en la maison-Dieu de Bellac, les cures de Beynac, Serandon, Lourdoueix-Saint-Michel (*de Oratorio Sti Michaelis*), Noth : - du fol. 21 au fol. 30, la cure d'Ussel, une vicairie en l'église de Nedde, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays. - (En tête du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale certarum collationum et aliorum actuum per me Symonem Palays... receptorum.*

439*. Janvier 1561-décembre 1562

In-4°, 55 + 2 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Saint-Maurice de Benaye, la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de

Limoges, la chantrerie de l'église collégiale du Dorat, un canonicat de la dite église, les cures de Peyrat, Sagnac, Saint-Sulpice-les-Champs, Jourgnac, Le Compeix (*de Comperio*), une vicairie en l'église de Jourgnac, les cures de la Celle-Dunoise, Etagnat, le prieuré de Rilhac-las-Tours ; - du fol. 11 au fol. 20, les cures de Saint-Basile, Séréilhac, Végennes, Lourdoueix-Saint-Michel, La Nouaille (*de Nobilia*), Poussanges, Nouzerines, Freyssinet, La Celle près Eymoutiers, Saint-Martin de Morterolles, le prieuré de La Geneytouse, les cures de Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Pierre-le-Bost, une vicairie en l'église de Chagnac, les cures de Clergoux (*de Clergorio*), Saint-Médard et Puy-Malsignac, Voutezac, Saint-Priest-les-Oulières, La Chapelle-Montbrandeix ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Pérols, Saint-Augustin près Boussac, Saint-Germain-le-Lièvre, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays. - (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale certarum collationum...*

440*. Janvier 1562-juin 1564

In-4°, 84 + 7 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales domini Sebastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de Saint-Méard (*al. Saint-Merd*), en la baronnie de Châteauneuf, Champagnac, Chaumeil, Creyssac, Saint-Gence (Sti Genciani), la prévôté de Saint-Martial avec celle de Verneuil son annexe, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Laurent près Saint-Yrieix, la cure de Voulon (*de Volonno*), une vicairie en l'église N.-D. de Sous-les-Arbres à Saint-Léonard, La Nouaille (de Nobilia), Sérandon, l'archiprêtré de Brive, les cures de Bilhac, (*de Beilhaco*), Yssandon (*de Exandonio*), Fromental, Saint-Christophe du Bost, Saint-Nicolas, Excideuil (*Exideulx*) ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Neuvic, la prévôté de Saint-Martial, la cure de Saint-Sulpice de la Faye (*sive de La Fâ*), l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, les cures de Pierrefiche (*de Petrafixa*), Saint-Martin-la-Méasne, la vicairie de Guinaud en l'église de Bellac, la cure de Nieul, la vicairie de Montaignac en l'église d'Egletons (*de Glutonibus*), le prieuré d'Ambrugeat avec Barsanges son annexe, les cures de Saint-Laurent près les Murs, Peyrat près Bellac, le prieuré de Saint-Pierre-le-Bost avec son annexe d'Alleyrat, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, une vicairie en l'église de Guéret dédiée à l'archange saint Michel, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Le Compeix, Vidaillat ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Troche, une vicairie en la chapelle Saint-Martin d'Yssoudun (*de Exoldunum*), les cures de Veyrac, Troche, Chénérailles (*de Canalicis*), un canonicat en l'église de Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Laurent, une semi-prébende en l'église de Saint-Germain, les cures de Saint-Symphorien, Cussac, Champ-niers, Morterol (*de Morteyrolz*) en l'archiprêtré de Saint-Junien, Oradour-Fanais, Palisses, le prieuré de La Geneytouse ; - du fol. 31 au fol. 40 : l'archiprêtré de Brive, le prieuré Saint-Martin de Séréilhac, la cure de Glandon, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays. - (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale certarum collationum et aliorum actuum per me Symonem Palayz... receptorum.*

441*. Juin 1564-juin 1565

In-4°, 63 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la vicairie de Peyrefolle en l'église de La Jonchère, la vicairie de Sainte-Gabrielle en l'église Saint-Pierre de Chagnac, la cure d'Isle (*de Insula*), la vicairie de La Forest en l'église Saint-Domnolet, la cure de Vareilles, la vicairie de Saint-Sylvain en l'église de Guéret, les cures de Teyjat, Juillac, Champsac, Bilhac (*de Beillaco*), Isle, une vicairie en l'église de Razès, la cure de Bussière-Badil (*de Buxeria-Badil*), la vicairie de Sainte-Radegonde en l'église de Saint-André, les cures de Saint-Séverin près Vallière, Saint-Marc-à-Loubaud (*Alloubault*), Auginiac ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Saint-Pantaléon, le prieuré de Seuris, la cure de Bort, la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Priest-sous-Aixe, Nedde, Chambéret (*de Chambareto*), Saint-André en la cité de Limoges, Saint-Germain-le-Lièvre (*Sti Germani Leporis*), deux vicairies de La Souterraine, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Verneuil, la cure de Laval (*de Valle*) près Lapeau, une vicairie en l'église de La Saunière (*de Souneria*) ; une vicairie en l'autel de Saint-Jacques de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré d'Asnières (*de Asneriis*), la cure de Juillac, une vicairie en la chapelle Saint-Martial de l'abbaye de

Bénévent ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Sornac, Saint-Robert, Saint-Maximin de Magnac(-Laval), le prieuré de Lasfonds, les cures de Banise, Margeride, Billac, Razès, Saint-Michel-de-Pistorie, Glandon, Champniers, le prieuré de Folles (de Folis), la vicairie de Saint-Michel dans une chapelle des fauxbourgs de Bellac, le prieuré d'Ambrugeat, les cures de Nexon, Saint-Maurice près Crocq, Saint-Christophe près Sauviat (*propre Sabviacum*), Neuvic (*de Novo-nico*), Banise ; - du fol. 31 au fol. 40 : la vicairie de Saint-Christophe en l'église de Bonnat, les cures de Chauffours, Nontroneau, Voulon (*de Volom*), etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays. - (N.-B. Ce registre est le dernier de la série où se constate encore l'usage de commencer l'année au 25 mars).

442*. Juin 1565-juin 1566

In-4°, 42 + 4 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure d'Espartignac, l'aumônerie de Saint-Léonard, une vicairie en l'église de Boussac (*de burgo Boussiaci*), une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures d'Orgnac, Montrol-Sénard (*Mortrol-S.*), l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, les cures de Glanges, Saint-Germain-la-Volps, Roziers, Saint-Michel-de-Vesse (*de Vessia*), Lappleau (*de Lappleau*), la vicairie des Mathauds au cimetière de Genis, la cure de la Bretagne, une vicairie fondée par Marie Jalouze en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Teyjat, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure ou prévôté de Saint-Vaury (*Sti Valerici*), les vicairies de Saint-Mandé et Sainte-Anne en l'église de Bellac ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Moutier-d'Ahum (*Ste Crucis Monasterii Agedunensis*), Genouillac, Saint-Michel-de-Noblat (*de Nobiliaco*), Champsac, Saint-Pierre-la-Montagne, l'archidiaconé de Malemort en l'église de Limoges, les cures de Mansac, Etagnat, Espartignac, Blond (*de Blonno*) Rilhat, Châteauneuf(-la-Forêt) la vicairie de Saint-Sébastien en l'église Saint-Thyrse de Châteauponsac, la chanterie du Dorat, la cure de Saint-Sauveur avec son annexe de N.-D. de Bellac, le prieuré de Saint-Priest-sous-Ste. Anne (*Sti Prejecti prope Stam Annam*), les cures de Saint-Maurice de Limoges, Beaune, Yssandon (*de Exandonio*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Saint-Setiers (*Sti Sagittarii*), Peyrissac, Fontanières (*de Fonte-Asuariario*), etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays. (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale certarum expeditionum*.

443*. Juin 1566-juin 1567

In-4°, 56 + 3 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : l'archiprêtre de Saint-Paul, les vicairies de Millanges et du Chabelard en l'église de Bellac, la vicairie de Saint-Martial en l'église de Coussac, le prieuré de Lissac, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine, Beyssenac, Saint-Pardoux près Razès, l'aumônerie de Saint-Maurice en la cité de Limoges, la vicairie de Saint-Fiacre en l'église de Saint-Maurice près Crocq, la cure de Razès, la vicairie de Mandynal en l'église d'Eglerons (*de Glutonibus*), l'une des quatre vicairies de l'église de Donzenac, la vicairie de Masléon en l'église de Limoges, les cures de Saint-Pierre-le-Bost, Nexon Gouzeix (*de Cozeyr*), le prieuré Saint-Etienne-de-Fursac ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Glanges, Isle, Saint-Cyr, Champagnac, Séreilhac, Peyrillac, Ambazac, Razès, Ussel, Saint-Germain-le-Lièvre (*Sti Germani Leporis*), le Puy d'Arnac (*de Podio-Asnaco*), La Faye, Meillac, Affieux (*de Affiou*), le prieuré de Saint-Sylvain d'Ahun, la cure de Dinsac, la vicairie de Bonjour en l'église de Bessines, la cure de Mounismes ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Saint-Martial près Saint-Barbant, Colonges, le prieuré de Saint-Sylvain, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays, *loco secretarii*. - (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale [certarum expeditionum]*.

444*. Juin 1567-juin 1569

In-4°, 68 + 3 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sabastiani de Laubespine... factarum (comme ci-dessus). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de

Peyrillac, Objat, Eyburie, Saint-Germain-la-Volps, La Nouaille (*de Nobilia*), Saint-André en la cité de Limoges, une vicairie au cimetière de La Jonchère, la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, le prieuré de Saint-Julien-Saint-Affre, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, un canonicat des églises collégiales du Dorat et de Saint-Junien, les cures de La Bretagne, Lavaufanche (*de Valle-franchia*) ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Varaignes (*de Varanea*), Altillac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Gence, une prébende de l'église collégiale du Dorat, les cures de Cussac Sérandon, Saint-Julien près Laront, la vicairie de François Demons en l'église de Tarn, les prieurés Saint-Aignan-de-Vercillac, Saint-Thomas de Champnétery (*de Campo ministerii*), les cures de Peyrillac, La Bretagne, Saint-Martin-la-Méasne, Yssandon (*de Exandonio*), une vicairie en l'église Sainte-Marie de Rochechouart ; - du fol. 21 au fol. 30 : le prieuré Saint-Cybard de Lézignat-sur-Goyre, les cures de Saint-Bonnet (Sti Boniti) dans l'archiprêtré de Lubersac, Azat, le prieuré de Bersac, la cure d'Arnac, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Chénérailles (*vicaria sub invocatione dive Catherine virginis in ecclesia de Canalicis*), la cure de Loignac, la vicairie de Murat en l'église du Puy-Malsignat (de Podio-Malesignato), les cures de Saint-Pierre-du-Queyroix, Teyjat, Saint-Sulpice-le-haut (*alias les Champs*), l'archiprêtré d'Anzême (*de Anzisma*), la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Hippolyte, les cure, doyenné et prébende de Noailles, les cures de Royère, La Maison-Dieu (*Domus-Dei*) près Limoges. Chamborêt, une vicairie dite de Chamborêt en l'église de La Règle ; - du fol. 31 au fol. 40 : le prieuré de Saint-Thomas de Champnétery, les cures de Beaune, Bonnat, Brigueil-le-Chantre, Lézignac-Durand, etc. - Tous les actes sont signés par S. Palays. - (A la fin du registre, sur des feuillets plus petits) : *Memoriale certarum expeditionum*.

445*. Avril 1570-juin 1571

In-4°, 48 feuillets, papier.

Regestrum collationum in forma dignum ex decreto concilii Tridentini ordinato, virtute supplicationum apostolicarum, per venerabiles dominos vicarios generales in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini, domini Sebastiani de Laubespine, Dei gratia Lemovicensis episcopi (ipso domino episcopo absente et in remotis agente), factarum et per me Symonem Palays, clericum curie domini officialis Lemovicensis, notarium, commissarium et juratum subscriptum, ad exercitium secretariatus dicti reverendi domini Lemovicensis episcopi commissum, receptorum. - Les bénéfices conférés sont : du fol. 1 au fol. 10, la prévôté de Verneuil, la cure de Saint-Jal (*Sti Galli*), un canonicat en l'église collégiale de Noailles, les cures de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert, Lussat (*al. Lussas*), un canonicat en l'église cathédrale, la cure de Pensols (*de Pansoulz*), le prieuré de Saint-Symphorien d'Auge (*de Augia*), les cures de Ventejeols (= *de Vantagolio*) Saint-Pardoux-la-Croisille, Chambéret, Royère, Saint-Martin-la-Méasne, Sadroc (*al. Sadran*) ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Couzeix, le prieuré de Guéret, les cures de Champsac, Chaliac (*de Challiaco*), le prieuré de Saint-Gilles-les-Forêts (*Sti Gerisii seu Girii la Forest*), les cures de Pierrefitte, Arènes, Sardent, Gioux (*de Géoux*), le prieuré de Marsac, la chambrerie de Solignac, la cure de Saint-Cyr-la-Roche (*Sti Cirici de Rupe*), une vicairie en l'église de Gimel, la vicairie de l'Eau bénite en l'église de la Règle, la cure de Moutier-Ferrier, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Chartriers, Alleyrat, un canonicat en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, la cure de Beynac ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Sadroc (*alias Sadran*), Sarroux, Saint-Hilaire-la-Plaine, etc. - Tous les actes sont signés par S. Palays.

446*. Juin 1570-juin 1571

In-4°, 65 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de Saint-Genest, Saint-Pierre-de-Fursac, la vicairie de Saint-Martial en l'église de Guéret, les cures de Chaveroche (*de Cava rupe*), Lézignac-Durand, La Bregère, l'une des douze vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, la cure de Saint-Amand-le-Petit, les prieurés de La Garde, Peyrat-le-Nonier (*de Peyrato-l'Asnounier*), Nouic (*de Noyco*), la vicairie de Saint-Sébastien en l'église de Guéret, les cures de Saint-Amand-le-Petit, La Jonchère, Cussac, Eyrein ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de La Forêt-Chabrouty, Saint-Maurice près La Souterraine, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, les cures de Néoux en l'archiprêtré rural d'Aubusson, Ajain, Saint-Amand-le-Petit, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Gorre, Saint-

Laurent-sur-Gorre, Chirac, le prieuré Saint-Robert de Védrennes (*de Vedrinis*), les cures de Saint-Chabrais (*Sti Caprasi*), Royère, Oradour-Saint-Genest (*Sti Genesii de Oratorio*), un canonicat du chapitre de Moutier-Roseille (*Monasterii Rausiliensis*), les cures d'Allasac, Chambéret ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Faux (-Mazuras), une vicairie en l'église de Gimel, les cures d'Astaillac, Séreilhac, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays. - Fol. 65 recto, *Memoriale expeditionum*.

447*. Juin 1571-juin 1572

In-4°, 38 feuillets, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... expeditarum. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10: la cure de Saint-Yrieix-les-Bois (*Sti Aredii-le-boys*), la vicairie de Villars en l'église de Bellac, le prieuré de Fayat, la cure de Soudat, le prieuré d'Aigueperse, les cures de Saint-Yrieix-le-Déjalat, Donzenac, Cussac, Saint-Martin-Château (*Sti Martini de Castro*), Eymoutiers (*urbis Abentis monasterii*), Saint-Maurice en la cité de Limoges, l'archiprêtre de Bénévent, les cures de Saint-Mers-la-Breuille (*Sti Medardi la Breuille*), Saint-Amand-de-Vercillac, Maussac (*Sti Christophori de Maussaco*), Doms, Peyrillac, Saint-Julien d'Arnac (- *Pompadour*) ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Gondat, l'archiprêtre de La Meyze, les cures de Dagnac, Cornil, Saint-Julien-le-Vendonois (*Sti Juliani de Vendonneys*), Seilhac, Abjac, Saint-Martial près Saint-Barbant, N.-D. de Saint-Junien, une vicairie en l'église d'Ahun (*de Ageduno*), les cures de Sainte-Marie-la-Panouze, Saint-Fréjoux-le-Riche (*Sti Frigionis divitis*), Saint-Maurice de Limoges, une des deux vicairies de l'église Saint-Sylvain près Guéret, la vicairie de Lavau en l'église de Bellac, la cure de Manot, la vicairie de Bertrand en l'église de Bellac, la cure d'Eyrein ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Cognac, Mortemart (*de Mortuomari*), Les Allois, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays.

448*. Juillet 1572-juin 1573

In-4°, 81 pages, papier.

Regestrum collationum in forma dignum ex decreto concilii Tridentini ordinato, virtute supplicationum apostolicarum, per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum. - Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : le prieuré de Beaubreuil, une semi-prébende de l'église Saint-Junien, les prieurés de La Chapelle près Saint-Léonard, Champeix, Beaubreuil, Peyzac, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de Saint-Léonard, le prieuré de Ventejeols (*de Ventenghol*) l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Martin-le-Vieux, Peyzac, le prieuré Saint-Michel de Châteauneuf, la cure de Saint-Martin-le-Peint (*Sti Martini picti*), le doyenné de l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Julien-le-Vendonois (*de Vendonneys*) Mortemart, le prieuré de Turenne ; - de la p. 21 à la p. 40 : un canonicat en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, le prieuré de La Ville-Dieu, l'une des quatre vicairies de Saint-Martial de Limoges, la cure de Meyrignac, l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Hippolyte, Jabreilles, Saint-Martial de Droux (*de Drolio*), le prieuré de La Ville-Dieu, les cures d'Affieux (*Affion*), Teyjat, le doyenné de l'église cathédrale de Limoges, un canonicat en la dite église, les cures de Château-Chervix (*de Carecto vivo*), Marcillac, le prieuré de La Mongie, la cure Saint-Martin-Sainte-Catherine de Chagnac, la prévôté d'Arthon (*de Arthonio*), la cure de Pradeau (*de Pradellis*) ; - de la p. 41 à la p. 60 : les cures de Saint-Yrieix-Soustain (*sic*), Saint-Pardoux-le-Vieux, Saint-Hilaire-Bonneval, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays.

449*. Juin 1573-juin 1574

In-4°, 102 + 3 pages, papier.

Regestrum collationum per venerabiles dominos vicarios generales... domini Sebastiani de Laubespine... factarum. - Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : l'aumônerie de la Salle épiscopale, les cures de La Chapelle-Taillefert, Le Lindois, Buxerolles, Saint-Sylvestre, Fontanières, Saint-Quentin, la vicaire de N.-D. de Paix (?) en l'église du Dorat, une vicaire en l'église N.-D. de Ségur, la vicairie de Javerdat en l'église du Dorat, les cures de Maisonnais, Isle, Ladapeyre (*de Lata petra*), la vicairie de Cramaud en l'église Saint-Sauveur de Rochechouart, le prieuré de Saint-Sylvain ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Saint-Vaury, Saint-Estèphe-le-Droux, Donzenac, Saint-Ouen (al. Saint-Thoys), Montbouchier, Rilhac, Saint-Martin-Terressus (*Terre*

sudoris), Mouzon, Saint-Hilaire-Taurion, l'archiprêtré de Brivezac, la vicairie de Saint-Michel dans le monastère de Saint-Léonard de Noblat, les cures de Troche, Saint-Pardoux-Lavaud (*de Vallibus*), Saint-Martin-le-Peint (*Sti Martini picti*), Saint-Martin de Condat, Saint-Sulpice-le-Donzeit (*Sti Sulpicii domicelli*), Saint-Maurice près Crocq, Droux (al. Droix) ; - de la p. 41 à la p. 60 : une vicairie fondée par le roi de Navarre en l'église de Ségur, les cures de Saint-Estèphe-le-Droux, Mouzon, Saint-Sornin-la-Volps (*Sti saturnini de Vulpibus*), etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays.

450*. Juin 1574-mai 1575

In-4°, 48 feuillets, papier.

Sans titre. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Lignac, le prieuré de Beaubreuil, la cure de Saint-Martin de Peyral, le prieuré de Saint-Sylvain, les cures de Saint-Barthélemy de Pluviers (*Sti Bartholomei de Pluvia*), Roziers (*de Roseriis*), les prieurés de La Fauvette (al. *La Fauvède*), Clairefaye, Saint-Pierre de Tarde, les cures de Saint-Pantaléon, Beyssac, une vicairie dans la chapelle des Trois Rois de l'église de Limoges, la cure de Salagnac, le prieuré de Beynac, la cure de Saint-Frion près Felletin, un canonicat en l'église de Moutier-Rauzeille, la cure de Condat ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Saint-Méard (*sive Saint-Merd*), Saint-Oradoux *in comitatu Marchie*, le prieuré de N.-D. du Pradeau, la réfectorie du monastère Saint-Martin, la cure de Saint-Quentin près Felletin, la prébende théologique en l'église de Saint-Yrieix-la-Perche (*Sti Aredii de Athano*), le prieuré de Védrennes, le prieuré Saint-Maurice de Moissannes (al. *Moussaneys seu Moessaney*), la cure de Saint-Goussaud, le prieuré Saint-Médard de Naillac, la chapelle Saint-Martin de Champmaing (*Sti Martini de Campo magno*) près Saint-Léonard, la cure de Saint-Pardoux d'Arnet, un canonicat en l'église collégiale Saint-Pierre du Dorat, la cure de Meuzac, les prieurés de N.-D. de Noth, N.-D. du Pradeau, la prévôté de Chervix (*de Carecto vico*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Genouillac (*seu Jenollac*), un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, la prévôté d'Arnac, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays.

451*. Juillet 1575-février 1578

In-4°, 166 pages, papier.

Sans titre. - Les bénéfices conférés sont, de p. 1 à la p. 20 : les cures de Saint-Méard près Châteauneuf, Voutezac, (al. *Boutezac*), Espartignac, Manot, Le Palais, La Drouille-Blanche, une vicaires dans le cimetière d'Asnières, les cures de La Panouze, Courbiers, le prieuré Saint-Sernin de Brive (*Sti Saturniai Brive*), la vicairie de Javerdat en l'église du Dorat, la vicairie de Cramaud dans l'église de Biennac, le doyenné de l'église de Limoges, la cure de Cieux (*de Ciliis*), l'archidiaconé de Malemort, les cures de Saint-Symphorien, Saint-Martin-Terressus (*Sti Martini-Terresudoris*), Thouron (*de Thorondo*) ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Saint-Cessaleur, Berneuil (*de Barnolio*), Rilhac, Glénic, Sainte-Anne, Objat, Saint-Pierre-du-Queyroix (*de Quadrurio*), Soudeilhès, Saint-Jal (*Sti Galli*), Laurière, une vicairie fondée par Etienne de Loménie en l'église de Flavignac, l'aumônerie du monastère de Saint-Augustin, les cures de Cosnac, La Forêt dans l'archiprêtré de Bénévent, Saint-Martial près Saint-Barbant, Hautefaye, Roziers ; - de la p. 41 à la p. 60 : les cures de Pluviers, Chamborêt, Dinsac, Panazol, la vicairie de la Trinité dans l'église de Guéret, les vicaires de la Madeleine et de Pompadour dans l'église de Limoges, les cures de Saint-Hilaire-le-Peyroux (*del Peyrou*), Sardent, Chambon, les prieurés de Chabrac, Exideuil (*de Exidolio prope Vigenam*), Magnac-et-Fontloup, les cures de Brivezac (*de Brivazaco*), Sainte-Anne, la prévôté de La Faye et Bouchat, la cure de Saint-Yrieix-Soubzstayne (*sic*), le prieuré de Saint-Maureil, les cures de Saint-Christophe-au-Bost, Saint-Michel-de-Pistorie, l'archiprêtré de Nontron, les cures de Chaumeil, Saint-Domnolet ; - de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Chabrignac, Troche, Saint-Quentin près Lesterps (*prope Stirpem*), la vicairie de Saint-Sylvain dans le château de Monneyroux à Guéret, la vicairie d'Astagnac en l'église de Treignac, les cures de Dinsac, Saint-Christophe près Sauviat, Saint-Priest-les-Vergnes, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays.

452*. Octobre 1578-juin 1580

In-4°, 90 pages, papier.

Sans titre. - Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : le prieuré de Nedde (*de Aneta, alias de Asnedo*), la cure de Nedde, le prieuré de Breuil, la cure de La Roche, un canonicat en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, le prieuré Saint-Sauveur au château de Rochechouart, un canonicat en l'église de Saint-Junien, les cures de Chaumeil, La Roche-l'Abeille (*de Rupe-Apis*), le prieuré de Bujateuf, une vicairie en l'église de La Règle, la cure de Linards, le prieuré de Baignol (*sive Baignoulx*), les cures de La Forêt (*Sti Blaisii de Fouresta alias de la Fourest*), Estival près Combort, le prieuré de Larche, les cures de Lussat, Champagnac, Saint-Junien de Brigueil ; - de la p. 21 à la p. 40 : une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Chaptelat, Saint-Priest-sous-Aixe, Sadroc (*de Sadrano*), Saint-Germain-les-Vergnes (*Sti Germani-las-Vernbas*), Nouic (*de Noyco*), Saint-Christophe, Saint-Xantin de Malemort, Saint-Amand, Sagnac, la chantrerie de Limoges, une vicairie dans l'église d'Ahun, un canonicat en l'église de Saint-Martial, le prieuré de Saint-Brice, l'aumônerie du Saint-Esprit à Confolens, la vicairie des Puy-Ponchet en la chapelle de N.-D. de Pitié à Saint-Gérald de Limoges, les cures de Bosroger, Brigueil (*de Burgolio*), le prieuré de Beaulieu ; - de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Saint-Pantaléon, la vicaire de Video dans l'église de Limoges, le prieuré de Bort, etc. - La plupart des actes sont signés par S. Palays, puis par H. Palays, *loco secretarii*.

453*. Octobre 1581-juillet 1582

In-4°, 39 pages, papier.

Sans titre. - Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 10 : la cure de Couzours, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Loup d'Estivaux (*d'Estivaillbꝛ*), Montrollet (*al. Montgrolet*), Boisseuil (*de Bussolio*), le prieuré de La Tourette, la chambrerie du monastère de Solignac ; - de la p. 11 à la p. 20 : la cure de Chalus-haut, une vicairie en l'église de Saint-Domnolet, la sacristanie du prieuré de Saint-Angel, le prieuré de Bersac, les cures de Vicq, Saint-Amand, les prieurés de Bonnac, Sagnac ; - de la p. 24 à la p. 30 : le prieuré de Saint-Marien, les cures de La Roche, La Margeride, etc. - Les actes sont signés par H. Palays, puis par Deberville.

454*. Octobre 1583-juillet 1584

In-4°, 44 pages, papier.

Sans titre. - Les bénéfices confères sont, de la p. 1 à la p. 10 : la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, une vicairie en l'église de Saint-Domnolet, les prieurés de Saillac-les-Monges, Anzème (*de Anzisma*), la cure de Saint-Martin de Treignac, le prieuré de Sainte-Ferréole, la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche (*Saint-Fregzeoux*) ; - de la p. 11 à la p. 20 : la cure de Saint-Méard (*Sti Medardi*), le prieuré de Derses, un canonicat en la cathédrale de Limoges, l'archiprêtre de La Meyze, la prévôté du Bourg-d'Hem (*? de Henonio*), les cures de Collonges, Boussac, la prévôté de Sainte-Valérie près Felletin, les prieurés de Gouzou, Oradour-sur-Glane ; - de la p. 21 à la p. 30 : la cure d'Yssoldun (*Yssoldun*), une vicairie dans l'église de Moutier-Rauzeille, un canonicat en l'église du Dorat, etc. - Quelques actes sont signés par H. Palays.

455*. Mai 1586-octobre 1587

In-4°, 43 feuillets, papier.

Regestum collationum ordinarie concessarum. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, une vicairie à Donzenac, les cures de La Faye, Védrennes, le prieuré de Saint-Priest-la-Plaine, les cures de Rilhac, Saint-Just, Atiliac, Saint-Martin-Terressus, Saint-Hilaire-la-Treille, Astailac, Saint-Michel-des-Lions, Saint-Jean-Ligoure ; - du fol. 11 au fol. 20 : le prieuré Saint-Sauveur de Nontron, la cure de Billac (*de Beliac*), le prieuré de Chantelle dépendant de Saint-Pierre-d'Evaux (*de Euvabonio*), les cures de Port-Dieu, Tudeils (*de Tudello*), Saint-Pardoux, Saint-Goussaud, Saint-Julien près Bort, Bostmoreau, de prieuré de Linards, les cures de Mounismes, Saint-André, La Croisille (*La Cronzilbe*), le prieuré de Rilhac-las-Tours, les cures de Saint-Julien de Condat, Bourg-de-Salagnac ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Compreignac, une vicairie à Saint-Jouvent (*Sti Gaudentii*) et dans le cimetière de Saint-Paul, etc. - Tous les actes sont signés par L. Dumas, *loco secretarii*.

456*. Novembre 1595-décembre 1599

Grand in-4°, 296 pièces numérotées, papier.

Recueil factice d'actes de collations. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Saint-Ouen (*Sti Andoyni, vulgo de Saint-Thoys*), le prieuré de La Drouille-Blanche, la cure de Saint-Lazare près Loudun (dioc. de Poitiers), la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Symphorien, le prieuré de Perperac-le-Noir, les cures de Saint-André-les-Limoges, Chirac, une place monacale en l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Gartempe ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Vallière, Saint-Séverin près Vallière, Chassenon, Bourganeuf, le prieuré de Fougeras, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, les cures de Chamboulive (*de Campolina*) (*sic*), Bonnac, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Laurent, la prévôté de Saint-Michel de Labeille (*sic*), les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Orgnac, Beyssenac, Saint-Pierre de La Nouaille (*Sti Petri de Nobilia*) dans la banlieue de Saint-Yrieix, le prieuré des Forges, la cure de Salaignac, le prieuré de Clairefaye, la cure de Saint-Symphorien près THouron ; - du fol. 21 au fol. 40 : les cures de Châteauponsac, Eybouleuf (*Eybouloux*), le prieuré de Lissac, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Victor de Roccelles (?) dans la Marche, Arnac, La Fage, l'aumônerie de Beaulieu, les cures de Bort, Saint-Maximim à Confolens ; - du fol. 41 au fol. 50 : l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, les cures de Roussines, Nontron, les prieurés de Mareille, Glény, l'office de procureur fiscal près l'officialité de Guéret en faveur de Me Antoine Boutard, prêtre de la ville de Guéret, la cure de Bellac, la cure de Genouillac ; - du fol. 51 au fol. 60 : les cures de Veix, Saint-Priest-Ligoure, Genouillac, l'aumônerie de Nontron, la cure de Poyartin (dioc. d'Aix), le prieuré de Clugnac, la préceptorie de Saint-Antoine-de-Plantadis, etc. - Les actes sont signés par H. de la Martonie, *episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par L. de Boulezac, vicaire général, et contresignés par Palays.

457*. Janvier 1600-décembre 1604

Grand in-4°, 328 pièces numérotées, papier.

Recueil factice d'actes de collations. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 a fol. 10 : le prieuré d'Abzac, les cures de Fursac, Saint-Thyrse à Châteauponsac (*Sti Thirci oppidi nuncupati Castri-Ponsaci*), le prieuré de Saint-Martin à Brive, les cures de Doms (Don), La Croisille (*La Crouzille*), le prieuré de Mareille, la cure de Meilhac, les prieurés de Magnac, Chabanais ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Gartempe, Chamborêt, Pérols, Sainte-Marie-de-Vaux, N.-D. de Bellac, La Tour-Saint-Austrille, les prieurés de L'Arlige, Saint-Domet, la cure de Saint-Priest-les-Oulières, le prieuré de Mareille ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de La Chapelle-Saint-Martial, une vicairie en l'église de Gouzon (*vicariam seu missarum commissionem unam ex duabus in ecclesia beate Mariae de Gonzomnio per quondam magistrum Johannem Derameix fundatam, institutam et deserriri salitam, cujus vacatione occurrente nominatio seu presentatio ad bajulos, administratores et confratres laudabilis confratrie sacratissimi corporis Christi predictae ecclesiae de Gonzomnio spectat et pertinet.....*). la cure de Rancon, la prévôté d'Arthon (*prepositatus seu prepositura de Arthonio*), l'archiprêtre de Rancon, le prieuré de Colondannes (*Coulandanes*), une vicairie en l'église de Guéret, le prieuré grandmontain (*prioratus seu cellula*) de Chez-Gondault en la paroisse d'Isle, la vicairie de Saint-Gilles dans l'église de la Chapelle-Espinasse, la cure de Saint-Ouen ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de La Bregère (*de Brugiera*), Saint-Sulpice-le-Donzeil (*le Donzeau*), Saint-Bonnet dans l'archiprêtre de Saint-Paul, Saint-Christophe près Sauviat, Saint-Oueu, la vicairie de Lavaud en l'église de Bellac, la cure de Saint-Michel-de-Pistorie *prope et subtus muros urbis Lemovicensis, cujus vacatione occurrente presentatio jure patronatus ad dominos de capitulo ecclesiae secularis et collegiale Sti Aredii de Athano,..... verecto institutio et omnimodo alia dispositio ad nos ratione nostrae dignitatis episcopalis spectant et pertinent*, les cures de Saint-Sornin Leulac (*Sti Saturnini-Luslat*), Tersanes ; - du fol. 41 au fol. 50 : les cures de Sainte-Marie-la-Claire à Châteauneuf, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Martin-Terressus, La Chapelle-Notre-Dame à Saint-Yrieix, le prieuré de Saignac, la cure de Sussac, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'infirmerie du monastère de Lesterps, les cures de Versillac, La Croisille ; - du fol. 51 au fol. 60: le doyenné du monastère de Beaulieu, les cures de Saint-Silvestre, Azat, Saint-Silvain-sous-Toul (*Sti Silvani de Subtullo*), le prieuré de Pont-Saint-Martin, une vicairie à Ussac, etc. - Les actes sont signés par H. de la Martonie, *episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par Louis de Boulezat, Melchior de David, vicaires généraux, et contresignés par Palays.

458*. Janvier 1605-décembre 1607

Grand in-4°, 271 pièces numérotées, papier.

Recueil factice d'actes de collations. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la chambrière du monastère de Solignac, la vicairie du Verger en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la chantrerie de l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Médard de Mainfons (dioc. d'Angoulême), Mestes, l'archiprêtré de La Porcherie, les prieurés de Moissannes, Veysset, la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Champagnac ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Saint-Estèphe-le-Droux, Saint-Sauveur à Bellac, Sioniac, Le Moutier-d'Ahun, les prévôtés de Brivezac, Pierrebuffière, les cures de Chirouse, Saint-Maurice-des-Lions près Confolens, Saint-Just, Noailhac ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Janailhac en l'archiprêtré de Bénévent, Eyburie, Uzurat (*Eyzurat*), une vicairie au château de Ségur (*unam ex vicariis in ecclesia beate Marie castri de Segur fundalis et deserviri solitis*), les prieurés de Saint-Pardoux-de-Bezeaux, Ars, la cure de Montjauvy (*Montis gaudiï, alias de Mont-Jaivy*) ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure de Varetz, le prieuré de Chantel-le-Château (dioc. de Bourges), les cures de Saint-Pardoux-le-Droux, Saint-Pierre-Château, Saint-Estèphe-le-Droux, La Mazière-Basse (*Ste Crucis de La Mazière-Amazonne*), la prévôté de Freisseix dans le monastère de Vigeois (*prepositatus seu prepositura de Fraisseix de Campolina nuncupata monasterii Vosiarum*), les cures de Saint-Médard, Fursac, Chagnac ; - du fol. 41 au fol. 50 : la cure de Concèzes, une vicairie en l'église de Saugon, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Chaumeil (*de Calimelis*), la vicairie de Cornier (paroisse non dénommée), les cures de Chastaing, Yssandon (*de Exandonio*) dans l'archiprêtré de Lubersac, Esse, Jouilhac ; - du fol. 51 au fol. 60 : les cures de Magnac, Chirac, Saint-Pierre du Dorat, Lascaux (*de Cultibus, alias de Las Coultz*), Pierrefitte, Saint-Silvestre, Ligneyrac, etc. - Les actes sont signés par H. de la Martonie, *episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par Pierre Boyol, Melchior de David, vicaires généraux, et contresignés par Palays ou Boussy.

459*. Janvier 1610-décembre 1611

Grand in-4°, 220 pièces numérotées, papier.

Recueil factice d'actes de collations. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Gimel, le prieuré de La Celle près Gouzon, les cures d'Oradour-Fanais, Saint-Ouen, le prieuré de Saint-Martial à Chasteau (*Sti Martialis de Castellis*), la cure de Saint-Sornin à Chaillac, le prieuré d'Alleyrat, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial ; - du fol. 11 au fol. 20 : le prieuré de Saint-Maureil, une place monacale dans l'abbaye de Lesterps, les cures de Saint-Maurice-de-Bret dans l'archiprêtré de La Meyze, Saint-Frion, le prieuré du Vieux-Bost de Droux, la prévôté d'Ambazac, les prieurés de Nontron, La Péruze, la cure d'Ussel, une vicairie à Guéret (*Unam ex duabus vicariis beate Marie in ecclesia Sti Silvani urbis Garactensis per quemdam antecessorem nobilis Renati Faure, scutiferi, domini de La Chassaigne et aliorum locorum, necnon domini nostri regis in generalitate Riomensis thesaurarii, fundatam et deserviri solitam*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : une vicairie en l'église de N.-D. de Cougoussac (dioc. de Saintes), les cures de Cognac, Saint-Retory (? *Sti Adjutorii*, dioc. d'Angoulême), Saint-Priest-le-Bétoux, Blanzac, Videix, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Martin-le-Peint, le prieuré de Savignac, la cure d'Auginiac ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure de Lussat, le prieuré de Lageneste, la cure de Troisfons, la prévôté de La Faye, les prieurés de La Fauvette, Beauvais (*Beauvoix*), Pradeau, Aubusson (*du Busson*), une vicairie à Magnac ; - du fol. 41 au fol. 50 : le prieuré de Plainemeyze, les cures d'Hem, Laurière, Oradour-Saint-Genest (*beati Genesii Oratorii*), Saint-Viance (*Sti Vincentiani*), Viersac, le prieuré de Toy et Viam, le prieuré de Sainte-Marie de Beauvais (*de Bellovisu seu de Bellovidere*), les cures de Manot, Lageyrat ; - du fol. 51 au fol. 60 : une chapellenie en l'église de Bort, la cure de Champroy (*Champroit*), Saint-Martial près Gimel, une vicairie en l'église cathédrale (*unum ex quatuordecim beneficiis, vicariis majoribus nuncupatis, in ecclesia Lemovicensi fundatis*), le prieuré d'Alleyrat, Saint-Cybard de Quéaux (*Sti Euparchii*, dioc. d'Angoulême), etc. - Les actes sont signés par *Henricus, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par P. Boyol, vicaire général, et contresignés par Palays.

460*. Janvier 1614-décembre 1617

Grand in-4°, 244 pièces numérotées, papier.

Recueil factice d'actes de collations. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Pluviers, la vicairie de Sainte-Catherine en la paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre (*de Oratorio Sti Petri*), les cures de Montrollet, N.-D. d'Evauz (*de Erabonio*), la chapellenie de Chaumont en l'église de Sainte-Féréole, les cures de Saint-Hilaire-Foissac (*de Floyssat seu Froyssat*), Lapeau (*La Plen*), la prévôté de Saint-Salvadour, les cures de Gajoubert, les Billanges ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Janailac, Genouillac, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Pardoux dans l'archiprêtré de Lubersac, La Tour-Saint-Austrille (*ecclesia parochialis Sti Michaelis de Turre Sti Austrigesili*), Eyrein, Combressol (*de Combressio*), La Roche dans l'archiprêtré de Saint-Exupéry, la prévôté de Perpezac-le-Blanc, l'infirmerie du monastère de Lesterps ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Nontron, Darnetz (*de Arneto seu de Vernet*), la chapellenie de La Farge dans l'église de Moutier-Ventadour, le prieuré d'Alleyrat, la cure de Saint-Pierre à Brive, le prieuré de Larche, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Royère, la vicairie de Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré (*prioratus curatus seu parochialis ecclesia*) de Saint-André de Chatelet ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Saint-Priest-Palus, Nozières, Le Moutier-d'Ahun, Saint-Dizier (*Sti Desiderii*), un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les prieurés de Turenne, Bezeaux, Clairefaye, les cures d'Etagnat, Bussière-Dunoise ; - du fol. 41 au fol. 50 : la cure de Liourde (Liordre), la prévôté de La Forêt, la cure de La Celle-sous-Gouzon, la vicairie de Bonjour dans l'église d'Egletons, les cures de Chirac, La Chapelle-Espinasse, Roumazières, Janailac ; - du fol. 51 au fol. 60 : les cures de Saint-Georges-les-Pouges, Ambazac, Saint-Victor près La Chapelle-Taillefert, Chamboulive, Champsac, Saint-Pardoux-les-Cars, etc. - Fol. 41 : acte d'absolution *a mala promotione* en faveur de frère Pierre Sannat, moine du prieuré de N.-D. d'Aubepierre. - Les actes sont signés par *Henricus, episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par P. Boyol, vicaire général, et contresignés par Palays.

461*. Juin 1617-mars 1618

In-4°, 42 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré de Saint-Christophe près Lesterps, la cure de Saint-Symphorien, une prébende en l'église de Limoges, le prieuré de Chagnac (*Charugnat*), le doyenné de La Chapelle-Taillefert, la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, la prévôté de Saint-Robert (*prepositura Sti Roberti de Sto Roberto*), les cures de Saint-Setiers, Saint-Pierre de Sadre (?), les prieurés de Mourioux, Montaigut-le-Blanc, Gouzon, une vicairie dans l'église de Bellac, la cure de Saint-Pierre-le-Châtel, un canonicat à Saint-Léonard, la cure d'Azat, la préceptorie de N.-D. de La Plaine, le prieuré de Tarn près Aixe (*Tard*) ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures d'Yssandon, N.-D. du Mont à Aubusson, Nonars, (*Nounars*), Saint-Priest-le-Bétoux, un canonicat à Saint-Junien, les prieurés de Bujaleuf, Saint-Christophe (ordre de Saint-Benoît), la cure d'Estival, l'archidiaconé de Malemort, un canonicat à Saint-Junien, les cures de Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Martial près Saint-Barbant, une vicairie en l'église de Bort, les cures de Beyssac, Etagnat, Mouzon, Saint-Amand-le-Petit, une vicairie à N.-D. de Bellac, une vicairie à N.-D. de la Règle, la cure de d'Altillac (*de Astilhiaco*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Saint-Setiers, les prieurés de Saint-Léonard de Noblat, Ahun (de Ageduno), etc. - Les actes sont signés par *Henricus, episcopus Lemovicensis*, et contresignés par Palays.

462*. Avril-septembre 1618

In-4°, 34 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré de Clairefaye, un canonicat en l'église séculière et collégiale de N.-D. de La Chapelle-Taillefert, une vicairie de Charlus, le prieuré séculier (*prioratus secularis sire cura*) de Sainte-Catherine d'Ars en la paroisse de Folles, le prieuré de Saulgond (*de Segondio, al. Saugonio*), un canonicat de l'église de Limoges, les cures de Saint-Sigismond de Maussac, Pierrefiche (*de Petra-fixa*), l'archidiaconé de Limoges, une vicairie dans l'église de Bellac, les cures de Genouillac, Champagnac, une vicairie dans l'église de Saint-Sylvestre, la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, le prieuré de Nouillac (*de Noviaco*), la cure de Saint-Etienne-La-Geneste, une vicairie dans l'église de Colonges, l'archiprêtré de Vigeois ; - du fol. 11 au fol. 20 : le prieuré de Sauviat, la cure de Mérignac dans l'archiprêtré de Bénévent, le prieuré de Nouziers, les cures d'Azat, Perpezac-le-Blanc, la prévôté de Peyrilhac, le prieuré de Darnet près Crocq, les cures de Beaumont, Soudanes, les prieurés de Chagnac, Saint-Saturnin (*sive St-Surri*) de Perpezac-le-Blanc, les cures de Bessines, Saint-Pierre-le-Bost, les prieurés de

Fauvette, Larche, un canonicat de La Chapelle-Taillefert, l'aumônerie d'Uzerche ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Peyzac, Bessines, Veix (*de Vesco*), le prieuré de Pradeaux, etc. - Les actes sont signés par Henricus, *episcopus Lemovicensis*, et contresignés par Palays ; les quatre derniers par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*.

463*. Octobre 1618-mars 1620

In-4°, 89 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 un canonicat en l'église séculière et collégiale de Saint-Séverin près Bordeaux, les cures de Donzenac, Séreilhac, le prieuré de La Geneste, la cure de Sain-Martin de Brive, le prieuré de Rignac, la chambrière de Lesterps, la cure de Saint-Julien-le-Châtel, le prieuré de la Ville-Dieu dans l'archiprêtré de Chirouze, les cures de Peyrat, Pigerol (*Pigeyrolz*), la chapelle de Sainte-Anne de Tanier en la paroisse de Mazière, la préceptorie de Sainte-Madeleine de La Plaine, la vicairie de Beausoleil, les cures des Chézeaux (*de Casalibus*), Yssandon ; - du fol. 11 au fol. 20 : une vicairie en l'église Saint-Maurice près Crocq, le prieuré de Malegorce, la chapellenie (*seu missarum commissio*) de Sainte-Anne en l'église de Mézières, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, la cure de Beaumont près Felletin, la vicairie de Chagier, la cure de La Rochette, un canonicat en l'église d'Eymoutiers, une vicairie en l'église de Voulon, la cure de La Chapelle-Espinasse, le prieuré du Cluzeau, les cures de Châteauponsac, Château-Chervix, une vicairie à Felletin, le prieuré de N.-D. du Mont à Aubusson, une vicairie dans la paroisse d'Arènes, une chapellenie en l'église Saint-Sébastien de Chabanais, les prieurés du Châtenet, Bost-Saint-Georges ; - du fol. 21 au fol. 30 : l'aumônerie d'Aixe, la cure de Saint-Salvador, le prieuré du Tanier (*seu Entanier*), un canonicat à Saint-Léonard, la cure de la Maison-Dieu à Limoges, le prieuré du Pont-Saint-Martin, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Maixent, Saint-Julien-le-Vendonois (*de Vendoumeyx*), l'une des quatre vicairies du château de Ségur, la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de Lagnac, la cure de Bellegarde, une chapellenie aux Chézeaux (*de Casalibus*), la cure de Ventejeols, la vicairie du Palmier en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'archiprêtré de Gimel, la cure de Banise, une chapellenie en l'église de Malsignat, la cure de Vigeville, etc. - Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et presque toujours contresignés par Palays.

464*. Mars 1620-juillet 1621

In-4°, 88 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la prévôté Saint-Martin de Linars, le prieuré de Mansanes, les cures de Vayres, Cognac, Branceilles, Maussac, Flavignac, le prieuré de Bujaleuf (*de Buzaleoux*), la cure de Séreilhac, le prieuré de Beynac, les cures de Beaumont près Felletin, Mérignac, Lavaufranche, Sainte-Marie-Madeleine de Combraille, Saint-Maixent, Nontroneau (*de Noutronello*), Doms ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Jouac, Martis (?), une chapellenie en l'église de Treignac, la cure de Chambéret, la préceptorie Saint-Antoine de Lestards (*al. de Lestarda*), les cures de Saint-Vaury, Bornet, le prieuré Sainte-Croix de Chambon, les cures de Saint-Etienne-aux-Clos, Sarran, le prieuré de Nedde, les cures d'Affieux, Soudannes, une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Saint-Pierre-le-Bost, le prieuré de Ventejoux (*Ventejoux*), la cure de Genouillac, une chapellenie en l'église de Larche, la cure de Gumond, le prieuré de Salon ; du fol. 21 au fol. 30 : une chapellenie en l'hôpital de Brive, la vicairie de Cognac, les cures de Saint-Martin de Brive, Bugeat, Lostanges, Beynat, la vicairie de Oulacago, le prieuré de Brignac, plusieurs vicairies en l'église de Bellac, les prieurés de La Gorce, Guéret, une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Margeride, le prieuré d'Aubusson, les cures de Bellac, Javerdat ; du fol. 31 au fol. 40 : le prieuré de Mourieux, la cure de La Rochette, le prieuré de Lézignac-sur-Goyre, la cure de Cromat, etc. - Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et très souvent contresignés par Palays.

465*. Juillet 1621-avril 1623

In-4°, 84 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Magnac, les prieurés d'Arfeuille, Sauviat, la cure de Saint-Yrieix-Soubzdayne (*sic*), le prieuré de Vignols, la cure de Saint-Aulaire, le prieuré de Saint-Vincent de Peyrat, la vicairie de Sainte-Anne à Bellac, le prieuré de Saint-Martin-de-Jussac, la vicairie du Pont à Saint-Léonard, une prébende en l'église cathédrale, les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Creyssac, Saint-Martin de Soumans (*Soubzmanns*), Merlines, Saint-Pierre-le-Bost, Nouzerolles, Royères, Benayes, le prieuré de Folles ; - du fol. 11 au fol. 20 : le prieuré de Rochechouart, une chapellenie en l'église d'Astaillac, les cures de Palisse, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Yssandon, la chapellenie du prieuré de Trucq, les prieurés de Ventejeols, Verneuil, les cures de Veyrac, Marsillac, une vicairie en l'église de Saint-Léonard, les cures de haut Chalus, Saint-Quentin, Biennac, Lanteuil, les prieurés de Genouillac, Sablaronne (*Sablazonne*), la cure de Saint-Priest-Ligoure, l'archidiaconé de Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Chénérailles ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Salon, Chamboulive, le prieuré de La Geneytouse, un canonicat en l'église de Saint-Junien et en l'église de Saint-Martial, la cure de Nonars, le prieuré de Nedde, une chapellenie en l'église de Lestards, les cures de Tarnac, Saint-Martial près Gimel, Salon, Gartempe, une prébende en l'église de La Chapelle-Taillefert, la cure de Janaillac, le prieuré d'Ars (*seu d'Artz*), la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de La Serre, les cures de Saint-Priest-les-Oulières (*al. Saint-Priest-Taurion*), Saint-Chabrais (*al. Saint-Chaurays*), Saint-Priest-le-Bétoux ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures d'Auzances, Saint-Solve (*Sti Silvan*), Marsillac, Nouzérines, etc. - Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et très souvent contresignés par Palays.

466*. Avril 1623-septembre 1624

In-4°, 152 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure d'Atillac, une chapellenie en la même église, les cures de Margeride, Saint-Pardoux-Lavaud (*las Vaulx*), Laurière, Bonnat, Salon, Brivezac, le prieuré de filles du Chalard, la cure de Feytiat, l'archiprêtré de Bénévent, le prieuré de Sauvagnac, (*Salvagniat*), le préceptorie de Millevaches, la théologale de Saint-Etienne de Limoges, les cures de Saint-Maixent, Bussière-Dunoise (*du Noyze*), le prieuré des Arènes, la chapellenie des Alsandres à l'autel Saint-Jacques de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la prévôté de Saint-Robert, la cure de Saint-Chabrais ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Pierrefitte, Jouillat, les prieurés de Sermur, Chaveroche, la cure de Saint-Paul près Limoges, le prieuré des Arènes à Limoges, les cures du Vigen, Haute-faye, une chapellenie (*seu missarum commissio* à Bourganeuf, le prieuré de Lésignac, la cure de Nonars, les prieurés de Saint-Brice, Darnet près Crocq. Sauviat, une chapellenie en l'église de Saint-Priest-sous-Aixe, la cure de Saint-Genest (*Sti Genesii, al. Saint-Genié*) en l'archiprêtré de La Porcherie, *presentibus et audientibus magistrato Joanne Bandel, presbitero, canonico nostræ ecclesiæ Lemovicensis nec non rectore ecclesiæ parochialis de Cyoulx* (Cieux ?) *ejusdem nostræ diocesis...* ; la cure de Coussac, le prieuré de Saint-Martin-la-Bussière, la cure de Saint-Pierre de Leyrat ; - de la p. 41 à la p. 60 : les cures d'Espartignac, Saint-Germain de Royère, Saint-Silvain (*alias Saint-Solve*), Vigeville, le prieuré de Beaulieu, la cure de La Courtine, une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, le prieuré séculier de Chambutaud, une chapellenie en l'église Saint-Martin de Brive, la prévôté de Gumond (*seu de Acuto-monte*), une vicairie en l'église Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Thouyres, les cures de Vallière, Jardin (*de Jardenco*), La Celle-sous-Gouzon, une chapelle en l'église de Bort, les cures de Couzeix, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Etienne de *Chenailler*, (? *Chanalarias*) ; - de la p. 61 à la p. 80 : une chapellenie en l'église de Solignac, la cure du Bost-roger, le prieuré du Ladapeyre, une vicairie en l'église de Bellac, la cure de Panazol, la théologale de Saint-Martial de Limoges, la cure de Péret, etc. - Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et très souvent contresignés par Palays.

467*. Septembre 1624-juin 1626

In-4°, 188 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure de Meilhac, le prieuré de Saint-Pardoux de Magnac, la cure de Veyrac, la vicairie de Gensanes en l'église Saint-Etienne de Limoges, la cure de Branceilles, la chapellenie de Maumont, les cures d'Auzances, Nontron, Lascaux (*Las Coustz*), le prieuré de Saint-Brice, les cures de La Drouille-Blanche, Beaune, le prieuré de Lagudet, une vicairie en l'église de Saint-Sulpice-le-Donzeil (*le Donzeau*), le prieuré de Champsanglard, une vicairie en l'église de Genis, les prieurés de Nantiat, Saint-Priest-la-Plaine,

les cures de Saint-Ybard (*Sti Euparhii*), Saint-Pierre-la-Montagne ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Glandon, Saint-Christophe près Limoges, Domérot, la prévôté de Chervix, la cure de Voutezac (*al. Boutezac*), le prieuré de Saint-Amand de Jartoudeix, les cures de Poussanges, Seillac, Espartignac, l'Église-au-Bois, Jouillat, Saint-Paul près Limoges, Saint-Yrieix de Janailac, une vicairie dans l'église Saint-Silvain de Guéret, la cure de Margeride, une portion monacale en l'église d'Uzerche, la cure de Biennac, les prieurés de Saint-Hilaire-le-Châtel, Saint-Loup-des-Landes ; - de la p. 41 à la p. 60 : la vicairie des Barrilher en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de N.-D. de Pradeaux (*beata Maria de Pradellis*), le prieuré du Deveix (*al. Deveys*), etc. - Les actes sont signés par *Raymundus, episcopus Lemovicensis*, et très souvent contresignés par Talois, officialis et vic. gen. Lem.

468*. Janvier-décembre 1627

In-4°, 12 + 126 feuillets, papier.

(En tête, du fol. 1 au fol. 12) : « *Table des visa, collations et autres actes expédiés par messieurs les vicaires généraux des vénérables doyen, chanoynes et chapitre de l'église de Limoges, le siège épiscopal vacant, commençant ce mois de janvier 1627, auquel feu révérend père en Dieu messire Raymond de la Marthonie décéda, évesque ; lesquelz actes sont esté receuz par Simon Laurens soubzsigné, comme commis par les dicts sieurs secrétaires, ainsi qu'il appert par l'acte capitulaire du 15^e du mois de janvier 1627, cy inséré, Laurens.* » - (La page suivante est restée en blanc). - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 20 : les cures de Bussière-Saint-Georges, Mazéras, Saint-Pierre de Vayres, Magnac ; les prieurés de Saint-Georges de Bort, Sainte-Berthe, la vicairie de Saint-Silvain, la cure de Saint-Laurent ; - du fol. 21 au fol. 40, les cures de Pierrefitte, Saint-Sulpice de Verneuil, le prieuré de Nantiat, les cures de Sainte-Feyre, Moutier-Rauseille, les prieurés de Saint-Georges de Nigremont, Chatenet, etc. - Fol. 27 recto. Ordonnance capitulaire interdisant aux religieuses dominicaines du couvent de Saint-Pardoux de bâtir aucun monastère sans autorisation du chapitre (16 février). - Fol. 84 recto. Provisions : de l'office de promoteur en l'évêché de Limoges en faveur de Léonard Segond, l'un des quatorze grands vicaires de l'église cathédrale (23 juin) ; - fol. 116 recto, de l'officialité de Brive en faveur de Me Martial Decordes, bachelier en théologie et curé de Saint-Martin de Brive (22 oct.) ; - fol. 117 recto, de l'office de promoteur sive procureur en la dite officialité, en faveur de Me Verlhac, prêtre. - (Sur la couverture intérieure) : Ordonnance de messieurs les vicaires généraux portant célébration d'un service pour le repos de l'âme de messire Raymond de la Marthonie, évêque de Limoges, 18 janv. 1627. - La plupart des actes sont signés par de Verthamond, *decanus*.

469*. Août 1628-octobre 1632

Grand in-4°, 100 pages + 138 feuillets, papier

Paginé de 1 à 100, puis folioté de 51 à 188. - Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, l'archiprêtre de La Meyze, les cures de Mouzon, Merlines, Voutezac, Faux, Thouron, Saint-Domnolet, Panazol, Martis en l'archiprêtre de Combraille, La Mazière en l'archiprêtre de Saint-Exupéry, Rouzède, Saint-Paul près Limoges, Saint-Symphorien, une prébende en l'église de Saint-Martial, une prébende en l'église de Saint-Junien, la prévôté de La Chapelle-Geneste, une prébende en l'église cathédrale ; - de la p. 21 à la p. 40 : la vicairie de Saint-Martial au Pont-de-Noblat, la cure de Meuzac, le prieuré Saint-Pardoux-de-Magnac, la cure de Montrol-Sénard (*Morteyrol-Sanard*), le prieuré de Savignac, les cures d'Orgnac, Felletin, Perpezac-le-Blanc, le prieuré de Nouic, les cures de Chéronnac, Rouziers, les prieurés de Chéronnac, Sermur, les cures de Saint-Symphorien, Lafaye, le prieuré de Villevalaix, les cures de Verneuil, Gumond, le prieuré Saint-Maximin de Magnac, les vicairies de Neuvic et Saint-Merd ; - de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Maussac, une prébende en l'église de Saint-Junien, le prieuré de Saint-Hilaire-Las-tours, l'aumônerie de la Maison-Dieu de Felletin, la cure de Saint-Gence, les prieurés de Saint-Victour, Saint-Martin-de-Jussac, la cure de Méasne, le prieuré de Saint-Jean-las-Fons (*de Fontibus*), un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, un canonicat en l'église de Saint-Junien, la cure de Saint-Dizier (*Sti Desiderii*), le prieuré de Chéronnac, l'archiprêtre de Saint-Exupéry, les cures de Saint-Maurice près Crocq, Saint-Jean de la Cour (?), un canonicat en l'église de Saint-Junien, la cure de Montjauvy, une chapellenie à La Jonchère ; - de la p. 61 à la p. 80 : la prévôté de Clerjoux, le prieuré de Meyrat, les cures de Balledent, La Celle-Barmontoise, Isle, les prieurés de Balledent, Lussac en

l'archiprêtre de Rancon, la cure de Brigueil-le-Chantre, le prieuré des Froides-Orties (*de Frigidis urticis*), l'aumônerie de La Jonchère, l'hôpital des Arènes près Limoges, le prieuré de Saint-Julien-Château (*al. La Brugère*), la chapellenie de Beausoleil en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Faux en l'archiprêtré de Chirouse, le prieuré de Saint-Martin-de-Pressignac, la cure de Chaumeil, le prieuré de La Geneytouse ; - du fol. 81 au fol. 100 : la cure de La Celle, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, la cure de Villars en l'archiprêtré de Bénévent, etc. - Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

470*. Novembre 1632-septembre 1639

Grand in 4°, 227 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés, sont, du fol. 1 au fol. 10 : l'une des quatre vicairies de l'église de Donzenac, la cure de Fransèches, l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, les cures de Compeix, Saint-Dizier-les-Domaines, Betestes, les prieurés de Bersac, Sainte-Valérie de Felletin, la cure de Courdonnet (?), le prieuré de Sauviat, la vicairie de Saint-Etienne-aux-Clos, la cure de La Croisille, une prébende en l'église Saint-Martin de Brive et en l'église Saint-Martial de Limoges, le prieuré d'Eybouleuf, la cure de Bonnat, une prébende à Saint-Yrieix-la-Perche (*de Athano*), la cure du haut Chalus, l'aumônerie de Brive, la cure de Saint-Yrieix-les-Bois ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Glanges, une portion monacale dans le prieuré de Saint-Léonard, les cures de Maussac, Saint-Pierre-Château, une chapellenie en l'église de La Roche, les cures de Vegènes, Betestes, une prébende en l'église de Brive, les cures de Glandon, la sacristie d'Uzerche, les cures de Montroulet (*Monteroullet*), Meyssat, Fromental, Saint-Pardoux près Razès, Saint-Setiers, Mounismes, le prieuré de Magnac, la vicairie de Sainte-Anne à Bellac, la vicairie de La Madeleine à Saint-Léonard, la cure de Mansanes ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Gumond, une chapellenie en l'église de Sainte-Feréole, la prévôté de Saint-Ybard (*Sancti Euparchii*), la cure de la chapelle N.-D. hors les murs à Saint-Yrieix, le prieuré du Pont-Saint-Martin, la cure de Saint-Pierre de Lesterps (*de Stirpe*), une vicairie en l'église de Limoges, la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil, une prébende en l'église Saint-Martial, le prieuré de Chabanais, une prébende en l'église de Saint-Junien, le prieuré de Chagnac, une prébende à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Saint-Martin, une portion monacale dans le prieuré de Saint-Léonard, une prébende en l'église collégiale de Moutier-Rauzeille, les cures d'Esse, Les Portes dans l'archiprêtré de Combraille, Berneuil, Saint-Martin-le-Mault ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Saint-Martin-la-Méanne, Saint-Hilaire-le-Luc, le prieuré du Cluzeau, la cure d'Altillac, etc. - Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

471*. Août 1635-juin 1656

Grand in-4° dérelié, 273 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de Cognac, Saint-Hilaire-les-Courbes, Vidailiac, un canonicat de l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Gartempe, le prieuré de Saint-Cessadre (*Sti Cessatoris*), la prévôté de Saint-Viance (*Sti Vincentiani*), le prieuré de Forges, la cure de Mansanes, une vicairie en l'église de Moutier-Ventadour, les cures de Saint-Setiers, Parsac, Royère, Journac, la théologale de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche, l'une des douze grandes chapellenies de l'église de Saint-Martial, la cure de Saint-Eloi ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Dompes, un canonicat en l'église de Moutier-Roseille, les prieurés de Lesterps, Verneuil, les cures de Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Priest-le-Bétoux, la vicairie des Experts en l'église du bas Chalus, la cure de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, l'aumônerie de la Salle épiscopale, le prieuré de Saint-Ybard, la vicairie du Saint-Esprit en l'église de Bellac, la cure de Saint-Cyprien, une vicairie en l'église d'Aixe, la prévôté de La Souterraine, le prieuré de Saint-Géry d'Aigueperse, une chapellenie en l'église de La Souterraine, la cure de Saint-Georges-les-Pouges (*al. la Pouge*), une prébende en l'église de Saint-Martin de Brive, les cures de Génis, Saint-Sylvestre ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Saint-Séverin près Vallière, l'une des six prébendes perpétuelles de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche (*Sti Aredii de Athano*), la cure de La Rochette, l'archiprêtré de Combraille cum annexa Sti Adoratoris de Lupersaco, le prieuré de Monceix, la cure de Monestier-Port-Dieu, une chapellenie en la Maison-Dieu de Bellac, le prieuré de Montreys à Chambéret, la vicairie de Combas au monastère de Blessac, le prieuré de La Geneste, la cure de Roziers, un canonicat en l'église de Saint-Martial, la cure de N.-D. ou de Saint-Christophe (*Beate Marie seu Sti Christophori*) de Vernège, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, les cures d'Yssoudun, Rouzède, la vicairie de Saint-Michel en

l'église conventuelle de Saint-Angel, l'une des quatre vicairies de la chapelle de N.-D. à Ségur, le prieuré d'Ahun (*Sti Silvani de Ageduno*) ; - du fol. 31 au fol. 40 : le prieuré de Saint-Pierre-la-Montagne (*alias Saint-Sauveur*) de Nontron, les cures de Moutier-Ventadour, Egletons (*de Glutonibus*), la chapellenie de Las Planchas en l'église de Peyrat, etc. - Du 20 août 1635 au 19 mai 1639, les actes sont signés par J. Bandel, vicaire général ; du 3 juillet 1639 au 19 octobre 1639 par Lapoumellye, vicaire général ; du 12 août 1640 au 14 juin 1656 par Saige, official et vicaire général.

472*. Septembre 1639-avril 1647

Grand in-4°, 236 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau, les cures de Condat près Uzerche, Azat, une portion monacale de prieuré de Saint-Léonard de Noblat, l'une des vicairies de Donzenac, une chapellenie en l'église de Saint-Ouen, la cure de Monceaux (Moulceau ?), les prieurés de Saint-Nicolas de Vaysse, Saint-Priest-le-Bétoux, Saint-Maureil, la cure de Saint-Martial près Le Dorat, le prieuré du Bost-las-Mongees, un canonicat en l'église de Montier-Roseille, les cures de Combraille, Moutier, le prieuré de Saint-Amand-Jartoudeix, les cures de Saint-Yrieix près Vallière, Saint-Salvador (*Sti Salvatoris*), les cures de Condat, le prieuré de Maradennes ; - du fol. 11 au fol. 20 : l'archiprêtre de La Porcherie, les cures de Cussac, Chambéret, Saint-Yrieix-les-Bois, Noailles, Saint-Fréjoux-le-Riche, Ferrières, le prieuré de Domérot, la cure de Sermur en Combraille, la chapelle de Nouzerolles, la pitancerie de Beaulieu, la cure de Saint-Domnolet, la chapellenie de Féry dans le monastère de La Règle et celle de Pulvéret sous le patronage de N.-D. des trois rois en l'église cathédrale de Limoges (*sub invocatione seu ad altare beatissime virginis trium regum in ecclesia Lemovicensi*), la vicairie de Goutes en l'église d'Egletons, l'archiprêtre de La Porcherie, la cure de Saint-Maurice, les prieurés de Château (*de Castrecto alias de Brugeria*), Ladignac, une vicairie à l'autel Saint-Nicolas de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix ; - du fol. 21 au fol. 30 : le prieuré Saint-Jean de La Cour près Aubusson, la pitancerie du prieuré de Port-Dieu, le prieuré de Noailles, les cures de Marcellac, Sarran, l'archiprêtre d'Oradour-sur-Vayres, la cure de Clergoux, le prieuré de Masgontier, une vicairie en l'église du Moutier-d'Ahun, la cure de Saint-Viance (*Sti Vincentiani*), la chapellenie de Saint-Sébastien près Champagnac, la cure de Saint-Gilles près Uzerche (*Sti Egidii in suburbiis Uzerchia*), le prieuré de La Garde-Saint-Gérald (*Sti Geraldii de Lagarde*), la cure de Teyjat, la prévôté de Saint-Ybard dans le monastère d'Uzerche, le prieuré de Turenne, les cures de Cussac, Château-Chervix, Saint-Basile ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Saint-Antoine de Gajoubert (*Vadejoubert*), N.-D. de Beaulieu, Saint-Dizier (*Sti Desiderii*), Saint-Priest-Palus (*Sti Prejecti-Apalus*), etc. - Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

473*. Avril 1647-août 1651

Grand in-4°, 236 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré de Chatelus-le-Marcheix, les cures de Tollet, Sainte-Croix-d'Aubusson, Pierrefitte, le prieuré de La Bussière-Neuve, les cures de Saint-Symphorien (ou Sainte-Feyre ?), Champroux (*de Campo rubeo*), Cros, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Etienne-aux-Clos, Bourdeix, La Mazière, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Champroux (*alias de Champroy, de Campo rubeo*), le prieuré de Jayac, les cures de Tollet, Chambéret, la vicairie de Ligonac en l'église de Neuvic ; - du fol. 11 au fol. 20 : le prieuré des Arènes, la sous-chantrie de Séchères, le prieuré de Burgnac, la cure de Peyrillac, les cures d'Ayen (? *de Abento*), Pionnat, Saint-Sornin-la-Volps (*Saint-Sornin-las-Voulx*), Saint-Symphorien (Sainte-Feyre ?), Saint-Martin de Valle, La Rochette, Bellefaye, l'une des douze semi-prébendes de l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de La Garde-Saint-Gérald, la cure de Saint-Angel, les prieurés de Saint-Cessadre, Saint-Pardoux-Lavaud, les cures d'Objat, Venarsal ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Saint-Quentin, le prieuré de Sagon, l'archiprêtre d'Oradour-sur-Vayres, la cure des saints Pierre et Paul de Guéret, une vicairie perpétuelle en l'église de Neuvic, un canonicat et une chapellenie en l'église d'Eymoutiers, la cure de Saint-Maurice-les-Brousses (al. Saint-Maurice-Lebret), le prieuré de Saint-Nicolas de Beaulieu, la cure de La Souterraine, le prieuré de Couzages, la cure de Saint-Cyr, la vicairie des Brugères, le prieuré de Lissac, la cure de Juillac ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure de Saint-Victorien, les prébendes de l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Saint-Loup de Chenailler, Champroux, Saint-Hilaire-la-Plaine, une

vicairie (seu missarum commissio) en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, etc. - Fol. 13 recto et 19 verso, deux actes d'absolution en faveur de divers prêtres, semblent avoir été insérés dans le présent registre par erreur. - Les actes sont, sauf de très rares exceptions, signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

474*. Août 1651-juillet 1655

Grand in-4°, 230 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré de Naillac, la cure de Villars, le prieuré et la cure d'Anzème, le prieuré de Chatelus-le-Marcheix (*Castrum Lucii Marchès, vulgo Chastrelus Marchès*), la cure de Saint-Germain-la-Volps, la théologale de l'église Saint-Martial de Limoges, les cures d'Estivaux, Chartriers, le prieuré de Colondanes, les cures de Bonnat, Flavignac avec son annexe des Cars (Quards), le prieuré de Chatenet, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, l'une des quatorze grandes vicairies de la dite église, les cures de Saint-Séverin près Vallière, Châteauponsac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Glandon, le prieuré de Champnétery ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Bellac, Saint-Christophe de Bosco, Saint-Silvain de Bellegrade, Evaux, l'archiprêtre rural de Gimel, les cures de Saint-Pierre-dans-les-Murs à Saint-Yrieix, Beillac, Compreignac, le prieuré de Montchouseau (?), la cure de Sainte-Marie-de-Vaux, une chapellenie en l'église de Guéret, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré et la cure de Saint-Victour, les cures d'Estivaux, Neuvic, Sannat, Saint-Michel-de-Vaisse, Saint-Georges-de-Nigremont, la prévôté de Saint-Vaury (*Sti Valerici*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Nexon, Saint-Sornin (*Sti Saturnini*), une chanterrie en l'église cathédrale de Limoges, la vicairie des Gautiers en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de La Mazière, le prieuré de Valentin, l'aumônerie de Saint-Léonard-de-Noblat, les cures de Neuvic, Ménoire, Neuville, la chapellenie de Saint-Clément en l'église de Saint-Junien, le prieuré du Chatenet, les cures de Dournazac, Saint-Germain-la-Volps, la chapellenie de Saint-Anne en l'église de Bellac, la cure de Sannat, le prieuré d'Ars, la cure de Saint-Séverin près Vallière, le prieuré de Mereau, la cure de Saint-Aignan de Versillac ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Beyssat, Védrières, les prieurés de Champsanglard (*de Campo Singulari*), Chatenet, la cure de Compreignac, le prieuré de Valentin, la cure de Rosiers (*Rouzziers*) avec son annexe de Masléon, etc. - Fol. 11 recto, *dispensatio ad clericaturam et beneficia simplicia precto Josepho Choumeils scholaris*. - Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

475*. Novembre 1669-octobre 1673

Grand in-4°, 174 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : une chapellenie en l'église de Coussac, la cure d'Eymoutiers, diverses vicairies de l'église cathédrale, la cure de Saint-Estèphe-le-Droux (*Sti Stephani le Droux*), une chapelle dans le cimetière de Chassenon, une vicairie en l'église de Guéret, la chapelle d'Asnières, le prieuré de La Chapelle-Espinasse (*al. La Chapelle de Lespinasse*), la cure de Monteil-Guillaume, le prieuré de Saint-Xantin, les cures de Liginiac, Viam, le prieuré de Bort, la vicairie de Gramat au lieu de La Roche, les cures de Saint-Etienne de Versillac, Sarran (ou peut-être Sarrou), Champagnac ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Châteauneuf, la vicairie de Coulonges, la prévôté de Moutier-Roseille, les cures de Saint-Maixent, Saint-Julien-le-Déjalat, la vicairie des Thinières en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Curemonte, une vicairie en l'église d'Uzerche, les cures de Saint-Yrieix près Vallière, Saint-Barthélemy-de-Lignac (*vulgo Leisignac*), le prieuré de Bersat, la cure de Sannat, une vicairie de l'église d'Esse, le prieuré de Saint-Barthélemy, la cure de Saint-Michel-de-Vaisse, un canonicat en l'église collégiale de Noailles, les cures de Peyrat-le-Nonier (*l'Anounier*), Saint-Amand-le-Petit ; - du fol. 21 au fol. 30 : les prieurés de Pradeaux, Baubiat en l'église de Banise, les cures de Chaptelat, Brillac, le prieuré de Brugnac, une vicairie en l'église d'Ahun, les cures d'Ahun, Saint-Hilaire-Château, Malval, Alleyrat, Janailac, diverses chapellenies en l'église de Bénévent, la cure de Condat, une chapellenie en l'église de Lourdoucix-Saint-Pierre, le prieuré d'Ars, les cures de Banise, Betestes, Gorre ; - du fol. 31 au fol. 40 ; le prieuré de Salon, les cures de Nouzerolles, Maussac, le prieuré d'Angelard, etc. - Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

476*. Novembre 1673-juillet 1675

In-4°, 48 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré de Villars, un canonicat en l'église de Saint-Junien, une portion monacale en l'abbaye d'Uzerche et au prieuré de Saint-Léonard-de-Noblat, les cures de La Celle, Blanzac, Solignac, Soubrevas, la vicairie de Saint-Anne en l'église de Bellac, la cure de Nexon, le prieuré de Maisonfeyne, les cures de La Souterraine, Ayen, une vicairie en l'église de Nieul, une chapellenie en l'église de La Règle, la cure de Pierrefite, une vicairie en l'église de Saint-Merd, la cure de Vidailiac, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, les prieurés de Millevaches, Saint-Silvain-Montaigut, Mémoire, une vicairie en l'église de Tarn, la cure de Saint-Amand près Morterolles ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Saint-Martin-Sépert (*de Septem piris*), un canonicat en l'église de Saint-Junien, les cures de Saint-Pardoux-l'Enfantier, Eymoutiers, Marval (*Maraval*), Oradour-sur-Vayres (*de Vayreys*), Solignac, Saint-Bonnet-la-Rivière, Brigueil, Nexon, les prieurés de Saint-Barthélemy de Boisse, Royrette, une chapellenie en l'église de Montbrun, les cures de Saint-Martin de Chaufour, Salagnac, les prieurés de Monceix-Lafaye, un canonicat en l'église du Dorat, le prieuré de Saint-Vincent de Peyrat, la cure de Saint-Dizier, le doyenne de Noailles ; - du fol. 21 au fol. 30 : le prieuré de Peyrat-le-Nonier (*l'Annonière*), la chapellenie de Cessat en l'église, de N.-D. du Pont, la cure de Viam (*Vian*), etc. - Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

477*. Juillet 1675-avril 1676

In-4°, 28 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les prieurés de Beaubreuil, Ladaigne (?), la cure d'Ars, le prieuré de Magnac, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, un canonicat en l'église collégiale, de Moutier-Roseille, les cures de Beyssac, Rosiers, Saint-Victour, une prébende en l'église collégiale de Brive, la cure de La Chapelle-aux-Saints, le prieuré de Condat, la cure de Saint-Martin-le-Mault, un canonicat en l'église de Noailles, les cures de Noailles, Saint-Amand-le-Petit, Champniers, les prieurés de Seuris, Saint-Nicolas, Soumans (*Soubmans*) ; du fol. 11 au fol. 20 : la chapelle du Puy, la cure de Grenord, la vicairie de Saint-Priest près Bonlieu, les cures de Peyrat, Mounisme, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, etc. - Fol. 4 recto et 9 verso : actes d'absolution. - Les actes sont tous signés par *Franciscus, episcopus lemovicensis*.

478*. Janvier-juillet 1677

In-4°, 24 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de Mouzon, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Pardoux-les-Cars, Saint-Martin-la-Méanne, Saint-Bonnet-la-Rivière. Saint-Yrieix près Vallière, Saint-Merd (*Sti Medardi*), un canonicat en l'église de Brive, la cure de La Péruze, Pionnat, Saint-Pardoux, Saint-Marc-à-Frogier, Saint-Hilaire-les-Courbes, le prieuré de La Bussière, la cure de La Mazière, le prieuré d'Arnac, les cures de Pensol, Jarnage, Peyrat ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de La Mazière, Foissac, un canonicat en l'église de Brive, les prieurés de Saint-Dizier, Champ-sanglard (*de Campo-singulari*), la cure de Pigerolle, etc. - Fol. 8 verso. Nomination de J.-B. Pabot comme juge de la juridiction et châtelainie de Nieul et Peyrillac dépendant de l'évêché. - Du 30 janvier au 18 février, les actes sont signés par M. Bourdon, *vicarius generalis*, et M. Peyrat, *secretarius* ; du 17 mars à la fin, par *Ladovicus, episcopus lemovicensis* et Drouet.

479*. Juillet 1677-mars 1679

In-4°, 165 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures d'Yssoudun, Challiat (*Chasliat*), Veyrières, Pradines, Domérot, les prieurés de Confolent, Népoux, la cure de Clergoux, une vicairie à Saint-Pardoux, les cures de Naillac, Saint-Marc-à-Frogier, une vicairie en l'église Saint-Pierre du bourg muré de Saint-Junien (*oppidi murati Sti Juniani*), les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine, Esse, Gajoubert (*Guajobert*), Saint-Jouvent (*Sti Gaudentii*), une vicairie (*seu missarum commissio*) à Cornil (*Cournil*), le prieuré de Clédat ; - de la p. 21 à la p. 40 : le prieuré de Saint-

Marc d'Aurens, la cure de Nontronneau (*de Nontronello*), la vicairie de Saint-Georges en l'église de Saint-Martin de Chammant (?), une vicairie en l'église collégiale du Dorat, les cures de Tersillac, Bourg-de-Salagnac, Saint-Martin-Saint-Catherine, Soudeille, Rougnac, Nantial, Dompierre, Saint-Solve (*Sti Silvan*), Saint-Martin de Laval, Concèze, Anzème, Bruxerolles, le prieuré de Chaillac, la vicairie de Saint-Sébastien à Chabonais, la cure de Saint-Genest ; - de la p. 41 à la p. 60 : le prieuré de Puyfaly, les cures de La Chapelle-Montbrandeix (*Montbrandin*), Saint-Pierre-le-Bost, le prieuré de Pressignac, la vicairie de La Bousche à Aix, une chapellenie en l'église de Tarn (? *Tard*), la vicairie de Calvy en l'église de Gimel, les cures de Murat, La Chapelle-Saint-Robert, Ajain (? *Ajen*), la chapelle de N.-D. à La Souterraine, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Pierrefitte, Veyx, un canonicat en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Silvain, les cures des saints Prime et Félicien, Saint-Christophe, Nontron ; - de la p. 61 à la p. 80 ; les cures de Saint-Angel, Nouic, Lésignac-sur-Goyre, Razès, le prieuré de Saint-Maximin de Confolent, la cure du bourg de Saint-Martin-Chargnac (*oppidi Sti Martini-Charignac*), la vicairie du chanoine Jean de Bastide en l'église collégiale de Saint-Martial, etc. - Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus lemovicensis* ; le dernier par Louis, évêque de Limoges, et contresignés par Drouet, les deux derniers par Faure, *loco secretarii*.

480*. Mai 1679-juin 1681

In-4°, 191 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures de Ceyroux, Mainsac (*Minsac*), Salagnac, Ars, les prieurés de Blessac, Saint-Salvador, un canonicat en l'église collégiale de N.-D. du Mont au château d'Aubusson, les prieurés de Saint-Laurent du Teil, Ars, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Forgeas (al. Forgetas), les cures de Peyrat, Chambon, Saint-Fréjoux-le-Pauvre, Saint-Merd-la-Breuille (*Sti Medardi de la Breuille*), une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'archiprêtré de La Meyze, les cures de Curemonte (*de Curamonte*) ; - de la p. 21 à la p. 40 : la cure de Chaptelat, une chapellenie dans le cimetière de Biennat, les cures de Chênevières, Sornat, Peyrabout, la vicairie de Ligonac à Neuvic, les cures de Chambéret, Veyrac, la chapellerie d'Anglard à Uzerche, les cures d'Ars, Boisseuil, Saint-Martin-Sépert, la vicairie de N.-D. d'Evaux (*de Evabonio*), la cure de La Tour-Saint-Austrille, le prieuré de Peyrat-le-Nonier (*Lanounier*), les cures de Fontanière, Le Lonzat (*Alonzat*) dans l'archiprêtré de Vigeois, un canonicat en l'église collégiale d'Aubusson, la cure de Roziers, le prieuré de Saint-Silvain-Montaigut ; - de la p. 41 à la p. 60 : les prieurés de Sermur, Magnac, la cure de Sarran, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, les cures d'Egletons, Saint-Victour, Vigeois, une vicairie à Donzenac, les cures de Ventejeols, Séreillac, Vaulry, Isle, une vicairie en l'église collégiale du Dorat, la cure de Saint-Angel, Le Compeix, le prieuré de Nedde, la chapellenie de Lagasne, les cures de Prugne, Châteauneuf ; - de la p. 61 à la p. 80 : les cures de La Péruze, Séreillac, les prieurés du Mureau (*de Murello*), Nieul, Perpezat, les cures de Bonat, Brousse, la vicairie des Brachet en l'église cathédrale, les cures de Fontgaland, Bellegarde, etc. - Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus lemovicensis*, le dernier par Louis, évêque de Limoges, et contresignés par Drouet.

481*. Mars 1683-mars 1685

In-4°, 97 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la chanterrie du Dorat, les cures de Beaulieu, Linars, les prieurés de Sagnac, Moutier-Roseille, les cures de Biennac avec son annexe de Rochechouart, Jouillat, Savignac, Marcille, Saint-Amand-Jartoudeix, une vicairie à La Meyze, le prieuré de Naillac, les cures de Troche, Saint-Hilaire-Château (*ter*), une vicairie dans le cimetière d'Asnières, la cure de Fransèches, une vicairie dans l'église Bourgameuf ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Reterre (*de Rubra terra*), Tudeil (*de Tudello*), une vicairie à Berneuil, la cure de Saint-Victorien, les prieurés de Clugnac, Verneuil, l'infirmerie du monastère d'Uzerche, la prévôté de Chambon, une vicairie dans l'église du monastère de La Règle, les cures d'Estivaux, Saint-Sornin, Boisseuil, un canonicat en l'église collégiale de Moutier-Roseille, la cure de Meymac, une vicairie à Tarn (? *Tard*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Magnac(-Lestrange), le prieuré de Saint-Marien, la prévôté de Brivezac, la cure de Pressignac, le prieuré de Chatelet-André (?), les cures de Mazéras, Mémoire, Troche, Mortroux, Viam, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, la cure de La Croix, le prieuré de Carcèles (*seu Carvelas*), la cure de La Graulière, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Perpezac-le-

Noir, Saint-Hilaire-Château, Pradines, Chavanac ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Saint-Hilaire-Taurion, Mérygnac, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Maisonnais, le prieuré de Gartempe, les cures de Salesse, Maraval (*Mallaval*), Pierrefitte, Beyssac, le prieuré de La Chassagne, etc. - FOL. 5 verso, acte d'absolution en faveur de Me Jean Féris, prêtre. - Les actes sont tous signés par Ludovicus *episcopus lemovicensis*, et contresignés par Drouet, Faure, *loco secretarii*.

482*. Avril 1685-novembre 1686

In-4°, 100 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la cure de Saint-Cessateur de Verneuil, les prieurés de Millevaches, Nontron, la cure de Bessines, une vicairie dans l'église du dit Bessines et dans celle de Saint-Léonard, les cures d'Egletons (*oppidi des Gloutons*), Saint-Priest-le-Bétoux, Chambouchard, Saint-Ouen, le prieuré d'Anglard, la cure de Sainte-Marie-de-Vaux, le prieuré de Bonnefont, la cure de Voutezac (al. Boutezac), Abjat, la sacristie de Saint-Germain, les cures de Saint-Estèphe-le-Droux, Rilhac, La Celle près Gouzon, Solignac, Saint-Yrieix près Vallière ; - du fol. 11 au fol. 20 : la vicairie de Murat, les cures des Salles, Saint-Victurnien, le prieuré de Lézignac-sur-Goyre, les prieurés de Lignareix, Domérot, Ahun, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, les cures de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, Savignac, Estival, le prieuré de Sauviat, la cure de Sainte-Félicité, une chapellenie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de La Celle près Gouzon, Peyrillac, le prieuré de Lézignac-sur-Goyre, l'infirmerie du monastère d'Uzerche, la cure de Saint-Martin de Brive, le prieuré de Courselles ; - du fol. 21 au fol. 30 : le prieuré de Domérot, les cures de Cieux, Saint-Etienne-aux-Clos, Saillat, Balledent, un canonicat en l'église d'Aubusson, les cures de Condat, Bonnat, Saint-Christophe, Vaulry (*Voris*), une chapelle à Nieul, une chapelle en l'église de Beyssat, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert et en l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Saint-Gérald, la cure de La Péruze, les prieurés de Magnac, Roche, Rogier (?) ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure de Versillac, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église du Moutier d'Ahun, etc. - Les actes sont tous signés par Ludovicus, *episcopus lemovicensis*, et contresignés par Faure, puis Bost.

483*. Novembre 1686-juin 1688

In-4°, 100 feuillets, papier.

Les bénéfices sont, du fol. 1 au fol. 10 : une portion monacale en l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Peyrat, une chapellenie (*seu missarum commissio*) à Saint-Sulpice-le-Donzeil, l'archiprêtre de Saint-Junien, les cures de Naillac, Saint-Georges-la-Pouge, une vicairie à Eymoutiers, les cures de Maumont, Teilloux (*Teilboux*), Saint-Germain-sur-Vienne, une vicairie en l'église de N.-D. de Bellac, les cures de Roumazières, Jabreilles, un canonicat en l'église de Saint-Léonard, la cure de Saint-Amand-le-Petit, une chapellenie à Brigueil ; - du fol. 11 au fol. 20 : une portion monacale en l'abbaye d'Uzerche, les cures de N.-D. d'Uzerche, Bosmoreau ; la chapellenie de Saint-Barthélemy (*vulgo le Puy sive le Mont-Gaudy*) près Guéret, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la cure de Saint-Paul, le prieuré de Beaulieu, les cures de Peyrabout, Naillac, Monestier, Leyrac, Ventejeols, la vicairie de Sainte-Berthe (à Guéret ?), le prieuré de Clugnac, les cures d'Estival, Chambon près Confolens, Saint-Hilaire-Lastours, une vicairie en l'église d'Uzerche, la cure de Lézignac, Saint-Sornin-Leulac (*Sti Saturnini de Lulac*) ; - du fol. 21 au fol. 30 : la vicairie du Désert à Uzerche (*oppidi Uzerchie*), la vicairie de Sainte-Radegonde dans le prieuré de Saint-Gérald près Limoges, les cures de Saint-Basile, Saint-Hilaire-Taurion, Beyssenat, Laval, le prieuré de Gartempe, une vicairie en l'église de Saint-Sornin, une autre en l'église cathédrale de Limoges, la cure de Millevaches, le prieuré de Saint-Priest-la-Plaine, les cures de Nontron, Saint-Germain-sur-Vienne, Aureil, Meyssac, Vayres, Ventejoux (*Ventejus*), Boussac, le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouard, la cure de Bornet ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure de Chambéraud, le prieuré de Saint-Alpinien, les cures de Ségur, Saint-Paul, Surdoux, une vicairie en l'église de Saint-Merd (Sti Medardi, une vicairie à Châteauponsac, la cure de Roumazières, etc. - Absolutions en faveur : fol. 3 verso, d'Annet Rodier, prêtre, qui s'était battu avec un laïque ; - fol. 13 verso, de Pierre Borderie, sous-diacre, sorti de la congrégation des Doctrinaires. - Les actes sont tous signés par Ludovicus, *episcopus lemovicensis*, et contresignés par Bost, puis David.

484*. Juin 1688-octobre 1690

In-4°, 102 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la prévôté de Saint-Laurent, les prieurés de Naillac, Châtelus-marcheix, la cure de Savignac, l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Saint-Pardoux-le-Vieux, Champniers, Anzême, Juillac, Colondanes, Saint-Hippolyte, le prieuré de La Roche, la cure de La Jonchère, le prieuré de Naillac, diverses vicairies en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure (*seu* église paroissiale) de La Forêt, le prieuré-cure (*seu* église paroissiale) de Champnétery, deux canonicats en l'église de Saint-Léonard, la cure de La Tour-Saint-Austrille ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Saint-Pardoux-le-Neuf, un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Montroulet, Sainte-Félicité, le prieuré d'Aubys (Aubis), les cures de La Chaussade, Saint-Silvain-Montégut, Jugeais, La Roche, Saint-Hilaire-les-Courbes, l'archiprêtré de Saint-Martin de Brive, un canonicat en l'église collégiale de Brive, les cures de Thalamy, Saint-Hippolyte, l'Église-aux-Bois, une vicairie à Saint-Silvain-Montégut, la cure d'Anzême ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Saint-Martin-Château, le prieuré de Magnac avec son annexe de Fonloup, les cures de Saint-Dizier, Aixe, Saint-Gilles de Jugeais (*Sti Egidii de Jugeais*), le prieuré de Colondanes, les cures de Pérols, Eygurande, Saint-Laurent près Guéret, une vicairie et diverses chapellenies dans l'église des saints Pierre et Paul de Guéret, les cures de Blessac, La Roche, une vicairie dans l'église de Voulon, une autre dans l'église de Bellac, la cure de Bosmoreau, un canonicat dans l'église cathédrale de Limoges, la cure de Saint-Laurent-le-Monestier, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Grenord (*de Grandi hortō*) ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Saint-Avil-de-Tarde (*de Tandē*), Troche, l'aumônerie de la Salle épiscopale, une chapellenie à Brivezac, une prébende dans l'église de Turenne, les cures de Cornil, Saint-Solve, etc. - Les actes sont tous signés par *Ludovicus, ep. lem.*, et contresignés par David.

485*. Octobre 1690-janvier 1693

In-4°, 100 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : la vicairie de Saint-Jean d'Aubepeyre en l'église de Saint-Yrieix (*ad altare Sti Joannis Baptistæ d'Aubepeyre in parochiali ecclesia de Saint-Yrieix*), la cure de Mansac, la prévôté de Pierrebuffière, les cures de Dournazac, Sainte-Félicité, l'une des grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Yrieix, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, les cures de La Celle-Barmontoise, Compas, un canonicat en l'église conventuelle de L'Artige et en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Bonnet en Basse-Marche, le prieuré-cure (*seu ecclesia parochialis*) de Saulgond, une vicairie en l'église de Bort (*oppidi de Bort*), un canonicat en l'église collégiale du Dorat et en celle de Saint-Martial, la cure de Chaillat, la chapellenie de Fraissinet en l'église d'Allasac, le prieuré de La Roche-Malevalaise, la cure d'Augères ; - du fol. 11 au fol. 20 : le prieuré de Bort, la vicairie de N.-D. au Dorat, la cure de Blanzac, la chapellenie de N.-D. à Bellac, le prieuré de Sainte-Croix de Pierrebuffière, la cure de Saint-Pierre à Saint-Yrieix (*intra muros oppidi Sti Aredii*), la cure des saints Pierre et Paul à Guéret (*ter*), les vicairies (*vicariæ aut cappellanæ seu missarum commissiones*) de Flavignac, la cure de Saillat, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, la chambrerie de Chambon, les prieurés de Beaubreuil, Mas-Buisson, Blond, Sornac, Chervix, la vicairie de Donzenac, les cures de Brignac, Fransèches ; - du fol. 21 au f 30 : les cures de Bussière-Saint-Georges, Saint-Pierre du Dorat, le prieuré de Malemort, la vicairie de Ségur, la cure de Saint-Sornin, la vicairie de Chaumont en l'église de Sainte-Ferréole, la cure de Jouac, la prévôté de Brivezac, les cures de Saint-Augustin, Lavaud-Franche, Auge, la vicairie de Saint-Jean à Bellac, les cures de Javerdat, Bussière-Boffy, Lascoux, le prieuré de Soumans, la cure de Cublat ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure de Sainte Félicité, l'aumônerie de Rochechouart, la cure de Saint-Maurice, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de La Roche, etc. - Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus lemovicensis*, et contresignés par David, puis J. Cossas (sauf oublié).

486*. Janvier 1693-juillet 1694

In-4°, 87 + 10 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : un canonicat en l'église de Saint-Etienne, les cures de Saint-Maurice, Saint-Denis-des-Murs, Couzeix, la chapelle de Saint-Michel (*alias des Chassagne*) en l'église de Saint-Angel, la vicairie de Saint-Georges en l'église de Saint-Sauveur de

Rochechouart, la cure de Berneuil (*Barnoul*), les prieurés de Saint-Victor, Saint-Laurent-du-Teil, un canonicat en l'église de Saint-Etienne, le prieuré de La Saulière, l'archiprêtré de Gimel, les prieurés de Menusal, Châtenet, Toy, la cure de Champagnac, une vicairie en l'église de Saint-Sornin-la-Marche, les cures de Saint-Martin-le-Mault, Saint-Aignan-de-Versillac ; - du fol. 11 au fol. 20 : la chapelle du Puy d'Arnac, la cure de Saint-Léonard, un canonicat en la dite ville, la cure de Merlines, une vicairie en l'église collégiale de Moutier-Roseille, les cures de Viersac, Beaulieu, Venarsal, une chapellenie en l'église de Treignac, la prévôté de Chapchat (?), une vicairie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Montceix, les cures d'Ahun, Saint-Paul-Saint-Laurent, Salagnac, Feytiat, Brive, le prieuré de La Cellette, la cure de La Graulière ; - du fol. 21 au fol. 30 : un canonicat en l'église collégiale de Noailles, le doyenné de Saint-Germain, la cure de Moutier, un canonicat en l'église cathédrale, le prieuré de La Gellette, les cures d'Augne, Saint-Martin-la-Méanne, Mascheix (*Masseix*), le prieuré d'Arnac, les cures d'Egletons (*de Glutonibus*), Courteix, l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, la cure de Vegènes, la prévôté d'Ayen, les cures de Saint-Georges-de-Nigremont, Champagnac, Gouzon, Vayres ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Viersac (*Viersat*), La Borne, Freyssinet, Lanteuil, Espartignac, etc. - Fol. 30 recto, absolution pour Henri Fougères, prêtre, curé de Grandsaigne, qui avait été suspendu pour négligence dans l'exercice de ses fonctions. - Les actes sont tous signés par *Ludovicus episcopus lemovicensis*, et contresignés par David, puis J. Cossas (sauf oubli).

487*. Août 1694-juillet 1695

In-4°, 57 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les cures de Chambon, Bourganeuf, Soudaine, les prieurés de Genouillac, Bonnefont, les cures de Glanges, Feytiat, l'archiprêtré de La Porcherie, les cures d'Azat-Châtenet, Saint-Hilaire-la-Plaine, Beynac, Bort, La Roche, Champagnac, l'infirmerie du prieuré du Port-Dieu, les cures de Varetz, Brigueil-le-Chantre, Valiergues, Eyren, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, l'archidiaconé de Limoges en faveur de Noël Drouet, prêtre du diocèse d'Angers, maître en théologie, official général du diocèse de Limoges ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de Peyrat, la vicairie de Saint-Jacques en l'abbaye de Meymac, les cures de Saint-Bonnet près Bort, Chambon, le prieuré de Gouzon, les cures de La Geneste, La Tour-Sainte-Austrille, la vicairie d'Aigueperse dans la paroisse d'Aresnes, le prieuré de La Brugère, les cures de Sainte-Feyre (*Sti Symphoriani*), Cublac, le prieuré de Saint-Marien, les cures de Mazeyrat, Fontanières, Vitrac, Creissac, Combressol avec son annexe de Bonnesaigne, la commanderie de Maisonnisses ; - du fol. 21 au fol. 30 : le prieuré de Saint-Silvain-d'Ahun, les cures de Chaumeix, Saint-Pierre d'Oigne (?), le prieuré de Saint-Laurent-du-Teil, la cure de Saint-Cyprien, etc. - Fol. 24 recto, absolution en faveur de Jean Pecon, prêtre, qui avait été suspendu de ses fonctions. - Les actes sont tous signés par *Ludovicus, episcopus lemovicensis*, et contresignés par David.

488*. Mars 1696-janvier 1698

In-4°, 73 feuillets, papier.

« *Registre des visa et collations des bénéfices, commencé par moi secrétaire de Mgr. l'illustrissime et reverendissime François de Carbonnel de Canisi, évêque de Limoges, le quinzième du mois de mars de l'année 1696. MICHELON* ». - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert et en celle de Saint-Léonard, les cures de Peyrissat, Reterre (*de Rubea terra*), le prieuré d'Ars, les cures de Montrol-Sénard, Azat en l'archiprêtré de Bénévent, la chapellenie de Montbrun à Coussac, une vicairie en l'église de Veyrac et en celle de Roziers, les cures de Peyroux, Courbefy, une chapellenie en l'église de Texon (? Teissant), la cure de Saint-Sornin-Leulac, le prieuré de La Drouille-noire, la cure de Malleret, la vicairie de Saint-Martial à Rosiers ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Nexon, Doms, Pradines, l'archiprêtré de Chirouse, les cures de Saint-Martin, Haut-Chalus, Saint-Sornin-la-Volps (*Sti Saturnini Lavaux, de Vulpibus*), Yssandon, Davignac, Billac, Le Mas, une chapellenie dans l'église de Saint-Victorien, le prieuré de Sainte-Valérie à Felletin, la cure d'Ussac, la vicairie des Brachet et celle du Crucifix dans l'église cathédrale, la prébende théologique en la dite église, la cure du Moutier-Malcard ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Creissac, Turenne, le prieuré de Saint-Maxime à Confolens, la cure de La Saunière, la chapellenie du Saint-Esprit à Bellac, la cure de Mars, l'archiprêtré de Chirouse, le prieuré de Saint-Léger-Bridareix, la cure de Saint-Séverin, le prieuré de Saint-Léger-le-Gérétois, la cure de Meyrignac, le prieuré d'Aigueperse, la

cure d'Eybouleuf, les vicairies de Gramat à La Roche, la chapellenie de N.-D. de Pitié à Nedde, le prieur de Maisonfeyne, la cure de Maisonnais, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain ; - du fol. 31 au fol. 40, les cures de Noth, Villars, le prieuré de Saint-Maurice, la cure d'Aubesaigne, etc. - Passim, quelques actes rédigés en français. - Les actes sont signés par M. Bourdon, *vicarius generalis*, puis par Franciscus, *episcopus lemovicensis*, et contresignés par Michelon.

489*. Juillet 1700-janvier 1703

In-4°, 177 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la vicairie de N.-D. de Montbrun en l'église de Coussac-Bonneval, l'infirmerie du monastère d'Uzerche, la vicairie de N.-D. de Paix à Treignac, la vicairie de Saint-Christophe à Peyrat, les cures de Peyrat, Nouzerines, la vicairie de Saint-Jean à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Maisonfeyne, la vicairie de Montbrun, celle de Saint-Eutrope en, l'église du Dorat, celle de Saint-Pierre en l'église de Moutier-Roseille, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, les cures de Sainte-Croix d'Aubusson, la Chapelle-Espinasse, Meillac, Margeride, le prieuré de Saint-Maureil, une vicairie en l'église de Champagnac ; - de la p. 21 à la p. 40 : la vicairie de Saint-Cloud dans le cimetière de Guéret, les cures de Saint-Pierre-le-Bost, Nontron, diverses vicairies en l'église de Coussac, la cure de Maisonfeyne, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, le prieuré de La Roche-Nousille, les cures de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, La Chapelle-Espinasse, Saint-Fréjoux-le-Riche, Champsanglard, Laval, Peyrat, la vicairie de Saint-Cloud à Guéret, la cure de Claravaux, le prieuré de Saint-Loup de La Doysne (?), les cures de Fromental, Compas, Saint-Goussaud ; - de la p. 41 à la p. 60 : les cures de Saint-Amand, Tarde, le prieuré de Sermur, la cure de Venarsal, une vicairie en l'église de Guéret, les cures de Nontron, Laval, un canonicat en l'église de La Chapelle-Taillefert, une vicairie en l'église de Coussac, les cures de La Tour-Sainte-Austrille, Saint-Sylvestre, Genouillac, le prieuré de Champcouteau, des cures de La Croisille, Ghabanais, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré de Vernège, les cures de Voulon, Saint-Hilaire-la-Treille ; - de la p. 61 à la p. 80 : la chapellenie de Montbrun à Coussac, les cures de Clergoux, La Bretagne, le prieuré de Saint-Laurent-du-Teil, etc. - Les actes sont signés par M. Bourdon, *vicarius generalis*, jusqu'au 31 janvier 1701, puis par R. Marbot, *vicarius generalis*, ou par *Franciscus, episcopus lemovicensis* ; une seule fois (9 mars 1701) par Lemaire, *vicarius generalis*.

490*. Janvier 1703-juillet 1705

In-4°, 206 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures de Montrol-Sénard, Treignac, la vicairie de Saint-Martial de Maumont en la paroisse de Rosiers, les prieurés de Mansanes, Boubon (*de Bobonio*), Saint-Priest-les-Vergnes, Chabanais, une place monacale en l'abbaye de Vigeois, les cures de Javerdat, Gouzoniac, la chapellenie de Saint-Quitterie en l'église collégiale du Dorat, la vicairie de Saint-Jean à La Fage, les cures de Grandsaigne, La Rochette, les vicairies de Saint-Martial et de Saint-Yves in castrecto seu castello de Lestrangle, les cures de Claravaux, Saint-Priest-Ligoure, le prieuré de Sainte-Croix de Thou, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - de la p. 21 à la p. 40 : la cure de Saint-Martinet, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Chastagnol, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Tarde, les cures d'Oradour-Saint-Genest, Journac, Gouzoniac, Saint-Germain-le-Lièvre, Chirac, une place monacale en l'abbaye de Vigeois, les cures de Vars, La Panouze, Aixe, Claravaux, les vicairies de Saint-Jean et de Saint-Yves en l'église de La Règle, la cure de Blanzac, le prieuré de Thou, les cures de La Celle-sous-Gouzon, Saint-Germain-Beaupré ; - de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Saint-Pierre-Château à Eymoutiers, la chapellenie de Saint-Bonaventure en l'église de Folles, le prieuré de Bénévent, la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Bellac, le prieuré de Sauviat, une vicairie à Rosiers et une autre en l'église cathédrale, l'archidiaconé de Malemort en faveur de J.-B. Michelon, prêtre, docteur en théologie, comme successeur de Noël Drouhet, décédé ; la cure du Bourg-de-Salagnac, la vicairie de Saint-Paul en l'église de Bellac, le prieuré d'Ars, les prieurés de Mas-Rimoulet, Nouziers, la cure de Tarn, la chapellenie de Malamas en l'église de Saint-Denis-des-Murs, la chapellenie de la Recluse en la paroisse de Tarn-et-Aixe ; - de la p. 61 à la p. 80 : une vicairie en l'église d'Eymoutiers, la cure de Sainte-Croix à Aubusson, le prieuré de Leyrat, la vicairie de Chalus et la chapellenie de la Basse-cour à Treignac, une vicairie en l'église de Nieul, etc. -

Quelques actes sont signés, par *Franciscus, episcopus lemovicensis* ; les autres par R. Marlot, *vicarius generalis*.

491*. Juillet 1705-juillet 1707

In-4°, 160 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : le prieuré de Saint-Pantaléon, les cures de Roumazières, Chambon-Sainte-Valérie (*ecclesia Sta Valeriae monasterii Feletinensis*), Saint-Junien, Brillac, une prébende en l'église d'Uzerche, les cures de Neuvie, Soubrebost, La Rochette, les prieurés de Domérot, Moissannes, Azat-le-Ris, Saint-Junien, (sive *Saint-Genest-le-Château alias de La Brugère*), Saint-Brice (*seu Saint-Bries*), l'archiprêtré de Saint-Exupéry, les cures de Brillac, Neuville, le prieuré de Turenne, les cures de La Chapelle-Montbrandeix, Foyssac ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de La Bregère près Limoges, Roumazières, le prieuré de Brignac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Léonard, les cures de Coneèzes, La Brionne, une vicairie ne l'église de La Meyze, un canonicat en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, les cures de Villevalaix, La Ville-Dieu, Guéret, le prieuré de Bezeaud, la cure de Betestes, la chapellenie de Cros à Fursac, le prieuré de Bussière-Galand, les cures de Le Vigen, La Chapelle-Montbrandeix, un canonicat en l'église collégiale de Turenne, la cure de Saint-Julien dans l'archipr. de Brivezac ; - de la p. 41 à la p. 60 : une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Silvain près Toulx, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Vayres, Moutier-Ventadour, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Roussac, un canonicat en l'église cathédrale, la cure de Meilhac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Léonard, une vicairie en l'église cathédrale, un canonicat en l'église de Saint-Yrieix, une place monacale en l'abbaye de Vigeois, le prieuré de Vaux, la cure de Javerdat, le prieuré de Linars, la cure de Saint-Salvadour, le prieuré du Dognon ; - de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Saint-Pardoux-l'Orligier, Valiergues, Arnac-la-Poste, Saint-Julien-Château, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, etc. - Les actes sont signés jusqu'au 14 octobre 1706 par R. Marlot, *vicarius generalis*, puis par J. de Tanoarn, *vicarius generalis*. Ils ne sont plus signés à partir du 6 mai 1707 où ils sont rédigés au nom d'Antoine de Charpin de Genétines, évêque de Limoges.

492*. Juillet 1707-juin 1710

In-4°, 390 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 10 : la cure de Meste, la vicairie du Cardinal dans l'église de N.-D. de Bellac, les cures de Jarnages (*oppidi de Jarnage*), Ussel (*oppidi d'Ussel*), Charron, Saint-Georges-les-Landes, Lagudet, le prieuré de Domérot, une chapellenie dans le cimetière de la paroisse d'Asnières (? Anielle), la vicairie d'Altagnac en l'église de Treignac, les cures d'Hent en l'archiprêtré d'Anzême, Le Chalard en l'archiprêtré de La Meyze, La Chapelle-Montbrandeix, Augères en l'archiprêtré de Bénévent, Panazol, une vicairie en l'église de N.-D. de Bellac, la cure (*seu prioratus curatus*) de Saint-Dizier en l'archiprêtré de Bénévent ; - de la p. 21 à la p. 40 : un canonicat en l'église de Saint-Martial, les cures de Villars, La Porcherie, une chapellenie en l'église de Bort, les cures de Champagnac, Soudat, Eybouleuf (*parochialis ecclesia seu prioratus curatus*), une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Boisseuil, le prieuré de Maradennes (*seu Maladainé*), un canonicat en l'église collégiale de N.-D. du Mont [à Aubusson], la cure d'Oradour-sur-Vayres, la chapellenie de Guinefort en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Moutier-Malcard, la vicairie des Benoit en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures (*parochialis ecclesia seu prioratus curatus*) de Gouzou, Dinsac, Saint-Priest-Palus, le prieuré des Croix en la paroisse de Rilhac-Lastours, la cure de Saint-Martin-le-Vieux ; - de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Chambouchard (de Cambonio caro), les prieurés de Lagudet, La Garde-Saint-Gérald, la vicairie de Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré de Pradeaux, les cures de Rilhac-Lastours, Etagnat, le prieuré de Maisonfeyne, la prévôté de Pierrebuffière, la cure (*parochialis ecclesia seu prioratus curatus*) d'Asnières, le prieuré (*prioratus curatus seu vicaria perpetua*) de Lesterps, les cures d'Objat, Hautefaye en l'archiprêtré de Nontron, Soumans, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de La Haute-Chapelle ; - de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Maumont, Saint-Pantaléon, les prieurés de La Drouille-Noire, Saint-Eloy, la cure de La Celle-Dunoise, etc. - Les actes sont signés par Antonius, *episcopus lemovicensis*, et à son défaut par De Goué, *vicarius generalis* ; F. de Labro, *abbas uzerchensis, vicarius generalis* ; L. Brossard, *vicarius generalis* ; J. de Tanoarn, *vicarius generalis*.

493*. Juin 1710-septembre 1713

In-4°, 164 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : les cures de Videix, La Meyze, Thouron, Saint-Pierre-Palus (*Sti Petri a Palus*), Saint-Sulpice-le-Donzeil, Saint-Symphorien, la vicairie de Mauple à l'autel de la Transfiguration de N.-S. en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Laurent, le prieuré de Fondadouze, l'une des grandes vicairies du château de Ségur (*in castrecto seu castello de Segur*), les cures de Bessines, Moutier-Ferrier, la vicairie de Saint-Sulpice à Saint-Sulpice-le-Donzeil, la cure de Gorre (*loci seu pagi vulgo de Gorre*), la vicairie de Sensac au Lonzac (*Olonzac*), les cures de Le Dorat, Ars, Banise, Auginiac, Ahun ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Dompierre, Aureil, Eymoutiers, le prieuré de Vernège, les cures de Fleurat, Voulon, Séreillac, Meuzac, Clergoux, Pageas, un canonicat et une vicairie en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Meilhac, Saint-Pierre-le-Bost, la prévôté de Brivezac, les prieurés (*prioratus curatus seu ecclesia parochialis*) de Clugnac, Burgnac, Saint-Christophe, la cure de Laforêt ; - de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Pierrebuffière, le prieuré de Ceyroux au diocèse de Viviers, les cures de Saint-Vaury, Astailhac, le prieuré de Balledent, la cure de Lupersac, la vicairie de Saint-Gilles en la paroisse de La Chapelle-Espinasse, deux vicairies en l'église de Tarn-et-Aixe, la cure de Nozières en l'archiprêtré d'Anzême, le prieuré d'Angelard, un canonicat en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Benayes, Saint-Martin-le-Vieux, le prieuré de Bort, la cure de La Bregère, le prieuré d'Anzême, les cures de Saint-Mathieu, Saint-Cyr ; - de la p. 61 à la p. 80 : la vicairie (*vicaria, capellania seu prioratus*) de N.-D. de Connet à Génis, la cure de Saint-Priest près Bonlieu, les cures de Dinsac, Saint-Hilaire-Château, Bornet, etc. - Les actes sont signés par Antonius, *episcopus Lemovicensis*, ou à son défaut par J. de Tanoarn, *vicarius generalis*, par Abbas de Chateunorand, *vicarius generalis* ; Abbas de Boisse, *vicarius generalis* ; L. Brossard, *vicarius generalis* ; F. de Labro, *abbas uzerchensis, vicarius generalis* ; F. Dumond, *vicarius generalis*.

494*. Février 1718-mai 1719

In-4°, 96 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure d'Aresnes ; la chapellenie de Saint-Jacques à Bellac, les cures de Bourdeix, Vayres, La Mazière, Saint-Ouen, les prieurés de Saint-Gilles (*prope oppidum d'Emoutier*), Champnétery, les cures de Ventejeols, Nouzerolles, la vicairie de N.-D. à Saint-Michel de Bussière, la cure (ou prieuré) de Larche, la vicairie de Magnac, les cures de Bessines, Sainte-Feyre (*Sti Simphoriani*) près Guéret, Saint-Aignan dans l'archiprêtré de Chirouse ; - de la p. 21 à la p. 40 : la cure de Séreillac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Vigeville, les prieurés de Chatelus-le-Marcheix, Angelard, la cure de Brivezac, le prieuré de Chénérailles (*de Canalicis*), les cures de Gumond (*Aigumont*), Beynac, Meyssac, Aresnes, le prieuré de Saint-Savin à Jayac, un canonicat en l'église collégiale d'Aubusson, le prieuré de Mourioux ; - de la p. 31 à la p. 40 : la cure de Moutier-Roseille, le prieuré de Savignac en l'archiprêtré de Nontron, les cures de Saint-Hilaire-Foissac (*Saint-Hilaire-Affroissat*) dans l'archiprêtré de Gimel, Saint-Auvent (*Sti Audentis*), le prieuré de Sainte-Geneviève (dioc. de Rodez), une vicairie en l'église de Saint-Etienne d'Eymoutiers, les prieurés de Tarn, Alleyrat (*Leyrat*) ; - de la p. 41 à la p. 60 : un canonicat en l'église de Saint-Junien, le prieuré de Fondadouze, le prieuré d'Oradour-sur-Glane propre Bullum (Beuil ?), une chapellenie en l'église de la Règle, la cure de Nedde, les prieurés de La Faye, Collonges, Chénérailles dans la Haute-Marche, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, un canonicat en l'église collégiale du Dorat, la cure de Gimel, une chapellenie à Rancon, le prieuré de Saignac, les cures de Saint-Eloi, Saint-Paul, Abjat ; - de la p. 61 à la p. 80 : la cure de Tarde en l'archiprêtré de Combraille, le prieuré de Mainsac, les cures de Beaumont, Alleyrat en l'archiprêtré de Combraille, La Roche, etc. - Dispenses en faveur : de Joseph-Léonard Sire, prêtre, atteint de cataracte (fol. 5 recto) ; - de François Lavergne, laïque, demandant à entrer dans la cléricature à son retour du service militaire (fol. 19 recto)... *ipse Franciscus Lavergne arma precto regis christianissimi servito gessit ac pluribus expeditionibus bellicis in quibus rapina, incendia, membrorum mutilationes aliaque hujus modi facinora perpetrantur, interfuit, neminem tamen occidit vel mutilavit.* - Les actes sont signés par Antonius, *episcopus Lemovicensis*, et, à son défaut, par F. de Labro, *abbas uzerchensis, vicarius generalis* ; Dumont, *vicarius generalis* ; J. Brossard, *vicarius generalis* ; Crouzeil, *vicarius generalis*. Maurensane, *vicarius generalis*.

495*. Août 1723-décembre 1725

In-4°, 234 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure de Bort, un canonicat en l'église cathédrale, la cure de Saint-Léger-la-Montagne, le prieuré de Masbuisson, les cures de Saint-Jean à Limoges, Bessines, le prieuré de Champnétery, la cure de Saint-Martin-le-Mault, les prieurés de Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Cessadre à Limoges, les cures de Saint-Martin-Château, La Mazière, Bort-Saint-Georges dans l'archiprêtré de Combraille, Sermur, un canonicat en l'église de Saint-Junien, la cure de Pluviers ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Saint-Pierre-ès-liens en la paroisse de Brignac, Beyssac, Boubon (*vulgo Bubon*), Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré d'Aresnes, la prévôté de Chamboulive, le prieuré de Chaptelat, la cure des Forges, le prieuré de Montceix, la cure de Saint-Basile, le prieuré de Parsac, les cures de Saint-Yrieix-la-Perche (*Sti Aredii de Athano*), Sermur, le prieuré de Saint-Pantaléon, l'archiprêtré de Saint-Paul, la cure de Tarde dans l'archiprêtré d'Aubusson, la prévôté d'Arnac ; - de la p. 41 à la p. 60 : une vicairie en l'église de Saint-Yrieix-la-Perche, une chapellenie en l'église de Chassenon, le prieuré de Mansanes, les cures de Ladignac, Saint-Genest près Curemonte, une vicairie à Donzenac, la cure de Saint-Pardoux-le-Neuf, le prieuré de Saint-Hilaire-Lastours, la cure de Valiergues, le prieuré d'Arnac, les cures de Cublac, Fransèches, Maisonfeyne, Lourdoueix-Saint-Pierre, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix et une autre à Sablaronne, les cures de Bellegarde en l'archiprêtré d'Aubusson, Salon, le prieuré de Ladapeyre, les cures de Pont-de-Noblat, Saillac ; - de la p. 61 à la p. 80 : le prieuré de La Roche, la sacristanie de La Souterraine, la vicairie de Malamas à Saint-Denis-des-Murs, le prieuré de La Celle près Gouzon, etc. - Quelques actes sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis* ; la plupart le sont par F. de Labro, *abbas Uzerchensis*, F. Dumont, F. Maurensane, L. Brossart, Crouzeil, C. A. de la Roche-Aymon, comme vicaires généraux. A la date des 20 octobre et 17 novembre 1725, le dernier signe Car. Ant., *episcopus sareptanensis*, Lemov, *suffrag.*

496*. Mai 1729-septembre 1730

In-4°, 73 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la sous-chanterrie de Saint-Etienne, la cure de Versillac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, la vicairie de Chatillon en l'église de Saint-Léger-Bridereix, les cures de Saint-Hilaire-la-Combe, Curemonte, Saint Merd-la-Breuille, Sainte-Marie-de-Vaux, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Veyrières, Saint-Yrieix-les-Bois, Saignac, Beaumont en la ville de Felletin, les prieurés de Villard, la cure de Treignac (*paroch, ecclesia Sti Martini burgi ecclesiarum de Treignac*), une vicairie en l'église de la Règle, une semi-prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - de la p. 21 à la p. 40 : un office claustral dans le monastère de N.-D. à La Souterraine, les cures de Saint-Pierre-la-Montagne, Couzours, Chambou en Combraille, Saint-Ouen, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, le prieuré de Saint-Nicolas d'Aubys (*Aubies*), la cure de La Croisille, deux vicairies en l'église de Bellac, le prieuré de La Geneste, les cures de Laval. Quinsac, la chapellenie de Bouillot en l'église de Brigueil(-le-Chantre), la cure de Colondanes, le prieuré de Lissac, la vicairie de la Brugère en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Chaveroche ; - de la p. 41 à la p. 60 : la cure de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, une chapellenie en l'église de Saint-Léger-Bridereix, une vicairie en l'église de Vars et en celle de Treignac, la cure de Veix, le prieuré de Chabrat, la cure de Sainte-Félicité à Limoges, les prieurés de Chabanais, Colondanes, la chanterrie de Saint-Etienne, la cure de Saint-Augustin dans l'archiprêtré de Vigeois, la prévôté de Saint-Ybard, les cures de Saint-Denis-des-Murs, Les Billanges, N.-D. de Becharis (*al. du Désert*) à Uzerche, Marcilhac ; - de la p. 61 à la p. 80 : la vicairie de N.-D. de Recouvrance dans le cimetière de Champmain en la ville de Saint-Léonard, les cures de Bessines, Curemonte, Saint-Michel-de-Pistorie, Royère près Saint-Léonard en l'archiprêtré de Saint-Paul, etc. - Fol. 10, dispense en faveur d'Etienne Chenaud de La Cour, laïque, demandant à entrer dans la cléricature après avoir servi dans l'armée royale. - Quelques actes sont signés par *Antonius, episcopus Lemovicensis*, les autres par De Verthamon de Chavagnac, Dumont, Romanet, J.-F. de la Cropte de Boursat, vicaires généraux, ou par *Carolus Antonius* [de la Rocheaymon], *episcopus sareptanensis, lemovicensis suffraganeus*.

497*. Septembre 1730-décembre 1732

In-4°, 183 pages chiffrées, papier.

Les bénéfices conférés sont, de la p. 1 à la p. 20 : la cure de Poussanges, la sacristanie de Vigeois, la cure de Chaveroche, le prieuré de Chambon-Sainte-Valérie, les cures de Mansat, Sarou, la prébende théologique en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de La Jonchère, le prieuré de Rancon, la vicairie de Saint-Cloud à Guéret, la cure de Beyssenac, la vicairie de Lissac, les cures de Marsat, Davignac, le prieuré de Séreilhac, les cures de Soudeilles, Saint-Merd-la-Breuille, Saint-Martial près Saint-Barbant, Boubon ; - de la p. 21 à la p. 40 : les cures de Rilhac dans l'archiprêtré de Rancon, Jugeals, Lesterps, Seilhac, un canonicat en l'église de Saint-Yrieix, la cure de Mansanes, l'archidiaconé de Limoges (*vulgo nuncupatum de Malmort*) en faveur de noble Charles de l'Isle du Gast, prêtre du diocèse du Mans, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Chartres et frère de l'évêque de Limoges, sur le décès survenu de Me J.-B. Michelon, dernier titulaire ; les cures de Saint-Maurice dans l'archiprêtré d'Aubusson, Le Tromp (*Tromps*), La Chapelle-Espinasse, Nouzières, Saint-Etienne-de-Fursac, Flayat, une chapellenie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la prévôté de Chaptelat, un canonicat en l'église d'Eymoutiers, une vicairie en la dite église, les cures d'Abjat, Champsac ; - de la p. 41 à la p. 60 ; une vicairie en l'hôtel-Dieu de Brive, la vicairie de Saint-Georges de Champmain à Saint-Léonard, les cures de Coussac, Meillars, le prieuré de Chambon-Saint-Croix, les cures de Le Lindois, Le Moutier à Saint-Yrieix, Jabreilles, la chapellenie du Saint-Esprit à Bellac, un canonicat en l'église collégiale de Moutier-Roseille, la chapellenie de Saint-Guillaume à Guéret, les cures de Beyssat, Saint-Mesmin (*Sti Maximi*) dans l'archiprêtré de Lubersac, le prieuré de Tanier près Mézières, le prieuré de Sardent, la chantrerie de Saint-Yrieix, la vicairie de Lissac en l'archiprêtré de Brive ; - de la p. 61 à la p. 80 : les cures de Saint-Martin-Sainte-Catherine, Royère Bénévent, le prieuré de La Chassagne, la cure de Mansanes, etc. - Les actes sont signés par *Benjaminus, episcopus lemovicensis*, et, à son défaut, par Dumont, J.-B. de la Cropte de Bourzat, Dartigeas, l'abbé de Boisse, vicaires généraux. - P. 182 : « *Fin du registre à raison de la nouvelle marque du papier.* »

498*. Janvier 1733-novembre 1734

In-4°, 99 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré de Magnac, la cure de Lanteuil, le prieuré de Saint-Laurent, les cures de Le Chouchet (*Sanctæ Mariæ alias sancti Juliani du Chochebè*), Branceilles, la vicairie de Lacombe dans l'église de Seilhac (Seillac-les-Monges en l'archiprêtré de Brive), un canonicat en l'église collégiale d'Aubusson, les cures de La Roche près Feyx en l'archiprêtré de Chirouze, Saint-Sornin, Ségonzac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie d'Espagnageol, la cure de Sornac près Ussel, les prieurés de La Tour-Sainte-Austrille, La Chassagne en la paroisse de Saint-Frion (*Saint-Frejon*), les cures d'Estivals, Videix, Segonzac ; - du fol. 11 au fol. 20 : une semi-prébende en l'église de Saint-Yrieix, les cures de La Nouaille (*de Nobilia*) en l'archiprêtré d'Aubusson, Saint-Pierre-le-Bost, Bussière-nouvelle en l'archiprêtré de Combraille, Chenailler, Nieul, Saint-Julien-le-Petit, Peyrat dans l'archiprêtré d'Aubusson, la vicairie de Sainte-Marie en l'église de Saint-Sauveur à Rochechouart, les cures de Lussat en Combraille, Oradour-Fanais ; - du fol. 21 au fol. 30 : la cure de Sannat, la chapellenie de Saint-Hubert à Sainte-Feyre, les prieurés de La Geneytouse, Sornac, les cures de Saint-Martial-le-Mont dans l'archiprêtré de Combraille, Albignac, Chabrat, le prieuré d'Aresnes, les cures de Royère, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Pantaléon, Mansac ; - du fol. 31 au fol. 40 : la cure de Jalesches, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Pierre-dans-les-Murs à Saint-Yrieix, Domérot dans l'archiprêtré de Combraille, la chapellenie de Gramaud dans l'église de Rochechouart, etc. - Les actes sont signés par *Benjaminus episcopus lemovicensis* et, à son défaut, par J. Romanet, F. Dumont, M. Dartigeas, vicaires généraux.

499*. Novembre 1734-mai 1736

In-4°, 66 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : le prieuré d'Arènes, la chapellenie de Chatillon en l'église de Saint-Léger-Bridereix, la cure de Hautefaye en l'archiprêtré de Nontron, une chapellenie en l'église de Saint-Sauveur de Bellac, les cures de Linars, Ambazac dans l'archiprêtré de Combraille, Viam, Saint-Pierre-Château près Eymoutiers, l'archiprêtré de Rancon, le prieuré de N.-D. de Soubrebost, les cures de Soudat, Curemonte, Guéret, la chapellenie de Bar en l'église de Montaigut-le-Blanc, la cure de Saint-Pierre-hors-les-murs à

Saint-Yrieix ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de La Chapelle-hors-les-murs à Saint-Yrieix, la cure et l'archiprêtré de Rancon, la chapellenie de Bellaye en l'église de Tarn-et-Aixe, la prévôté d'Ayen, les cures de Chambéret, Soudaine, le prieuré de Saint-Hilaire de moutier (dioc. d'Angoulême), les cures de Bersac, Janaillac, Etagnac, Saint-Christophe près Limoges, Roumazières, Queyssac, le prieuré de Ladaigne, la cure de Lanteuil, une vicairie en l'église de Saint-Martial ; - fu fol. 21 au fol. 30 : la cure de Lourdoueix-Saint-Michel, les prieurés de Borniou (*seu de Bornieux*), Mansanes, Grandsaigne, un canonicat en l'église collégiale de Nouilles, les cures de Saint-Méard, La Rochette, la sacristanie de l'église de La Souterraine, les cures d'Ambazac, Videix, Janaillac, la chapellenie de Pontroy en l'église de Treignac, la cure de Banise, une prébende en l'église de La Souterraine, les prieurés de La Forêt en l'archiprêtré de Bénévent, Las Fons en l'archiprêtré de Combraille ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de La Ville-Dieu, Reterre, La Bazeuge (*de Basilica*), Rancon, L'Eglise-au-Bois, etc. - Les actes sont signés par *Benjaminus, episcopus lemovicensis* et, à son défaut, par Martigeas, Segond, Romanet, vicaires épiscopaux.

500*. Mai 1736-décembre 1737

In-4°, 73 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, les cures de N.-D. à Eymoutiers, Villars, la chapellenie de Lagnac à Treignac, les cures de Saint-Yrieix près Valière, Roziers, les prieurés d'Auriac, Nontron, la cure de Retoix, le prieuré de Bersac, la cure de Maraval, la chapellenie de Millange à Bellac, une vicairie dans l'église de Moutier-Roseille, les cures de La Nouaille, Marsac ; - du fol. 11 au fol. 20 : une prébende en l'église collégiale de Bénévent, les cures de Bornet dans l'archiprêtré de Combraille, Bussy dans l'archiprêtré de Chirouse, Montrollet, Javerdat, une vicairie dans l'église d'Allassac, le prieuré du Moraud, la cure de Saint-Fiel (*Sti Fidelis*), la vicairie des Combes dans l'église de Treignac, les cures de Laval, Coussac, Bonneuil, Le Lonzac (*Olonzac*), la chapellenie de N.-D. de l'Hermitage à La Souterraine ; - du fol. 21 au fol. 30 : un canonicat en l'église d'Eymoutiers, la cure de Jardrin, la chapellenie de N.-D. en l'église de Noth, une autre de même nom dans le cimetière de Chassenon, un office claustral dans l'abbaye d'Uzerche, le prieuré des Salles dans l'archiprêtré de Nontron, la prébende théologique dans l'église collégiale d'Eymoutiers, la chapellenie de Chevières (?) à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Benayes, la chapellenie de N.-D. de Montbrun dans l'église de Coussac, les cures de Bort, Rouzède, Moissannes, Nouailhac ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Saint-Symphorien dans l'archiprêtré de Rancon, Brignac, une aumônerie dans l'église de Rochechouart, les cures de Saint-Priest-Ligoure, Saint-Bonnet-la-Marche, etc. - Les actes sont signés par *Benjaminus, episcopus lemovicensis* et, à son défaut, par L. du Bailleur, Romanet, vicaires généraux.

501*. Décembre 1737-septembre 1739

In-4°, 67 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : les prieurés de La Faye, Duchier *infra limites parochiae Sti Leodegarii*, la cure de Saint-Augustin, la cure de Balledent, le prieuré du Muraud (*Murean*), les cures de Saint-Robert, Sainte-Feyre (*Sti Symphoriani*) dans l'archiprêtré d'Aubusson, Saint-Martial-le-Vieux, Gumont (*Leygumont, de Acuto-monte*) dans l'archiprêtré de Gimel, Saint-Maurice-les-Brousses, Egletons, Compas, Jardrin, Courbefy, le prieuré de Fursac, les cures de Glanges, Laserre dans l'archiprêtré de Combraille, Margeride ; - du fol. 11 au fol. 20 : la cure de La Mazière, le prieuré de La Mongerie, les cures de La Bazeuge, Bersac, les prieurés de Nontron, Saint-Victour, les cures de Compas, Roussines, Neuville, Saint-Médard dans l'archiprêtré de Combraille, Claravaux, le prieuré de Valentin, les cures de Saint-Pierre à Saint-Yrieix, Beaumont, Seilhac, Saint-Julien, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Germain, la cure de N.-D. (*ecclesia parochialis beata Mariae seu Sti Rochi seu Sti Antonii*) à Egletons, le prieuré de Marsac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Junien ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Verneuil, Lézignac-Durand, Montaigut, le prieuré de La Geneytouse, les cures de Saint-Pierre-du-Queyroix, Bersac, la vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, la vicairie de Saint-Remi (*Sti Remedii*) en l'église de Bort, les cures de Saint-Quentin, Fromental, Beynac, Maumont, Pageas, Saint-Paul-Saint-Laurent à Limoges, Bostroger, Saint-Gervais, Saint-Léger-La-Montagne ; - du fol. 31 au fol. 40 : les cures de Compas, Montrollet, Saint-Basile, une

vicairie en l'église de Saint-Léonard-de-Noblat, etc. - Les actes sont signés par *Benjaminus, episcopus lemovicensis* et, à son défaut, par *Servientis*, L. du Bailleul, vicaires généraux.

502. Septembre 1739-mars 1740

Grand-in-4°, 22 feuillets, papier.

Registrum provisionum et collationum per DD. vicarios generales capituli, episcopali sede vacante..., à *Me Bartholomeo Josepho de Verthamon de Châteaudeau, ecclesiae Lemovicensis decano necnon picario generali capituli infra signato* [factarum]. - Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au 10 : les cures de Saint-Jean-Ligoure, Peyrat, le prieuré de Saint-Laurent de Pleinemeyze (*de Pleine-sur-Meyze*), les cures de Saint-Hilaire-le-Luc, Tarn, Saint-Ouen, Saint-Etienne-de-Fursac, Freissinet, Janaillac, etc. - Les actes sont signés par Verthamon, Romanet, David, Lamothe, vicaires généraux et par Descoutures, secrétaire.

503*. Août 1764-janvier 1770

Grand-in-4°, 184 feuillets, papier.

Les bénéfices conférés sont, du fol. 1 au fol. 10 : une vicairie en l'église de N.-D. de Guéret, le prieuré (*seu parochialis ecclesia*) d'Arènes, la cure du Vigen, le prieuré de Miallet, la cure du Lindois, le prieuré d'Auriat, la théologale d'Eymoutiers, les cures de Saint-Laurent dans l'archiprêtré d'Anzême, Ahun, Sauvagnac, un canonicat en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Védrennes, les cures de Maussac, Saint-Symphorien dans l'archiprêtré de Rancon, Lapeau, Fromental, La Péruse, un canonicat en l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Sauviat, la cure de Saint-Michel-des-Lions ; - du fol. 11 au fol. 20 : les cures de Monestier. Le Tromp, Salesse, la vicairie des Comtes à Treignac, celle des Bazons à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Coussac, les prieurés de Mansanes, Grandsaigne, Saint-Victour, les cures de Prugnes (ordre de Malte), Roussac, la vicairie de Lafot dans l'église de Noth, les cures de La Roche-Canillac, Sarran, Vernèze, la vicairie de Meyvialle à Vigeois, les cures de Saint-Maurice, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Michel à Confolens, un canonicat en l'église collégiale de Guéret, la cure de Boisseuil, le prieuré de Saint-Julien-Saint-Affre, la cure de Buxerolles ; - du fol. 21 au fol. 30 : les cures de Royère-la-Montagne, Sauvagnac, une vicairie en l'église de Bort, la cure de Voutezac, le prieuré de Valentin, les vicairies de Thalamet en l'église de Beaulieu, Saint-Léohon en l'église de Saint-Etienne-de-Fursac, les cures de Reix, Mérignac, Bussière-Nouvelle, La Serre et Bussière-Vieille, l'une des trois vicairies de l'église d'Eymoutiers, les cures de Néoux, Palisses, Rilhac, Charrière (ordre de Malte), La Jonchère, le prieuré de Saint-Laurent en la paroisse de N.-D à Saint-Yrieix, la cure de Peyrissac, une théologale en l'église collégiale de Saint-Martial ; - du fol. 31 au fol. 40 : les prieurés de Sauviat, Ville-Dieu, la cure de Savignac, le prieuré de Lussac, les cures de Saint-Marc-à-Frongier, (*Sti Marci a Francisco*), Texon, la chapelle de l'hôpital de Confolens, la cure d'Arnac-Pompadour, la chapelle de Sainte-Anne en l'église de Saint-Léonard, la prévôté de Linars, les cures de Saint-Gérald-lez-Limoges, Auge, un canonicat en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Loup-les-Landes, la cure du Tromp ; - du fol. 41 au fol. 50 : la cure de Saint-Exupéry, le prieuré de Saint-Sébastien à Chabonais, les cures de Banise, Trois-Fonts, Sornat, La Roche-Malvalaise, le prieuré de Saint-Valentin, les vicairies de Chauveau et d'Echizadour à Saint-Méard, les cures de Blessac, Le Bourg d'Hem, Beyssenac, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de N.-D. à Bellac, la cure de Nonars ; - du fol. 51 au fol. 60 : la cure de Rozières, les prieurés de Chagnac, Genouillac, les cures de Lagudet, La Nouaille, etc. - Les actes sont signés par *Ludovicus Carolus, episcopus Lemovicensis* et, à son défaut, par Romanet, Girard, Beaupré, Montesquiou, David, vicaires généraux ; ils sont tous contresignés par L. Tharaud et Beau. - Fol. 181 et ss. Table des matières, par années.

Secrétariat de l'évêché : recueils d'actes ecclésiastiques divers

1 G 504-505 Registres d'actes divers.

1561-1728

504*. 1561-1600

Grand in-4°, 9 + 498 feuillets chiffrés, papier.

Recueil factice d'actes divers⁽¹⁾, passés sous l'épiscopat de Sébastien de l'Aubespine († 1582) par devant Mathieu Benoist, Jesse Godet, Jean de Puyzilhon, ou Pierre Benoist, vicaires généraux, et signés par Palays. - On peut relever les suivants : fol. 1 et ss., attestation de catholicité pour noble Gilles de La Tour, protonotaire du Saint-Siège, clerc tonsuré du diocèse de Clermont, 1567, (*sic*) ; - fol. 11 et ss., hommages à l'évêque de Limoges des fiefs du Chatelard et de Valette, 1561 et 1563 ; - fol. 15, collation d'une prébende en l'église cathédrale de Limoges, 1569 ; - fol. 37, collation de l'office de notaire apostolique en faveur de Jean Morelet, 1570 ; - fol. 39, commission délivrée à Mr Jean de Rousseau, pour exercer l'office d'assesseur à Saint-Junien, 1570 ; - fol. 41, commission délivrée à (en blanc) pour s'enquérir des revenus de la communauté du Dorat, 1570 ; - fol. 43, nomination de vicaires spéciaux pour faire le procès de frère Jean Ponchié, religieux et sacristain de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, 1570 ; - fol. 48, attestation de profession de foi délivrée à dame Charlotte de Veilhan, religieuse en l'abbaye de la Règle, 1570 ; - fol. 57, commission d'enquête sur la vie et religion de Me Louis de Saint-Julien, clerc, demandant à être pourvu en commende de l'abbaye de Prébenoit, 1570 ; - fol. 59, nomination de vicaires spéciaux pour faire le procès de Mes François et Jean Rampion, frères, demeurant au Dorat, 1571 ; - fol. 67, hommage rendu par Jean de Gognac, damoiseau, sgr de La Geneste, pour ce qu'il tient de l'évêque de Limoges en la châtellenie de Nieul, 1571 ; - fol. 81, collation de l'office de procureur de l'évêque à Saint-Léonard en faveur de Me Etienne Nicard, 1571 ; - fol. 83, approbation d'un statut délibéré par le chapitre d'Eymoutiers, 1751 ; - fol. 95, refus de conférer la cure de Lésignac-Durand à un postulant, 1571 ; - fol. 101, commission pour faire la visite du diocèse, délivrée à Me Hélie Espert, prêtre, bachelier en décret, prieur de Parcoult (dioc. de Périgueux), 1571 ; - fol. 105, commission pour régir l'église de Saint-Pierre-Château, délivrée à Me Christophe Ruben, 1571 ; - fol. 1171, collation d'un vicariat à Me Pierre Delombre, bachelier en décret, curé de l'église de Beaumont près Peyrat, pour faire la visite du diocèse, 1571 ; - fol. 119, nomination de Me George Johanon comme notaire apostolique, 1571 ; - fol. 133, mandement pour publier les indulgences concédées aux bienfaiteurs de l'hôpital du Puy en Velay, 1572 ; - fol. 152, fulmination de la bulle de provision du prieuré de Villevaleix, 1572 ; - fol. 167, collation de l'archiprêtré de Saint-Junien à Me Pierre Palays, clerc, licencié en droit, 1573 ; - fol. 199, attestation du serment prêté par le nouvel abbé de La Péruse, 1573 ; - fol. 203, attestations de catholicité : en faveur de Me François Reynyé, demandant à être pourvu de l'archidiaconé de l'église de Bazas, 1573 ; - fol. 205, en faveur de Me Martial Rochon, demandant à être pourvu de la cure d'Aguilbe (dioc. de Bordeaux), 1573 ; = fol. 207, commissions pour visiter l'église de Biennat, 1573 ; - fol. 217, vicariat de pénitencier conféré à frère Louis Barbat, bachelier en théologie de l'Université de Paris, gardien des frères Mineurs du couvent de Limoges, pour confesser et absoudre, même dans les cas réservés, 1573 ; - fol. 229, commissions pour visiter le diocèse, délivrées à Me Pierre de Lombre, bachelier utriusque juris et curé de Beaumont, 1573 ; - à Me Antoine Minguet, chanoine et théologal de l'église collégiale d'Eymoutiers, 1573 ; - fol. 239, à Me Louis Barbat (ci-dessus nommé), 1573 ; = fol. 233, collation de l'office de juge de l'évêque en la châtellenie du Pont-de-Noblat, 1573 ; - fol. 243, procès-verbal de fulmination des bulles de provision obtenues pour la cure de Pierrefiche, 1573 ; - folios 249, 261 et 309, mandements pour la publication des indulgences accordées aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, 1573, 1574 et 1575 ; - fol. 266, confirmation de l'élection d'un prévôt en l'église collégiale de Saint-Junien, 1574 ; - fol. 279, attestation de bonne vie et mœurs, délivrée à dame Françoise de Meilhards, cadette, religieuse professe au monastère de la Règle, demandant à être pourvue du prieuré Sainte-Valérie de la Drouille-Noire, vacant par la résignation de dame Marguerite de Coral, 1574 ; - fol. 287, collation de l'office de lieutenant du juge de l'évêque en la châtellenie d'Allassac, en faveur de Me Pierre Lagueyrie, habitant du dit lieu, 1574 ; - fol. 297, procès-verbal de fulmination des bulles de provision obtenues pour la commanderie de Lestard, 1574 ; - fol. 311, fulmination de la dispense obtenue *precto defectu oculi dextri* par Me Martial Lascur, clerc du diocèse de Limoges, 1575 ; - fol. 319, vicariat accordé à noble Louis de Lespinasse, curé de Seilhac, pour la visite du diocèse, 1575 ; - fol. 312, attestation de catholicité en faveur de Me Antoine de Leyssène, prêtre du diocèse de Limoges, demandant à être pourvu de l'archidiaconé de Bazas, 1575 ; - fol. 323, collation de l'office d'assesseur en l'officialité de Guéret, en faveur de Pardoux Veschière, prêtre, bachelier en droit canon, 1575 ; - fol. 327, approbation de la cession du droit de patronage sur la vicairie des Pompadour, fondée en l'église cathédrale de Limoges, la dite cession faite par Louis de Pompadour à Jean Yvert, marchand et orfèvre à Limoges, 1575 ; - fol. 335, collation de l'office de juge de l'évêque en la châtellenie de Nieul, 1575 ; - fol. 337, quittance donnée par les vicaires de l'évêque à Me Pierre Benoist, chanoine et official de Limoges, de diverses grosses sommes confiées à son frère,

Mathieu Benoist, pour le rachat du temporel de l'évêché, 1576 ; - fol. 339, collation de l'office de greffier de l'évêque en la seigneurie de La Jonchère, 1576 ; - fol. 341, attestation de catholicité, bonne vie et mœurs en faveur d'Yrieix Boyer, clerc de Limoges, pour être pourvu de la dignité de doyen en l'église collégiale de Saint-Yrieix, 1576 ; - fol. 345, collation de juge de l'évêque de la baronnie de Saint-Junien, 1576 ; - fol. 357, hommage du fief de Chastreix, paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix, fait par Jean Maledent, « *le tiers* », bourgeois et marchand de Limoges, entre les mains de l'évêque de Limoges, 1576 ; - fol. 383 attestation de catholicité, bonne vie et mœurs pour Me Jean Périchon, prêtre de la paroisse de Chabrignac, demandant à être pourvu de l'archidiaconé de Bazas, 1577 ; - fol. 387, permission accordée à Me Jean Besse, prêtre de la paroisse de Rozières, de célébrer la messe et d'administrer les sacrements au diocèse de Limoges, 1578 ; - fol. 389, ordonnance autorisant la cession du patronage de la vicairie des Barrelier, fondée en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, par Pierre Mydy, marchand, à Hélie Farne, marchand, 1578 ; - fol. 393, collation de l'office de procureur de l'évêque près l'officialité de Chénérailles, en faveur de Léonard Gardeveau, prêtre du dit lieu, 1578 ; - fol. 415, ordonnance approuvant une fondation faite par la prieure du prieuré de Lasvoux en Basse-Marche, dans la paroisse de Balledent, 1578 ; - fol. 419, procès-verbaux de la prestation de serment faite : par le nouvel abbé de Terrasson, « *suyvant sa provision apostolique* », 1579 ; - fol. 425, par le nouvel abbé de La Colombe, 1579 ; - fol. 449, par le prévôt de La Souterraine, 1580 ; = fol. 427, acte par « *lequel les vicaires généraulx et députés du clergé de Lymoges... certifient à tous qu'il apartiendra qu'estant Me Estienne de Nycard, visenneschal du hault et bas pays de Lymosin, en volonté de laisser et quicter son estat de visenneschal pour se faire pourvoir d'ung aultre office, et s'estant Me Pierre de La Roche dict Vouzelle, habitant de la ville de Lymoges, offert d'accepter la charge du dict estat de visenneschal, s'il plaisoit à Sa Majesté de l'en pourvoir, à ceste cause, les dicts sieurs vicaires et députés s'estantz pour cest effect assemblés en la salle épiscopalle de Lymoges, après meure délibération, ont attesté et attestent que le dict Vouzelle est capable et digne de tel estat, et nécessaire pour le bien et repos du pays qu'il en soit pourveu...* », 8 avril 1579 ; - fol. 453, fulmination de la dispense obtenue par Me Jean de Jouac, clerc tonsuré de la paroisse de Rougnac, *super defectu natulium*, 1580 ; - fol. 455, collation du greffe criminel et civil de l'officialité de Limoges et des juridictions temporelles de la Salle épiscopale, Pont-Saint-Martial et châtelainie d'Isle, en faveur de Me Jean Peyraud jeune, praticien, 1580 ; - autre collation du dit greffe en faveur de Mathieu Buelly, « *greffier de causes des mariages de la dicte officialité* », par suite de la résignation faite par Jean Peyraud, 1580 ; - fol. 467, confirmation de la nomination de Me Blaise Teilhot, licencié ès droits, comme « *principal régent et précepteur des escolles de la ville et baronnie de Saint-Junyen* », 1580 ; - fol. 477, confirmation de l'élection d'un nouveau prévôt de l'église collégiale de Saint-Junien, 1581 ; - fol. 484, fulmination de la provision faite de la prévôté de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Melchior de David, 1581 ; - fol. 488, attestation de catholicité, bonne vie et mœurs en faveur de frère Nicolas Louvrier (*Operarius*), cordelier, sacre pagine professor, postulant la prébende théologique en l'église collégiale de Saint-Yrieix, 1582 ; - (En tête du registre) : relevé des tonsures faites par l'évêque pour les années 1598-1600.

⁽¹⁾ Ce volume ressemble comme mode de composition, comme format et comme reliure, aux volumes 1 G 456-460, analysés ci-dessus. Mais comme il ne contient qu'un très petit nombre d'actes de collations, il a paru devoir être classé à part.

505*. Décembre 1627-mars 1728

In-4°, 92 + 29 pages chiffrées, papier.

Registre d'actes divers passés par devant les vicaires généraux du diocèse de Limoges, le siège vacant. - P. 1 et ss., insinuation de requêtes en cour de Rome pour la provision de divers bénéfices : Treignac, Gouzon, Vigeois, Uzerche, etc. - P. 29 et ss., collations des cures de Saint-Aignan et Saint-Jean en la Cité. - P. 33, procès-verbal d'une réunion du chapitre cathédral pour l'élection des députés du diocèse en vue de l'assemblée générale de Poitiers, 2 janvier 1628. - P. 35 et ss., collations de divers bénéfices. - P. 49, procès-verbal de l'élection d'un vicaire pour s'occuper du procès mû entre divers chanoines de l'église collégiale de Saint-Junien, 10 janvier 1628. - P. 52, procès-verbal de l'assemblée des députés du diocèse de Limoges, décidant qu'il sera donné procuration à un ecclésiastique pour se rendre à l'assemblée provinciale de Bourges, avec pouvoir à icelle personne « *de nommer deux ecclésiastiques, l'un du premier, l'autre du second [ordre], avec la charge que la dicte personne constituée pour leur procureur chargerait les dictz deux députés à l'assemblée de Poitiers de représenter au Roy la povreté et oppression des bénéficiers du présent diocèse...* », 10 janvier 1628. - P. 53 et ss., collations de divers bénéfices. - P. 59, homologation d'un contrat passé entre deux parties contendantes, touchant les rentes dues au prieuré de l'Artige sur les

villages du Cros et de Chassagnac. - P. 61, nomination d'un vicaire pour l'instruction du procès mu entre Me Jacques de Chavaille, lieutenant général au siège d'Uzerche et Me François Longiac, curé de La Graulière. - P. 63 et ss., collations de divers bénéfices : le prieuré de Moissannes, la cure de Nailhac, l'archiprêtré de La Meyze, une prébende en l'église collégiale de Moutier-Roseille, etc. - (Au rebours du registre) : insinuations de lettres démissaires délivrées sede vacante. - Les actes sont signés par de Verthamont, *decanus lemovicensis*, et contresignés par J. Darfeuille, *secretarius*.

Secrétariat de l'évêché : registres des gradués, des ordinations et des dimissoires

1 G 506-509 Registres des gradués, des ordinations et des dimissoires.

1687-1747

506*. « Registre des gradués ». 1715-1730

In-4°, 123 pages chiffrées, papier.

Les actes, au nombre d'environ 500, sont sous une forme très sommaire. Ils sont signés par *Antonius, episcopus lemovicensis* et, à son défaut, par Dumont, *vicarius generalis*, et contresignés par Brioulle, *secretarius*.

507*. Registre des ordinations. 1687-1695

In-4°, 67 feuillets, papier.

Mai 1687-juin 1695.- Chaque promotion est annoncée par ces mots : *Ludovicus, miseratione divina et sanctæ sedis apostolicæ gratia episcopus lemovicensis, notum facimus universis quod nos die datæ presentium in ecclesia seu capella seminarii nostri generales ordinationes celebrantes, dilectis infrascriptis ex legitimo matrimonio procreatis, sufficientibus et idoneis repertis, tonsuram clericalem contulimus ipsosque militia clericali adscripsimus die sabbati in jejuniis quatuor temporum post Pentecosten vigesima quarta maii anno Domini 1687*. Suivent les noms des ordonnés : *Antonius Rogemond, filius Petri et Joanne Antiniach, parochiæ Sti Martini de Briva*. - Fol. 67 recto, *De mandato episcopi...* DAVID.

508*. Registre des lettres dimissoires. 1696-1709

In-4°, 99 feuillets, papier.

Registrum litterarum dimissoriarum infrascriptis concessarum per venerabilem dominum Michaellem Boudon, presbiterum, doctorem Sorbonicum, vicarium generalem inlustrissimi et reverendissimi domini, domini Francisci de Carbonnel de Canisy, episcopi lemovicensis. - A partir du fol. 39, les actes sont délivrés au nom de Mgr Antoine Charpin de Genétines, évêque de Limoges.

509*. Registre de lettres dimissoriales. 1740-1747

Grand in-4°, 47 feuillets, papier.

Registrum litterarum dimissoriarum expédiées sous l'épiscopat de Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges. - Les lettres, au nombre d'environ 300, sont signées par *Joannes Aegidius, episcopus lemovicensis* et, à son défaut, par Finet, *vicarius generalis*.

GREFFE DIOCÉSAIN

Fonctionnement du greffe

- 1 G 510 Commission pour contresigner les registres du greffe ; fermes des greffes des insinuations ecclésiastiques de Brive et de Limoges.
- 1554-1609

Insinuations ecclésiastiques

- 1 G 511-714 Registres du greffe des insinuations ecclésiastiques.
- 1554-1788

511*. Octobre 1554-mars 1555 (n. st.)

In-4°, 185 feuillets, vélin.

« *C'est le premier livre des registres du greffe des insinuations des actes et provisions ecclésiastiques establi en cest évesché de Limoges suyvant l'édit du Roy nostre sire sur l'érection des dictes greffes des dictes insinuations, fait au mois de mars mil Ve cinquante troys et publié en la court du parlement de Paris le XXIe jour des dictes moys et an et en la court du parlement du Bourdeaulx le XIVe jour d'aoust l'an mil Ve cinquante quatre... Et délivré le dict livre, scellé du seau rond de reverend Père en Dieu messire César de Burgignons, évesque de Limoges, à Me Estienne Salot, commis à exercer le dict greffe en la ville et cité de Limoges. S. Palays, Salot, greffier* ». - Fol. 1 verso, Procuration donnée à maître Nicole Compain par Messire Nicole Faure, curé de Saint-Martin-Terressus, pour résigner la dite cure ; - fol. 7 verso, procuration donnée à Maire Jean Rogier, curé de Sainte-Perpétue, par Maître Albert Leroy, prêtre, pour faire insinuer ses lettres de tonsure ; - fol. 10 recto, procuration donnée à Maître Pierre Laporte, prêtre, par Maître Léonard Valenet, curé de Lapleau, pour prendre possession de la dite cure ; - fol. 12 recto, collation faite à Maître Austregesille de La Soumaigne, prêtre, d'un canonicat en l'église collégiale de Moutier-Roseille ; - fol. 13 verso, concordat passé entre le dit de La Soumaigne et ses compétiteurs à la cure de Chamboulive ; - fol. 17 recto, collation faite à Maître Mathias Dabeau, prêtre, de la vicairie de Ferry en l'abbaye de la Règle ; - fol. 19° à 32 recto, actes divers en faveur de frère Symon Prévost, religieux profès de la Maison-Dieu de Montmorillon (dioc. de Poitiers), pourvu de la préceptorerie de Sainte-Marie-Magdeleine de La Plaigne, près Tersannes (dioc. de Limoges) ; - fol. 32 verso, lettres de tonsure de Maître Jean Rogier, cleric de Limoges ; - fol. 32 recto à 49 verso, actes divers concernant Maîtres Syméon Barbon, M. Marcoux et Messire Léonard Pageas, prêtres, demandant à être pourvus d'une prébende vacante en l'église collégiale du Dorat par la mort de Maître Christophe de Chamborant ; - fol. 50 recto, prise de possession de la cure de Saint-Pardoux-les-Cars par Maître Jean Nyort, dit Jean Jaud, curé ; - autres actes y relatifs ; - fol. 55 recto à 64 recto, lettres de tonsure, de degré et temps d'études, de Maître Léonard Chauld, bachelier en droit civil, représenté par Maître Syméon Barbon, chanoine du Dorat ; - fol. 64 verso, procuration délivrée par Me François Caduc, cleric du diocèse de Poitiers, prieur-curé du prieuré-cure de Saint-Amand de Jars, demeurant en la cité de Limoges, à Me Antoine Brunet, l'un des grands vicaires de l'église de Paris, pour percevoir les revenus du dit prieuré-cure ; - fol. 67 recto, collation de la cure ou prieuré (*ecclesia parochialis seu prioratus*) d'Ambrugeat en faveur de frère Bernard Gay, religieux profès du prieuré conventuel de Saint-Léonard de Noblat ; - fol. 68 verso, prise de possession de la vicairie de Jeannette du Peyrat en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix par Me François Ardant représenté par son frère Pierre Ardant, procureur du roi en la sénéchaussée du Limousin ; - fol. 72 verso, prise de possession de la cure de Droux par Me Jean Benoit, cleric, et autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Moutier-Roseille, Jalesches, Vigeois, Uzerche, Ambrugeat, Roche-Malevaleise, Monzon, Etricornet, Laval, Tarnac, Chamboulive, La Règle, Chambon-Sainte-Valérie, Saint-Symphorien, Vierzac, Chaillac, Saint-

Jean de la Cour, Saint-Pierre-le-Bost en Combraille. Saint-Genest (?) près Curemonte, Maisonfeyne, Saint-Marc-à-Frongier. La Bretagne, La Plaigne, Champcouteau, Mansat, La Celle-Dunoise, Saint-Augustin-lez-Limoges, Le Chatenet près Rochechouart, La Roche-Nozil. - Fol. 173 verso, absolution en faveur de frère Pierre Lebloys, religieux du couvent de Saint-Léonard, coupable d'apostasie. *Datum Rome, apud Sanctum Petrum, pridie nonas actobirs anno 1555.*

512*. Mars-avril 1555

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le tiers livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 9 recto, procuration donnée à Mathurin Prévost au nom de frère Simon Prévost pour prendre possession de la commanderie de La Plaigne ; - fol. 10 verso et ss., autres actes relatifs au même bénéfice ; - fol. 17 verso, collation du vicariat général d'Evau en faveur de Me Anne Delachenal, abbé de Bellaigue ; - fol. 20 verso et ss., lettres de degré et temps d'études de frère Jacques de Rochedragon, religieux d'Evau, bachelier en droit de l'Université de Bougres ; - autres actes en faveur du même, pour être signifiés à l'abbé de l'abbaye de Bénévent ; - fol. 27 verso et ss., lettres de degré et temps d'études de frère Jacques Pasquer, religieux et pitancier du monastère d'Evau, bachelier en droit de l'université de Bourges ; - fol. 31 verso et ss., lettres de degré et temps d'études de frère Louis de May, bachelier en droit de la dite université, religieux du monastère d'Evau ; - fol. 32 verso et ss., procuration et autres actes pour résigner la cure de Mansat en faveur de Me François Verthamon, clerc de Limoges ; - fol. 40 verso et ss., lettres de tonsure, signature de provision aposlique et acte de prise de possession en faveur de Me François Laborne, prêtre, postulant une vicairie à Saint-Martin-lez-Limoges ; - fol. 43 verso et ss., procuration donnée par Jean Gounauld, prêtre de Roussac, postulant la cure de La Roche-Nozil ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Laval, Daignac, La Plaigne, Saint-Augustin-lez-Limoges, La Celle-Dunoise, Le Port-Dieu, Le Dorat, Etricort, Saint-Etienne-la-Geneste, Eybouleuf, Altavaux (Aultevaux), Tarnac, etc. Contraintes. Les cinq premiers feuillets sont déchirés dans toute leur longueur.

513*. Avril-mai 1555

In-4°, 193 feuilles, vélin.

« *C'est le quart livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., procuration et acte de prise de possession de la prévôté de Roussac dépendant de la collégiale Saint-Matias de Limoges ; - fol. 10 recto et ss., lettres de degré : de maître Pierre Vercilhac, bachelier en droit civil, chanoine prébendé de l'église collégiale du Dorat ; - de Me Michel de Leyssène, maître ès arts ; - fol. 11 recto, signature en cour de Rome obtenue par Me Pierre Vergnault, clerc du diocèse de Limoges, pour être pourvu du prieuré de Beaubreuil ; - fol. 13 verso et ss., lettres de degré : de Me Léonard Chaud, bachelier en droit civil, chanoine du Dorat ; - de Me Michel de Leyssène, clerc de Limoges, maître ès arts (cf. ci-dessus) ; - fol. 14 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre du Cluzeau, prêtre, et autres actes en faveur du même, postulant la cure de Lussac-les-Eglises (parrochialis ecclesia Sancti Marcialis de Lussaco ecclesiarum) ; - fol. 17 verso et ss., signature de cour de Rome et autres actes en faveur de Me Léonet Jabaud, postulant la prévôté Saint-Georges de Bort ; - fol. 22 recto et ss., lettres de degré : de frère Jacques Pasquet, religieux et pitancier du monastère d'Evau, bachelier en droit ; - de frère Junien en Rousseau, curé et religieux de Lesterps, bachelier en droit ; - de frère Louis de May, religieux d'Evau, bachelier en droit ; - fol. 28 recto et ss., collation de la cure de Marsac et prise de possession par frère Martial Villate, religieux de Bénévent ; - fol. 31 recto, lettres de tonsure de François de Saint-Savin, « *escolier estudiant en l'Université de Poytiers* » ; - fol. 32 recto, acte de résignation du prieuré de Saint-Angel par frère Pierre Andrieu, abbé de Bonnaigue ; - fol. 34 recto et ss., lettres de naissance et de degré : de Me Jacques de Michelet, maître ès arts de l'université de Paris ; - frère Jean de La Guanne, prieur de Ventejeols et de Chaveroy, religieux de Saint-Angel et bachelier en décret en droit canon. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Vaulry, Vitrac, Fursac, Mars, Jouac, Le Dorat, Monestier, Saint-Quentin, Bonneuil, Nouic, Saint-Léonard, Le Chatenet près Rochechouart, Saint-Ouen, Pallier, Bellac.

514*. Mai-juin 1555

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., procuration, signature en cour de Rome, prise de possession et publication en faveur de Me Antoine des Forges, nommé chapelain ou vicaire perpétuel de la vicairie Saint-Jean-Baptiste desservie en l'église Saint-Pierre du Dorat ; - fol. 6 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre de Saignac, prêtre de la paroisse de Bessines, nommé au prieuré commendataire de Saint-Etienne de Balledent ; - fol. 10 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean de la Combe, prêtre, nommé à la cure de Saint-Martin de Champniers ; - fol. 13 verso et ss., procuration délivrée par Me François de La Roche, prêtre pour prendre possession de la cure de Champsac ; - fol. 24 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de noble et vénérable Me Jean de Chamborant, clerc du diocèse de Limoges, pourvu de l'archiprêtré de Rancon par résignation du dernier titulaire ; - fol. 30 et ss., lettres de tonsure de Me François Pallot, prêtre ; - fol. 34 recto et ss., procuration et autres actes en faveur de Me Pierre Lafarge, pourvu de la cure de Veyrières ; - fol. 39 recto et ss., signature en cour de Rome et provision en faveur de Me Jean Mosnier, prêtre du diocèse de Die, pourvu de la cure de Pigerolles ; - fol. 43 verso, lettres de tonsure de Me Jean de Verdilhac le jeune, curé de Villiers ; - fol. 44 recto, prise de possession de la cure de Saint-Onen par Messire Jacques Tailhandier, prêtre de la ville du Dorat ; - fol. 45 verso, collation de la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Roch en l'église de Folles en faveur de Me Pierre Davent, clerc ; - fol. 46 verso, lettres de tonsure de Me Jean de Maumont, prêtre du diocèse de Limoges, demeurant à Paris, en la maison de Mons, le président de Roffignac ; - fol. 47 recto, collation de la cure de Vigeois en faveur de Me Jean Chastaing, prêtre du dit lieu ; - fol. 49 recto, provision de la cure de Lapleau en faveur de Me Vincent Duteilh. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Auriat, Roche, Chéniers, la chambrerie de Saint-Augustin, Oradour-Fanais, Montjauvy, l'archiprêtré de Brive, Rancon, Sermur, Chéronnac, Clerjoux, Ambazac, Chassenon, Eybouleuf, La Mazelle, etc.

515*. Juillet-août 1555

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le sixième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 2 verso et ss., prise de possession par Pierre Davent, clerc, de la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine à l'autel Saint-Roch en l'église de Folles ; fol. 2 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre Delarodie, chanoine de l'église de Saint-Junien, postulant une prébende en la dite église ; - fol. 7 verso et ss., actes divers concernant la collation faite de l'archiprêtré de Brive en faveur de Me Jean Courvyer, bachelier en droit de la ville de Tulle, par résignation de Me Antoine Deblois ; - fol. 45 verso et ss., lettres de tonsure et de profession, signature en cour de Rome et provision en faveur de frère Rigaud de Mary, religieux de Meymac, postulant le prieuré d'Amburgeat ; - fol. 21 verso et ss., lettres de tonsure et de degré, attestation de noblesse et autres actes en faveur de Me Louis Foucaud, fils de noble Gabriel Foucaud, sgr. de Saint-Germain, bachelier et licencié en l'un et l'autre droit, postulant la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; - fol. 32 recto, lettres de tonsure de frère François Lhermitte de La Rebière, chanoine régulier du prieuré conventuel de Saint-Léonard et prieur du prieuré d'Eybouleuf ; - fol. 38 recto et ss., signature en cour de Rome et autres actes en faveur de Me Georges Pabot, prêtre, prieur du prieuré de Saint-Sauveur de Nontron ; - fol. 44 verso et ss., concordat entre Me Jean Boyresse, curé de Puy-paulin (dioc. de Bordeaux), et Me Jacques Codet, touchant la cure de Chaillac, et acte de « *réserve de pension* » en faveur du premier ; - fol. 51 verso et ss., lettres de tonsure et d'ordre de Me Jean Tardy, prêtre de Châteauponsac ; - fol. 52 verso, collation de la vicairie de Saint-Michel en l'église de Bort à Me Bertrand Rivet, prêtre ; - fol. 53 recto, acte de prise de possession par Me Pierre Dubosc de Jalays (al. Dubois-Jalays), clerc du diocèse de Tulle, de la vicairie de Saint-Barthélemy, desservie en l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 55 recto, résignation de la cure de Saint-Pierre de Combressol par Me Guy Romignat, clerc du diocèse de Tulle ; - fol. 59 recto et ss., concordat entre Jean de Bersac et Pierre Rampion le jeune, chanoine de l'église collégiale du Dorat et autres actes concernant une prébende de la dite église ; - fol. 90 verso, collation de l'office de secrétaire de R. P. en Dieu Messire César des bourguignons, évêque de Limoges, en faveur de noble et magnifique seigneur Nicolas Lusco Vincentin ; - fol. 171 verso, collation de l'office de « *bastayre* » de la prévôté d'Evau, faite en faveur de frère Claude Brioude, religieux et profès de la dite prévôté, par très hauts et puissants princesse et prince Madame et Monseigneur son fils, duchesse et duc de Montpensier, dame et seigneur de la Combraille. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champniers, Saint-Priest près Bonlieu in patria Combralie, Nantiat, Bersac, Lapleau, Gentioux, La

Souterraine, Sainte-Junien, Champniers, Saint-Pardoux-Lavaud, Sainte-Marie-de-Vaux, Madranges, Le Mas-l'Artige, La Plaigne, Saint-Quentin, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Martial près Gimel.

516*. Janvier-mars 1556 (n. st.)

In-4°, 191 feuilles, vélin.

Fol. 5 verso et ss., signature en cour de Rome et provision apostolique en faveur de Me Pardoux Desvergnès, chanoine de Moutier-Roseille, postulant une prébende en la dite église collégiale ; - fol. 8 verso, signature en cour de Rome en faveur de Me Pierre Jarrige, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Peyrat par résignation de Antoine Delachassagne, dernier curé ; - fol. 10 recto, signature en cour de Rome en faveur de Me Jacques Ladrat, clerc du diocèse de Limoges, postulant le prieuré-cure de Saint-Maureil par résignation du susdit Antoine Delachassagne ; - fol. 12 recto, prise de possession de l'église de Guimond par Me Pierre Duboys, clerc ; - fol. 13 verso et ss., deux mandements pontificaux adressés à l'évêque de Limoges en faveur de Me Jean de Tournerye, clerc du diocèse de Limoges, qui demande à être pourvu d'un bénéfice ; - fol. 19 recto, signature en cour de Rome et autres actes en faveur de Pierre Bouschaud, curé de Saint-Sulpice près Laurière, postulant la dite cure ; - fol. 22 verso, procuration *ad resignandum* et autres actes en faveur de Me André Arnould, postulant la cure de Saint-Laurent-sur-Gorre ; - fol. 26 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Simon Eybreyt, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, postulant le prieuré-cure de Pressignac ; - fol. 32 verso, lettres de tonsure de Me Maurice Boureau, recteur de l'église Saint-Michel-des-Lions ; - fol. 34 recto, signature en cour de Rome en faveur de Gilbert Durand, clerc, postulant le prieuré Saint-Nicolas de Forges ; - fol. 36 verso et ss., lettres de confirmation et de tonsure de Me Pierre Constant, clerc du diocèse de Paris, postulant le prieuré de La Cellette ; - fol. 40 verso et ss., bulle de provision d'une prébende du prieuré de Saint-Léonard, en faveur de frère Jean Bardon, religieux du dit prieuré ; - autres actes y relatifs ; - fol. 51 verso et ss., résignation en cour de Rome de la cure de Saint-Feyre près Felletin en faveur de François Marc, prêtre du diocèse de Bourges. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Nontron, Les Peschadoyres, Saigne-Moussouse, Maignat, l'archiprêtre de Bénévent, Roussac, Nedde, Agudour, Banise, Beaubreuil, le Bourg-d'Hem, Charanaillas, Feix, Font-Galand, Nieul, Bostroger, Clergoux, Beaulieu, Saint-Pierre-du-Queyroix, Meuzac, Chaumeil, Rouzède, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Quentin. Contraintes Les six premiers feuillets de ce « *neufviesme livre* » sont grandement endommagés.

517*. Mars-avril 1556

In-4°, 191 feuillets, vélin.

« *C'est le dixiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., provision de la cure de Saint-Quentin près Felletin, faite à Me Claude Tixier, clerc du diocèse de Limoges, « *demeurant à présent en l'université de Paris* », par résignation de Me Daniel Dauge, clerc du diocèse de Sens ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto et ss., actes de postulation à divers bénéfices, présentés par noble Me François de La Beysarie dit d'Ussel, clerc, bachelier ès droits du diocèse de Limoges ; - fol. 13 verso et ss., actes de postulation au premier bénéfice vacant des abbayes de Saint-Augustin et Saint-Martin, présentés par frère Georges de Cuzat, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; - fol. 18 recto, collation de l'archiprêtre de Nontron faite à Me Jean Guérineau, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 19 verso, collation du prieuré-cure de N.-D. de Bersac faite à Me Pierre Dequéroy, clerc du diocèse de Poitiers, demeurant à Paris ; - fol. 21 verso, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Merlin, prêtre de Limoges, postulant la cure de l'église Saint-Cessateur de Barneuil ; - fol. 25 verso et ss., lettres de tonsure et d'acolyte de Me Mathieu Pergendre (al. Pierre-Gendre) dit de Lisle, bachelier en droit canon, postulant la cure de Rouzède ; - fol. 27 verso et ss., lettres de tonsure et de prise d'habit de frère Gérald Romyeu, postulant l'infirmerie de l'abbaye ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 verso, procuration donnée par Me Pierre Millon, prêtre du diocèse de Poitiers, à Michel de Meysonnier pour poursuivre sa nomination à un bénéfice ; - fol. 45 recto, lettres de tonsure et d'ordres et autres actes en faveur de Me Jean Nadaud, prêtre de la paroisse de Blond, postulant la cure de Barneuil. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Voutezac, Bussière-Dunoise, Palisses, Saint-Hilaire-la-Plaine, la pitancerie de Saint-Augustin, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Marc-à-Loubaud, Coussac, Guimont, Saint-Léger-la-Montagne, Chamboulive,

Saint-Sextier, Sainte-Marie-de-Vaux, la vicairie de Saint-Thomas à Saint-Léonard, Beaulieu, Banise, Oradour-sur-Vayres, Saint-Martin-le-Peint, la vicairie de Saint-Dulcine à Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Jean à Saint-Pierre-du-Queyroix, Châteauneuf, la vicairie de la Basse-Cour à Treignac, Montroisier, Méasnes.

518*. Avril-juin 1556

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le unzième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, résignation du prieuré de Bersac faite par M. Louis Duqueyroix à Me Pierre Duqueyroix aîné, clerc ; - fol. 3 recto et ss., actes divers au nom de Me Jean Duqueyroix, bachelier en décret, postulant un bénéfice en l'église collégiale de Saint-Junien ; - fol. 7 verso et ss., actes divers au nom de Me Jacques de Michel, prêtre, maître ès arts, demeurant à Ussel, postulant un bénéfice en l'abbaye de Meymac ; - fol. 12 recto, déclarations de nom et prénom faites : aux chanoines du Dorat par Me Symon Poypailhe, gradué en droit ; - fol. 12 verso, aux chanoines de l'église cathédrale de Limoges par Me Nicole Mosnier, bachelier en droit civil ; - fol. 13 recto, aux chanoines de la dite église, par Me Pierre Mosnier, prêtre, bachelier en droit civil ; - fol. 13 verso, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Sarre, clerc de la paroisse de Chatain en la Marche ; - fol. 17 recto, déclaration de nom et prénom faite à Me François de La Saigne, prieur du Chalarud-Peyroulier, de Saint-Léonard et de l'Artige (*priori prioratum conventualium beate Marie de Carlario-Peyroulier, Sancti Leonardi de Nobiliaco et Sancti Laurentii de Artigia*), par Me Martial Peyraud, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en décret ; - fol. 17 verso et ss., lettres de tonsure et d'ordres mineurs et autres actes en faveur de Me Jean de Gravelat, de la paroisse de Blond ; - fol. 22 recto et ss., déclaration de nom et prénom faite aux chanoines de l'église de Saint-Junien par Me Simon Devoyon, bachelier ès lois, habitant en la dite ville, représenté par Me Aymeric Devoyon, chanoine de Limoges ; - autres actes relatifs au même personnage ; - fol. 24 verso, déclaration de nom et prénom, lettres de degré et temps d'étude et autres actes en faveur de frère Bénigne Durochier, bachelier en droit canon, postulant une prébende en la prévôté d'Evaux ; - fol. 25 verso et ss., actes divers au nom de Me Martial Merlin, maître ès arts, postulant une prébende au chapitre de Saint-Junien ; - fol. 28 recto et ss., déclaration de nom et prénom et autres actes en faveur de Me Jean Fabri de Bellechassagne, bachelier en droit, postulant un bénéfice ; - fol. 32 verso, déclarations de nom et prénom faites : par M. Barthélemy Guymbert, maître ès arts, au chapitre cathédrale de Limoges ; - fol. 34 recto, par Me Antoine de Loubrayrie, bachelier en droit civil, au dit chapitre ; - fol. 35 recto, par Me Pierre Montaudon, bachelier en droit civil, au dit chapitre et autres corporations pour l'obtention d'une prébende ; - fol. 38 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Roy, maître ès arts, postulant une prébende ; - fol. 43 verso, déclarations de nom et prénom faites : par Michel de Leyssène, maître ès arts ; - fol. 46 recto, par Me Pierre Vercelhaç, bachelier en droit civil ; - fol. 46 verso, par Me Maurice Roquet, bachelier en droit, tous postulant l'obtention d'un bénéfice. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Augustin-lès-Limoges, Saint-Séverin près Valière, Compreignac, Bersac, Frugeral, Berneuil, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Martial près Gimel, Chamboulive, Estillac, Saint-Hilaire-Château, Saint-Léonard, Chatelus, Guimont, Voulon.

519*. Août-octobre 1556

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le treizième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., résignation du prieuré de Saint-Michel de Châteauneuf et Saint-Jean de Venouhan, son annexe, faite par frère Etienne Dubois à Me Rigard (*sic*) de Jasse, clerc de Nenvic près Ussel ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto, résignation de la cure de Voutezac faite par Me Austregesille de La Soumaigne, clerc, à Me François de Thybas, clerc ; - fol. 9 verso, résignation de la cure de Chamboulive faite par le dit Soumaigne à Jean Serre, prêtre ; - fol. 11 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Antoine Archambault, clerc de la paroisse du Moutier-d'Ahun, poursuivant l'obtention d'un bénéfice ; - fol. 13 verso, collation de la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Piere Brenac, clerc ; - fol. 15 recto et ss., lettres dimissoires à prendre tonsure et autres actes en faveur de Me Vincent Pénicaud, demi-prébendier en l'église collégiale de Saint-Junien ; - fol. 19 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Christophe Marseuil, clerc, postulant la cure de Condat ; - fol. 21 verso,

lettres de tonsure et autres actes en faveur de frère Léonard Peyraud, religieux du prieuré conventuel de Saint-Léonard, postulant une prébende vacante au dit prieuré par la mort de frère Nicolas Choussade ; - fol. 26 verso et ss., actes divers en faveur de Me Jean Delavergne, prêtre pourvu de la « *vicairie ou prébende sacerdotale communément appelée du Ferry, fondée au grand autel du monastère Notre-Dame de la Règle, de la cité de Limoges* » ; - fol. 29 verso et ss., lettres dimissoires à prendre tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Mondot le jeune, du diocèse de Tours, poursuivant l'obtention du prieuré de Tarn ; - fol. 37 verso, collation du prieuré de Saint-Maur de La Roche faite à Me Bernard Seynhe, prêtre de Tulle, représenté par Me Pierre Myrat ; - fol. 39 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Martin-Terressus faite à Me Christophe Turryn, clerc, licencié ès droits, par Me Nicolas Faure ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 verso, collation de l'aumônerie de La Jonchère à Me Jean des Coustures, clerc de Limoges ; - fol. 45 verso, cassation de pension obtenue en cour de Rome par Me Jacques de Julien, curé de Buxière-Dunoise ; - fol. 46 verso, permutation de la vicairie de Saint-Christophe du Bost avec celle de Menas en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 49 recto, lettres de tonsure de Me Philippe Ponchon, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 49 verso, collation du vicariat spirituel et temporel de l'abbaye Saint-Augustin de Limoges, en faveur de frère Fronton de Boulezat (Voutezac ?), prévôt de la dite abbaye.= Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champagnac, Saint-Julien près Bor, Chambon, Saint-Maurel (*bis*), La Plaine, Soumans, Guéret, Saint-Martin de Peyrat, Esse près Confolens, Mérignac, Meillars (*bis*), Saint-Eloi, Bellac, Chalus, Fursac, Soudat.

520*. Octobre-novembre 1556

In 4°, 191 feuillets, vélin.

« *C'est le quatorzième livre des registres du greffe des insinuations...* ». - Fol. 1 verso et ss., signature de Rome portant confirmation du concordat conclu entre dame Catherine de Chabannes, abbesse de Bonnesaigne, représentée par noble Joachim de Chabannes, baron de Culton, son père, et dame Marguerite de Livron, représentée par Christophe de Livron, son frère ; - fol. 6 verso, provision du prieuré de Chirac en faveur de Me Antoine de Chavialle, clerc du diocèse de Clermont ; - fol. 9 recto, acte de réception de Me Pierre Meyze le jeune, clerc, en une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 11 verso, lettres de tonsure et d'ordres en faveur de Me Jean Servière dit Mosnier, prêtre de Limoges ; - fol. 12 verso et ss., résignation de l'aumônerie du prieuré de Saint-Léonard faite par M. Regnault Roucheron, clerc du diocèse de Poitiers, en faveur de Me Guillaume Chasteau, clerc du diocèse de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto et ss., résignation de l'une des quatre prébendes de l'église collégiale du Dorat faite en faveur de Me Léonard Paroutaud, clerc, par Me Jean Camus, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto et ss., provision du prieuré-cure de Chavagnac en faveur de Me Gabriel Trompredon (al. François Tromprondou) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 recto et ss., lettres de tonsure de Me Foucaud Plaisant dit de Bouchial, postulant la prévôté de La Chapelle-Geneste ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., collation de la cure-de-Nieul faite à vénérable Me Hiéronisme de Honoratis de Mirandula (la Mirandole), clerc du diocèse de Reggio (*diocesis Regiensis*) ; - avec procuration et acte de prise de possession ; - fol. 35 recto et ss., lettres royaux et autres exploits pour mettre Me Foucard Plaisant en possession de la prévôté de La Chapelle-Geneste ; - fol. 37 verso, lettres d'acolyte, de sous-diacre et autres, données en la ville de Tulle à Me Julien Bouyer, prêtre du diocèse de Limoges ; - fol. 39 verso, collation de la cure de Nieul faite à noble Me Hieronisme de Tudesches, clerc du diocèse de Reggio (*Regiensis diocesis*) ; - fol. 40 verso, lettres de tonsure de Me Nicolas Bleu, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 41 recto, lettres de tonsure et de cléricature de Me Antoine de Lajoumard, prêtre du diocèse de Limoges, pourvu du prieuré de Chagnac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 recto, résignation de la cure de Saint-Sulpice de Dournazac faite par Me François Logerys en faveur de Me Pierre Boylard, prêtre du diocèse de Luçon ; - provision apostolique et acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Meillars, La Mongie, Troche, Saint-Etienne de Limoges, Chartriers, Meymac, Mansac, Rochechouart, Nantiat, Le Compeix, Roziers, Saint-Séverin près Valière, Fursac, Châteauneuf, Noth.

521*. Novembre 1556-janvier 1557 (n. st.)

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le quinzième livre des registres du greffe des insinuations...* ». - Fol. 1 verso, collation faite par Me Pierre Duquesroy, prieur commendataire du prieuré de Bersac, à Me Maurice Musnier, prêtre du diocèse de Troyes, de la vicairie fondée en l'église du dit Bersac par les seigneurs de l'Age-Ponnet ; - fol. 2 verso et ss., procuration donnée par Jean Baluze, curé de Saint-Priest-la-Feuille, pour résigner la dite cure en faveur de Me Pierre Pampolye, clerc du diocèse de Tulle, représenté par Me Etienne Baluze ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto, lettres de tonsure de Me Jean Symonnot, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 8 verso et ss., collation faite à frère Claude de la Marche, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, du prieuré-cure de N.-D. de Chabrat ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 11 verso, lettres de tonsure en faveur de Me François de Loménye, prêtre, jadis chanoine de Limoges ; - fol. 13 verso, collation de la cure ou vicairie perpétuelle de La Chappelle-sous-Leynaud faite à Me Antoine Prévost, prêtre du diocèse de Limoges ; - fol. 17 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Antoine Duterrier, prêtre du diocèse de Limoges ; - fol. 20 roet 33 recto, résignation du doyenné de l'église Saint-Etienne de Limoges faite par Me Jean Rouze, prêtre du diocèse de Chartres, en faveur de Me François de Loménye aîné, prêtre du diocèse de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso et ss., concordat fait entre Me Jean Fourestarie, prêtre, et Me Pierre Savignac, aussi prêtre, pour permuter le prieuré-cure de Rilhac-Lastours avec celui de Nantiat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., provision de l'église de Troche et autres actes en faveur de Me Guillaume Bidon, chanoine de l'église de Limoges ; - fol. 36 recto et ss., collation du vicariat général du diocèse faite en faveur de noble et vénérable Me Hieronyme Thedesche (de la Mirandole), par César des Bourguignons, évêque ; - fol. 44 recto, collation de la prévôté d'Ayen et autres actes en faveur de frère Jean Dubarry, religieux de l'ordre de Saint-Benoit ; - fol. 47 verso et ss., lettres de tonsure et d'ordres et autres actes en faveur de Me François Magniadas, prêtre du diocèse de Limoges, postulant la cure de la Jonchère ; - fol. 51 roet ss., provision en cour de Rome et autres actes en faveur de Me Menaud de La Carre, clerc du diocèse d'Oloron, bachelier en décret, postulant la prévôté d'Evau. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Yrieix-le-Déjalat, la vicairie des Bardons à Saint-Etienne de Limoges, Etagnat, Le Compeix, Nontron, Saint-Priest-les-Oulières, Valière, Saint-Cyr-les-Champagnes, Saint-Just, Eymoutiers, Saint-Loup-les-Landes, Cussac, Chabrat, Evau, Ambazac, la vicairie de Deschamps à Saint-Etienne de Limoges, Troche, Mouzon, Saint-Pardoux-Lavaud.

522*. Janvier-mars 1557 (n. st.)

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le seizième livre des registres du greffe des insinuations...* ». - Fol. 1 verso et ss., procuration donnée à Me Me Jean Ragot aîné, jadis chanoine de Limoges, par autre Me Jean Ragot jeune, clerc du diocèse de Chartres, « *à consentir en court de Romme que, quant icelluy Ragot le jeune seroit pourveu de la chanoinie et prébende en l'esglise de Lymoges par la résignation du dict Ragot l'aisné, la moytié des fruietz d'iceulx chanoinie et prébende fussent réservés au dict Ragot l'aisné* » ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso et ss., procuration donnée par Me Austregesille de La Soumaigne pour réserver le prieuré de Chavagnac à Me François Ducros ; - avec la prise de possession par ce dernier ; - fol. 8 verso, collation de la cure de Saint-Martin de Peyrat faite à Me Pierre Jarrige, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 10 recto et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Maureil faite à Me Jacques Ladrat, prêtre ; - fol. 11 verso, procuration donnée par Me Bartholomé Achart pour réserver le prieuré d'Anzème à noble Me Louis de Damas, chanoine d'Andely (dioc. de Rouen) ; - 21 recto, collation faite à Me Albert Leroy, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, des chanoinie et prébende qu'occupait en la dite église feu Me Jean Mercier, chanoine ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 verso et ss., intimation de la collation de la « *celle* » d'Estricort (paroisse d'Etagnac, membre dépendant de l'ordre de Grandmont) faite à Me Jean Decordes le jeune, clerc du diocèse de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso, collation du vicariat général de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Bernard Salanier, prêtre ; - fol. 30 verso, collation de la vicairie de N.-D. desservie au cimetière de la paroisse de Genis, la dite collation faite à Me Jean Mathaud le jeune, prêtre ; - fol. 33 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Julien près Laron en faveur de Me Jean Texier, chanoine ; - fol. 36 recto, collation du prieuré de Dompneix faite à frère Jean Roddaud, religieux du prieuré conventuel de Saint-Augustin-lès-Limoges ; - fol. 37 recto, lettres de tonsure de Me François Dauny, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 37 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Paul de Ré (dioc. de Limoges (*sic*)) en faveur de Me Nicole Thibaud, « *escolier estudiant à Paris* » ; - fol. 39 von prise de possession du doyenné de Limoges par Me Toussaint Robichon, clerc du diocèse de Poitiers ; -

fol. 41 recto, collation de la cure de Mailhac faite à Mer Pierre Martin, clerc du diocèse de Limoges ; - autres pièces y relatives ; - fol. 43 verso, collation de la cure d'Yssandon faite à Me Martial Bordes, clerc du diocèse de Tulle ; - fol. 45 recto, collation de la cure de Saint-Pardoux-la-Croisille faite à Me Michel Courtès, prêtre du diocèse de Tulle ; - fol. 46 verso, collation de la cure de Saint-Martial près Gimel faite à Me François Champeaulx, clerc du diocèse de Tulle ; - fol. 48 recto et ss., lettres de tonsure de Me Antoine de Vieilhérat, clerc du diocèse de Limoges, et de noble Sulpice Platet, clerc du dit diocèse ; - fol. 49 recto et ss., actes divers en faveur de noble Hugon Coustin, chanoine de l'église collégiale de Saint-Germain, postulant une prébende en la dite église. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Rouziers, La Mazelle, Bort, Saint-Priest-la-Plaine, Moutier-Malcard, Chamboucard, Saint-Paul, Rempnat, Saint-Martial de Limoges, Beyssac, Maussac, Chéniers, Brive, Saint-Amand-le-petit, Saint-Martin-Terressus, Le Lonzac, La Salle épiscopale, Madranges Saint-Martin-le-Mault, Saint-Sornin (?) près Magnac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Oradour, Saint-Pierre en l'archiprêtré d'Anzème (probablement Lourdoueix-Saint-Pierre), Maussac, Nexon, Condat près Uzerche, Saint-Amand-le-Petit, Fransèches.

523*. Mars-avril 1557

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le dix-septiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, procuration donnée par Me François de Lespinasse al. de Malagon, clerc, habitant d'Aulonzac (Le Lonzac), curé (vicarius seu capellanus) de l'église Saint-Barthélémy de Madranges, pour résigner la dite cure à noble Pierre de Lespinasse, prêtre, curé de Peyrissac ; - fol. 3 recto, signatures en cour de Rome portant provision : de la cure de Peyrat en faveur de Me Pierre Jarrige, prêtre ; - fol. 5 recto, de la cure de Saint-Maureil en faveur de Me Jacques Ladrat, prêtre ; - fol. 7 recto, de la cure de La Bretagne en faveur de Me François Lamy, clerc ; - fol. 8 verso, lettres de tonsure de Me Jean Foucaud, de Bourganeuf ; - fol. 9 recto et ss., concordat passé entre Me Antoine de Frédeville et Me Henri Pons touchant la cure de Saint-Julien près Bort ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso, lettres de tonsures et autres actes en faveur de Me Albert Romanet, postulant l'aumônerie de la Salle épiscopale ; - fol. 26 verso et ss., accord passé entre Me Jean Romanet aîné et Me Bernard Aubusson, clercs du diocèse de Limoges, touchant la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 recto et ss., résignation de la cure et Chamborand faite par Me Antoine Roy en faveur de Me Pierre Fenyou, prêtre de Châteauponsac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 recto, acte de prise de possession du prieuré d'Angelard par Me François de Reculès, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale ; - fol. 40 recto, lettres de tonsure de Me Claude Delabuxière, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 40 verso, provision du prieuré de Chabrat faite en faveur de Me Antoine Delabarde, clerc ; - fol. 42 recto, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Léonard Deloménye, postulant la cure de Brignac ; - fol. 46 recto et ss., actes divers en faveur de Me Nicoleau Faure, prêtre d'Availles (dioc. de Poitiers), demandant l'extinction de la pension de 100 ll. à lui due sur la cure de Saint-Martin. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Marc, Saint-Sulpice-Laurière, Brillhac, Saint-Victurnien, Chasseneuil, Chéronnac, Saint-Priest-les-Oulières, Saint-Léonard, Saint-Julien près Bort, Saint-Pardoux-le-Vieux, Eymoutiers, Sainte-Berthe, Saint-Denis-des-Murs, Chaptelat, Jalesches, Etagnat, Mouzon, Sainte-Marie près Neuvié, Yssandon, Saint-Martial près Gimel, Bussière-neuve, Saint-Avit-de-Tarde, Saint-Pardoux-Lavaud, Fransèches, La Jonchère, Etagnat, Mouzon, Fursac, Peyrat, Eymoutiers, Villards.

524*. Avril-mai 1557

In-4°, 191 feuillets, vélin.

« *C'est le dix-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, déclarations des nom et prénom : de frère Louis de May et Me Gilbert de May, bacheliers en décret ; - fol. 3 recto, de frère Jacques Dupont, bachelier en théologie ; - fol. 4 recto, collation du vacariat du prieuré de Saint-Léonard, faite à Me Martial Benoist, chanoine et official de Limoges ; - fol. 5 recto, déclaration des nom et prénom de Me Jacques Michel, maître ès arts en l'université de Paris, postulant l'obtention d'un bénéfice ; - fol. 6 verso et ss., résignation de la cure de Saint-Amand-le-Petit, faite par Me Geoffre Bouyer, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso, déclarations des nom et prénom : de Me Guillaume Boyer, bachelier en décret, postulant l'obtention d'un bénéfice ; - fol. 10 recto, de Me Aymard de La Chassaigne, clerc, bachelier ès

droits ; - fol. 11 verso et ss., lettres de tonsure de Me François Julhac, prêtre du diocèse de Clermont, postulant le prieuré de Saint-Jacques de Magnac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto, collation du vicariat de l'abbaye de Bénévent, faite en faveur de frère Jacques de Sauzet, prieur de Monze, religieux et curé de l'abbaye de Bénévent, par le R. P. de Morra, abbé ; - fol. 19 recto, déclaration des nom et prénom de Me Maurice Roquet, bachelier en décret, poursuivant l'obtention d'un bénéfice ; - fol. 21 recto et ss., lettres de scolarité en faveur de Me François Sarrazin, « *escolier étudiant en l'université de Bourdeaux* », nouvellement pourvu de la cure de Rosiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre Mousnier, cleric du diocèse de Limoges, postulant la vicairie des Trois-Rois, fondée en l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 28 et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jacques Dupré, al. Usance, cleric du diocèse de Limoges, nouvellement pourvu d'une prébende de chanoine en l'église cathédrale ; - fol. 31 recto, résignation de la cure de Saint-Pardoux-le-Vieux faite par Me Jean Romanet aîné en faveur de Me Bernard Aubusson, cleric ; - fol. 34 verso, signature en cour de Rome portant collation de la cure de Chamboulive au profit de Me Austregesille de La Soumagne ; - fol. 36 verso, lettres de tonsure de Me Grégoire Alabonne, cleric ; - fol. 37 recto, déclaration des nom et prénom de Me Jacques Boyse, cleric, bachelier en droit civil ; - fol. 37 verso, collation de la cure de Villards faite à Me Jacques Rogier, cleric, chanoine de Limoges ; - fol. 38 verso, lettres de degrés en droit canon et civil accordées à Me Jean Poylevé, cleric du diocèse de Limoges ; - fol. 42 recto, lettres de degré de Me Robert Pariset, maître ès arts ; - fol. 46 recto, collation de l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à Me Jean Poylevé, licencié ès droits ; - fol. 48 verso, déclarations des nom et prénom : de Me Jean Odier, maître ès arts ; - fol. 49 recto, de Me Symon Poipaille, gradué en droit. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Silvain, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Jean en la Cité de Limoges, Estricort (*ter*), Soudain, Saint-Martin-le-Mault, Saint-Gence, Etagnal, Chabral, Villars, Margeride, Soumans.

525*. Mai-juin 1557

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le dix-neufiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, signatures en cour de Rome, portant provision : du prieuré de Saint-Pierre d'Anzème en faveur de Me Martin Prival, cleric du diocèse de Limoges, représenté par Me Barthélemy Malerbaud, procureur au siège présidial de la dite ville ; - fol. 3 recto, et ss., du prieuré de N.-D. de Maisonfeyne en faveur de Me Jean Bataille, cleric du diocèse de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso, signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart en faveur de Me Simon de Beaubreuil, prêtre de Limoges ; - fol. 8 verso et ss., du prieuré de Saint-Sauveur (Saint-Salvador) de Rochechouard en faveur de Me Joseph Petiot, cleric, représenté par Me Simon de Beaubreuil ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtre rural de Bénévent et de la cure de Saint-Sulpice-le-Dunois, son annexe, en faveur de Me Jean Foucaud, prêtre, habitant de Bourganeuf, représenté par Me Barthélemy Malerbaud, précité, - fol. 15 recto, collation du prieuré de Saint-Christophe, près Lesterps, faite à Me Pierre Benoist, cleric, licencié en droit civil, représenté par autre Me Pierre Benoist, son père, élu pour le roi au haut pays du Limousin ; - fol. 17 recto et ss., lettres de tonsure de Jean de Loménye, cleric, postulant la vicairie fondée par feu Valérie Fouschier à l'autel des Trois-Rois, en l'église cathédrale de Limoges ; - acte de prise de possession par le même ; - fol. 19 recto et ses., collation de la cure de Saint-Pierre d'Alleyrat faite à Me Etienne de Lagrange, cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, révocation de la résignation du prieuré de Maisonfeyne faite par frère Joachim du Mosnard, religieux de Saint-Benoist, à Me Laurent Vincens ; présent Me Jazon Aulbert, docteur en médecine et ès lois, écuyer, demeurant à Salignac ; - fol. 24 verso, notification de la dite révocation faite au représentant du dit Laurent Vincens, à Villefavard ; - fol. 26 recto, actes de prise de possession du prieuré de Saint-Junien-les-Combes par Me Pierre Delavau, prêtre ; - fol. 27 recto, collation de la vicairie de Ferry en l'église abbatiale de La Règle, faite en faveur de Me Jean de Lavergne, prêtre ; - fol. 28 verso, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean de Lagrange, cleric ; - fol. 29 verso, déclaration des nom et prénom de Me Clément de Friendour, maître ès arts ; - fol. 31 recto, collation de la cure de Palisses faite à Me Pierre de Teyseuil, chanoine de Limoges, représenté par Me François de Loménye, conseiller au siège présidial de Limoges ; - fol. 32 recto, acte de prise de possession de la cure de Margeride par Me Claude de Montel, cleric ; - fol. 34 verso et ss., déclaration des nom et prénom de Me Guillaume de Chaussecourte, bachelier en droit canon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, postulant le prieuré-cure de Saint-Silvain de Montaigu ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso

et ss., collation de la cure de La Mazière faite à Me Jean Tataud, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 recto, actes de prise de possession : du prieuré d'Estricort par Me Pierre Noyret, clerc ; - fol. 39 recto, de la cure de Mouzon par Me Pierre Moureau, clerc, « *escolier à Parys* » ; - fol. 41 verso, du prieuré de Chabrac et de la cure d'Etagnat par noble Jean de Dinsant ; - fol. 42 recto et ss., collation de la cure de Saint-Just faite à Me Thomas Grenier (al. Granier), clerc du diocèse de Limoges ; - autres pièces y relatives ; - fol. 44 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maurice-des-Lions en faveur de Me Barthélemy Prinsault, clerc du diocèse de Limoges ; - autres pièces y relatives ; - fol. 48 verso, procuration donnée à Jean Vexier par Me Jean Dinsant, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Tour, Razès, La Jonchère, Marcillac, Chéronnac, Saint-Priest-sous-Aixe, Pomeau, Saint-Christophe, Champsac, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Silvain-les-Eglises, Escorail-les, Saint-Martin-le-Mault, Chasseneuil, Saint-Laurent-sur-Gorre. Ségur, La Tour-Saint-Austrille, Massignac, Dauriat, Treignac, Pensol, Anzème, Saint-Cyr, Saint-Paul, Chasseneuil, Varaigne, Champsac, Brudier, Maisofeyne, Sauvagnac, La Chapelle près Saint-Léonard, Meillars, Saint-Julien, Verneuil, Saint-Hilaire de Froysac, Saint-Vaury, Champniers.

526*. Juin-août 1557

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le vingtième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Veyssier, clerc, postulant la cure de Champniers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 verso et ss., résignation du prieuré de Saint-Sauveur de Roche-chouart faite par Jean Vexière, chanoine de Limoges, au profit de Me Albert Leroy, chanoine de l'église cathédrale ; - autres pièces y relatives ; - fol. 13 recto, collation faite à Me Jean Barbier, prêtre, de la vicairie de Saint-Charles, fondée en l'église collégiale de Saint-Junien ; - fol. 15 verso et ss., lettres de tonsure de Me André Ardent, clerc, postulant la cure de La Chapelle-Montbrandeix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso, résignation de la cure de Lussac-les-Eglises, faite par Me Jean Langoisseux à Me Martin Boygon, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 recto, lettres dimissoires à prendre tonsure et autres actes en faveur de Me Louis Granchie, prêtre, vicaire de la vicairie de Leychelle en l'église de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 31 verso et ss., confirmation du concordat passé entre Me Guillaume Boyer, chanoine d'Eymoutiers, et Me Martial Boyer, son frère, touchant la cure de Saint-Julien-de-Condât près Eymoutiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 verso et ss., collation de la cure de Nieul faite à Me Légier de Langle, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso, collation de l'une des douze vicairies de la communauté des prêtres et clercs de Saint-Martial faite à Me Pierre Boulut, prêtre ; - fol. 37 verso et ss., signature en cour de Rome portant collation de Saint-Martin de Sauviat en faveur de noble frère Georges de Saint-Julien, religieux de l'ordre de Saint-Benoist ; - acte de prise de possession par le même ; - fol. 40 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Mathurin Chéronden, clerc, postulant la cure de Vesse ; - fol. 44 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre de Saint-Julien, clerc, postulant la cure de Beaumont près Peyrat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 recto, lettres de tonsure de Me Jean Aubusson, clerc, postulant la vicairie de Leychelle en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Marcillac, Chasseneuil, Brillac, La Chassigne, Asnières, La Plaigne, La Jonchère, Nieul, Sainte-Berthe, Salle épiscopale, Chaillac, Estricort, La Mongerie, Jalesches, Auginiac, Morteroux, Bussière-Nouvelle, Condât, Montrocher, Chouffour, Chatelus, Nontron, Monisme, Rempnat, Rancon, La Mongerie.

527*. Décembre 1557 - février 1558 (n. st.)

In-4°, 193 feuillets, vélin.

« *C'est le vingt-troisième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., collation de la cure de Nexon faite à Me Jean Delombre, clerc du diocèse de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 3 verso et ss., résignation à cause de permutation de la cure d'Alleyrat faite par Me Etienne Delagrangé, prêtre, en faveur de Me Jean Hélitas, prêtre, demeurant à Voulon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 verso, signature en cours de Rome portant collation du prieuré de Champ-Sanglard, ordre de Saint-Augustin, en faveur de noble Me Guy de la Court, clerc, représenté par Me Jean Rogier, procureur ès cours de Limoges ; - fol. 9 recto et ss., résignation de la chanoinie et sacristanie de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche faite par Me Antoine Girardie, clerc, en faveur de Me Pierre de Villepreux, représenté par Me François

Albin, procureur ès cours de Limoges : - actes divers y relatifs ; - fol. 14 verso et ss., lettres de tonsures de Me Jean Gaspy, clerc, postulant une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 verso, acte de prise de possession de la cure de Saint-Julien de Morteroux (Montrol-Sénard) par noble Me Jean Duquesroy, bachelier en décret ; - fol. 19 recto et ss., lettres de tonsure de frère Léonard de La Bachellerie, postulant les prieurés d'Aureil et de Saint-Nicolas des Froides-Orties ; - actes divers y relatifs ; - fol. 24 verso et ss., collation du vicariat de l'abbaye de Saint-Michel de l'Ecluse (dioc. de Tours ?) faite à Me Pierre Gohory (al Gorry), prieur du prieuré de Saint-Girons (dioc. de Couserans), représenté par Me Léonard de Reculès, apothicaire de la cité de Limoges ; - actes divers y relatifs ; - fol. 32 recto, attestation de temps d'étude et brevet de bachelier en droit canon accordé à Me Paul Duboys, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 33 verso, acte de prise de possession de la cure de Nexon par Me Jean Delombre, clerc ; - fol. 34 verso et ss., résignation du prieuré de Châtelus-le-Marcheix faite par Me Bernard Trompondon en faveur de Me Gabriel Trompondon, licencié ès droits : - actes divers y relatifs ; - fol. 40° verso et ss., lettres dimissoires à prendre tonsure délivrées à Me François Philippe, postulant la cure de Seilhac-les-Monges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 recto, lettres de tonsure de Me Joseph Aubusson, clerc. = Les actes qui suivent concernant les bénéfices de Ventejoux, Esse, Saint-Priest-Mouzon, Les Oullières, Chamboret, Solignac, Sainte-Marie-la-Claire, Saint-Pardoux, Bénévent, Saint-Hilaire-la-Treille, Valbenoit, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Etienne de Limoges, La Maison-Dieu près Limoges, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Avit-de-Tarde, une vicairie au cimetière paroissial de Guéret, Saint-Priest-les-Oullières, Chavagnac, Sainte-Croix-de-Toull (al. Toull-Sainte-Croix), Mourieux, Maisonnais, Saint-Laurent-sur-Gorre, Tarn.

528*. Février-avril 1558

In-4°, 191 feuillets, vélin.

« C'est le vingt-quatrième livre des registres du greffe des insinuations... » - Fol. 1 verso et ss., résignation de la cure de Mouzon faite par Me Bertrand de La Boissière en faveur de Me Pierre Villedard, prêtre, représenté par Me Martial Bonnyn, procureur ès cours de Limoges ; - actes divers y relatifs ; fol. 5 recto, collation à Me Antoine Michelin, prêtre, de la vicairie fondée en l'église de Saint-Victorien par feu Me André Lavaud, prêtre ; - fol. 7 recto, collation de la cure de Pensols faite à Me Guy Léonard, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 9 recto et ss., lettres de tonsure et lettres dimissoires délivrées à Me André Delagarde, prêtre, représenté par Me Hugues Lachault, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes en faveur du dit Delagarde, postulant la vicairie Saint-Charles, fondée en l'église collégiale de Saint-Junien ; - fol. 12 recto et ss., collation de la cure de Saint-Julien de Soudat, faite à Me Pierre Peyronny, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 verso, collation du vicariat du prieuré d'Aureil faite à noble Me Georges d'Abzac, prothonotaire du Saint-Siège, originaire du diocèse de Périgueux, par Geoffroi Flamenc, prieur du dit prieuré, professeur de droit (*Jurium professor*) ; - fol. 18 recto, résignation du prieuré de Maisonfeyne faite par noble frère Joachim du Mosnard en faveur de Me noble Louis Foucaud, licencié ès droits ; - fol. 20 recto, acte de prise de possession du prieuré de Malvaleize par Me Martial Desbordes ; - fol. 21 recto et ss., concordat passé entre frère Jean Bardon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et Me Pierre Peyraud, clerc, touchant le prieuré de Chagnac postulé par celui-ci - actes divers y relatifs ; - fol. 27 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Mareys, clerc, postulant la vicairie de Roziers ; - actes divers y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., signature en cour de Rome portant collation d'une vicairie en l'église de Nouic en faveur de Me Eusèbe Dhesmoulier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., signature en cour de Rome portant collation d'une seconde vicairie en l'église de Nouic faite en faveur de Me Etienne Delagrangé, prêtre - autres actes y relatifs : - fol. 40 recto et ss., collation de la cure de Margeride faite à noble Me Jean de Chaussecourte, clerc, bachelier en droit ; - acte de prise de possession par le même ; - fol. 42 verso et ss., signature en cour de Rome portant collation du prieuré-cure de Saint-Solve en faveur de noble Me Guillaume de Chaussecourte, représenté par Me Jean de Chaussecourte précité ; - autres actes y relatifs - fol. 44 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Noël Delaroche aîné, prêtre, pourvu de la vicairie de Lavaud fondée en l'église de Saint-Victorien ; - fol. 49 recto, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien par Me Simon Devoyon, représenté par Me Aymeric Devoyon, chanoine de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges ; - fol. 50 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure N.-D. de Saint-Junien en faveur de Me Jacques Barbier, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Rancon, Alleyrat, Bussière-Boffy, Nexon, Saint-Sornin près

Chambon, Maisonfeyne, la vicairie des Six-livres au Dorat, Jalesches, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Evaux, Royère près Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Fiacre à Saint-Léonard, Buxerolles, la Bretagne, Maisonnais, Nexon, Freyssinet, Chaumeil, Salagnac, Le Dorat, La Foret, Tarn, Chatelus, Yssandon, La Fage, Royère près Peyrat (*sic*).

529*. Mai-juin 1558

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le vingt-sixième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, collation du vicariat général de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Adam Drogues, prieur de Surgères ; - fol. 3 verso, révocation par l'abbé de Saint-Martial de « *tous les vicaires qui ont esté cy-devant créez et faitz...* en la dicte abbaye de Saint-Martial » ; - fol. 4 recto, lettres de tonsure de Me Martial Fumet, originaire de la paroisse de Saint-Pierre-la-Montagne : - fol. 4 verso et ss., collation de l'archiprêtre rural de Bénévent en faveur de Me Léonard Parroutaud, clerc ; - actes divers y relatifs ; - fol. 7 verso, collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Martial Fumet, clerc précité ; - fol. 10 recto et ss., résignation de la cure de Beyssac faite par Me Guillaume de Murat en faveur de Me Cases ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 recto actes de prise de possession d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges par Me Agnet Deleysse, clerc ; - fol. 17 recto, résignation de l'une des quatorze grandes vicaires de l'église cathédrale de Limoges, faite en faveur de Me Martial Fumet, précité, par Me Grégoire Alabonne, clerc ; - fol. 18 verso, collation de l'une des six vicairies dites des Six-livres en l'église collégiale du Dorat, faite à Me Philippe Descheyrat, prêtre ; - fol. 20 recto, collation de la vicairie de Sainte-Catherine en l'église d'Oradour-Saint-Genest, faite à Me Antoine Delavergne, prêtre, représenté par Me Philippe Descheyrat, précité ; folios 21 verso à 41, actes divers concernant une prébende de l'église collégiale du Dorat sur laquelle prétendent droit Me Jean Desforges aîné, autre Me Jean Desforges jeune, Me Jean Duchiron et Me Léonard Parroutaud ; - fol. 41 recto, signature en cour de Rome portant collation de la cure de Buxerolles en faveur de Me Antoine Bouton, prêtre ; - fol. 42 verso, collation de l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert faite à Me Pierre Vincent, clerc : - fol. 44 verso, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges par Me Léonard de Masbouriane, al. Parotaud, clerc ; - fol. 45 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Esse en faveur de Me Jean Lamoureux, représenté par Me Barthélémy Malerbaud, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 47 recto, déclaration des nom et prénom de Me Guillaume de Chazeras, clerc, bachelier ès droits ; - fol. 48 verso, signature en cour de Rome portant provision de la sacristanie de la prévôté de Saint-Vautry en faveur de noble frère Ferry de Seilhac, représenté par Me Martial Gadault, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 5 verso, provision de la cure de Buxerolles en faveur de Me Jean Rue, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Sainte-Marie-de-Vaux, Nontron, Saint-Jouvent, Blond, Saint-Sulpice-le-Dunois, Le Breuil, Eymoutiers, Aubys, Evaux, Verneuil, Chaumeil, Nantiat, Beyssac, Yssandon, Etagnat, Jarnages, Auderses (*sic*, paroisse de Saint-Hilaire-le-Peyrou), La Daigne, Péroils, Meymac, La Roche-Malvaleize, Evaux, Bénévent, Saint-Martin de Limoges, Chatelus, Bonnat, Bellac, La Cellette, Chaumeil.

530*. Juin-août 1558

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le vingt-septième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., provision en cour de Rome de la cure de Glandon en faveur de Me Joseph Robert, prêtre ; - prise de possession par le même ; - fol. 6 verso et ss., lettres de tonsure et autres au nom de Me Pierre Voulte, prêtre ; - fol. 11 verso et ss., résignation de l'aumônerie du monastère d'Evaux faite par frère Louis de May en faveur de frère Blaise Garreau, religieux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso et ss., résignation de l'église Saint-Jean et Saint-Martial de Chambon-Sainte-Valérie, faite par Me Louis de May, bachelier ès droits, en faveur de frère Jacques Pasquet, bachelier en droit ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 recto et ss., actes de profession religieuse de frère Jean Michelon et frère Léonard Bathon, religieux profès au monastère d'Evaux ; - fol. 32 verso et ss., collation de l'une des grandes vicairies perpétuelles du monastère de La Règle en faveur de Me Jacques Usance, clerc ; - fol. 34 verso, collation de la sacristanie du prieuré de Bort en faveur de frère Jean Dulac, religieux ; - fol. 36 recto, lettres de

tonsure de Me Guillaume Bernard, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 36 verso, provision en cour de Rome du prieuré du Bost-Saint-Léonard en faveur de Me Philibert Ancousturier, prêtre, par suite de la résignation faite par Me Léonard Vastel ; - fol. 40 verso et ss., lettres de tonsures de Me Jacques Voysin, clerc, postulant une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taille-Fert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Manot en faveur de Me Etienne Delagrauge, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saignemoussouse (paroisse de Saint-Priest-la-Feuille) en faveur de Me Guillaume Alabat, licencié ès lois ; - autres actes y relatifs.= Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Bost-Rogier, Le Dorat, Fromental, Rouziers, Bénévent, Pérols, L'Artige, Estricort, Oradour-Saint-Genest. Pradelles, Vendonneys, Beyssenac, Pluviers, Montbrandeix, Conros, Saint-Sornin-Magnazeix, Esse. Vaux, Chassenon, Roche, Etagnat.

531*. Août-septembre 1558

In-4°. 190 feuillets, vélin.

« C'est le vingt-huitiesme livre des registres du greffe des insinuations... » - Fol. 1 verso, lettres de tonsure, d'acolyte et autres en faveur de Me Maurice Rouquet, clerc, postulant « la cure ou vicairie Sainte-Félicité de la ville du Pont-Saint-Martial de Limoges » ; - Fol. 4 recto, acte de prise de possession de la cure de Beyssenac par Me Pierre Monyer, bachelier en droit civil ; - Fol. 7 recto et ss., collation du prieuré de Boisvert à frère Pierre Delagarde, religieux de l'ordre de Grandmont ; - avec la prise de possession - fol. 9 recto et ss., lettres de tonsure de Me Germain Delavergne, postulant le prieuré Saint-Laurent-de-l'Artige⁽¹⁾ ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto et ss., collation du vicariat du prieuré de l'Artige en faveur de frère Antoine de Monfrebeuf, religieux ; - fol. 19 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Bonneau de La Plaigne, clerc, postulant la cure Sainte-Félicité de Limoges ; - autres actes y relatifs - fol. 22 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à noble Gaspard Gauthier, écuyer, seigneur de Ventenat, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cellule correctoriale de Bronzeau (*de Brondelis*) (paroisse de Saint-Léger-Magnazeix), membre dépendant de l'abbaye de Grandmont : - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso et ss., collation de la vicairie fondée au cimetière de Tarn, en faveur de Me Pierre Boysse, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 30 verso et ss., collation d'une chanoinie de La Chapelle-Taillefert, faite à Me Antoine Pinchon, clerc ; - avec la prise de possession ; - fol. 32 verso, acte de prise de possession de la cure d'Esse par Me Barthélémy Aury, clerc ; - fol. 34 verso, donation du droit de patronage et présentation sur la chapelle du cimetière d'Asnières, faite à noble Jean Guyot, écuyer, seigneur d'Asnières, par Pierre et Jean Delousme, laboureurs, au nom et comme neveux de feu messire Martial Perryn, prêtre ; - fol. 36 recto, collation du prieuré de Chaumeil à frère Guy Vergnaud, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît ; - fol. 37 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Bost en faveur de Antoinette Plattet, représentée par Me Hugues Lachault, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 40 verso, signature en cour de Rome portant nouvelle provision de la cure de Chatelus-Malvaleix en faveur de Me Jacques Bondaschier, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 43 verso collation de la cure de Fromental à Me Albert Nycolas, clerc du diocèse de Montpellier ; - fol. 44 verso et ss., collation du prieuré de Chaumeil à Me frère Simon Millanges, religieux de Solignac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 verso et ss., lettres de tonsure de Me Martial Vallas, prêtre, représenté par Me Jean Martin, procureur au présidial de Limoges, et postulant le prieuré de Roche résigné par Me Guillaume de Pys ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso, consentement donné par Me Guillaume Ribaud à constituer pension sur la cure du Dorat en faveur de Me Mathurin Lhériot, jadis titulaire de cette cure.= Les actes qui suivent concernent les bénéfices du Dorat, Chaumeil, Saint-Léonard. Pluviers, Theilloux, Château-Charvix, Rilhac, Malval, Tarn, Vendonneys, Beyssenac, Nieul, La Nouaille, Saint-Germain-le-Lièvre, Evaux, Billac, Châteauponsac, Vareigne, Rouzède, Saint-Gilles, Eymoutiers, Saint-Laurent-du-Teil, Chaumeil.

⁽¹⁾ Ce prieuré, dont le fonds d'archives subsiste presque entier aux archives départementales (série D), est toujours appelé Saint-Marc-de-l'Artige.

532*. Novembre-décembre 1558

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le trentième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, acte de prise de possession du prieuré de La Fauvette par Me Mathurin Joubert, dit de La Bastide, clerc, représenté par Me Jean Texier dit Pénicaille, licencié ès droits, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 3 recto, collation de la cure d'Etagnat à Me Pierre Gorrand, clerc ; - fol. 5 recto et ss., provision de l'archiprêtre rural de Bénévent et de la cure de N.-D. de Vaux, faite en faveur de Me Albin Colin, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 verso et ss., collation de la cure de Pierrefitte à Me Pierre Brisebois, prêtre du diocèse de Bourges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 recto et ss., lettres de tonsure et de prêtrise et autres actes au nom de Me Antoine Vercière, prêtre, postulant la vicairie de N.-D. fondée en la chapelle de Saint-Christophe de l'église de Bourgneuf ; - fol. 17 verso et ss., lettres de tonsure, et autres au nom de Me Mathurin Apey, prêtre ; - fol. 21 recto et ss., lettres de tonsure et de prêtrise de Me François Condat, prêtre ; - fol. 23 verso, acte de prise de possession de la cure de Saint-Jean-Ligoure par Me Jean Juge, clerc ; - fol. 25 recto collation de la cure d'Esse à Me Vincent Chaulvet, clerc ; - fol. 27 recto procuration pour prendre possession de la cure de Saint-Jean-Ligoure conférée à Me Jean Juge, maître ès arts, demeurant à Donzenac ; - fol. 28 verso, collation de la sacristanie de la prévôté de La Souterraine en faveur de frère Louis d'Esgaulx (Eyjeaux ?), religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît ; - fol. 30 verso, collation de l'une des deux vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, faite à Me Guillaume Malerbaud, maître ès arts ; - fol. 32, recto résignation de la cure de Fromental par Me Louis Hériou, clerc du diocèse de Sées ; - fol. 33 recto et ss., lettres de tonsure et de prêtrise de Me René de L'Age-Beaudeuf, prêtre, représenté par Me Jean Rougier, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 36 recto, prise de possession de la cure de Saint-Germain-le-Lièvre par Me Pierre de Cobras, clerc ; - fol. 38 recto, collation de l'église de Journac à Me Martial Delavau, chanoine de Limoges ; - fol. 30 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Lacroix, clerc, postulant la vicairie de Gensanes fondée en l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 42 recto, présentation faite par le chapitre du Dorat à l'évêque de Limoges de Me Pierre Delabarre, clerc, pour être pourvu de la cure de Saint-Hilaire à Mortemart ; - fol. 45 recto, bulle de provision de la cure de Saint-Julien-le-Vendonnois en faveur de Me Jean de Villepreux ; - fol. 48 verso, acte de prise de possession de la cure de Journac par Me Martial Delavau, clerc.= Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Pierrefitte, Royère, Verlines, Bellac, Chaumeil, Fromental, Flavignac, Noth (?), Chambon-Sainte-Croix, Millevaches, Claravaux, Malleret, Palisses, Mortemart, Saint-Angel, Saint-Pardoux-le-Neuf, Châteauvert, Estricort, La Drouille, Ahun, Evaux, Bénévent, La Nouaille, Soumans, Malleret, La Règle, Maisonnais, Le Compeix.

533*. Janvier-février 1559 (n. st.)

In-4°, 180 feuillets, vélin.

« *C'est le trente-unième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre-la-Montagne en faveur de Me Martial Fumet, représenté par Me François Caduc, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - acte de prise de possession ; - fol. 4 recto et ss., résignation faite par Me Martial de Montignac en faveur de Me François Barny d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges ; - actes divers y relatifs - fol. 11 recto, bulles de provision de la cure de Buxerolles en faveur de Me Jean Douhet, chanoine de Limoges ; - actes divers y relatifs ; - fol. 11 recto, bulle de provision de la cure de Buxerolles en faveur de Me Jean Douhet, chanoine de Limoges ; - avec procuration du dit Douhet pour prendre possession ; - fol. 19 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Noth en faveur de Me René de l'Age-Beaudeuf, prêtre représenté par Me Jean Rogier, procureur au présidial de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 22 verso, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la dite cure de Noth en faveur de noble Me Jean de Sandellesses, prêtre ; - fol. 24 recto et ss., lettres de tonsure de M. Gabriel Mazy (*sic*), prêtre, postulant la cure de Sain-Martin-de-Vicq ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 verso et ss., résignation du prieuré-cure de N.-D. de Châtelus-Marcheix faite par Me Gabriel Trompondon en faveur de Me Jacques Moureau, prêtre ; - actes divers y relatifs ; - fol. 33 recto, lettres de prêtrise de Me Jean Ragot ; - fol. 33 verso et ss., collation de la cure de Brignac faite à Me Jean de Loménye, clerc, représenté par Me François de Loménye, son frère, conseiller au présidial de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 36 verso et ss., collation de la préceptorie d'Aveynault (Aurynault ?), paroisse de Fresselines, à Me Maurice de Boussigne, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 verso, acte de prise de possession de la cure de Saint-Sauveur et son annexe N.-D. de Bellac, par M. Léonard Chault, chanoine du Dorat ; - fol. 43 verso et ss., collation de la cure de Sainte-Hilaire de Mortemart à Me Pierre Delabarre, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 47 recto et ss.,

lettres de tonsure de Me Jean Males, clerc, postulant la cure de Saint-Pantaléon ; - autres actes y relatifs ; - f 50 recto et ss., signature portant provision de la cure de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges, en faveur de Me Jean Robyn, clerc ; - avec la prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Ahun, Saint-Pierre-la-Montagne, Bessines, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Yrieix, Noziers, Minsac, Pierrefitte, Lézignac-sur-Gorre, Esse, Sornac, Noth, Saint-Michel-de-Pistorie, Nontron, la Vinadière, Saint-Junien, Galamache, Cussac, La Règle, Saint-Martinet, Bersac, Montrocher.

534*. Avril-juin 1559

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le trente-troisième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, déclarations des nom et prénom : de Me frère Jean Devoyon, bachelier en décret, représenté par Me Aymeric Devoyon, chanoine de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges ; - fol. 2 verso et 11 recto, de Me Symon Devoyon, bachelier ès lois, représenté par le susdit Me Aymeric Devoyon ; - fol. 3 verso, de Me Barthélémy Guibert, maître ès arts ; - fol. 5 verso, de Me Maurice Rouquet, bachelier en droit canon ; - fol. 8 verso, de Me Michel de Leyssenne, gradué ; - fol. 12 verso, de Me Pierre Gaspy, clerc gradué ; - fol. 12 verso, de Me Pierre de Buat, religieux gradué en droit canon ; - fol. 13 recto, de Me Nicole Mosnier, bachelier en droit civil ; - fol. 14 verso, lettres de degré, de temps d'étude et autres délivrées à Me Jean du Vergier, clerc du diocèse de Limoges, représenté par Me Joseph Baignol, procureur au siège présidial de la dite ville ; - fol. 23 recto, lettres de présentation de noble frère Gilbert de Luchat, religieux, à la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; - fol. 24 recto, déclaration des nom et prénom de M. Gilbert Demay, bachelier en droit ; - fol. 26 verso, collation de la vicairie de Rodier, « *desservie en la basse cour de Treygnac* », en faveur de Me Pierre Voulte, prêtre ; - fol. 28 verso, lettres de tonsure, d'acolyte et autres en faveur de Me Léonard de Puygranier, clerc, postulant la cure de Roussines ; - fol. 33 verso, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Roussines en faveur de Me Jean Duboucheys, clerc ; - fol. 35 recto, déclarations des nom et prénom : de frère Antoine Benague de Ronchier, bachelier en droit ; - fol. 36 recto, de Me Martial Duboucheys, clerc gradué ; - fol. 37 verso, signature en cour de Rome de non promovendo en faveur de frère François Lhermite al. de La Rivière, prieur du prieuré conventuel du Chalard-Peyroulier ; - fol. 30 recto, signature en cour de Rome portant collation d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Hilaire-la-Grande (dioc. de Poitiers) en faveur de Me Jacques Gayaud, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 40 recto et ss., confirmation par la cour de Rome du concordat passé entre Me Jean Desbordes, clerc, et Claude Poute, touchant la cure de Saint-Gervais ; - acte de prise de possession par le dit Desbordesss ; - fol. 46 verso, déclaration des nom et prénom de Me Fiacre Laroche, licencié ès droits ; - fol. 48 recto et ss., collation de la préceptorie de La Plaine à Me Médard Hardy, clerc ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Ahun, Nieul, Roumazières, Chauffour, Paulhac, La Plaigne, Saint-Sornin-Magnazeix, Nouic, Saint-Priest près Bonlieu, Beaumont, Fromental, Asnières, Vandonnais, Saint-Pierre-Château, Chasseneuil, Fromental, Beyssenac, Verlines, Saint-Maurice près La Souterraine, Saint-Priest-sous-Aixe, Beyssenat, Champeix.

535*. Août-novembre 1559

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le trente-cinquième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, procuration pour prendre possession de la cure de Saint-Hilaire-Foyssat, délivrée par Me Jean Montès, prêtre, à Me Jean Poyat, clerc ; - fol. 2 verso et ss., résignation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Jean Poylevé à Me Martial Fumet, prêtre, représenté par Me François Caduc, chanoine de la dite église ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso et ss., collation de la sacristanie du prieuré de Bussière-Badil à dom François de Vaylly ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso, acte de présentation pour être pourvu de la vicairie des Bonzon en l'église de Saint-Maurice-des-Lions, en faveur de Me Nicolas Fricard, prêtre ; - fol. 15 verso et ss., lettres de tonsure de Me François Guibert, clerc, représenté par Me Simon de Beaubreuil, prêtre, et postulant l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges ; - actes divers y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., lettres de tonsure du dit Me Simon de Beaubreuil postulant l'une des douze grandes vicaires de la susdite église ; - actes divers y relatifs ; - fol. 22 recto et ss., résignation du prieuré de Saignemoussouse

faite par Me Guillaume Alabat en faveur de Me Michel Lujat, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso, concordat touchant les droits de présentation et nomination à la vicairie de Chabelard en l'église de Bellac, passé entre Me Joachim Charon, licencié ès lois, juge châtelain de Bellac, et Léonard Lougros ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso, acte de présentation pour être pourvu d'une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix à Limoges en faveur de Me Pierre Montondon, clerc ; - fol. 41 recto et ss., collation de la cure de Verneuil à Me Joseph de Julien, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 verso, acte de prise en possession du prieuré de Saint-André en la cité de Limoges par Me Mathieu Duboys, chanoine ; - fol. 46 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Montoux, prêtre, postulant la cure de Sainte-Marie-la-Claire de Châteauneuf ; - actes divers y relatifs ; - fol. 50 recto, acte de prise de possession de la cure de Saint-Yrieix près Vallière par Me Léonard Gergat, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Valette, Saint-Etienne, Saint-Martin-Lavaud, Bussy, Saint-Pierre-la-Montagne, Le Compeix (*bis*), La Plaigne (*bis*), Chamborêt, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Maurice, Saint-Blaise à Saint-Angel, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Nexon, Sainte-Catherine-la-Rebière, Millevaches, Saint-Maurice en la cité de Limoges, Mazières, Malemort, Le Petit-Bandouilhe, Etagnat, Chavagnat, Saint-Hilaire-la-Plaine Salagnac.

536*. Décembre 1559-mars 1560 (n. st.)

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le trente-septiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Bonnefont en faveur de Me Antoine Gardete, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 4 verso et ss., collation du prieuré de Saint-Priest-les-Oulières à Me Hugnes Darfuilhe, clerc ; - actes divers y relatifs ; - fol. 7 verso, actes de prise de possession : de la cure de Buxerolles par Me Danglard, clerc ; - fol. 9 verso, de la cure d'Ussel par Me Martial Benoist, chanoine ; - fol. 11 verso, de la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche, par Me François Delaplace, clerc ; - fol. 43 recto, collation de la cure de Mareillac avec son annexe de Saint-Cyr en l'archiprêtre de Gimel, à Me Pierre Thounyaud, clerc ; - fol. 14 voet ss., résignation de la cure d'Etagnat par Me Etienne Malescot, clerc du diocèse de Bourges, en faveur de Me Léonard Bonyat, prêtre, représenté par Me Martial Bonnyn, procureur ès cours de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto, collation faite à Me Jean Colombon, prêtre, représenté par Me Jean Martin, procureur ès cours de Limoges, de la « *vicairie ou chapellenie de la Sainte-Trinité fondée par MM. les Taquenetz en l'église parrochiale Saint-Pierre et Saint-Pol de Guéret* » ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Dyn, prêtre (représenté par Me Jean Biays, élu du haut de pays de Limousin), postulant la cure de Vareilles ; - actes divers y relatifs ; - fol. 25 verso et ss., provision de la cure de Bellegrade en faveur de Me Mathieu Delagrance, clerc, bachelier ou décret ; - avec l'acte de prise en possession ; - fol. 29 recto et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale du Dorat à Me Léonard Chaud, chanoine ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 32 verso et ss., collation de l'archiprêtré de Saint-Junien à Me Blaise Teilhet, clerc ; - fol. 35 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Delachaulmète, religieux du prieuré conventuel de N.-D. de Salles, postulant le prieuré de La Nozillère ; - actes divers y relatifs ; - fol. 39 recto et ss., présentation de Me Claude Texier, maître ès arts, par le chapitre de l'église collégiale de Moutier-Roseille au chapitre de l'église collégiale de Saint-Yrieix pour l'obtention d'une prébende ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 recto, acte de prise de possession du prieuré de Bersac et de la cure de Saint-Séverin par Me Pierre Duqueyroix ; - fol. 48 verso, provision du prieuré de Sornac à frère François Verneilh, religieux au monastère du Port-Dieu. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Etienne, Lougnac, Saint-Priest-les-Oulières, Marcillac, Confolens, Saint-Domet, Saint-Yrieix, Saint-Junien (*bis*), Bénévent, Guéret, Allasac-Saint-Sulpice-les-Champs, La Maison-Dieu près Limoges, Saint-Domet, Saint-Vicq, Bort, Meymac (*bis*), Saint-Laurent-du-Teil, Roziers, Trézenc, Saint-Jean de la Cour, Vesnes, Linards, Darnetz, Sornac, Ventadour, Billac.

537*. Mars-mai 1560

In-4°, 191 feuillets, vélin.

« *C'est le trente-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, déclaration des nom et prénom de frère Nicolas Fouquet, religieux bénédictin, demeurant en la prévôté de Sault, dioc. de Limoges ; - fol. 2 recto et 9 recto, lettres de profession de frère Bernard Gay,

religieux augustin, postulant le prieuré de Darnet ; - actes divers y relatifs ; - fol. 7 recto et ss., collation du prieuré de Verleine à Me Hélie de Colonges ; - avec la prise de possession ; - fol. 10 recto, acte de prise de possession de l'une des quatre vicairies de l'église de Bellac par Me Léonard Deschamps, clerc ; - (manquent les feuillets 11 à 27) ; - fol. 29 verso, déclarations des nom et prénom : de Me Pierre Dequesroy, maître ès arts ; - fol. 31 verso, de Me Jean Duqueyroy, gradué ; - fol. 33 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mainsac en faveur de Me Antoine Demay, représenté par Me Grégoire de Beaumont, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 36 recto et ass., lettres dimissoires pour être tonsuré et recevoir les ordres accordées à Me Jean Paris, gradué du diocèse de Poitiers ; - fol. 43 verso et ss., lettres de tonsure de Me Hugues de Merley, prêtre, postulant la cure de Bellac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 recto, déclaration des nom et prénom de Me Martial Deschamps, clerc ; - fol. 50 verso, bulles en forme de mandat, concédées en cour de Rome à Me Jean Verdoys, clerc, postulant un bénéfice quelconque dans le diocèse de Limoges. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Confolens, Saint-Georges de Nigremont, La Saunière, Bridieu, Saint-Léger-Bridareix, Ahun, La Jonchère, Bellac, Saint-Germain.

538*. Mai-juillet 1560

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le trente-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, permutation de terres dépendant de la cure d'Oradour-Fanais, faite entre Me Nicolas Mosnier, curé de la dite église, licencié ès lois, et Me Martial Jamet, aussi licencié ès lois, demeurant au dit lieu ; - fol. 5 recto, déclarations des nom et prénom : de Me Jean Blanchon, clerc ; - fol. 7 recto, de Me Martial Choumète, maître en arts ; - fol. 8 recto, attestation de temps d'étude et autres actes en faveur de Me Pierre Rampion, clerc ; - fol. 10 recto et ss., résignation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles faite par Me Jean Penaud (al. Bluaud), clerc, en faveur de Me Martial Boutineau (al. de Proximar), clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto, lettres dimissoires à être promu aux ordres sacrés en faveur de Me Jean Martinet, clerc ; - fol. 14 verso et ss., bulles en forme de mandat à l'abbé de Solignac, portant provision du premier bénéfice à vaquer en faveur de Louis Lechandelier, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 verso et ss., résignation du prieuré de Sainte-Catherine-de-la-Rebière (paroisse de Nedde), faite par Me George de Champeaux, prêtre, en faveur de Me Léonard Parveys, prêtre ; - actes divers y relatifs ; - fol. 24 recto, procuration donnée par Me Pierre des Olières, prêtre, pour prendre possession de l'archiprêtre de Saint-Junien ; - fol. 25 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Gervais, près Rochechouart, faite par Me Jean Desbordes, prêtre, en faveur de Me Jean Romanet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso, intimation à l'abbé de Solignac des bulles obtenues par Me Louis Lechandelier, précité, représenté par noble François Teysserot, écuyer, seigneur du Mas ; - fol. 30 recto, collation de la cure de Saint-Fréjoux à Me François de Bonneuil, clerc, représenté par Me Pierre Delavergne, licencié ès droits ; - fol. 31 verso, signature en cour de Rome portant dispense de non promovendo, accordée à Me Jérôme Tedeschi, curé de Nieul ; - fol. 32 verso, provision de la cure de Nieul à Me Louis de Rogeriis, clerc, représenté par Me Simon Palais, prêtre, curé de Saint-Pierre-le-Bost ; - fol. 34 verso, déclarations des nom et prénom ; de Me Fiacre Laroche, licencié ès droits ; - fol. 35 verso, de Me Léonard Duraud, official de Saint-Malo, curé de Campagnac (dioc. de Saint-Malo) ; - fol. 36 verso et ss., collation de l'une des six grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Yrieix à Me Antoine Jarrige, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 38 recto, bulles en forme de mandat aux chanoines de Saint-Pierre du Dorat, portant provision du premier bénéfice à vaquer en faveur de Me Pierre Morat, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 verso, collation de prieuré d'Asnières à frère Claude Delamarche, religieux de l'abbaye de Lesterps ; - fol. 44 verso, acte de prise de possession de la vicairie de Saint-Antoine-le-Vieux, fondée au cimetière de Saint-Vincent, près Saint-Germain, par Me Jean Perrin, clerc ; - fol. 46 recto et ss., bulles en forme de mandat au chapitre cathédral de Limoges, portant provision du premier bénéfice à vaquer en faveur de Me Pierre Delaprade, clerc ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Sauveur de Bellac, Chabanais (*bis*), Aubepierre, Affieux, Ahun (*bis*), Saint-Fréjoux-le-Riche, Evaux, Buxerolles, Bort, Chamboulive, Saint-Etienne-la-Geneste, La Tourette, Auge, Confolens (*bis*), Chaumeil, Linards, Rosiers, Saint-Junien, Mansac, Beyssac.

539*. Juin-juillet 1560

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le quarantiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, provision de la vicairie de Saint-Charles-des-Vignes en l'église de Saint-Junien, en faveur de Me Vincent Pénicaut ; - fol. 5 verso et ss., permutation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges possédée par Me Albert Leroy, chanoine, avec l'archiprêtré de Nontron possédée par Me Jean Garineau, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto, collation d'une prébende de l'église cathédrale à Me Simon Barton, clerc ; - fol. 13 recto et ss., collation de l'archiprêtré de Nontron (avec ses annexes d'Oradour et de Vayres) au susdit Me Albert Leroy ; - avec la prise de possession et autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto, collation de l'église de Buxerolles à Me Jean du Gage, clerc ; - collation de l'église de Fromental à M. Albert Nicolas, clerc de diocèse de Montpellier ; - fol. 22 recto, collation du vicariat général de l'abbaye de Lesterps à Me Guillaume Ruze, professeur de théologie ; - fol. 25 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Joannin, prêtre, postulant la cure de Saint-Hilaire-Château ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Martin-le-Mault faite par Me Nicolas Aupetit, en faveur de Me Pierre Vacherie l'aîné, cure ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la chantrerie de l'église cathédrale de Limoges, vacante par cession de titulaire, en faveur de Me Martial Douhet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres sacrés, en faveur de Me Jean de la Roussarie, clerc, postulant la cure de Javerlhac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 recto, lettres de tonsure de Me Barthélemy Bayet, clerc, postulant le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Lesterps, Peyrat-la-Nonnière, vicairie de la Face-de-Dieu à Saint-Léonard, Jabreilles, Mailhac, Tarn, Saint-Séverin près Valière, Fresselines, Darnet, Brillhac, Chabanais (*bis*), Saint-Maureil, Séreilhac, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Vitte, Rosiers, Les Oulières.

540*. Juillet-septembre 1560

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le quarante-ungniesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Saint-Junien avec son annexe de Brigueil, en faveur de Me Joachim Johaneau, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Lubersac en faveur de Me Martial Benoist, official du diocèse, représenté par Me Pierre Benoist, licencié ès lois, son assesseur ; - autres actes relatifs ; - fol. 10 recto et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Me Jean Rodié en faveur de Me Jean Alegraud, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Sulpice-le-Hault (al. Saint-Sulpice-les-Champs) en faveur de Me Antoine Colombier, prêtre ; - fol. 17 verso et ss., consentement de Me Etienne Dupont, clerc, à la réserve d'une pension sur une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien ; - procuration y relative ; - fol. 21 recto et ss., collation de l'office de sous-prieur de prieuré de Saint-Angel, faite à frère Antoine Galand, religieux, représenté par Me Léonard Duteil, procureur ès cours de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Martial de Bonœuil, faite par Me Jean de Bersac, curé, en faveur de Me Pierre Rampion, licencié en droit, curé de l'église collégiale du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert à Me Austregésile de La Soumaigne, archidiacre de Thouars ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 verso et ss., consentement de Me Guillaume Disnemat, prêtre, à ce que la tierce partie des fruits de la cure de Saint-Mathieu soit réservée à Me François Hardy, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - avec la signature en cour de Rome y relative ; - fol. 34 recto et ss., consentement de Me Jean Lamy, clerc, à la réserve d'une pension de 25 livres sur le prieuré Saint-Barnabé de Chaumeuil (?) en faveur de Me François Disnemat, dit Dorat, clerc ; - avec la signature en cour de Rome y relative ; - fol. 37 recto et ss., lettres de tonsure de Me Guillaume Disnemat, postulant la cure de Saint-Mathieu ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 verso, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Léonard Romanet le jeune ; - fol. 42 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pardoux Geneste, prêtre, postulant le prieuré de Saint-Fulgent avec son annexe de Dompierre ; - actes divers y relatifs ; - fol. 45 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pardoux Geny, prêtre, postulant la cure N.-D. de Dinsac ; - actes divers y relatifs ; - fol. 47 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Glandon en faveur de Me Léonard Boytou, prêtre ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Léger-la-Montagne, Poussanges (*bis*), Chargnac,

Brilhac (*bis*), Sauviat, Feix, Eymontiers, Saint-Junien, Saint-Loup-des-Landes, Guéret, Chervix, Obazine, Magnac, Mansac, Le Compeix.

541*. Septembre-novembre 1560

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le quarante-deuxième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, faite par Me François Hardy en faveur de Me Jean Bastier, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 v. et ss., collation du prieuré de Ventéjoux à frère Clément Jourdain, religieux bénédictin ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 8 recto et ss., collation du prieuré de Chaveroche à frère Pierre Brisseau, religieux bénédictin ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 10 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Jean Lamy jeune, fils d'autre honorable Me Jean Lamy, postulant la vicairie desservie à l'autel de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église cathédrale de Limoges ; - actes divers y relatifs ; - fol. 13 verso et ss., acte du refus fait par l'abbé de Saint-Augustin de Limoges de présenter Me Pierre Gasny, bachelier en décret, à Mgr l'évêque de Limoges pour être pourvu de la cure de Lascaux ; - collation de la dite cure au dit Gasny et acte de prise de possession ; - fol. 18 recto, collation de la vicairie de Sainte-Catherine (al. de l'Abbesse ou Labesse) en l'église de Rosiers, faite à Me Louis Hérieru, prêtre ; - fol. 19 recto et ss., résignation de la cure d'Abjal, faite par Me Jean Lereclus aîné en faveur de Me Jean de Puyrenier, clerc du diocèse de Périgueux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso et ss., lettres de tonsure de frère Philippe de La Grezilhe, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit, originaire du diocèse de Saintes, postulant l'office de sacristain au prieuré de Bussière ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 verso et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Me Léonard Romanet aîné en faveur de Me Léonard Romanet, jeune ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso et ss., lettres de tonsure de Me François Aubourg, clerc, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Vincens, clerc, postulant la vicairie de Malamas en l'église de Saint-Denis-des-Murs ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rougnat en faveur de Me Antoine de Jouac aîné, représenté par Me Barthélemy Malerbaud, procureur ès cours de Limoges ; - fol. 46 recto et ss., lettres de prêtrise de Me Léonard de Croslobaret, clerc, postulant la cure de Champagnac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 verso, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende canoniale en l'église de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Pierre Baignol, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Poussanges (*bis*), Ségur, Saint-Junien, Chamnétery, Laplaud, Chastagnol, Chasseneuil, Concèze, Veix, Razès (*bis*), La Maison-Dieu au Doral, La Jonchère, Saint-Gérald, Marcillac, Magnac, Moissannes, Saint-Martial-le-Vieux, Aubesaigne, Mansac, Le Bost, Chateauponsac, Beaumont, Eymoutiers.

542*. Janvier-mars 1561 (n. st.)

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le quarante-quatrième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., collation de l'une des douze vicairies de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, faite à Me Vaulry de Masrogier, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 4 recto, collation de la cure de Meuzac à Me Martial Delavaud, clerc ; - autres pièces y relatives ; - fol. 12 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Freissinet en faveur de Me Aymery de La Bonnyrye, prêtre du diocèse de Tulle ; - autres actes y relatifs, insinués en présence de noble homme Mercure de Sainte-Fortunade, écuyer, seigneur du dit lieu ; - fol. 15 verso et ss., résignation de la vicairie fondée par Me Gilbert Romanet en l'église de N.-D. d'Eymoutiers, à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, la dite résignation faite par Me François de Nigremont, clerc, en faveur de Me Guillaume Boyer, clerc, licencié ès droits ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Chirac en faveur de Me Lucas de La Mazerolle, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 22 verso, collation de la cure de Saint-Martin du Port-Dieu à Me Antoine Monteil, maître ès arts ; - fol. 25 recto et ss., lettres de tonsure de Me François Marchin, prêtre, postulant la cure de Meymac ; - autres pièces y relatifs ; - fol. 29 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière (membre dépendant de l'abbaye de Solignac) en faveur de noble Me François de La Garde ; - actes divers y relatifs ; - fol. 32 verso,

résignation de la cure de Meuzac faite par Me Maureil Texier, clerc, en faveur de Me Martial Delavaud, aussi prêtre ; - fol. 34 verso et ss., lettres de tonsure de Me Martial Gaingaud, postulant le prieuré de Tarn ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende canoniale de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Léonard Romanet jeune ; - fol. 39 verso, lettres de degré de bachelier en décret délivrées à frère Pierre Payron, abbé de Saint-Bernard de Chaulnes (dioc. de Saintes) ; - fol. 40 recto et ss., concordat passé entre Me Jean de Fonssegues, prieur du prieuré de Faye (ordre de Grandmont, dioc. de Périgueux) et Me Louis de Genouillac, curé de Grateloup (dioc. d'Agen) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Champmain en faveur de frère Bernard Gay, religieux augustin ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 50 recto, lettres de tonsure de Me Bernard Loncaud, prêtre, postulant la vicairie de Royère fondée à l'autel de Sainte-Quitterie en l'église de Saint-Léonard-de-Noblat. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Fauvette, Saint-Junien (*bis*), Saint-Auvant, Peyrat, Gioux, Rosiers, Auby, Port-Dieu, Neuvic, Lesterps, Veix, Couzours, Mont-brandeix. Saint-Christophe (*bis*), Saint-Etienne de Limoges, Chabrier, Saint-Priest-les-Oulières, Végennes, Hautefaye, Biennac, Treignac, Javerdat, Neuvic, Nontron, Fromental.

543*. Avril-juin 1561

In-4°, 190 feuillets, vélin.

544*. Août-octobre 1561

In-4°, 188 feuillets, vélin.

« *C'est le quarante huitiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., résignation de la cure de Saint-Paul près Limoges faite par Me Jean Ragot en faveur de frère Pierre de La Charlonnie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Michel-des-Lions à Limoges faites par Me Jean Robin, clerc, en faveur de Me Guillaume Robin, aussi clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 recto et ss., collation d'une prébende claustrale au monastère de Lesterps faite à frère François Barbarin, religieux - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 13 recto et ss., collation d'une prébende canoniale en l'église collégiale du Dorat faite à Me Mathurin Dunet ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 15 recto et ss., collation de la chantrerie de l'église collégiale du Dorat faite à Me Léonard Chaud, curé de l'église Saint-Martin de Peyrat (avec ses annexes de Saint-Maixant et Saint-Martial) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., résignation de la cure d'Ambrugeat faite par frère Rigald Mary, religieux de l'abbaye de Meymac, en faveur de Me Guyot Mary, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 23 recto, lettres de tonsure de Me Jacques Robin, clerc ; - fol. 23 verso, collation du vicariat général de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges faite par Me Jean de Fonssegues, abbé, à Me Adam Deragnes, prieur de Surgères, et à Me Jean Dethou, chanoine de l'église de Tulle ; - fol. 25 verso, autre collation du dit vicariat par le même à Me Antoine Chevreul, abbé de Ferrières et prieur commendataire de Plaisis (dioc. de Poitiers) ; - fol. 27 verso et ss., signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la réfectoire de Saint-Martial en faveur de Me Pierre Audier aîné ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 recto et ss., collation de la cure de la Saunière à Me Antoine Lamy, clerc ; - avec l'état de prise de possession ; - fol. 34 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Me François Chapelle, clerc ; - actes divers y relatifs ; - fol. 41 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une demi-prébende canoniale en l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Me Jean Gondinet, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 44 recto, résignation de la cure de Tersannes faite par frère Mac Pothe, religieux bénédictin, en faveur de Me Martial Michelet, prêtre ; - fol. 45 verso, consentement dudit Michelet à la réserve d'une pension sur la cure de Tersannes en faveur du dit Pothe ; - fol. 47 verso et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église collégiale Saint-Marital de Limoges faite par Me Pierre Audier aîné en faveur de Me Jean Audier, clerc ; - autres actes y relatifs. - Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Julien-la-Geneste, Saint-Martial, Saint-Silvestre, Boruet, Saint-Michel-des-Lions, Saint-Etienne de Limoges, Bonnat, Saignat, Thouron, Peyrat, Saint-Léonard, Pérols, Asnières, Saint-Michel-Lourdoneix (*bis*). Mainsat, Bujaleuf, Azat, Pierrefite, Etagnat, Saint-Médard, Folles, Châteauneuf, Saint-Augustin, Saint-Pierre-du-Queyroix, Ussel, Retoix, Moissannes, Saint-Sulpice-le-Donzeil, La Bazeuge.

545*. Octobre-décembre 1561

In-4°, 494 feuillets, vélin.

« *C'est le quarante-neufvième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, acte de prise de possession de la prévôté de Saint-Martial de Montgibaud par Me Guy Bigorrie, clerc, représenté par autre Me Guy Bigorrie, son frère, notaire et praticien de Lubersac ; - fol. 22 verso, requête aux fins de prise de possession du prieuré de La Saulnière par Me Antoine Lamy, « *a quoy il avoit esté empesché par quelque nombre de gens ivrognes qui estoient au dict lieu de La Saulnière, armés d'arquebuses, pistoletz et mailbés* » ; - fol. 5 recto, acte de prise de possession de la prévôté de Moutier-Roseille par Me Mathieu Delagrance, clerc ; - fol. 6 verso, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la prévôté de Moutier-Roseille en faveur de Me Antoine Marcoux, dernier titulaire ; - fol. 7 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Villefranche (dioc. de Sarlat), en faveur de noble Me Jacques de Meillars, docteur ès droits et conseiller du roi en son grand Conseil ; - fol. 9 verso, consentement de Me Antoine Marcoux à l'extinction de la pension qu'il s'était réservée sur une prébende de l'église collégiale du Dorat ; - fol. 11 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Lindois en faveur de Me Léonet Barrière, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 13 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rouzède en faveur de Me Jean Marnault, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 15 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Blanzac en faveur de Me Léonard Johanaud, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 17 recto et ss., bulle portant provision de l'abbaye de Bonaigue (ordre de Citeaux) en faveur de R. P. Me Jacques de La Garde dit de Trenchelion, représenté par noble Me Guy de Mournoux, curé de Bussière-Poitevine : - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 21 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la sacristanie du monastère de Ventadour en faveur de frère Pierre Vigner ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 24 recto et ss., collation à Me Jean Bastier, clerc, de la vicairie De Mortuis desservie en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - avec l'acte prise de possession ; - fol. 25 recto et ss., collation de la cure de Blanzac à Me Pierre de Salaignac, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 27 verso, signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Moutier-Roseille en faveur de Me Mathieu Delagrance, clerc ; - fol. 29 recto, lettres de tonsure de Me Pierre du Bouchet, prêtre, postulant la vicairie De Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 31 recto et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me François Caduc en faveur de Me Noël Cybot, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 recto et ss., résignation de l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Noël Cybot en faveur de Me Pierre Cybot, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 verso et ss., consentement de Me Noël Cybot à la réserve d'une pension sur une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me François Caduc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 recto et ss., acte de présentation faite à la dame prieure de Blessac de Me Guillaume Delachaud, prêtre, pour obtenir provision de la vicairie de N.-D. fondé en l'église du dit Blessac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 recto, concordat passé entre Me Géraud Meyze, chanoine de l'église de Limoges et prieur commendataire de La Chapelle-Saint-Robert (ordre de Saint-Benoit), d'une part, et Me François de Gaing, clerc, représenté par noble autre François de Gaing, sgr d'Oradour, d'autre part, le dit concordat portant résignation de La Chapelle-Saint-Robert par François de Gaing en faveur de Géraud Meyze ; - actes divers y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Robert, Oradour-sur-Glane (*bis*), Queyssac, Buxière-Dunoise, Saint-Vaury, Ambrugeat, Pérols, Berneuil, Saint-Symphorien, Confolens, Lubersac, Château-Chervix, Nedde, Saint-Yeirix, Meuzat, Saint-Junien, Saint-Etienne, Roche, Astaillac, Saint-Gence, Etagnat, Védrennes, Saint-Médard, Montrollet, Saint-Germain, la vicairie du Puy dans la cité de Limoges, Saint-Médard.

546*. Décembre 1561-mars 1562 (n. st)

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquantième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Rochon, clerc, postulant la cure de Saint-Pierre de Vidailac ; - autres actes y relatifs ; - Fol. 5 verso, collation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Léonard de Beaumont, clerc, représenté par Me Jean Lamy, juge de Solignac et de Nieul ; - fol. 7 verso et ss., lettres de tonsure de Me Claude Boudraud, clerc, postulant la vicairie de Sous-les-Arbres du prieuré de Saint-Léonard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 recto

et ss., collation de la cure de Végenne à Me Antoine Beneyton, cleric ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 13 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Priest, près Bonlieu, faite par Me Jean Guy, prêtre, en faveur de Me Claude Gastignon, cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Alamayr, prêtre, postulant le prieuré de N.-D. de La Chapelle (ordre de Saint-Augustin) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto et ss., provision apostolique du doyenné de l'église cathédrale de Limoges faite à Me Pierre de Loménye, chanoine, représenté par autre Pierre de Loménye dit Charlot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto, collation de l'église de Texon à Me Pierre Chantoys, cleric ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 27 recto, lettres de tonsure de Me Mathieu Savy, cleric, postulant la cure de Saint-Dizier, près Châtelus ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., signatures en cour de Rome : portant provision de la prévôté de Chervix, en faveur de Me Jean de Loménye (al. de Monteut), cleric ; - fol. 33 verso, portant provision de la cure de Sauvagnac en faveur de Me Pierre de Roziers, cleric ; - fol. 35 verso, collation de la cure de Saint-Martin-la-Méane à Me Martial Eyraud, cleric ; - fol. 36 recto, lettres de tonsure de Me César de Loménye, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 36 verso et ss., acte prise de possession de la cure de Saint-Martin-la-Méane par Me Martial Eyraud, prêtre ; - avec la procuration y relative ; - fol. 38 verso, lettres de tonsure de Me Léonard Bérigaud, cleric ; - *ibid.*, confirmation du traité passé entre Me Martial Martin, bachelier ès droits, Me Grégoire Alabrune et Me Benoit Beynet touchant certaine prébende de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 41 recto, acte de prise de possession du prieuré de Saint-Sulpice d'Asnières par Me Léonard Bérigaud, précité ; - fol. 42 recto, collations : de la cure de Saint-Martin de Peyrat à Me Martial Deschamps, cleric ; - fol. 44 recto, d'une prébende canoniale de l'église collégiale du Dorat au dit Me Martial Deschamps ; - fol. 45 verso, de la chantrerie de la dite église au dit Me Martial Deschamps ; - fol. 47 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nieul en faveur de Me Bernard Texenderie, cleric du diocèse de Tulle ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Royère près Peyrat, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Cyr, Glénie, Saint-Martin de Limoges, Châtelus-Marcheix, Auriat, Mazerat, La Mazelle, Jourgnac, Peyrat (*bis*), Vareilles, Roumazières, Saint-Yrieix, Quinsac, Le Compeix, Saint-Gence, Sagnac, Poussanges, Meilhac, Pradeau, Rancon, Etagnat, Chabrat, Aurens, Saint-Etienne de Limoges, Royrette.

547*. Juin-septembre 1562

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquante-troisième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré ou chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine du Masrimoulet, en faveur de Me Pierre Regnault, cleric du diocèse de Soissons, représenté par Me Joseph Baignol, procureur ès cours de Limoges ; - fol. 3 verso et ss., collation d'une vicairie du monastère de la Règle à Me François Vignenault, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 5 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Just faite par Me Joseph Duboys en faveur de Me Pierre du Rouveys, cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Jean Barbe, prêtre, postulant la cure de N.-D. d'Ajain ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto, acte de profession de dame Anne de Puydeval, prieure de la Drouille-Blanche ; - fol. 14 verso, collation d'une quarte-prébende de l'église collégiale du Dorat à Me Pierre Delabarre, prêtre du diocèse de Poitiers ; - fol. 16 verso et ss., collation de la sous-chantrerie de l'église cathédrale de Limoges à Me Martial de Douhet aîné, représenté par Me Martial du Boucheys, l'un des quatorze grands vicaires de la dite église ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto, collation de la cure du Monestier près le Port-Dieu à Me Jean Bonnet, cleric, représenté par Me André Boyssé, procureur ès cours de Limoges ; - fol. 21 verso et ss., concordat passé entre Me Antoine Jarrige, cleric, et Me Pierre de Salaignac, par lequel le premier obtient provision d'une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 verso et ss., résignation de la vicairie (ou chapellenie) de Montrogier faite par Me Louis de Godail, cleric, en faveur de Me François Rochon, aussi cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto et ss., lettres de tonsure de Me François Levesque, postulant la vicairie de Sainte-Croix . - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., résignation de la cure de Sainte-Croix du Moutier-d'Ahun faite par Me Jean Boyron, prêtre, en faveur de Me Mathurin Dunet, cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 recto et ss., résignation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Antoine Bouton, cleric, en faveur de Me Jean Bouton, aussi cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto, lettres de tonsure de Me Antoine Delabrie, cleric, postulant la cure d'Etagnat ; - fol. 44 verso, signatures en cour de Rome portant provision d'une demi-prébende de l'église collégiale de

Saint-Yrieix en faveur de Me Pierre de Salaignac, par résignation de Me Antoine Jarrige, puis en faveur de Me Jean Tarrade, par résignation de Me Pierre de Salaignac ; - autres pièces y relatives ; - fol. 49 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jacques Pénicaud, clerc, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien.= Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Cosnac, Estival, Malleret, Monestier, Vedrennes, Saint-Pierre-du-Queyroix, Bort, Montjauvy (*bis*), Saint-Priest-la-Feuille, Chassenon, Saint-Etienne de Limoges, Orgnat, Saint-Silvestre, Oradour-Fanais, Morterolles, Saint-Martial de Limoges, Bellac, Magnac, Rochenozil, Mazeirat, Saint-Yrieix, Marval, Lavignac, Lourdoueix-Saint-Michel, Chambaret.

548*. Septembre-octobre 1562

In-4°, 190 feuillets, vélin.

Septembre-octobre 1562. - Insinuations ecclésiastiques. - Fol. 13 recto, lettres dimissoires pour être tonsuré, lettres d'acolyte et autres actes accordés à Me Pierre Meize, clerc ; - fol. 15 verso et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Gouson, clerc, postulant le prieuré-cure de Saint-Junien-Château ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso et ss., bulles de provision d'une prébende canoniale de l'église cathédrale de Limoges et de la cure d'Orgnat en faveur de Me (Jean Barthomyer, clerc du diocèse de Poitiers, représenté par Me Siméon Barbon, chanoine de la dite église ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-Terressus en faveur de Me Jacques Bayet, clerc du diocèse du Puy ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto, acte de prise de possession d'une prébende canoniale en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges par Me Martial Chantoys, maître ès arts. - fol. 35 recto et ss., bulle de provision de la cure de Chambaret en faveur de Me Marmot Mochev, représenté par Me Simon Barbon, chanoine de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Martial Chantoys, clerc, au lieu et place de Me Pierre Benoist, dernier titulaire ; - fol. 45 verso, acte de prise de possession de la cure de Saint-Sauveur avec N.-D. de Bellac son annexe par Me Jacques al. Aymerie du Chastaing, représenté par noble Jean de Crozan, seigneur de Geneste ; - fol. 47 recto et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Bouchemousse (al. de Lesmore), clerc, représenté par Me Pierre de Leyssène, procureur ès cours de Limoges, et postulant la prévôté de Sainte-Croix de Pierre-buffière.= Les actes qui suivent concernent les bénéfices de la Chapelle-Taillefert (vicairie des Pougues), Saint-Etienne de Limoges (vicairies de Bardon et de Saint-Georges), Saint-Sulpice-le-Guéretois, La Chapelle-Blanche, Saint-Sulpice-près-Laurière (*bis*), Saint-Pierre-du-Queyroix (vicairie des Saleys), Jalesches, Saint-Yrieix près Valière, Montgibaud, Méasne, La Jonchère (vicairie de Peyrefolle), Magnac, Saint-Hilaire-Château, La Chapelle-Taillefert (vicairie des saints Pierre et Paul), Marcillac, Marval, Grandmont, Azat, Fromental, Vitrat, Anzème, Saint-Martin de Lussac, Saint-Junien-Château, Arnac. Contraintes Les onze premiers feuillets ont été arrachés.

549*. Décembre 1562-février 1563 (n. st)

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquante-cinquième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, collation d'une prébende en l'église collégiale du Dorat à Me Martial Rampion, clerc ; - fol. 3 recto, procuration pour résigner une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite par M François Coulomb, chanoine ; - fol. 4 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Chaumeil, prêtre du diocèse de Clermont, postulant la cure de Faux-et-Mazuras ; - autres actes y relatifs - fol. 12 verso et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Thomas de Chamnétery à Me Jacques Peyraud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto, collation de la vicairie de Guinefort en l'église collégiale du Dorat, faite à Me Mathurin Donnet, clerc, maître ès arts ; - fol. 18 verso, collation de la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche à Me Olivier Godet, clerc du diocèse de Sées ; - fol. 20 recto, acte de prise de possession du prieuré de Saint-Sulpice-d'Azat par Me Joseph Duboys, jadis chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 21 recto et ss., arrentement perpétuel de la bailie de Saint-Martial dépendant du chapitre du Dorat, fait par Me Léonard Chaud, bachelier en droit civil, chanoine de la dite-église, à Me François Mosnier, licencié ès lois, avocat et praticien, demeurant à Oradour-Fanais, pour la rente annuelle, directe, féodale et foncière de 100 sols ; - avec l'approbation du dit chapitre ; - fol. 26 verso et ss., bulle en forme de mandat portant provision de la vicairie de Guinefort en l'église du Dorat au profit de Me Pierre Morat, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., permutation du prieuré de La

Chèze-aux-Moines (dioc. de Poitiers) avec la cure de Saint-Marc-à-Loubaud (dioc. de Limoges), faite entre Me Austregésille de La Soumaigne, titulaire de la première, et Me Léonard Bonnet, titulaire de la seconde ; - actes divers y relatifs ; - fol. 40 et ss., résignation de la cure de Saint-Paixent de Champniers-aux-Brus faite par Me Jean Veyssier en faveur de Me Jean Coussin, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, collation du vicariat général du prieuré de Saint-Pierre-le-Moutier près Ventadour, en faveur de frère Antoine Galaub, prieur de Saint-Sulpice, représenté par Me Antoine Mouriac, clerc, de Saint-Angel ; - fol. 46 verso et ss., collation de la cure de Saint-Merd à Me Bertrand de Saint-Yrieix, clerc ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champagnac, Drouille, Orgnac, Oradour-Fanais (*bis*), Péret (*bis*), Mérignac (*bis*), Saint-Martial de Limoges, Brignac, Saint-Etienne de Limoges (vicairie de Saint-Georges), Saint-Merd, Chambon-Sainte-Croix, Voulon, Altavaux, Saint-Fréjoux-le-Riche, Saint-Etienne-de-Noblat, Saint-Gence, Saint-Aignan de Vercillac (vicairie de Montroger), Lascoux, Ambazac (vicairie de Dumont), Saint-Léonard, Maisonnais, Chamnétery, Balledent, Aresnes, Baignoulx (commanderie de Malte).

550*. Février-avril 1563

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquante-sixième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Barthon Audeguit, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 4 recto, lettres d'ordre de prêtrise de Me Marinot Bouchey, représenté par Me Syméon Barbon (al. Barbou), chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 4 verso, collation du vicariat général de l'église collégiale du Dorat au dit Me Syméon Barbon ; - fol. 6 recto et ss., résignation d'une prébende canoniale de l'église de Saint-Martial de Limoges faite par Me Bernard Aubusson en faveur de Me Gérald Meyze ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 verso et ss., collation de la cure de Saint-Pierre de Thouron à Me Martial Johanaud ; - avec l'acte de prise de possession par procureur ; - fol. 15 recto, collation de la vicairie fondée par Gilbert Romanet en l'église N.-D. d'Eymoutiers, faite à Me François de Négremont, prêtre de la paroisse de Rempnat ; - fol. 17 recto et ss., résignation de la susdite vicairie, faite par Me Guillaume Boyer, dernier titulaire, représenté par Me Junien Boyer, prêtre, et collation au même de la cure de Saint-Christophe de l'Église-au-Bois ; - fol. 23 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de Me Jean Lamy, représenté par autre Me Jean Lamy, son père, juge de Solignac ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 27 recto et ss., réquisition faite aux chanoines de l'église collégiale de Saint-Yrieix de conférer à Me François Aubourg, clerc du diocèse de Limoges, représenté par M. Laurent Gergot, prêtre des fauxbourgs de Manigne, la prébende vacante en la dite église par le décès de noble Jacques Mangne ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Mailher, clerc, postulant la cure d'Yssoudun ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso et ss., résignation de la cure de Montrol-Sénard (Monteroux-Sanard, faite par Me Nicolas Mosnier en faveur de Me François Jammet, prêtre, représenté par Me Pierre Bueyly, procureur demeurant en la Cité de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 verso et ss., résignation du prieuré de Saint-Marien faite par Me François Prévost, en faveur de Me François Deberne, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 verso, acte de prise de possession de la cure de Saint-Martin d'Oradour par Me Jean Collin, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Forêt-Chabrouly, La Faye, Saint-Mathieu, Saint-Gence, Bénévent, Rancon, Châteauneuf-la-Forêt, Sussac (*bis*), Brigueil, Sarran près Bort, Asnières, Nieul, Mansac, Masrimoulet, Lanouaille, Bellac (vicairie de N.-D.), Dompierre (vicairie de Saint-Michel), Buxière (*bis*), Saint-Pierre-du-Queyroix (vicairie du Crucifix), Saint-Christophe près Limoges, Saint-Fréjoux-le-Riche.

551*. Avril-mai 1563

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquante-septième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., fulmination des bulles portant provision du prieuré de Buxière en faveur de Me Philippe de Marnat, docteur en droit, représenté par Me Jean de Chilloux, avocat au siège présidial d'Angoulême ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-Terressus en faveur de Me Etienne Veyrier ; - avec l'acte

de prise de possession ; - fol. 10 verso et ss., déclarations des nom et prénom de Me Jacques du Verger, Jean de Fredour, Clément de Fredour, maître ès arts, Me Guy Etourneau, etc., faites par Me Louis Thomas ou par Me Jean Delaborne, conseiller au siège présidial de Limoges ; - fol. 19 recto et ss., résignation de la cure de Lageyrat, faite par Me Vincent Buisson en faveur de Me Jean Delage, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 recto et ss., lettres dimissoires et autres accordées à Me François Dubreuil, prêtre, postulant le prieuré de Saint-Victour ; - actes divers y relatifs ; - fol. 28 verso, déclarations des nom et prénom : de Me Jean Dufau (al. Fabri), clerc gradué, représenté par Me Léonard Duteil, procureur à Limoges ; - fol. 29 verso, de Me Pierre Boyer, bachelier en décret ; - fol. 30 recto, de MeGuillaume Boyer, aussi bachelier en décret ; - fol. 31 verso, de frère Jean Devoyon ; - fol. 32 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mérignac en faveur de Me Vincent Terrade, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 34 verso, déclaration des nom et prénom de Me Mathieu de Saint-Amand (al. de La Grange), postulant l'obtention d'un bénéfice ; - fol. 36 verso, bulle de provision de l'archiprêtre de Saint-Sulpice-le-Guérétois en faveur de Me Annet de Chassaing ; - fol. 39 verso, déclaration des nom et prénom de Me Antoine Mosnier, bachelier en décret, postulant une prébende en l'abbaye de Lesteps ; - fol. 42 recto, attestation de temps d'études et actes analogues délivrés à Me Aymard Chaumont, maître ès arts, postulant une prébende en l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 47 verso, déclaration des nom et prénom de Me Jean Blanchon ; - fol. 49 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Châtelus en faveur de Me Maurice de Bonnevaud, clerc ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martial, Le Dorat pour la chanterrie, Chaveroche, Neuvie, Saignemoussouse, Beyssat, Magnac, Chaumeil, Ambrugeat, Saint-Quentin, Ahun (pour la prévôté du monastère), Ahun (pour la vicairie de Saint-Pierre), Sarran, Journac (vicairie de Saint-Blaise), Royère, Saint-Médard.

552*. Mai 1563

In-4°, 28 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquante-huitiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, collation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche faite à Me Léonard Chault, clerc de l'église collégiale du Dorat ; - fol. 3 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Denys, nommé chapelain de la vicairie perpétuelle de Saint-Martin d'Yssoudun ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 recto et ss., résignation de la cure ou vicairie perpétuelle de Troche, faite par Me Jean Yrondeau en faveur de Me Jean de Puyzilhon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 recto, collation de la cure de Buxerolles, faite à Me Jesse Godet, natif du diocèse de Séz ; - avec la prise de possession ; - fol. 14 recto, bulle pontificale portant collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain en faveur de Me Joseph Dupré ; - fol. 17 recto et ss., collation de la cure d'Yssoudun faite à noble François de La Boissarie, clerc, bachelier en droit canon ; - avec la prise de possession ; - fol. 19 verso et ss., collation de la cure de Saint-Martin d'Ussel, faite à Me Jacques Pondemain, clerc du diocèse de Clermont : - avec la prise de possession ; - fol. 23 recto, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Nicolas Chappellon, postulant la cure de Saint-Martin de Peyrat, le dit Chappellon représenté par Me Léonard Romanet, chanoine d'Eymoutiers. Contraintes Manque la fin du registre, folios 29 à 92, correspondant au mois de juin.

553*. Juillet-octobre 1563

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le cinquante-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure du Pont-Saint-Martin (al. Saint-Mandé) en faveur de Me Jean Deschamps, représenté par Me Joseph Baignol, procureur ès cours de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 recto et ss., collation du prieuré du Pont-Saint-Martin à Me Mathieu de La Verlye, clerc du diocèse de Bourges, étudiant en l'université de la dite ville ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso, acte de prise de possession de la cure de Troche par Me Jean de Puyzilhon, chanoine de Limoges ; - fol. 11 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Orlhaguet, originaire de la paroisse de Gimel ; - fol. 11 verso et ss., collation de la cure de La Saunière à Me Martin Tessault, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 15 verso et ss., lettres de tonsure de Me Vaulry de Clavières, clerc, postulant une prébende canoniale en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto,

déclarations des nom et prénom : de frère Jean Devoyon, aumônier de l'abbaye de Lesterps, postulant l'obtention d'un bénéfice en la dite abbaye ; - fol. 21 verso, de frère Jean Barbarin, chambrier en la dite abbaye ; - fol. 23 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Germain-sur-Vienne en faveur de Me François Bardouin ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 25 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Fromental en faveur de Me Albert Nycolas, clerc du diocèse de Montpellier ; - fol. 27 recto et ss., lettres de tonsure de Me Bartholomé Guybert, clerc (fils de Aymeric Guybert, de la ville de Limoges), postulant une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges , - autres actes y relatifs. - (A partir du fol. 34, sous la date du 13 juillet 1563, les insinuations ne sont plus faites à Limoges, mais au Puydieu, près Saint-Martin-du-Faux, aujourd'hui commune de Couzeix, pour les raisons indiquées au registre suivant, G. 501). - Fol. 34 verso et ss., collation du prieuré de Sermur à Me Michel Peytouret, gradué ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 38 recto, collation de la chapelle (ou vicairie perpétuelle) de Saint-Eloi de Truc à Me René Bynet, prêtre et religieux de l'ordre de Fontevault, la dite chapelle dépendant du prieuré des religieuses de Blessac ; - fol. 39 verso, collation du vicariat général du monastère d'Evaux à frère Jean Pasquet, religieux ; - fol. 40 verso et ss., collation du prieuré de Saint-Laurent à Me Léonard de Gézerat, originaire de Nexon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chamberet en faveur de Me Jean Texier dit Pénicaille ; - actes divers y relatifs. - (L'insinuation est faite non plus au Puy-Dieu, comme devant, mais exceptionnellement à Saint-Junien). = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Drouille, Sainte-Feyre près Guéret, Altavaux, Saint-Marc-à-Loubaud, La Geneytouse, Orgnac, Anzème, Champniers, Chaillat (vicairie de Saint-Georges), Nouhaut, Gorre, Néoux, Séreilhac, Saint-Cessateur, Chambéret, Ségur, La Souterraine, Saint-Sylvestre.

554*. Octobre 1563-janvier 1564 (n. st.)

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le soixantiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Altavaux en faveur de Pierre Deschamps, clerc ; - autres actes y relatifs, insinués également « *au lieu de Puydieu, paroisse de Saint-Géraud-lez-Limoges, le dangier de peste estant au dict Lymoges* » ; - fol. 8 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Desages, postulant la cure de Sussac ; - avec la provision de la dite cure ; - fol. 10 recto, acte de prise de possession de la cure de Saint-Pierre-le-Bost par Me Léonard Deschamps, clerc ; - fol. 11 verso, lettres de tonsure de Me Pierre Deschamps, représenté par Me Jérôme Banoys, prédicateur de Châlus ; - fol. 12 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre de Loménye le jeune, postulant l'office de marguillier en l'église cathédrale de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 recto et ss., signature en cour de Rome portant confirmation du concordat passé entre Me Martial Delavault, clerc, et Me Jean Jacquet, en vertu duquel le dit Delavault est pourvu de la cure de Montbrandeix et du prieuré-cure de Saint-Aignan-de-Vercillac ; - actes divers y relatifs ; - fol. 25 recto, acte de prise de possession de la cure de Royère près Peyrat par Me Léonard Bonnet, clerc ; - fol. 26 verso et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Beauvoir, postulant le prieuré de Chénerailles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Loup-les-Landes en faveur de Me Jean Duvergier, maître ès arts ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 verso et ss., acte de prise de possession de la cure d'Ussel par Me Jean Crénequin, archidiacre de Bourges ; - procuration y relative ; - fol. 38 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Tarrade, prêtre postulant le prieuré de Saint-Eloi ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 verso, lettres de tonsure de Me Mathieu Soumy, prêtre, postulant la cure de Saint-Pierre de Vidaillac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 recto et ss., lettres de présentation de Me Antoine Chasal, prêtre, à la vicairie de Charlus-le-Pailloux, en l'église de Saint-Exupéry, la dite présentation faite par messire Gélibert de Saint-Aguilhen, chevalier, tant en son nom qu'au nom de noble Jean d'Ussel ; - autres actes y relatifs ; = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Exupéry (vicairie de Turenne), Saint-Sylvestre, Faux, Arnac, Saint-Martial de Corrèze, Montgibaud, Juillac, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Loup-les-Landes, La Chapelle-sous-Lépaud, Mézières, Beaumont, Saint-Laurent près Saint-Yrieix, Saint-Michel-des Lions (vicairie de Courbefy), Peyrat-la-Nonière, Vernèges, Saint-Martial (prévôté), Saint-Yrieix (doyenné), Nieul, Maisonnais, Nontronneau, Ambrugeat, Lésignat, Margeride, Lageyrat, Augignac, Altavaux (prieuré).

555*. Octobre 1564-février 1565 (n. st.)

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le soixante-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., collation faite à Bonaventure Aubert, clerc du diocèse de Poitiers, de la cure de Saint-Maximin de Magnac ; - avec la prise de possession ; - fol. 3 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sainte-Croix de Chambon en faveur de messire Denys de Puychaffret, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 verso, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien faite à Me Jean Duvergier, docteur en théologie, représenté par Me Jean Lamy, procureur ès cours de Limoges ; - fol. 8 verso, collation du vicariat général de l'archevêché de Bourges faite à Me Jean Vidault, prêtre, licencié en droit, représenté par Me Jean Cybol, « *demeurant aux faulxbourgtz de Magninye de Lymoges* » ; - fol. 11 verso et ss., lettres de tonsure de Me Gérard Diyeras, postulant l'une des six grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso, collation de vicariat de l'abbaye de Lesterps, faite à Me Pierre de Hodicq, docteur en théologie de l'Université de Paris, par Me Guillaume Ruzé, docteur en théologie, confesseur du roi et du duc d'Orléans, abbé de la dite abbaye ; - fol. 14 verso, collation du susdit vicariat faite par le même à révérend Me Théodule Serret, abbé du monastère de Novello et aumônier du roi, représenté par Me le Guérin Vergniaud, habitant de Lesterps ; - fol. 15 verso, lettres dimissoire et autres actes en faveur de Me Jean de Beysac, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Saint-Julien près Limoges , - fol. 17 verso, collation de la vicairie de La Forêt en l'église Saint-Domnolet, faite à Me Lucas Ardent, prêtre, l'un des quatorze grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 18 verso, collation du prieuré de Saint-Julien-Saint-Affre faite à frère Gabriel Brionde, religieux, représenté par Me André Ardent, prêtre ; - fol. 20 verso, refus de conférer la cure de Saint-Denis-des-Murs, fait par Me Adam Drogues, prieur de Surgières, vicaire général de l'abbé de Saint-Martial ; - fol. 21 verso et ss., collation de la vicairie fondée par Catherine Doudaud (?) à l'autel de Saint-Martial de l'église de Bénévent, la dite collation faite à M. Antoine Gazounaud, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 23 verso, lettres de tonsure de Me Jean Boyse, clerc de Limoges, postulant la vicairie fondée en l'église de Saint-André de la cité de Limoges, à l'autel de Sainte-Radegonde, par feu Me Jacques Boyse ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Pierre d'Ambrugeat faite à frère Joseph Gay, religieux de Saint-Léonard, représenté par noble Guillaume de Pierrebuffière ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto, prise de possession de la cure de Glandon par Me Jean Chouly, chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - fol. 32 recto, collation de la cure de Saint-Germain-les-Vergnes faite à Me Pierre Delabre, prêtre, habitant des Ternès ; - fol. 32 verso, deux refus de conférer la vicairie de La Forêt fondée à Saint-Domnolet de Limoges ; - fol. 35 verso et ss., lettres de tonsure de Me Grégoire de Beaunom, clerc de Limoges, postulant la cure de Saint-Denis-des-Murs ; - acte du refus de la dite collation ; - fol. 38 verso, résignation de la cure de Montbrandeix, faite par Me Maureil Texier en faveur de Me Martial Delavault ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto, collation de la cure de Nexon à Me Joseph Chambon, clerc ; - fol. 44 recto, collation de la cure de Champniers en l'archiprêtré de Nontron, faite à Me Pierre Laud, clerc ; - avec la prise de possession ; - fol. 47 recto, collation à Me Jean de Secondour, maître ès arts, du droit prétendu par feu Me Martial Deschamps sur une chanoinie du Dorat. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Antoine fondée en l'église de La Southeraine, la cure de Sornac, la vicairie du Saint-Sépulcre au Dorat, les cures de Nedde, Neuvic, Vitrac, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la prévôté de Chervix, les prieurés de Vaux, Saint-Victor près La Chapelle-Taillefert, la cure de Margeride, la vicairie Dessous-les-Arbres à Saint-Léonard, le prieuré-cure de Saint-Julien, les cures de Saint-Georges-les-Landes, Nontronneau, la vicairie de Sainte-Madeleine à Noblat, la cure de Saint-André en la cité de Limoges, la vicairie de Saint-Etienne fondée par la famille de Pérelle en l'église collégiale du Dorat, la cure de Saint-Maurice en la cité de Limoges, la vicairie perpétuelle de Buxière-Badil, la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Chirac, la prévôté de Chervix, la commanderie de Vergnynes (*sic*), l'aumônerie de La Jonchère, la cure de Bonnat, le prieuré d'Azat, le prieuré-cure de Bujaleuf (*bis*), la prévôté de Chervix, la vicairie des Brenac en l'église collégiale d'Eymoutiers, la vicairie de dame Moitine en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, les cures de Voulon, Chirac, Lapeau, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Marcillac.

556*. Février-avril 1565

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le soixante-sixième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., prise de possession de la cure de Marcillac par Me François Rogier, prêtre, représenté par Me Jacques Guytard, greffier de Couzeix-lez-Limoges ; - Fol. 4 recto et ss., résignation faite par Me Jean Gaspy, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, des chanoinie et prébende qu'il tient en la dite église en faveur de Me Mathieu Teulher, prêtre de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 eo et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière en faveur de Me Antoine Lerbeilh, clerc du diocèse de Tulle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Mathieu de Montfumal, prêtre, postulant la cure de Saint-Ybard, représenté par Me Hugues Lachault, procureur ès cours de Limoges ; - fol. 17 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Meyrignac en faveur de Me Jean Texier, chanoine de Saint-Martial de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 19 verso, acte de prise de possession du prieuré-cure de Bujaleuf par frère Joseph Gay, religieux ; - fol. 21 recto, accord passé entre Me Jean Duqueyroix, prêtre, et Me Léonard Chault, chanoine du Dorat, touchant la possession de la cure de Saint-Martin de Peyrat ; - fol. 22 verso, lettres de tonsure et autres actes eu faveur de Me Pierre Monvoyson, clerc ; - fol. 24 recto, lettres de tonsure de Me François Rogier, curé de Marcillac ; - fol. 24 verso et ss., collation de la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saunière, faite à Me Léonard Delute, le jeune, clerc du diocèse de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 27 recto, acte de prise de possession d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien par Me Pierre Vincent, demi-prébendier ; - fol. 28 verso, collation du prieuré-curé de Bujaleuf faite à frère Guillaume de Chaussecourte, bachelier au décret ; - fol. 30 verso, lettres de tonsure de Me Pierre Duchier, postulant la cure de Saint-Marc-à-Loubaud ; - fol. 32 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Brenac, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers, postulant la cure de Gioux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso, collation de la cure de Saint-Hilaire-Bonneval faite à Me Louis Hérieu, clerc du diocèse de Séz ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 36 recto, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre Laduys, postulant la vicairie de Ste-Madeleine fondée en l'église Saint-Etienne de Limoges ; - fol. 40 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Cour en faveur de Me Guillaume Nadault, prêtre, représenté par Me Pierre Hasquinet, prêtre d'Aubusson ; - fol. 43 verso et ss., collation d'une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, faite à Me Etienne Bernard, chanoine, représenté par Me Pardoux Tournyoulx ; - fol. 45 recto, acte de prise de possession du prieuré-cure de Bujaleuf par frère Guillaume de Chaussecourte (cf. ci-dessus, fol. 28 verso) ; - fol. 46 verso, acte de prise de possession de la cure de Nexon par Me Joseph Chambon, clerc de la cité de Limoges ; - fol. 47 verso et ss., collation du prieuré de Champcouteau faite à Me Jacques Friquet, curé de Compreignac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 verso, acte de prise de possession de la cure de Gioux par Me Pierre Brenac, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Valières, une vicairie à Saint-Michel-des-Lions, Tarn, Roussines, Beaumont près Felletin, Arfeuille-et-Chastain, Saint-Gence, Saint-Vaury, Saint-Catherine-lez-Saint-Yrieix, le prieuré de Jarnage, la vicairie de Saint-Martial à Beaumont près Felletin, la sacristanie de La Règle, le Montier-Sainte-Valérie en la ville de Felletin, Saint-Maureil, Saint-Maurice près Crocq, Saint-Just, Lésignac-Durand, Séreillac, la prévôté de Chervix, Palisses, Sornac. - (N.-B. Ce registre est le dernier de la série où se constate encore l'usage de commencer l'année au 25 mars).

557*. Juin-septembre 1565

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le soixante-huitième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maurice en faveur de Me Annet Beaune, prêtre, chanoine de N.-D. d'Herment, demeurant au village du Gasnet, paroisse de Malleret, diocèse de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 4 recto, collation du prieuré de Vitrac faite à Me François Barthon ; - fol. 5 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Ste-Madeleine en l'église Saint-Etienne de Saint-Léonard de Noblat (in ecclesia Sti Stephani de Nobiliaco oppidi Sti Leonardi), en faveur de Me Martial Gay, clerc, représenté par Me Simon Debroa, procureur ès cours de Limoges ; - autres actes concernant ledit Gay ; - fol. 8 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maximin de Magnac en faveur de Me François Descoustures, maître ès arts ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 14 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Cellette en faveur de Me Guillaume Berthelémy, clerc de Paris ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso, collation d'une demi-prébende ou grande vicairie en

l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Jean de Ribeyrie, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 verso et ss., lettres dimissoires pour prendre tonsure et autres actes en faveur de Me Christophe Vincendon, clerc de Limoges, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 23 recto, procuration donnée par noble et vénérable Messire Charles de la Gasne, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, pour prendre possession de la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche, vacante par la démission de Me Olivier Godet, clerc du diocèse de Séz ; - fol. 24 verso, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Aymar Nebout, prêtre, postulant la cure de Combressol vacante par la démission de Me Pierre Vialle, dernier titulaire ; le dit Nebout représenté par Me Michel de Leyssène, curé de Saint-Julien de Tulle ; - fol. 31 verso, déclaration faite au doyen du chapitre de l'église collégiale de Saint-Yrieix par Me Jean Cybot, bachelier en décret, de sa nomination à la cure de Saint-Pardoux-la-Rivière, diocèse de Périgueux ; - fol. 33 recto et ss., collation de la cure de Saint-Robert de Védrennes faite à Me Mathurin George, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 35 verso, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Léonard Forges, postulant la cure de Rosiers près Egletons ; - fol. 39 recto, collation de l'office de marguillier de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à Me Joseph Chambon, prêtre du diocèse ; - fol. 40 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Fondadouze en faveur de Me Louis Massiot, clerc, représenté par Me Pierre Mouret, procureur ès cours de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 43 recto, collation du vicariat du monastère de Cluze, faite à Me Etienne de La Barge, docteur ès droits, comte et grand sacriste de l'église de Lyon, vicomte et prieur de Sauvyat au diocèse de Clermont ; - fol. 47 verso, lettres de tonsure de Me Louis Massiot (cf. ci-dessus, fol. 40) ; - fol. 48 recto, collation du prieuré de Fondadouze à frère Jean Darfeuille, religieux du prieuré de l'Artige ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 50 fol. et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Picot le jeune, postulant la vicairie fondée en l'église de Chambon-Sainte-Valérie. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Chambon-Sainte-Valérie (vicairie), Champniers, Saint-Laurent près Saint-Yrieix, la vicairie des Monneyroux à Guèret, Teijac, Saignemoussouse, Védrennes, la vicairie des Vigenaud à Saint-Michel, Espartignac, Montrol-Sénard (Morteroz-Senard), Saint-Sextiers, Laplaud, une vicairie à Boussac, Ladaigne, Fromental, Isle, Saint-André en la cité de Limoges, l'aumônerie de Saint-Léonard, Saint-Séverin près Valière, Bujaleuf, Saint-Médard, Saint-Marc-à-Loubaud, Ars, le prieuré de Galamache.

558*. Décembre 1565-avril 1566

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le soixante-dixième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, lettres de profession de Jean Bélier, religieux du prieuré d'Aureil, postulant le prieuré de Deveix ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 4 verso et ss., collation de la paroisse de Sainte-Marie-la-Claire de Châteauneuf faite à Me François de Neufville, clerc du diocèse de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, provision d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite en faveur de Me Jacques Petiot ; - fol. 11 recto et ss., collation de la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Pierre du Dorat, faite à Me Pierre Seurrat, clerc du diocèse de Bourges, représenté par Me Jacques du Montal, curé de Châteaupsac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 r, lettres de tonsure de Me François de Neufville, représenté par Me Michel de Leyssène, curé de Feytiat ; - fol. 15 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure du Tillaud en faveur de Me Jean Bonnefon, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto et ss. signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sainte-Marie du Chastain en faveur de Me Vincent Terrade ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, collation de la cure de Rilhac faite à Me Pierre Biaï, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 24 recto et ss., résignation faite par Me Pierre de Leyssène du prieuré de Saint-Jean de Bort en faveur de Me Guillaume de Leyssène, représenté par Me Annet de Leyssène ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 verso, lettres de tonsure de Me Clément de Romefort ; - fol. 31 recto, acte d'union des paroisses de Sainte-Félicité de Saint-Lazare de Limoges, insinué à la demande de Me Mauriac Roquet, curé d'icelles (août 1565-janvier 1566) ; - fol. 34 verso, lettres de tonsure de Me Jean Papetaud, clerc, maître ès arts, postulant la cure de Saint-Vaury ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 verso, lettres de tonsure de Me André Memyères, clerc, postulant une vicairie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 verso, procuration donnée par Mgr Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, pour résigner le dit bénéfice en faveur de Jean des Monstiers, évêque de Bayonne (1565) ; - fol. 44 recto procuration donnée par Me Pierre Rigailh, curé de Rosiers, pour résigner la dite église ; - fol. 45 verso, acte de prise de possession de la cure de Goules par Me Jean Poylevé, chanoine et archidiacre de Limoges ; - fol. 49 recto

et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une vicairie en l'église collégiale de Saint-Germain en faveur de Me Simon Charbail, clerc ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Jarnages (prieuré), La Plaigne (prieuré), Moutier d'Ahun, Azat (prieuré), Saint-Martial-le-Mont, Saint-Jean-en-Saint-Etienne, une vicairie à Saint-Léonard de Noblat, Ahun, Saint-Hilaire-la-Treille, Queyssac, Châteauponsac, une vicairie à Chavanac, Moutier d'Ahun, Meilhac, Châteauneuf, Beaune, Murat, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie des Vigenaud à Saint-Michel-des-Lions, Champnétery, Saint-Avit, Genouillac.

559*. Avril-juin 1566

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le septante-ungiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Me Maurice Rocquet, bachelier en décret, postulant la première prébende vacante en divers chapitres ou abbayes du diocèse ; - par Me Jean Picot, licencié ès droits, postulant une prébende en l'église collégiale de Moulier-Roseille ; - par Me Michel Peytouret, licencié ès droits de l'Université de Bourges, postulant une prébende en la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; - par Me François de La Beysarie, bachelier en droit canon ; - par M. Jean de La Borne, conseiller au siège présidial de Limoges, postulant la première prébende vacante en diverses églises collégiales du diocèse ; - par Me Jean Vexière, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus ; - par Me Pierre Montaudon, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus ; - par Me Jean de Chaussecourte, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus ; - par frère Guillaume de Chaussecourte, bachelier en droit, aux mêmes fins que dessus ; - par Me Jean Balliste, maître ès arts, aux mêmes fins que dessus ; - par Me Martial Paitheron, bachelier ès lois ; - fol. 8 recto collation du vicariat de l'abbaye de Saint-Augustin, faite à Me Jean de Douhet, licencié ès droits, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 9 verso, déclaration de nom et prénom faite par frère Gilbert de Luchapt, postulant une prébende en la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; - fol. 10 recto, lettres de temps d'études et autres actes au nom de Me Jean Papetaud, maître ès arts ; - fol. 11 recto collation d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Jean Duvergier, chanoine ; - fol. 12 recto, déclarations de nom et prénom faites : par Me Jean Blanchon, licencié en l'un et l'autre droit, postulant une prébende en l'église cathédrale de Limoges ; - par Me Clément de Fredour, maître ès arts ; - par Me Jean Duverger, maître ès arts ; - fol. 14 recto, lettres de temps d'études en faveur de Me Jean Papetaud, maître ès arts ; - fol. 14 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Louis du Serys, prêtre, postulant la cure de Brillac ; - fol. 19 recto, collation de la cure de Teijac faite à Me Pierre de Champaignac, clerc de la paroisse d'Isle ; - fol. 20 recto, collation du vicariat de l'abbaye d'Ahun faite à Me Jean de Moles, prêtre ; - fol. 21 verso et ss., signature en cour de Rome, portant provision de la cure de Mérignac en faveur de Me Jean Lardellier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso et ss., résignation de la vicairie de Saint-Eloi en l'église conventuelle de Saint-Martin-lèz-Limoges, faite par Me Antoine Malinvaud en faveur de Me Pierre Delavaud, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto, collation de la vicairie des Morts en l'église collégiale d'Eymoutiers, faite à Me Jean Darsouze, clerc, représenté par Me Martin Brenac, procureur fiscal en la dite ville ; - fol. 29 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Beaumont en faveur de Me Pierre Delombre, représenté par Me Léonard Duteil, procureur ès cours de Limoges ; - fol. 30 verso et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Me Pierre Rampion, bachelier en droit ; - par Me Louis du Reynaud, licencié ès droits ; - par Me Guillaume Boyer, bachelier en décret ; - par Me Guy Estourneau, bachelier ès lois ; - fol. 32 verso et ss., résignation du prieuré de Saint-Hilaire de Sermur faite par Me Claude Audier, clerc, en faveur de Me Antoine de Jounat, représenté par Me Jean Moumet, official de Chénérailles ; - autres pièces y relatives ; - fol. 35 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Rochette en faveur de Me Antoine Fromenton, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 verso, lettres de tonsure de Me Jean Charretier, représenté par Me Pierre Chasteau, prêtre de Montbron ; - fol. 40 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Pierre Segualas, postulant la cure du Puy d'Arnac ; - fol. 43 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure du Puy d'Arnac en faveur de Me Antoine Fabri, clerc, représenté par Guillaume Battu, juge de Curemonte ; - fol. 45 recto, déclaration de nom et prénom faite en la prévôté de chambon-Sainte-Valérie par Me Jean Laboureys, licencié ès lois, représenté par Me François Dubreuil, curé de Guéret ; - fol. 45 verso, autre déclaration faite en l'abbaye d'Ahun par le même, qualifié bachelier en droit ; - fol. 46 verso et ss., déclaration de nom et prénom faite par Me Antoine Ganyvol, bachelier en décret, postulant une prébende en diverses abbayes ; - fol. 48 recto et ss.,

trois déclarations de nom et prénom faites par Me Pierre du Queyroir, postulant une prébende en deux diverses abbayes et en l'église cathédrale. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Treignac, Sainte-Félicité, le prieuré de Ponthoulet, le prieuré de Nouic, Roussines, le prieuré de Sauviat, La Chapelle-Blanche, Védrennes, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun (*bis*), Rilhac-Lastours, Aubesaigne, le prieuré du Chalard, Bénévent, Peyrissat, Massignac, la chapelle Saint-Pierre en l'abbaye de Solignac, Azat en Basse-Marche, Teijac, Troche, Jouillac, Champsac, Chavanac, Orgnac, une vicairie en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges.

560*. Juin-juillet 1566

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le septante-deuxième livres des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, collation de la cure d'Affieux faite à Me François de Neufville, clerc ; - fol. 2 verso, acte de prise de possession du prieuré de Rilhac-Lastours par Me Pierre Benoist ; - fol. 4 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard du Cluzeau, postulant le prieuré de Saint-Jean-des-Boys de Droux, dioc. de Limoges ; - fol. 9 recto, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'église de Saint-Junien en faveur de Me Junyen Forgeaud (al. Fourgeaud), clerc, fils de autr Me Junyen Forgeaud, juge de Saint-Junien ; - fol. 14 recto, lettres de tonsure et autres actes en faveur de frère Jean Abou-neau (*sic*), religieux, représenté par Me Dauphin Forestier de La Fouresterie ; - fol. 16 verso, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Junyen Forgeaud (cf. ci-dessus fol. 9 recto) ; - fol. 19 recto déclaration de nom et prénom faite par frère Hector Poyret, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, docteur en théologie de l'Université de Paris, postulant la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; - fol. 19 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Teillet, clerc, postulant la cure de Saint-Victurnien ; - fol. 25 verso, trois déclarations de nom et prénom faites par Me Mathieu Delagrangé, bachelier en droit canon de l'Université de Bourges, postulant un bénéfice en divers monastères ; - fol. 27 verso, collation du prieuré de Saint-Silvain d'Ahun faite à frère Valentin de Courgeas, bachelier en décret, religieux de l'abbaye de Saint-Cyprien-lez-Poitiers ; - fol. 29 recto, lettres de tonsure de Me Martial Poyat, clerc, postulant le prieuré de Saint-Léobon d'Eyren, près Aixe ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 verso, collation de la vicairie de Sainte-Madeleine en l'abbaye de La Règle, faite au dit Martial Poyat ; - fol. 33 recto et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Quentineau, prêtre, postulant la cure de La Chapelle-Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 recto, collation du prieuré de Saint-Silvain d'Ahun faite à frère Antoine de Perpérolle, religieux ; - fol. 38 recto et ss., lettres de congé pour être tonsuré, délivrées à frère Jacques Dubost, religieux, postulant la chambrière de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Margeride en faveur de Me Maureil Roux, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession et autres actes y relatifs ; - fol. 59 verso, collation de la cure de Glanges faite à Me Pierre Mareys, clerc. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Chervix, Ahun (*bis*), Seuris, Saint-Germain (doyenné), Affleux, Soudeilles, Génis, Beaune, Roussines, Uzerche, le prieuré de Las Vergnas, Saint-Hilaire-Lastours, Saint-Priest-la-Plaine, Treignac, Bussière, Pont-Saint-Martial, Malemort (archidiaconé), Saint-Paul (archiprêtre), la vicairie de Chefneuf en l'église de Saint-Léonard, Beyssenac, la chambrière du prieuré de Port-Dieu, Lesterps, Betestes, Génis.

561*. Septembre-décembre 1566

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le septante-quatrième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, résignation par Me Pierre Monteilh, prêtre, de la cure de Sainte-Marie de La Faye, en faveur de frère François Loubrayrie, religieux du monastère de Saint-Pierre d'Uzerche ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6° recto et ss., collation de la vicairie de Malebraud en l'église conventuelle de Saint-Martin-lez-Limoges, faite à Me Antoine Joyet, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 7 verso, résignation de la cure de Saint-Germain-le-Lièvre faite par Me Pierre de Coubraz en faveur de Me Jean de Couderc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso, acte de prise de possession de la cure de Glanges par Me Pierre Mareys ; - fol. 10 recto et ss., présentation faite par le chapitre de Saint-Junien de Me Louis Audebert à la cure de Saint-Cyr ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto, présentation faite par le chapitre cathédral de Limoges de Me Joseph Chambon à la cure de Saint-Domnolet ; - avec l'acte de prise de possession ; -

fol. 16 verso et ss., signature en cour de Rome portant dispense d'âge (18 ans) en faveur de Me Léonard Aymeric du Chastaing, postulant la cure d'Affieux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 verso, concordat passé entre Me Jean de Fonsèsques, abbé de Saint-Martial de Limoges, prieur commendataire du prieuré de La Faye (ordre de Grandmont, dioc. de Périgueux), et Louis de Genouillac, curé de Saint-Caprais de Grateloup (dioc. d'Agen), touchant le dit prieuré de La Faye ; - fol. 26 recto et ss., lettres de tonsure de Me Germain de Chassignas, prêtre, postulant la cure de Meillars ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 30 recto, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Meillars en faveur de Me Jacques de Meillars, docteur en droit, conseiller au grand Conseil ; - fol. 31 recto, présentation de Me Jean de Puyléger, prêtre, à la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Germain ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 33 recto et ss., refus de pourvoir Me Austregessille de La Soumagne du prieuré de Saint-Silvain d'Ahun auquel il a été nommé ; - avec l'acte de nomination ; - fol. 36 recto, lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Mazurier de Villemonteys, prêtre, postulant la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 38 verso, présentation de Me Jean Duvergier, clerc, à la cure de Dinsac ; - fol. 39 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère François Baptiat, religieux, postulant la sacristie de la prévôté de Saint-Vaury ; - fol. 44 verso, procuration donnée par Me Jean Duvergier (cf. ci-dessus, fol. 38) ; - fol. 46 verso, lettres de prêtrise de Me Jean Conaud (?) ; - fol. 47 recto, bulle portant collation de la prévôté de Chervix en faveur de frère Louis de Boulezat. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Grandmont (sacristie), Ambazac, Razès, Peyrillac, le prieuré de Genouillac, Sannat, Champsanglard, Ahun, une vicairie au Dorat, Dinsac, Teyjat, la vicairie de la Sainte-Trinité à Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Médard (?), Queyssac, La Faye, le prieuré de Freyssinet, Champsac, la prévôté de Chervix, la vicairie de la Sainte-Trinité dessus le sépulcre de Saint-Martial, une vicairie à Boussac, Linards, Evaux (infirmerie), Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-Hilaire-la-Treille, Banis, la prévôté de Saint-Martial, Vernynes (chapellenie), Arthon, la vicairie de Saint-Fiacre en l'église de Crocq, une vicairie à Saint-Maurice près Crocq, la vicairie de Malebraud à Saint-Martin, la cure de Saint-Léger-Bridereix.

562*. Avril-juin 1567

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le septante-septiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, déclarations de nom et prénom faites par Me Jean de Puysilhon, gradué, et Jean de Puyrenier, aussi gradué ; - fol. 4 recto, lettres de temps d'études et autres actes au nom de Me François Junyen, maître ès arts ; - fol. 7 verso, actes divers au nom de Me Louis de Ryvault, licencié ès lois, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Pierre du Dorat ; - fol. 11 recto, déclaration de nom et prénom faite par frère Bénigne du Rochier, bachelier en droit canon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et curé de Saint-Amable de Riom ; - fol. 12 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Sébastien Benesteau, originaire de La Chapelle-Balloue, postulant l'office de chanoine théologal en l'église de Saint-Junien ; - fol. 16 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Germain de Royère en faveur de Me Pierre de Bostmartin, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 17 verso et ss., présentation faite par le chapitre cathédral de Limoges de Me Martial de Jounat à la cure de Saint-Léger-la-Montagne ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 recto, résignation faite par noble Jacques de Meillars, docteur ès lois, conseiller du roi au grand Conseil, curé de Chamboulive (dioc. de Limoges), prévôt des prévôtés de Valette (dioc. de Tulle) et de Paunac (diocèse de Périgueux), de ses trois bénéfices en faveur de diverses personnes ; - fol. 24 recto, collation de la cure de Marcillac faite à Me Laurens Declareuil, licencié ès lois ; - fol. 25 recto, résignation de la cure de Péret faite par Me Légier Langle en faveur de Me Pierre Piers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Arnac en faveur de Me Benoit Menyon, étudiant en l'Université de Paris, représenté par Me Albert Vincendon, procureur ès cours de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., lettres de tonsure de frère Nicolas Rizac, bachelier en droit, postulant la première prébende vacante en l'abbaye de Lesterps, en celle de Bénévent et au prieuré des Salles ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 43 recto, déclaration de nom et prénom faite par frère Gabriel Brioude, bachelier en décret, religieux de la prévôté d'Evau, représenté par Me Michel Barbe, commis du receveur des décimes ; - fol. 43 verso et ss., actes divers au nom de Me Laurens Declareuil (cf. ci-dessus, fol. 24 recto) ; - fol. 46 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Braye, postulant la cure de Saint-Christophe de l'Eglise-au-Bois ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 48 verso et ss., résignation de prébende faite par Me Jean de Chaussecourte, chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix-la-Perche, en faveur de Me Léonard Souvyère, curé de Meillars, pour

cause de permutation ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Margeride, Le Compeix (*bis*), Saint-Aignan, Saint-Barthélemy, Saint-Silvain de Montaigut, Saint-Remy, Coussy, Sornac, Lespinas, Saint-André, la vicairie de Vigenaud à Saint-Michel-des-Lions, La Mongerie, Surdoux, Saint-Avit-de-Tarde, Saint-Pierre-le-Bost, la Maison-Dieu de Limoges, la vicairie d'Astanhac à Treignac, Boussac, Colonges, La Tour-Saint-Austrille, Biennac, le prieuré de Verleine, Jabreilles, la vicairie de Saint-Christophe à Boussac.

563*. Juin-septembre 1567

In-4°, 189 feuillets, vélin.

« *C'est le septante-huitiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso, procuration donnée par Me Yves de Guillomanche, prêtre, représenté par Me Antoine du Masdesclaires, pour prendre possession de la cure de Saint-Martial ; - fol. 3 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Couzeix en faveur de Me Jean Texier ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 7 recto et ss., collation de la cure de N.-D. de la Chapelle ès faubourgs de Saint-Yrieix, *in suburbiis de freyria urbis Sti Aredii de Athano*, faite à Me Guillaume Malerbaud, gradué ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 9 verso, résignation d'une chanoinie et prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite par Me Hélie Leymarie en faveur de Me Guillaume Coumeyne ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 recto et ss., nombreux actes au nom de Me Martial Martin, licencié ès droits, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, postulant le prieuré conventuel de Saint-Jean-d'Aureil ; - fol. 27 recto, lettres de tonsure de Me Léonard Nouaud de la Petite-Garde ; - fol. 28 recto et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice faite à Me Léonard de Prats, prêtre de la paroisse de Sornac ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 30 verso, présentation de Me Pierre Bilhat, prêtre, à la vicairie fondée par feu Pierre Guyot en l'église paroissiale de Gorre ; - fol. 32 verso et ss., lettres de temps d'études et autres actes en faveur de frère Jean Desvergnès, religieux, bachelier en droit canon, postulant l'abbaye des Salles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., collation de la cure de La Souterraine, faite à Me Grégoire de Beaumont, clerc, - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 38 verso, procuration donnée par Me Laurens Declareuil pour prendre possession de la cure de Marcillac (cf. l'art. précédent, G. 509) ; - fol. 40 verso, procuration donnée par Me Michel de las Courierias pour prendre possession de la cure de Saint-Remy ; - fol. 42 verso, lettres de degré de bachelier en l'Université de Paris, délivrées à Me Jean de Thou, clerc du diocèse d'Auxerre ; - fol. 43 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Chastenier le jeune (représenté par Me Jean Chastenier l'aîné), postulant la cure de Saint-Germain-le-Lièvre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto et ss., lettres dimissoires au nom de Me Antoine Orluc, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Brignac ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Peyrillac (*bis*), Orgnac, le prieuré de Saint-Gérald-lez-Limoges, la sacristanie de Saint-Angel, Eyburie, la chambrerie du Port-Dieu, Saint-Sornin-la-Marche (*bis*), Saint-Symphorien, Berneuil, Thouron, la prévôté de Saint-Martial et son annexe de Verneuil, la vicairie de Saint-Georges à Saint-Germain, le prieuré de Saint-Pierre-le-Bost, Rosiers, Saint-Avit-de-Tarde, les vicairies de N.-D. et de la Bonne-Arnaude au cimetière de La Jonchère, Saint-Julien-Saint-Affre en la Cité de Limoges, Saint-Christophe près Lesterps, Domérot, Nedde, Saint-Germain-Lavolps, Saint-André en la Cité de Limoges, la vicairie de Mortuis à Eymoutiers, Noblat, N.-D. de la Chapelle, au faubourg de Saint-Yrieix, la vicairie de Gorre, Buxière, Peyrat-la-Nonière, Yssoudun, le prieuré de Belarbre.

564*. Septembre 1567-janvier 1568

In-4°, 190 feuillets, vélin.

« *C'est le septante-neufviesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 verso et ss., collation de l'infirmerie du monastère d'Evaux faite à frère Hugues Bonnier, religieux ; - actes divers y relatifs ; - fol. 6 verso et ss., résignation de la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, faite par Me Mathieu de Chevillon en faveur de Me Jean Poylevé ; - actes divers y relatifs ; - fol. 9 verso, lettres de temps d'études au nom de Me Jean Albin, bachelier en droit canon de l'Université de Paris ; - fol. 10 recto, lettres de tonsure de Me Laurent Declareuil (cf. ci-dessus art. G. 510) ; - fol. 10 verso, lettres de tonsure de Me Michel de las Courierias (cf. ci-dessus art. G. 510) ; - fol. 12 recto, collation de la vicairie des Poussiniers en l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite à Me Yrieix Chapellon, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 13 verso, lettres de tonsure de Me Aymeric Rodier, clerc de Séreilhac ; - fol. 14 recto et ss., lettres de

tonsure de Me Christophe Morin, postulant la cure de La Celle-Dunoise ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 verso, signature en cour de Rome portant provision de la dite cure de La Celle-Dunoise en faveur de Me Jean Poissonnier, représenté par Me Martial Martin, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 18 recto, collation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, faite à Me Jacques Barbon ; - fol. 19 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Moureau, postulant la cure de Saint-Martin de Peyrat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 verso, procuration pour prendre possession, délivrée par Me Christophe Morin à Me Martial Martin, chanoine (cf. ci-dessus, fol. 14 recto) ; - fol. 25 recto, attestation de bonne vie, mœurs, science et religion délivrée à Me Jacques de Volondat, clerc, prieur-curé de Saint-Martin de Bujaleuf ; - fol. 26 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me Jean Sudrault, postulant le prieuré d'Oradour-sur-Grane ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 32 verso et ss., résignation de la cure de Varaigne faite par Me Mathurin de Rousseau en faveur de Me François de Rouziers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 verso, collation de la prévôté de La Souterraine faite à Me Jean Selleton, maître ès arts ; - fol. 27 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Bourdeys, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Denis-des-Murs en faveur de Me Jean Roze représenté par Me Antoine Crosrieu, notaire royal demeurant à Linards ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, acte de prise de possession de la cure de Varaigne par Me François de Roziers al. Rouziers (cf. ci-dessus, fol. 32) ; - fol. 47 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de Me Vincent Pénicaut, représenté par Me Pierre Pénicaut (al. Penycault), procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Bussière-Badil, Saint-Germain, Bersac, Mounismes, Saint-Martial près Saint-Barbant, la prévôté de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, Saint-Léger-le-Guérotois (Saint-Léger-en-Drulles), Meillars, Saint-Sornin-la-Marche, Isle, la prévôté de La Valette, Naillac, Gajoubert, Saint-Hilaire-la-Plaine (*bis*), Bersac, la vicairie des Six-Livres en l'église collégiale du Dorat, une vicairie à Saint-Georges-de-Nigremont, Saint-Remy, Saint-Gence, la vicairie de La Joyeuse à Saint-Pierre-du-Queyroix, Cussac, Saint-Marien, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la vicairie des Servières à Saint-Michel-des-Lions, Mounismes, Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-André en la Cité de Limoges.

565*. Janvier-avril 1568

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le octantisme livre des registres du greffe des insinuations ecclésiastiques...* » - Fol. 1 verso et ss., lettres de nomination de Me Guillaume Boyer, licencié ès droits, comme curé de Saint-Julien près Laront, présentées au chapitre de l'église collégiale d'Eymoutiers ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 9 verso, procuration donnée par Me Jean Gué (?), clerc, pour prendre possession du prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges ; - fol. 12 recto, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges par Me Jean Colin ; - fol. 14 verso et ss., acte du refus fait par les chanoines du chapitre d'Eymoutiers de présenter Me Austregésille de la Soumagne à la cure de Saint-Julien près Laront ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso et ss., acte de prise de possession de la cure d'Eyburie par Me Pierre Montenden ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Bernard, postulant le prieuré-cure de Chancoutaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso, lettres de degré et temps d'études au nom de Me Pierre Palais, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 29 verso et ss., résignation du prieuré-cure de Saint-Cessadre en la Cité de Limoges, faite par Me Albert Blanchard, prêtre, en faveur de Me Martial Boylaud, prêtre, représenté par Me Joseph Blanchard, procureur ès cours de Limoges ; - autres pièces y relatives ; - fol. 35 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Barthélemy de Chénérailles en faveur de Me Héliès de Perperolles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 verso, collation d'une prébende en l'église de La Chapelle-Taillefert, faite à Me Philippe Janycon ; - avec l'acte d'acceptation ; - fol. 41 verso, signature en cour de Rome portant confirmation du concordat passé entre Me Michel Martin, postulant, et Me Jacques Malerbaud, résignant le prieuré de Baignoux ; - actes divers y relatifs ; - fol. 49 verso, collation de la cure de Saint-Dizier faite à Me Pierre Pignot ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Marc-à-Frongier, Drouilles, Saint-Remy, une vicairie en l'église conventionnelle de la Règle, le prieuré de Pradelles, la vicairie de Chemison à Rochechouart, le prieuré de Saint-Pierre de Guéret, Peyrillac, Saint-Christophe, La Bretagne (*bis*), Clairavaux, Bonnat, Bussière-Galand (*bis*), la vicairie de La Joyeuse à Saint-Pierre-du-Queyroix, Lésignac-sur-Goire, Bersac, Lespinas,

Saint-Julien près Laront, le prieuré de Masgoutet (?), Genis, le prieuré de Corcelles, Champnétery.

566*. Avril-juin 1568. 1568

In-4°, 191 feuillets, vélin.

« *C'est le octante-ungnième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure de Me François Decoutz, postulant l'aumônerie de Nontron ; - autres actes y relatifs ; - fol. 4 verso et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Me Maurice Rocquet, gradué, pour l'obtention de la première prébende vacante en divers monastères ou chapitres du diocèse ; - fol. 7 recto, par Me Pierre Montondon (*sic*), gradué, pour même objet ; - fol. 10 recto, par Me Michel de Leyssène, gradué, pour même objet ; - fol. 13 recto, par Me Etienne Desprès, gradué ; - fol. 13 verso, acte de prise de possession de la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix par Me Jean de Puyzilhon ; - fol. 15 verso et ss., neuf bulles concernant la provision de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, faite à Me Joseph de Jullien, bachelier ès droits ; - fol. 25 recto, acte de prise de possession de la cure de Cussac par Me Martial Brionneau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto, résignation de l'archiprêtré d'Anzème faite par Me Léonard Pardevaulx en faveur de Me François de La Jugie ; - actes divers y relatifs ; - fol. 29 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Martial Mosnier, clerc du diocèse de Limoges ; - autres actes de cléricature au nom du même ; - fol. 37 verso, collation de la vicairie de Chambon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Martial Lagorse ; - fol. 39 verso et ss., déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Vexière, gradué, pour l'obtention de la première prébende vacante en divers monastères ou chapitres ; - fol. 41 verso, collation de la vicairie Sainte-Croix en l'église d'Ahun, faite à Me Jean Besson ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Jean de Puyregnier, gradué ; - fol. 44 recto, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à frère Blaise Garreau, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, postulant le vicariat du monastère d'Evraux ; - actes divers y relatifs ; - fol. 49 verso et ss., lettres dimissoires pour être promu aux quatre ordres mineurs, accordées à Me Marien Vertadier, clerc d'Eveaux. = Les actes qui suivent concernent les bénéficiés de La Règle (vicairie de Chamborêt), Royère près Saint-Léonard, la sacristanie de Bort, Saint-Sulpice-le-Guérotois, le prieuré de Saint-Gérald, le prieuré d'Eyrein, Poussanges, le prieuré du Mas-Saint-Jean, Bonnat, Brigueil (*bis*), la vicairie des Trois-Rois à Saint-Etienne de Limoges, Saint-Julien près Laront (*bis*), Champnétery, Bersac, Teyjat, le prieuré de Ballendent, Saint-Michel-de-Pistorie, Oradour-Saint-Genest, la prévôté de Saint-Vaury, un jardin à Eymoutiers, la chantrerie de la prévôté de Panazol (*bis*), Chamberet, Anzème, Margeride, Bussière-Badil, l'abbaye de Meymac.

567*. Juin-décembre 1568

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le octante-deuxième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., bulles, procédures et actes divers au nom de Me Mathurin du Montet, prêtre du diocèse de Bourges, abbé commendataire de l'abbaye de Meymac ; - fol. 10 verso, collation du vicariat de l'abbaye de Meymac, faite à Me Pierre Mary par le susdit Me Mathurin du Montet, prêtre ; - fol. 12 recto, acte de prise de possession du prieuré de Bersac par Guillaume Dubreuil, religieux ; - fol. 14 recto, collation de l'une des grandes vicairies de l'église N.-D. de La Chapelle-Taillefert, faite à Me Pierre Noyret, - fol. 16 recto et ss., collation du prieuré de Pontchoulet faite à frère Jean Hiérosme ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 19 recto, acte de prise de possession de la cure de Margeride par Me Léonard Malezieu ; - fol. 21 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Me Etienne Constancy, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Saint-Michel-de-Pistorie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 verso, procuration donnée par Me Jean Boyssou, curé d'Oradour-Saint-Genest, à Me Jean de Verdilhac, pour prendre possession de la dite cure ; - fol. 24 verso, acte de prise de possession de la prévôté de Saint-Vaury par Me Gabriel Moureau ; - fol. 27 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Talon, postulant une vicairie en l'église de Vignols ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 verso, collation de la cure de Saint-Julien près Laront faite à Me Jean Vexière, clerc gradué ; - fol. 33 recto, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Maurice Rocquet, bachelier en droit ; - fol. 34 recto, signature en cour de Rome portant collation de la vicairie de N.-D. la Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix en faveur de Me Jean Albin, prêtre ; -

fol. 36 recto et ss., collation de la cure de Saint-Thomas de Champnétery, faite à noble frère Guillaume de Chaussecourte, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en droit, représenté par noble frère Léonard de La Bachelerie, chambrier et grand vicaire du prieuré conventuel d'Aureil ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 verso et ss., collation de la vicairie de Chamborêt, sous l'invocation des saints Jean et Yves, fondée en l'église de l'abbaye de La Règle, la dite collation faite à Me Antoine Moron, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 43 recto, acte de prise de possession de la chantrerie de Saint-Martial de Limoges et de la prévôté de Panazol, Les Seichères, Royère et Saint-Denis, par Me Martial des Huraux, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 44 recto, déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Saleton, maître ès arts ; - fol. 45 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Chaminade, prêtre, postulant la cure de Saint-Bonnet-la-Forêt (al. Saint-Bonnet-la-Rivière) ; - fol. 52 r, collation de la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, faite au susdit Me Jean Saleton, maître ès arts. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Jean-l'Ermitte à Cussac, une vicairie à l'autel de Saint-Martial au Dorat, Le Lindois, Cussac, Roziers, Roussines, Villevaleys, Chabrat, Bujaleuf, Le Palais, la commanderie de Herrue (par. de Saint-Léger-Magnazeix), Saint-Julien près Laront (*bis*), Folles, l'archiprêtre de Bénévent, Saint-Vaury, Asnières, Sermur, le prieuré de Saint-Barthélémy en l'archiprêtre de Nontron, le prieuré de Galamache, Saint-Aignant de Versillac, Naillac, Champniers, Lespinas, le prieuré de Saint-Gérald près Limoges, la vicairie de Mensa (*sic*) à Eymoutiers, la vicairie de Saint-Nicolas à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré du Deveix, Champnétery, le prieuré de Saint-Victour, Montrolet, la vicairie du Crucifix à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de la Maison-Dieu au Dorat, la prévôté de Saint-Vaury, la prévôté de Saint-Martial.

568*. Septembre-novembre 1569

In-4°, 196 feuillets, vélin.

Fol. 15 recto et ss., présentation de Me Jean de Douhet, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Limoges, pour être pourvu du prieuré de La Geneytouse, vacant par résignation de Me Pierre de Teisseuil ; - actes divers y relatifs ; - fol. 18 recto et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres mineurs, accordées à Me François Aupicon, postulant la cure de Saint-Avit près La Borne ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pierre d'Anzème en faveur de frère Agnet Tourton, religieux de Saint-Vaury ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 verso et ss., lettres de tonsure et autres au nom de Me Michel Papin, clerc, demandant à être pourvu de la prévôté ou prieuré de Saint-Martial de Manot ; - fol. 28 recto, dispense en cour de Rome pour être pourvu des ordres mineurs, obtenue par Me Jean de Bersac, non obstante defectu natalium ; - fol. 30 recto et ss., collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à Me Pierre Mosnier, clerc, bachelier en droit civil, représenté par Me Pierre Massoulard, procureur ès cours de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso, collation de la cure de Journac, faite à Me Léonard Mauloup, prêtre, représenté par Me Jean de Juyac, procureur ès cours de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso, attestation faite d'une signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Anget (ordre de Saint-Benoist), en faveur de Me Louis Le Maznier, clerc du diocèse de Paris ; - actes divers y relatifs ; - fol. 44 recto et ss., collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à Me Guy Estourneau, gradué en droit ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 verso, procuration donnée par Me Jean Douhet à Me Balthazar Douhet, chanoine de la cathédrale, pour prendre possession du prieuré de La Geneytouse (cf. ci-dessus, fol. 15) ; - fol. 49 recto, lettres de tonsure au nom de Me Jean Morelet, clerc, postulant la cure de Jabreilles ; - fol. 50 verso et ss., collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à Me Pierre Rampion, représenté par Me Hugues Palays, clerc de la Cité de Limoges ; - autres actes y relatives. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Chapelle (prieuré) près Saint-Léonard (*bis*). La Bazeuge, Saint-Martial, la vicairie de Prime à l'abbaye de La Règle, Pensol, la sacristanie de La Souterraine, Saint-Martial de Couffy, Videix (*bis*), le prieuré de Vesnes, Maisonfeyne, une vicairie à La Règle, le prieuré de Brousse, le prieuré de Saint-Hilaire, Saint-Maurice près La Souterraine, Murat, Morterolles, Aubesaigne, Coussac, l'archiprêtre de La Meyze, Flavignac, Fransèches, Châlus, une vicairie à l'autel de Saint-Eutrope en l'église collégiale de Saint-Julien, La Rochette, La Bretagne, Lanouaille, le prieuré de Vesnes, Glandon, une des quatre vicairies de l'église de Ségur (*bis*), le prieuré d'Anglard, La Meyze, Saint-Priest-la-Plaine, Royère. Contraintes Les douze premiers feuillets, pourris par l'humidité, ont dû être arrachés.

569*. Novembre 1569-février 1570

In-4°, 192 feuillets, vélin.

Fol. 12 recto et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Arfeuil, prêtre, postulant la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, le dit Arfeuil représenté par Me Jean Poylevé, chanoine de la dite église ; - actes divers y relatifs ; - fol. 17 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Philippe Raimbaud, cleric du diocèse d'Orléans, postulant la cure de Lanouaille ; - fol. 20 recto, actes d'approbation et examen : de Me Christophe Redon, prêtre, postulant la cure de Fransèches ; - fol. 21 verso, de Me Pardoux Bonneveau, prêtre, postulant la cure de Drouilles ; - fol. 22 verso, de Me Thomas, Rymour, cleric, postulant le prieuré de Guéret ; - fol. 24 recto, collation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat en faveur de Me Jean Coussaud, cleric ; - fol. 25 recto, collation d'une demi-prébende de la même église en faveur de Me Martial Bertrand, cleric ; - fol. 26 recto et ss., collation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Jean Poylevé ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso, signature en cour de Rome portant collation de la cure de Cognac en faveur de Me Jean Manio sive Manius, représenté par Me Jean Boulestey, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 30 verso et ss., collation d'une chanoinie de la cathédrale de Limoges faite à Me Etienne Durand, al. Pourquet, cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., présentation faite par le prévôt de Chambon de la personne de Me Jean Martinet à la cure de Saint-Julien près Laront ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso et ss., collation de la cure de Breuilaufa à Me Pierre Papon, représenté par Me Pierre Massoulard, procureur ès cours de Limoges ; - avec la prise de possession ; - fol. 39 verso et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de Me Antoine Arfeuil, postulant la cure de Quinsac ; - fol. 41 verso et ss., collation de la cure de Saint-Yrieix-Soubstayne (al. Saint-Yrieix-sous-Aixe) faite à Me Jacques Droyn (al. Droy) ; - avec la prise de possession ; - fol. 44 recto et ss., collation de la cure de La Bezeuge à Me Martial Bertrand, représenté par Barthon Barthonnier du Dorat ; - avec la prise de possession ; - fol. 46 recto, déclaration de nom et prénom faite par Me Pierre Mosnier, bachelier ès lois ; - fol. 46 verso et ss., attestation de bonne vie et mœurs délivrée à Me Jean Blanchon, postulant le prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 52 recto, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Louis Benoit, fils de honorable Me Pierre Benoit, élu pour le roi au haut pays du Limousin. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de : la vicairie de Peyrou à Saint-Germain-les-Belles, Vitrac, Champagnac, Varaignes, Eyburie (*bis*), le prieuré du Chalard, la vicairie de Saint-Antoine à Saint-Germain-sur-Vienne, le prieuré de Nontron, Saint-Michel-de-Pistorie, Pensol, la vicairie de Matines, à Saint-Pierre-du-Queyroix, Aubesaigue, la prévôté de Saint-Robert, la vicairie de Sainte-Catherine à Treignac, Razès, Champsac, Saint-Sornin, une vicairie à Nouic, le prieuré d'Auby (*bis*), la prévôté de Chervix (*bis*), Saint-Christophe près Lesterps, Soubrevas, le prieuré de Saint-Angel, le prieuré du Deveix, le prieuré de Manot, Chamborêt, Lanouaille, Vedrenne, Saignemoussouse. Contraintes Les neuf premiers feuillets ont été arrachés.

570*. Février-avril 1570

In-4°, 192 feuillets, vélin.

Fol. 22 recto et ss., signature en cour de Rome portant collation de la cure de Saint-Just en faveur de Me Pierre Batisou ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 recto, procuration donnée par le dit Me Pierre Batisou à Me Joseph Duboys pour résigner la dite cure de Saint-Just ; - fol. 27 verso, lettres de tonsure au nom de Me Aymard Ducodier, cleric, postulant l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale ; - (suivent quatre feuillets déchirés dans leur longueur) ; - fol. 38 recto, lettres de tonsure de Me Michel Danglards, originaire de Couzeix près Limoges ; - fol. 38 verso et ss., procuration donnée par feu Me Pierre de Teyssseuil pour résigner le prieuré de La Geneytouse en faveur de Me Noël Talandier, cleric ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto et ss., autre procuration donnée par le dit de Teyssseuil pour résigner en faveur de Me Jean Marpian (al. Marpion), la vicairie de l'Eau-Bénite, fondée au monastère de La Règle ; - avec la bulle de provision ; - fol. 44 recto et ss., autre procuration donnée par le dit de Teyssseuil pour résigner la cure de Jabreilles en faveur de Me Pierre Mareys ; - avec la bulle de provision ; - fol. 45 recto, lettres d'approbation données à Me Pierre de Leyssène, chanoine de Limoges, représenté par Me Michel de Leyssène, curé de Feytiat ; - fol. 47 verso, lettres de temps d'études et autres actes au nom de Me Pierre Rampion, cleric (cf. ci-dessus, art. G. 516) ; - fol. 48 recto et ss., collation de la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de La Règle, faite à Me Antoine de Lavergne, représenté par Me Jean Charteignat, procureur au siège présidial de

Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 49 verso, lettres de tonsure et de prêtrise accordées à Me Noël Talandier (cf. ci-dessus, fol. 38) = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de la vicairie d'Etouars en l'église cathédrale de Limoges, La Chapelle près Saint-Léonard, Voutezac, Cognac, Saint-Maurice près La Souterraine, Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Paul près Limoges, la vicairie dite de la communauté à Saint-Martial de Limoges, Coussac, Bellegarde, Solignac, une vicairie à Nouic, Jabreilles, La Geneytouse, la vicairie des Gautiers à Saint-Michel-des-Lions, le prieuré de Manot, le prieuré d'Anglard, Saulgond, Saingnemoussouse, Saint-Maureil, Lagudet, la vicairie de Rodier en l'église cathédrale de Limoges, Saint-Domet, la vicairie de Saint-Jean en l'église collégiale du Dorat, le prieuré du Chier, le prieuré d'Azat, la prévôté de Chervix, l'aumônerie de Saint-Martin-lez-Limoges, la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église Saint-Etienne de Limoges, Pensol, le prieuré de Beaubreuil, Lourdoueix-Saint-Pierre, Pageas, Châlus. Contraintes Les dix-sept premiers feuillets ont été arrachés.

571*. Juin-août 1570

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le nonantiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., collation de la sacristanie de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à frère Jean Clousanges, religieux de Meymac ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 5 recto, collation de la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant, faite à Me Claude Vergnaud, clerc du diocèse de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 6 verso et ss, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Naillac en faveur de Me Pierre François, prêtre, - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto, lettres d'examen et attestation de qualités au nom de Me Michel Danglard, postulant la cure de Couzeix ; - fol. 11 recto, collation de la cure de Saint-Geniès en l'archiprêtré de La Porcherie, faite à Me Guillaume Disnemat, prêtre ; - fol. 12 recto, collation du vicariat de l'abbaye de La Règle, faite par l'abbesse du lieu à noble homme Fronton de Boulezat, prévôt de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - fol. 13 verso, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges par Me Claude Vergnaud, prêtre ; - fol. 14 verso, résignation de la cure d'Hautefaye par Me Hélie de La Roussie en faveur de Me Jean Queyrou ; - fol. 16 verso et ss., lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Guillaume Disnemat, prêtre, postulant la cure de Saint-Geniès vacante par résignation de Me Pierre Disnemat ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 20 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres lettres accordées à Me Tacquenet, clerc, représenté par Me Jean Byays, élu pour le roi au haut pays de Limousin ; - signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré de Guéret en faveur du dit René Tacquenet ; - fol. 29 recto et ss., de la cure d'Anzème en faveur de Me François Nycaud, représenté par Me Christophe Delombre, clerc d'Eymoutiers, demeurant présentement à Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Vigeville en faveur de Me Pierre Dyn, prêtre ; - actes divers y relatifs ; - fol. 38 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Janarge en faveur de Me Vaury de Clavières ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 roet ss., lettres dimissoires pour être pourvu aux ordres mineurs et autres actes au nom de Me Guillaume de Theillaumas, postulant la cure de Saint-Cyr-la-Forêt ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 verso, signature en cour de Rome, portant provision de la cure de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert en faveur de Me Pardoux Veschière ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Christophe près Sauviat, le prieuré de Saint-Oradour en l'archiprêtré de Chirouse, La Courtine, Lourdoueix-Saint-Pierre, Saint-Marien, Feytiat, le prieuré de Bezeau, Chénérailles, Nouic, La Bregère, Lussac, le prieuré de Courrioux, Jouac, Boisseuil, la vicairie de Saint-Martial à Guéret, Soubrevas, Royère, La Geneytouse, Clairefaye, Pensol, Colondanes, Saint-Priest-le-Feuille, Lubersac, Gioux, Bussière-Galand, Saint-Amand-le-Petit, Lupersac, Bellefaye, Salagnac, Chaillac, Chaveroche, Saint-Maurice près La Souterraine, Dompierre, la vicairie fondée en la chapelle Saint-Antoine du grand cimetière des Arènes à Limoges, le prieuré d'Auge.

572*. Octobre-décembre 1570

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le nonante deuxième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Dinsac en faveur de Me Hugues Lézault ; - fol. 3

recto, attestation de vie et mœurs donnée au susdit Lézault ; - fol. 4 recto, collation de la chanterrie de Saint-Martial de Limoges faite à Me Antoine Ferrier ; - fol. 6 verso, acte de prise de possession de la vicairie de Sarragosse en l'église collégiale Saint-Martial de Limoges par Me Aymeric Rasteau, clerc ; - fol. 7 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes en faveur de Me François Delavaud, postulant la cure de Saint-Quentin près Chabanais ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 verso, signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré de Bagnoux en faveur de Me Jean Dumont, clerc ; - fol. 14 recto, de la cure de Saint-Julien près Laront en faveur de Me Gabriel Delavaud ; - fol. 16 verso, acte de prise de possession d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges par Me Antoine Beneyton, clerc ; - fol. 17 recto, collation de la cure de Royère faite à Me Jean Darfeuille, clerc ; - fol. 18 verso et ss., provision de la cure de Lourdoueix-Saint-Pierre en faveur de Me Gabriel Tardy, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso, acte de prise de possession de la cure de Montrollet par Me Laurent Declareuil ; - fol. 23 verso et ss., collation de la prévôté de Faye faite à frère Léonard Barton ; - avec la prise de possession ; - fol. 25 recto, collation du doyenné régulier et conventuel de Rieupéroux (dioc. de Rodez), faite à frère Royer de Boulezac, religieux de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - fol. 26 verso, présentation de Me Maurice Rocquet, gradué, bachelier en droit, faite par l'Université de Poitiers au chapitre de Saint-Junien comme candidat à la première prébende vacante ; - fol. 28 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sainte-Madeleine de Brousse (al. de Bagnoux) en faveur de Me Jean Gargand ; - autres pièces y relatives ; - fol. 32 verso, signature en cour de Rome portant provision du dit prieuré de Brousse en faveur de frère Bartholomé Thomas, religieux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martial de Champagnac en faveur de Me Léonard de La Rebière représenté par noble Jacques de Saint-Yrieix, écuyer, seigneur de Champagnac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 verso, lettres d'études et autres actes au nom de Me Jean Neymond, postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat - fol. 43 verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Antoine Goumy postulant la cure de Saint-Séverin près Vallière ; - fol. 47 recto et ss. Collation de la cure de Moutier-Roseille faite à Me Jean Desvergues, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 49 recto, collation de la cure de Glénic faite à Me Antoine Jacol, prêtre. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Solignac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Dinsac, le prieuré de La Ville-Dieu, Saint-Eloi, la vicairie du Saint-Esprit à Bellac, le prieuré d'Anzème, Loignac, les prieurés de Faye et Chagnac, la vicairie de Saint-Martial au Dorat, la vicairie de Mensa à Eymoutiers, le prieuré de Saulgond, La Borne, Saint-Vaury, la vicairie de La Brugère à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Bussière-Galand, Séreilhac, la vicairie de N.-D. en l'église de Bort, la prévôté de La Souterraine, la vicairie des Bordas à Lavignac, la cure de Manot.

573*. Mars-mai 1571

In-4°, 192 feuillets, vélin. A la fin du registre, deux feuillets de garde en parchemin provenant d'un manuscrit ; écriture gothique du XIII^e siècle. Cf. ci-dessous 1 G 576.

« C'est le nonante quatriesme livre des registres du greffe des insinuations... » - Fol. 1 recto, nomination de « vicaires » faite par Me Guillaume Maliard, chanoine de l'église collégiale du Dorat, « pour comparoir pour luy en jugement » ; - fol. 3 recto et ss., collation à Me Jean Delagrangé de la vicairie fondée au grand cimetière de l'église d'Asnières ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Pierre Grelet du Chier, clerc, représenté par Me Jean Chausseyx, chanoine d'Eymoutiers ; - fol. 7 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Martial Pailheron, gradué, demandant à être pourvu de la première prébende vacante en divers monastères ou chapitres ; - fol. 8 verso et ss., résignation de la vicairie de Boulhons en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite par Me Antoine Crouchaud en faveur de Me Jacques Chappellas, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 verso et ss., acte de prise de possession de la cure de Saint-Julien près Laront par Me Gabriel Delavaud ; - procuration y relative ; - fol. 13 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Freyssinet en faveur de Me Martin Couderc, représenté par Me Jean Vouzelle, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto, lettres dimissoires pour être pourvu des ordres mineurs et autres actes au nom du susdit Martin Couderc ; - fol. 20 verso, déclaration de nom et prénom faite par frère Valentin de Courgeac, gradué, demandant à être pourvu de la première prébende vacante en divers monastères ; - fol. 21 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Julien près Laront en faveur de Me Gabriel Delavaud ; - fol. 22 verso et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres mineurs, accordées à Me Jean Darfeuille, clerc ; - fol. 24 verso, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges à Me

François Condat, clerc ; - fol. 26 recto et ss., collation de la cure de Murat en l'archiprêtré de La Porcherie, faite à Me François Gourdon, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 28 verso et ss., lettres de tonsure de frère Martial Gaye, religieux, postulant le prieuré de Champnétery ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., lettres de maître es arts et autres actes au nom de Me Jacques Verilhaud ; - fol. 39 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Michel Buxellet, postulant la cure de Saint-Chabrais ; - fol. 48 recto et ss., collation du prieuré d'Anzème à frère Melchior Sestier ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Champnétery, La Celle-Dunoise, le doyenné de Saint-Germain, Javerlhac (*ter*), Peyrilhac, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Martin-Château, Vignols, l'aumônerie de Saint-Augustin-lez-Limoges, Saint-Médard, Saint-Maureil, le prieuré du Teil, Panazol, la vicairie de Saint-Jean à Asnières.

574*. Juillet-août 1571

In-4°, 192 feuillets, vélin.

Juillet-août 1571. - Insinuations ecclésiastiques. - « *C'est le nonante-sixiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., acte du refus opposé par le chapitre de La Chapelle-Taillefert de conférer à Me Barthélemy Blondet, clerc du diocèse de Limoges, la prébende préceptoriale « *que souloit cy devant tenir Maistre Vanlry de Clavières en l'esglise séculière et collégiale de Nostre-Dame de La Chappelle-Taillefert* » ; - actes divers relatifs à la collation de la dite prébende au dit postulant ; - fol. 13 verso, acte du refus opposé par l'abbé de Lesterps de conférer le prieuré de Chabanais à Me François Audren, représenté par Me Joseph de Roulhac, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 45 recto, signature en cour de Rome portant provision du dit prieuré en faveur du dit Audren ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de Me Jacques Brenac, clerc (représenté par Me Martial Lascure, chanoine de l'église cathédrale de Limoges), de la prébende « *que souloit tenir feu Maistre Geoffroy Boyer en l'esglise séculière et collégiale d'Hesmotiers* » ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Amand-de Peyrat à Me Etienne Bonnet, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., lettres de tonsure de Me Martial du Masfaure, clerc, postulant la cure de Saint-Martin-Château (*Saint-Martin à Chasteaux*) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 recto et ss., collation de la prévôté de Saint-Vaury faite à frère Louis de Boulezat, religieux du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martial de Jouillat en faveur de Me Michel Barturat ; - avec la prise de possession ; - fol. 46 verso et ss., présentation faite de Me Michel de La Charpaigne (al. *de La Charpagnie*), pour « *obtenir une vicairie appelée de Nostre-Dame de La Carpanie (sie) située près le bourg du dict lieu de La Charpaigne* », paroisse de Fresselines ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Laurens de Meymac, postulant le prieuré de Saint-Denis de Peyrat ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martin-Château (*ter*), Saint-Hilaire-Château, Montrol-Sénard, l'archiprêtré de Nontron, le prieuré de Baignoulx, Eyburie, Gorre, Rilhac, Soudat, Nontron (Saint-Sauveur de) la vicairie de Villards à Bellac, le prieuré de Nouic, de prieuré de Beaubreuil, le prieuré de Saint-Angel (*bis*), Séreilhac, le prieuré de Peyrat, le prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, la sacristanie du monastère de Saint-Robert, Valiergues, la sacristanie de Vedrenne, Croze.

575*. Novembre-décembre 1571

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le nonante-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, acte de réception de Me Léonard de Roulhac comme titulaire de l'une des douze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 4 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Darsouze, postulant la cure de Lascoux ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 11 verso et ss., certificats et autres actes au nom de Me Léonard Colin, postulant la cure d'Azat ; - fol. 13 verso et ss., provision de la cure de La Bregère en faveur de Me Mathieu Teulhier, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso et ss., collation de la cure de Saint-Julien-le-Vendonnois (*Saint-Julien-de-Vendonnois*), faite à Me Pierre Peny ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 21 v, signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Lavignac en faveur de Me Guillaume de Villoutreyx ; - fol. 23 verso, collation de la cure de Jabreilles, faite à Me Pierre Beausyre, représenté par Me Georges Johanon, clerc,

habitant de la Cité de Limoges ; - fol. 25 recto et ss., autorisation de porter l'habit monacal accordée par l'abbé de Bénévent à frère Jean Alasluquetas, postulant une prébende vacante en la dite abbaye ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto, lettres de tonsure de Me Nicolas dit Colin Dupré ; - fol. 28 verso, résignation de la cure de Doms, faite par Me Martial Barbarin en faveur de Me Jean Damas, prêtre ; - fol. 30 recto, collation du vicariat de La Chaise-Dieu, faite à Me Mathieu Benoit, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 32 recto, résignation du prieuré de Vedrenne, faite par Me Jean Lhuylier en faveur de Me Isaac Morel ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 verso, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges par Me François Condat ; - fol. 44 verso, lettres de tonsure de Me Michel Brugière, clerc du diocèse de Limoges, postulant la vicairie d'Ahun, fondée à l'autel des Trois-Rois, en l'église cathédrale de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 47 verso, lettres de degrés et autres actes au nom de Me Jacques Droict, bachelier en droit canon. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Gorre, le prieuré de La Chapelle, la vicairie de Saint-Christophe à Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Martial près Saint-Barbant (*bis*), la vicairie de Teulier à Saint-Gérald, la vicairie du Sépulcre à l'autel des SS. Pierre et Paul à Saint-Léonard, Saint-Fréjoux-le-Riche, N.-D. de La Panouze, la vicairie de Pulveret à l'autel des Trois-Rois en l'église cathédrale de Limoges, Gioux, le prieuré d'Etricot, Loubert, la celle grandmontaine de Rousset, le prieuré de Saint-Léonard, Saint-Hilaire-Château, le prieuré de La Chapelle, la prévôté de Saint-Augustin, Arnac, le prieuré de Lascoux, la vicairie de la Sainte-Vierge à Guéret, Malval, la celle grandmontaine de Balezis en la paroisse d'Isle, le prieuré de Sagniac (?), la celle grandmontaine de Bonneval de Serre, le prieuré de Saint-Vaury, l'abbaye de N.-D. de La Règle.

576*. Mars-avril 1572

In-4°, 192 feuillets, vélin. En tête du registre, deux feuillets de garde en parchemin, écriture gothique du XIII^e siècle, tout semblables à ceux qui ont été signalés ci-dessus à l'art. 1 G 573).

« *C'est le centiesme livre des registres du greffe des insinuations ecclésiastiques...* » - Fol. 1, recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-Terressus en faveur de Me Jacques Chastanet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 4 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Aymard Choumont, clerc ; - fol. 5 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Noard, postulant le prieuré de Saint-Laurent de l'Artige ; - fol. 11 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Det, postulant l'abbaye de N.-D. de Bonlieu ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 21 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Pectoret, postulant la prévôté de Chambon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Martial Pailheron, gradué, postulant la première prébende vacante dans les abbayes de Solignac, Ahun, Bénévent, les chapitres du Dorat, Saint-Yrieix, La Chapelle-Taillefert, Moutier-Roseille, la prévôté de Chambon ou le prieuré du Chalard ; - fol. 28 recto, déclaration de nom et prénom faite par Me Michel Peytouret, représenté par frère Joseph Tronchet, religieux de l'abbaye de Bonlieu ; - fol. 28 verso, acte de réception de Me Jean Verthamond comme chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 31 verso et ss., déclarations de nom et prénom faites par Me Louis d'Echizadour, frère Charles de La Soumaigne et Valentin de Courgnac, représentés par Me François Reculès, chanoine de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 32 verso et ss., lettres dimissoires pour être promu aux ordres mineurs, accordées à Me Jean Paignon, postulant la cure de Vignols ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Tournier, postulant le prieuré de Saint-Denis de Peyrat ; - fol. 43 verso, actes de réception, installation et prestation de serment au nom de Me Jacquet Hugon, doyen de l'église collégiale de Saint-Germain ; - fol. 45 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean de Leyssène, prêtre, postulant l'archipêtré de Lubersac ; - nombreux actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Nontron (prieuré de Saint-Sauveur), Affieux, la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, Azat, la prévôté de Saint-Ybard, la celle grandmontaine de Bonneval de Montusclat, Espartignac, le prieuré de La Mongie, Montjauby, Saint-Junien (*bis*), la celle grandmontaine de Balezis en la paroisse d'Isle, Saint-Bazile, Savignac, Panazol, le prieuré de Peyrat, La Chapelle-Taillefert.

577*. Mai-juillet 1572

In-4°, 188 feuillets, vélin.

« *C'est le cent-ungnesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, procuration donnée par frère Jean de Foyssac, religieux de l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye d'Esse, à Jean Massiot, bourgeois et marchand de Saint-Léonard, et consorts, pour présenter ses titres et faire les déclarations nécessaires à la constatation de son droit ; - fol. 2 verso et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Sornin d'Etouars faite à Me François Foulhaud ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 6 recto et ss., collation de l'archiprêtre d'Aubusson, avec son annexe de Néoux, faite à Me Annet Clidelle ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 11 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Vaury en faveur de Me Bartholomé Mosnier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso et ss., lettres de tonsure de Me Michel Deschamps postulant la prévôté de Saint-Julien à Saint-Vaury ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto, lettres de tonsure de Me Jean de Savignac ; - fol. 18 recto et ss., concordat passé entre noble dame sœur Louise des Cars, religieuse en l'abbaye de Fontevraud et prieure du prieuré de Nouic, d'une part, et sœur Jaqueline de Montaignac, religieuse au monastère de La Règle en la Cité de Limoges, touchant le prieuré de Nouic ; - autres actes y relatifs (cf. ci-dessous) ; - fol. 25 recto, collation de l'aumônerie de l'hôpital de Saint-Yrieix, faite à Me François Chappelle, chanoine du lieu ; - fol. 26 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Nouic en faveur de sœur Louise des Cars ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto, acte de prise de possession de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges par Me Martial Lagorce, gradué, représenté par Me Albert Vincendon, procureur du roi en l'élection du haut Limousin ; - fol. 32 recto, lettres de profession religieuse de dame Eve de Fouchier, prieure du prieuré de Villevalaix ; - fol. 33 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Lavech (de Neuvic) ; - fol. 33 verso, procuration constituée par Me Bartholomé Gigonnet pour prendre possession du prieuré-cure de Saint-Martial de Savignac ; - fol. 36 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de Me Martial Lagorce, prêtre, bachelier ès droits, d'une prébende canoniale « que souloit tenir feu maistre Pierre Gaspy » en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Celle en faveur de Me Jean Picaud, clerc, représenté par Me Jacques Martin, avocat pour le roi au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Annet Servent de La Clidelle (cf. ci-dessus, fol. 6) ; - fol. 47 verso, lettres de tonsure et de prêtrise au nom de Me Jean de Montmaud, postulant l'abbaye de N.-D. de Moutier-d'Ahun ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martial (prévôté de), la vicairie des Bazanes à Liginac, Moutier-Ferrier, Cussac, Saint-Martin-Terressus, le prieuré de La Chapelle-Blanche, le prieuré de Beaubreuil, une vicairie à Saint-Jean en Saint-Etienne, l'abbaye de Prébenoit, Saint-Fréjoux-le-Riche, le prieuré de Chambon-Sainte-Croix.

578*. Juillet-septembre 1572

In-4°, 192 feuillets, vélin. A la fin du registre, feuillet de garde en parchemin, contenant un traité de droit ; écriture gothique du XIV^e siècle.

« *C'est le cent-deuxiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Martin de Soumans en faveur de frère Jean Lebéry, religieux, représenté par Jean Chazeraud, marchand de Chénérailles, - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso, lettres de tonsure de Me Martial Benjamin Martin ; - fol. 6 recto et ss., résignation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Junien faite par Me Jean Veyret en faveur de Me Jean Brousse représenté par Me François Lamy, avocat au siège présidial de Limoges ; - actes divers y relatifs, entre autres un acte notarié passé en la dite ville de « *Saint-Junyen en Lymousin* » ; - fol. 14 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Louis Marchadier, clerc du diocèse de Limoges, postulant le prieuré de N.-D. de Beaubreuil ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso et ss., lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Jean Carne, clerc ; - fol. 23 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Champeix en faveur de Me Michel Chiroux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 verso, acte de prise de possession de la cure d'Egletons par Me Léger Sanguinière ; - fol. 29 recto, procuration constituée par Me Denis Cayard, pour prendre possession du prieuré de Chambon-Sainte-Croix à lui résigné par Me Mathurin du Montet, abbé commendataire de Meymac ; - fol. 30 verso, procuration constituée par frère Joseph Gay, religieux de Saint-Léonard, en faveur de Me François Alesme, pour prendre possession du prieuré de N.-D. de La Chapelle ; - fol. 32 verso et ss., collation de la chapelle de Sainte-Valérie au Pont-Charraud, faite à Me Louis Augier, représenté par Angelin Domenget, marchand d'Auzances ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 35 recto et ss., collation de la cure de N.-D. du Chouchet

faite à Me Denis Allérier, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 37 recto et ss., lettres de tonsure de frère Joseph Tronchet, religieux, postulant le prieuré-cure de Saint-Vincent de Peyrat-la-Nonière ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto et ss., collation de la cure de Rouzède faite à Me Etienne Bloumet, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 44 recto et ss., bulle portant provision du prieuré de Villevaleix en faveur de dame Eve de Faulchier ; - avec l'acte de fulmination ; - fol. 50 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Droux en faveur de Me Léonard de Charsat ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Louis en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la cure de Chamberaud, le prieuré de Seilhac, la vicairie de Saint-Etienne-du-Sépulcre en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, la sacristanie de Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Saint-Léonard, le prieuré d'Arthon, la cure de Surdoux, le prieuré de Vernège, le prieuré de Nouic, les cures de Saint-Just, Linards, Ahun, la vicairie de Sapientis en l'église Saint-Jean de la Cité de Limoges, le prieuré de Saint-Marien, les cures de Jabreilles, Lanouaille, Saint-Bonnet-la-Marche, la vicairie de Campanis à l'autel de Saint-Jean-Baptiste en l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Nouic, une vicairie à Saint-Léonard-de-Noblal, les cures de Buxière et Pensol, la vicairie De Mortuis en l'église collégiale d'Eymoutiers.

579*. Septembre-novembre 1572

In-4°, 192 feuillets, vélin. A la fin du registre, deux feuillets de garde sur parchemin ; écriture gothique du XIV^e siècle.

« C'est le cent-troisième livre des registres du greffe des insinuations... » - Fol. 1 recto, procès-verbal de l'union de la prévôté de Feix au chapitre de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, représenté par Me Pierre Massoulard, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 6 verso et ss., lettres d'examen et autres actes au nom de Me Blaise de Chanceaux, postulant le prieuré de Saint-Denis de Peyrat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 verso, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Guillaume Doudy, postulant l'une des douze grandes vicairies que Me Jean Champaigne « souloit tenir en l'esglise seculiere et collégiale de La Chappelle-Taillefert » ; - fol. 13 recto, acte d'acceptation par les chanoines de Saint-Martial de l'union de la prévôté de Feix à leur chapitre (cf. ci-dessus, fol. 1 recto) ; - fol. 14 recto et ss., lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Jean Teytaud, clerc, postulant la collation de la vicairie de Saint-Eutrope desservie en l'église collégiale du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 verso, lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Pierre Verrilhac, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 17 verso, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Légier Sanguinière (cf. Part. G. 525, fol. 27 verso) ; - fol. 18 recto, lettres de tonsure de Me Louis Augier (cf. Part. G. 525, fol. 32 verso) ; - fol. 18 verso et ss., collation faite à Me François Doumy de la cure d'Affieux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'abbaye (*sic*) collégiale et séculière de Saint-Pierre du Dorat à Me Jean Ramat, docteur en droit ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 verso et ss., acte du refus fait par les chanoines de Saint-Junien de pourvoir Me Jean Normant de la prébende vacante par le décès de Me Denis Dupont ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., collation de la vicairie de Saint-Clément en l'église de Saint-Junien, faite à Me Laurent Bernard ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 36 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Seguy, clerc, postulant la cure de Saint-Sauveur de Peyrat, vacante par la démission de Me Jean Chantoys, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Montalier (al. Mercière), clerc, postulant la cure Saint-Martin-le-Vieux vacante par la démission du dit Me Jean Chantoys, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 verso et ss., collation de la vicairie de Saint-Clément en l'église de Saint-Junien, faite à Me François Benesteau, représenté par Me Sébastien Benesteau, chanoine théologal de l'église collégiale du lieu ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Vergnaud en l'église de Bellac, la vicairie de la Nativité N.-D. en l'église de l'hôpital Saint-Martial de Limoges, la vicairie de Saint-Hubert au cimetière de Sainte-Feyre (*Sti Symphoriani*) près Guéret, le prieuré de Saulgond, la cure de Saint-Martin-le-Point, la vicairie de N.-D.-de-Pitié et de Saint-Antoine en l'église d'Ars, le doyenné de Saint-Etienne, le prieuré d'Azat, le prieuré de Châteauneuf, la cure de Cieux, la cure de Vendonneys.

580*. Novembre 1572-janvier 1573

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le cent-quatriemes livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., collation de la vicairie d'Ahun, « *deservie en l'autel de Notre-Dame des troys Roys de l'église cathédrale de Lymoges* », faite à Me Nicolas de Muret ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 3 verso et ss., collation de la cure de Lageyrat avec son annexe de Chalucet, faite à Me Grégoire Alabrune ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto et ss., lettres de prétrise et autres actes au nom de Me Guillaume Bernard, postulant le prieuré de N.-D. des Salles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Jean Verthamon ; - fol. 15 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me François du Cluzeau, postulant la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, vacante par la résignation qu'en a faite Me Pierre Delavaux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Jean Roudaud, clerc ; - fol. 20 recto, lettres de profession de frère Jean Foucault, religieux de Bénévent ; - fol. 21 verso, lettres de tonsure de Me Pierre de Peny de Cheyroulx, représenté par Me Jean Martin, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 22 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Pierre de Vauguenye ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 26 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Lastroux, clerc ; - fol. 29 recto, collation de la cure de Saint-Pardoux-Lavaud faite à Me Légier Girondier ; - fol. 30 verso et ss., collation de l'abbaye (*vic*) de Saint-Pierre du Dorat faite à Me Jesse Codet, clerc du diocèse de Séz ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 verso, collation du vicariat du prieuré de Saint-Léonard fait au susdit Me Jesse Codet ; - fol. 38 recto, signature en cour de Rome portant collation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me François Martin, clerc, subrogé aux droits de Me Jean Martin ; - fol. 40 recto et ss., autres actes relatifs au dit Jean Martin ; - fol. 43 recto et ss., collation de la vicairie perpétuelle d'Uzurat faite à Me Aymeric Nanot ; - avec l'acte de prise de possession ; - Fol. versocollation du vicariat du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à Me Aymeric Faulcon, chanoine de N.-D. de Poitiers ; - fol. 47 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Paul Psaulmet Borde de Laroche, postulant la vicairie de Mensa en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 49 recto, collation de la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, faite à Me Pierre Vigier ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Etienne (doyenné), Tarnac, Maisonnais, le prieuré de Villedieu, Mérignac, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, la prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, Glanges, le prieuré de N.-D. de Sainte-Berthe, le prieuré de La Ville-Dieu, Lapleau, le prieuré de Feix, Perpezac-le-Blanc, Meuza, Gajoubert, Pradeaux, Droux, Videix, Teyjat, Malemort (archidiaconé), la vicairie de Mensa à Eymoutiers, Saint-Estèphe-le-Droux, Pluviers, Condat, Jabreilles.

581*. Janvier-mars 1573

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le cent-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martial de Jabreilles en faveur de Me Martial Courty ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 40 recto, collation à Me Guillaume Boyer d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers, vacante par la résignation qu'en a faite Me Pierre Voisin, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto et ss., lettres d'attestation de qualités et autres actes au nom de Me Imbert de Leyssseune (représenté par Me Pierre de Leyssenne, son père, procureur au siège présidial de Limoges), postulant la sacristanie de l'église cathédrale de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 10 verso et ss., collation de l'office de sous-prieure de l'abbaye de Bonnesaigne, faite à dame Suzanne d'Hautefort, représentée par Pierre Bardoulat, clerc d'Eymoutiers ; - fol. 12 recto, procuration donnée par Me Martial Courty pour prendre possession de la cure de Jabreilles (cf. ci-dessus fol. 1 recto) ; - fol. 13 verso et ss., lettres de tonsure de noble et vénérable Me Etienne de Roffignac, postulant le prieuré de La Mongie ; - actes divers y relatifs ; - fol. 16 verso et ss., lettres de profession de frère Etienne Collangton, clerc de l'ordre de Saint-Augustin, postulant le prieuré de Peyrat-la-Nonière ; - actes divers y relatifs ; - fol. 22 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Seignac ; - fol. 23 recto et ss., lettres de tonsure de Me Guillaume Cedon, postulant la cure de Jallesches ; - actes divers y relatifs ; - fol. 27 verso, procuration donnée par Me Albert Montondon pour prendre possession d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, vacante par le décès de Me Jean Verthamon ; - fol. 29 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Pradelles en faveur de Me Pierre Mouvoison ; - actes divers y relatifs ; - fol. 32 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Souilhard, originaire du diocèse de Saint-Flour, postulant la cure de Saint-

Martin-Sainte-Catherine de Chagnac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 verso, collation du doyenné de l'église cathédrale de Limoges, faite à Me Guillaume Lescale, docteur ès arts, originaire du diocèse de Bordeaux ; - fol. 39 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende du monastère de Solignac en faveur de frère Michel Mousnier ; - avec ses lettres de profession ; - fol. 43 recto, acte du refus opposé par Pierre Benoit, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, de conférer la sacristanie de la dite église à Me Michel de Leyssène, maître ès arts, représenté par Me Pierre de Leyssène, procureur au siège présidial ; - fol. 44 recto et ss., lettres de maître ès arts et autres actes au nom de Me Jean de la Bouveyrie, postulant une chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 recto, acte de prise de possession de la cure d'Oradour-Saint-Genest par Me Jacque Lussac ; - fol. 49 verso et ss., collation de la vicairie de Saint-Jean en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Blaise Périer, clerc du diocèse de Limoges = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Estricort (prieuré), Etagnat, Saint-Christophe près Lesterps (prieuré), Gajoubert, Le Châtenet, La Maison-Dieu de Limoges (prieuré), Saint-Yrieix-sous-Aixe, Sauvagnac, la vicairie de N.-D. en l'église de Guéret, Saint-Pardoux-le-Vieux, l'hôtel du Dorat (prieuré) (*bis*), Saint-Hilaire-Bonneval, Neuvic, la vicairie de Saint-Pierre-Saint-Paul du Sépulcre à Saint-Léonard, Saint-Estèphe-le-Droux, Chaveroche, Chavanal (prieuré), Le Cluzeau (prieuré), Feix (prieuré), l'archiprêtre de Nontron, Buxerolles, Pensol.

582*. Mai-juin 1573

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le cent-septiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, procuration donnée par Me Bertrand Gomichon à Me Jacques Bailhot, procureur au présidial de Limoges, pour prendre possession d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 2 recto, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Augustin de La Surdie ; - fol. 5 recto et ss., lettres de tonsure de Me Junien de Rousseau (représenté par Me François Lamy, avocat au siège présidial de Limoges), postulant divers bénéfices en l'église collégiale de Saint-Junien ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 recto et ss., collation de la cure de Saint-Just, faite à Me Joseph Dubois, prêtre ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 15 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré du Cher en faveur de dame Jacqueline de Montagnac, religieuse en l'abbaye de La Règle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin en faveur de Me Jean Darthon, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, lettres de tonsure de Me Martial Gayou, clerc ; - fol. 23 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Lamy, clerc, postulant le prieuré de Chaumeil, vacant par la résignation qu'en a faite Me Jean Lamy, clerc, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso, acte de prise de possession d'une prébende de l'église de Saint-Junien par Me Junien de Rousseau (cf. ci-dessus, fol. 5 recto) ; - fol. 30 verso et ss., collation de la cure de La Bregère (al. La Brugière) après Limoges, faite à Me Mathieu Teulyer ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 33 recto et ss., lettres de présentation de Me Pierre Aucousturier, prêtre, à la cure de Saint-Balise de Rousiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso, acte de prise de possession du prieuré du Cluzeau par Me François Reculés ; - fol. 39 verso et ss., lettres de tonsure de Me Louis des Affiz, clerc, postulant la vicairie de Saint-Guinefort fondée en l'église collégiale du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 verso, acte de prise de possession du prieuré du Cher (al. Chiers) par dame Jacqueline de Montagnac (cf. ci-dessus fol. 15 recto) ; - fol. 44 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Barbon, clerc ; - fol. 44 recto, prise de possession du prieuré de Chaumeil par Me Léonard Lamy (cf. ci-dessus fol. 23 recto) ; - fol. 47 recto et ss., lettres de congé pour étudier à Bourges et autres actes au nom de frère Jean Michelon, religieux d'Evau, postulant la prévôté d'Evau ; - fol. 50 verso, lettres de la présentation faite par le recteur de l'Université de Bourges de frère Silvestre Blanchet, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en droit canon, à la prévôté d'Evau. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Faye (prévôté), Saint-Germain près La Souterraine, Chaillat, l'archiprêtre de Nontron, Château-Chervix, Lezignac-Durand (*bis*), Vernèges (prieuré), la vicairie des Bardot en l'église de N.-D. de La Souterraine, Sarron, Exideuil (prieuré), La Pérusse (prieuré), la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, Champeix (prieuré), Nouzières (prieuré), Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-Sulpice-le-Dunois, Glanges, Lafaye, l'archiprêtre de Chirouse, Saint-Victor (prieuré), Saint-Julien-Saint-Affre, Saint-Martin-le-Peint, La Chapelle-Blanche (prieuré), Anzème, Chaillat.

583*. Juin-août 1573

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le cent-huitième livre des registres du greffe des insinuations...* ». Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Jean de La Cour en faveur de Me Guillaume Secrestain ; - actes divers y relatifs ; - fol. 8 recto et ss., lettres de tonsure de frère Guillaume Provenchière, religieux, postulant la cure de Saint-Etienne de Noblat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 recto et ss., collation du prieuré de La Chapelle près Saint-Léonard, faite à frère Pierre Lagrube, religieux de l'ordre de Saint-Augustin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Bony, clerc du diocèse de Clermont, postulant la cure de La Roche près Herment (dioc. de Limoges) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Delaune, clerc, postulant une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 25 recto et ss., collation de la vicairie de Beny et Mauzeys en l'église de Linards, faite à Me Jean de Crosrieu, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Vaux en faveur de frère François Vexière ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto, lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Jean Ruade, al. Queysset, postulant l'archiprêtré de Lubersac ; - actes divers y relatifs ; - fol. 40 verso, acte de prise de possession de la cure de Faye par Me Jean Mazard, représenté par Me Jean Martin l'aîné, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 42 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D ; de La Roche en faveur de Me Philippe Rimbault ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 45 verso, procuration donnée par Me Léonard Delaune à Me Pierre Bardoulat, clerc d'Eymoutiers demeurant à Limoges, pour prendre possession d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers (cf. ci-dessus fol. 21 recto) ; - fol. 48 recto et ss., présentation de frère Guilhem, religieux de Bénévent, au prieuré de Folles ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de La Chapelle-Taillefert, l'aumônerie de La Salle épiscopale, le prieuré d'Anzème, Saint-Martin-le-Peint (*bis*), le prieuré d'Altavaux dépendant de l'abbaye de La Couronne, l'aumônerie de Saint-Maurice en la Cité de Limoges, Saint-Hilaire-Bonneval, la vicairie de Saint-Anastase en l'abbaye de Bonnesaigne, une vicairie à l'autel de Saint-Jean en l'église collégiale du Dorat, Saint-Domnolet, le prieuré de Savignac, l'aumônerie de Brive, le prieuré de La Garde-Saint-Gérald, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église paroissiale de La Chapelle-Taillefert, Moissannes, Saint-Sauveur de Taillefert, Droux, le prieuré d'Auriel, Saint-Sylvestre, le prieuré de Charnaillas, Saint-Sylvain.

584*. Février-mai 1574

In-4°, 192 feuillets, vélin. En tête et en queue du registre, quatre feuillets parchemin d'un traité de théologie ; écriture gothique.

« *C'est le cent-douzième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., collation du vicariat du prieuré d'Aureil à Me Pierre Palais, licencié ès droits ; - autres pièces y relatives ; - fol. 5 recto et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil faite à Me Guillaume Masmouret, représenté par Me Pierre Bardoulat, clerc d'Eymoutiers ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 8 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Segrand de La Chassaingne, diacre, représenté par Me Jean Lavandier, procureur au siège présidial de Limoges. - fol. 8 verso et ss., résignation de l'office de prieur claustral de l'abbaye de Moutier-d'Ahun faite par frère Gélibert de Fournoue en faveur de frère Jean Méricot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso et ss., provision de la vicairie de La Fôret à l'autel de Saint-Jean Sainte-Catherine en l'église de Saint-Domnolet, en faveur de Me André Ardent ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 verso et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Moutier-Roseille faite à Me Martial Pailleron, bachelier en droit, représenté par Me Etienne Bouny, procureur au siège présidial de Limoges ; - actes divers y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., collation d'une autre chanoinie de la dite église en faveur de Me Jean Laboureys, bachelier ès lois ; - actes divers y relatifs ; - fol. 24 recto, collation d'une autre chanoinie de la dite église en faveur du même ; - actes divers y relatifs ; - fol. 28° recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Malval en faveur de Me Mathieu du Monthet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto, acte de prise de possession de l'archiprêtré de Saint-Junien avec son annexe de Brigueil, par Me Pierre Palays ; - fol. 35 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Jacques Fayole, religieux de l'abbaye de Moutier-d'Ahun, postulant l'office de célerier - fol. 40 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Saint-Ybard en faveur de Me Antoine Perrin, al. Grandet ; - actes divers y relatifs ; - fol. 46 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du

prieuré de La Drouille-Noire en faveur de dame Françoise de Salignac ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 49 verso, procuration donné par François Dussel pour résigner la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche en faveur de Me Légier Bony. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Ybard (prévôté), Epaigne (prieuré grandmontain), la vicairie de Bardon en l'église cathédrale, une vicairie à Berneuil, Saint-Silvestre, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de la Sainte-Trinité à La Chapelle-Taillefert, la vicairie de Saint-Michel à Evaux, Altavaux (prieuré), la vicairie de N.-D. à La Tourette, Saint-Silvain (prieuré), Chaillac, l'archiprêtré de Saint-Junien, La Pérusse (prieuré), la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église du Dorat, la vicairie de Sainte-Madeleine au village de La Bussière, la vicairie de Martas en l'église cathédrale, Manot, Saint-Priest-la-Feuille.

585*. Mai-juillet 1574

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le cent-treizième livre des registres du greffe des insinuations....* » - Fol. 1 recto, lettres de tonsure et de prêtrise délivrées à Me Antoine Pradaleys, postulant la cure de Saint-Maurice près Crocq ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Aubesaigue en faveur de Me Jean Mazard ; - fol. 7 recto, collation de la cure de Pluviers faite à Me Joseph Chambon ; - fol. 8 verso et ss., procès-verbal de l'élection de Me Jacques Petiot comme prévôt de l'église collégiale de Saint-Junien, en remplacement de Me Jesse Codel, décédé ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 24 recto et ss., résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Me Pierre Guéroult en faveur de Me Gaspard Benoist, clerc de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., procuration donnée par révérendissime Père en Dieu messire Charles de Rambouillet, cardinal, évêque du Mans, pour prendre possession de l'abbaye de Lesterps ; - actes divers y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., collation de l'office de chambrier du prieuré de Port-Dieu, faite à frère Jean Rigaud, représenté par Maurice Théveny, hôte de la Cité de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 40 recto et ss., collation de la cure de Saint-Maurice de La Jonchère faite à Me Pierre Peyrière ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 43 recto et ss., collation de la vicairie des Palisses en l'église de Treignac, faite à Me Pierre Geneste représenté par Me François Malerbaud ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 46 recto, procuration donnée par Me Pierre de Vauguenye, prêtre, prieur de Beauvais (dioc. de Limoges), à Me Symon Ebrey, chanoine de Saint-Martial de Limoges, pour le représenter en justice ; - fol. 47 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Martin de Jussac en faveur de Me Pierre Penchault ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Martial du Dorat (vicairie), Lépaud, Saint-Médard près Chabanais, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, Salon, le prieuré de Felletin, le prieuré du Bost de Droux, Fontanière, Banise, l'aumônerie des Arènes à Limoges, le prieuré de Beaubreuil, La Mazière, le prieuré de Saint-Priest, Aureil, Saint-Christophe-en-Drouilles près Guéret, le prieuré de Saint-Silvain, le prieuré d'Altavaux, l'archiprêtré de La Meyze, la vicairie de Saint-Front à Saint-Yrieix, Saint-Hilaire-las-Tours.

586*. Juillet-septembre 1574

In-4°, 192 feuillets, vélin. A la fin du registre, deux feuillets vélin, écriture gothique, contenant des portions de l'Ancien Testament, avec commentaires en marge.

« *C'est le cent-quatorzième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure de frère Pierre d'Estivaux, postulant le prieuré de La Faye ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, collation de la cure de Condat, faite à Me Martial Martin, clerc, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 11 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Saulière en faveur de Me Jean La Johanne, représenté par Me Guillaume Nantiat, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 13 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Allegraud, postulant le prieuré (préceptorie, aumônerie ou hôpital) de La Fauvette ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso, collation du prieuré de La Muzelle faite à frère Claude de La Treilhe, religieux ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 23 verso et ss., résignation du prieuré de Clairefaye, faite par Me Jérôme de Beyssac en faveur de Me Léonard Boylaud ; - actes divers y relatifs ; - fol. 31 recto, signature en cour de Rome portant provision en faveur de Me Pierre Lamy, clerc, de la cure de Salignac, vacante par la démission de Pierre Gourrault ; - fol. 33 recto et ss., collation de la cure de Saint-Amand-le-Petit faite à Me

Bertrand Laborne ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 36 recto et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Tremond, clerc, postulant la cure de Saint-Pantaléon vacante par la démission de Me Jean Pomerie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., lettres de tonsure de Nicolas Aucousturier, clerc du diocèse de Clermont, postulant le prieuré-cure de N.-D. (ou de Saint-Chabrais) de Beynat, vacant par la démission de Me Martial Pailheron ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Javerdat à Saint-Pierre-du-Dorat, le prieuré de Tarde (*bis*), Saint-Frion près Felletin, Ussel, la vicairie de Sainte-Madeleine et Saint-Roch en l'église de Folles, Condat, Saint-Martin de Peyrat, une vicairie l'autel des Rois en l'église cathédrale de Limoges, la prévôté de Feix, la vicairie de Saint-Jean-en-Saint-Etienne, le prieuré de Saint-Angel, la vicairie de Saint-Sébastien au Dorat, le prieuré de Beynat, Saint-Hilaire-les-Courbes, la prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, Saint-Bonnet, Saint-Quentin près Felletin, la réfectorerie de l'abbaye de Saint-Augustin.

587*. Septembre-décembre 1574

In-4°, 192 feuillets, vélin.

« *C'est le cent-quinzième livre des registres du greffe...* » - Fol. 1 recto, signature en cour de Rome portant dispense en faveur de Me Martial Lascure, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, qui demandait à être pourvu de deux bénéfices en la même église ; - fol. 4 verso, procuration donnée par frère Louis de Boulezac, réfecteur du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, pour prendre possession du dit office ; - fol. 6 verso et ss., procuration donnée par frère Pierre de Fretat pour résigner le prieuré de Vedrenne en faveur de frère Jean Faure, religieux du monastère de La Chaise-Dieu, représenté par Bertrand Johanaud, marchand de Limoges ; - actes divers y relatifs ; - fol. 14 recto et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de Me François Parvy, postulant la cure de Fromental (*Froumentaud*), le dit Parvy représenté par Guillaume Chenaud, marchand de Guéret ; - fol. 21 recto et ss., collation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche, faite à Me Jean Teytaud ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 24 recto, procès-verbal de la réception de Me Martial Gayou comme l'un des douze grands vicaires de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - fol. 26 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Pierre Merlin, clerc du diocèse de Limoges, postulant la cure de Beyssac ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 35 recto et ss., collation de la vicairie de Saint-Sébastien en l'église collégiale du Dorat, faite à Me Pierre Gayet, représenté par Jean Gayet, son neveu ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 38 recto et ss., collation faite à Me Pierre Roy de l'une des deux vicairies appelées des Pommiers, fondées en l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 40 recto et ss., résignation de la vicairie de Hento seu d'Empto, en l'église Saint-Maurice de Limoges, faite par Me Mathieu Theulier, chanoine de l'église de Saint-Martial, en faveur de Me Pierre Guybert dit Lescu (?), fils d'autre Pierre Guybert, orfèvre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto, lettres de prêtrise et autres actes au nom de frère Jean Boudet, clerc du diocèse de Limoges ; - fol. 49 recto, acte de prise de possession du prieuré de Tarde par frère Pierre de Soulhat de Montmège, représenté par Me Léonard Boyse, prêtre de la Cité de Limoges. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Saint-Quentin, Mounismes, Moissannes, Saint-Alpinien, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré de N.-D. de Pradeau (*bis*), Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Goussaud, la prévôté de Chervix, Saint-Martin-le-Point, Tarde, Fontanière, le prieuré de La Geneytouse (*bis*), Saint-Pardoux-d'Arnet, le prieuré du Chier, Moutiers (Saint-Pierre et Saint-Barthélemy de), Saint-Hilaire-les-Courbes, la vicairie de Courbefy à Saint-Michel-des-Lions.

588*. Décembre 1574-février 1575

In-4°, 192 feuillets, vélin. En tête et en queue du registre, quatre feuillets vélin, écriture gothique, reproduisant diverses portions du Nouveau Testament.

« *C'est le cent-seizième livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 1 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes délivrés à Me Jean Gougeaud, postulant la vicairie fondée par feu Me François de Gail en l'église de Saint-Brice ; - fol. 8 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rilhac en faveur de Me Martial Eyrault ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso et ss., collation de la cure de Troche, faite à M. Léonard Jouffre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto, lettres de prêtrise au nom de Me Martial Eyrault (cf. ci-dessus fol. 8 recto) ; - fol. 19 recto et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des saints ordres, accordées à frère François de Leschamel, représenté par César Marchandon, clerc de Bénévent,

demeurant à Limoges ; - bulle de provision de la commanderie de Saint-Antoine de Lestard, vacante par la démission de Me Georges de Nespolz, en faveur du dit Leschamel ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 32 verso et ss., collation du vicariat du monastère de Saint-Michel de Cluse (diocèse de Tours), faite à noble et vénérable Me Georges du Prévost, prieur de La Chieze, représenté par Me Michel Sandemoy de Saint-Pardoux ; - fol. 39 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Bertrand Charon, postulant la prébende canoniale « *que maistre Jehan Bourdeys souloit tenir en l'esglise seculière et collégiale de Saint-Junyen* » ; - fol. 46 verso, lettres de tonsure de Me Jean Lauvergnat, de la ville du Dorat, représenté par Me Guillaume Théveny, de la ville de Saint-Léonard ; - fol. 47 verso et ss., lettres d'attestation d'études, délivrées à Me Jacques Boyol, postulant la cure de Cieux ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les bénéfices de Jardin, le prieuré de Nouziers, Fursac, Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie de Champmain à Saint-Léonard, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, La Geneytouse, Condat, la théologale de Saint-Yrieix, Beyssac, le prieuré de Montusclat, Glandon, la vicairie de N.-D. la Joyeuse (ou du Chevalier) à Saint-Michel-des-Lions, la vicairie d'Etouars à l'autel de Saint-Joseph en l'église cathédrale de Limoges, la vicairie de Saint-Sébastien en l'église collégiale du Dorat, Cieux, le prieuré de La Mazelle, l'aumônerie de Saint-Maurice en la Cité de Limoges, une vicairie à Berneuil (*bis*), le prieuré de Saulgond, le prieuré de Sermur, Voutezac (al. Boutezac), Perpezac-le-Blanc, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, Abjat.

589*. Juillet-septembre 1576

In-4°, 192 feuillets, vélin. En tête et en queue du registre, quatre feuillets vélin, écriture gothique.

« *C'est le six-vingt-deuxiesme livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Antoine Pratzbonneau ; - fol. 4 verso et ss., collation de la cure de Saint-Médard, faite à Me Léonard Desroches ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto et ss., collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à Me François Guibert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 verso et ss., collation de la cure de Chamborêt, faite à Me André Barny ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 verso lettres de prêtrise de Me Jacques Soury ; - fol. 16 verso et ss., résignation de la cure de Glanges, faite par Me Pierre Beaussire en faveur de Me Martial Bournazeau du Masgontier ; - avec la prise de possession de la dite cure ; - fol. 18 verso, lettres de tonsure de Me Pierre Faure ; - fol. 19 recto, lettres de prêtrise de Me Pierre Mathieu ; - fol. 20 recto, collation de la cure de Saint-Martin de Pionnat, faite au dit Me Pierre Mathieu ; - fol. 22 recto et ss., collation de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à frère François Veyxière, religieux, représenté par Me François de Reculès, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 recto, acte de prise de possession de la prévôté d'Ambazac par Me Antoine de Chavanac, représenté par Me Michel de Leyssène, curé de Feytiat ; - fol. 28 verso et ss., signatures en cour de Rome portant provision : de la chanoinie « *que feu maistre Marcial Baignhol souloit tenir en l'esglise de Saint-Marcial de Lymoges* », en faveur de Me Robert Lemaistre ; - et de la vicairie de N.-D. de La Joyeuse fondée par feu Jeannette du Peyrat en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, en faveur du même ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jacques de Feugas, représenté par Me Mathieu Boudet, notaire royal au Lonzac ; - fol. 36 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Chénérailles en faveur de Me Pierre Chevailhe ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 42 recto et ss., lettres de présentation à la vicairie fondée en l'église de Soubrevas, en faveur de Me Pierre Vignenaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 verso, acte de prise de possession de la cure de La Roche-Nozil par Me Léonard de la Naute, représenté par Pierre de Gergnoux, marchand de la Cité de Limoges ; - fol. 46 verso et ss., collation de la cure de Panazol, faite à Me Philippe Rymbaud, représenté par Vincent Rymbaud, de Romorantin, « *à présent demeurant en la Cité de Limoges* » : - autres actes y relatifs, - fol. 50 recto et ss., procès-verbal du vicariat constitué par le prieur de La Vinadière pour bailher les habits et recevoir à profession en l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem frère Jean Mundi, religieux ; - collation du prieuré d'Orluc au dit Mundi ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la sacristanie de l'abbaye de Grandmont, l'archidiaconé de Malemort, le doyenné de Saint-Yrieix, le prieuré de Felletin, la cure de Bonnefont, l'archidiaconé de Limoges, la vicairie de Tacquetet à Guéret, une vicairie à l'autel de Saint-Barthélemy en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Dinsac, Soudeilles, le prieuré de La Drouille-Noire, l'abbaye de Bœuil (*bis*), la vicairie de Saint-Anne à Saint-Léonard, la cure de Samathie (?), la

vicairie de Mensa (al. Mensac) à Eymoutiers, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, le prieuré de Sauvagnac, la cure de Chabrat, une vicairie à Soubrevas, la prévôté d'Arnac près Pompadour, le prieuré de Toulx-Sainte-Croix, l'archiprêtre de Combrailles.

590*. Décembre 1576-mars 1577

In-4°, 192 feuillets, vélin. En tête et en queue du registre, deux feuillets de garde en vélin, écriture gothique, contenant quelques portions de l'Évangile selon saint Jean.

« *C'est le six-vingt-quatrième livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Marc-à-Frongier en faveur de Me Pierre Cougnet (ou Congnet), prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de Me George Pomyer, postulant le prieuré de Saint-Jacques de Thoys (al. Thoueys), vacant par la démission de Me François Pasquet ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 18 verso et ss., présentation de Me André Ardent à la cure de Saint-Quentin près Lesterps ; - avec les actes de nomination et de prise de possession ; - fol. 23 recto et ss., procuration donnée par Me Raymond du Plantadis, pour prendre possession du prieuré de N.-D. (ou Saint-Pardoux) de Magnac ; - avec l'acte de la dite prise ; - fol. 26 verso, lettres de prêtrise de Me Léonard de Monceaux ; - fol. 27 recto, lettre de prêtrise de Me Antoine Sardailhon ; - fol. 27 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Jean de Loubert en faveur de Me François de Roffignac, représenté par François Tiffonnet, marchand de Saint-Maurice-des-Lions ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 verso et ss., collation du prieuré de N.-D. de Chabrat, faite à frère Guillaume Giraud ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 34 verso, lettres de tonsure de Me François Bardonneys, représenté par Me Pierre Néaume, maître chirurgien de Limoges ; - fol. 35 verso et ss., résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Mathieu Teulier en faveur de Me Jean Lafosse, représenté par Me Barthélémy Guibert, l'un des quatorze grands vicaires de la dite église ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 42 recto et ss., collation de la cure de Courbières, faite à Me Léonard Tragale, représenté par Me Jean Girondie, lieutenant de la juridiction de Bret ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 45 recto, lettres de degré de maître ès arts en l'Université de Bourges, accordées à Me Antoine Préost (*sic*) ; - fol. 47 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Javerdat en faveur de Me Martial, Collet, clerc ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 50 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Coste, postulant « *la chanoinie et prébende que maître Jehan Laboureys souloit tenir en l'esglise séculière et collégiale de Saint-Martin du Moustier-Rouzeille* » ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Sainte-Catherine-la-Basse en l'abbaye d'Ahun, le prieuré de Bujaleuf, les cures de Chaumeil, Dinsac, la prévôté d'Ambazac, la cure de Murat, la prévôté de Peyrilhac, la cure de Saint-Sauveur et son annexe N.-D. de Bellac, la cure de Châlus et son annexe Lagerat, la cure de Bellechassaigne, le prieuré de Saint-Jacques de Magnac, les cures de Sainte-Anne, Saint-Sylvestre, le prieuré de La Galemache, la cure de N.-D. de Saint-Junien, l'archidiaconé de Malemort.

591*. Mars-mai 1577

In-4°, 129 feuillets, vélin.

« *C'est le six-vingt-cinquième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard d'Arsouze (représenté par frère Jean Soulière, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges), postulant le prieuré de Lascoux vacant par la démission de Me Jacques Hugon : - nombreux actes y relatifs ; - fol. 11 verso, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur les fruits du prieuré de Lascoux en faveur du susdit Hugon ; - fol. 15 recto et ss., procuration donnée par le susdit Hugon, prieur du prieuré de Masgoutière, pour résigner le dit bénéfice ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 verso, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur les fruits du prieuré de Masgoutière en faveur du susdit Hugon : - fol. 26 verso et ss., procuration donnée par Me Antoine Chamaloux pour résigner la cure de Saint-Pierre du Moutier-Ventadour en faveur de Me fol. Martin Périer ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., lettres de tonsure, titres de cléricature et autres actes au nom de Me Jean Bordas (al. Bordes), postulant la cure de Sainte-Croix du Moutier-d'Ahun vacante par la démission de Me Martial Pailheron ; - fol. 39 verso et ss., procuration donnée par Me Jean Lafosse pour résigner la chanoinie qu'il tenait en l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Jean Pipey ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 verso et ss., procuration donnée par

Me Mathieu Teulier pour résigner la cure de La Bregère (al. La Brugière) près Limoges en faveur de Me Joseph Duboys ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso et ss., collation de la prévôté d'Ambazac faite à Me Pierre Certain, prêtre, représenté par Me Martial Pabot, chanoine de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Saint-Maureil, les cures de Gorre, Gajoubert, Dinsac, Verneuil, Saint-Pardoux près Lubersac, Saint-Aignan, le prieuré de La Fauvette, la cure de Breuilaufa, la vicairie de Boyssac à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Saint-Aulaire, la vicairie de Peyzac à Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de l'Artige, la vicairie de Sainte-Marguerite à Saint-Michel-des-Lions, l'archiprêtré de Bénévent, le prieuré de Colondanes, les cures de Gorre, Saint-Quentin près Lesterps, Bellac, la vicairie de Saint-Eloi au monastère de Saint-Martin-lez-Limoges, le prieuré de Sainte-Berthe, l'abbaye de Solignac.

592*. Octobre-décembre 1577

In-4°, 192 feuillets, vélin. En tête et en queue du registre, deux feuillets de garde en vélin, écriture gothique, provenant d'un traité de théologie.

« C'est le six-vingt-huitiesme livre des registres du greffe des insinuations... » - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Jacques d'Hermerière, religieux de l'abbaye de N.-D. de Bonlieu, postulant le prieuré de Saint-Martial d'Arfeuille ; le dit d'Hermerière représenté par Me Ouradour Chièze, notaire de la ville de Bellegarde ; - fol. 9 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Michel Choulet, postulant une chanoinie en l'église de La Chapelle-Taillefert ; le dit Choulet représenté par Me François Choulet, son oncle, chanoine de la dite église ; - fol. 12 recto et ss., résignation de la cure de Lespinasse, faite par Me François Choulet, curé d'icelle ; - fol. 13 verso et ss., collation de la cure de Vignols (al. Vignoulx), faite à Me Joseph Chambon, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto, présentation de titres universitaires faite par Me Jean Delaroche (al. Vouzelle), gradué, au chapitre de l'église cathédrale de Limoges ; la dite présentation faite *in sacristania seu revestuario ecclesie parochialis Sancti Petri de Quadrivio urbis Lemovicensis ob tumultus bellicos qui precto nunc in hac patria vigent...* ; - fol. 19 verso, collation de la « celle » de Pourrières, faite à frère Gabriel Chardebeuf, religieux de Grandmont ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 22 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Delaroche, précité ; - fol. 24 recto et ss., collation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite à Me Sébastien Duchilleau, représenté par Me Guillaume Roussaud, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso et ss., collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à Me Martial Lagorce ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 33 verso et ss., lettres de tonsure de Me Antoine du Couderc (représenté par frère Mathieu Girou, religieux de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges), postulant le prieuré de Saint-Priest près Sainte-Anne, vacant par la démission de Me Raoul Duvert, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Pierre Vareille dit Noallier (al. Gentioux), postulant la cure de Saint-Martial de Gentioux ; - fol. 48 recto et ss., signature en cour de Rome portant nouvelle provision du prieuré de La Drouille-Noire en faveur de dame Françoise de Salignac, représentée par Me Jean Delaroche (al. Vouzelle), précité ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la prieuré de la Maison-Dieu au Dorat, les cures de Lageyrat, Saint-Jean en Saint-Etienne, Chirat, le prieuré de Saint-Alpinien, la vicairie de Marteau à Saint-Etienne de Limoges, la vicairie de Mortuis en l'église d'Eymoutiers, la cure de Peyrat, le prieuré de Chastaing (*bis*), la chantrerie de Saint-Martial à Guéret, l'infirmerie de l'abbaye d'Ahun, la sacristanie du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, l'archiprêtré de Nontron, la cure de Maisonnais, la vicairie de Léchille à Saint-Martial de Limoges, la cure de Saint-Bonnet.

593*. Décembre 1577-avril 1578

In-4°, 203 feuillets, papier.

« C'est le six-vingt-neufiesme livre des registres du greffe des insinuations... » - Fol. 2 recto et ss., acte de prise de possession de la cure de Saint-Setiers par Me Antoine Songniet ; - avec une procuration y relative ; - fol. 4 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Robert Cossart, postulant la cure de Saint-Victorien ; - fol. 11 verso et ss., collation de l'aumônerie du grand hôpital de Saint-Yrieix, faite à Me Léonard des Fossés-Aupetit, prêtre, représenté par Me Martial Meytraud, avocat en la dite ville ; - avec l'acte de prise de

possession ; - fol. 13 verso et ss., collation à Me Pierre Drouhet de la vicairie fondée en l'autel N.-D. de Saint-Pierre-du-Queyroix par feu Marie Jalouze ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 15 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Martial Marteau, archidiacre de la Marche, en l'église cathédrale de Limoges, en faveur de Me Jean Benoit ; - fol. 17 verso et ss., lettres de tonsures et autres actes au nom de Me Etienne Teste, postulant la cure de Saint-Setiers ; - fol. 25 verso et ss., acte de prise de possession du prieuré de Savignac par sœur Suzanne de Saint-Martial, religieuse de l'abbaye de La Règle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso, collation de la vicairie de Brachet en l'église cathédrale de Limoges, faite à Me François Chazaud ; - fol. 30 recto, lettres de tonsure du dit Chazaud ; - fol. 30 verso et ss., collation du prieuré de La Brionne, faite à sœur Louise de Malleret, religieuse de Blessac, ordre de Saint-Benoît ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 recto et ss., lettres de diaconat et autres actes au nom de Me Jean Verthamon, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, représenté par Me Jean Martin, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 37 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Védrenne en faveur de frère Antoine Préost (*si*), religieux de Chambon-Sainte-Valérie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 recto, acte de prise de possession de l'archiprêtré de Nontron avec ses annexes d'Oradour et de Vayres par Me Mathurin Sorin ; - fol. 46 recto, acte de prise de possession de la cure de Maisonnais par Me Honoré Camus ; - fol. 48 recto, collation de la cure de Saint-Pierre de Chézeaux (al. Cazaulx), faite à Me Jean de Maumagon, représenté par Blaise Goursaud, sergent royal en la sénéchaussée de Limousin. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Brachet en l'église cathédrale, la vicairie de Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de La Chapelle près Saint-Léonard (*bis*), les cures de Montjauvy, Flayat (*ter*), Saint-Merd-la-Breuille, Meillars, l'une des trois vicairies de l'abbaye de La Règle, la cure de Guéret, le prieuré d'Azat, le prieuré de Moissannes, les cures d'Ambazac, Croze, le prieuré de la Drouille-Noire, le prieuré de Chaumeil, la cure de Saint-Merd, la réfectorerie de l'abbaye de Meymac, la cure de Saint-Amand-Jartoudeix (*bis*), la vicairie de la Carole à Saint-Martial de Limoges, la cure de Meilhac, le doyenné de Saint-Etienne, les cures de Saint-Sornin près Chambon, Chamborêt.

594*. Avril-juin 1579

In-4°, 256 feuillets, papier.

« *C'est le six-vingt-treizième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 2 recto, déclarations de nom et prénom faites : par Me Jacques Duteil, gradué, par devant les chanoines de Saint-Pierre du Dorat ; - fol. 3 recto, par Me François Foulcaud, écolier étudiant en la ville de Toulouse, représenté par Me Martial Lagorce, curé de Saint-Maurice en la Cité de Limoges, par devant les chanoines de La Chapelle-Taillefert ; - fol. 5 recto et ss., lettres de tonsure de Me Simon Poilhot (al. Pouilhot), postulant une chanoinie vacante en l'église collégiale de Saint-Junien par la démission de Me Etienne Bloumet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 recto, déclarations de nom et prénom faites : par Me Jean Deforges, gradué, par devant les chanoines du Dorat ; - fol. 10 verso, par Me Jean Delaborne, gradué, par devant les chanoines de Saint-Junien ; - fol. 11 recto, par Me Michel de Leyssène, maîtres ès arts, par devant les chanoines de Saint-Germain-les-Belles ; - fol. 11 v et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Nicolas de Beaulieu faite à Me Simon Hebreys ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 verso, procuration donnée « *devant Pierre Foucaud, notaire royal juré soubz le seel aux contractz à Montmorillon et à Bourgneuf pour le roy nostre sire* », par Messire Antoine Maucourent, prêtre, curé de l'église paroissiale Sainte-Blaise de La Forêt, dépendant du prieuré conventuel Saint-Barthélemy de Bénévent, pour résigner la dite église en faveur de Me Léger Giroudier représenté par Guillaume Rubent, clerc d'Eymoutiers ; - fol. 17 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Blanchon, licencié ès droits, par devant les chanoines de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 19 recto et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, faite par Me Jacques Rogier l'aîné, chanoine, en faveur de Me Jacques (al. Joseph) Rogier le jeune, représenté par Me Joseph Rougier, chanoine de la dite église ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard de La Mareille (représenté par Me Léonard Belesy, praticien de Saint-Léonard), postulant la cure de Saint-Christophe ; - fol. 38 verso, acte de prise de possession de la cure de Saint-Priest-sous-Aixe par Me Joseph Chambon ; - fol. 40 recto et ss., collation de la dite cure, faite à Me Guillaume Malerbault ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 43 verso, déclaration de nom et prénom faite par Jean Verthamon, gradué, par devant les chanoines de l'église cathédrale ; - fol. 44 verso et ss., présentation de titres faite aux chanoines de l'église cathédrale et à ceux de l'église de Saint-Martial par Me Claude Grongnet, maître ès arts de l'Université de Paris, représenté par Me Michel de Leyssène, chancelier de l'évêque de Limoges ; - fol. 47 recto et ss.,

déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Delaborne, gradué de l'Université de Toulouse, conseiller au présidial de Limoges. = Les actes qui suivent concernent l'aumônerie de La Salle épiscopale, la vicairie du Chevalier à Saint-Michel-des-Lions (*bis*), Les vicairies de La Courcelle et d'Amadien à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Beteste, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la vicairie de Baye à Saint-Etienne de Limoges, la chantrerie de la dite église, le prieuré de Sannat, la vicairie de Sainte-Catherine à l'abbaye de La Règle, le prieuré de Felletin, les cures de Montjauvy, Nouic, la sacristanie d'Evaux unie à la prévôté, la cure de La Nouaille, la vicairie de Baleston à Saulgond, la vicairie de Saint-Martial à Saint-Etienne, la cure de Saint-Amant-Magnazeix, la cure d'Ahun, la vicairie de Marteau à Saint-Etienne, l'abbaye de Prébenoit.

595*. Mars-juin 1580

In-4°, 235 feuillets, papier.

« *C'est le six-vingt-seizième livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 2 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix en faveur de Me Pierre Lagorce dit Peyrou ; - fol. 4 recto et ss., lettres de tonsure de Me Antoine Bourroux postulant le prieuré de Ladaigne ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 verso, déclaration de nom et prénom faite par frère François Barbarin, nommé prieur claustral de l'abbaye de Lesterps ; - fol. 10 verso, collation de la cure de Chaptelat faite à Me Léonard Gouvaing (al. Mounet) ; - fol. 11 verso et ss., présentation de Me Gilles (Egidius) Phelipouneau comme curé de la paroisse de Sainte-Félicité au Pont-Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs insinués par frère Jean Soulière, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - fol. 16 verso, résignation du prieuré de Sainte-Valérie de Felletin, faite par frère Antoine de Liz, religieux de l'ordre de Saint-Benoit en l'abbaye du Moutier-d'Ahun, en faveur de frère Valentin de Courgeat, religieux en l'abbaye de Saint-Cyprien ; - fol. 18 recto et ss., collation de la cure de Bussière-Boffy, faite à Me Anne Carrel ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso, procuration donnée par les chanoines de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges à Me Jacques Baussan pour en leur nom prendre possession de la prévôté d'Azat-le-Riz ; - fol. 24 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la dite prévôté d'Azat-le-Riz en faveur de Me Léger Laurentière représenté par Me Pierre Deflottes, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto et ss., résignation du prieuré de Monceix faite par Me Pierre de Chassignac en faveur de Me Louis du Masvalier ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 38 recto et ss., collation du prieuré ou prévôté d'Azat faite à Me Pierre Corbier ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 45 recto et ss., collation de la cure de Beysnac, faite à Me Etienne Chambon représenté par Guillaume Rubent, d'Eymoutiers ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 47 verso et ss., lettres de tonsure de Me François Valade postulant la cure du Bois ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Vidailhac (*bis*) et Chaptelat, le prieuré de Courrieu, la vicairie de Saint-Martial à Saint-Vaury, le prieuré de La Souterraine, le prieuré du Bourg-d'Hem, le prieuré de La Galemache uni à la sacristanie de Saint-Léonard, le prieuré de Malval, les cures de Montrollet, Mouzon et Lésignac-Durand, le prieuré de La Chapelle-Saint-Robert, les cures d'Etaignac, Neuvic et Saint-Merd, la vicairie des saints Pierre et Paul à La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Chabrat, la vicairie de Saint-Eustache au monastère de Bonnesaigne, le prieuré de Charnailas, les cures d'Azat, La Mazière et Texon, la prévôté de Saint-Ybard.

596*. Juin-octobre 1580

In-4°, 238 feuillets, papier.

« *C'est le six-vingt-dix-septième livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 2 recto et ss., lettres d'attestation de qualité et d'examen au nom de Me Benoit Blancard (représenté par Me Michel de Leyssène, chancelier de l'évêque de Limoges), postulant la prévôté de Saint-Ybard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto, signature en cours de Rome portant provision du prieuré de Sardent en faveur de Me François Druilhettes ; - fol. 10 verso, acte de prise de possession du prieuré de Bujaleuf par Me Léonard de Fleyx, représenté par Me Jean Delajoumard, praticien de Limoges ; - fol. 12 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Pierre Barry, pourvu en cours de Rome du dit prieuré du Bujaleuf ; - fol. 19 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me François de Druilhettes, prieur de Sardent (cf. ci-dessus fol. 8), représenté par Me Pierre Pourioux (?), prieur de Saint-Dizier ; - fol. 29 recto et ss.,

signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beauvais en faveur de Me Pierre Martin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré du Chatelet-Laudré en faveur de Me Michel Légier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 recto et ss., collation du prieuré-cure de Saint-Pierre de Bournet, faite à frère Mathurin Brix, religieux de l'ordre de Fontevault, représenté par Léonard Chapellat, hôte des faux-bourgs de Boucherie à Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 verso et ss., lettres de tonsure de Me Claude Bailhot, postulant une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, vacante par la démission de Me Jean Baignol ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie des Cinq plaies fondée au grand autel de l'église de Soubrevas près Limoges, la chantrerie de l'église cathédrale, les cures de Bort et Javerlhac, le prieuré de La Celle-sous-Gouzon, l'aumônerie du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, le prieuré de Burgnac, la cure de Segonzac, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de Lagarde, la vicairie de Lafarge, la célérierie de l'abbaye de Beaulieu, les cures de Chaumeil (*bis*) et Chavanat, le prieuré de La Maison-Dieu au Dorat, la cure de Pluviers, le prieuré de Mourioux, la cure de Saint-Michel de Vesse, le prieuré de Bost-las-Mongéas, la cure de Mansannes, la vicairie de Saint-Etienne sur le sépulcre de Saint-Martial, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure d'Aixe.

597*. Mars-mai 1581

In-4°, 282 feuillets, papier.

« *C'est le six-vingt-dix-neufiesme livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 2 recto, acte de prise de possession de la cure de Saint-Auvent par Me Sébastien Mathieu, clerc du diocèse d'Angoulême, représenté par Me Jean Boulesteys, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 5 recto et ss., lettres d'attestation et autres actes au nom de Me Pierre Juden (représenté par Me Pierre de Chièze-Martin, notaire à Saint-Laurent-sur-Gorre), postulant la cure du dit Saint-Laurent-sur-Gorre ; - fol. 9 verso et ss., lettres d'attestation et autres actes au nom de Me Pierre Aupetit, postulant la cure de Sainte-Croix de Gorre ; - fol. 15 recto et ss., collation de la vicairie de Saint-Bonnet en la prévôté d'Evau, faite à Me Jean Nogerie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Pierre Vercilhac, postulant une vicairie fondée à l'autel Saint-Etienne de l'église collégiale du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 verso, lettres de prêtrise de Me Jean de Verthamon, bachelier en droit canon et chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 24 recto, lettres de tonsure de Me François Delafon, de Saint-Yrieix ; - fol. 25 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Martial Delageneste, clerc, postulant la cure de Saint-Marc-à-Frongier ; - fol. 37 verso et ss., résignation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Claude Grongnet en faveur de Me Paul de Nérignac ; - actes divers y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Me Guillaume Boyer, gradué, postulant une prébende en diverses abbayes (Uzerche, Vigeois, Solignac) et chapitres (Saint-Germain, Eymoutiers) ; - fol. 44 recto, par frère Valentin de Courgnac, gradué, postulant une prébende en diverses abbayes et chapitres (Uzerche, Solignac, Ahun, Chambon) ; - fol. 44 verso, par Me Louis d'Echizadour, gradué, postulant une prébende du chapitre d'Eymoutiers ; - fol. 45 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jacques Dubreuil (représenté par Me Léonard Reculès, apothicaire de la Cité de Limoges), postulant le prieuré de Saint-Michel de Châteauneuf ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Faux-Mazuras, la prévôté de Faye, le prieuré de Sardent, la cure de Beyssac, la prévôté de Saint-Junien, la cure de Chaptelat, le prieuré de Nouzières, une vicairie en l'église de Bessines, la vicairie de Saint-Vincent en l'église de La Souterraine, une vicairie en l'église du Dorat (*ter*), la cure de Gartempe, la prévôté de Chambon, les cures de Saint-Maurice-les-Brousses, La Croisille, Saint-Silvain de Bellegarde, le prieuré de Saint-Nicolas, la vicairie de Gibiac en la paroisse de Moutier-Ventadour, l'aumônerie de Nontron, les cures de L'Eglise-au-Bois, Piégut, Donzenac, Meilhars, l'archidiaconé de Malemort, la chambrière du monastère de Solignac, les cures de Faux, Mailhac, le prieuré de Malval, la sacristanie de l'église de La Souterraine.

598*. Novembre 1581-mars 1582

In-4°, 250 feuillets, papier.

« *C'est le sept-vingt-deuxiesme livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 2 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Couzours en faveur de Me Jullien

Guilhemot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 verso, procuration donnée par Me Léonard Broussaud, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, à Me Jean Pouyat, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial, aux fins de le représenter dans toutes les affaires afférentes à son canonicat, attendu qu'il vient d'être nommé à la chapelle du roi ; - fol. 9 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Pierre Servailhat, postulant la cure de Saint-Loup d'Estivaux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Rilhac en faveur de frère Jean Soulière, religieux de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 19 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chabanais en faveur de frère Jean Delachaumette, religieux profès au monastère des Salles ; - actes divers y relatifs ; - fol. 24 verso, lettres de tonsure de Me Guillaume Prince, de la paroisse de Saint-Silvestre ; - fol. 25 recto, lettres de profession de frère Jean Soulière, religieux de Saint-Augustin-lez-Limoges (cf. ci-dessus fol. 15 recto) ; - fol. 26 verso, collation de la cure de Flayac faite à Me Jean Pastrye ; - fol. 28 recto, lettres de cléricature et autres actes au nom de Me François Reynaud, demandant à être promu aux ordres sacrés ; - fol. 30 recto et ss., acte de prise de possession d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges par Me Guillaume Prince (cf. ci-dessus, fol. 24) ; - fol. 31 recto et ss., collation de la cure de Beaumont près Felletin faite à Me Etienne Verger ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 34 recto, acte de prise de possession de la cure Saint-Loup d'Estivaux, par Me Pierre de Senelhac ; - fol. 36 recto, acte de prise de possession de la prévôté de l'église Saint-Martial par Me Joseph Chambon ; - fol. 37 verso, lettres de notaire apostolique accordées à Me Paul de Negrignac (al. Nigrignat) ; - fol. 38 verso et ss., collation de la cure d'Ars faite à Me Nicolas Barthon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 recto, lettres de tonsure de Me Léonard Nicolas ; - fol. 42 verso, collation du prieuré de Saint-Jean de La Veyrine faite à Me Pierre Baignol (al. Bagniol) ; - fol. fol. 43 verso, collation du prieuré de Piégut faite au dit Baignol ; - fol. 45 recto, acte de prise de possession de la cure de Nexon par Me Jean Thomas ; - fol. 46 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Javerlhac en faveur de Me Jacques Dupont ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Hautefaye, le doyenné de Limoges (*bis*), les cures de Châteauponsac et Saint-Cessateur, la vicairie de La Pucelle à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Beaune, Boisseuil, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Laurent et le haut Châlus, une vicairie à Saint-Domnolet, le prieuré de Saint-Christophe, la sacristanie du prieuré de Saint-Angel, le prieuré de Piégut, le doyenné de Limoges, la chambrière de l'abbaye de Solignac, la célererie du monastère de Beaulieu, les cures d'Asnières, Saint-Jal, le haut Châlus, Vicq, Saint-Amand, la vicairie de Masléon à Saint-Etienne de Limoges, une vicairie à Bellac, la prévôté de Saint-Martial.

599*. Mars-mai 1582

In-4°, 222 feuillets, papier. En tête et en queue du registre, feuillets de garde sur parchemin, écriture romane, provenant d'un traité sur les démons : Antiquo hosti qui sub Behemoth nomine dominica voce describitur...

« C'est le sept-vingt-troyziesme livre des registres du greffe des insinuations..... » - Fol. 1 recto, collation du doyenné de l'église cathédrale de Limoges faites à Me Martial Lascure le jeune ; - fol. 2 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Guy Suduyraud (al. Soudoyraud), fils de Me Léonard Suduyraud, conseiller au parlement de Bordeaux, postulant une chanoinie du chapitre de Saint-Germain-les-Belles ; - fol. 10 recto, lettres de tonsure : de Me Martial Bournazeau ; - fol. 10 verso, de Me Léonard Goudencein, représentés tous deux par Psalmet Tyrebast, d'Eymoutiers ; - fol. 11 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me François Hugon, postulant la vicairie de Saint-Fiacre en l'église Saint-Maurice de la Cité de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto et ss., collation de la cure de Sainte-Valérie et Saint-Jean de Felletin, faite à Me Léger Mazuet ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 22 recto et ss., collation de la vicairie de La Pucelle, desservie à l'autel, de N.-D. La Joyeuse en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix ; la dite collation faite à Me Pierre L'homme, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 recto et ss., résignation du prieuré de N.-D. de Nouzières faite par Me Pardoux Grassan en faveur de Me Gabriel Tardy ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso, procuration donnée par Me Léonard Mergue, du Pont en Poitou, pour prendre possession en son nom du doyenné de l'église de Limoges ; - fol. 34 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Derre dit Boyssas (représenté par Me Antoine Pomerye, docteur ès droits), postulant la cure de Roche ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 recto et ss., résignation du prieuré de Saignac faite par frère André Janet en faveur de frère Mathurin Méraud, représenté par frère Jean Soulière, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - autres actes y

relatifs ; - fol. 45 recto lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Pierre de Suyduyraud, doyen du chapitre de Saint-Germain-les-Belles (cf. ci-dessus fol. 2 verso). = Les actes qui suivent concernent le prieuré de N.-D. de Bersac, les cures de Palisse (*bis*), Saint-Marien, Saint-Pardoux-Lavaud et Panazol, la prévôté de Rilhac, la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Barbarot en l'église cathédrale de Limoges, la cure de Beyssac, la vicairie de Saint-Jacques à Bellac, les cures de Margeride, Saint-Frion, la pitancerie du monastère d'Evaux (*bis*), la prévôté de Moutier-Rozeille, le prieuré de Bonnat, la cure de Saint-Jouvent, la vicairie de Serra en l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Chabrat, la vicairie de La Brugère à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Felletin.

600*. Mai-août 1582

In-4°, 240 feuillets, papier. En tête et en queue du registre, deux feuillets de garde sur parchemin, minuscule romane, provenant d'un traité de théologie.

« *C'est le sept-vingt-quatriesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 2 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Serandon en faveur de Me Pierre Varaigne, représenté par Me Gaspard Vernagoulx, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 9 recto, acte de prise de possession de la prévôté de l'église collégiale de Moutier-Rozeille par Messire Laurent Queyroilh, prêtre ; - fol. 10 verso, lettres de tonsure de Me Pierre Poylevé ; - fol. 11 recto et ss., lettres d'examens et autres actes au nom de frère George Boyer, postulant le prieuré de Sainte-Valérie de Felletin ; - fol. 13 recto, procuration donnée par Me Léonard Soudoyraud (al. Suduyraud), pour résigner la demi-prébende qu'il tenait en l'église de Saint-Germain-les-Belles en faveur de Me Germain Chièze ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Pierre Prabonneaulx, postulant la cure d'Affieux ; - fol. 28 recto, procuration donnée par Me Jean Boutin pour résigner la cure de Saint-Julien près Bort en faveur de Me Déordre (*Deordonius*) Boutin, prieur de Chambon et conseiller du roi au parlement de Paris ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 recto et ss., lettres de prise d'habit et autres actes au nom de frère Pierre Chabry (représenté par frère Gabriel Brioude, religieux de la prévôté d'Evaux), demandant à être reçu en la même maison ; - fol. 38 verso, acte de prise de possession du prieuré de Felletin par frère George Boyer (cf. ci-dessus fol. 11 recto) ; - fol. 41 recto et ss., collation de la cure de Saint-Alpinien de Tarn avec son annexe Sainte-Croix d'Aixe, faite à Me Jean Seguy, - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 44 verso, acte de prise de possession de la cure de Palisse par Me Rigald de Jasse, prêtre, habitant à Neuvic ; - fol. 45 verso, acte de prise de possession de la dite cure de Palisse par Me Pierre Bonnet ; - fol. 47 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Saint-Etienne en l'église de Saint-Domnolet en faveur de Me André Barny ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Jal, Beaune et Troche, le prieuré de Saint-Gilles, le cure de Bussière-Nouvelle, le prieuré d'Asnières, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Sagnac, le prieuré-cure de Bujaleuf, les cures de Saint-Laurent-sur-Gorre et Sainte-Croix de Gorre, le prieuré de Malval, la chantrerie de Saint-Etienne, une vicairie à Veyrac, la cure de Villevalaix, le prieuré de Saint-Amand-Jartoudeix, une vicairie à Saint-Etienne de Limoges, la vicairie de Saint-Martial de Plessac, la cure de Chambon.

601*. Août-décembre 1582

In-4°, 269 feuillets, papier.

« *C'est le sept-vingt-cinquiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto, procuration donnée par Me Pierre Férand dit Sagnac pour prendre possession de la cure de Chambon ; - fol. 3 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure du Tromp en faveur de Me Jean Chièze ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto, collation de la cure ou vicairie perpétuelle de Palisses, faite à Me Léonard de La Boylarye ; - fol. 9 verso et ss., acte du refus fait par le patron de la vicairie fondée par feu Me Martin Yvernault en l'église de Veyrac, d'accepter Me François Rougier comme titulaire d'icelle, pour en avoir pourvu Me Junien Cathely ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto, acte de la profession de frère Gabriel Chabreuil, religieux novice au monastère d'Evaux ; - fol. 15 recto et ss., collation de la vicairie fondée à l'autel de N.-D. La Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Jean Vouzelle ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 18 verso et ss., lettres de cléricature et

autres actes au nom de Me François Delafon, postulant la cure de La Rochette ; - fol. 26 recto, lettres de tonsure de Me Jean de Verneresses ; - fol. 26° verso et ss., résignation du prieuré de Nedde faite par Me Jean Treygain en faveur de Me Jean Jugie représenté par Me Léonard de Reculès, apothicaire de la Cité de Limoges ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., déclaration de nom et prénom faite par Me Robert Lemaistre, postulant l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 recto, acte du refus fait au dit Robert Lemaistre de lui conférer la dite vicairie, et signature en cour de Rome portant provision d'icelle en faveur du dit ; - fol. 41 verso et ss., lettres de tonsure de Me Bertrand Demons postulant la cure de Glanges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto et ss., lettres de la profession de dame Isabeau de Jougnaç, religieuse de l'abbaye des Alloix (représentée par Me Pierre Lachault, procureur au siège présidial de Limoges), postulant le prieuré de La Ronze, vacant par la démission de dame Jeanne de Jougnaç ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Martin-Sépert possédée par Me Antoine Thomas, la prévôté de Saint-Martial, la vicairie des Maignas à Saint-Junien, les prieurés de Nontron et Piégut, les cures de Saint-Sulpices-les-Feuilles et Abjac, la prévôté de Saint-Martial, la commanderie de Laplaigne, la cure de Vicq, l'abbaye d'Aubepierre, la cure de Royère à La Roche-l'Abeille, le prieuré de Piégut, la cure d'Estivaux, le prieuré de Saulière, les cures de Javerdat et Lappleaud, le prieuré de Nouic, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine et Sainte-Félicité, le prieuré du Deveix, l'aumônerie de La Salle épiscopale, les cures de La Celle, Vicq, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Neuvic et Lussac, le prieuré de Nouic, les cures de Gartempe et Nexon.

602*. Décembre 1582 - avril 1583

In-4°, 274 feuillets, papier.

« *C'est le sept-vingtz-sixiesme livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 2 recto, acte de prise de possession de la cure d'Abjat par Me Helie de Las Raictz, représenté par Me Paoul (*sic*) de Negriniat, l'un des douze (al. quatorze) grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 3 verso et ss., lettres de cléricature de Me Clément Duramy (al Dupuy), postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles ; - fol. 10 recto et ss., collation de la cellule de N.-D. de Saumur, faite à frère Thomas Chastaing, représenté par Me Jean Boyssière, notaire royal de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Hilaire-Bonneval en faveur de Me Pierre Drouhet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jacques Descouls, postulant l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 verso et ss., procuration donnée par Me Martial Gayou pour résigner le vicairie qu'il tenait en l'église de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Léonard Germain ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean de Belarbre, postulant le prieuré-cure de Bujaleuf, vacant par la démission de Me Léonard de Félys (al. de Fleys) ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 34 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Merd en faveur de Me Martial Allauvayr, représenté par Me Clément de Montenten, procureur d'office de la baronnie de Châteauneuf ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 et recto et ss., collation de la préceptorie de Sainte-Marie-Madeleine de La Plaigne, faite à Me Pierre Benoist, représenté par Me David de Lestrade, cleric d'Eymoutiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto collation de la vicairie de Saint-Georges, fondée par feu Me Pierre de Masléon en l'église cathédrale de Limoges, ladite collation faite à Me Michel de Leyssène, gradué ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 47 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Solignac en faveur de Me Jean de Nilhac, représenté par frère François Teysserot (?), religieux de l'abbaye de Solignac ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de La Péruse et Méasne, le prieuré de Chancoutaud, les cures de Saint-Priest-la-Feuille, Beaumont près Felletin, la vicairie d'Yvernat à Veyrac, le prieuré de Jarnage (*ter*), le prieuré-cure de Saint-Cessateur et Gouzon, la vicairie de Pomérol à Saint-Michel-des-Lions, l'hôpital de Saint-Léonard, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré de Bujaleuf, la cure de Cieux, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, la cure de Saint-Martin-Château, la prévôté de Seilhac, le prieuré de Clairefaye, la cure de Cressac, le prieuré de La Jonchère, la vicairie de Saint-Vincent à La Souveraine, la vicairie de Saint-Jean en l'abbaye de Lesterps, la cure de Roziers, la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle.

603*. Avril-juillet 1583

In-4°, 286 feuillets, papier.

Point de titre (n° 147). - Fol. 2 recto et 17 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Michel de Leyssène, maître ès arts ; fol. 4 recto et ss., lettres de cléricature de Me Martial Martellet, postulant la cure d'Arènes, vacante par la démission de Me Léonard Leclerc de La Faye ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 14 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nontron en faveur de Me Jean Thomas ; - fol. 18 verso, déclaration de nom et prénom faite par frère Nicolas de Grandsaigne, religieux, grand vicaire de l'abbé de Lesterps ; - fol. 20 recto et ss., collation de la vicairie de Sainte-Marie-Madeleine en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Pierre Pénicaud ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 22 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mazière en faveur de Me Philippe Rymbaud, chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - autres actes relatifs ; - fol. 28 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Rampion, licencié ès droites ; - fol. 29 recto et ss., lettres de cléricature et autres actes au nom de Me René Faulconnier, postulant une chanoine en l'église collégiale du Dorat ; - fol. 34 recto et ss., lettres de tonsure de Me Louis Péjou, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto, collation de la vicairie de G. Sapientis en l'église Saint-Jean de Saint-Etienne, faite à Me Pierre Texier ; - fol. 43 recto et ss., collation de la cure de Razès, faite à Me Martial de Jullien, sous-chantre et chanoine de l'église cathédrale de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. de Lappleau (al. Lapluye) en faveur de Me Nicolas Peyreau ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure du Tromp, la vicairie de Saint-Jacques à Chambon, la sacristanie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de La Mazière, le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de La Plaigne, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré de Nontron, la cure de Saint-Cessateur, le prieuré de La Vinadière, la prébende théologique de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la chambrière du monastère d'Evraux, l'archiprêtre de Rancon, le prieuré de Saulière, les cures d'Estivaux, Texon, Champsac, Saint-Nicolas, Saint-Julien-la-Geneste, le prieuré de Fondadouze, la cure de Beaumont près Felletin (*bis*), les prieurés de Nonic et Senigourt, l'archiprêtre d'Anzême, l'aumônerie de La Jonchère, la vicairie de Saint-Léger à Chambon, la vicairie de Saint-Nicolas à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Bois avec son annexe de Roussac, Saint-Cyr, Saint-Julien-la-Geneste, la vicairie des Montjeon à Saint-Junien, le prieuré de Gouzon, la vicairie de Baralier à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Bort, la cure de Manot.

604*. Juillet-décembre 1583

In-4°, 286 feuillets, papier.

« *C'est le sept-vingtz-huictiesme livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 2 recto et ss., collation de la vicairie de Charlus (al. Châlus) en la chapelle de Chabannes, paroisse de Saint-Exupéry, faite à Me Etienne Gaultier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 recto, collation de la cure du Tromp, faite à Me Jean Janet, représenté par frère Antoine Préost (*sic*), religieux du monastère de Chambon-Sainte-Valérie ; - fol. 8 recto, lettres de cléricature de Me Michel Courtoys, postulant la vicairie (chapelle ou stipendie) fondée par feu Philippe Bertrand, sieur de Thoveyrat, à l'autel Saint-Jacques en l'église N.-D. de Bellac, sur la présentation faite par noble Pierre du Queyrois, sieur de Langelerye (*sic*), et demoiselle Françoise Chouvet, sa femme ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 16 recto et ss., lettres de cléricature de Me Silvain Redon (représenté par Christophe Villards, marchand voiturier de Saint-Léger), postulant la cure de Saint-Silvain de Bonnat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, lettres de temps d'étude au nom de Me Moret (Moureilh) Pinot, gradué ; - fol. 25 recto, collation de la vicairie de Mensa (al. de Mainsac) en l'église d'Eymoutiers, faite à Me Jean Delort ; - fol. 27 recto et ss., lettres de la profession de « *sœur dame* » Jeanne Delagarde, religieuse en l'abbaye des Allois, représenté par Me Joseph de Roulhat, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Gaspard Delmas ; - fol. 33 verso et ss., lettres de tonsure de Me Nicolas Meynard, postulant l'office de marguillier de l'abbaye de La Règle ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 37 recto, collation du prieuré de Seilhac, faite à dame Suzanne de Vere, religieuse en l'abbaye de La Règle ; - fol. 38 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Faugieras, postulant la prévôté de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 verso, acte de prise de possession du prieuré de Derses en Bas-Limousin par dame Jeanne Delagarde (cf. ci-dessus, fol. 27 recto) ; - fol. 43 recto et ss., résignation de la

prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière, faite par Me Antoine Lerbeilh du diocèse de Tulle, en faveur de Me Gaspard Dumas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 recto, lettres de tonsure de Me Jean Biays, représenté par Me André Montondon, praticien de Limoges. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de La Carolle à Saint-Martial de Limoges, l'archiprêtré de Rancon, la chambrerie du monastère d'Evau, le prieuré de Tarde, la prévôté de Pierrebuffière, la cure d'Affieux, la vicairie de Chiroux en l'église de La Chapelle-Taillefert, le doyenné de la dite église, les cures d'Affieux et Gartempe, la prévôté de La Souterraine, la prévôté de Ventejeols, la vicairie de Mensa à Eymoutiers (*bis*), le prieuré d'Anzème, la vicairie de Sapientis en l'église Saint-Jean de la Cité de Limoges, la cure de Boisseuil, la vicairie de Savy à Saint-Domnolet, la cure de Vicq, le prieuré des Arènes, la vicairie de Saint-Austrille à Barmont, le prieuré de Lussac-les-Eglises, la vicairie des Marteaux à Saint-Etienne de Limoges (*ter*), la cure de Rilhac, le prieuré d'Anzème, la cure de Chéniers, la vicairie des Benoit à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, l'évêché de Limoges conféré à Messire Jean de Laubespine sur le décès survenu de Messire Sébastien de Laubespine, son oncle (fol. 259 recto), la vicairie fondée par feu Gérald des Pomiers à l'autel de Saint-Nicolas en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie au château de Ségur, une vicairie à Saint-Léonard.

605*. Juillet 1584-janvier 1585

In-4°, 290 feuillets, papier.

« C'est le cent-cinquante-ungiesme livre des registres du greffe des insinuations... » - Fol. 2 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Michel-de-Pistorie en faveur de Me Martial du Puy-Raveau, représenté par Me Jean de Jayac, procureur au présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 verso et ss., procuration donnée par Me Louis Marchadier pour résigner le prieuré (commanderie ou préceptorie) de Sainte-Marie-Madeleine de La Plaine en faveur de Me Pierre Estourneau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 verso et ss., collation d'une demi-prébende de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, faite à Me Gabriel Brondeau ; - avec une procuration y relative ; - fol. 20 recto et ss., procuration donnée par frère Jacques Delamare, religieux profès en l'abbaye de N.-D. de La Vernuce en Berry, pour accepter tous bénéfices qui lui pourront être conférés par noble Menault de La Carre, conseiller et aumônier ordinaire du roi et prévôt de la prévôté d'Evau ; - fol. 22 recto et ss., collation de la vicairie perpétuelle fondée par feu Pierre Lascure à l'autel de Saint-Jacques en l'église paroissiale de Tarn, la dite collation faite à Me Michel Montargis représenté par Me Léonard Vouveys, notaire royal à Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 24 verso, collation de la cure de Saint-Yrieix-Soustaine (*vis*), faite à Me Barthélemy de Guibert, cleric du diocèse de Limoges ; - fol. 26 recto et ss., collation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges faite à Me Jean Blanchon ; - avec la ratification du chapitre de la dite église ; - fol. 29 verso et ss., collation de la vicairie perpétuelle fondée à l'autel de Saint-Etienne au-dessus du sépulcre de Saint-Martial, la dite collation faite à Me Jean Hyvernaud le jeune ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 32 recto, procuration donnée par dame Peyronne de Saint-Marsault pour résigner le prieuré de Villevaléix ; - fol. 33 verso, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église cathédrale par Me Jean Blanchon (cf. ci-dessus fol. 26 recto) ; - fol. 34 verso et ss., procuration donnée par Me Guillaume de Masmouret pour résigner le prieuré de Saint-Christophe en faveur de Me Pierre Terrier ; - avec l'acte de provision en faveur du dit ; - fol. 37 recto, lettres de bachelier et maître ès arts au nom de Me Léonard Barjonet, représenté par Me Léonard Reculès, apothicaire de la Cité de Limoges ; - fol. 39 verso et ss., procuration donnée par Me Guillaume de Masmouret pour résigner la cure de Barneuil en faveur de Me Pierre Benoist, official de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., procuration donnée par Me Jean Leroy pour résigner le prieuré de Saint-Léger-la-Drouille en faveur de Me Philippe Pruchon (al. Prouchon), prêtre de la paroisse de Glénic ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent l'aumônerie de Nontron, les prieurés de Maslagorce et Saint-Sornin-la-Marche, la cure de La Celle, le prieuré de La Plaigne, la cure de Jouillac, le prieuré de l'Artigette, la cure de Barneuil, la vicairie de Sainte-Madeleine en l'église cathédrale de Limoges, la vicairie fondée par feu Nicolas Saleys en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Saint-Vaury, la cure de Bostroger, la vicairie de Marthas à Saint-Etienne de Limoges (*bis*), la cure de Saint-Michel de Vesse, le prieuré de Saint-Laurent de Roirette, la vicairie fondée par feu Me Hugues de Video en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix (*bis*), la cure de Saint-Michel-de-Pistorie (*bis*), le prieuré de Marsac, le réfectoire du monastère de Meymac, la vicairie de Saint-Etienne en l'église du Dorat, la cure d'Esse, les prieurés de Saint-Junien-Château et Cluzeau, l'archiprêtré de Rancon avec son annexe de Bessines, les cures de Tarnac et Saint-Fréjoux-le-Pauvre, l'archidiaconé de Malemort, la cure de Condat, le prieuré de Condat.

606*. Janvier-avril 1585

In-4°, 272 feuillets, papier.

« *C'est le sept-vingtz-douzième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 2 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Condat en faveur de frère Léonard Boyer ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien faite à Me Jean Lamy l'aîné ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 14 recto et ss., lettres de tonsure de Me Joseph Surin, postulant une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso et ss., collation de la cure de Royère, faite à Me Nicolas Gabaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto et ss., lettres de prêtrise de Me Léonard des Termes, postulant une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain, vacante par la démission de Me Léonard Bardoulat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto, déclaration de nom et prénom faite par Me Guillaume Boyer, gradué, représenté par Me Gaspard Vernejoux, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 32 recto et ss., deux actes de prise de possession du prieuré ou commanderie de Saint-Silvain de Ballerot par Me Jean de Pierrebize, représenté par Léonard Chappellat, hôte des faubourgs de Boucherie à Limoges ; - fol. 35 verso, acte de prise de possession de la vicairie de Saint-Jean, au château de Boussac, par le dit Chappellat ; - fol. 38 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Méard près Châteauneuf en faveur de Me Léonard Allouvayr (al. Dupeyroux) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto et ss., acte de prise de possession de la vicairie de Mensa en l'église d'Eymoutiers, par messire Jean Carle de David, représenté par François Fenoulhat, sergent royal du dit lieu ; - avec une procuration y relative ; - fol. 47 verso, lettres de tonsure de Me Pierre Garreau, postulant la chanoinie que tenait Me Joseph Surin en l'église collégiale de Saint-Junien ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie fondée en l'église Saint-Michel-des-Lions, à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, par Me André Gayot, l'archiprêtre de Rancon avec son annexe de Bessines, le prieuré d'Alleyrat, le prieuré de Thollet (al. du Cluzeau), le doyenné de Saint-Germain-les-Belles, le prieuré de Beaulieu, la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, les prieurés de Saint-Julien, Marsac, la vicairie de Saint-Michel à Dompierre, la cure de Flavignac, la vicairie du Crucifix au monastère de La Règle, les cures de Mansac et Chirac, la réfectorerie du monastère de Meymac, la vicairie de saints Jacques et Blaise en l'église du prieuré de Saint-Léonard, les cures de Saint-Yrieix-Soustaine, Saint-Christophe, le prieuré conventuel de l'Artige, les cures de Jouilhac, Doms et Les Affieux.

607*. Juin-novembre 1586

In-4°, 284 feuillets, papier.

« *C'est le sept-vingtz-dix-septième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 2 recto, résignation de la cure d'Affieux faite par Me Antoine du Verg en faveur de Louis du Breuil ; - fol. 4 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Antoine Decoux, postulant la cure de Soudaine, vacante par la démission de Me Jacques Varelhaud ; - fol. 13 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. d'Aubusson en faveur de Me Michel Fournier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto et ss., procuration donnée par Messire Pierre Bonnet, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre d'Anzème, pour résigner le dit prieuré en faveur de Me Jean Ribault, cleric du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 recto et ss., collation du prieuré de Saint-Priest-la-Plaine, faite à Me François Vouzelle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Junien-les-Combes, en faveur de Me Pierre Delaige représenté par Me Jean Bailhot, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 verso et ss., collation d'une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Jean Dupuy ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 34 recto et ss., collation de l'une des quatre vicairies fondées en l'église de Donzenac, faite à Me Léonard de las Ternas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso, acte de prise de possession de la cure d'Affieux par noble Messire Louis de Breuil (cf. ci-dessus, fol. 22 recto) ; - fol. 39 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Just, faite par Me Jean Pipeys en faveur de Me Pierre Buat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto, acte de prise de possession de la vicairie de Marthas en l'église de Saint-Etienne de Limoges par Me Léonard Bajou, prêtre ; - fol. 43 verso, procuration donnée par Me Jean Ribault, prêtre, à Me César Marchandon, procureur au siège présidial de Limoges, pour prendre possession du prieuré d'Anzème (cf. ci-dessus, fol. 18 recto) ; - fol. 43 recto et ss., procuration donnée par Me François Chapelle, pour résigner la chanoinie qu'il tenait en l'église collégiale de Saint-Yrieix en

faveur de Me Pierre Marcelaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Barthélémy de Lascoux ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Saulière et Nontron, la vicairie de La Jalouse à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Genouilhac, les cures de Saint-Hilaire-la-Treille et Chaillat, le doyenné de Taillefert, les vicairies de Neuvic et Saint-Médard, la sacristanie de La Souterraine (*bis*), une vicairie en l'abbaye de La Règle, le prieuré de Magnac, les cures de Saint-Michel-des-Lions et Saint-Jean-Ligoure, l'abbaye de La Règle, la cure de Saint-Just, le prieuré de Tarn (al. Tard) près Aix (*bis*), la cure de Lézignac-Durand, le prieuré de Savignac, les cures de Saint-Martial près Gimel et Saint-Pardoux près Razès, le prieuré des Chiers, la cure de Saint-Yrieix-Soubzlayne (*bis*), les vicairies de Sainte-Catherine au monastère de La Règle et de Sainte-Anastase en l'abbaye de Bonnesaigne, l'aumônerie du prieuré de Tard (al. Tarn) près Aix (*bis*), le prieuré de La Maison-Dieu au Dorat, la cure de Nontron, la cure de Chaillac, le prieuré de Chaumeil, l'infirmerie de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, le prieuré de Chantelle, le prieuré-cure de Mourioux, les cures de Beaumont près Felletin, Meymac et Chaillac, une vicairie à Guéret, la cure de Thouron, l'aumônerie d'Aixe.

608*. Novembre 1586-février 1587

In-4°, 286 feuillets, papier.

« *C'est le sept-vingt-dix-huitième livre des registres du greffe des insinuations....* » - Fol. 2 recto, acte de prise de possession de la cure de Saint-Yrieix-Soubzlayne par Me Léonard Boylaud (al. Desvignes), le dit acte insinué « *au chasteau de Beauvoys près Couseys en temps de peste* » ; - fol. 3 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Antoine Journhac, postulant la cure de Saint-Martin du Port-Dieu ; - fol. 8 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Jean Pezas, religieux de la prévôté de La Souterraine, postulant la réfectorerie de l'abbaye de Saint-Augustin ; - fol. 12 recto et ss., procuration donnée par Me Pierre Noalhat pour résigner la cure de Saint-Martin-Sépert en faveur de Me Gabriel Bigourrie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Etienne Delafont, postulant une prébende au prieuré de Saint-Léonard ; - fol. 26 recto, collation de la vicairie des Gaultier fondée à l'autel de Saint-Etienne-de-dessus-le-Sépulcre en l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, ladite collation faite à Me Léonard Boylaud (al. Desvignes) ; - fol. 27 verso et ss., collation de la vicairie de Saint-Jacques en l'abbaye de Meymac, faite à Me Jean Savaudy, représenté par frère Jean Soulière le jeune ; religieux en l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 30 recto, collation du vicariat de l'abbaye de La Règle faite à Me Jean du Puyzilhon, licencié ès droits, doyen de l'église de Limoges ; - fol. 31 recto et ss., confirmation faite par l'évêque de Limoges de l'élection de Me Guillaume Coulaud comme doyen de l'église de La Chapelle-Taillefert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 verso et ss., procuration donnée par Me Joseph Aubusson pour résigner l'aumônerie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Gérard Fougeyrat, représenté par Me Joseph Guynhabert, chantre et choriste de l'église cathédrale de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 verso, acte de prise de possession du prieuré ou aumônerie d'Aixe par Me Pol de Négriniat ; - fol. 42 verso, acte de prise de possession du dit prieuré par Me François Fenoulhat ; - fol. 44 recto et ss., lettres dimissoires accordées à Me Laurent Touzart, postulant la chanoinie que tenait Me Jean Dubois en l'église collégiale de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 47 verso et ss., lettres de prêtrise et autres actes au nom de Me Bartholomé du Chazaud-Beneist (auj. Chezal-Benoît), postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Junien. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Soumans, les cures de Compreignac, Saint-Martin-Terressus, Magnac, Maisonfeyne et Saint-Julien près Bort, la vicairie de Malasmas à Saint-Denis-des-Murs, le prieuré de Chaumeil, la vicairie de Saint-Barthélemy à Saint-Léonard, la vicairie de Saint-Clair à Brenac, la prévôté de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, la vicairie des Benoît à Saint-Pierre, les prieurés d'Ambrugeat et Nouic, la cure de Nontron (*bis*), la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, la cure de Rilhac-Lastours, le prieuré de Tarn à Aix, le prieuré de Lésignac-sur-Goyre (*bis*), la vicairie des Gautier en l'église de Saint-Martial, les cures de Saint-Auvent et Fresselines, les prieurés de Vergonzanes, Nontron et Tarn, la cure de Saint-Avit, le prieuré de Bonnat, les cures de Saint-Julien près Bort, Claravaux et Rouziers, la vicairie de Bellargier à Tarn, les cures de Saint-André en la Cité de Limoges, Beaumont près Felletin et Bellachassagne, la vicairie d'Orgnac en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie à Saint-Léonard, la vicairie de Balot en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Saint-Sornin et Saint-Priest-le-Béloux.

609*. Avril-juillet 1587

In-4°, 279 feuillets, papier.

« *C'est le huit-vingtzième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 1 recto et ss., certificats et actes divers au nom de Me Pierre Chevalier, postulant la cure de Glandon et représenté par Me Gérard des Vignes, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 3 verso et ss., collation de la cure de Saint-Maurice, faite à Me Etienne Nicolas, représenté par Me Claude Ymbert, notaire au bourg de Saint-Sornin-Magnazeix ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 5 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Malevergne, maître ès arts ; - fol. 6 recto, procuration donnée par Me Antoine Coustin pour résigner la cure de Saint-Augustin-Lez-Limoges en faveur de Me Jean Decoulx ; - fol. 7 verso et ss., déclaration de nom et prénom faite par Me Michel de Leyssène, gradué (al. maître ès arts), représenté par Jean Disnematin dit Le Dorat, postulant un bénéfice ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 verso, lettres de tonsure de Me Jacques Boulaud, clerc de la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix ; - fol. 11 recto et ss., élection de Me Pierre Blondet comme doyen de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto, autre déclaration de nom et prénom faite par le dit Michel de Leyssène devant le chapitre de Saint-Martial ; - fol. 5 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Jean de Bourgameuf en faveur de Me Michel Nepveu, représenté par Me Pierre Jacob, sergent royal ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial faite à Me Pierre Terrier, al. de Noailler ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso, lettres de tonsure de Me Antoine Darfeulhe ; - fol. 25 recto, procuration donnée par le dit Terrier pour prendre possession de la susdite prébende (cf. ci-dessus fol. 21 verso) ; - fol. 27 verso et ss., collation de la cure de Comprégnac, faite à Me Pierre Marger ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 29 verso, autre déclaration de nom et prénom faite par le dit Michel de Leyssène devant le chapitre de Saint-Martial ; - fol. 30 recto, collation de l'une des quatorze grandes vicaires de la cathédrale, faite à Me André Barny ; - avec l'acte de sa réception ; - fol. 34 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Barthélémy Chabrol, représenté par Me Jean Ruaud, hôte du Lyon d'or, ès faubourgs de Manigne à Limoges ; - fol. 36 recto, procuration donnée par Me Léonard Peyraud pour résigner le prieuré-cure de Linards, membre dépendant du prieuré de Saint-Léonard ; - fol. 37 recto, déclaration de nom et prénom faite par frère Claude Brioude, bachelier en décret, représenté par Jean Sauxon, marchand de Limoges ; - fol. 39 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Poyat ; - *ibid.* verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Berthennet (seu Bartholinet, al. Bartholmet, rel Barthonnet), postulant la cure de Rempnat ; - fol. 46 recto et ss., collation de la cure d'Isle, faite à Me Antoine Darfeulhe ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Gérard Cibot, postulant la cure de Comprégnac ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Tudeils, Cieux, Saint-Denis-des-Murs, le prieuré de Chaumeil, la cure de Cussac, l'aumônerie de Saint-Martial, les cures de Saint-Jouvent et Doms, la vicairie dite de Malemort en l'église cathédrale de Limoges, l'office de la Chandelle en l'abbaye de Bénévent, les cures de La Croisille et Saint-Maurice, la vicairie des Gantier en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure d'Ambrugeat, le prieuré de Collonges (*bis*), la vicairie de Serra en l'église cathédrale, la cure d'Azat, l'aumônerie de Saint-Augustin, les cures de Nontron, et Condat, le prieuré de Chambon-Sainte-Croix, la vicairie de Valière à Saint-Etienne, les prieurés de Védrenne et Pomel, la cure de Saint-Priest, le prieuré de Saint-Priest-les-Oulières, les cures de Mansat et Le Bourdeys, la vicairie de Lage-Ponnet à Bersac, les cures de Royère et Brigueil-le-Chantre, le prieuré de Colonges, la vicairie de Saint-Eutrope au Dorat, la cure de Saint-Symphorien, la vicairie de Roger Morel en l'église cathédrale, la vicairie de Mainsat à Eymoutiers, la cure de Chagnac, le prieuré-cure de Soursac.

610*. Octobre 1587-février 1588

In-4°, 270 feuillets, papier.

« *C'est le huit-vingt-deuxième livre des registres du greffe des insinuations...* » - Fol. 2 recto et ss., procuration donnée par messire Jean de Laubespine, évêque de Limoges, abbé de Saint-Just, pour résigner son évêché en faveur de messire Henri de la Martonie, nommé évêque et représenté par Me François Rose, chanoine d'Amiens ; - avec la bulle de provision en faveur du dit de la Martonie, et autres bulles de dérogation aux concordats, d'absolution, etc. ; - fol. 12 recto, collation de la cure de Salaignac, faite à Me Jacques Descoulx ; - avec ses lettres d'attestation ; - fol. 13 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Simon de

Villechabrol (al. Méard), postulant le prieuré de Courrieu ; - fol. 17 recto et ss., acte de prise de possession de la cure de Saint-Julien près Bort par Me Jean Montlouis ; - avec une procuration y relative ; - fol. 20 recto et ss., acte de prise de possession de la cure de Valiergues par Me Jacques Dumonteil ; - avec une procuration y relative ; - fol. 23 recto, lettres de prêtrise de Me Thirse Nicolaud, représenté par Me Guillaume Nantiat, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 23 verso, collation de la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Bellac, faite à Me Jean Audebert, représenté par Me Pierre Dupin, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 26 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Michel Bournazel, représenté par noble frère Gabriel de La Salle, postulant la cure de Saint-Martin du Port-Dieu ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto, protestation déposée par Me Jacques de Grandon, prêtre, nommé curé de l'église Saint-Léger de La Bazeuge, pour ce qu'il n'a pu obtenir les lettres de sa prise de possession ; - fol. 31 verso, collation du prieuré de Saint-Domet faite à frère Jean Esmond ; - fol. 35 recto, lettres de tonsure de Me Jean Savignac, postulant la vicairie de La Barre, fondée à l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste en l'église collégiale du Dorat ; - fol. 36 verso, lettres de tonsure de Me Jacques Audebert ; - fol. 37 recto et ss., collation de la cure de Saint-Domet, faite à frère Claude Brioude, religieux du monastère d'Evauz ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Forêt en faveur de Me François Barderie (al. de La Barderie) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Sénemaud, postulant une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Bezeau (*bis*), les cures de N.-D. de Vaux, Ventejeols, Séreilhac et Peyrat, le prieuré de Chambon, la prévôté de Saint-Martial, le doyenné de Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Chambon, les cures de Rempnat, Palisse et Lapteau, la vicairie de Ferry au monastère de La Règle, les cures d'Augne, Thouron, Etagnat, La Celle et Saint-Paul-lez-Limoges, les prieurés du Breuil et Villevaleix, les cures de Solignac, Le Compeix, Saint-Pierre-le-Bost, la chambrière du monastère de Chambon, l'infirmerie du dit monastère, les cures de La Bazeuge et Voulon, le prieuré de Villevaleix, la vicairie de Javerdat en l'église du Dorat, les cures de Saint-Yrieix-Soubztaine, La Bazeuge (*bis*), Saint-Merd près Chabanais (?) et Monbouchier, les prieurés de Chambon (*bis*), Loubert et Le Cluzeau, l'archiprêtre de La Meize, la prévôté de Saint-Martial, le prieuré des Salles.

611*. Juin-novembre 1588

In-4°, 282 feuillets, papier.

« *C'est le huit-vingt-quatrième livre des registres du greffe des insinuations.....* » - Fol. 2 recto, acte de prise de possession de la vicairie de Sainte-Valérie en l'église de Chambon par Me Nicolas Pointe ; - fol. 3 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Victurnien en faveur de Me Jean Buely ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 verso, acte de prise de possession de la cure de La Bazeuge par Me Jacques de Grandon, représenté par Me Pierre Desflottes, procureur au siège présidial ; - fol. 10 recto et ss., collation de l'office de marguillier de la cathédrale, faite à Me Jean Clédat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso, procuration donnée par Me Gaspard de La Géhélye pour résigner le prieuré de Collonges en faveur de Me Louis Rasteau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso, lettres d'acolyte au nom de Me François Maledent ; - fol. 20 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Martin et N.-D. de Boussac en faveur de Me François Chérité ; - autres actes y relatifs : - fol. 25 recto, et ss., procuration donnée par Me Jean Guneaulx pour résigner le prieuré de Montlaron en faveur de Me Antoine Audoy, représenté par Me Jean de Leyssène, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., lettres de tonsure de Me Michel Pabot (représenté par Me Jean Martin, procureur au présidial de Limoges), postulant le prieuré de Bezeau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 verso, lettres de tonsure : de Me Joseph Dupin ; - fol. 40 recto, de Me Pierre Dupin ; - fol. 40 verso, de Me Simon Dupin ; - fol. 40 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Cessateur en faveur de Me Paul George ; - fol. 43 recto et ss., collation de l'aumônerie du prieuré d'Aureil, faite à frère Antoine de Peyradis ; - autres actes y relatifs passés devant Michel de Leyssène, curé de Feytiat, vicaire général au spirituel (et au temporel) de Me Simon Palais, prieur de Saint-Jean d'Aureil ; - fol. 47 verso, lettres de tonsure de Me Pierre Mousnier le jeune, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso et ss., collation de la vicairie fondée à l'autel de Sainte-Radegonde en l'église du prieuré de Saint-André de Limoges, la dite collation faite à Me François Dentreygeas ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Beaubiat et Chirac, les cures de Saint-Gervais, Segonzac, Troche et Marval, la vicairie des Gautier en l'église de Saint-

Martial de Limoges, les cures de Jugeals, Barsac, Pionnat (*bis*) et Saint-Michel de Vesse, les prieurés d'Ussac et Verneuil, la cure de Saint-Gervais, la vicairie de Dompne-Vigne en l'église de Saint-Martial, les prieurés de Ventadour, de La Brionne et de La Mazelle, la prévôté de Faye, la sacristanie d'Uzerche, les prieurés de La Geneytouse, Saint-Domet, Bezeau et Salon, le prieuré-cure de Saint-Junien-la-Brugère.

612*. Novembre 1588-mars 1589

In-4°, 286 feuillets, papier.

Point de titre (n° 165 sur la tranche du registre.) - Fol. 2 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Voutezac en faveur de Me Léonard Clouzaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto et ss., lettres de présentation de Me Geoffroi Brenac au chapitre de l'église collégiale d'Eymoutiers pour être pourvu de la vicairie dite des Brenac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard de Courbiat ; - fol. 22 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Guillaume Brousse ; - fol. 23 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Comprégnac en faveur de Me Gérard Cibot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto et ss., procuration donnée par frère Léonard Pachin pour résigner le prieuré de Salon en faveur de frère Pierre Pachin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., procuration donnée par Me Jean Boyer pour résigner l'office de sacristain du monastère d'Uzerche en faveur de frère Antoine Pontier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto et ss., lettres de présentation de frère Pierre Daniel, religieux du prieuré de Saint-Léonard, postulant le prieuré de Moissannes ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Parsac, les cures de La Chapelle-Taillefert et Saint-Julien près Laron, l'abbaye de Bonlieu, la vicairie de Saint-Amand en l'église de La Meyze, la cure de Beaumont près Peyrat, le prieuré de La Fauvette, la vicairie de Saint-Thomas-sous-les-Arbres à Saint Léonard (*bis*), les prieurés de Condat et Ladignac, la vicairie de Pourcharessas à Lestars, la vicairie des Vigiers à Saint-Junien, les cures de Bugeat, Segonzac, Champniers et La Rochette, la vicairie de Malebraud à Saint-Martin, l'archiprêtre de Vigeois, les cures de Neuvic et Augne, la vicairie de Saint-Jean au prieuré de Barsac, la cure de Palisse.

613*. Mars-juillet 1589

In-4°, 282 feuillets, papier.

Point de titre (n° 166). - Fol. 2 recto et ss., attestation d'examen et autres actes au nom de Me Pierre Dubarry, représenté par Me Psaumet Tirebast, procureur au siège présidial de Limoges, postulant une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 6 verso, acte de prise de possession de la cure d'Augne par Me Simon Guibert ; - fol. 8 recto et ss., attestation d'examen et autres actes au nom de Me Léonard François (?) de Pemperigas, clerc, postulant la cure de Saint-Julien près Laron ; - fol. 11 verso, acte de prise de possession de la cure de Palisse par Me Guillaume Areilh, prêtre ; - fol. 13 recto, acte par lequel Me Jean Depetiot, prévôt de l'église collégiale de Saint-Junien, nomme Me Simon Poulhot son vicaire, à charge de conférer en son nom une prébende vacante en la dite église ; - fol. 14 verso et ss., procuration donnée par Me Michel Goumondie pour résigner la demi-prébende qu'il tenait en l'église collégiale de Saint-Germain, laquelle est conférée à Me Jacques Varachau, clerc ; - actes divers y relatifs ; - fol. 19 verso, présentation de Me Pierre Jabely, prêtre, pour être pourvu de la vicairie de Saint-Blaise au prieuré de Saint-Léonard ; - fol. 25 recto, procuration donnée par Me Simon Guibert pour prendre possession de la cure d'Augne (cf. ci-dessus fol. 6 verso) ; - fol. 26 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Dumont, postulant la cure de Moissannes, vacante par la démission de Me Maureil Dupommier ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 36 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Guillaume Lefaire de Truffy, représenté par Me Léonard Peyrusson, marchand de Saint-Léonard ; - fol. 39 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Georges-des-Landes en faveur de Me Léonard Leclerc (al. Lafaye) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 verso, collation de la vicairie de Fenis, en l'abbaye de La Règle, faite à Me Jean Thomas ; - fol. 47 recto, lettres de tonsure : de Me Jean Verthamond le jeune ; - fol. 47 verso, de Me Léonard Verthamond ; - fol. 48 recto, déclaration des nom et prénom de Me Louis d'Eychizadour, gradué ; - fol. 48 verso, lettres de cléricature de Me Pierre Marcys ; - fol. 50 verso, lettres de tonsure de Me Michel Meymac. = Les actes qui suivent concernent les cures de Thouron et Bussière-Dunoise, la vicairie des Moujons à Saint-Junien, la cure de Chaillac, la vicairie de La Croix à Saint-

Etienne, la cure de Saint-Aulaire près Uzerche, le prieuré de Toulx-Sainte-Croix, la prévôté de Roziers, la vicairie du Fénis au monastère de La Règle, les cures de Segonzac, Saint-Martin-Château, la vicairie d'Allary à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, la cure de Condat, la sacristanie du prieuré de Port-Dieu, les cures de Jabreilles et Soubrebost, le prieuré de Verneuil, la cure de Rancon, le prieuré de Tarde, la cure de Royère, la prévôté de Roziers, la cure de Saint-Cyr-les-Champagnes, la pitancierie du prieuré de Port-Dieu, la cure de Saint-Ouen.

614*. Juillet 1589 - mars 1590

In-4°, 284 feuillets, papier.

Point de titre (N° 167). - Fol. 2 recto et ss., lettres de tonsure de Me François Boyer, postulant une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jacques Roumanet (représenté par Me Etienne Bonny, procureur au présidial), postulant une prébende de l'église d'Eymoutiers, vacante par résignation de Me Léonard Roumanet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Menol, postulant la cure de Thouron ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Taquet ; - fol. 22 verso et ss., résignation de la cure de Saint-Hilaire-la-Plaine, faite par Me Jean Savanet au profit de Me Jean Brun ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., résignation de la cure de Mazeyrat, faite par Me Léonard Badent au profit de Me Pierre Bonnesmains (Bonnas mas), cleric ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 43 recto, lettres de tonsure : de Me François Albiac, fils de Me Gabriel Albiac, procureur au Présidial ; - fol. 43 verso, de Me Jean du Boscartus, cleric, originaire de la paroisse de Cieux ; - fol. 44 recto, prise de possession de la cure de Saint-Ouen par Me Jean Rampion, chanoine du Dorat, représenté par Me Pierre Vernejoux, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 47 recto et ss., lettres de temps d'étude et autres actes au nom de Me Hélie de Gabatheau, gradué. = Les actes qui suivent concernent : le prieuré du Puy de Toux, la cure de Saint-Pardoux près Razès, le prieuré de Saint-Priest d'Eyjeaux, la chantrerie du Dorat, la vicairie de La Brugère, les cures de Panazol, Voulon, l'archiprêtré de Saint-Junien, l'archiprêtré de Saint-Paul, les prieurés d'Eybouleuf, Anzème, les cures de Saint-Symphorien, Rancon, Vercilhac, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, les cures de Rouziers, Pontcharaud, Saint-Victor, Chirac, Chabrat, Saint-Pierre-Château, Saint-Symphorien, Les Billanges.

615*. Mars-août 1590

In-4°, 273 feuillets, papier.

Point de titre (n° 168) - Fol. 2 recto, prise de possession de la cure des Billanges par Me Jean Blondier ; - fol. 3 verso et ss., lettres de tonsure de Me Simon Laige, postulant le prieuré de Saint-Cosme et Saint-Damien à Chasseneuil ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 14 verso et ss., lettres de tonsure de Me François Alalay (représenté par Me Christophe Vincendon, procureur au présidial de Limoges), postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, en faveur de Me Michel Combet ; - avec la prise de possession ; - fol. 28 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de la Brugère en faveur de Me Léonard Caland, représenté par frère Jean Lautournée, religieux de Saint-Augustin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 verso, signatures en cour de Rome portant provision : de la prébende de Me Étienne Pabot, marguillier démissionnaire de l'église cathédrale de Limoges, en faveur de Me Adrien Pabot ; - fol. 37 recto, de la cure de Meilhac en faveur de Me Léonard Bandel, la dite cure vacante par résignation de Me François Veyrinaud ; - fol. 41 verso et ss., collation du vicariat du prieuré d'Evvaux, faite à frère Claude Brioude ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto, déclarations de nom et prénom faites : par Me Louis d'Eychizadour, gradué ; - ibid., par Me Jacques Mousnier le jeune, bachelier en théologie et en droit canon ; - fol. 45 recto, par Me Léonard de Bardoulat, bachelier en droit canon, postulant la première prébende vacante en l'un des trente-cinq monastères ou prieurés y dénommés ; - fol. 46 recto, par Jean Malevergne, gradué, représenté par Me Guillaume Gadault, procureur au présidial de Limoges ; - fol. 47 recto, lettres de degré et autres actes au nom de Me Léonard Bardoulat (cf. ci-dessus, fol. 45 recto). = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Montier-Ventadour (*bis*), l'archiprêtré de Rancon, la vicairie des Gautier à Saint-Martial, l'office de premier novice à l'abbaye de Lesterps, la cure de Saint-Victorien, l'office de prieur claustral en l'abbaye d'Ahun, les cures de Saint-Jean-Ligoure, Châteauponsac, la vicairie de Saint-Roch

en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Lavignac, La Jonchère, Saint-Loup-des-Landes, Marval, la prévôté de Rilhac, la prévôté de Beauvais, la cure de Brigueil en l'archiprêtré de Saint-Junien, la cure de Rouziers, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert.

616*. Août 1590-mai 1591

In-4°, 288 feuillets, papier.

Point de titre (n° 169). - Fol. 2 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Sardent en faveur de Me Jean de Chazaud, représenté par Me Simon de Muret, sieur de La Faye ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré Saint-Remi de Mourieux en faveur de frère Pierre Besse, religieux de l'Artige ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Ventadour en faveur de frère Pierre Alpays, religieux de Meymac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Me François Cuchet, prêtre ; - fol. 22 recto, lettres de tonsure et autres titres cléricaux au nom de Me Laurent Chabanes ; - fol. 25 recto et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Me Philippe Poylevé en faveur de Me Jérôme Balestat, chanoine ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso, lettres de tonsure de Me Simon Thévenon, clerc, postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de frère Pierre Alpays, prieur de Ventadour (cf. ci-dessus fol. 18 verso) ; - fol. 36 verso, collation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite à Me François Cuchet (cf. ci-dessus fol. 22 recto) ; - fol. 28 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'abbaye de Bénévent en faveur de frère Jean Delavault ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto, collation du vicariat du prieuré d'Aureil faite à Me Guillaume de Masmouret ; - fol. 48 recto et ss., lettres de tonsure et autres titres cléricaux de Me Jean Luguet, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix. = Les actes qui suivent concernent le prieuré d'Evau, les cures de Nieul, Lavignac, Nontron, le prieuré de Saint-Christophe, le prieuré-cure de Verneuil, la vicairie de Saint-Jean en Saint-Michel, la cure de Nieul, les cures de Saint-Victournien, Flayat, l'office de marguillier en la cathédrale de Limoges, la vicairie de Sainte-Catherine, la cure de Sainte-Feyre, l'aumônerie de Saint-Martial, la cure de Saint-André en la Cité de Limoges, l'archiprêtré de La Meyze et son annexe, la vicairie des Dubois à l'autel de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Compreignac, la cure de Sarran, la vicairie de Saint-Jacques en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, la vicairie des saints Jacques et Philippe en l'église paroissiale de Saint-Silvain du château d'Ahun (*ter*), la prieuré de Saint-Jean de Lasfonds, la cure de Saint-Martial, les cures de La Chaussade (*bis*), Poussanges (*bis*), Saint-Hilaire-du-Peyroux, une vicairie en l'église de Saint-Etienne de Noblat, une vicairie et demi-prébende en l'église de Saint-Germain, le prieuré du Chatenet, le prieuré de Saint-Hilaire-Château.

617*. Septembre 1591-mars 1592

In-4°, 284 feuillets, papier.

Point de titre (n° 171). - Fol. 2 recto, collation d'une prébende de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, faite à Me Pierre de Grandchault ; - fol. 3 verso, lettres de tonsure et de prêtrise de Me Guillaume Parot ; - fol. 4 verso, lettres de tonsure de Me Silvain Brice ; - fol. 5 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Courrieu en faveur de Me Pierre Guarinet, représenté par Me François Bougraud, prêtre de Châteauponsac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso et ss., résignation d'une vicairie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Me Pierre Texier le jeune, en faveur de Me Etienne Dumonteil ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., collation de la cure de Glanges, faite au dit Me Pierre Texier ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 23 recto, résignation de la cure de Glanges, faite par Me Martial de Bournazeau en faveur de Me Etienne Dumonteil ; - fol. 24 verso et ss., résignation du prieuré de Gouzon faite par Me Gabriel Meyret, bachelier en décret, en faveur de Me Léonard Vincent, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso, résignation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, faite par Me Jean Brun en faveur de Me Pierre Ribault ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso, lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à Me Mathurin Mazeux, postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat ; - fol. 41

verso, titres cléricaux de Me Pierre Parot ; - fol. 43 verso, titres cléricaux de Me Pierre de Graudchault (cf. ci-dessus fol. 2 recto) ; - fol. 44 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Joseph Beure (représenté par Etienne Choussade, papetier de Saint-Léonard), postulant l'une des six vicairies fondées en la chapelle de N.-D. de Champneuf en l'église de Saint-Léonard. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Boschaud, les cures de Champniers, Saint-Yrieix-sous-Bois, Saint-Hilaire-la-Plaine, Ars, La Borne, Meilhac, Bugeat, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Loup-des-Landes, Saint-Chabrais, Lésignac-sur-Goire, Saint-Silvain-Montaigut, Glanges, La Tour-Saint-Austrille, la vicairie de N.-D. du Balet en l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Bugeat, la sacristanie de l'abbaye de Lesterps, l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem al. vicairie du Temple (dioc. de Limoges) (*bis*), une vicairie en l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Cessateur, Les Eglises, Blanzac, la vicairie de Mainsac (al. Mensa) à Eymoutiers (*bis*), une vicairie à Ségur, les cures de Beaune, Le Bourg-de-Salagnac, Neuvic, Glanges, Moissannes.

618*. Mars-août 1592

In-4°, 324 feuillets, papier.

Point de titre (n° 172). - Fol. 2 recto et ss., collation du prieuré de Moissannes faite à Me Léonard de Faye ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Jacquemin, postulant le prieuré de Ladignac ; - fol. 12 verso et ss., lettres de tonsure de frère Mathieu Peyraud (représenté par frère Léonard de Massiot), postulant une prébende au prieuré de Saint-Léonard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto, lettres de tonsure de Me Martial Mandat représenté par Me Gérard de Jayac, procureur au siège présidial ; - fol. 19 verso, collation de la prévôté de La Souterraine, faite à frère François de La Rebussie, religieux de l'ordre de Saint-Benoit ; - fol. 21 recto, collation du prieuré de Santonio (dioc. de Saintes), faite à frère François Rousseau ; - fol. 22 verso et ss., déclarations de nom et prénom faites : par Me Jean Malevergne, gradué ; - par Me Pierre Darfeuille ; - par Me Jacques Mousnier le jeune, bachelier en théologie, tous postulants de bénéfices ; - fol. 24 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Chabrac en faveur de frère Augustin Babruneau, religieux de l'abbaye de Lesterps, représenté par Me Pierre Poyat, religieux de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., collation de l'une des douze grandes vicairies de l'église collégiale de Saint-Martial, faite à Me Thomas Ruau ; - avec la prise de possession ; - fol. 33 verso et ss., lettres de tonsure et titres cléricaux de Me Jean Artiges ; - fol. 36 verso et ss., lettres de tonsure et titres cléricaux de Me Pierre Dumas, postulant la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - nombreux actes y relatifs = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Poussanges, le prieuré de Felletin, la vicairie de Saint-Yrieix-Sous-tayne (*sic*, la cure de Fursac, le prieuré de Montalet, la prévôté de La Souterraine, la cure de Quinsac (*bis*), la vicairie de Saint-Denis à Guéret, la vicairie de N.-D. de Pitié à Guéret (*bis*), l'archiprêtre d'Anzème (*bis*), la cure de Châtelus-Marcheix (*ter*), le prieuré de Montmorillon, les cures de Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Marc-à-Loubaud, Sarran, le prieuré de Saint-Pierre du Moutier, la vicairie du grand cimetière à Bessines, l'aumônerie de Saint-Léonard, la cure de Châteauponsac, la vicairie d'Eyssidioux près Masléon, l'archiprêtre de Vigeois, la vicairie de Caverlaye.

619*. Août-décembre 1592

In-4°, 275 feuillets, papier.

Point de titre (n° 173). - Fol. 2 recto, profession religieuse faite par frère Pierre Laurens en l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - fol. 4 verso et ss., collation de la cure de Chamborand faite par Me Antoine Faure ; - avec la prise de possession ; - fol. 9 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende en l'abbaye de Solignac au profit de frère Léonard Sénemaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 recto, profession religieuse de frère Léonard Bernard en l'abbaye de Bénévent ; - fol. 17 recto et ss., collation du prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges, faite à Me Pierre de La Prade, religieux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et titres cléricaux au nom de Me Antoine Villard ; - fol. 23 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Jean-Ligoure faite par Me Benoist en faveur de Me Pierre Pabot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., collation de la cure de Cognac, faite à Me Antoine Villard ; - avec la prise de possession ; - fol. 34 recto et ss., titres cléricaux de Me Jean Baccon ; - fol. 38 recto et ss., titre cléricaux de

Me Hugues Marchandon, prêtre de Saint-Michel de Limoges ; - fol. 41 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Montbrandeix en faveur de Me Hélias Delafarge ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto, collation de la cure de Cognac faite à Me Hugues Marchandon ; - fol. 48 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Segonzac en faveur de Me Léonard Naudot ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Vaulry, la vicairie de Saint-Thomas à Saint-Léonard, les cures de Jabreilles, Pradeaux, Bugeat (*bis*), l'archiprêtre d'Anzème, la vicairie de Saint-André et Sainte-Catherine à Saint-Léonard, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, les vicairies de Saint-Martial à Guéret, et de Sainte-Barbe à Saint-Michel-des-Lions, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Ybard, Châteauponsac, la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église collégiale du Dorat, les cures d'Egletons, Les Billanges, la vicairie de Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Hilaire-Bonneval, l'archiprêtre de Vigeois, les curés d'Oradour, La Tour-Sainte-Austrille, Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie des Gayot à Saint-Michel-des-Lions, le prieuré de Beyssac, la cure de Saint-Dizier près Ussel, la vicairie de Saint-Michel à Beaumont, la vicairie de Saint-Sébastien au Moutier de Felletin, le prieuré de Magnac.

620*. Avril-juillet 1593

In-4°, 273 feuillets, papier.

Point de titre (n° 175). - Fol. 2 recto et ss., collation de la cure de Saint-Dizier, faite à Me Guillaume Dubost, représenté par Me Michel Descouls, curé de Beaune ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 4 verso, lettres de tonsure : de Me Jacques Goursaud ; - fol. 5 recto, de Me Jacques Mousnier ; - fol. 6 verso, de Me Jacques Meyranges ; - fol. 8 verso et ss., déclaration de nom et prénom faite par Me Jean Malevergne, gradué, postulant la première prébende vacante dans divers monastères et chapitres ; - fol. 11 verso et ss., collation de la cure de La Croix, faite à Me Pierre Charaing ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 13 verso, lettres de tonsure de Me Léonard Phaliparie ; - fol. 14 recto, déclaration de nom et prénom faite par Me Léonard Bardoulat, postulant le premier bénéfice vacant ; - fol. 16 recto, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 17 verso et ss., collation du prieuré du Port-Dieu faite à frère Bertrand Chaslon, représenté par frère Léonard de La Bachelieire, prieur d'Eyjaux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, lettres du vicariat du prieuré du Port-Dieu délivrées par le dit frère Berthon (*sic*) Chaslon, religieux profès de l'abbaye de La Chaise-Dieu, à Me Guillaume Picaud (al. Picard), chambrier du dit prieuré, représenté par le dit frère Léonard de La Bachelierie ; - fol. 26 recto et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Delacour, postulant la cure de Saint-Junien-Château ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rozières en faveur de Me Georges Dufaure ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 recto et ss., collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Me Guillaume Boyer ; - autre acte y relatifs ; - fol. 44 recto et ss., lettres de cléricature au nom de Me Jean Maubren, postulant la cure de Saint-Amand ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures des Billanges, Fresselines, les prieurés Saint-Jacques de Magnac, Saint-Pierre de La Celle, la cure de Cognac, l'archiprêtre de Saint-Paul, les cures de Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Michel-des-Lions, les prieurés de Saint-Eloi, Pourieras, une vicairie en la chapelle de Notre-Dame d'Eymoutiers, la vicairie des Planches à Peyrat, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la prévôté de Champsac, le prieuré de Sermur, la cure de Saint-Vaury, la vicairie de Sainte-Croix à Saint-Remy, la vicairie des Bardons à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, les cures de Ceyrou, Javerdat, l'archiprêtre de Saint Paul (*bis*), la cure de Magnac, le prieuré de Bussière-Galand, la prévôté d'Ambazac, la cure de Droux.

621*. Juillet-septembre 1593

In-4°, 249 feuillets, papier.

Point de titre (n° 176). - Fol. 2 recto et ss., collation d'une chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite à Me Guillaume Bourdicault ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, déclaration de nom et prénom faite par frère Claude Brioude, bachelier en décret, prieur claustral du prieuré d'Evaux ; - fol. 9 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes délivrés à frère Jean Relier, maître ès arts, postulant l'office de chambrier au monastère d'Evaux ; - fol. 26 recto et ss., collation d'une vicairie de Chagnac, faite à Me Jean Vergnaud ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 29 recto et ss., collation du prieuré de Beyssac, faite à

Me Raymond de Plantadis, représenté par Me Michel Majour, curé de La Mazière ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Gaumont ; - fol. 36 recto, collation de la cure de Beynac, faite à Me Jérôme Blanchard, cleric ; - fol. 37 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicaire de Sainte-Croix au Moulrier-d'Ahun en faveur du dit Me Pierre Gaumont ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Silvain du château d'Ahun ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Ajain en faveur du dit Me Pierre Gaumont ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Chapelle-Saint-Martial en faveur de Me Jacques Mousnier ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Colognes, Droux, la cure de Beyssac, la vicairie de Noailher, la chantrerie de Saint-Martial (*bis*), la cure de Saint-Augustin (*bis*), l'abbaye d'Uzerche, la vicairie de Léchille à Saint-Martial, le prieuré de Clairefaye, les cures de Saint-Michel-des-Lions, Le Monestier, le prieuré de Colonges, les cures du Palais, Lésignac-sur-Goyre, Beynac, Bellegarde, Saint-Augustin, le prieuré d'Artigette, la chantrerie de l'église cathédrale Saint-Etienne.

622*. Septembre 1593-janvier 1594

In-4°, 256 feuillets, papier.

Point de titre (n° 177). - Fol. 2 recto, acte de prise de possession d'une prébende de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges par Me Pierre Peyrinault. L'acte débute ainsi : Sciunt cuncti quod in mei, notarii regii et apostolici subsignati, testiumque infrascriptorum presentia, ante valvas ecclesie secularis et collegiate Sti Marcialis Lemovicensis, ubi precto nune propter bellum et civiles tumultus divinum ecclesie cathedralis Lemovicensis celebratur officium per canonicos dicte ecclesie cathedralis Lemovicensis, fuit presens dominus Petrus Peyrinault... ; - fol. 3 verso, actes de prise de possession : d'une prébende de Saint-Martial de Limoges par Me Jean de Douhet ; - fol. 5 recto, de la cure de Colognes par frère Jean Latournée, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin près Limoges ; - fol. 6 verso et ss., collation de la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Jean de Douhet ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 9 verso, titres de cléricature et autres actes au nom du dit Jean Latournée ; - fol. 12 recto, et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Colognes en faveur de frère Pierre Lafon, religieux de Saint-Augustin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Me Pierre Foury ; - fol. 22 recto, collation d'une prébende de Saint-Martial, faite au dit Me Jean de Douhet (cf. ci-dessus fol. 3 verso) ; - 24 recto et ss., collation de la chantrerie de Saint-Martial faite à Me Pierre de Douhet, la dite chantrerie vacante par la résignation de Me Pierre Peyrinault ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto, procuration donnée par Me Antoine de Jasse, bachelier en droit, curé de Saint-Michel-des-Lions, à Me François du Cluzeau, praticien de Limoges, pour prendre possession de la dite cure ; - fol. 35 verso, lettres de tonsure de Me Balthazar de Douhet, - fol. 36 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Laurens aux faubourgs de Saint-Yrieix, en faveur de Me François Fabry le jeune ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto, résignation faite par François Fabry le jeune, de la pension attaché au dit prieuré de Saint-Laurens ; - fol. 44 verso, collation de la cure de Mortemart, faite à Me Fiacre Noalher ; - fol. 46 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Jacques de Villards ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 verso et ss., collation faite à Me Balthazar de Douhet le jeune de la prébende « *que souloit tenir en l'esglise cathédrale de Lymoges Me Pierre de Douhet* » ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent une vicairie en l'église Saint-Etienne de Limoges, les cures de Droux, Saint-Just, la vicairie de Saint-Jean-l'Evangeliste en l'abbaye de La Règle, les cures de Lésignac-sur-Goyre, Sardent, Glandon, Lestars, les prieurés du Cluzeau, La Garde-Saint-Gérald, la vicairie de Saint-Jean en l'église du Bouchard, le prieuré d'Ajain, la vicairie de Sainte-Croix du Moutier-d'Ahun, la cure de La Chapelle-Saint-Martial, le prieuré d'Ahun, les cures d'Ars (*bis*), Saint-Hilaire-la-Plaine (*bis*), la vicairie de Chamboret au monastère de La Règle, la cure de La Saunière, le prieuré de Glénic, la vicairie de Lamoureux à Génis, la prieuré de Sardent, les cures de Sainte-Félicité, Chamboret, la vicairie de Saint-Jacques à Bellac, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Jean-Ligoure, la vicairie De Mortuis à Eymoutiers, la vicairie de Blanchard à Saint-Yrieix-Soutaine (*sic*), les cures de Monestier et Mortemart.

623*. Mai-août 1594

In-4°, 259 feuillets, papier.

Point de titre (n° 179). - Fol. 2 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Guilhonnaud (représenté par Me Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges), postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Michel de Leyssène, gradué, représenté par Me Jean de Leyssène, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 7 verso et ss., résignation de la cure de Couseix, faite par Etienne Breilhaud en faveur de Me Barthélémy de Louradour ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 verso et ss., quatre déclarations de nom et prénom faites par Me Louis Thiveau, gradué, postulant un bénéfice et représenté par Me Jean al. Siméon Disnematin dit Dorat ; - fol. 17 verso et ss., collation de la chambrière du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, faite à frère François Olivier, représenté par Me Jean Certe, procureur au présidial de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 20 verso lettres de tonsure de Me Martial Guyot ; - fol. 21 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la chambrière du monastère de Saint-Augustin en faveur de Me Antoine Lestang ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 recto, lettres de tonsure de frère Guillaume Chastrusse, religieux de l'abbaye d'Uzerche et prévôt de Champsac ; - fol. 27 verso, lettres dimissoires pour être tonsuré, et autres titres de cléricature délivrés à frère Gabriel de Mirambel, religieux du Port-Dieu ; - fol. 33 recto, acte de prise de possession d'une vicairie de l'église de Magnac par Me Guillaume Bourier ; - fol. 38 recto et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Me Léonard Bouschy en faveur de Me Léonard Pérou, représenté par Me Pierre Mouret, procureur au présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., collation de la cure de Nontron, faite à Me Jean Eyriaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes de cléricature, au nom de frère Antoine Massé, religieux de Chambon (représenté par Me Pierre de Douhet, chantre de l'église collégiale de Saint-Martial), postulant de prieuré d'Aleyrat. = Les actes qui suivent concernent le prieuré du Buis, une vicairie à l'hôtel-Dieu de Saint-Germain, la cure de Pierrefite, la vicairie de Saint-Jacques à Bellac, le prieuré de Chirouze, les cures de Séreillac, Vaulry, la vicairie de Saint-Blaise à Bellac, la vicairie de Saint-Front à Saint-Yrieix, les cures de Saint-Priest-la-Feuille, Meilhac, Pradiens, Nexon, Sainte-Anne, le prieuré du Châtenet.

624*. Mars-juin 1595

In-4°, 275 feuillets, papier.

Point de titre (n° 183). - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de M. Philippe Decoux ; - fol. 5 verso et ss., titres de cléricature de Me Philippe Reymondaud, postulant de prieuré de N.-D. de Beauvais ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Yrieix-Soustaine (*sic*) en faveur de Me Pascal Brissaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de Me Guillaume Fauveau, vicaire de la paroisse de Saint-Bonnet en la châtellenie de Barbezieux (représenté par Me Etienne Picaud, juge de Rochefort), postulant la cure de Séreillac ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 42 recto, déclarations de nom et prénom faites : par Me Martial Peyroche, gradué ; - fol. 42 verso, par M. Jean Malevergne (représenté par Me Guillaume Gadault, procureur au siège présidial de Limoges) ; - fol. 43 verso, par Me Léonard Bardoulat, gradué ; - fol. 49 recto, par Me Louis Thineau, gradué, tous postulants divers bénéfices à vaquer. = Les actes qui suivent concernent les cures de Peyrilhac et Benaye, les prieurés de Nedde, Arthon et Magnac, l'hôtel-Dieu du Dorat, le prieuré d'Ambrugeat, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Meymac, l'archiprêtré de Saint-Junien, les cures de Jabreilles et Saint-Priest-sous-Aixe, la prévôté de Saint-Martial, la vicairie de Marthas à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Saint-Michel-de-Pistorie, l'aumônerie de Nontron, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, l'abbaye de La Règle, les cures de Royère et Barsac.

625*. Juin-octobre 1595

In-4°, 272 feuillets, papier.

Point de titre (n° 184). - Fol. 2 recto et ss., profession religieuse de frère Vincent Vernethe au monastère d'Evau ; - avec un acte de procuration pour insinuer ; - fol. 4 verso et ss., profession religieuse de dame Françoise de Chateaugailhard au monastère de La Règle ; - collation du prieuré de Tholet en faveur de la dite dame ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto

et ss., résignation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche, faite par Me Pierre Chasser en faveur de Me Bertrand Jousseaulme ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 verso et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à Me Huguet Coustin, représenté par Me Louis Allouveau, notaire au dit lieu ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso et ss., lettres de tonsure de Me Doulcet Delagrangé, postulant le prieuré de La Vinadière ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 28 recto, lettres de tonsure et autres actes de cléricature au nom de Me Guy Crozilhe, postulant la cure de Veix ; - fol. 23 verso et ss., collation du prieuré Saint-Denis-de-Peyrat, faite à Me Léonard Chièze, représenté par Me Jean Guytard, procureur au siège présidial de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 36 recto, collation de la cure de Chéniers, faite à M. Jean Fayard ; - fol. 37 recto et ss., résignation du prieuré de Tholet faite par dame Catherine de Malvan en faveur de dame Charlotte Flandrine de Nassau, religieuse en l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, qualifiée (fol. 42 verso) de très haute et très illustre princesse ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 verso, collation de la vicairie des Bardon en l'église Saint-Jean de Limoges, faite à Me Gabriel des Esgaulx ; - fol. 48 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Cheniers en faveur de Me Léonard Jacquet ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Boulogne et d'Auriac, la cure de Sussac, le prieuré de Chambrazeix (?), la cure de Croze, le prieuré d'Auriac, la cure de Chaptelat, les prieurés de Saint-Ybard et Arthon, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré de Bussière-Galand, la cure des Chézeaux, la vicairie de Mainsat à Eymoutiers, la cure de Meuzac, la prévôté de Meymac, les cures de Beaumont, Salon, Soubrevas, une vicairie au monastère de La Règle et une autre en l'église Saint-Jean de Limoges, la cure de Saint-Quentin près Chabonais, la vicairie de Léchille à Saint-Martial, les cures de Saint-Léger-la-Montagne, La Forêt et Salon, la prévôté de Perpezac-le-Blanc.

626*. Octobre 1595-février 1596

In-4°, 264 feuillets, papier.

Point de titre (n° 185). - Fol. 2 recto, acte de prise possession d'une prébende de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges par Me Pierre Benoist, archidiacre et théologal de l'église cathédrale ; - fol. 5 verso, procuration pour prendre possession de la cure de Saint-Blaise de La Forêt ; - fol. 7 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Me Antoine Grelot, postulant la cure du Tromp ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto, lettres de tonsure et autres titres de cléricature au nom de Me Jean Chièze, postulant la cure de Linards ; - fol. 20 recto et ss., arrêts du grand Conseil : autorisant frère François Bonneau à se faire pourvoir du prieuré Saint-Vincent de Peyrat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso, autorisant Me Jean Bugeard à se faire pourvoir du prieuré de Tarde, le dit Bugeard représenté par le susdit François Bonneau, religieux d'Evaux et prieur de Peyrat ; - fol. 23 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Auriac en faveur de Me Martial Cossy ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto, procuration de Me Pierre Darfeuille pour prendre possession de la cure de Royère ; - fol. 28 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Jean Reymond, postulant la cure de La Forêt ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 recto, procuration de Me Victor Delabrousse pour prendre possession de la prévôté de Perpezac ; - fol. 37 recto, procuration donnée par Me François Reydier, conseiller en la cour de parlement de Paris et doyen de l'église de Limoges, pour se faire remplacer dans cette dernière fonction ; - fol. 38 verso, collation de la chambrière de la prévôté d'Evaux en faveur de frère Jean alias Joseph Tronchet ; - fol. 40 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Julien près Bort, faite par Jean-Montloys en faveur de Me Léonard Trappes ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto, signature en cour de Rome portant provision d'une prébende monacle de l'église Saint-Léonard de Noblat en faveur de frère Martial Gay ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Léonard, la vicairie d'Etouars en l'église de Saint-Etienne, le prieuré de La Drouille-Blanche, les cures de Glénic et Chamberet, la vicairie des Baratier en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Ouen, le prieuré de Sauviat, le prieuré-cure de Saint-Laurent, les cures de Vareix, Glandon, Nouic, la chantrerie de l'église cathédrale, la prévôté d'Evaux, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, le prieuré de Moutier-Roseille, les cures de Saint-Séverin près Valière et Saint-Hilaire-Bonneval, le prieuré du Cluzeau, les cures de Saint-Martial et Saint-Pardoux.

627*. Février-mai 1596

In-4°, 268 feuillets, papier.

Point de titre (n° 186). - Fol. 2 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Hilaire-Bonneval, faite par Me François Dentraygues en faveur de Me Joseph Raymond ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto et ss., collation de la vicairie d'Alary en l'église de Saint-Jean-en-Saint-Etienne, faite à Me Gabriel Touny ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 12 recto et ss., collation de la cure de Saint-Vaury al. Sainte-Catherine ès faux bourgs de Saint-Yrieix, faite à Me Léonard du Chailhaud ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 14 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean Vexière, postulant l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto, collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Me Siméon Poylevé ; - fol. 22 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Champniers en faveur de Me Léonard Regas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto, résignation du prieuré de Chaumeil faite par Me Simon de Beaulieu en faveur de Me Jacques Martage (?) ; - fol. 32 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Ussac en faveur de Me Guillaume Saulvezie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso et ss., lettres de tonsure de Me François Guitard, postulant la vicairie de Dompne-Vigne en l'église collégiale de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 recto, signatures en cour de Rome portant provision : du prieuré d'Arthon en faveur de Me François Rousseau al. de Las Fargeas ; - fol. 43 recto, de la prévôté de Ségur en faveur de Me Jean Guéry ; - fol. 45 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Bernard Rousseau, postulant le prieuré de Saint-Valentin ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la prévôté de Saint-Martial, la prévôté de Saint-Ybard, les cures d'Espartignac, Panazol, Vaulry, Saint-Symphorien, Boussac-les-Eglises (*bis*), La Chaussade, le prieuré de La Garde-Saint-Gérald, la cure de Saint-Ouen, le prieuré de Bonnat, une vicairie en l'abbaye de La Règle (*bis*), les cures de Saint-Symphorien, Vigeville, le prieuré de La Tour-Saint-Austrille, la prévôté de Saint-Martial, la cure de Royère, le prieuré-cure de Barsac, la cure de Saint-Bonnet-la-Rivière, la chantrerie de l'abbaye de Lesterps, la sacristanie de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges.

628*. Mai-septembre 1596

In-4°, 273 feuillets, papier.

Point de titre (n° 187). - Fol. 2 recto et ss., lettres dimissoires et titres de cléricature au nom de Me Bernard Chouvier, postulant la cure de Chervix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso et ss., collation du prieuré de Fougeras faite à dame Claude de Tudert de Launay, religieuse de l'abbaye de La Règle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto et ss., placet du don de l'abbaye de Prébenoit, fait par le roi à Me Jean Destampes, représenté par frère Dominique de Saint-Guérît ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Eybouleuf en faveur de Me Barthélemy Serre, religieux du prieuré de l'Artige ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 r, déclaration de nom et prénom faite par Me Michel Servier, me ès arts, représenté par Me Psalmet Tirebas, procureur au présidial de Limoges ; - fol. 27 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Gartempe en faveur de Me Jean Moury ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'abbaye d'Uzerche en faveur de frère Martin Surger ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 verso et ss., lettres de tonsure et actes de cléricature au nom de Me Léonard Audevaux (al. Audevars), représenté par Me Guillaume Gadault, procureur au présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto et ss., lettres de profession de frère Baltazard Delaleuf, prolès au monastère de Montierneuf à Poitiers, postulant le prieuré de Colonges ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Bonnat, Chamboulive, Egletons, Orgnac et Chirac, le prieuré d'Alleyrat, les cures de Saint-Martial-du-Mont, Saint-Germain-le-Lièvre, la vicairie de Saint-Gilles à Eymoutiers, la cure de Saint-Laurent, la vicairie d'Orgnac à Saint-Etienne, la vicairie de N.-D. de Pitié et de Saint-Antoine d'Ars, une chapelle à Royère, la prévôté de La Roche-l'Abeille, deux vicairies en la chapelle de Champmaing près Saint-Léonard, les cures de Peyrat, Saint-Junien-les-Combes et Videix, les prieurés d'Anglars et Chantel, la vicairie de Boisse à Saint-André, la vicairie de Vigenaud à Soubrevas, les cures de La Nouaille, Châteauponsac, la prévôté de Saint-Martial de Limoges, la vicairie de Bessas à Saint-Etienne, les prieurés de Clairefaye, La Chassigne, la sacristanie de l'église cathédrale, la cure de Saint-Symphorien.

629*. Septembre 1596-janvier 1597

In-4°, 264 feuillets, papier.

Point de titre (n° 188). - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me François Noudon, postulant la cure de Rempnat, - autres actes y relatifs ; - fol. 27 verso et ss., présentation de Me Pierre Pichon pour être pourvu de la cure de Darnac ; - avec l'acte de collation ; - fol. 10 verso et ss., certificats et actes divers au nom de Me Jean Tramond, pourvu de la cure de Lissac ; - fol. 14 recto et ss., présentation de Me Cervin Geoffre pour être pourvu de la cure de La Nouaille ; - fol. 16 recto et ss., présentation de Me Jean Peyrinaud pour être pourvu de la vicairie de La Pucelle à l'autel de N.-D. La Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto, lettres de tonsure de Me Michel de Leyssenne, fils de Me Pierre de Leyssenne, de la ville de Saint-Germain ; - fol. 19 verso, prise de possession d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain par Me Léonard Audevard, représenté par Me Guillaume Gadaud, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 21 verso et ss., lettres de tonsure de Me Bernard Augier (représenté par Me Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges), postulant une demi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 verso et ss., lettres de tonsure et de profession de frère François Marrant, élu abbé de Grandmont, au pays de la Marche, après le décès de R. P. frère François de Neuville, abbé du monastère et de tout l'ordre de Grandmont ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto, collation de l'archidiaconé de Malemort, avec ses annexes de Queyssac et Goules, faite à Me Claude d'Aurelle, cleric du diocèse du Puy ; - fol. 38 recto et ss., certificats scolaires au nom de Me Jacques Dorat, licencié en droit canon de l'Université de Paris ; - fol. 41 verso et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Jean Champzat (représenté par Me Etienne Mazard, notaire au bourg de Peyzac), postulant la cure de Salagnac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Mailhard ; - fol. 49 recto et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à Me Michel de Leyssenne le jeune ; - avec la prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les cures de Roussines, La Borne, Chastain, Saint-Maximin de Confolens, la vicairie De Mortuis à Eymoutiers, l'archiprêtre de La Porcherie, la vicairie d'Argenteaux à Saint-Paul, la cure de Saint-Martin-Terressus, les prieurés de Peyrat et Glénic, la cure de Bellac, le prieuré d'Excideuil, la cure de Saint-Priest-Ligoure, l'aumônerie de Nontron, le prieuré de Bonnat, les cures de Genouillac, Chamboulive, Mareille, Yssoudun, le prieuré de Saint-Etienne-la-Geneste (*bis*), la prévôté de Saint-Salvadour (*bis*), la vicairie de Brenac à Eymoutiers, la cure de Saint-Sauveur de Nontron, l'abbaye des Allois, la cure de Condat, une vicairie à la chapelle de la Magdeleine en l'église cathédrale.

630*. Janvier-avril 1597

In-4°, 263 feuillets, papier.

Point de titre (n° 189). - Fol. 2 recto et ss., résignation du prieuré d'Eybouleuf faite par frère Bartholomé Serre au profit de Me Etienne Lafont ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Sainte-Feyre en faveur de Me Nicolas Bleuf ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 verso, procuration délivrée par Me Jean Moureau, prêtre de la communauté de Beaumont-les-Felletin, à Me Jean Varaigne, chanoine de Moutier-Roseille, pour faire insinuer certaines lettres obtenues de la cour de Rome, portant pension de 10 écus sur la prébende de Me Jacques Coste, chanoine de Moutier-Roseille ; - fol. 15 recto et ss., lettres de tonsure de Me François Belon, représenté par Me Barthélémy Guybert, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale, postulant le prieuré de Clugnac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto et ss., résignation par Me Léonard Bandel de la chantrerie de l'église cathédrale au profit de Me Pierre Cybot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto et ss., résignation de la dite chantrerie par Me Pierre Cybot au profit du dit Me Léonard Bandel, curé de Châteauponsac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., lettres de tonsure de Me Gilbert Doulcet, postulant la cure de La Chapelle-sous-Lépaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Noël Pauly, représenté par Me Pierre Mousnier, chanoine de Saint-Martial, postulant le prieuré de Villards ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Léonard Dupic, postulant le prieuré de Villards ; - fol. 44 recto et ss., résignation du prieuré de Saint-Jean de Valentin faite par frère Léonard de Lavaudporcher, moine claustral de l'abbaye de Tourtoirac, en faveur, de Me Léonard Duburguet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 recto et ss., signature en cours de Rome portant provision de la cure de Buxerolles en faveur de Me Jacques Bourdeau ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Bret, Saint-Quentin et Bénévent, le prieuré de La Roche, la cure de Bourgneuf, la vicairie de Saint-Jean en la paroisse de Saint-Angel, le prieuré de Saint-Junien-les-Combes, la cure de Saint-Martin-Terressus, la vicairie de Saint-Claude au cimetière de Guéret, la cure de Saint-Maurice-des-

Lions, l'archidiaconé de Malemort, l'office de clerc de chœur au prieuré de Brive, l'archiprêtre d'Aubusson, la cure de Mainsac, la vicairie de Saleys à Saint-Pierre-du-Queyroix, la préceptoriale de l'église collégiale de Saint-Junien, les prieurés de Saint-Sauveur de Nontron, et Thollet (al. Le Cluzeau), la cure de Saint-Priest-Ligoure, la sacristanie de l'abbaye de Vigeois, le prieuré de Moutier-Roseille, les cures de Saint-Martin de Peyrat, Saint-Quentin, Yssoudun, Saint-Ouen et Bellac, l'abbaye de La Règle, la cure de Saint-Médard (al. Saint-Méard.)

631*. Avril-juillet 1597

In-4°, 279 feuillets, papier.

Point de titre (n° 190). Fol. 20 verso et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de Me Jean Pichon ; - fol. 22 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Felletin en faveur de frère Austregesille Froment ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso, collation de la vicairie de Saint-Léger de Chambon en faveur de Me Antoine Calet ; - fol. 30 verso et ss., bulle pontificale portant provision de l'abbaye de La Règle en faveur de Madame Françoise de Rohan ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 verso, collation de l'une des trois grandes vicairies de l'abbaye de La Règle, faite à Me Jean Soulier ; - fol. 41 verso, collation de la vicairie du Crucifix, en l'abbaye de La Règle, faite à Me Gabriel des Egaux ; - fol. 42 verso et ss., certificats scolaires au nom de Me Martial Lemestre, bachelier en théologie, représenté par Me Jean Lemestre, son frère, avocat au siège présidial ; - fol. 45 verso, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Guillaume Gascon, (représenté par Me Pierre Vernagoux, procureur au siège présidial), postulant une prébende en l'église collégiale du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 recto, déclaration de nom et prénom faite par Me Guillaume Sornin, gradué ; - fol. 49 verso et ss., collation du prieuré Saint-Sauveur de Nontron faite à Me Jean de La Roussie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 52 verso, titres de cléricature de Me Antoine Labrouhe, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Martial à Bénévent, la cure de Saint-Martin de Peyrat, le doyenné de Saint-Etienne de Limoges, les prieurés de Rouze (régul.), Saint-Martial (sécul.) et Nouzière (régul.), les cures de Jourgnac, Saint-Bonnet-la-Marche et Coussac, le prieuré de Boudeix, la cure de Saint-Junien-les-Combes, la sous-chantnerie de l'église cathédrale, la prévôté de Linards, une vicairie à Saint-Junien, la cure de Saint-Médard, le prieuré de Pourrières, la cure de Saint-Just, la vicairie des Roudeaux à Jourgnac (*bis*), la cure de Royère, le prieuré de Nouzière, la cure de Pierrebuffière, le prieuré des Forges, la prévôté de Linards, le prieuré de Vesnes, la cure de Saint-Gence, la vicairie des Sensaulx à l'autel de Saint-Sébastien en la ville de Saint-Junien, la sacristanie de l'abbaye de Solignac. Contraintes Les 17 premiers feuillets sont rongés dans toute leur longueur.

632*. Novembre 1597-avril 1598

In-4°, 340 feuillets, papier.

Point de titre (n° 192). - Fol. 1 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Pierrebuffière en faveur de Me Jean de Villegourde ; - fol. 3 recto, collation du prieuré de Sainte-Berthe faite à Me Pierre Barronnet, représenté par Me Isaac Jupille. « *Et m'a requis acte de ce qu'il a dict que, a cause de^x malladies et presentz troubles, le dit Barronnet n'a peu plustost faire la présente insinuation* » ; - fol. 4 verso et ss., procuration donnée par Me Claude Daureille pour résigner l'archidiaconé de Malemort en faveur de Me Martial Lemaistre, représenté par Me Jacques Mosnier, official de Chénérailles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 verso et ss., titres de cléricature de Me Joseph Laborye, représenté par Me Martial Bonnin, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 10 recto et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Lagorce, postulant l'une des deux vicairies fondées en la chapelle attenante à l'église Saint-Maurice ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso et ss., collation de la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de La Chapelle-Taillefert, faite à Me Etienne Aubaile, représenté par Me Guillaume Doudy, notaire au dit lieu ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 14 verso et ss., lettres de tonsure de Me Etienne Pichard (représenté par Me Jean Delagrance, juge de Laron), postulant la vicairie De Mortuis en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 verso et ss., collation d'une chanoinie de l'église d'Eymoutiers, faite à Me Jean Lasalle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso, collation de la vicairie fondée par Me Pierre Savy en l'église de Saint-Annoulet (*sic*, precto Domnolet) de la Cité de Limoges, la dite collation faite à Me Bartholomé

de Lauradour ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 21 recto, prise de possession du prieuré de Sainte-Berthe par Me Pierre Barronet, représenté par Me Guillaume Pichard ; - fol. 22 verso et ss., résignation du prieuré de Masgoutière, faite par noble Me Jacques Hugon en faveur de Me Antoine Savaire, représenté par Me Jean Barry, praticien de Pierrebuffière ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso, prise de possession du prieuré de Naillat par Me Léonard Pradeau, représenté par Me Léonard Marchandon, conseiller au siège présidial de Limoges ; - fol. 31 verso et ss., lettres de maître ès arts au nom de Me Léonard Seguy (représenté par Jean Crezounet, procureur en la ville d'Aixe), postulant la cure de Tarn-et-Aixe ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., résignation du prieuré de Lascoux, faite par Me Jacques Hugon en faveur de Me Pierre Vieillemar ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto et ss., résignation de la cure ou vicairie perpétuelle de Lascoux faite par Me Pierre Darsouze à Me François Duterrier, représenté par Me Jean Vayvay ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie du Balet en l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Saint-Denis-des-Murs, la vicairie des Savy en l'église de Saint-Domnolet, la vicairie de Sainte-Marguerite en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Nouic, la prévôté de Chambon, la cure de Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie du cimetière de Morterolles, la cure de Saint-Martin-le-Vieux, les prieurés de Ladignac, La Chapelle et La Geney-touse, la cure d'Ambazac, les prieurés de Chabonais et de Pressignac, la chanterrie de Saint-Etienne, les cures de Soudane et Nouic, la vicairie de Pompadour à Saint-Etienne de Limoges, l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, la cure d'Aubusson, l'aumônerie de l'hôpital de Felletin, la vicairie de Saint-Jacques à Beaumont, la vicairie de Pulverelly à Saint-Etienne de Limoges, la cure de Beteste, le prieuré de Saint-Silvain-Montaigut, l'archiprêtre de Felletin, la vicairie du Vergier à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Priest-les-Oulières, la vicairie de Saint-Amand à La Meyze, les cures de Jarnages et Saint-Vicq, l'aumônerie du monastère de Lesterps, les cures de Bosmoreau et Videix, la prévôté d'Agudour, le prieuré de Thouis (?), le prieuré du Port-Dieu.

633*. Avril-août 1598

In-4°, 281 feuillets, papier.

Point de titre (n° 193). - Fol. 1 recto, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain en faveur de Me Pierre Darfeuille ; - fol. 2 verso et ss., résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite par Me Jean de Verneresse en faveur de Me Gaspard Vernejoul ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 verso, lettres de tonsure et d'acolyte au nom de Me Michel Labbe de Vault ; - fol. 7 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chassenon en faveur de Me Léonard Savy ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. du Mont d'Aubusson en faveur de Me Pierre de Plantadis ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., résignation d'une prébende de l'église cathédrale, faite par Me Jean Gay en faveur de Me Christophe Petiot ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 24 verso et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature au nom de Me Pierre Guilheton, postulant la cure de Saint-Chabrais, vacante par la démission de Me Michel Busselet, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 recto, prise de possession de la cure de Saint-Michel de La Tour-Saint-Austrille par Me Antoine Radigon, représenté par Jean Béraud, marchand de Chénéraillles ; - fol. 33 verso et ss., résignation de la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Beaumont-lez-Felletin, faite par Me Jacques Baille en faveur de Me Silvain Brisse, prêtre de la communauté du moutier de Felletin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Vedrenne en faveur de Me Léonard Ganno, représenté par Me Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 45 recto, présentation de Me Légier Mazuer comme postulant la vicairie de Sainte-Catherine en l'église paroissiale de Felletin ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 49 recto et ss., collation de l'une des douze grandes vicairies fondées en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert à Me François Bayon ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Front en l'église de Saint-Yrieix, les prieurés d'Auriac, Ussac et Eyjeaux, l'aumônerie de Lesterps, les vicairies des saints Jacques et Philippe au château d'Ahun, les cures de La Souterraine et Saint-Sulpice-les-Champs, les prieurés d'Aureil et d'Evau, la cure de La Tour-Saint-Austrille, les vicairies des saints Pierre et Jacques à La Chapelle-Tailleferl, le prieuré de Chassagneul, la cure d'Ahun, les prieurés de Saint-Nicolas des Froides-Orties et du Breuil, la cure de Saint-Julien près Bort, le prieuré de Galamache, la cure de Bousserolles, les prieurés de Saint-Léonard et de Beauvais, la cure de Saint-Partdoux-les-Cars, les cures d'Azat et de Saint-Hilaire-Château.

634*. Octobre-décembre 1598

In-4°, 279 feuillets, papier.

Point de titre (n° 195). - Fol. 1 recto et ss., collation de l'une des vicaires de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à Me Jean Darsonze représenté par Me Michel Gayou, chanoine ; - fol. 4 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Asnières en faveur de Me Antoine du Courret ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto et ss., collation de la vicairie des Brachet en l'église cathédrale de Limoges, faite à Me Hélie Boyssou ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 12 verso et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Antoine Bonnenfans, clerc, postulant la cure de Saint-Hilaire-Château ; - fol. 20 verso, lettres de bachelier de Me Jacques Ribière, représenté par Me Jean Vallenet, marchand d'Aubusson ; - fol. 21 recto, résignation de la cure d'Aix près Ussel, faite par Me Antoine Périer en faveur de Me Damyen Bonnet ; - fol. 22 verso, prise de possession par Me Jacques Mosnier d'une prébende de La Chapelle-Taillefert, vacante par le décès d'autre Me Jacques Mosnier, official de Chénérailles ; - fol. 24 recto, prise de possession par le dit Me Jacques Mosnier de la vicairie des saints Jacques et Philippe, à Ahun ; - fol. 25 recto et ss., collation de la cure de Saint-Hilaire-Château, faite à Me Antoine Boulant, bachelier en droit, représenté par Me Mathieu Bueyly, greffier de l'official de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., résignation du prieuré de N.-D. du Chalard, faite par dame Jeanne de Saint-George en faveur de dame Catherine Savatte, religieuse de la Sainte-Trinité de Poitiers ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 44 verso et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Martin Martinet, prêtre de Jarnage, postulant le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Lasfonds, la vicairie de Peyradis à Panazol, les cures de Mounisme, Saint-Julien-les-Combes, les prieurés d'Ars, Beauvais, les cures de Saint-Barthélemy, Sainte-Feyre, le prieuré des Chiers, la cure de Saint-Martin-Terressus, le prieuré de Vergonjanes, la vicairie du Chantre à Saint-Etienne, l'archidiaconé de Limoges, la vicairie de Mainsac (al. Mensa) à Eymoutiers, la vicairie fondée par feu Jean Chauven en l'église de Saint-André de la Cité, la cure de Saint-Léonard (*bis*), la vicairie de N.-D. du Souchet, la cure de La Jonchère, le prieuré de Tarn (al. Tard) près Aixe, la cure de Jabreilles, le prieuré de Mourieux, la vicairie de Saint-Maurice à Bellac, la cure de Neuvic, le prieuré de Galamache, la vicairie de Sainte-Valérie à Pontcharraud, les prieurés de Beauvais, Nontron et Saint-Pierre de Chabanais.

635*. Décembre 1598-avril 1599

In-4°, 289 feuillets, papier.

Point de titre (n° 196). - Fol. 1 recto et ss., acte de prise de possession du prieuré de Saint-Pierre de Chabanais, faite par frère Jean Bertrand Barby, religieux du monastère de Saint-Jean de Cole, ordre de Saint-Augustin, représenté par Me Jean Le Dorat, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso, signature en cour de Rome portant nouvelle provision du prieuré du Chalard en faveur de dame Catherine Savatte, religieuse de l'abbaye de la Trinité à Poitiers, le dit prieuré vacant par la résignation qu'en a faite dame Jeanne de Saint-Georges (cf. ci-dessus, G. 581 fol. 33) ; - fol. 7 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Adrien Brouhaud, al. Gendarme, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 recto, bulle portant provision de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges en faveur de Me Louis Marchandon ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 24 recto, résignation de la cure de Jabreilles, faite par Me Nicolas Duteil, clerc, clericus, rector seu cappellanus, en faveur de Me Jean Descoulx, représenté par Me Jean Le Dorat, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 25 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Ville-Dieu en faveur de Me Eustache Berton ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Louis Balan, postulant la cure de Cieux, vacante par la résignation qu'en a faite Me Michel Reynaud ; - fol. 36 recto et ss., présentation de frère Déodat de Lasfontz, religieux de Lesterps, au prieuré de Chabanais ; - avec les actes de collation et de prise de possession ; - fol. 39 verso, titres de cléricature de Me Mathieu de Joyet ; - fol. 40 recto, lettres de degré de Me Christophe de Petiot, bachelier en droit canou ; - fol. 41 verso, consentement donné par Me Pierre Brenac le jeune à la réserve de pension sur la liece partie des fruits d'une prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers, au profit de Me Pierre Brenac l'aîné, représenté par Me Pierre de Loménye, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Pierre Brenac le jeune,

postulant une prébende vacante en l'église collégiale d'Eymoutiers par la résignation qu'en a faite Me Pierre Brenac l'aîné. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Saint-Mesmin (al. Saint-Maximin) de Magnac, la cure de Saint-Dizier, la chapelle de Pontcharraud, la cure d'Aubusson, le prieuré de Perpezac-le-Blanc, la cure d'Esse, la prévôté de Chambon, la cure de Saint-Merd-la-Breuille, la vicairie de Martel à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart, l'archiprêtre de Nontron, les cures de Mansannes, Salons, Aubusson, le pricuré de Nozerines, la célérierie du monastère de Beaulieu, les vicairies de Sainte-Catherine en l'église de Bellac, du Balet et de Saint-Eloi à Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Sainte-Feyre, Saint-Quentin, Marval, Barneuil et Biennac, la vicairie de Saint-Jean à Soubrebost, l'aumônerie de Bénévent.

636*. Avril-juillet 1599

In-4°, 258 feuillets, papier.

Point de titre (n° 197). - Fol. 1 recto, lettres de tonsure de Me Jean de Petiot, fils de feu autre Me Jean de Petiot, lieutenant général de la ville de Limoges ; - fol. 2 verso et ss., lettres de tonsure de Me Christophe de Petiot, bachelier en droit canon, postulant la prévôté de Saint-Junien ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 14 verso et ss., collation du prieuré du Châtenet faite à frère Albert du Coudier, religieux de l'abbaye de Grandmont ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 17 recto et ss., lettres de tonsure de Me François Montilhaud, postulant la cure de Chaptelat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, déclarations de nom et prénom faites : par Me Léonard Bandel, gradué, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Martial ; - fol. 23 verso, par Me Martial Lemaistre, bachelier en théologie, postulant une prébende en l'église cathédrale ; - fol. 24 verso, lettres de tonsure de Me Claude de Chartagnat (*sic*), représenté par Me Gérard des Vignes, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 27 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Michel de Leyssenne, gradué, postulant un bénéfice en diverses communautés ; - fol. 29 recto, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite à Me Sornin de Jeoffre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 recto, autre déclaration de nom et prénom faite par Me Léonard Bandel (cf. ci-dessus, fol. 22) ; - fol. 33 recto et ss., résignation du prieuré des Chiers faite par dame Susanne de Saint-Marsault en faveur de dame Diane de Montaignac, religieuse de l'abbaye de La Règle ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 41 recto et ss., titres de cléricature de Me Jacques Delavault, postulant la cure de Jouac ; - fol. 48 recto, collation de la cure de Saint-Sulpice-Terre-aux-Feuilles (auj. Saint-Sulpice-les-Feuilles) faite à Me Léonard Doussinaud ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent le prieuré du Chatenet, la cure d'Aubusson, la prévôté de Linards, les cures de Saint-Pierre-du-Queyroix et Rouzède, le prieuré de La Villedieu, la vicairie de Mainsac (al. Mensa) à Eymoutiers, la vicairie du patriarche Lamy à Saint-Etienne de Limoges, le prieuré de Saint-Laurent près Saint-Yricix, la cure de Saint-Sulpice-Laurière, la vicairie de Notre-Dame du Balet en l'abbaye de Saint-Martin-les-Limoges, les cures de Gianges et Eysse, le prieuré des Chiers, les cures de Mézières et Vars, le prieuré de Saint-Martial de Touix, la cure de Saint-Pardoux-Lavaud, la vicairie de La Brionne à Saint-Vaury, les prieurés de Peyrat et Tarde, la cure de Saint-Sornin-Leulac, le doyenné de Saint-Germain, la vicairie De Mortuis à Eymoutiers, la cure de Champsac, les prieurés de Millevaches et Lésignac-sur-Goire.

637*. Juillet-octobre 1599

In-4°, 267 feuillets, papier.

Point de titre (n° 198). - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Hilaire-la-Plaine en faveur de Me Martin Alamour ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Jacques Pesle, cleric (représenté par Me Jean Tulland, notaire au bourg de Jabreilles), postulant le prieuré-cure de Saint-Dizier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 recto, lettres de tonsure de Me Gabriel du Suduyraud, représenté par Me Léonard du Suduyraud, son père, conseiller au Parlement de Bordeaux ; - fol. 17 recto et ss., lettres de tonsure de Me Louis Dufaure (représenté par Me Michel Murat, prêtre), postulant la prébende " que Me Raymond du Plantadis souloit tenir en l'esglise séculière et collégiale du Moustiers-Rozeilhe " ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso et ss., titres de cléricature et nombreux actes au nom de Me Mathurin Dupeyrat, postulant l'abbaye (*sic*) de Saint-Pierre du Dorat ; - fol. 49 recto, collation de la vicairie de Saint-Jean, en l'église de Soubrebost, faite à Me Etienne Fourest. = Les actes qui suivent concernent le

prieuré de Fougeras, la cure de Villards, l'archiprêtré de Lubersac, le prieuré de Saint-Martial de Toulx, les abbayes de Lesterps et de Saint-Martial, les cures de Saint-Cyr-la-Roche et Arnac, la sacristanie de l'abbaye de La Règle, le prieuré de Lésignac-sur-Goire, les cures de Saint-Léger-la-Montagne, Vareilles, Feytiat, Saint-Jean-en-Saint-Etienne, les prieurés de Boisvert près Bujaleuf, Alleyrat, Magnac, Tarn et Jarnage, la cure de Séreilhac.

638*. Mars-juin 1600

In-4°, 269 feuillets, papier.

Point de titre (n° 200). - Fol. 1 recto et ss., titres de cléricature de Me Pierre Dumas (représenté par Nicolas Meynard, marchand de la Cité de Limoges), postulant la cure de Saint-Pierre de Pageas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 verso, titres de cléricature de Me Jean Desblanchon ; - fol. 10 recto et ss., collation de la chambrière de la prévôté d'Evaux, faite à frère Pierre Chabry, représenté par Me Etienne Seglière, élu en la Marche ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Thyrse de Châteauponsac en faveur de Me Jean Pascault ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Me Pierre Aucousturier, représenté par Me Léonard Bandel, l'un des quatorze grands vicaires de la cathédrale de Limoges ; - fol. 22 verso, acte de prise de possession du prieuré de Saint-Marien par Me Claude Marlault, prêtre ; - fol. 24 recto et ss., titres de cléricature et autres actes au nom du dit Marlault, postulant le dit prieuré ; - fol. 30 verso, collation de la sacristanie de l'abbaye de Lesterps, faite à frère Pierre Delagarde, religieux, représenté par Jean Peauroux, marchand du dit lieu ; - fol. 33 recto et ss., titres de cléricature de Me Jean Louchier, postulant la cure de la Chapelle-Saint-Martial ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 40 verso, acte de non-acceptation par Me Jean Faye, prêtre, de sa nomination à la cure de Condat ; - fol. 41 verso, certificats scolaires au nom de Me Jean Dulac, bachelier en théologie, originaire de Saint-Hilaire-Château ; - fol. 45 recto et ss., collation de l'office de grand hebdomadier de l'abbaye de Lesterps, faite à frère Jean Charpentier, représenté par Me Gautier Charpentier, greffier de Lesterps ; - fol. 49 recto, titres de cléricature de Me François Rouchon, postulant la cure du Compeix, vacante par la résignation qu'en a faite Me Léonard Nougier, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Saint-Amand à La Meyze, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie de Saint-Georges au château de Rochechouart, les cures de Doms et La Chapelle-sous-Lépaud, le prieuré de Ladaigne, les cures de Condat, Meilhac et Magnac, la vicairie de Pousse à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Victurnien, les prieurés d'Artigette et Saint-Priest-Taurion, la vicairie de Saint-Pierre à Meymac, la chapelle de Gouzon, le prieuré de La Fauvette, les cures de Saint-Pardoux, Gartempe, Saint-Pierre près Châteauponsac et La Tour-Saint-Austrille, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, la cure de Saint-Yrieix près Valière, le prieuré de Saint-Domet, une vicairie en l'église de Bellechassagne, l'abbaye de La Règle.

639*. Juin-octobre 1600

In-4°, 272 feuillets, papier.

Point de titre (n° 201). - Fol. 1 recto, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur les fruits de l'abbaye de La Règle en faveur de dame Françoise de Rohan ; - fol. 3 verso et ss., collation de la cure de Nexon, faite à Me François Maledent, représenté par Me Claude Lascure, chanoine de Limoges ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 7 recto et ss., résignation de la cure de Fursac, faite par Me François Garin en faveur de Me Jean Ceyrou ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 16 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archidiaconé de Malemort en faveur de Me Martial Lemaistre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto et ss., collation du prieuré de Saint-Laurent ès faubourgs de Saint-Yrieix faite à Me François Fabri, doyen de Saint-Yrieix, représenté par Nicolas Petit de Picardie ; - fol. 24 verso, lettres dimissoires pour être tonsuré délivrées à Me François Estevé ; - fol. 27 verso, procuration donnée par Me François Maledent, docteur en théologie et chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix, à Me Claude Lascure, chanoine de l'église cathédrale, pour prendre possession de la cure de Nexon ; - fol. 28 verso, lettres de tonsure de Me Simon Dupeyrat, fils de feu Jacques Dupeyrat, marchand de Limoges ; - fol. 33 recto et ss., collation de la cure de Rancon faite à Me Pascal Brissaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 recto et ss., collation de la cure de Saint-Yrieix-Soutaine (*sic*), faite à Me Gabriel des Egaux ; - autres actes y relatifs ; -

fol. 38 recto et ss., collation de la cure de Vaux, faite à Me Jean Bouchalion ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto, lettres de tonsure de Me Antoine Gouzon, postulant la cure de La Chapelle-Saint-Martial ; - fol. 48 recto et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil, faite à Me François Vallade ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Mareille, les cures de Pérols, Saint-Martin de Laval et Mézières, une vicairie en l'église de Saint-Maurice de Limoges, le prieuré de Gondaud en la paroisse d'Isle, le prieuré d'Arthon, l'aumônerie de La Jonchère, la cure de Saint-Ouen, le prieuré de Magnac et Fontloup son annexe, la vicairie de La Rodèle à Guéret, le prieuré du Chatenet, les cures de Voutezac et La Bregère près Limoges, la vicairie des Rameix en l'église de Gouzon, la vicairie de Saint-Gilles en l'église de La Chapelle-Espinasse, les prieurés de Grenord et La Vinadière, le doyenné de Saint-Germain, les cures de Saint-Sulpice-le-Donzeil, Cressac et Saint-André en la Cité, la vicairie de Saint-Jean à Soubrebost, le prieuré de Saint-Ybard, la cure de Chassenon.

640*. Avril-juillet 1601

In-4°, 267 feuillets, papier.

Point de titre (n° 203). - Fol. 1 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Germain de Royère, faite par Me Michel Bessas en faveur de Me Amand Vayssière ; - fol. 8 recto, titres de cléricature au nom de Me Bernard Sudrat, représenté par Me Jean Martin, prêtre de Pierrebuffière ; - fol. 10 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'aumônerie de la maison-Dieu du Saint-Esprit à Confolens en faveur de Me Jean Barbier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes au nom de frère Bartholomé Bayard, postulant la prévôté de Saint-Vaury ; - fol. 24 verso et ss., collation de la dite prévôté de Saint-Vaury faite à Me Pierre Besse, bachelier en théologie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto et ss., autre collation de la dite prévôté de Saint-Vaury, faite à frère Jacques de Montargis ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 recto, lettres de prêtrise de Me François de Lachaulme (représenté par Me Jean Neymont, avocat en la Basse-Marche), postulant la cure d'Azat ; - fol. 35 recto, procuration donnée par Me Jean Coussaud, pour résigner sa préhende de l'église collégiale du Dorat en faveur de Me Daniel Junien, clerc ; - fol. 36 verso et ss., élection de frère Pierre de Labesse comme chanoine théologal de l'église collégiale de Saint-Junien, le dit Labesse représenté par frère Bertrand Dupuy, religieux de l'ordre des Cordeliers ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 46 recto, acte de prise de possession d'une chanoinie de l'église cathédrale par Me Claude Durand ; - fol. 48 recto et ss., collation de la cure de Saint-Silvestre, faite à Me Jean Bouchalion ; - avec l'acte de prise de possession. = Les actes qui suivent concernent l'infirmerie de l'abbaye de Lesterps, les cures de Saint-Jean de La Cour et du Mont d'Aubusson (*bis*), l'abbaye de Solignac, le prieuré de Saignac, la cure de Saint-Maurice, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin, le prieuré de Marsac, les cures de Chaillac, Saint-Maureil, le prieuré de Moutier-Rozeille, la cure de Saint-Martial près Gimel, la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de La Règle, la cure de Saint-Martial d'Augères, les prieurés d'Azat, Boisverd et Folles, la cure de Pierrebuffière, le prieuré de Bezeau, la cure de Lavignac, les prieurés d'Auriac et Meymac, le moutier de Felletin, le prieuré de Glénic, la cure d'Evaux.

641*. Juillet-octobre 1601

In-4°, 306 feuillets, papier.

Point de titre (n° 204). - Fol. 1 recto et ss., lettres de tonsure et titres de cléricature de Me Christophe de Bersac, postulant la cure de Saint-Hilaire à Brigueil-le-Chantre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, résignation de la cure de Chamboret, faite par Me Jean Baccon en faveur de Me Antoine Rasteau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Beynette, postulant la prévôté conventuelle de La Souterraine ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 recto et ss., collation de la cure de Royère et La Roche-l'Abeille son annexe, faite à Me Jean de Pragelier du Breuil, chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., collation de la prévôté de La Souterraine, faite à frère Léonard du Verdier, religieux de l'ordre de Saint-Benoit ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 verso, trois actes de prise de possession des chapelles du Cluzeau, du Mas-Lagorce et de Pourieras, membres dépendants du prieuré du Châtenet, par frère Albert de Coudier, religieux de Grandmont ; - fol. 28 verso, procuration donnée par Me Jean Faure pour résigner la cure d'Azat en faveur de Me Pierre Lourioux ; - fol. 30 recto et ss., titres de cléricature de Me Nicolas Desbrousses,

postulant la cure d'Oradour-Saint-Genest ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso, résignation de la dite cure, faite par Me Etienne Duplan en faveur du dit Desbrousses ; - fol. 39 recto et ss., présentation de Me Jean Beynet, fils de Jean Beynet, laboureur, au prieuré de Saint-Silvain près Toulx ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 verso et ss., titres de cléricature de Me Priest Lavergue, postulant la cure de Villevalaix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Champagnac en faveur de Me Martin Lambert, représenté par Me Pierre Pouyat ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Nouie, le prieuré d'Aureil uni au collège des Jésuites de Limoges, la cure de Chassenon, la cure de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert, les cures de Villefavard, Bonnat, Moutier-d'Ahun, Droux, Chambon, Magnac et Chervix, le prieuré de Saint-Ybard, les cures de Saint-Hilaire-Bonneval et Razès, les prieurés de Clairefaye et Le Bezeau, les cures de Maisonfeyne et La Cellette, la vicairie de Lagedune en l'église cathédrale, les cures de Saint-Marc-à-Loubaud et Voulons, l'archiprêtre de Saint-Paul, les cures de Saint-Bonnet et Châlus-haut, la vicairie d'Etouars en l'église cathédrale, le doyenné de Saint-Etienne, les cures de Cussac et Rilhac.

642*. Février-juin 1602

In-4°, 283 feuillets, papier.

Point de titre (n° 206). - Fol. 1 recto et ss., provision de l'abbaye de Meymac, faite en faveur de Me Julien Bage, abbé commendataire, représenté par Me François Andrieu, « *escolier à Lymoges* » ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 10 recto et ss., collation de la cure d'Etouars, faite à Me Jean Blanchard, représenté par noble Isaac de Mouraille ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto et ss., collation de la cure de Pluviers, faite à Me Antoine Ancelin, représenté par le dit de Mouraille ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 recto, lettres de tonsure de Me Martial Lugaud ; - fol. 17 recto et ss., lettres dimissoires pour prendre les ordres, délivrées à Me Antoine Tacquenet, postulant une prébende de l'abbaye (*sic*) du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto, titres de cléricature du dit Me Martial Lugaud (représenté par Me André Noalher), postulant la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Bersac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 recto et ss., lettres dimissoires pour prendre les ordres, délivrées à Me Michel de Beaulieu (représenté par Me Etienne Mège, « *escolier à Lymoges* »), postulant la cure de Compas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., acte du refus opposé par le chapitre de l'église collégiale du Dorat de pourvoir Me Antoine Tacquenet, gradué, de « *la chanoinie que feu Me Jacques Neymond souloyt tenyr en la dicte esglise* » ; - autres actes y relatifs (cf. ci-dessus fol. 17) ; - fol. 39 verso et ss., collation de la cure de Dinsac, faite au dit Me Antoine Tacquenet ; - avec la prise de possession ; - fol. 43 verso et ss., titres de cléricature de Me Jean Guyot, postulant le prieuré d'Asnières ; - avec la prise de possession ; - fol. 46 recto et ss., collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Me Hélias Farne ; - avec la prise de possession ; - fol. 50 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Brachet, fondée à l'autel Saint-Martial de l'église cathédrale, en faveur de Me Pascal Brissaud, prêtre ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Pierre à Châteauponsac, Saint-Séverin près Vallière, La Croisille, Seuris, Combraille, Saint-Silvain près Toulx, Dournazac et Asnières, une vicairie à Guéret, la vicairie de Saint-Thomas à Saint-Léonard, les cures de Saint-Martin de Bret, N.-D. d'Uzerche, Beaumont, La Forêt, Dournazac, une vicairie à Chassenon, la vicairie des Neymond en l'église du Dorat, le prieuré d'Azat avec son annexe du Châtenet, la cure de Lastic, le prieuré de Chéronnac, la chapelle de Poulignac, les cures de Mareilhe, Moutier-Ferrier, Oradour-sur-Glane, la vicairie de Saint-Jean-de-Lesterps, la prévôté de Saint-Ybard.

643*. Juin-décembre 1602

In-4°, 274 feuillets, papier.

Point de titre (n° 207). - Fol. 1 recto et ss., certificats scolaires au nom de frère François Gorce, prévôt de Saint-Ybard, représenté par Me Gérald Veyxière, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 3 verso, réserve de pension sur les fruits de la prévôté de Saint-Ybard, faite par frère Joseph Mazard, résignant la dite prévôté en faveur de frère François Gorce : - fol. 5 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Barbarin, postulant la commanderie du Saint-Esprit à Confolens, vacante par la résignation qu'en a faite Me Jean Barbier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de Me Antoine

Jarrige aîné d'une prébende que tenoit en l'église collégiale de Saint-Yrieix Me Pierre de Sendilhon (al. de La Foucaudie) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., collation de la chapelle ou vicairie de Saint-Marc de la Boulonnie, faite à Me Jean Vachenard, représenté par frère Guillaume de la Vergne, religieux du couvent des Jacobins de Saint-Junien ; - fol. 24 recto et ss., titres de cléricature de Me Léonard Gordonnet (al. Goudounet), postulant la cure de Saint-Sulpice-les-Champs ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 verso et ss., collation du prieuré de Roirette faite à frère Léonard Dusoubz, religieux profès au prieuré de l'Artige ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 35 verso et ss., lettres de prêtrise de Me Gilles Neymond, postulant la vicairie des Bardet en l'église de Veyrat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 recto, prise de possession de la prévôté de Saint-Ybard par frère François Gorse, religieux du monastère d'Uzerche (cf. ci-dessus fol. 3 verso) ; - fol. 42 verso, lettres de bachelier en droit canon au nom de Me Antoine Veyrier ; - fol. 44 recto, lettres de tonsure de Me Gilles Neymond ; - fol. 44 verso, collation de la vicairie de Saint-Eustache en l'église de Bonnesaigne, faite à Me Pierre Maignondie, représenté par Me Pierre Duteilh, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 48 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré du Chalard à dame Renée de Montvoisin, représentée par Me Jean Oulier, curé de Soubrevas ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la doyenndé de Saint-Germain, l'archiprêtre d'Aubusson, la vicairie des Barton à Guéret, le prieuré d'Auriac, une vicairie au château de Châtelus, la cure de Saint-Christophe, le prieuré de La Drouille-Noire, l'abbaye de Bonnesaigne, le prieuré de Boisvert, les vicairies des Julien à Saint-Pierre, des Vigenaud à Soubrevas, des Soulier à Saint-Jean en la Cité, des Bouthon à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré des saints Pierre et Paul à Guéret, les cures de Saint-Ouen et Lignareix, la vicairie de Pontcharaud à Saint-Georges-de-Nigremont, la vicairie des Gautier à Saint-Martial de Limoges, les cures de La Faye, Saint-Jouvent (*bis*) et Chastaing, le prieuré de Vergonjanes, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, les deux vicairies de Lavauguyon fondées à l'autel de la chapelle du Pont en la paroisse des Cars.

644*. Décembre 1602-février 1603

In-4°, 98 feuillets, papier.

Point de titre (n° 208). - Fol. 1 recto, prise d'habit en l'abbaye de Lesterps et prise de possession de l'office de diacre en icelle par frère François Hugonneau ; - fol. 3 verso et ss., lettres de tonsure de noble Me Annet Doyron, postulant le prieuré de Jarnage ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 11 recto et ss., collation de la vicairie des Duboys à l'autel de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Michel Gayou ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 14 recto et ss., présentation de Me Jean Cheyrou pour être pourvu de la vicairie fondée par feu Me Alpinien Cheyrou en l'église de Tarn (al. Tard) près Aix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 verso et ss., résignation faite par Me Léonard Champaignac d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de Me François Duchesne ; - avec la prise de possession ; - fol. 22 recto et ss., collation faite à Me Jean Cheyrou de la vicairie fondée par feu Me Guy Delapine en l'église de Sainte-Croix d'Aix ; - avec la prise de possession ; - fol. 25 recto et ss., collation faite au dit Me Jean Cheyrou de la vicairie fondée par Léonard Delaroche dit Peyrillac à l'autel de Saint-Alpinien en l'église de Tarn près Aix (cf. ci-dessus fol. 14 recto) ; - avec la prise de possession. = Les actes qui suivent concernent les prieurés de Jarnage (*bis*) et Choumeil, la vicairie de Gay à Saint-Léonard, la cure de Massignac, la vicairie de Saint-Blaise à Bellac, les prieurés de Brignac et l'Artige, la cure de Sagnac.

645*. Février-juillet 1603

In-4°, 262 feuillets, papier.

Point de titre (n° 209). - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Guéret en faveur de Me Nicolas Rougier, prêtre, docteur régent en la faculté de théologie de l'Université de Paris, représenté par Me Nicolas Mauluc, prêtre du diocèse de Bourges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Roche-Malvalèze en faveur de Me Antoine Estève, prêtre, représenté par Me Philippe Drulhettes (al. Dreillettes), contrôleur pour le roi en la vicomté (*sic*) de la Marche ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto, certificat d'études en l'Université de Toulouse délivré à Me Jean Vincent (de Sainte-Feyre), représenté par Me Jean Mouret, procureur au siège présidial de Limoges ; - fol. 19 verso et ss., lettres de prêtrise de Me Jean

Mercier, postulant la cure de Saint-Priest-soux-Aixe ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 30 recto, titres de cléricature de Me Martial Florat (al. Flourat), postulant la cure de Saint-Marc-à-Frongier ; - fol. 41 verso, collation faite à Me Pierre Delombre, représenté par Me Martial Ruben d'Eymoutiers, d'une prébende que tenait feu Me Jean Ruaud en l'église collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 43 verso et ss., provision en cour de Rome du prieuré de Bersac faite en faveur de Me Bartholomé de Lauteyrie, prêtre ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la vicairie de Sarragosse en l'église de Saint-Martial, la cure de Beteste, la vicairie de Saint-Loup à Bonnesaigne, les cures de Saint-Priest près Bonlieu, Juillac et Massignac, la chapellenie de Sainte-Magdeleine à Saint-Léonard, le prieuré de Bussière-Badil, les cures de Chenérailles et Meymac, le prieuré de Beauvais, les cures de Verneuil, Reterre et Saint-Priest-Ligoure, le prieuré de Guéret, une vicairie à Ahun, le prieuré de Salons, l'archiprêtre de chirouze, la cure de Saint-Léger-en-Drouille, les prieurés de Fransèches (*bis*), Port-Dieu et Jayac.

646*. Octobre-décembre 1603

In-4°, 268 feuillets, papier.

Point de titre (n° 2 sur la tranche du registre). - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Silvain en faveur de Me Guillaume Goumy, prêtre, représenté par Me Jean Bourboulon, procureur au siège présidial de Limoges ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 12 recto ss., titres de cléricature de Me Massias de Lacour (représenté par Louis Beaudequin, de Rochechouart), postulant la cure de Saint-Germain ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 26 recto et ss., - titres de cléricature de Me Jean Chenaud, postulant le prieuré-curé d'Eybouleuf ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 32 verso et ss, titres de cléricature de Me François Bourgeois, postulant de doyenné de la Chapelle-Taillefert moyennant cession des fruits d'icellui à Me Pierre Blondet, dernier titulaire ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 44 recto, collation d'une chanoinie de l'église de La Chapelle-Taillefert, faite à Me Horace Mérigot ; - fol. 46 verso, résignation de la cure de Saint-Pardoux de La Rochette, archiprêtre de Combraille, faite par Me Léonard Rechinat de Churchaud, en faveur de Me Antoine Juzé (*sic*) ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Martial de Jouillac, Chabrac et Verneuil, la vicairie de Péret à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Gence, Lagudet, Chassenon, Banise et Clugnac, le prieuré de Savignac, une vicairie en l'abbaye de La Règle, la cure de Bugeat, la préceptorerie de La Chassaigne, la prévôté de La Souterraine, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, la cure de Saint-Maureil, le prieuré de Vergonjanes, les cures de Beyssac, Bujaleuf, Esse.

647*. Décembre 1603-mars 1604

In-4°, 244 feuillets, papier.

Point de titre (n° 3). - Fol. 1 recto et ss., titres de cléricature de Me Martial de La Pradelle, postulant le prieuré de Lagudet vacant par la résignation qu'en a faite Me Pierre Delage, dernier titulaire ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 20 verso, signature en cour de Rome portant provision d'une chapellenie de l'église Saint-Etienne à Saint-Léonard en faveur de Me Pierre Darfeuille ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto et ss., collation de la cure de Fursac, faite à Me Léonard Bandel, l'un des grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Marval en faveur de Me Claude Pailhot, conseiller, aumônier du roi ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 verso et ss., résignation de la cure de Saint-Silvestre, faite par Me Denis de Coudier en faveur de Me François Vouzelle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso, collation de la cure de La Drouille-Blanche, faite au dit Me François Vouzelle ; - fol. 41 recto, résignation du prieuré de Savignac faite par dame Marguerite Lhuillier à dame Claire de Fabri, religieuse de l'abbaye de Saint-Croix de Poitiers, représentée par Me Simon Palais, sieur du Breuil-Lavergne, - fol. 44 recto, acte de prise de possession de la cure de Marval par Me Claude Pailhot (cf. ci-dessus, fol. 27) ; - fol. 45 recto, collation de la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église Saint-Etienne à Saint-Léonard, faite à Me Pierre Darfeuille (cf. ci-dessus, fol. 20) ; - fol. 47 recto et ss., collation de la cure de Fontanières, faite à frère Gilbert Potier, religieux en la prévôté d'Evauux. = Les actes qui suivent concernent la cure de Verneuil, le prieuré de Trezenc, la prévôté de Puyssillac, la cure de Bujaleuf, la vicairie du patriarche Lamy en l'église cathédrale, la cure de Chaillat, les prieurés de Tarn près Aixe, Saint-Laurent près Saint-Yrieix et Naillac, la

cure de la maison-Dieu de Limoges, les cures de Montbrandeix et Marval, l'hôpital de Saint-Yrieix, la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, la vicairie des Gay à Saint-Léonard, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Saint-Sulpice de Bort, les cures d'Eymoutiers, Lézignac, Saint-Bonnet-la-Marche et Le Courteix, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin.

648*. Mai-septembre 1604

In-4°, 261 feuillets, papier.

Point de titre (n° 5). - Fol. 1 recto, lettres de tonsure de Me François Mosnier, représenté par Me Pierre Mosnier, notaire, son père ; - fol. 2 recto et ss., titres de cléricature de Me René Jamet (représenté par Antoine Bougy, messenger), postulant la cure de Chambon ; - fol. 12 verso et ss., certificats scolaires et autres actes au nom de Me Thomas de Lissac, « *gradué, nommé, habitant à Bourdeaulx* », représenté par Me Jouvent de Lissac, notaire royal et procureur de Saint-Angel ; - fol. 24 recto, présentation des titres scolaires et autres de Me Thomas de Lissac, faite par le dit Jouvent de Lissac, son frère ; - fol. 29 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Forgeas en faveur de frère Jean Fleurat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., résignation de la prévôté de Saint-Léger de Peyrilhac, faite par noble Me Pierre de La Bastide en faveur de noble Me Antoine de La Bastide, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 recto, collation de la sacristanie du prieuré de Saint-Germain de Bost, faite à frère André Noallas, représenté par Me Pierre Vernejoux, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Sulpice-Laurière, le prieuré de Massignac uni aux Jésuites, la vicairie des Barailon à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Cessateur, la vicairie de Malemort en l'église cathédrale, la cure de Saint-Julien près Laron, la vicairie d'Arnac à Brivezac, les cures de Saint-Martin à Peyrat, Saint-Sauveur à Bellac, Aubusson et Mestes (al. Mestas), la vicairie de Marlhac en l'église cathédrale, les cures de Flavignac, Naillac, Soumans et Les Vergnes, l'archidiaconé de Limoges, les cures de Rilhac et Saint-Georges-les-Landes.

649*. Septembre-décembre 1604

In-4°, 285 feuillets, papier.

Point de titre (n° 6). - Fol. 1 recto et ss., autorisation accordée à frère Louis Demay de prendre les ordres mineurs et majeurs ; - fol. 6 recto et ss., lettres de bachelier en droit de Me François Gentil (représenté par noble Gaspard Gentil, écuyer, sieur de Lajonchapt), postulant le doyenné de Saint-Yrieix ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 29 verso et ss., titres de cléricature de Me Pierre Bonnaud, prêtre ; - fol. 33 recto et ss., titres de cléricature de Me François Moneyron, prêtre ; - fol. 36 recto ss., résignation de la chambrière de l'abbaye de Solignac, faite par frère Louis de Lescure en faveur de Me Michel Chalamet, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., certificats divers au nom du dit Chalamet ; - fol. 51 recto, lettres de tonsure de Me Martial Maledent, fils de honorable Pierre Maledent, receveur des décimes au diocèse de Limoges, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix à Limoges. = Les actes qui suivent concernent le prieuré-cure de Marsac, l'abbaye de Grandmont (Rigald de Lavaud, abbé), une vicairie à Saint-Léonard, les cures de Saint-Martial de Peyrat, Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie fondée par feu Me Robert du Pluvier à Saint-Martial de Limoges, la cure de Panazol, le prieuré de Saint-Nicolas, la vicairie de N.-D. à Saint-Silvain, le prieuré-cure de Pressignac, le prieuré de Vedrennes, la vicairie des Soulier à Saint-Jean-en-Saint-Etienne (*bi*), la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de Glénic, la vicairie des Bardon à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, le prieuré de Grenord, la vicairie des Alsandres à Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Mensa (al. Mensac) en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Saint-Yrieix de Janaillac, la vicairie des Bardon à Saint-Jean-en-Saint-Etienne.

650*. Avril-Septembre 1605

In-4°, 283 feuillets, papier.

Point de titre (n° 8). - Fol. 1 recto, collation de la cure de Vignols, faite à Me Jean Guéry ; - fol. 3 verso, acte de prise de possession de la prévôté de Verneuil par Me Jean Labrousse ; - fol. 6 recto, provision de l'office de grand bedeau en l'église cathédrale, faite à Martial

Raymond d'Eymoutiers ; - fol. 8 verso, lettres de bachelier en droit canon et civil au nom de Me Jean Boudet ; - fol. 13 recto et ss., lettres de tonsure de Me Yrieix Garreau, postulant une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto et ss., provision de la prévôté de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges en faveur de frère Vincent Bessines ; - fol. 18 verso et ss., titres de cléricature de Me Jean Tereygeol, postulant la cure de Saint-Silvain ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso et ss., lettres dimissoires pour être pourvu des ordres, délivrées à Me Jean Géral, postulant la vicairie de Notre-Dame de Ségur ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 recto et ss., lettres de tonsure de Me Jean Guéry, postulant le prieuré d'Arthon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la prévôté de Verneuil en faveur de Me Jean Labrousse, jadis chanoine de Saint-Martial et prévôt du dit lieu, représenté par Me Pierre Dupin, procureur au siège présidial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 recto et ss., titres de cléricature de Me Arthur Thiviers, postulant la cure de Saint-Etienne d'Esse ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Pierre-Château à Eymoutiers, faite par Me Jean Brenac en faveur de Me Pierre Brenac, - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent une vicairie en l'église Sainte-Croix de Pierrebuffière, la cure de Saint-Maurice près Confolens, la vicairie de Bar à Montaigut, les cures de La Mazière et Lignareix, le prieuré d'Anzème, la cure de Saint-Pierre-Château, le prieuré d'Ars, les cures de Chaumeil et Janailac, le prieuré de Nouic, la vicairie de Saint-Jean à Saulgond, le prieuré de Darnet, la vicairie de Cornier à Brive, les cures d'Esse, Couffy et Collonges, une vicairie à Brivezac, le prieuré conventuel d'Evau, les cures de Courteix, Juillac, Lépard et Talamy, les prieurés de Darnet et du Chastaing-Saint-Maureil, la cure de Saint-Barthélemy et Saint-Martin d'Ars, la cure de Dournazac.

651*. Janvier-novembre 1607

In-4°, 286 feuillets, papier.

Point de titre (n° 11). - Fol. 1 recto et ss., provision de la cure d'Yssandon, faite à Me Jean Champaignes ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 4 recto, résignation du prieuré de Vergonjanes faite par Me Léonard Magnin en faveur de Antoine Vely, fils de Jean Vely, marchand ; - fol. 5 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à Me Léonard de Charon, postulant la cure de Magnac ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 11 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Martin-le-Vieux en faveur de Me Simon Coussy ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso, signature en cour de Rome portant provision de l'aumônerie de l'hôpital du Saint-Esprit à Confolens en faveur de frère Guérin Basbruneau, représenté par frère Pierre Avril, religieux chambrier du monastère de Lesterps ; - fol. 15 recto, titres de cléricature de Me Léonard Paricet (al. Pariquet), postulant l'une des grandes vicairies dite de Mensat en l'église paroissiale d'Eymoutiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso, résignation du prieuré d'Arthon faite par Me Jean Guérin en faveur de frère Claude Veyrier, religieux et prieur du prieuré de l'Artige ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso et ss., provision de la cure de Nieul, faite en faveur de Me Pierre du Puybonnieu, représenté par Me Pascal Brissaud, curé de Saint-Yrieix-Soubstayne (*sic*) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 verso, signature en cour de Rome portant provision de la commanderie et hôtel-Dieu du Saint-Esprit à Confolens en faveur de Me Junien Jacotier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 verso et ss., résignation de la susdite commanderie, faite par le dit Jacotier en faveur de Me Jean Barbier, cleric nouvellement tonsuré ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Buxerolles en faveur de Me Claude Dumont, prêtre du diocèse d'Ahun ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 recto, collation de la cure de Jarnages faite à Me Gilles Cuzinet ; - avec la prise de possession ; - fol. 40 recto, lettres dimissoires pour être tonsuré, délivrées à frère Bartholomé Lantournet, religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - fol. 40 verso, collation de la cure de Gioux, faite à Me Antoine Le Malher ; - fol. 42 recto, collation de la cure de Croze, faite à Me François Esclache ; - avec la prise de possession ; - fol. 43 verso et ss., résignation du prieuré de Saint-Etienne de Lussac faite par Me Louis Marsaudon en faveur de Me Mesmin Blanchard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 verso et ss., certificats scolaires de Me Nicolas Pointeau, représenté par Me François Rampion, chanoine du Dorat ; - fol. 49 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Châtelus-le-Marcheix en faveur de Me Léonard Bayle ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de N.-D. de Bonneval, les cures de Saint-Maurice près La Souterraine, Journac, Saint-Médard (?), Cosnac, Mérygnac, le prieuré de Toy et Viam, les cures de Saint-Médard, Lourdoueix-Saint-Michel, le prieuré d'Alleyral, la cure de Saint-Silvestre, le prieuré-cure d'Arfeuille-Chastaing, le prieuré de Monteix, la cure

d'Yssoudun, la prévôté de Linards, les cures de Naillac, Villards et Jabreilles, le prieuré conventuel du Chalar-d-Peyroulier (*bis*), les cures de Saint-Chabrais, Maisonfeyne, Bujaleuf, la prévôté de Saint-Pierre d'Evau, la chantrerie de Saint-Martial, la cure du Tromp, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, la cure de Saint-Martin du Grand-champ al. de Champmaing, les cures de Dournazac et Aubusson, le prieuré de Masgontier, la prévôté de Faye, les cures de La Chapelle-Taillefert et Saint-Michel-de-Laurière, le doyenné de Saint-Germain, les prieurés de Glénic et Collonges, la prévôté de Saint-Augustin, la cure de Saint-Symphorien, la vicairie de La Magdeleine à Noblat, la cure de Meysac.

652*. Octobre 1608-juin 1609

In-4°, 294 feuillets, papier.

Point de titre (n° 13). - Fol. 1 recto et ss., résignation d'une prébende de Saint-Junien, faite par Me Jacques Dupont en faveur de Me Pierre Dupont, son frère, représenté par Me Jean Dupont, autre frère ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto et ss., collation du prieuré de Vaux faite par le grand vicaire du prier de l'Artige à Me Christophe Raby ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto, lettres de tonsure de Me Jean Baillot ; - fol. 9 recto, collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par le grand vicaire de l'abbé à Me Mathieu du Verdier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 verso, provision faite en faveur de Me Jean Bernard d'une prébende de l'église de Saint-Junien que « *souloit tenir feu Me Jehan Boscartus* » ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso, collation de la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église de Saint-Léonard de Noblat, faite à Me Antoine Dumont (al. Peny) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto, résignation d'une prébende de l'église de Saint-Martial, faite par Me Michel Budé (?), cleric du diocèse de Paris, en faveur de Me Pierre Martin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto, signature en cour de Rome portant réserve d'une pension de 50 écus en faveur du dit Michel Budé (?) sur la prébende qu'il a résignée ; - fol. 21 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Denis-des-Murs en faveur de Me Léonard de Turre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 recto et ss., collation du prieuré de Bort, faite à frère Antoine Dufour, religieux du couvent de Saint-Gérald ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Peyrat en faveur de Me François Peny ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Tarde en faveur de Me Antoine Batut ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 verso, collation de la cure de Mézières, faite à Me Antoine Courty ; - avec la prise de possession ; - fol. 34 verso et ss., prise de possession par Me Joseph Lascuce d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial ; - avec l'acte de réception par le chapitre ; - fol. 46 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Champsanglard en faveur de Me Denis Pioulet, représenté par Me Bartholomé Guibert, chanoine de la cathédrale de Limoges ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de N.-D. de Magnac, la vicairie de Saint-Martin près Yssoudun, les cures de Vaulry, Le Vigen, Mestes, La Chouchette, Ajain, le prieuré de Collonges, la cure de Pageas, la vicairie des Pommiers à Saint-Yrieix, la préceptorerie de Chasseneuil, la cure d'Ars, la vicairie de Laurette à Saint-Martial, la cure de Saint-Pardoux-le-Neuf, les vicairies de Poucharessas à Lestards et de Lafon en l'abbaye de Saint-Augustin-les-Limoges, la prévôté d'Evau, les cures de Saint-André et Fursac, l'archidiaconé de Saint-Etienne, la chapellenie ou vicairie de Saint-Bonnet, la vicairie de Saint-Jean du Bost en l'abbaye d'Ahun, le prieuré de Marval, la vicairie de la chapelle N.-D. à Génis, les cures de Roumazières, Reix, Blond, Oradour-Saint-Genest, le prieuré de Peyrat, les cures de Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Hilaire-les-Courbes, Saint-Martial-le-Mont, Chirac et Saint-Fiel, la vicairie de N.-D. à Nouic, la cure de Lascoux, la vicairie de Beausoleil à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Martin-le-Vieux et Saint-Martial de Croze, la vicairie du Saint-Esprit à Saint-Junien, les cures de Mortroux, Tarn et Compreignac, les prieurés de Montgibaud et de Magnac, les cures de Peyrillac, Espartignac, Saint-Pierre-le-Bost, Le Lindois et Viersat.

653*. Juillet 1609- janvier 1610

In-4°, 277 feuillets, papier.

Point de titre (n° 14). - Fol. 1 recto et ss., résignation de la cure de N.-D. de Voulons, faite par Me Louis Boucher seu Bouchier en faveur de Me Jacques Delachaulme ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 6 recto et ss., résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par Me Pierre Malignault en faveur de Me Jean Malignault son frère ; - autres actes y

relatifs ; - fol. 9 verso et ss., présentation de Me Jean Faulconnier faite par le chapitre du Dorat à l'évêque de Limoges pour la cure d'Oradour-Saint-Genest ; - avec la prise de possession ; - fol. 12 verso, collations : de la cure de Texon à Me Léonard Séguay, prêtre ; - fol. 14 verso de la cure de Dompierre à Me Michel de Vaubourdolle ; - fol. 16 verso, lettres des tonsure et d'acolyte de Me Léonard Guy ; - fol. 17 recto, titres de cléricature de Me Antoine Dumas, postulant la cure de Saint-Julien-le-Vendonnais ; - autres actes y relatifs ; fol. 19 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Brivezac en faveur de Me Mathieu Dupeyrat ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 27 verso et ss., collation faite à Me Balthazard de Douhet d'une prébende de l'église cathédrale, que tenait Me Pierre de Douhet, son frère ; - fol. 29 verso et ss., résignation de la cure de Saint-Yrieix-les-Bois, faite par Me Jean Moreau en faveur de Me Jacques Faure représenté par Me Jean Nepveu, curé de Saint-Christophe ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 verso, collation de la cure de Saint-Julien-le-Vendonnais, faite à Me Antoine Dumas (cf. ci-dessus, fol. 17) ; - fol. 34 verso, titres de cléricature de Me Nicolas de Royère postulant la cure de Saint-Martial de Croze ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Vesnes en faveur de Me François Valletaux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto et ss., titres de cléricature de Me Simon Auproux, postulant la cure de Mazières ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, lettres de tonsure de Me Bertrand Briausolet ; - fol. 45 verso, résignation d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Me Antoine Prabonneau en faveur de Me Antoine de Vergnas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Chabanais en faveur de Me Pierre Tiffonnet ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Videix, l'archidiaconé de Limoges, les cures de Chatelus-le-Marcheix, Solignac et Saint-Sulpice-les-Champs, les prieurés de Lignac et La Chapelle-Espinasse, les vicairies de Palisses à Treignac, et de la Bonne-Arnaude à La Jonchère, les cures de Vitrac, Bussière-Dunoise, Blessac, Saint-Priest près Beaulieu, Cieux, Ussel (*bis*) Savignac, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, la vicairie de Roma veteri desservie en l'église de Saint-Auvent, la vicairie des Chandeaux à Neuvic, les prieurés de Magnac et La Péruce, la cure de Saint-Michel à Laurière, le prieuré de Collonges, le prieuré-cure de Pleinemeyze, la cure de Saint-Etienne de Nontron, la vicairie des Magnants à Saint-Junien, les cures de Gimel, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Just, Saint-Julien-Château et Mazières, la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine en l'église de Noblat, la cure de Peyrat, la vicairie de Calvy à Gimel, les cures de Sainte-Catherine-hors-les-Murs à Saint-Yrieix, Ventejoux, Saulgond, Saint-Pardoux-de-Magnac, Saint-Pardoux-le-Neuf et Saint-Victour, l'archidiaconé de Limoges, les cures de Lussac et Saint-Fiel (al. Sainte-Croix) et la prévôté d'Ambazac.

654*. Février-août 1610.

In-4°, 289 feuillets, papier.

Point de titre (n° 15). - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pierre de La Péruce en faveur de Me Nicolas Farion ; - autres actes y relatifs ; - fol. 4 verso et ss., résignation du prieuré-cure de Saint-Maureil, faite par Me Jean Pichard en faveur de Me Pierre Pichard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 10 recto, présentation de Me François Méaulme à une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 recto, collation de l'office de grand vicaire du monastère de Solignac, faite à frère Jean Hermant ; - fol. 16 verso et ss., titres de cléricature de Me Gilbert Panetier, postulant une prébende en l'église collégiale de Moutier-Roseille ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Jourgnac en faveur de Me Antoine Cornerie ; - avec la prise de possession ; - fol. 22 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pierre d'Alleyrat en faveur de frère Jean Gaignon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 verso, titres de cléricature de Me Léonard Parrot ; - fol. 27 recto et ss., résignation du prieuré ou préceptorerie de La Plaigne, faite par Me François Mallet en faveur de Me Jean Cailhaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 recto et ss., résignation du dit prieuré de La Plaigne, faite par Me Etienne Constancin, clerc, en faveur de Me François Mallet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 recto et ss., résignation de l'une des vicairies de l'église de Saint-Silvain de Guéret, faite par Me Antoine Bouthaud en faveur de Me Pierre Alacaty ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 verso et ss., collation du prieuré de La Mongerie, faite à Me Léonard Dumonteil ; - avec la prise de possession ; - fol. 41 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Sauveur de Nontron en faveur de frère Thibault Trasforest ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Videix en faveur de Me Robert Bergain ; - autres actes y relatifs ; -

fol. 48 verso et ss., résignation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Guillaume Masmouret en faveur de Me Pierre Martin ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Maurice-les-Brousses, le prieuré de La Péruce, le prieuré de Saint-Jean du Vieux-Bois de Droux, le prieuré de Bonneval-de-Montusclat, la prévôté de Moutier-Roseille, la vicairie de Malemort en l'église cathédrale de Limoges, une vicairie à La Chapelle-Taillefert, les cures de Saint-Frion, Nouhant, Gimel, Auginiac, le prieuré-cure de Savignac, le prieuré de Bussière-Badif, la cure de Saint-Martin-le-Peint, la cure de Saint-Michel de Laurière, le prieuré de Beauvais, les cures de Cognac, Balledent, Mongibaud, Troisfont, les prieurés de La Celle près Gouzon et d'Aubusson, la cure de Segonzac, une vicairie en l'église de Saint-Mesmin à Magnac, le prieuré de Toy et Viam (*bis*), le prieuré de N.-D. d'Aubusson, la cure de Champroi, le prieuré de Vernèges, la cure de Saint-Sulpice de Lafa, la cure de Bonnefon, une vicairie en l'église de Lesterps, le prieuré de Beauvais, les cures de Lézignac-Durand et Manot, la vicairie des saints Blaise et Jacques à Saint-Léonard, les cures de Maussac et Saint-Priest-le-Bétoux, une vicairie au Moutier-Ventadour, les prieurés de Plainevayre et des Roches, la cure de Blanzat, le prieuré de Bort.

655*. Août 1610-avril 1611

In-4°, 225 feuillets, papier.

Point de titre (n° 16). - Fol. 1 recto, titres de cléricature : de Me Léonard Tarrade ; - et de frère Jean Trasforest ; - fol. 2 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Jean Decordes ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beauvais en faveur de Me Martial Guyot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 verso et ss., résignation de la prévôté de La Valette, faite par Germain Chièze (al. Chassaignas) en faveur de Me Etienne Vergnolle ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 11 recto et ss., résignation de la cure de Nieul, faite par Me Jean du Bouschaillon en faveur de Me Jean Hardy, représenté par Me Simon Palais ; - autres actes y relatifs ; - 12 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pardoux-les-Cars en faveur de Me Pierre Delavergne, représenté par Me Jean Decordes ; - fol. 16 recto, prise de possession d'une chanoinie de la cathédrale de Limoges par Me Jean Decordes (cf. ci-dessus fol. 2 verso) ; - fol. 18 recto et ss., résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Jacques Saleys en faveur de Me Jean Saleys ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso et ss., titres de cléricature de Me Martial Durou postulant la vicairie des Gautier en l'église de Saint-Michel-des-Lions ; - fol. 21 verso, certificats scolaires et autres actes au nom de Me Hélie de Jarrige, représenté par Me Pierre de Jarrige, conseiller du roi et trésorier général de France en la généralité de Limoges, son père ; - fol. 24 recto, lettres de tonsure et acte d'entrée en religion de frère Jean Lanson ; - fol. 25 recto, renonciation par frère Martin Dufour à la résignation faite du prieuré de Gartempe ; - fol. 26 verso, présentation de Me Jean Reymond à la vicairie du Saint-Esprit en l'église de Bellac ; - avec la prise de possession ; - fol. 29 recto, titres de cléricature de Me François Bonnet ; - fol. 30 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Jal en faveur de Me Etienne Galidie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso, lettres d'ordres de Me Jean Verthamon le cadet ; - fol. 34 recto, résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Jean Lombe en faveur de Me Léonard de Montenten ; - autres actes y relatifs ; - fol. 38 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Soubrevas en faveur de Me François du Coudert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., titres de cléricature de Me Jean Peyrat, postulant la cure de Salons ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 recto et ss., titres de cléricature de Me Guillaume Delaborde, postulant la cure de Chaveroy ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Saint-Frion (?), Oradour-Saint-Genest, Malleret, le prieuré de Pradeaux, les cures de Domerot, Lesterps, les prieurés de La Chapelle-Saint-Robert et Beauvais, la cure de Saint-Jal, les prieurés de La Mongerie et Le Chastaing, les cures d'Aubesaing et Saint-Julien-Saint-Affre, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-André, la cure de Salons, les prieurés de La Péruce et Trigant, les cures de Vernège, Peyrillac, Dournazac et Saulgond, les prieurés de Nontron et La Mazelle (*bis*), la cure de Rouzède, les prieurés du Sauveur dépendant du Chatenet, Buxière-Badil et Jarnage, la cure de Bussière-Dunoise, le prieuré de Masgontier, les cures de Ladignac, Saint-Quentin près Lesterps, Saint-Hilaire-la-Plaine et Saint-Frigeon-le-Riche, la prévôté de Sainte-Croix à Pierrebuffière, le prieuré d'Arnac, la prévôté de Chambon, le prieuré de Bussière-Badil, la vicairie de Saint-Jacques à La Chapelle-Taillefert, les prieurés d'Arnac et Auren, la cure de Saint-Frion, l'office de prévôt claustral au monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, la cure de Saint-Julien de Vandonneys.

656*. Avril 1611-mars 1612

In-4°, 293 feuillets, papier.

Point de titre (n° 1 sur la tranche du registre). - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière en faveur de Me Jean Boudet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 4 verso et ss., collation de l'office de prieur claustral en l'abbaye de Lesterps, faite à Me Guillaume Delagarde ; - avec la prise de possession ; - fol. 7 recto et ss., présentation de Me Martial Massard à la cure de Saint-Sulpice-les-Feuilles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso et ss., titres de cléricature de Me Mathieu Moury (représenté par Me Joseph Crosrieu, procureur au siège présidial de Limoges), postulant la cure de Chaumeil ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso, lettres de tonsure de Me Jean Boudet (cf. ci-dessus fol. 1 recto) ; - fol. 14 recto et ss., titres de cléricature de Me Jean Dupuy postulant la cure de Vaulry ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., présentation et nomination de Me Pierre Pradeaux à la cure d'Alleyrat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, lettres d'ordre de Me Jean Biraud ; - fol. 23 verso, nomination de Me Gabriel Laboureys comme greffier de l'officialité de Chénérailles par l'évêque de Limoges ; - fol. 24 verso et ss., collation de la cure de Saint-Hilaire-la-Plaine faite à Me Pierre Pineau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto, résignation d'une vicairie de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Me Michel de Villegouleix en faveur de Me Pierre Masmouret ; - autres actes y relatifs ; - fol. 31 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Arrênes en faveur de Me Hélie Soulier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso, titres de cléricature et autres actes au nom de Me François Maucourrant (représenté par Me Pierre Poylevé, chanoine de l'église cathédrale), postulant le prieuré de Clugnac ; - fol. 43 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Pierre Besse ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beauvais en faveur de Me Junien Jacottier ; - nombreux actes y relatifs = Les actes qui suivent concernent le prieuré-cure d'Eyjeaux, la cure de Saint-Sulpice-les-Feuilles, la vicairie de Sainte-Radegonde à Saint-Gérald-lez-Limoges, la cure de Saint-Vaury, le prieuré des Brousses, la cure de Magnac, la chapellenie de Lesterps, les prieurés de Pradeaux et Chagnac, les cures de Saint-Hilaire-la-Plaine et Dournazac, la vicairie de Saint-Jacques à Tarn, la cure de Villefert, l'abbaye de Grandmont, les cures de Tarn près Aixe et Brionne, le prieuré de La Valette, la cure de La Forest, les prieurés d'Ambazac, de La Fauvette et de Faye, la cure de Saint-Sulpice-les-Feuilles, les prieurés de Châteauneuf et de Vaysset, les cures de Saint-Angel et Auriac, le prieuré de Saint-André en la Cité de Limoges, la cure d'Abjac, le prieuré de Beauvais, la vicairie De Mortuis en l'église d'Eymoutiers, la cure de Saint-Avid-le-Pauvre, le prieuré de Senigourt, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, le prieuré du Cluzeau, la cure de Saint-Mathieu, la vicairie de Saleys à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Christophe près Limoges, le prieuré de Masgontier, la cure de Séreilhac, la vicairie De Montibus en l'église cathédrale, la vicairie du Soulier à Saint-Jean-en-Saint-Etienne, les cures de Saint-Salvador, Beaumont et Verneuil, les prieurés de Collonges (*bis*) et Beauvais, les cures de Margeride et Lussat, l'archiprêtre de Gimel, les cures de Pigerol, Nieul et Chervix.

657*. Mars-octobre 1612

In-4°, 295 feuillets, papier.

Point de titre (n° 2). - Fol. 1 recto et ss., nomination faite par Pierre Bastide, bourgeois de Limoges, de Me Fiacre Nouailhier, prêtre de l'église paroissiale de Saint-Michel-des-Lions, comme vicairie de la vicairie dite des Bastide, fondée en l'église de Saint-Martial de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 4 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Grenord en faveur de Me Léonard Vachard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 verso, lettres d'ordres de Me Godefroy Choumac ; - fol. 10 recto, lettres de tonsure de Me Martial Valladon ; - fol. 10 verso et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale du Dorat faite à Me Louis des Affix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Martin de Cheniers, faite par Me François Foucquet en faveur de Me Etienne Mouny ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-André d'Excideuil en faveur de messire Pierre de Vaudetar, prêtre du diocèse de Meaux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Quentin, faite par Me Antoine du Mazet en faveur de messire Jean Prade (al. Grange) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto et ss., nomination de messire Pierre Deaulx comme titulaire de la vicairie de Saint-Silvain en l'église de Guéret ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 recto,

procuracion pour prendre possession de l'archiprêtré de Gimel, donnée à Jean Delaboine par Me Pierre Decoudier, prêtre, représenté à l'insinuation par Me Jean Mouret, procuracion au siège présidial de Limoges ; - fol. 32 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Me Jean Bidon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 recto et ss., présentation de ses lettres de gradué faite par Me Jean Ubin aux églises cathédrale de Limoges, collégiale de Saint-Martial et collégiale d'Eymoutiers ; - fol. 41 recto, lettres de tonsure de Me Jean Suduyraud, représenté par Me Pierre Ardent, avocat à Limoges et juge de Saint-Léonard ; - fol. 41 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nontron en faveur de Me Pierre Delort, docteur en théologie, représenté par Me Thibaud du Recluz, avocat en parlement ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 recto, révocation faite par dame Magdeleine de Puydeval, prieure de La Drouille-Blanche, de la démission du dit prieuré que lui a extorquée noble Jean de Lavaud, frère germain du sieur abbé de Grandmont ; - fol. 47 verso et ss., titres de cléricature et autres actes au nom de Me Simon Neymond, postulant divers bénéfices au Dorat et à La Chapelle-Taillefert. = Les actes qui suivent concernent la cure de Hautefaye, le prieuré-cure de Saint-Priest-la-Plaine, la cure de Nouic, le prieuré de Saignemoussouse, les cures de Saint-Maixent, Meilhac et Murat, les prieurés de Mareilhe et Chastagnol, les cures de Saint-Ouen, Saint-Hilaire-la-Plaine et La Bazeuge, le prieuré-cure de Collonges, la vicairie de Mensa (al. de Mainsac) à Eymoutiers, le prieuré-cure de Champsac, la cure de Saint-Jean-en-Saint-Etienne, la vicairie de la Sainte-Vierge en l'église de Linards, la cure de Beyssenac, la vicairie de Saint-Claude en l'église de Beaumont de Felletin, la cure de Sérandon, la vicairie d'Anzême, la vicairie de Saint-Nicolas en l'église de Confolens, la cure de Bugeat, les cures de Millevaches, Nieul et Saint-Pierre-le-Bost, les prieurés de Chastagnol et de Vaysset, la chapelle de Salavose (?) ou Sablioune, la cure de Panazol, la vicairie de Boutin à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Janaillac, Merlines et Saint-Priest-le-Bétoux, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie de N.-D. du Puy dans la Cité de Limoges, la vicairie de Sainte-Quitterie en l'église de Saint-Léonard, le prieuré de Marval, la cure de Saint-Solve, le prieuré de Beynac, les cures de Meilhac (*bis*) et Roseille, les prieurés de Burgnac, Montlaron, Plainemeize, Anzême et Lestards.

658*. Avril-septembre 1613

In-4°, 296 feuillets, papier.

Point de titre (n° 4). - Fol. 1 recto à 15 verso, lettres de tonsure : de Me Jean Coulhe, - de Me Jean Coucquot, - de Me François Delande, - de Me Jean Dubois, - de Me Maximien Gaydamour, etc ; - fol. 16 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Sulpice de Viersac en faveur de Me Antoine Demay ; - avec la prise de possession ; - fol. 18 recto, prise de possession de la prévôté de Rilhac par l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - fol. 20 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Collonges en faveur de Me Guillaume Gascon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso et ss., présentation de Me Pierre Merlin, prêtre, à la cure de La Bazeuge ; - avec la prise de possession ; - fol. 26 recto, résignation de la cure de Meymac, faite par Me Guyot Savoudy en faveur de Me Antoine Rochefort, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 verso, déclaration de nom et prénom faite par Me Antoine Desforges : - *ibid.*, collation de la cure de Saint-Priest-la-Plaine faite à frère Léonard Cuisinier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 verso et ss., titres de cléricature et autres actes au nom de frère de Jean Fontenay, prêtre, religieux profès et chanoine régulier du monastère de Châteaux, ordre de Saint-Augustin, représenté par Me Léonard Segond, grand vicaire de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 36 recto, protestation du syndic du collège des Jésuites de Limoges au sujet des droits du dit collège sur le prieuré d'Aureil et bénéfices dépendants ; - fol. 36 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Mézières en faveur de Me Charles Chabone ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Forest en faveur de Me Jean Desmangauds ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto, lettres de prêtrise de Me Guy Bourbon ; - fol. 41 verso, certificats scolaires de Me François Morilhéras ; - fol. 42 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Nontron en faveur de Me Merigot (?) Coulaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, lettres de tonsure de Me Esmond Soty, postulant la cure de Flayat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 verso, lettres d'acolyte de Me Pierre Chelines ; - fol. 49 recto, lettres de tonsure de Me Pierre Chelmon ; - *ibid.*, titres de cléricature de Me Michel Devoyon, postulant la cure de Peyroux. = Les actes qui suivent concernent les cures de Saint-Georges-les-Pouges, Le Dognon, Saint-Martin-le-Vieux, Châteauponsac, le prieuré de Collonges, les cures de Gumond, Flayat, Nontron, l'abbaye de La Règle, le prieuré d'Angelard, une vicairie fondée à l'autel du Crucifix en l'église de Saint-

Etienne de Limoges, les cures de Saint-Julien de Laront (*bis*), Ajain, le prieuré de Jarnage, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré-cure de Saint-Maxime de Confolens, les cures de Jourgnac, Saint-André, Saint-Bonnet, la prévôté de Rilhac (*bis*), les cures de Chamboret, Mouzon, Saint-Hilaire-Château, Saint-Dizier, le prieuré d'Angelard (*bis*), les cures de Moissannes, Aigueperse, la vicairie de l'Echille en l'église collégiale de Saint-Martiale, les prieurés de Saint-Symphorien, Auge et Lougeyrou, la cure de Bellegarde, le prieuré de Fresselines, la cure de Dompierre, le prieuré de Sainte-Valérie à Felletin. - (N.-B. Le présent registre contient un nombre considérable de lettres de prêtrise).

659*. Mars-octobre 1614

In-4°, 283 feuillets, papier.

Point de titre (n° 6). - Fol. 1 recto à 18 verso, lettres de prêtrise : de Me Jean Theil, - de Me Antoine Servays, - de Me Jean Rousseton, - de Me Michel Cealus (*sic*), - de Me Léonard Joandet, - Me Gaspard Gouzon, - de Me André Chappon, etc. ; - fol. 19 recto et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, faite à Me Claude Baillet ; - avec la prise de possession ; - fol. 20 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Perpezac-le-Blanc en faveur de Me François Tesserot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso à 42 recto, lettres de prêtrise à divers noms ; - fol. 42 recto, présentation de Me Pierre Sanguinier faite par le prieur de Ventadour à la vicairie de Farge fondée dans le dit prieuré ; - fol. 45 recto et ss., collation de la vicairie de Saint-Georges en l'abbaye de Maymac à Me Pierre Dumont ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 verso et ss., collation de la vicairie de Saleys en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Jean Raymond ; - avec la prise de possession ; - fol. 48 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Borne en faveur de Me Antoine de La Rippe ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Magnac, les cures d'Evaux, La Tour-Saint-Austrille, Nontron, Moutier d'Ahun, le prieuré cure d'Alleyrat, le prieuré de Clairefaye, les cures de Royère, Liourdre (*bis*), Beaune, la vicairie de Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure d'Ambazac, la prévôté de La Forest, les vicairies de Royère et de Peyrat en l'église cathédrale, le prieuré de Magnac, les cures de Mouzon, Saint-Georges-les-Pouges, Ambazac, Etagnat, Sainte-Marie-la-Panouze, Champsac, Sauviat, les Billauges, Saint-Dizier, le prieuré de Bezeau, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Saint-Victour près La Chapelle-Taillefert, le prieuré des Arènes, la vicairie des saints Jean et Yves en l'abbaye de La Règle, les cures de Viam, Mégnac, Chirac, Saint-Yrieix-sous-Aixe, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Nespoux, la prévôté de Rilhac, la cure de Saint-Priest-les-Vergnes, le prieuré de Saint-Laurent, la cure de Gros-Chastaing, l'abbaye des Allois, la cure de Saint-Méard, la vicairie de Mainsat à Eymoutiers (*bis*), la cure de Saint-Mexant, le prieuré de Malleval, la cure d'Estagnat.

660*. Octobre 1614-septembre 1615

In-4°, 275 feuillets, papier.

Point de titre (n° 7). - Fol. 1 recto, collation d'une prébende ou portion monacale du prieuré Saint-Léonard de Noblat, faite à Me Etienne Rougerie, représenté par Me Jean Deschamps, praticien ; - fol. 2 recto, acte de profession religieuse de noble et vénérable dame Suzanne de Beaufort en l'abbaye des Allois, le dit acte insinué par messire Léonard de Marzac, curé du lieu ; - fol. 2 verso et ss., collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Me Pierre Darfeuille ; - avec la prise de possession ; - fol. 4 verso, collation faite à Me Jean Dubois de la grande vicairie que tenait Me Claude Bailhot en l'église collégiale de Saint-Junien ; - fol. 6 verso et ss., collation de la cure de Saint-Sornin-la-Marche, faite à Me Horace Mérigot par le chapitre du Dorat ; - fol. 8 verso, provision de la chapelle de Saint-Nicolas d'Excideuil près Masléon, faite en faveur de Me Martial Faure par le chapitre de Saint-Junien ; - fol. 10 recto et ss., titres de cléricature de Me Georges Dufraysseux, postulant la cure de Rozier-Saint-Georges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 verso, procuration pour résigner la vicairie de Mainsac en l'église d'Eymoutiers, donnée par Me Léonard Parriquo (*sic*), en faveur de Me Antoine Menoet ; - fol. 15 recto et ss., titres de cléricature de Me Pierre Mosnier, prêtre de Saint-Michel-des-Lions à Limoges ; - avec la dispense obtenue de Rome pour cause de claudication ; - fol. 17 verso et ss., collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Me Henri Martin par l'évêque de Limoges ; - avec la prise possession ; - fol. 20 recto et ss., collation de la vicairie des Blanchard en l'église de Saint-Yrieix-sous-Aixe, faite à Me Léonard

Dupeychier ; - avec la prise de possession ; - fol. 20 verso et ss., résignation d'une prébende de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Pierre Darfeuille en faveur de Me Gaspard de Vernejoux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 recto et ss., résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite par Me Jean de Jarrige en faveur de Me Paul de Jarrige ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto, refus opposé par le chapitre de Saint-Germain-les-Belles à la réception de Me Annet Doumenat comme chanoine ; - collation accordé au même par l'évêque de Limoges ; - fol. 29 verso, collation de la vicairie du Verger en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Etienne Yvernaud ; - fol. 30 verso, collation de la cure de Saint-Michel de Laurière, faite à Me Léonard Dupeychier ; - fol. 31 verso, collation de la vicairie des Bouillon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Pierre Baud ; - fol. 33 recto et ss., titres de cléricature de Me Dauphin Delabrousse, postulant la cure de Verneuil ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., résignation de la sacristanie de l'abbaye d'Uzerche, faite par frère Martial Besse en faveur de frère Jean Besse ; - autres actes y relatifs ; - fol. 41 verso et ss., résignation d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, faite par Me Gabriel de Saint-Martin en faveur de Me Jean Boucquet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, réception de frère François Tesserot comme prévôt de Perpezac ; - fol. 47 recto, présentation faite par le chapitre de Saint-Yrieix de Me Jacques Disnemat, bachelier en théologie, comme curé de Saint-Michel de Pistorie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 50 recto, collation du prieuré de Montlaron faite à Me Léonard Bézenat par le prieuré de l'Artige. = Les actes suivent concernent les prieurés de Rousset près La Rochette et Allayrat, la cure de Laurière, la vicairie des Laforêt à Saint-Domnolet, les cures de Panazol, Verneuil, Saint-Sulpice-Laurière, le prieuré de La Drouille-Blanche, la vicairie de Saint-Eloi en l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Lestards, Combressol, Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Mexant, le prieuré de Fougeras, les vicairies de Rebière et Orgnac à Brivezac, la cure de Saint-Sornin-la-Marche, les prieurés-cures de Saint-Etienne-la-Geneste et Grenord, le prieuré de Montlaron, les cures des Chézeaux, Ambazac, Champsac, la vicairie des Pontbriant à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Nouic, la cure de Saint-Priest-les-Vergnes, la prévôté de l'abbaye de Saint-Martin, la cure de Sainte-Marie-la-Panouse, les prieurés de Thoys et Cournat, la cure de Janailhac, le prieuré-cure d'Azat-le-Chatenet, la cure de Manot, le prieuré du Moutier-Ventadour, les cures de Saint-Sornin de Larche et Léznac-Durand, une vicairie en l'abbaye de Saint-Martial, une vicairie en l'église de Châteauponsac, la cure de Sadroc, la sacristanie de l'abbaye de Saint-Martin, la vicairie de La Moitine à Saint-Martial, les cures de Saint-Pantaléon, La Roche-Canillac, Soudeilles, Etagnat, la prévôté de La Chapelle-Geneste, la cure de Bellegarde.

661*. Mars-novembre 1617

In-4°, 286 feuillets, papier.

Point de titre (n° 10). - Fol. 1 recto à fol. 13 recto, lettres de prêtrise : de Me Etienne Dumas ; - de Me Annet Malissen ; - de Me Antoine Gourdonnault ; - de Me Jean de Poumaret ; - de Me Gilbert Tisserant ; - de Me François Baret ; - de Me Gilbert Boutillon ; - de Me Pierre Duverdier ; - de Me Michel Hugo, etc. ; fol. 15 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Peyrat près Bellac en faveur de Me Jean de La Juvénie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 verso, collation de la cure de Saint-Yrieix-sous-Aixe, faite à Me Pierre Devalat par l'abbesse de La Règle ; - fol. 21 recto à 42 recto, et 80 recto à 107 recto, et fol. 209 verso à 243 recto, lettres de prêtrise à divers noms ; - fol. 42 verso et ss., résignation de la cure de Bujaleuf, faite par Me Léonard Dumont en faveur de Me Léonard Périer ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto et ss., résignation de la cure de Malleret, faite par Me Léonard Pardoux en faveur de Me Louis Dufour ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Vedrenne en faveur de Me Etienne Combet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso, actes divers au nom de Me Pierre Devalat pour prendre possession de la cure de Saint-Gence. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Guéret, les cures de Saint-Gence, Royère, Bellac, les prieurés de La Drouille-Noire, La Mazelle, la cure de La Celle-Dunoise, le prieuré-cure de Colondanes, les cures de Sauviat, Treignac, la vicairie des Expert au Bas-Châlus, la prévôté de Champsac, les cures d'Etagnat, Saint-Léger de Drouille, Saint-Symphorien (*bis*), Flavignac, la prévôté d'Ambazac, la vicairie de Malemort en l'église cathédrale, la sous-chanterrie de Saint-Etienne de Limoges, les cures de Villemaux, Verneuil, Saint-Christophe près Lesterps, le prieuré d'Altavaux et la cure de Massignac unis au collège des Jésuites de Limoges, (fol. 153 et ss., 179 et ss.), le prieuré de Saint-Salvadour, la prévôté d'Ambazac, les cures de Saint-Symphorien, Eyburie, la vicairie de Pompadour en l'église cathédrale, la cure de Mourieux, le doyenné de La Chapelle-Taillefert, les cures de Lostanges, Montrol-Sénard, le prieuré de Tarn, la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, le prieuré de

Saint-Silvain de Montaigut, la cure de la maison-Dieu près Limoges, le prieuré de Guéret, la vicairie de Beausoleil à Saint-Pierre-du-Queyroix, l'archidiaconé de Malemort, l'une des grandes vicairies de l'abbaye de La Règle, la cure des Eglises, le prieuré de Masrimoulet, la cure de Saint-Priest-le-Bétoux, la vicairie du Crucifix en l'abbaye de La Règle, le prieuré d'Ars en la paroisse de Folles, la prévôté de Saint-Salvador, la cure de Saint-Sulpice d'Azat, la prévôté de Pierrebuffière, la vicairie des Vigiers à Saint-Junien, les cures de Saint-Maurice-les-Brousses, Le Vigen, Ars, la vicairie des Singareau à Saint-Junien, la vicairie de Saint-Blaise à Bellac, la vicairie de Mainsac à Eymoutiers, le prieuré de Bujaleuf, la cure de Chaillac, le prieuré d'Ars, les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Saint-Julien-Saint-Affre.

662*. Octobre 1618-décembre 1619

In-4°, 279 feuillets, papier.

Point de titre (n° 12). - Fol. 1 recto et ss., lettres de prêtrise : de Me François Duboys ; - de Me Jean Vergniaud, etc. ; - fol. 1 verso, collation de la cure de Séreilhac, faite à Me Jean Guilhot ; - fol. 3 recto, signature en cour de Rome portant provision de la chambrière de l'abbaye de Lesterps en faveur de Me Simon Soubsdanne ; - fol. 7 recto, lettres de grand-vicaire de l'évêché de Limoges délivrées à Me Mathieu de David, prévôt d'Eymoutiers ; - fol. 8 recto, lettres de vicaire général de l'évêché de Limoges délivrées à Me Pierre Boyol, officiel du diocèse ; - fol. 8 verso et ss., lettres de prêtrise à divers noms ; - fol. 10 recto, provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Martial Malleden ; - fol. 11 recto, lettres de profession religieuse en l'abbaye de Vigeois, faite par frère Léonard Charbonnel ; - fol. 11 verso, collation du prieuré de La Drouille-Noire faite par l'abbesse de La Règle ; - fol. 14 recto et ss. et 18 recto, signature en cour de Rome portant provision de la chantrerie du Dorat en faveur de Me François Rampion ; - autres actes y relatifs ; - fol. 16 recto, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Simon Durand ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso, révocation de la collation faite de la chambrière d'Uzerche ; - fol. 19 recto et ss., collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial, faite à Me François Chambon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Beausoleil en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, en faveur de Me André Ardant ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso et ss., collation de la vicairie de Saint-Fiacre en l'église de Saint-Maurice près Crocq, faite à Me Didier Fougriol ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 verso, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur le prieuré de La Villedieu en faveur de Me Bonaventure Daubusson ; - fol. 27 verso, bulle obtenue en cour de Rome par dame Anne de La Chassigne, prieure de La Drouille-Noire ; - fol. 28 recto, révocation de la collation faite d'une chanoinie de Saint-Etienne ; - fol. 29 recto, collation du prieuré de Malegorce faite à Me Jacques Dessaignes ; - fol. 30 verso, collation de la vicairie de Sainte-Magdeleine en l'église collégiale du Dorat, faite à Me Jean de La Josnière ; - fol. 31 recto, résignation de la cure de Saint-Martin de Peyrat, faite par Me Jean de La Juvénie en faveur de Me Pierre Claveau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 verso et ss., présentation de Me François Thévet comme curé de Felletin par le prévôt de Chambon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Nouzières en faveur de Me Jacques Doyron ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 recto, collation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite à Me Léonard Limosin ; - fol. 41 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Beyssière en faveur de Me François Couete ; - autres actes y relatifs ; - collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Me Martial Gaignaud ; - fol. 45 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Saint-Exupéry en faveur de Me Guillaume Augière ; - autres actes y relatifs ; - fol. 46 verso, résignation de la cure de Saint-Priest-le-Bétoux, faite par Me Mathurin Peyraud en faveur de Me Mesmin Blanchard ; - fol. 47 verso, collation du prieuré de La Plaigne faite à Me Georges Etourneau, représenté par Me Léonard Chand (?), curé de Saint-Jean-en-Saint-Etienne ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso, signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtré de Saint-Exupéry en faveur de Me Guillaume Augeyre. = Les actes qui suivent concernent les cures de La Rochette, Château-Chervix, la vicairie de Sainte-Catherine à Voulons, la cure de Saint-Léonard, la vicairie de Sainte-Anne à Mazière, la cure de Saint-Salvador, le prieuré-cure du Châtenet, la cure de Biennac, les prieurés du Cluzeau, Sainte-Anne de Taniers (?), la cure de Lésignac, deux vicairies en l'église de La Chapelle-Espinasse, l'archiprêtré de Vigeois, les cures de Les Chézeaux, Mazerat, Saint-Nicolas, la chambrière de l'abbaye de Lesterps, le prieuré de Sainte-Catherine d'Ars, la cure de Saint-Maixent, la vicairie des Palmiers à Saint-Yrieix, la vicairie de Saint-Fiacre à Saint-Maurice près Crocq, le prieuré de Ventageol, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Saint-

Pardoux-le-Vieux, la vicairie de la Madeleine à La Règle, l'aumônerie d'Aixe, les cures de Ladignac, Lésignac, Pont-Saint-Martin, la chantrerie du Dorat (*bis*), les cures de Saint-Sornin-la-Marche (*bis*), Yssandon, Vicq, la chantrerie de l'église cathédrale (*bis*), l'archiprêtre de Gimel, le prieuré d'Oradour-sur-Grane, une vicairie au château de Ségur, le prieuré de Bussière-Vieille, les cures de Verneuil, Genouillac, les prieurés de l'Artige-Vieille (*bis*), Loubert, deux vicairies à Treignac, les cures de Vayres, Cognac, Savignac, le prieuré de Gouzon, les cures de Saint-Pardoux-le-Vieux, Banise, l'abbaye de La Règle, la cure de la maison-Dieu près Limoges, une vicairie au cimetière de La Règle, le prieuré du Chatenet, la cure d'Yssandon, le prieuré de Pradeaux, la cure de Bellac, la vicairie de Saint-Jean-Baptiste au Dorat, les cures de Soumans, Saint-Martial près Saint-Barbant, Saint-Pardoux-la-Croisille, la maison-Dieu près Limoges, Saint-Pierre à Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Léonard, les cures de Bellac, Sauviat, l'archidiaconé de Malemort, les cures d'Yssandon, Champagnac, la sacristanie du chapitre de Brive, les cures de Saint-Symphorien près Razès, Jourgnac, la vicairie de Ceyroux, les cures de Bellegarde et Champniers.

663*. Juillet 1621-décembre 1622

In-4°, 276 feuillets, papier.

Point de titre (n° 14). - Fol. 1 recto et ss., bulle portant provision de l'abbaye de Bœuil en faveur de Me Antoine Saige ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto, lettres de tonsure de Me Gérard Dalmays ; - *ibid.* et ss., collation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite à Me François Masmouret ; - autres actes y relatifs - fol. 16 verso et ss., lettres d'ordre de Me Léonard Aubier ; - fol. 18 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Rilhac-Lastours en faveur de Me Etienne Favars ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de La Roche-Malvalèze en faveur de Me François de Lalet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 recto, résignation de la vicairie de Malemort en l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Jean Masmouret, d'Eymoutiers ; - fol. 26 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Bonnet-la-Marche en faveur de Me Léonard Segond ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso, collations : d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial, faite à Me Simon Marcoux ; - fol. 30 verso, de la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Saint-Léonard, faite à messire Louis des Sablons ; - fol. 35 recto, de la vicairie des saints Jacques et Philippe à Ahun, faite à Me Pierre Berry ; - fol. 36 verso, résignation de l'abbaye de Bœuil, faite par Me Martin Mallet en faveur de Me Antoine Saige ; - autres actes y relatifs (cf. ci-dessus fol. 1 recto) ; - fol. 37 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de N.-D. de la Grande-Chapelle à Saint-Yrieix en faveur de Me Guillaume Queyroulet ; - fol. 39 verso, lettres dimissoires et autres actes au nom de Me Philippe de Bessines, postulant la cure de Saint-Bonnet-la-Marche ; - fol. 43 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pardoux-les-Gars en faveur de Me Léonard Pitaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto à 46 verso, lettres de prêtrise à divers noms ; - fol. 47 recto, résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale, faite par Me Etienne Romanet en faveur de Me Joseph Romanet ; - fol. 50 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Lagudet en faveur de Me Pierre Dubois le jeune ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent les cures de Lussac, Merlines, Nouzerolles, le prieuré de Bort, la cure de Saint-Germain de Royère, le prieuré de Port-Dieu, les cures de Folles, Saint-Julien près Bort, Creyssac, la vicairie du Balet en l'église de Saint-Martin-lez-Limoges, les cures de Lussac-les-Eglises, Biennac, Vergnolet, Saint-Priest-Ligoure, La Geneytouse, Boisseuil, les prieurés de Rochechouart, Nedde, la vicairie de Geneste en l'église de Saint-Priest-sous-Aixe, la cure de Salons, la vicairie des saints Jacques et Etienne en l'église de Saint-Domnolet, les cures de Nonars, Saint-Martial près Gimel, la vicairie de Saint-Jean-Baptiste à Ahun, la cure de Vareilles, le prieuré-cure de Verneuil, l'archidiaconé de Malemort, la cure de Saint-Germain-le-Lièvre, une vicairie à Lestards, les cures de Saint-Pardoux-le-Vieux, Saint-Priest-les-Oulières, la vicairie de N.-D. à Sainte-Feyre, les cures de Saint-Quentin, Saint-Sestiers, Benayes, une vicairie en l'église de Sait-Exupéry, la cure de Bugeat, la vicairie de Chambon à Bellac, la cure de Roussines, le prieuré de Saint-Pardoux-le-Bezeaud, la cure de Pensol, une vicairie au village de Cessac en la juridiction des Cars, les cures de Saint-Amand-Jartoudeix, Dumps, Tarnac, Peyrelevade, la vicairie de Saint-Charles à Saint-Junien, les cures de Genis, Saint-Amand-Jartoudeix, le prieuré de Sablaronne, les prieurés-cures de Loubert et Saint-Silvain près Toulx, la cure de Sauviat, la prévôté d'Ambazac unie à l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges.

664*. Janvier 1623-novembre 1624

In-4°, 377 feuillets, papier.

Point de titre (n° 15). - Fol. 1 recto et ss., bulles de provision pour l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, accordées à dom Maure Dupont, abbé régulier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto et ss., lettres de tonsure de Me François Cuizinié, postulant la cure de Saint-Pierre de La Tronche, vacante par la résignation qu'en a faite Me Guillaume Géraill, dernier titulaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Sauviat en faveur de Me Jacques Texier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Perpezac-le-Noir en faveur de frère Jean Faurien, religieux profès de l'abbaye de Brantôme ; - autres actes y relatifs ; - fol. 18 verso à 37 verso, acte de l'union consentie par le pape du prieuré de Bost-las-Monges au collège des Jésuites de Limoges (1622) ; - fol. 37 verso à 48 recto, enquête y relative ; - fol. 48 recto et ss., résignation de la cure de Nontronneau, faite par Me Jean Guéry, et collation faite par l'évêque à Me Pierre de Congyet ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent la cure de Rilhac-Lastours, une vicairie fondée à l'autel de Sainte-Catherine en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Armand-Jartoudeix, le prieuré de l'hôpital de Saint-Léonard, la cure de Saint-Laurent-sur-Gorre, la vicairie de Sainte-Catherine à Oradour-Saint-Genest, la chambrière du monastère d'Uzerche, le prieuré de Saint-Médard à Nailhac, la cure de Saulgond, le prieuré d'Alleyrat, les cures de Bourdeys et Bonnac, la vicairie de Plains en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Jean de La Fage et de Bussière-Dunoise, la prévôté de Saint-Robert, la cure de Saint-Sernin de Brive, l'office de premier hebdomadier en l'abbaye de Lesterps, les prieurés de Perpezac-le-Noir et Nailhac, la cure de Verneuil, le prieuré d'Alleyrat, les cures de Saint-Sulpice-le-Dunois, Salons et Lésignac-sur-Goire, la vicairie des Alsandres en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Pierre de Vayres et de Saint-Pardoux-Lavaud, la prévôté de La Valette, les cures de Chabrignac, Nonars et Saint-Martin de La Bussière, la vicairie de Notre-Dame de Marsan à Saint-Léonard, les cures de Hautefage et Royère, le prieuré de Valette, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien, le prieuré de Darnet près Crocq, la sacristanie du monastère de Beaulieu, le prieuré de Chancoutaud, les cures de La Celle-sous-Gonzon et Saint-Geniés, les prieurés de La Péruce et Chaveroche, la vicairie de Sainte-Quitterie à Saint-Léonard, la prévôté de Chervix, la vicairie de Sainte-Catherine à Oradour-Saint-Genest, la cure de la maison-Dieu près Limoges, la prévôté de Saint-Robert, la vicairie Dessous-les-Arbres à Saint-Léonard, les cures d'Espartignac, Ladapeyre et Solignac, la vicairie des Alsandres à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Clairefaye, le prieuré-cure de Saint-Jacques de Magnac près Bourganeuf, l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Chenailler et Saint-Michel de Laurière, la vicairie du Saint-Fiacre à Paulhac, les cures de Saint-Amand-Jarloudeix et Beyssac, les prieurés de Lascoux et Ventadour, l'abbaye de Meymac, la vicairie de Sainte-Anne-sous-les-Arores à Saint-Léonard, les prieurés de Jarnage et de Sainte-Berthe, la sacristanie de l'abbaye de Beaulieu, le prieuré de Chargnac (ordre de Grandmont), la prévôté de Chervix, le prieuré de Clugnac, la cure de Gimel, le prieuré du Vieux-Bost de Droux, l'abbaye du Palais (ordre des Citeaux), l'archiprêtré de Saint-Paul, les cures de Roumazières et Abjac, l'abbaye de Bonnaigue, les cures d'Espartignac, Vaulry, le prieuré de Saint-Gilles-la-Forêt, la cure de Saint-Sulpice-le-Donzeil, la vicairie de Saint-Bonnet près Evaux, la vicairie de Sainte-Catherine-la-Bosse à Ahun, l'abbaye de Bonnesaigne, la cure de Benayes.

665*. Août 1627-septembre 1628

In-4°, 223 feuillets, papier.

Point de titre (n° 18). - Fol. 1 recto et ss., titres de cléricature de Me Jean Yvert, postulant le prieuré de Beynac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 3 recto et ss., résignation d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges, faite par Me Bartholomé Guibert en faveur de Me Martial Gaignaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 6 recto et ss., lettres de tonsure de Me Philippe de Maumillon, postulant le prieuré de Saint-Nicolas d'Aubi ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, lettres d'ordres de Me François Delalande ; - fol. 7 verso et ss., lettres de prêtrise de Me François Danglard, postulant la cure de Cognac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto, collation de l'archiprêtré de La Meyze, faite à Me Psaumet Yvaud par les vicaires généraux de l'église cathédrale de Limoges, le siège épiscopal vacant ; - fol. 11 recto et ss., titres de cléricature de Me Jacques Mignhac, et signature en cour de Rome portant provision de la cure de Laval en faveur du dit ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 14 recto et ss., provision du prieuré de Saint-Sulpice de Bort en faveur de Me Michel de Valon ; - avec l'acte de prise de

possession ; - fol. 15 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Tronche en faveur de Me Léonard Boussaton ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 verso, provision en commende de la cure de Saint-Pierre de Vayres, faite à Me Jean Gourdon par les vicaires généraux de l'église cathédrale, le siège épiscopal vacant ; - fol. 19 recto et ss., lettres de bachelier de Me Jean Mousnier (représenté par Me Léonard de Frégefont, procureur au siège présidial de Limoges) et provision en sa faveur de la sacristanie de Saint-Germain par les chanoines de l'église du lieu ; - fol. 21 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de N.-D. de Pourieras et d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de noble François de David ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 verso, nomination d'un vicaire capitulaire faite par les chanoines de l'église cathédrale de Limoges après le décès de l'évêque Raymond de la Martonie : *Notum facimus universis quod dolentes et non sine grandi cordis amaritudine referentes obitum seu decessum quondam reverendæ memoriæ reverendi in Christo patris et domini, domini Raymundi de La Martonie, ejusdem ecclesie sponsi et episcopi, qui suum diem clausit extremum in palatio episcopali civitatis Lemovicensis die duodecima mensis et anni infrascriptorum [janvier 1627]...* ; - fol. 27 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Vayres en faveur de Me Antoine Borzeys, clerc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto, lettres de bachelier en théologie délivrées à Me Jean Mouletas ; - fol. 30 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Chirac en faveur de Me Claude Johannet ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 32 verso et ss., lettres dimissoires pour être tonsuré et autres actes au nom de frère François de Fougeras, postulant le prieuré de Bort, à la nomination de l'abbé de Chambon ; - fol. 35 recto et ss., collations de la cure de Saint-Sulpice des Troisfontes à Me Jean Eyraud ; - fol. 37 recto, et de la cure de Lascoux à Me Bernard Lavalie par les grands vicaires de l'église cathédrale, le siège épiscopal vacant ; - fol. 39 verso et ss., résignation de la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, faite par Me Philippe Debessines en faveur de Me Pierre Poinhet (*sic*) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 verso et ss., collation de la cure de Roussines, faite à Me Léonard Chapelle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 recto, acte de prise de possession de la cure de Laval par Me Jacques Magnac ; - fol. 46 recto, lettres dimissoires pour être tonsuré accordées à Me Aunet Fondion ; - fol. 46 verso, lettres de tonsure de Me François Guichard ; - fol. 47 recto, collation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite par le chapitre à noble Messire François de Bellengard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 verso et ss., titres de cléricature de Me Jean Maisondieu (représenté par Me Pierre Labrousse, procureur au siège présidial de Limoges), postulant l'office de chanoine théologal en l'église collégiale de Saint-Junien ; - nombreux actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Perpezac-le-Noir, la prévôté de Meymac, les cures de Saint-Angel, La Meyze, Isle, le prieuré du Bouchaud, la cure de Cognac, la prévôté d'Eymoutiers, le prieuré de Bort, la prévôté de La Chapelle-Geneste, les cures de Saint-Sornin de Bonnat, Chénérailles, Néoux, Sornac, la vicairie de N.-D. à Gouzon, les cures de Thouron, Persac, Creyssac, Condat près Uzerche, Saint-Martin de Gouzon, le prieuré de Masbuisson, les cures de Cognac, Saint-Silvain, les prieurés de Sainte-Claire de Chaveroche, Nontron et Vesnes, la vicairie de Sainte-Catherine à Peyrat, les cures de Saint-Fréjoux-le-Pauvre, Saint-Pierre de Chabanais, Saint-Marc-à-Loubaud, la vicairie de Vitrac à Uzerche, le prieuré de Saint-Denis à Peyrat-le-Château, les cures de Saint-Julien à Rosiers, Saint-Martin-de-Jussac, Condat, Roussines, Sarran, les prieurés de Magnac, Lascoux, la cure de Sauviat, le prieuré de Rochechouart, les cures de Roussines, Valiergues, Lascoux, Glandon, le prieuré de Saint Priest-les-Vergnes, la cure de Rilhac-Rancon.

666*. Mars 1639-mai 1650

In-4°, 197 feuillets papier.

Point de titre (n° 22). - Fol. 1 recto, lettres de bachelier en théologie de l'université de Bordeaux délivrées à Me Jean Eyriaud, de Nontron ; - fol. 2 verso et ss., lettres de gradué nommé et de bachelier délivrées à Me Jean Besse, religieux sacristain de l'abbaye d'Uzerche ; - fol. 4 verso et ss., provisions de la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais en faveur de Me Jean Besse ; - avec la prise de possession ; - fol. 6 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maureil en faveur de Me Pierre Cluzeau ; - avec la prise de possession ; fol. 8 recto, lettres de tonsure de Michel Verthamond ; - fol. 8 recto, collation de la cure de Davignac, faite à Me Jean Carny, bachelier en théologie ; - fol. 10 recto et ss., titres de cléricature de Me François Jammets, prieur-curé de Linaux au diocèse de Poitiers ; - fol. 11 recto, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Davignac en faveur de Me Jean Duboys, prêtre ; - fol. 11 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Maureil en faveur de Me Pierre Romanel ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 verso, titres de cléricature de Me Jean Mouret, prêtre ; - fol. 14 recto et ss, signature en

cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Hilaire-Château en faveur du dit Jean Mouret ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto et ss., deux bulles et autres actes en faveur de Me Georges d'Aubusson, postulant la prévôté de La Souterraine ; - fol. 19 recto et ss., titres de cléricature de Mes Etienne et Sulpice Couraly, représentés par Me Gabriel Couraly, receveur des tailles en l'élection de Combraille ; - fol. 20 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau en faveur de Me Philippe de Feydeau, - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto et ss., provisions du prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau par l'abbé de Saint-Savin (diocèse de Poitiers) en faveur de frère Jacques de Neufchêze, religieux, « *prevost chambellan* » de la dite abbaye et prieur du prieuré de Saint-Etienne du Blanc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso, lettres de bachelier en théologie au nom de Me Jean Theilhac, d'Egletons ; - fol. 25 recto, provisions de la cure d'Azat en faveur de Me Jacques Vigne ; - fol. 27 recto, provisions du prieuré de Saint-Loup de Ladaigne en faveur de frère Jacques Chausey, religieux de Meymac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 28 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Audebert, postulant le prieuré de Saint-Pardoux de Bezeau ; - fol. 30 recto et ss., lettres de tonsure de Me Philippe de Feydeau, postulant la cure de Saint-Martial près Saint-Barbant ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 recto et ss., collation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, faite à Me Jean de Jarrige ; - autres actes y relatifs ; - fol. 33 verso, titres de cléricature de Me Jacques Martelade, d'Aubusson ; - fol. 34 recto, titres de cléricature de Me Martial Jammet, d'Oradour-Fanais ; - fol. 35 recto, lettres de tonsure de Me Charles Peyraut, de François Hugon et de Claude Hugon ; - fol. 35 verso lettres de profession de frère Elie Gandillaud, du diocèse d'Angoulême ; - fol. 36 verso, lettres de prêtrise de Me Jean Jourdaneau ; - fol. 37 recto, lettres de grand-vicaire général et official du diocèse de Limoges, délivrées à Me Antoine Saige, abbé de Bœuil (1639) ; - fol. 38 recto et ss., lettres de maître ès arts de l'Université de Poitiers et autres actes au nom de Me Louis Leblanc (représenté par Me Jean Leblanc, écuyer, sieur de La Baillargère, de Poitiers), postulant la première place à vaquer aux chapitres de Limoges, Le Dorat et Saint-Junien ; - fol. 42 recto et ss., lettres de tonsure de frère Léonard Palieron, postulant le prieuré de Saint-Jean de La Cour ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 recto, bulle d'union du prieuré du Bost-las-Monges au collège des jésuites de Limoges (1621) ; - fol. 46 recto et ss., provisions du prieuré de Saint-Ybard en faveur de Me Casimir Porquier, représenté par le R. P. dom Paul Olius, religieux et syndic de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 verso, lettres de tonsure de Me Jean de Lagrange ; - fol. 48 recto, provisions du prieuré-cure de Saint-Dizier en faveur de Me Barthélemy Masclot, chanoine régulier de l'abbaye de Bénévent ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso, collation de la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, faite à Me Antoine Vareilhaut ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Galamache, les cures d'Eygurande, Saint-Médard, Valiergues, la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, la cure de Saint-Bonnet-la-Marche, le prieuré du Bost-las-Monges (Bolamonja) uni au collège des Jésuites (1621), la cure d'Ars, la vicairie de Vidéo, la vicairie des Farges et d'Agonnat près Aixe, l'abbaye de Saint-Martial, les cures de Saint-Hilaire de Châtelus et Roussines (*bi*), le prieuré de Soumans, le prieuré-cure de Saint-Sauveur en Angoumois, les prieurés du Châtenet (ordre de Grandmont) et d'Aurens, les cures d'Aubusson, Saint-Léger-le-Guérétois, la vicairie de Piégut en la paroisse de Pluviers, le prieuré de Vesnes, le prieuré-cure de Seuris, la cure de Grenord, une vicairie à Chabanais, les cures de Saint-Romain (dioc. de Périgueux) et Saint-Just, le prieuré de Pradeaux, la chambrière du monastère de Vigeois, le prieuré de Galamache, la cure de Nedde, le prieuré de La Villedieu, le prieuré-cure de La Forêt, les cures de Blanzac, Saint-Gille-les-Forêts, Saint-Julien-d'Arnac, Bersac, Saint-Amand-de-Versillac, Saint-Cessateur, la vicairie de Léchille à Saint-Martial, le prieuré-cure de Saint-Christophe, le prieuré de N.-D. de Taniers, la cure de Saint-Léger-la-Montagne, la cure du Vieux-Ferrier en Angoumois, l'abbaye de Solignac, les cures de Saint-Exupéry, Saint-Quentin, Saint-Hilaire-Bonneval, Sainte-Marie-de-Vaux, l'aumônerie de Saint-Martin de Brive, Moutier-Felletin, les cures de Moutier-Roseille (*bi*), Saint-Hilaire-Bonneval, Berneuil, le prieuré-cure du Châtenet-en-Dognon, la cure d'Aigueperse, le prieuré de Brousse, la prévôté de Saint-Salvador, la cure de Barneuil, les vicairies de Sainte-Croix d'Ahun et d'Yssoudun, le prieuré-cure de Saint-Sauveur à Chéronnac, la vicairie fondée à l'autel des Trois-Rois en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Germain-Beaupré, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Vaury, le prieuré de Sermur, la prévôté de Champsac, les cures d'Ars, Blond, Saint-Avit de Tarde, les vicairies de Sainte-Catherine en l'église cathédrale et de Paule Benoit à Saint-Martial de Limoges, le prieuré-cure du Chatenet, la vicairie de La Migou à Feytiat.

667*. Juin 1650-mai 1653

In-4°, 327 feuillets, papier.

Point de titre (n° 23). -Fol. 39 recto, résignation du prieuré-cure du Chatenet par Me Léonard de Puylemaud, représenté par Me Siméon Poylevé, avocat et banquier ; - fol. 40 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Sulpice-les-Champs en faveur de Me Jean Faure ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 verso, provisions de la vicairie de Sainte-Catherine en l'église cathédrale de Limoges, accordée à Me Claude Cibot, représenté par Me Pierre Poylevé, chanoine de la dite église ; - fol. 44 recto et ss., résignation de la cure de Saint-Martin (avec son annexe de Saint-Eloi), faite par Me Pierre Mignot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 45 verso, résignation d'une prébende de Saint-André de Bordeaux, faite par Me Léonard Delauze ; - fol. 46 *bis* recto, lettres de gradué au nom de Me Gabriel Dumons, diacre et bachelier en théologie ; - fol. 48 recto, nomination à une prébende de l'église collégiale de Saint-Junien, en faveur de Me Jean Audoin, bachelier en théologie ; - fol. 48 verso et ss., lettres de tonsure de Me Léonard Dumas, postulant la cure de La Mongerie ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 50 recto et ss., collation de la cure de Saint-Sulpice-le-Dunois et de l'archiprêtre de Bénévent, faite à Me Louis Chavialle, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 53 verso, résignation de la vicairie de Ceron en la paroisse de Saint-Vaury, faite par Me Pierre Roumanet ; - fol. 54, recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre de Cussac en faveur de Me Pierre de Soudanas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 55 verso, lettres d'acolyte et de sous-diacre au nom de Me Etienne Briet ; - fol. 55 recto, résignation de la cure de Cromac, faite par Me Jean Pichon en faveur de Me Jean Guibert, diacre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix ; - fol. 56 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Marc-à-Frongier en faveur de Me Léonard Petitbon ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 58 verso, lettres de prêtrise au nom de Me Etienne Briet (al. Briat) ; - fol. 59 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Robert en faveur de Me André de Lordoneu (?) ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 60 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Droux en faveur de Me Guillaume Huteau ; - autres actes y relatifs ; - fol. 64 recto, résignation de la cure de Torsac au diocèse d'Angoulême, faite par Me Jean Joubert en faveur de Me François Martin ; - fol. 65 recto, résignation de la vicairie de Mensa en l'église d'Eymoutiers, faite par Me Léonard Bardoulat ; - fol. 65 verso, actes touchant le droit de sépulture dans l'église de Lésignac-Durand ; - fol. 67 recto, lettres de prêtrise de Me Antoine Barbet, représenté par Me Jean Laudin ; - fol. 67 verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure d'Azat en faveur de Me Denis Pineau ; - fol. 68 verso, résignation de la cure de Saint-Martin-Saint-Eloi au faubourg d'Angoulême, faite par Me François de Villemontey ; - fol. 69 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Delagrangé, postulant la cure de Juillac en Bas-Limousin ; - fol. 72 verso et ss., collation de la vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine de Beaulieu, faite à Me Louis de Champeaux ; - avec l'acte de prise de possession ; - fol. 73 verso, signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Ceron en faveur de Me Pierre Roumanet, sous-chantre de l'église cathédrale (cf. ci-dessus fol. 53 verso) ; - f 74 verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Etienne Daniel, chanoine de Saint-Léonard, postulant le prieuré de Galamache ; - fol. 78 recto et ss., collation de la vicairie de perpétuelle de La Faye en l'archiprêtre de La Porcherie, faite à Me Raymond Boudet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 80 recto, collation du prieuré-cure de Bussière-Galand, faite à frère François Auroux, religieux de l'ordre de Saint-Augustin ; - avec la prise de possession ; - fol. 82 recto et ss., lettres de tonsure de Me Gabriel du Puy, postulant une chanoinie en l'église de Saint-Junien ; - autres actes y relatifs ; - fol. 83 verso, prise de possession de la vicairie de Ceron par Me Pierre Roumanet (cf. ci-dessus fol. 73 verso) ; - fol. 85 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Jean Guibert, postulant la cure de Cromac ; - fol. 87 recto et ss., lettres de prêtrise de Me Fiacre Poissonnier, postulant l'archiprêtre de Bénévent avec son annexe de Saint-Sulpice-le-Dunois ; - autres actes y relatifs ; - fol. 89 recto et ss., prise de possession du prieuré-cure de Roche par Me Antoine Nony, prêtre. = Les actes qui suivent, jusqu'au fol. 150, concernant la cure de Saint-Denis-les-Murs, le prieuré de Saint-Gervais et Saint-Protais (diocèse de Poitiers), la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de La Règle, les cures de Blond, La Meyze, une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges, les cures de Flavignac, Troche, Buxerolles, Magnac, Saint-Denis-les-Murs, La Souterraine, Mémoire, Treignac, Champsanglard, Saulgond, Saint-Paul-lez-Limoges, Peyrat-la-Nonnière, Nouaillac, le prieuré d'Anzême, les cures de Vesse, Noth, Nespoux, La Drouille-Blanche, la cure de Flavignac, le prieuré-cure du Châtenet, la cure de Rilhac-Rancon, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Séverin près Valière, le prieuré de Malval, les cures de Salon, Saint-Aignan-de-Versillac, Colondannes, etc. Contraintes Les 38 premiers feuillets

sont extrêmement endommagés par en haut et par en bas ; les suivants le sont par en bas seulement.

668*. Mai 1653-février 1657

In-4°, 319 feuillets, papier.

Point de titre (n° 24). - Fol. 2 recto, collation de l'une des vicairies appelée de Léchille en l'église de Saint-Martial, faite à Me Jean Moulinard ; - avec la prise de possession ; - fol. 2 verso, résignation de la cure de Lapeau, faite par Me Jean Josle en faveur de Me Jacques Limosin, prêtre, demeurant à Confolens ; - ibid, lettres de tonsure de Me François Maury, postulant la vicairie fondée par Jean Peyrat en l'église de Limoges ; - fol. 4 recto, lettres de bachelier au nom de Me Jean Merlin, postulant le premier bénéfice vacant en l'évêché de Limoges, chapitre cathédral, chapitre de Saint-Martial, chapitre de Saint-Junien et abbaye de La Règle ; - fol. 6 verso et ss., lettres d'ordres au nom de Me Charles Boutelat, postulant la cure de Saignat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 verso, procurations données : par Me Antoine Contaulieuze, recteur de l'église paroissiale de Pannac (dioc. de Cahors), pour résigner le dit bénéfice en faveur de Me Pierre Deyr, prêtre du diocèse de Limoges ; - fol. 9 recto, par Me Jean Allouveau, chanoine de l'église collégiale de Saint-Germain et curé de Jourgnac, pour résigner la dite chanoinie en faveur de messire François de Vertamond, bachelier en théologie et cleric tonsuré ; - fol. 9 verso, par Me Melchior Delagrance, prieur commendataire de Bujaleuf, pour résigner le dit bénéfice en faveur de Me Gabriel Ruben, docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers, vicaire desservant la cure de Château ; - fol. 10 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Alpinien en faveur de Me Jacques Beyby ; - autres actes y relatifs ; - fol. 11 verso et ss., lettres de tonsure de Me Pierre Conchard, postulant la cure de Vareilles ; - autres actes y relatifs ; - fol. 13 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure d'Aigueperse en faveur de Me Michel Dufraysseix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto, signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Mensa en l'église d'Eymoutiers au profit de Me Antoine Delagrance ; - autres actes y relatifs ; - fol. 17 recto et ss., bulle de provision de l'abbaye d'Uzerche en faveur de messire Charles Daugmont de Villequier ; - autres actes y relatifs : - fol. 20 verso, résignation de la vicairie perpétuelle de Saint-Denis-les-Murs, faite par Me Michel Dufraysseix, curé de Saint-Bonnet, en faveur de Me Martial Delajoumard ; - fol. 21 verso, résignation de la cure de Cressac faite par Me Louis Chavialle en faveur de Me Martial Favelaud ; - fol. 22 recto et ss., collation de la cure de Saint-Georges de Roziers, faite à Me Pierre Segond ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 recto, collations : d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite à Me Léonard Pejon ; - fol. 25 recto, d'une vicairie cantoriale en la dite église, faite à Me Jean Delafaye ; - fol. 25 *bis* recto, de l'aumônerie de l'abbaye de Lesterps, faite à R. P. Frédéric de Lisle, religieux profès de l'ordre de Saint-Augustin ; - fol. 26 recto et ss., lettres de prêtrise de Me Louis Laire, postulant la cure de Saint-Junien de La Brugère ; - autres actes y relatifs : - fol. 27 verso, collation du prieuré de Sornac, faite à frère Claude Dupuy, religieux profès de l'ordre de Saint-Augustin ; - fol. 28 verso, lettres de prêtrise de Me Pierre Durand ; - ibid, procuration donnée par frère Jacques Massiot pour résigner la cure de La Chapelle près Saint-Léonard, en faveur de Me Léonard Daniel ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto, lettres de tonsure de Me Philippe Delanet, diacre, postulant la cure de Saint-Pierre-de-Fursac ; - fol. 31 verso, signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Brivezac en faveur de Me Pierre Roumanet, sous-chantre de l'église de Limoges ; - fol. 32 verso, procuration donnée par Me Jean Courtois, prêtre pour résigner la cure de N.-D. de Thevet, en faveur de Me Louis Pargon (?), prêtre du diocèse de Poitiers ; - fol. 33 recto et ss., et fol. 40, prise de possession de la prévôté de Brivezac par Me Pierre Roumanet, sous-chantre de l'église de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 verso et ss., visa de l'évêque de Limoges autorisant Me Jean Johanneau à prendre possession de la cure de La Chapelle-sous-Lépaud ; - avec la prise de possession ; - fol. 36 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de noble Me Henri de Jugeals, pourvu du prieuré de Saint-Julien de Nespoux ; - fol. 39 recto et ss., collation de la cure de Sarroux (?) faite à Me Louis Chavialle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Masrimoulet en faveur de Me Jean Auconte ; - avec la prise de possession ; - fol. 42 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Méard en faveur de Me Léonard Serre ; - avec la prise de possession ; - fol. 44 recto, révocation faite par Me Guillaume Roulhac, aumônier de la salle épiscopale, de la résignation qu'il avait consentie de la cure de Saint-Sauveur de Bellac en faveur de son frère Me Barthélemy Roulhac : - cession de ses droits à Me Simon Moulinier ; - fol. 45 recto et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me François Chastaing, postulant une prébende en l'église

collégiale de Noailles ; - fol. 47 verso, résignation de la cure de Bussière, faite par Me Guillaume Chatillon ; - fol. 48 recto, collation du prieuré de Vieux-Chavané (dioc. de Chartres), faite à dom François Duchier, religieux de l'ordre de Saint-Benoit ; - fol. 48 verso, procuration donnée par Me Jacques Jammier pour prendre possession de la cure de Minzac (dioc. d'Angoulême) ; - fol. 49 recto, résignation de la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes, faite par Me Pierre Chanerebière en faveur de Jean, son frère ; - fol. 49 verso, réserve de pension sur la cure de Roziers en faveur de Me Pierre Second, vicaire à Saint-Etienne de Limoges. = Les actes qui suivent, jusqu'au fol. 150, concernent la chambrerie du prieuré du Port-Dieu, la cure de Mestas, l'abbaye de N.-D. de La Courrone (dioc. d'Angoulême), les cures de Roziers, Troche, Orgnac, le doyenné de l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Rochechouart, la prévôté de Saint-Vaury (*bis*), la vicairie perpétuelle de Faux, le prieuré de Malval, la cure de Tarde, les prieurés-cures de Bussière-Galand, Saint-Nicolas et Malegorce, l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, l'abbaye de Bonlieu, l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Saint-Jean de Valentin, le chapitre de La Chapelle-Taillefert, le sous-chantre de l'église cathédrale de Limoges, une chanoinie en la dite église, l'archiprêtré d'Anzème, les cures d'Orgnac, Vicq. Laval, Saint-Hilaire-Luc, Chatelus-le-Marcheix, une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Symphorien, l'archiprêtré d'Anzème, les prieurés de Saint-Alpinien et Saint-Hilaire-Château, le prieuré-cure d'Oradour-sur-Glane, la cure de Méasnes, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Saignac, les cures de Saint-Sulpice-le-Donzeil, Chatelus-le-Marcheix, Faux, Chambourest (?), la sacristanie de Saint-Vaury, la cure de La Celle, le vicariat de l'abbaye de Solignac, le prieuré-cure du Chatenet, la cure de Saint-Pardoux de Vareilles, la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Saint-Marc-à-Frongier (*bis*), La celle d'Auginiac, Saint-Merd (al. Saint-Méard), Oradour près Bœuil (= Oradour-sur-Glane), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré Saint-Barthélemy de Confolens, l'archiprêtré d'Anzème, les cures de Sainte-Feyre, Saint-Laurent, le prieuré de Saint-Georges, vulgo de Bort, les cures de Lesterps, Vallièrgues, l'archiprêtré de La Meyze, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, le prieuré de Bort, la sacristanie de l'église cathédrale de Limoges, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, une prébende en l'église collégiale de Brive, la cure de Vallièrgues, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de Saint-Léonard de Noblat, l'abbaye d'Uzerche, une chanoinie en l'église cathédrale de Limoges (*bis*), les prieurés-cures de Chatelus-le-Marcheix et Saint-Priest, les vicairies perpétuelles de La Nouaille et Pionnat, le prieuré de La Fauvette, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial et en celle de Saint-Junien, le prieuré de l'Artige, etc.

669*. Avril 1657-janvier 1660

In-4°, 340 feuillets, papier

Point de titre (n° 25). - Fol. 1 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Julien près Bort, du prieuré de Lignareix et de la vicairie de N.-D. au monastère de Saint-Angel, en faveur de Me Léger Saint-Supéry, prêtre ; - avec les prises de possession ; - fol. 4 recto et ss., signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure d'Oradour-Fanais en faveur de Me Martial Jammet, ancien curé de la dite paroisse ; - autres actes y relatifs (cf. ci-dessous fol. 14) ; - fol. 6 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Eloi en Haute-Marche en faveur de Me Léonard Courtin, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 verso et ss., signatures en cour de Rome : portant réserve de pension sur la cure de Saint-Eloi en faveur de Me Valéry Defaye, ancien curé ; - portant provision du prieuré de Roirette en faveur de Me François Faure ; - fol. 9 verso, résignation de la cure de Saint-Paul par Me Louis Chavialle ; - autres actes y relatifs ; - *ibid*, collation de la dite cure faite à Me Jean Chazaud par le chapitre cathédral de Limoges ; - fol. 10 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Geneylouse en faveur de Me François de Verthamond ; - autres actes y relatifs ; - fol. 12 verso et ss., lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Vieibans, postulant le prieuré de Sainte-Valérie de Bonnefont ; - fol. 14 verso, lettres d'ordres et autres actes au nom de Me Martial Jammet, pourvu de la cure d'Oradour-Fanais (cf. ci-dessus fol. 4) ; - fol. 16 recto, signature en cour de Rome portant provision : de la cure de Nexon en faveur de Me Jean Boutineau ; - fol. 16 verso et ss., de la cure de Gioux en faveur de Me Jean Granchier, ancien curé de Saint-Quentin ; - fol. 18 verso, de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de Me Jean Nesmond, sous-diacre ; - nombreux actes y relatifs ; - fol. 20 recto et ss., collation d'une chanoinie de l'église de Saint-Léonard, faite à Me Joseph Gay, religieux : - avec la prise de possession et l'acte de profession ; - fol. 22 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Michel de Solignac en faveur de Me François Dardent (al. Dourdan) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 verso et ss., signature en

cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Nexon en faveur de Me Jean-Antoine Boutineau (cf. ci-dessus fol. 16 recto) ; - autres actes relatifs au même ; - fol. 27 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure du Vigen en faveur de Me Gui Ligoure, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 28 verso, actes divers : au nom de Me Jean Graterolle, pourvu de la cure de Montrollet ; - fol. 30 recto au nom de Me Léonard Johannès, pourvu de la cure Saint-Pierre-ès-liens ; - fol. 30 verso, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur l'abbaye de Solignac en faveur de illustrissime et révérendissime Artus de Lionne, évêque de Gap, cy-devant abbé du dit lieu ; - fol. 31 recto, résignation faite par Me Guy Michelon de la vicairie (ou commission de messes) dite de Video, fondée en l'autel de N.-D. La Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix (cf. fol. 42) ; - fol. 31 verso et ss., collation du prieuré d'Oradour-sur-Glane faite à Me Guillaume Decordes, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin ; - avec la prise de possession ; - fol. 32 verso, déclaration des nom et prénom faite par Me Philibert de Léonard, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Saint-Martin de Brive ; - fol. 33 verso et ss., bulle de provision, serment et autres actes au nom de vénérable Jules de Lionne, clerc tonsuré, pourvu de l'abbaye de Solignac ; - fol. 37 recto, résignation faite par Me Michel Freysseix, de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de Me Pierre du Leyris, curé de Saint-Martin de Peyrat et prétendant droit sur la cure de Sauviat ; - fol. 37 recto, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Léonard Claudet, prêtre, pourvu des vicairies de Sainte-Anne, Saint-Loup et Saint-Thomas en la ville de Saint-Léonard ; - fol. 39 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision en faveur de Me Jean Bonnaud, des vicairies de Saint-Michel et Saint-Nicolas (al. des Escurols) en l'église du bourg de Nouic ; - fol. 40 verso, lettres de bachelier, attestation de temps d'étude et autres actes au nom de Me Etienne Daniel, prêtre ; - fol. 41 verso, lettres de bachelier de Me Etienne Coureys ; - fol. 42 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la vicairie de Video en faveur de Me Jean Michelon (cf. ci-dessus fol. 31) ; - fol. 44 recto, notification de ses lettres de bachelier en théologie faite par Me Etienne Daniel, chanoine de Saint-Léonard ; - fol. 45 recto, lettres de prêtrise de Me Pierre Decoux pourvu de la cure d'Affieux ; - fol. 45 verso, résignation de la cure de Saint-Blaise de Folles, faite par frère Albert Lemoyne, prieur-curé du lieu, en faveur de Me Pierre Bonnet, prêtre gradué de La Souterraine ; - fol. 46 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Vaury en faveur de Me Antoine de Villevivaud ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 verso, procuration pour résigner le prieuré de Saint-Gilles de Chateaudun (diocèse de Chartres), donnée par Me Jacques Savars, sous-diacre, protonotaire du siège apostolique, chanoine prébendé de Saint-Hilaire de Poitiers. = Les actes qui suivent, jusqu'au fol. 150, concernent la sacristanie de l'église cathédrale de Limoges, la cure de Brignac, deux vicairies en l'église Saint-Etienne de Limoges, les cures de Peyrat, Saint-Junien-Château, Affieux, Sussac, une prébende de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges, les vicairies de Malemort et de Pierre Alary, la prévôté de Clerjoux, les cures de Bellac, Lagarde, la sacristanie de Beaulieu, les cures de Saint-Symphorien, Benayes, une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré-cure de Saint-Junien-Château, le prieuré de Puy-Gibert, les cures de Saint-Martin-Château, Mouzon, une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Moissannes, la vicairie de Video en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré-cure de Saint-Junien-Château, les cures de Lageyrac et Chalus son annexe, Montrollet, le prieuré du Saint-Esprit près Confolens, les cures de Lanouaille, Oradour-Fanais, Betête, Cublac, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Peyrat, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Montrollet, Peyrat (*bis*), Voulon, le prieuré de Saint-Maurice, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Chirac, une vicairie en l'église de Saint-Léonard, le prieuré-cure de Saint-Sébastien, le prieuré de Pouriennes (?), une chanoine en l'église de Mont-morillon, le prieuré de N.-D. de Jouhet, la cure d'Oradour-Fanais, le prieuré de Saint-Maximin de Magnac, la cure de Davignac, une vicairie en l'église d'Ussac, la prébende théologale de Saint-Martial, la cure de Thouron, le prieuré de Saulgond, la chapelle de N.-D. de Confolens, le prieuré-cure de Saint-Junien, la cure de Champagnac, le prieuré de Saint-Eloi de Drouilles, la cure de Nonars, l'abbaye de Grandmont, le prieuré-cure de Beaulieu, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, la vicairie de Video à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Mouzon et Varetz, etc.

670*. Janvier 1660-juillet 1662

In-4°, 334 feuillets, papier.

Point de titre (n° 26). - Fol. 1 recto et ss., lettres d'ordres de Me Jean Niveau, postulant la cure de l'église de Saint-Pierre-Saint-Paul de Guéret ; - autres actes y relatifs ; - fol. 3 verso, provisions du doyenné de Saint-Yrieix en faveur de Me Hélie de Jarrige ; - fol. 4 verso, lettres

de tonsure de Me Jean Chauzeil ; - *ibid.* et ss., réserve de pension sur le prieuré de Saint-Silvain de Montaigut en faveur de Me Léonard Degorse, ancien prieur ; - autres actes relatifs au dit Degorse ; - fol. 6 verso, réserve de pension sur le prieuré d'Espartignac en faveur de Me Léonard Maillard, ancien curé ; - fol. 7 verso et ss., résignation de la cure de Genis, faite par Me Léonard Lascoux ; - autres pièces relatives au dit Lascoux ; - fol. 11 verso, provisions d'une prébende de l'église collégiale de Turenne en faveur de Me Antoine Samène ; - fol. 12 verso et ss., collation de la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Bellac, faite à Me Jacques de Mallevaud, prêtre, docteur en théologie ; - avec la prise de possession ; - fol. 13 verso et ss., lettres d'indult sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, accordées à Me Jacques de Fieux, clerc du diocèse de Paris ; - autres actes y relatifs ; - fol. 15 recto et ss., provisions de la cure de Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert en faveur de noble Gilbert Tacquenet ; - autres pièces y relatives ; - fol. 17 recto, lettres de bachelier en théologie au nom de Me Jean Talin ; - fol. 18 verso, prise de possession de la cure d'Augne par Me Jean Dessamis (?) ; - fol. 19 recto, provisions du doyenné de Saint-Yrieix en faveur de Me François Paignon, prêtre, bachelier en l'Université de Paris ; - fol. 19 verso, collation de l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges, faite à Me Martial Bourdeaux, prêtre ; - fol. 20 verso, lettres de gradué au nom de Me Martial Géraud, postulant le doyenné de Saint-Yrieix, qui lui est refusé ; - fol. 22 recto, lettres de gradué au nom de Me Jean Niveau ; - fol. 22 verso, déclaration des nom et prénom de frère Alexandre Frémon, religieux profès de l'ordre de Grandmont, postulant un bénéfice ; - fol. 23 recto, lettres de tonsure et de baccalauréat au nom de dom Jean Barny, religieux profès de l'ordre de Grandmont ; - fol. 24 recto, lettres d'indult sur l'abbaye Saint-Martial de Limoges au nom de frère Jean Chapuys ; - fol. 25 verso, déclaration des nom et prénom de Me Etienne Daniel, chanoine et gradué ; - fol. 26 verso, lettres de tonsure de Me Guillaume Roudaud, clerc, postulant l'une des quatorze grandes vicairies de l'église cathédrale de Limoges ; - fol. 27 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Peyrat en faveur de Me Antoine Dublanc ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto et ss., collation de l'archiprêtré de Brive faite à noble Antoine de Lavergne ; - avec deux prises de possession ; - fol. 31 recto et ss., lettres d'ordres de Me Bertrand Patua, postulant la cure de La Faye ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto et ss., collation de la cure de La Mongerie faite au dit Patua ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Meuzac en faveur de Me Jean Bastan (?), prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 37 verso, déclarations des nom et prénom faites : par M. Philibert de Léonard, sieur de Faugères, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-Martin de Brive, curé de Saint-Séverin et vicaire général de messire Auguste de Lamel, prieur du prieuré de Saint-Martin ; - fol. 38 recto, par Me Jean Couloumy, bachelier, postulant un bénéfice ; - *ibid.* et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Brionne en faveur de Me Jean Durand ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 verso, prise de possession de la cure de Saint-Junien-les-Combes par Me Gautier Peyronnet ; - fol. 41 recto, prise de possession de la cure de La Faye par Me Bertrand Patua (cf. ci-dessus fol. 31) ; - fol. 41 verso, lettres de tonsure de Me Léonard Garreau, postulant la vicairie que tenait lieu feu Me Jean Limosin en l'église Saint-Martial de Limoges ; - fol. 42 verso et ss., collations de la cure de Lesterps et de la cure de Saint-Junien-les-Combes, faites à frère Charles le Michaud, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin de la congrégation de France ; - autres actes y relatifs ; - fol. 44 verso, collation de la cure de Saint-Junien-les-Combes, faite à frère Gautier Peyronnet (cf. ci-dessus fol. 40) ; - fol. 45 recto, déclaration des nom et prénom de frère Alexandre Frémon (cf. ci-dessus fol. 22) ; - fol. 45 verso, provisions d'une prébende de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de M. Melchior Delagrangé ; - fol. 46 recto, provisions d'une vicairie de l'église Saint-Martial de Brigueil en faveur de Me Jean Barbarin ; - fol. 47 verso, prise de possession du doyenné de Saint-Yrieix par Me François Paignon ; - fol. 48 verso et ss., bulle de provision de la prévôté d'Evau en faveur de Me Victor Meilhan ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent, jusqu'au fol. 150, concernent : une vicairie à Brigueil, la cure de Saint-Pierre de Sers (dioc. d'Angoulême), la cure de Bussière-Saint-Georges, le prieuré de Gumont, les cures de Saint-Silvain d'Ahun, Mérignac, Saint-Basile (*bis*), Nouzerines, l'archiprêtré de Saint-Paul, la vicairie de Saint-Eutrope à Bellac, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, la vicairie de Saint-Pierre et Saint-Paul à Bort, les cures de Saint-Cyr-les-Champagnes, Valiergues, la vicairie de Saint-Michel à Séreilhac, les cures de Saint-Pardoux-le-Neuf, Mars, Saint-Léger-le-Guérotois (*bis*), une vicairie à Meyssac, le prieuré-cure de Beaulieu (*bis*), l'abbaye de La Règle, les cures de Peyrissat, Mauzac, Saignac, Davignac, le prieuré de Perpezac-le-Noir, les cures de Pierrefitte, Saint-Sauveur de Bellac, le prieuré-cure du Chatenet, les cures de Viam, Peyrat, la vicairie de Sainte-Catherine à l'abbaye de La Règle (*bis*), la vicairie de Saint-Jean-l'Évangéliste du Peschier à Séreilhac, la vicairie de Saint-Michel archevêque à Séreilhac, la cure du Puy-d'Arnac, le prieuré de Nouziers, le prieuré-cure de Saint-Pierre de Roche, les cures de Viam, Vitrac, Ambazac, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Saint-

Sauveur de Bellac, le doyenné de Saint-Yrieix, la cure de Saignac, le prieuré-cure de Saulgond, les cures de Peyrissat, La Roche-Malvalaise, une vicairie à Saint-Germain, la cure de Saint-Laurent-les-Eglises, le prieuré des Arènes, deux vicairies en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Jean de Valentin, la cure de Marcillac, le prieuré de Jarnage, etc.

671*. Juillet 1662-12 février 1667

In-4°, 334 feuillets, papier.

Point de titre (n° 27). - Fol. 1 recto, provisions : du prieuré du Port-Dieu en faveur de messire Gilbert-Gaspard de Lévy ; - fol. 2 recto, du prieuré de Moutier-Ventadour en faveur de Me Jean de Sanguinières, cleric tonsuré ; - fol. 5 recto, du prieuré de Saint-Gilles, près Eymoutiers, en faveur de Me Pierre Menot, cleric tonsuré ; - nombreux actes relatifs à ces trois provisions ; - fol. 7 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Cessateur en faveur de Me Jean Goudin ; - fol. 8 recto, collation de la cure de Saint-Priest-Palus, faite à Me Antoine Ruben (cf. plus loin fol. 19) ; - fol. 8 verso et ss., provisions du prieuré de Saint-Martial de Toulx-Sainte-Croix en faveur de Me Antoine Fiallon ; - autres pièces y relatives ; - fol. 11 verso, prise de possession d'une semi-prébende de Saint-Junien par Me Léonard Charanton ; - fol. 12 recto, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me François Rouchaud ; - fol. 14 verso, lettres de tonsure et de profession au nom de R. P. François de Montagnac, religieux profès en la prévôté de Chambon ; - fol. 15 recto, résignation de la cure de Saint-Michel-des-Lions à Limoges, par Me Pierre du Verdier ; - fol. 16 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Malegorce en faveur de R. P. Hugues Vergier, religieux profès de l'ordre de Grandmont ; - autres pièces y relatives ; - fol. 18 recto, provisions du vicariat de la prévôté de Saint-Pierre d'Evaux et du prieuré-cure de Saint-Pardoux-le-Pauvre en faveur de Me François Ragon ; - fol. 19 verso, prise de possession de la cure de Saint-Priest-Palus par Me Antoine Ruben (cf. ci-dessus fol. 8 recto) ; - fol. 20 recto et ss., collation de la cure de La Celle-Dunoise, faite à Me Jean Fauciat, docteur en théologie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 21 recto et ss., provisions d'une chanoinie de l'église de Saint-Junien en faveur de Me Jean Boyer, prêtre, représenté par Me Jean-Georges Boyer, trésorier des Ponts et Chaussées en la Généralité de Limoges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 recto et ss., provisions du prieuré de Saint-Loup de Ladaigne en faveur de Charles de Bosredon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 verso, résignation de la cure de Saint-Aignan-de-Versilhac, faite par Me François Delafont, cleric tonsuré ; - fol. 26 verso et ss., provisions du prieuré de Saint-Pierre-Saint-Paul de Guéret en faveur de Me Gilbert Tacquenet, bachelier en théologie ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 recto et 32 verso, provisions du doyenné de La Chapelle-Taillefert et autres actes en faveur de Me Gilbert Tacquenet ; - fol. 31 verso, provisions de la vicairie de N.-D. de Pitié à Lignac, en faveur de Me Antoine Sanguinières ; - fol. 33 recto et ss., lettres d'ordres au nom de Me Joseph de Vauxchaussade, prêtre, postulant la cure de Saint-Médard avec son annexe de Puymalsignat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 verso, résignation de la cure de Mouzon, faite par Me Pierre Raymond ; - fol. 36 recto, déclaration de ses nom et prénom, faite par frère Jean Besse, religieux, prêtre, sacristain de l'abbaye d'Uzerche ; - fol. 36 verso et ss., provisions de la cure de Seilhac en faveur de Me Jean Ceyrat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 39 verso et ss., provisions de la vicairie de Ferry en l'église de La Règle, faites en faveur de Me Etienne de Chavaille, bachelier, doyen de l'église cathédrale de Limoges ; - autre acte y relatif ; - fol. 40 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archidiaconé de Malemort en faveur de Me Michel de Verthamond, bachelier en droit canon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 recto et ss., lettres de tonsure de Me Mathieu Colin, docteur en théologie, pourvu d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 47 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Pierre-hors-les-Murs de Châteauponsac en faveur de Me Léonard Baussou, prêtre ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent, jusqu'au fol. 150, concernent le prieuré de Saint-Gilles près Eymoutiers, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien, la vicairie de la Pucelle à l'autel de N.-D. la Joyeuse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie en l'église de Saint-Etienne de Noblat, la cure d'Isle, une chanoinie de l'église cathédrale, la vicairie de Calvy à Gimel, la cure de Saint-Michel-des-Lions, le prieuré de Moutier-Ventadour (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Moutier-Roseille, la vicairie de Ferry en l'abbaye de La Règle, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré-cure de Clugnac, le prieuré du Cluzeau, la vicairie de la Pucelle à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Rilhac, le doyenné de la cathédrale de Limoges, les cures de Saint-Symphorien, Teilloux, les prieurés de Courrieu, Soursac, Saint-Etienne-la-Geneste, le prieuré de Moutier-Ventadour, la cure de Saint-Yrieix-Soustaine (*sic*), les cures de Chatenet et

Saint-Christophe, le prieuré de Clédat, la vicairie de Leschille en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure d'Auriac, le prieuré du Dognon, l'archidiaconé de Malemort, la cure de Boisseuil, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, les cures de Nexon, Mazeyrat, le prieuré de La Roche-Nouzille, le prieuré de Courrieu, la cure de Samathie (?), la vicairie de Chaumont en l'église de Saint-Ferréol, le prieuré de Sainte-Croix du Dognon, la chambrière de l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Clédat, le prieuré-cure de Beaune (*bi*), la cure de Bussière-Boffy, la cure de Blessac conférée à R. P. Sébastien Ganot, prêtre, religieux profès de l'ordre de Fontevault, confesseur ordinaire de Mad. l'abbesse de Fontevault et son grand vicaire en la province de France (fol. 131), les cures d'Oradour Fanais, Saint-Sylvestre, Boisseuil, Meymac, les prieurés de la Drouille-Blanche, Saint-Hilaire-Château, le prieuré-cure de Montbrun, le prieuré de Beauvais conféré à Me Etienne Baluze, représenté par messire François-Martial de Fenis, prêtre, grand prévôt de l'église cathédrale de Tulle et président au siège présidial de cette ville (fol. 147), les cures de Gajoubert, Larche, etc.

672*. Février 1667-mai 1670

In-4°. 203 feuillets, papier.

« *Livre de maître Mathieu de Maledent, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Limoges...* » (n° 28). - Fol. 1 recto, provisions du prieuré de Saint-Laurent du Theil en faveur de Me Jean Bain, curé de Peyrillac ; - fol. 2 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Vedrennes en faveur de Me Charles Chassaingne, chanoine et chantre de l'église de Tulle ; - autres actes y relatifs ; - fol. 4 recto, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la cure de Rosiers en faveur de Me Etienne Peyrichon, ancien curé ; - fol. 4 verso, lettres de maître ès arts, bachelier en philosophie et en théologie de l'Université de Poitiers, présentées par Me Charles Planteau à l'abbaye de Lesterps ; - fol. 5 recto, lettres de maître ès arts de l'Université de Poitiers au nom de Me Pierre Léonard ; - fol. 5 verso, provisions du prieuré de Saint-Julien d'Ussac en faveur de Me François Sahuguet, prêtre ; - fol. 7 recto et ss., lettres de tonsure de Me François David, postulant le prieuré de Saint-Robert ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto, signature en cour de Rome portant provision de la cure de Boisseuil en faveur de Me Antoine Dalmay, sous-diacre ; - fol. 9 verso, prise de possession de la cure d'Ussac par Me Jean Gilibert, prêtre ; - fol. 10 recto, résignation de la cure d'Arnac en Basse-Marche, faite par Me Antoine Gayot, prêtre ; - fol. 11 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Hautefaye en faveur de Me Pierre Deyriaud, bachelier en théologie ; - autres pièces y relatives ; - fol. 12 verso, signature en cour de Rome portant provision de la cure de La Chapelle-aux-Saints en faveur de Me Pierre Gimel, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 14 verso, lettres de gradué au nom de Me Etienne Daniel, prieur de Champnétery ; - *ibid.*, résignation de la cure de Sainte-Eulalie près Uzerche, faite par Me Geoffroi Manet ; - fol. 15 recto et ss., provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert en faveur de Me Antoine Sudre ; - autres pièces y relatives ; - fol. 16 verso, collation de la cure d'Eybouleuf, faite par le prieur de Saint-Léonard à Me Martial Roussarias ; - fol. 17 verso, provisions du prieuré de La Cellette en faveur de frère Jacques Salmon, prêtre et religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît ; - fol. 18 recto, résignation du prieuré de Saint-Nicolas des Forges par Me Louis de Biencour, prêtre ; - fol. 19 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Pierrebuffière en faveur de Me Luc Lamy, cleric tonsuré ; - autres pièces y relatives ; - fol. 21 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Sardent en faveur de Me Louis Savy, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 23 recto, provisions de la prévôté de Pierrebuffière en faveur de dom Jérôme Breton, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît ; - fol. 24 verso et ss., provisions de la cure de Saint-Julien d'Arnac en faveur de Me Léonard Adhenet ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 recto, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Etienne-la-Geneste en faveur de Me Pierre Lavergne, représenté par Me Jean Lavergne, son frère, chanoine de l'église N.-D. de Saint-Amand en Auvergne ; - fol. 27 recto, provisions du prieuré-cure d'Azat-sur-Vienne en faveur de Me Nicolas Portelot, chanoine de l'abbaye de Lesterps ; - fol. 28 recto, requête de dom Jérôme Le Breton à l'évêque de Limoges pour être pourvu de la prévôté de Pierrebuffière (cf. ci-dessus fol. 23), le dit Le Breton représenté par Me Michel Blois, prêtre de la communauté de Saint-Michel de Solignac, et Me Pierre Tranchant, procureur fiscal de l'abbé de Pierrebuffière et avocat en la cour présidiale de Limoges ; - fol. 29 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré d'Excideuil en faveur de Me François Barbier de La Jarye, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 verso, résignation du prieuré-cure de Saint-Priest-le-Bétoux, faite par Me Mathurin Palot ; - fol. 31 recto et ss., provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de Brive en faveur de Me Antoine Delavergne

de Juilhac, archiprêtre de Brive ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto, lettres de tonsure de Me Etienne Maillard ; - ibid. et ss., lettres de tonsure de Me Joseph Lesterps, postulant une chanoinie en l'église collégiale du Dorat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 36 verso, lettres de tonsure et autres actes au nom de Me Vincent Fournier, postulant la cure de Saint-Maximin de Magnac ; - fol. 39 recto, signature en cour de Rome portant réserve de pension sur la dite cure de Magnac en faveur de Me Hélye Dauberoche, ancien curé ; - fol. 39 verso, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Me Yrieix Dugarreau ; - fol. 40 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Rancon en faveur de Me Pierre Chaucheffe ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 recto, résignation de la cure du Bourg-d'Hem, faite par Me Gabriel Peyricaud ; - fol. 43 verso, provisions du prieuré du Buis en faveur de Me Gérard Dufaure ; - fol. 44 recto, prise de possession d'une chanoinie de Brive par Me Antoine Delavergne (cf. ci-dessus fol. 31) ; - fol. 45 recto et ss., collation de la cure de Saint-Martial d'Arfeuille avec son annexe du Chastaing, faite à Me Pierre Lanareix ; - autres actes y relatifs ; - fol. 49 recto, provisions de la cure de Saint-Sulpice-Laurière en faveur de Me François Croizier, vicaire de Saint-Martial. = Les actes qui suivent, jusqu'au fol. 150, concernent la cure de Tollet, le prieuré du Port-Dieu, les cures de Chavagnac, Les Forges, la vicaire de Sainte-Catherine et de Saint-Christophe à Peyrat, le prieuré de Naillac, la prévôté d'Agudour, le prieuré de Saigne-Moussouse, les cures de Saint-Priest-la-Feuille, Montjauvy, le prieuré du Doignon, la cure d'Altillac, la vicairie de Saint-Georges à Champmain, la prévôté de Pierrebuffière, les cures de Nonars, Toulx-Sainte-Croix, Saint-Viance, Altaillac, le prieuré de Naillac, la cure d'Ussac, le prieuré de Montlaron, la cure de Mérignac, le prieuré de La Cellette, les cures de Morterolles, Tarnac, Benayes, la vicairie de Sainte-Catherine au Puy-d'Arnac, les cures d'Altillac, Verneuil, le prieuré de Magnac, la cure de Saint-Thyrse à Châteauponsac, etc.

673*. Mai 1670-juin 1677

Gr. in-f^o, 190 feuillets, papier.

Point de titre de départ (point de numéro). - Fol. 1 recto, prise de possession de la prévôté de Moutier-Roseille par Me Laurent Texière ; - verso, lettres de tonsure de Me Jacob Neymond postulant la vicairie de Saint-Jean-Baptiste en l'église collégiale du Dorat ; - fol. 2 recto, collation du vicariat de l'abbaye du Chalard, faite par l'abbé commendataire du lieu, Annet de Coustin du Masnadaud, prêtre, abbé de Fontenay en Bourgogne, à François Ouroux, prieur-curé de Bussière-Galand ; - verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Saint-Hilaire-Château en faveur de Me Gabriel Masfayoux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 recto et ss., provisions du prieuré de Saint-Paul de Villars en faveur de Me Jean Aubrac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, résignation de la cure de Saint-Martin d'Evaux : - verso, provisions de la cure d'Yssandon en faveur de Me Hugues de Benet, doctrinaire ; - autres actes y relatifs ; - fol. 9 recto, révocation d'une procuration donnée par Me François Malevergne pour permuter une chanoinie de Saint-Martial avec le prieuré de Saint-Jean de Fondadouze ; - fol. 9 versocollation de la cure de Nozerolles, faite par l'évêque de Limoges à Me Jacques Poissonnier ; - fol. 10 verso, lettres d'ordres et de prêtrise de Me Jean-Baptiste Mirat, du diocèse de Tulle ; - fol. 11 recto et ss., nombreux actes concernant la cure de Saint-Fiel ; - fol. 13 recto, révocation par Me Pierre Sarrazin de la résignation par lui faite d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Martial ; - ibid., collation de la cure d'Oradour-Fanais, faite à Me Jean Seiglière ; - fol. 14 recto et ss., résignation de la prévôté de l'église collégiale de Saint-Junien, faite par Me Pierre de Villebois, docteur en théologie, en faveur de Me Jean de Villebois, aussi docteur en théologie ; - autres pièces y relatives ; - fol. 15 verso, protestation faite par Me Joseph Dubouchet, procureur au présidial de Limoges et patron de la vicairie des Dubouchet en l'église de Compreignac, contre toute nomination de desservant de la dite vicairie ; - ibid., collation du vicariat du prieuré de Bussière-Badil faite par Me Denis Laudin, prieur commendataire, à Me Antoine Maillard, du diocèse de Toul ; - fol. 16 verso et ss., lettres de tonsure de Me Jean de La Bajoderie, postulant une chanoinie de l'église collégiale du Dorat ; - fol. 18 recto et ss., provisions du prieuré-cure de Chabanais en faveur de Me Charles Planteau, bachelier en théologie, vicaire de la chapelle de Saint-Nicolas en l'église Saint-Maxime de Confolens ; - autres actes y relatifs ; - fol. 19 recto et ss., provisions du prieuré de La Cellette en faveur de dom Pierre Savin, religieux de l'ordre de Cîteaux ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto, provisions de la cure de Saint-Martin-le-Vieux en faveur de Me François-Xavier de Morelières ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 recto et ss., collation de la cure de Saint-Pardoux, faite à Me Pierre Garreau, prêtre ; - avec la prise de possession ; - fol. 23 recto et ss., collation de la cure d'Oradour-Saint-Genest faite à Me Antoine Aubugeois ; - autres actes y relatifs ; - fol. 24 et ss., actes divers relatifs à la chapellenie et vicairie de Saint-Blaise, desservie à l'autel du

Saint-Esprit, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Bellac ; - fol. 25 verso, provisions du prieuré-cure de Saint-Hilaire-Lastours en faveur de Me Michel Marne, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin ; - fol. 27 recto, résignation d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par Me Etienne Malignaud en faveur de Me Royer, prêtre, curé de Roussille ; - verso, provisions de la cure de Lourdoueix-Saint-Pierre en faveur de Me Pierre Tourniol ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto et ss., provisions de la cure de Saint-Augustin en faveur de Me François Meynard ; - autres actes y relatifs ; - fol. 30 verso, lettres patentes, indult et autres actes relatifs à l'église collégiale de Moutier-Roseille, intimés à la requête de Me Nicolas de Montignac, clerc du diocèse de Limoges, conseiller du roi au Parlement de Paris ; - fol. 31 recto et ss., collation d'une vicairie de la chapelle Saint-Jean du Breuil, faite à Me Gabriel Péricaud ; - avec la prise de possession ; - verso, provisions de la cure de Saint-Etienne d'Altillac en faveur de Me Raymond Darce, diacre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 verso, lettres de gradué au nom de Me Philibert de Léonard, docteur en théologie, chanoine de l'église de Saint-Martin de Brive, curé de Saint-Sernin, prieur-curé de Saint-Xantin de Malemort et vicaire général de messire Adrien-Augustin de Lamet, docteur en Sorbonne et prieur de la dite église de Saint-Martin ; - fol. 33 recto et ss., provisions de la cure de Saint-Etienne de Lappleau en faveur de Me Pierre Rivière, sous-diacre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 34 recto, prise de possession du prieuré de Brivezac par Me Etienne-François de Geneste, clerc tonsuré ; - verso, provisions : de la cure de Sauviat en faveur de Me Léonard Lafond, prêtre ; - fol. 35 recto, de la sacristanie de l'abbaye Saint-Pierre de Vigeois en faveur de frère Jean Cenne ; - ibid., collation de la vicairie de Saint-Blaise à Me François Claveau ; - verso, sommation présentée par Me Albert Dusolier, prêtre, curé de Mérignac, aux fins d'être pourvu de la cure de Soubrebost (?) : - ibid., provisions : de la vicairie de Sainte-Catherine, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre, en faveur de Me Léonard Bridier ; - fol. 36 recto, d'une chanoinie de l'église collégiale du Dorat en faveur de Me Jacques Cousaud ; - fol. 37 recto, de la cure de Saint-Martin-le-Vieux en faveur de Me Jacques Coulomb ; - verso, du prieuré de Brivezac en faveur de Me Etienne-François de Geneste (cf. ci-dessus fol. 34) ; - fol. 39 recto, résignation du prieuré de Notre-Dame de La Bissière faite par Me Léonard Mourier, praticien ; - verso, provisions de la cure de Banise en Haute-Marche, en faveur de Me Antoine Baudon, - autres actes y relatifs ; - fol. 41 recto, provisions de la vicairie de Mensa, en l'église d'Eymoutiers, en faveur de Me Pierre Murat, clerc tonsuré ; - verso, prise en possession de la cure de Saint-Martin-le-Vieux par Me François-Xavier de Maureliéras ; - fol. 42 recto, refus opposé à Me Jacques Coulomb, prêtre, de lui ouvrir les portes de l'église de Saint-Martin-le-Vieux (cf. ci-dessus fol. 37) ; - verso, provisions de la cure de Soubrebost en faveur de Me Léonard Legay, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 43 verso, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Jacques Dutour le jeune ; - fol. 44 recto, prise de possession du prieuré de La Drouille-Noire par Me Louis Champaux ; - verso, résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial, faite par Me François Mousnier en faveur de Me François Rivaille ; - fol. 45 verso, provisions : de la prévôté de l'église collégiale de Saint-Junien en faveur de Me Pierre Devoyon, bachelier en théologie ; - fol. 46 recto, d'une chanoinie de l'église cathédrale de Limoges en faveur de Me Joseph Ardant, curé de Montjauby ; - fol. 47 verso et ss., de la prévôté de Saint-Junien en faveur de Me Jean de Villebois ; - autres actes y relatifs, etc.- Passim, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

674*. Juin 1677-août 1682

Gr. in-f^o, 177 feuillets, papier.

Point de titre (point de numéro). - Fol. 1 recto, lettres de tonsure de Clément Feydeau ; - ibid., provisions : de la vicairie de Sainte-Catherine de Pourcharessas en faveur de Me J.-B. Myrat ; - verso, de grand vicaire en l'abbaye de Lesterps en faveur de Me César Leroy ; - du prieuré d'Arnac en faveur de Me Benjamin de Rochechouart, chanoine de l'église de Poitiers ; - fol. 2 verso, du prieuré de Saïgne-Moussouse en faveur de Me Jean Barny, docteur en théologie, prévôt d'Eymoutiers ; - fol. 3 verso, de la cure de La Chapelle-Espinasse en faveur de Me Jean Bussière ; - de la chantrerie de Saint-Etienne de Limoges en faveur de Me Michel de Verthamond ; - actes divers relatifs à ces six provisions ; - fol. 5 recto, renonciation par Me Guillaume Dorat à la résignation de la cure de Chaillac, à lui faite par Me Pierre Cluzeau ; - verso, mise en possession du prieuré-cure de Saint-Marc-à-Frongier en faveur de Me Etienne Lerousseau ; - fol. 6 recto, provisions : de la cure d'Esse en faveur de Me Psaumet Faute ; - verso, d'une vicairie de l'église cathédrale en faveur de Me Laurent Pradelas ; - fol. 7 recto, de la cure de Soudeilles en faveur de Me Mathieu Dugenesty ; - verso, de la cure de Montrouveau, en Périgord, en faveur de Me Antoine Constant ; - de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste du

Dorat, en faveur de Me Jean Junien ; - fol. 8 verso, prise de possession de la cure du Bourg-de-Salagnac par Me Gabriel Barèges ; - fol. 9 recto, provisions : de la cure de Saint-Pierre de Saint-Auvent, en faveur de Me Junien Ogier ; - fol. 10 recto, de la cure de Saint-Martin de Chagnac en faveur de Me Léonard Charles ; - *ibid.*, lettres d'indult pour Me Jean Revel ; - verso, procuration donnée par sœur Jeanne-Flavie de Vertamond, religieuse professe de La règle, aux fins d'accepter la résignation du prieuré de Nouic ; - fol. 11 recto, provisions de la cure de Saint-Laurent de Rougnac en faveur de Me Jacques Jarrier ; - fol. 12 recto, lettres de prêtrise ou de tonsure de François Mourelon, Gaspard Baudeau, François Boery, Etienne Simonet, etc., diacres ; - fol. 13 recto, lettres d'indult pour Me Guillaume-Raoul Croiset ; - verso, prise de possession de la cure de Saint-Christophe près Limoges par Me François Guéry ; - provisions : de la cure de Saint-Genest en faveur de Me Jacques Dorat ; - fol. 15 recto, de la vicairie des Bastide, en l'église de Saint-Martial de Limoges, en faveur de Me Pierre Segond, curé de Saint-Jean et vicaire de Saint-Etienne ; - verso, de la vicairie de Notre-Dame en l'église de Saint-Junien, en faveur de Me André Pouilhot ; - fol. 16 verso, du prieuré de Saint-Pardoux de Sussac (ordre de Saint-Benoît) en faveur de Jacques Bouty ; - résignations : de la cure de Saint-Etienne de Nontron en faveur de Me Pierre Mercier ; - fol. 17 verso, d'une prébende de l'église cathédrale par Me Jacques Pabot en faveur de Me Pierre Ardant ; - lettres de prêtrise au nom de Me Charles Frémontel ; - provisions : du prieuré-cure de Saint-Martin de Pressignac en faveur de Me Pierre de Beausoleil ; - fol. 18 verso, de la vicairie des Leymarie en l'église d'Aixe, en faveur de Me Martial Robert ; - fol. 21 recto, d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Me Pierre Ardant ; - fol. 22 recto, de la vicairie de la Bouche en l'église d'Aixe, en faveur de Me Jean Cheyrou, prêtre ; - fol. 23 recto, prises de possession : de la vicairie de Calvy par Me J.-B. Lagarde ; - de la vicairie de Lespinas en l'église d'Aixe, par Me Jean Bardaud ; - fol. 24 recto, provisions de la vicairie de Notre-Dame-de-Pitié, en l'église d'Aixe, en faveur de Me Alpinien Boissou ; - verso, lettres de diaconat et de prêtrise au nom de Me François Guillhot ; - fol. 25 recto, prise de possession de la cure de Saint-Christophe par Me Joseph Chastaignac ; - verso, provisions d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur de Me Léonard de Loménie, par résignation de Me Léonard Banel ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 recto, lettres de tonsure du dit de Loménie ; - collation de la cure de Veyx à Me Gabriel Banel : - avec la prise de possession ; - verso, prise de possession de la cure de Saint-Sylvain et Montégut son annexe, par Me Etienne Roche ; - fol. 28 recto et ss., provisions de la vicairie de l'autel Saint-Georges en l'église de Chaumeil (?), en faveur de Me Pierre Pinot ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto, prises de possession : de la vicairie de Saint-Georges par Me Henri Bichier ; - du prieuré de Nouic par dame Jeanne-Flavie de Verthamond ; - verso, provisions : des vicairies appelées communément première et seconde à l'autel de Saint-Sébastien en l'église collégiale de Saint-Martial, en faveur de Me Martial Farne ; - fol. 30 recto, de la cure de Lézignac-sur-Goire en faveur de Me Pierre Duplessis ; - fol. 31 recto, de la cure de Saint-Martin de Chagnac en faveur de Me Léonard de Chéraudie ; - verso, collation de la cure de Saint-Pierre-le-Bost à Me Vincent Bonhomme ; - fol. 32 recto, provisions : de la cure de Dompierre en faveur de Me Hélie Junien ; - fol. 33 recto, du prieuré-cure de Saint-Maxime de Confolens en faveur de Me Adam Boulet ; - fol. 34 recto, de la vicairie de Calvy en l'église de Gimel, en faveur de Me Guy Lafont ; - verso, de la cure de Saint-Michel de Confolens en faveur de Me Léonard Dupuy ; - fol. 35 recto et ss., nombreux actes relatifs à une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien conférée à Me Pierre Hugon ; - fol. 36 recto, prise de possession de la cure de Saint-Pierre de Lespinas par Me Jean Montieux ; - verso, provisions de la cure des saints Prime et Félicien de Beaulieu en faveur de Me Vincent Braconat, bachelier en théologie ; - fol. 37 verso, collations : du prieuré-cure de Sainte-Marie de Chalenet en faveur de Me Guillaume de Lanouaille ; - fol. 38 recto, de la cure de Maillac en faveur de Me Pierre Tourniol ; - verso, du prieuré-cure de Janailhac en faveur de Me Léonard Guéritaude ; - fol. 39 verso, prise de possession d'une vicairie en l'église de Saint-Pierre de Saint-Junien par Me Pierre Reyx ; - fol. 40 recto, provisions d'une chanoinie de l'église cathédrale en faveur du sieur Darche ; - fol. 41 recto, collations ; d'une des grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Me Léonard Chavaignac ; - fol. 42 recto, du prieuré de Saint-Denis de Peyrat à Me Jacques Roux ; - verso, lettres patentes, serment de fidélité et autres actes relatifs à une chanoinie de l'église cathédrale conférée à Me Mathieu de Vincent ; - fol. 44 recto, collation de la cure de Sainte-Feyre près Moutier-Roseille à Me Antoine Dargeneyx ; - avec la prise de possession ; - verso, prise de possession de la cure de Saint-Priest-Taurion par Me Joseph Durand ; - fol. 45 verso, procuration pour résigner la cure de Chambéret (?) en faveur de Me François Masgieu, bachelier en théologie ; - fol. 46 recto, prise de possession de la chapelle Saint-Georges par Me Jacques Corvenon ; - révocation de la résignation du prieuré de Peyrat faite par Me Jean Delafaye ; - verso, collation d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite à Me Jean Felletin ; - prise de possession de la cure de Chambéret (?) par Me François Masgieu ; - fol. 47

recto, provisions de la vicairie de la Corolle en l'église cathédrale, en faveur de J.-B. Bachelier ; - fol. 48 recto, révocation de la résignation de la cure de Mainsat, faite par Me Jean de Montézert ; - verso, provisions : du prieuré de Toy et Viam, son annexe, en faveur de Me Gabriel de Cosnac ; - fol. 49 verso, d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me François Croizier ; - fol. 50 verso, de la sacristanie du prieuré de Montier-Ventadour en faveur de Me Guillaume Faucher ; - d'une chanoinie du moutier de Saint-Yrieix en faveur de Me Paul Gondinet, etc. - Passim, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise .

675*. Septembre 1682-août 1683

In-4°, 91 feuillets, papier.

Point de titre de départ (point de numéro). - Fol. 1 recto, prise de possession de la cure de Beaumont par Me Pierre Coutisson ; - verso et ss., collations : de la chanterrie de l'église collégiale du Dorat à Me Mathieu Moulinier et à Me André Pouillot ; - fol. 3 verso et ss., prise de possession par Me Jean Goudin de la prébende que Me Pierre Veyrier tenait en l'église collégiale de Saint-Martial ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 recto et ss., provisions en cour de Rome du prieuré de Notre-Dame de Turenne en faveur de Me Pierre Lemas ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, prise de possession du prieuré de Saint-Médard de Nailhac par Me Isaac Thouzelin ; - verso, provisions du prieuré de Rochechouart en faveur du sieur Armand de Quincé ; - fol. 9 verso, prise de possession du prieuré de Saint-Sornin de Janailhac par Me Jean Périgaud ; - fol. 10 recto, provisions en cour de Rome : de la cure de Saint-Alpinien de Tarde en faveur de Me Martial Noilher ; - fol. 11 recto, de la cure de Saint-Vaury en faveur de Me Jean Mosnier ; - fol. 12 verso, collation de la chanterrie du Dorat faite à Me Pierre Rabillac ; - fol. 13 verso, prise de possession de la cure de Saint-Gérald par frère Julien Halte ; - fol. 14 verso et ss., provisions de la vicairie de Saint-Jean-Saint-Yves al. de Chambouret, en faveur de Me Joseph Chastaignac ; - autres actes y relatifs ; - fol. 20 recto, prise de possession du prieuré de Sainte-Catherine de Darnet par Me Claude de La Rocheaymon ; - fol. 21 verso, provisions de la cure de Clugnat en faveur de Me Gilbert Parelou (?) ; - fol. 23 verso, provisions de la cure de Saint-Georges-les-Landes en faveur de Me Silvain de Maillason ; - fol. 25 recto, collation du prieuré de Notre-Dame de Nouzières en faveur de Me Eustache-George Leprince ; - fol. 26 verso, collation de la chapelle de Notre-Dame de l'église de Bellac en faveur de Me Charles Richard ; - *ibid.*, provisions de la cure de Saint-Pierre du Dorat en faveur de Me Théobald de Neymond ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto, prises de possession : de la chapellenie de Saint-Maurice, en l'église de Notre-Dame de Bellac, par Me Charles Richard ; - verso, de la cure de Cussac près Rochechouart par Me Charles Descubes ; - fol. 30 recto, de la cure de Saint-Ouen par Me Joseph Vergniaud ; - fol. 31 recto et ss., provisions de la sacristanie du prieuré de Saint-Vaury (?) en faveur de Me Mathurin Fournier ; - autres actes y relatifs ; - fol. 32 verso, prises de possession : du prieuré de Sainte-Catherine de Darnet par Me Claude de La Rocheaymon ; - fol. 33 verso et ss., de la cure de La Faye par Me Léonard Briausol ; - autres actes y relatifs ; - fol. 35 recto, collations : de la chanterrie du Dorat à Me Jean Lamothe ; - fol. 36 recto, de la vicairie perpétuelle du Dorat à Me Pierre Rabilhac ; - fol. 37 verso, prises de possession : de la prébende théologale de l'église du Dorat à Me Pierre Rabilhac ; - de la cure de Notre-Dame d'Evaux par le R. P. Charles Hervy, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin ; - fol. 38 recto, de la vicairie perpétuelle de Saint-Barthélemy de Vertejoux ; - fol. 39 verso, provisions du prieuré ou prévôté de Chapchapt en faveur de Me François Bourgeade ; - fol. 41 recto, résignation du prieuré de Labit (dioc. de Poitiers) faite par Me René Sochet, écuyer, seigneur de La Charoulière, en faveur de Me René Rogier, écuyer, sous-diacre du diocèse de Poitiers ; - verso, procuration donnée par Me René Sochet pour résigner le prieuré de Saint-Pierre de Lauzé ; - fol. 42 recto, collation de l'office de marguillier en l'église de Saint-Martin de Brive, faite à Me Guillaume Dubois ; - fol. 45 recto et ss., provisions de la cure de Javerdat en faveur de Me Simon Dupuy ; - autres actes y relatifs ; - fol. 48 verso, provisions de la chanterrie du Dorat en faveur de Me Jean Jouillac ; - autres actes y relatifs. = Les actes qui suivent concernent le prieuré de Mainsat, les cures de Linars, Ligonac, le prieuré de Saignac, les cures de Mareilles, Saint-Julien, Saint-Fréjoux-le-Riche, Jouillat, une vicairie de l'église de La Meyze, l'église collégiale de Moutier-Roseille, la vicairie de Saint-Amand, l'abbaye de Bœuil, un canonicat de l'église de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Martin de Tudeils, une chanoinie de l'église de Saint-Martial, les prieurés de Vedrennes, Masgoutière, une vicairie de l'abbaye de La Règle, la prévôté de Brivezac, le prieuré d'Arnel. - Passim, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

676*. Août 1683-décembre 1687

In-4°, 171 feuillets, papier.

« *Second registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Limoges... donné au sieur Barèges, habitant de la ville de Limoges... dans lequel registre le dit Barèges inscrira toutes les expéditions concernant le dit greffe des dites insinuations, à peine d'en répondre comme pour les propres affaires du Roy et de m'en donner compte toutefois et quantes ou à celluy qui aura de moi ordre... Le dit Barèges, après avoir fait mettre le Ven et Recen au sieur Thomas, le fait signer par le sieur prieur. L. Roche.* » - Fol. 1 recto, provisions de la cure de Saint-Sernin de Brive et du canonicat y annexé, en faveur de Me Philibert de Léonard de Lajugie... - fol. 3 recto, collation de la vicairie des Cheyroux, faite à Me Jean Balan ; - verso, provisions : du prieuré de Saint-Martial de Lussac en faveur de Me François Gigaud ; - fol. 4 verso, de la cure de Chaptelat en faveur de Me François Tardieu ; - fol. 6 recto, de la cure d'Estivaux en faveur de Me Léonard Mailhard ; - fol. 6 verso, résignation de la cure de Saint-Pierre-hors-les-Murs en faveur de Me Annet Bourdelas ; - fol. 7 recto, provisions : de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie en faveur de Me Gaspard de Senturel ; - fol. 10 recto, d'une vicairie de l'église de Tarde en faveur de Me Jean Cheyrou ; - fol. 11 verso, certificat délivré par « *Messieurs les professeurs de la sacrée théologie dans l'Académie de Tholozé* » en faveur de Me Meynard de Favelon ; - fol. 12 recto et ss., provisions en cour de Rome du prieuré de l'Artige en faveur de R. P. François Gaschet ; - actes divers y relatifs ; - fol. 14 recto, prise de possession du prieuré du Breuil par le dit R. P. Gaschet ; - verso, provisions : de la cure de Tudeils en faveur de Me Jean Grèze ; - fol. 15 recto, de la prévôté de Brivezac en faveur de dom Antoine Lavialle ; - fol. 16 verso, de la cure de Mazeyrat en faveur de Me Léonard Ballot ; - fol. 17 verso, de la prévôté de Brivezac en faveur de dom Jacques Douceur ; - fol. 19 verso, résignation d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, faite par Me Melchior Lagrange ; - collation de la cure de Saint-Hilaire-Château, faite à Me Simon Ranon ; - avec la prise de possession ; - fol. 20 recto, résignation d'une des quatorze grandes vicairies de la cathédrale, faite par Me Jean Peyroche « *en la cité de Limoges et dans une maison appartenant à Messieurs du chapitre de l'église cathédrale...* » ; - verso, collation de la chanoinie du sieur Melchior Lagrange, faite à Me Jean Lagrange (cf. ci-dessus fol. 19) ; - fol. 21 verso et ss., provisions en cour de Rome de l'une des grandes vicairies de l'église Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Jean Reculez ; - autres actes y relatifs ; - fol. 22 verso, prise de possession par Me Martial de Maledent de la chanoinie que tenait Me Jacques Michel en l'église cathédrale ; - fol. 25 recto, provisions de la cure de Saint-Caprais de Pierrefitte en faveur de Me Joseph Boyer ; - verso, prise de possession par Me Jean Dargenteaux de la chanoinie que tenait Me Jean Peyroche, son oncle, en l'église cathédrale ; - fol. 26 verso, provisions de la cure de Pressignac en faveur de Me Guillaume Lanouaille ; - fol. 27 verso et ss., lettres d'études et d'ordres au nom de Me Jean Texandier ; - fol. 31 recto, provisions de la chambrerie de Chambon-Sainte-Valérie en faveur de Me Jean Daubigny ; - fol. 32 verso, signature en cour de Rome portant provision d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix en faveur de Me François Croizier ; - fol. 33 recto, prise de possession de la cure de Saint-Germain-les-Belles par Me Pierre Freissinet ; - verso, résignation d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Germain, faite par Me Léonard Pejon (?) ; - fol. 34 recto, provisions : de la chanterie du Dorat en faveur de Me Jacques Coussaud ; - fol. 35 verso, d'une prébende de l'église de Saint-Germain-les-Belles en faveur de Me Pierre Freissinet ; - fol. 36 verso, indult pour Me Claude de Longueil ; - déclaration de nom et prénom faite par Me François Meynard, postulant un bénéfice à vaquer ; - fol. 37 verso, collation du prieuré de Taniers, faite à Me Jacques Malleverd ; - fol. 38 recto, provisions : de la sacristanie de l'église de Brive en faveur de Me Charles Poullain ; - fol. 40 recto et ss., de la cure de Saint-Martin d'Ussel en faveur de Me Gaspard de Loyac, docteur en théologie, sur la résignation faite par Me Jean de Loyac, docteur en théologie, prieur d'Endevaisse (?), « *official métropolitain en la chambre établie par Monseigneur l'archevêque de Bourges en cette ville* » ; - autres actes y relatifs ; - fol. 42 recto, collation de l'aumônerie de la ville d'Aixe à Me Martial Robert ; - verso, prise de possession de la cure de La Jonchère par Me Guillaume Mousnier ; - fol. 43 recto, provisions de la cure de Saint-Martin de Méasnes en faveur de Me Jean de Fayol ; - fol. 44 verso, révocation de la résignation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite par Me Gilbert Triou, prêtre de la maison de l'Oratoire ; - fol. 45 recto, collations : de la cure de Mareille à Me Léonard Rousseau ; - de la cure de Saint-Sulpice-le-Guéretois à Me Léonard Delaget ; - verso, prise de possession d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles par Me Jean-Germain Dumont ; - fol. 46 recto, provisions en cour de Rome de la cure de Saint-Sernin de Brive en faveur de Me Henri Bellet ; - permutation de la cure de Berneuil avec une prébende de l'église du Dorat ; - fol. 47 recto, résignation d'une prébende de l'église collégiale du Dorat, faite par Me René de La Couldre ; - verso, provisions du prieuré

d'Aubarède (dioc. de Périgueux) en faveur de Me Guillaume-Grégoire de Rouillac ; - fol. 48 recto, collation de la cure de Saint-Michel-des-Lions, faite à Me Martial Moulinier ; - verso, provisions : de l'aumônerie et prieuré d'Aixe en faveur de Me Martial Noilher ; - verso, d'une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial en faveur de Me Joseph Chastaignac ; - fol. 50 recto, d'une autre chanoinie de la dite église en faveur de Me Joseph de Maledent, etc. - Passim, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

677*. Janvier 1688-mai 1692

In-4°, 192 feuillets, papier.

« *Le présent registre... cotté et paraphé par moy soubz-signé, directeur des domaines du roy en la Généralité de Limoges, pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Limoges... CLEMENT.* » - Fol. 1 recto, provisions de la cure de Saint-Frion (?) en faveur de Me Blaise Chassaigne ; - avec ses lettres de tonsure ; - fol. 2 recto, prise de possession de la cure de Saint-Ybard par Me François Dumont ; - verso, provisions d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Jean Nesmond ; - fol. 3 verso, prise de possession de la vicairie de Saint-Sébastien, en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, par Me Pierre Desflottes ; - fol. 4 recto et ss., provisions du prieuré de Villars en faveur de Me Gabriel Barèges ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 verso, lettres de grand vicaire de la prévôté de Saint-Vaury en faveur de Me Jean Niveau ; - fol. 6 recto, prise de possession d'une chanoinie, en l'église de Saint-Martin de Brive, par Me Zacharie Degaye ; - verso, résignation d'une vicairie de l'église Saint-Martial de Limoges, faite par Me Léonard Plainsar en faveur de Me Léonard Urbain ; - prise de possession de la cure d'Oradour-sur-Glane par Me Simon Bernard ; - fol. 7 recto et ss., provisions du prieuré-cure de Châtelus en faveur de Me Pierre Juge, docteur en théologie, curé de Nexon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 8 recto, prise de possession de la prévôté de Saint-Laurent près Allasac par dom Alexis de Saint-Benoist, abbé de Saint-Martin-lez-Limoges ; - fol. 9 recto, installation de Me Zacharie Degaye comme chanoine de Saint-Martin de Brive (cf. ci-dessus fol. 6) ; - verso, provisions d'une vicairie de l'église collégiale Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Melchior Laurent ; - fol. 10 verso, lettres d'indult sur l'abbaye de Chambon-Sainte-Valérie en faveur de Me Charles Veillard ; - fol. 11 verso, provisions : de la vicairie de Ligonac en faveur de Me Antoine Darche ; - fol. 12 verso, de la vicairie de l'Echille, en l'église de Saint-Martial de Limoges, en faveur de Me Léonard Urbain ; - fol. 13 verso, de la cure de Beynac en faveur de Me François Lacoste ; - fol. 14 recto, de la cure de Saint-Salvador en faveur de Me J.-B. Malaurie ; - verso, d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Pierre Leychoisier ; - fol. 15 verso, de la cure de Maisonfeyne en faveur de Me Léonard Boutonnet ; - fol. 16 recto, résignation du prieuré du Saint-Sépulcre, à Villeneuve de Rouergue, faite par Me Gabriel Ruben, prêtre de l'Oratoire, en faveur de Me Pierre Babin ; - prise de possession du prieuré de Saint-Gilles-les-Forêts par Me Jacques Dutour l'aîné, chanoine d'Eymoutiers ; - verso, provisions : du prieuré de Moutier-Ventadour en faveur de Me Etienne Champeau, religieux de l'ordre de Saint-Benoist ; - fol. 17 verso, de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de Me Pierre Vitet ; - fol. 18 recto, prise de possession de la cure de Chaptelat par Me Guillaume Mousnier ; - verso, provisions : du prieuré de Naillac en faveur de Me Jean Barny ; - fol. 20, du même prieuré, en faveur de Me Henry Niveau ; - verso, du prieuré de Villars en faveur du dit Me Henry Niveau ; - fol. 21 verso, prises de possession : de la cure de Champniers (?) par Me Léonard Bridier (cf. ci-dessous fol. 25) ; - du prieuré-cure de Colondannes par Me Léonard Marsaudon ; - fol. 22 recto, résignation du prieuré de Naillac faite par Me René de Marrant en faveur de Me Jean Baron, docteur en théologie et chanoine du Dorat ; - verso, provisions : de la vicairie dite de l'Echille en l'église de Saint-Martial de Limoges en faveur de Me Jean Urbain (cf. ci-dessus fol. 12) ; - fol. 23 verso, du prieuré de Naillac en faveur de Me Jean Alabat ; - autres actes y relatifs ; - fol. 25 verso, collation de la cure de Champniers faite à Me Léonard Bridier ; - provisions de la cure de La Chaussade en faveur de Me Pierre Mathivet, après révocation de la résignation ci-devant faite en faveur de Me Jacques Piarou (?) ; - autres actes y relatifs ; - fol. 26 verso, prises de possession : de la prébende théologique d'Eymoutiers par Me Joseph Pasquelet ; - fol. 27 recto, de la cure de Sainte-Félicité par Me Guillaume Brugère ; - fol. 28 recto, provisions : de la cure de Saint-Martin-Château en faveur de Me Gilles Lasnon, prêtre du diocèse de Coutances, maître ès arts de l'Université de Paris, aumônier de S. A. R. Mad. la duchesse d'Orléans ; - de la dite cure en faveur de Me Pierre Labesse, prieur de Saint-Jacques de Magnac ; - fol. 29 verso, de la cure de Pérols en faveur de Me Antoine Durantye ; - fol. 30 recto, prise de possession du prieuré de Magnac par Me Pierre Rapaud ; - fol. 31 recto, délibération du chapitre cathédral concernant la prébende de feu Me Martial Bonin postulée par Me Jean Gadaud ; - verso, provisions de la dite

prébende en faveur de Me Antoine de Douhet ; - fol. 32 verso, prise de possession de la cure de Saint-Hilaire-les-Courbes par Me Etienne Farge-Dumas ; - fol. 33 recto, provisions de la cure de Saint-Ybard en faveur de Me Louis Besse ; - verso, résignation d'une prébende de la cathédrale, faite par Me Martial Bonin en faveur de Me Jean Gadaud (cf. ci-dessus fol. 31) ; - autre acte y relatif, - fol. 34 verso, provisions : de la vicairie de Foresta, en l'église de Saint-Domnolet, en faveur de Me Charles de Douhet ; - fol. 35 verso, de l'aumônerie de la Salle épiscopale en faveur de Me Martial-Grégoire de Rouilhac ; - fol. 37 recto, de la prébende de feu Martial Bonin en l'église cathédrale, en faveur de Me Pierre Dumas ; - fol. 38 recto, réserve de pension sur l'aumônerie de la Salle épiscopale en faveur de Me Guillaume-Grégoire de Rouilhac ; - fol. 38 verso, résignation de la vicairie des Barbarot, faite par Me Marial Maledent, chanoine ; - fol. 39 recto, révocation faite par Me Antoine Chabaud de la résignation qu'il avait consentie de sa vicairie de Saint-Etienne ; - provisions de la cure de Champniers en faveur de Me Charles Venassier ; - verso, prise de possession de la cure de la Roche-Malevalèze par Me Joseph Bachelier ; - fol. 40 recto, provisions du prieuré de Rochechouart en faveur de dom Romain de Caurois, religieux du monastère de Saint-Eutrope-lez-Saintes ; - fol. 41 recto, prise de possession d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers par Me Pierre Menot ; - verso, provisions : de la cure de Nouaillac en faveur de Me Gérard Faurie ; - fol. 42 recto, de la vicairie matutinale fondée en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix en faveur de Me Martial Hardy ; - versorésignation de la cure de Saint-Julien de Soudac par Me Michel de Lathonie en faveur de Jean Vouzelle, prêtre ; - fol. 43 recto, provisions : d'une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers en faveur de Me Philippe Ruben ; - fol. 44 verso, du prieuré de Montlaron en faveur de Me Jean Serva, chanoine régulier du prieuré de l'Artige ; - fol. 45 verso, prise de possession de la sacristanie du prieuré de Bort par Me David Dufour ; - indult en faveur de Me Charles-Augustin Hue de Luc, clerc du diocèse de Bayeux ; - fol. 46 verso, prises de possession : de la cure de Notre-Dame d'Eymoutiers par Me Joseph Pasquelet ; - fol. 47 recto, d'une vicairie d'Eymoutiers par Me Guillaume Coudert ; - collation de l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale, faite à Me Antoine Chabrol ; - verso, provisions : de la vicairie des Halary en l'église cathédrale, en faveur de Me Pierre Dugenesty ; - fol. 48 verso, du prieuré Saint-Sauveur de Rochechouart en faveur de Me Jean Chaptard ; - fol. 50 recto, indult en faveur de Me Charles-Paul de Bailly, clerc du diocèse de Paris, etc. - Passim, lettres de tonsure, d'ordres, de prêtrise.

678*. Mai 1692-octobre 1693

In-4°, 300 feuillets, papier.

N° 1 sur la tranche du registre. - Fol. 1 recto, « *Louis par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siège apostolique evesque de Limoges, scavoir faisons qu'aujourd'hui cinquiesme du mois de may 1692, en nostre hostel episcopal a comparu Jean Chavepeyre, notaire royal de la ville de Limoges, lequel nous a dit et exposé qu'ayant esté pourvu, par commission du grand sceau, de l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques de nostre diocèse, laquelle il nous a représentée et en conséquence fait l'attestation de bonne vie et mœurs, foy, religion catholique, apostolique et romaine, et presté le serment en cas requis, suivant l'acte qui en a esté ce jourd'hui fait par devant le sieur lieutenant particulier dit siège présidial et seneschal de Limoges, et attendu que par l'édit de création des dits offices il est ordonné aux dits greffiers des insinuations de nous représenter les registres pour estre signés de nous et paraphés par nostre ordre, le dit Chavepeyre nous a représenté un registre de papier timbré, couvert de basane, pour servir aux dites insinuations ecclésiastiques de nostre diocèse, lequel contient 300 feuillets numérotés, le premier et dernier desquels nous avons signés et fait parapher les autres par nostre secrétaire pour servir que de raison et pour premier registre. Fait à Limoges les susd. jour, mois et an que dessus. LOUIS, ev. de Limoges. Par Monseigneur, DAVID, DEGAÏNS, ne varietur* » - Fol. 300 verso, « *Le présent registre... a esté par nous Jean Vidaud, escuyer, seigneur de Bosvigier, conseiller du roy, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Limousin et siège présidial de Limoges, cotté et paraffé...* » - Fol. 1 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision du prieuré de Brivezac en faveur de Messire Armand-Louis de Gourges, clerc du diocèse de Paris ; - autres actes y relatifs ; - fol. 3 recto et ss., signature en cour de Rome portant provision de la cure de Saint-Maixent en faveur de Me Guillaume Brouaud, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - verso, signature en cour de Rome portant provision du prieuré-cure de Saint-Geniès (?) de Saulgond en faveur de Me Nicolas Duchesne, prêtre, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin ; - autres actes y relatifs ; - fol. 5 recto, collation de la cure et prieuré (*curiam seu ecclesiam parochialem et prioratum*) de Saint-Nicolas dépendant du monastère de N.-D. du Chalard, faite à Me Jean Coste, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 7 recto, collation du prieuré-cure de La Geneytouse dépendant du collège de Limoges, faite à Me François Constant, chanoine de Chancelade ; - autres actes y relatifs ; - verso, collation de la vicairie d'Argenteaux au cimetière de Saint-Paul, faite à Me Jean

d'Argenteaux, chanoine de l'église cathédrale ; - fol. 10 recto, collation de la cure de Saint-Martin-les-Eglises à Treignac, faite à Me Jean Teillet de la Motte, prêtre, docteur en théologie, natif de Pompadour ; - fol. 11 collation du prieuré de Maisonfeyne faite à Me Martin Breyer, prêtre du diocèse de Lyon, sur la présentation de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître de France, duc d'Enghien et de Châteauroux, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Bourgogne et Bresse, etc., - verso, collation de la cure de Chéronnac, faite à Me Pierre Gautrille, religieux de l'ordre de Saint-Augustin ; - fol. 12 verso et ss., attestation d'études et actes divers au nom de Me François Juge, étudiant en l'Université de Toulouse ; - fol. 13 verso, collations : de la vicairie de la Pucelle en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, faite à Me Jean Cibol, prêtre ; - fol. 16 recto, du prieuré de La Drouille-Noire, dépendant de l'abbaye, prévôté et monastère de Chambon-Sainte-Valérie, faite à sœur Anne de Fougères, religieuse professe de l'abbaye de Bonnesaigne ; - fol. 18 recto, d'une chanoinie de l'église cathédrale à Me Mathurin Mérigot, docteur en théologie, archiprêtre de l'église de Saint-Paul ; - avec la prise de possession ; - fol. 19 recto, collations : de la cure de Sarroux, faite à Me Mathieu Queyreaux, docteur en théologie ; - verso, de la vicairie de Maumont en la paroisse de Rosiers, faite à Me François Darluc, clerc tonsuré, sur la présentation de Antoine de Fontanges, chevalier, sgr. marquis de Maumont, La Chapelle-Espinasse, Saint-Hippolyte et autres places, subdélégué de NN. SS. les maréchaux de France dans la province de Limousin ; - fol. 20 recto, de la vicairie de Confolens faite à Me Guillaume Duboys, prêtre ; - fol. 22 recto, résignation du prieuré de Maisonfeyne faite par Me Antoine Materre, docteur en théologie, curé de Vareilles en Poitou, en faveur de Me Léonard de Thèves ; - fol. 23 recto, bulle en cour de Rome portant provision de l'abbaye de Prébenoit en faveur de René-Gabriel Desnos, prêtre ; - autres actes y relatifs ; - fol. 27 verso et ss., signature en cour de Rome portant provision de l'archiprêtre de Gimel en faveur de Me Jean-François Lemeilhac, prêtre du diocèse de Cahors ; - autres actes y relatifs ; - fol. 29 recto, collations : d'une vicairie de l'église de Rosiers, faite à Me Antoine Chabrenie, prêtre ; - fol. 31 recto, de la cure de Saint-Léger-la-Montagne, faite à Me François Maut ; - fol. 32 verso, de la vicairie de Meymac en l'église cathédrale, faite à Me Etienne de Chavaille, clerc tonsuré du diocèse de Cahors ; - fol. 33 verso, collation de la cure de Jardin, faite à Me Annet de Clair, prêtre ; - fol. 34 verso et ss., de la vicairie des Rodier à Treignac, faite à Me Gabriel Benet, prêtre ; - de la vicairie de Chalus à Treignac, faite à Me Antoine Materre, docteur en théologie, ancien curé de Treignac ; - d'une autre vicairie sise à Treignac, faite au dit Me Antoine Materre ; - fol. 37 verso, signature en cour de Rome portant provision de la prévôté de Saint-Salvador en faveur de Me N. Peyrichon, prêtre du diocèse de Lyon ; - autres actes y relatifs ; - fol. 40 recto, collation de la cure de Quinsac, faite à Me Pierre Courdeau, sur présentation du chapitre de Saint-Yrieix ; - verso, collations : d'une vicairie de l'abbaye de La Règle ; - fol. 41 verso, d'une vicairie de l'église de Treignac ; - fol. 42 recto, d'une vicairie de l'église de Saint-Maurice ; - fol. 45 recto, de la cure de Saint-Sulpice de Dournazac ; - fol. 46 verso, de la sacristanie de Saint-Vaury ; - fol. 48 recto, de la prévôté de Moutier-Roseille ; - fol. 50 recto, de la cure de Saint-Martin-Château. = Les actes qui suivent concernent : du fol. 51 au fol. 75, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, la cure de Javerdat, le prieuré de La Roche, une vicairie en l'église de Tarn, et en celle de Treignac (*ter*), les cures de Vareilles (*bis*), Champsat, Dournazac, le prieuré de Ménussac, le prieuré-cure de Saint-Léger-le-Guérotois ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure de Javerdat, les prieurés de Longeyrou, Salon, une vicairie en l'église de Gimel, la cure de Saint-Georges-les-Landes, le prieuré de Villevaleix, la cure de Saint-Xantin, les prieurés de Pradeaux, Bort, Seringoux ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de Saint-Victour, la vicairie de Bessac en l'église cathédrale, la cure de Saint-Maurice à Limoges, la prévôté de Pierrebuffière, une vicairie en l'église de Vicq, la cure de Genouillac, la vicairie de Ahento en l'église de Saint-Maurice de Limoges, la cure de Couzeix, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix ; - du fol. 126 au fol. 150, le prieuré de Saint-Laurent du Theil (*bis*), les cures de Berneuil (al. Barneuil), Dournazac, le prieuré de La Saulière, la vicairie des Chassigne en l'église de Saint-Angel, une vicairie en l'église cathédrale, la prévôté de La Souterraine, la cure de Rilhac, la vicairie de Saint-Georges à Saint-Salvador, le prieuré de Saint-Victour, les cures de Venarsal, Beaulieu, le prieuré de Saint-Laurent-du-Theil, le prieuré de la Drouille-Noire, une vicairie en l'église de Rochechouart, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

679*. Octobre 1693-février 1695

In-4°, 300 feuillets, papier.

N° 2. - Même préambule... « *par commission de la chambre ecclésiastique du diocèse* » ; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent, du fol. 1 au fol. 25 : les cures de La Porcherie, Cublat, l'hôpital de Saint-Léonard, une vicairie en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de Larche, la vicairie de la Paix en l'église du Dorat, les prieurés d'Ayen, Astaillac, les cures de Saint-Maureil, Samatie, les prieurés de Larche, Clédat, Gouzon, La Salle, la cure de Veyrac ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures de Cublat, Saint-Domnolet, une vicairie en l'église de Chassenon, la cure de Saint-Xantin, une vicairie à Saint-Jean en Saint-Etienne, l'hôtel-Dieu de Brive, l'abbaye de Meymac, la cure de Chassenon, le doyenné de Saint-Yrieix, les prieurés de Larche, Port-Dieu, la cure de Lapleau, l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, les cures de Bussière-Dunoise, Couzeix, Saint-Michel de Brive, Pradines, la vicairie des Gautier en l'église de Saint-Martial de Limoges, une vicairie en l'église de Bessines, les cures de Peyrissac, Jardin, Champagnac, Saint-Genest, une chanoinie en l'église collégiale d'Aubusson ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures de La Bregère, Couzeix, l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, les cures de Meuzac, Ambazac, le prieuré d'Ahun, une chanoinie en l'église d'Aubusson, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Pluviers, Corbiers, le prieuré du Port-Dieu ; - du fol. 76 au fol. 100, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré-cure de Saint-Maureil, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Pluviers, le prieuré de Saint-Laurent-du-Theil, les prieurés-cures de Saint-Julien près Limoges, Gouzon, une chanoinie en l'église collégiale d'Aubusson, la cure des Chézeaux, les cures de Saint-Cosme et Saint-Damien à Ussel, Saint-Maurice, Blanzac, Donzenac ; - du fol. 101 au fol. 125, les cures de Malval, Saint-Hippolyte, la prébende théologique de l'église collégiale d'Eymontiers, les cures de Saint-Pierre de La Nouaille, Saint-Maureil, La Mazière, une prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Aulaire, Cublat, Moutier-Roseille, Condat, Saint-Georges, le prieuré du Theil ; - du fol. 126 au fol. 150, le greffe de l'église collégiale de Saint-Martial, le greffe de l'église cathédrale, la vicairie de Rieux, les cures de Sadroc, Sioniac, Saint-Germain-sur-Vienne, le prieuré d'Algueperse, la cure de Saint-Sylvestre, l'archidiaconé de Malemort, l'archiprêtré de La Porcherie, la cure de Lapleau, la chapellenie de N.-D. au cimetière de Saillat, la cure de Saint-Hippolyte, une chanoinie du chapitre de Noailles, une vicairie à Brivezac, la chapellenie de Sainte-Catherine à Gimel, la cure de Varaigne, la prébende théologique de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie des Bordes à Lavignac, les cures de Saint-Sulpice-le-Donzeil, Lavignac, la vicairie de Saint-Jean à Saint-Yrieix, la cure d'Ambazac ; - du fol. 151 au fol. 175, le prieuré de Bort, la cure d'Ayen, le prieuré de Saint-Jean de La Plaigne, les cures de Saint-Chabrais, Freyssinet, Condat, la vicairie des messes matutinales à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Savènes, Saint-Maureil, la vicairie de La Brugère à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Bort, l'hôpital de Saint-Léonard, la vicairie des Julien à Saint-Pierre-du-Queyroix, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Lavignac, la vicairie de Châlus à Treignac, les cures de Seilhac, Millevaches, l'archiprêtré de Rancon ; - du fol. 176 au fol. 200, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Maureil, Saint-Martin de Brive, le prieuré de Ballerand, la cure de Bussière-Rapy, la prévôté de Moutier-Roseille, le prieuré du Port-Dieu, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-Sulpice-le-Donzeil, les cures de Colonges, Tromps, Lestard, Saint-Denis-les-Murs, Saint-Laurent-les-Eglises, le prieuré de Seillac, la cure de Saint-Martin de Brive, le prieuré de Saint-Silvain d'Ahun, etc. = Passim : nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

680*. Février 1695-août 1696

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 3. - Même préambule et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les prieurés d'Ahun, Auren, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Bonnet près Bort, et de Perpezac-le-Noir, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Meuzac, Vitrac, Vicq, Vigeois, Les Farges, le doyenné de Saint-Remy de Baise, les prieurés d'Ahun, Grand-saigne, Clédat ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Morteroux, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, le prieuré d'Ahun, la vicairie de N.-D. d'Aigueperse, la cure de Dompierre, une prébende en l'abbaye de Vigeois, les cures de Bonnat, Saint-Michel et Veysse, la vicairie de Saint-Jérôme à Ahun, la cure de Saint-Julien de Condat, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la prébende théologique de l'église collégiale du Dorat, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'aumônerie de Brive, une chapellenie au lieu dit l'Espaignagol, paroisse de Beynat en la vicomté de Turenue, une chapellenie à Saint-Sulpice-le-Donzeil, les cures de Mareille, Bonnat, Perpezac-le-Noir, une chanoinie en l'église collégiale d'Uzerche,

l'au mônerie de Brive ; - du fol. 51 au fol. 75, l'abbaye de Vigeois, le prieuré de Grandsaigne, Clédât, les cures de Saint-Sernin, Flayat, l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Jourgnac, le prieuré du Mas-Saint-Jean, une chanoinie du prieuré (ou abbaye) des Salles, les cures de Sainte-Feyre, Bosrogier, Vicq, Veysse, une vicairie en l'église de N.-D. du Mont à Aubusson, une chanoinie en l'église collégiale de Moutier-Roseille ; - du fol. 76 au fol. 100, une vicairie à Varaigne, la cure de Bonnat, la prévôté de l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré du Theil, une chanoinie en l'église cathédrale, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial ; - du fol. 101 au fol. 125, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Perpezac, Végennes, une chanoinie en l'église collégiale d'Aubusson, la vicairie des Bastides en l'église collégiale de Saint-Martial, la vicairie d'Orgnac en l'église cathédrale, les cures de Lindois (?), Cornil (*bis*), la prévôté de Saint-Martial, les cures de Saint-Angel, Cussac, le prieuré d'Ahun, les cures de Champagnac, La Nouaille, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Verneuil, Beyssac, la vicairie des Bastides, la chapelle de Saint-Martial en l'église de l'abbaye d'Uzerche, la vicairie d'Orgnac, la cure de Nonars ; - du fol. 126 au fol. 150, la dite cure de Nonars, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, et en l'église de Saint-Germain, le prieuré de Saint-Clair, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix avec la vicairie de la Bonne-Arnaude, la cure des Farges, la chapellenie de N.-D. de La Roche, les cures de Roussines, La Roche, Tromps, le chapitre de l'église cathédrale, la vicairie d'Orgnac, les cures de Champagnac, La Nouaille, Saran, le prieuré d'Aurens, l'archiprêtre de Combraille avec la cure de Lupersac, les cures de Saint-Sornin, Texon ; - du fol. 151 au fol. 175, la chapellenie de Coussac, la prévôté de Saint-Martial, une semi-prébende de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie des Gautier en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Condat, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Chambon, le prieuré d'Allagnat, une chanoinie du prieuré de l'Artige, le prieuré de Vitrac, la cure de Chartriers en Bas-Limousin ; - du fol. 176 au fol. 200, les cures de Saint-Christophe, La Roche, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Junien, la vicairie de Saint-Charles, l'abbaye d'Uzerche, la cure de Saint-Laurent-les-Eglises, la prévôté de Saint-Martial (*bis*), la vicairie des Bastides, les cures d'Augne, Saint-Angel, Saint-Ybard, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure d'Egletons, le prieuré d'Autoy, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, etc. ; = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

681*. Août 1696-août 1698

In-4°, 398 feuillets, papier.

N° 4. - Même préambule, signé par Michel Bourdon, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque ; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, le prieuré de Nouzier, la cure de Nexon, l'officialité de Guéret, la vicairie de Sainte-Catherine en l'abbaye de Bonnesaigne, la vicairie du bas chœur en l'église cathédrale, la cure d'Yssandon (?), une vicairie à Rosiers (*bis*), les cures de Pradines, Saint-Martin, la vicairie des Pontbriant à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Martin de Rilhac, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure de Saint-Marien, la vicairie de la messe matutinale en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Verneuil ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures du Haut-Châlus, Saint-Sornin-Lavolps, la prévôté de Sainte-Marie de Seilhac unie au chapitre de Tulle, la cure d'Yssandon, la vicairie des Brachet en l'église cathédrale, une vicairie à Rosiers, la prébende théologale de l'église cathédrale (*bis*), la vicairie de Bénigne en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie en l'église de Linars, la prévôté de Seilhac, les cures de Cussac, Larche, Ussac, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix, la vicairie du Crucifix en l'église cathédrale ; - du fol. 51, au fol. 51, au fol. 100, les cures de Davignac, Cressac, Saint-Martin de Charon, la vicairie de Ahento en l'église de Saint-Maurice de Limoges, l'officialité d'Aubusson, l'office de promoteur du diocèse à Aubusson, une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, la cure de Moutier-Malcarre, la chapellenie de Saint-Martial en l'église de Rosiers, les cures de Saint-Pantaléon à Turenne, d'Egletons, l'officialité de Guéret, la cure de Saint-Maximin près Confolens, l'archiprêtre de Chirouse et la cure de Peyrelevade, la cure de Saint-Séverin, le prieuré-cure de Saint-Léger, la cure de Mérignac (*bis*) ; - du fol. 76 au fol. 100, la vicairie du bas chœur à Saint-Martial de Limoges, la cure de Saint-Pierre d'Eybouleuf, la vicairie du cimetière de Seilhac, la vicairie de Gramat en l'église de La Roche, l'officialité d'Aubusson, le prieuré-cure de Saint-Maureil, le prieuré de La Drouille-Noire, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain ; - du fol. 101 au fol. 125, l'officialité de Guéret, la cure de La Saunière, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, l'archiprêtre de Chirouse et la cure de Peyrelevade, la cure de Saint-Martial, la vicairie de N.-D. de Pitié à

Nedde, les cures de Noth, Balledent, Surdoux, la prébende théologique de l'église cathédrale ; - du fol. 126 au fol. 150, la cure de Saint-Fréjoux-le-Riche, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, une vicairie en la cathédrale de Limoges, la vicairie des Bouillon à Saint-Pierre-du-Queyroix, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, l'archiprêtre de Brivezac (*bis*), la cure de Colondanes, la prévôté de Colondanes, les prieurés de Port-Dieu et Bort, la chapellenie de Saint-Alexis à Lubersac, le prieuré de Villedieu, la sacristanie du prieuré de Ventadour ; - du fol. 151 au fol. 175, la vicairie de Saint-Martial à Bénévent, les cures de Royère, Saint-Maixent, le prieuré de Lagorse, une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, les cures de Peyrelevade (*bis*), Versillac, Brive, la vicairie de Corcelle en l'église cathédrale, la prévôté de Chambon, les cures de Lindois, Saint-Martin de Chagnac, Brive, la prévôté de Saint-Martial à Limoges, les cures de Saint-Pierre de Chagnac, Claravaux, Blond ; - du fol. 176 au fol. 200, une vicairie à Masléon, la cure de Chirac, la vicairie des Julien au cimetière des Arènes, les cures de Vars, Les Palisses, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'archiprêtre de Chirouse et la cure de Peyrelevade, le prieuré de Villedieu, la vicairie de Veyssière à Larche, la cure de Saint-Martin de Chagnac, une vicairie de l'église cathédrale, les cures de La Chapelle-Espinasse, Saint-Jean-Ligoure, Pierrebuffière, la vicairie des Landrevie à Saint-Sernin-Lauthier, une chanoinie de l'église cathédrale et du chapitre d'Aubusson, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

682*. Mai 1702-janvier 1704

In-4°, 400 feuillets, papier.

Même préambule, signé par Claude Lemaire, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque ; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Yrieix, l'archiprêtre de La Meyze, le prieuré-cure de La Forêt, le prieuré-cure de Champsanglard, les cures de Nonars, Brigueille-Chantre, Aubusson, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Saint-Germain-Lavolps, une vicairie en l'église cathédrale ; - du fol. 26 au fol. 50, le vicariat général du prieuré de Saint-Angel, la cure de Bersac, la cure de Saint-Angel, le prieuré de Bort ; - les cures de Vigeois, Vicq, Saint-Léger, la vicairie de Landrive (?), l'officialité de Guéret, les cures de Vicq, Grandsaigne, Saint-Pardoux-Lavaud, le prieuré-cure de Champsanglard, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Haute-faye, N.-D. d'Eymoutiers, Saint-Laurent près Guéret, Saint-Germain-Lavolps, Vicq, la vicairie de Saint-Pantaléon au château du Turenne, la cure de Chambon, le prieuré de Bort, une chanoinie du chapitre d'Aubusson ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures de Vignols, Saint-Julien d'Azat, Mareillac, une chanoinie de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le vicariat général du diocèse de Limoges, une prébende du chapitre de Turenne, les cures de Saint-Léger, Jouillat, le prieuré-cure de Champsanglard, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Saint-Angel, le prieuré de Clairefaye, la cure de Sérandon ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures de Viam, Nonars, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien (*bis*), la cure de La Celle, le prieuré de Bort, les cures de Saint-Trie (Sancti Trajani?), Saint-Pardoux-Lavaud, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Julien-Vendonnois, Claravaux, Nespouls, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, la chapellenie de Saint-Vincent en l'église de La Souterraine, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, la cure de Sérandon, une chanoinie du chapitre d'Aubusson ; - du fol. 101 au fol. 125, la sou-chantrerie de l'église cathédrale (*bis*), les cures de Vicq, La Bazeuge, le prieuré-cure de Saint-Pantaléon, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure d'Azatle-Chatenet, une chapellenie du château de Turenne, le prieuré de Grandsaigne, les cures de Saint-Maixent, Chabanais, Lourdoueix-Saint-Pierre, la prébende théologique de l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Ferrières, le prieuré de Bonne-font ; - du fol. 126 au fol. 150, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien (*bis*), la cure de Lapeau, le prieuré de Bort, la vicairie de Saint-Jean à Bersac, les prieurés de Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Pantaléon, une vicairie à Saint-Léonard, le doyenné de La Chapelle-Taillefert, les prieurés de Saint-Léger de Chassagnolles, Aix, une chanoinie de l'église collégiale du Dorat, la cure de Lapeau, la vicairie de Saint-Croix d'Ahun (*bis*), une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, le prieuré de Saint-Pantaléon ; - du fol. 151 au fol. 175, les cures d'Aixe (*bis*), Javerdat, Saint-Genest, le prieuré de Manzanes, la cure de Montjauvy, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, la vicairie de Saint-Pantaléon à Turenne, la cure de Montrol-Sénard, la vicairie de Saint-Martial en la chapelle de Saint-Blaise à Maumont ; - du fol. 176 au fol. 200, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Julien, Javerdat (*bis*), Chabanais, Boubon (*bis*), Gouzougnat, Lafaye, une

prébende monacale en l'abbaye de Vigeois, l'aumônerie d'Aixe, le grand-vicariat de l'abbaye d'Uzerche, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

683*. Janvier 1704-août 1705

In-4°, 396 feuillets, papier.

N° 8. - Même préambule, signé par Michel Bourdon, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque ; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une chapellenie à Treignac, la cure de Saint-Martin-les-Eglises à Treignac, une chanoinie en l'église cathédrale, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Mézières, Saint-Jean en Saint-Etienne, Collonges, La Souterraine, Pradines, le prieuré ou chapelle de Sainte-Anne à Mézières, le prieuré de Beauvais ; - du fol. 26 au fol. 50, une semi-prébende en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Champsanglard, Bujaleuf, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Saint-Pardoux-le-Pauvre, la vicairie de Millanges à Bellac, la cure de Collonges, la vicairie de Mensa à Eymoutiers, la cure de Saint-Quentin, le prieuré de Masgoutière, la vicairie de Sainte-Anne à Mézières, la cure d'Oradour-Saint-Genest ; - du fol. 51 au fol. 75, la cure de Saint-Priest-sous-Aixé, le prieuré-cure de La Celle, le prieuré de Lussac-les-Eglises, la cure de Montrol-Sénard ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures de Lesterps, Saint-Marc-à-Loubaud (*bis*), un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, la vicairie de Labesse à Rosiers, le prieuré de Masgoutière, une vicairie en l'église de Bort, la cure de Larche, la sacristanie de l'église de La Souterraine, les cures de Saint-Marc-à-Loubaud (*bis*). La Graulière, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Marsac, Saint-Hilaire-les-Courbes, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure des Salles ; - du fol. 101 au fol. 125, le prieuré du Breuil, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Marval, Villefort, Bort, le prieuré de Ventadour, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Murat, Merlines, la prébende théologique de l'église cathédrale, les cures de Saint-Léger-le-Guéretois, Chassenon ; - du fol. 126 au fol. 150, la cure de Compas, la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, la vicairie de Charlus (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Priest-Ligoure, Voulons, Ménoire, Saint-Pierre-Château, Saint-Martin de Peyrat, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré d'Aurens, la cure de Gouzougnat, la vicairie de Saint-Anne à Mézières ; - du fol. 151 au fol. 175, la vicairie de La Ramade, la cure de Feytiat, la chapellenie de Sainte-Anne en l'église de Mézières, les cures de Saint-Sornin-la-Marche, Bussy, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, une vicairie en l'église cathédrale, les vicairies de La Valette et de Madranges, le prieuré-cure de Saint-Léger, les cures de Ligneyrac, Bort, le prieuré simple de Saint-Pardoux, les cures de Domerot, Soubrebost, Lafat, une vicairie à Saint-Léonard, le prieuré de La Chapelle-Saint-Robert ; - du fol. 176 au fol. 200, les cures de Saint-Trie, Versillac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Ligneyrac, le prieuré du Moutier-Ventadour, la cure de Védrennes, la chapellenie de Sainte-Anne à Mézières, la vicairie de Rochemiraud à Aixe, l'abbaye de la Règle (*bis*), une vicairie à Magnac, la vicairie de Châlus, etc. = Passim, nombreux bans de mariages, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

684*. Août 1705-juin 1707

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 9. - Même préambule, signé par Claude-Lemaire, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque ; même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Fol. 1 verso: « *Le présent registre... a été présenté au Bureau des finances par Me Jean Chavepeyre, greffier commis à l'exercice des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Limoges, pour estre paraphé...* » Suivent les signatures de huit membres du dit Bureau. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Sainte-Valérie à Felletin, Saint-Priest (al. Saint-Prix) près Bonlieu, le prieuré de Condat, les cures de Domerot, Soubrebost, les prieurés-cures de Chatelus, Saint-Eloi, la cure de La Rochette, une chanoinie en l'église collégiale de Brive et en l'église cathédrale de Limoges, la cure d'Abzac, la chambre ecclésiastique du diocèse, deux vicairies ou commissions de messes en l'église cathédrale, la cure de Saint-Brice, le prieuré de Saint-Pantaléon à Turenne ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Brillac, l'abbaye d'Ahun, la cure de La Chapelle-Montbrandeix, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Neuville,

Domérot, La Bregère, l'archiprêtré de Saint-Exupéry, les cures de saint-Hilaire de Foysat, Lignac ; - du fol. 51 au fol. 100, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Villevaleix, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Saint-Pantaléon à Turenne (*bis*), la vicairie de Saint-Amand à La Meyze, une vicairie ou commission de messes en l'église cathédrale (*bis*), la cure de Concèze, les cures de La Chapelle-Montbrandeix, La Villedieu, Domérot ; - du fol. 76 au fol. 100, le couvent des Cordeliers, les cures de Parsat, Bussière-Galant (*bis*), une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Brignac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Julien, Saint-Silvain près Toulx, Saint-Jacques d'Auzanet, une prébende paroissiale de N.-D. et Saint-Pantaléon à Turenne, la cure de Moutier-Ventadour, une vicairie en l'église cathédrale, la cure du Vigen ; - du fol. 101 au fol. 125, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Bussière-Galant, le prieuré de Brignac, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Meilhac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, les cures de Moutier-Ventadour, Roussac, le prieuré de Vaux ; - du fol. 126 au fol. 150, le prieuré Saint-Nicolas de Beaulieu, la prévôté de Chamboulive, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, les prieurés de Menussac, Saint-Clair, les cures de Linards, Javerdat, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Boisseuil, Saint-Salvador, l'abbaye de La Règle ; - du fol. 151 au fol. 175, le vicariat général du prieuré de Moutier-Ventadour, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Valiergues, le prieuré de Menussac, la vicairie de Charlus à Saint-Exupéry, les cures d'Arnac-la-Poste, Parsac, le vicariat général de l'abbaye de Moutier-d'Ahun, la cure de Saint-Julien près Chénérailles, le prieuré de Bezeau, les cures de Jouac, Jarnages ; - du fol. 176 au fol. 200, les cures de Blanzac, Millevaches, Jarnage, l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Bezeau, les cures de Moutier-Ventadour, Saint-Sornin-Leulac, une vicairie en l'église d'Eymoutiers, les cures de Couzeix, La Bregère, le prieuré de La Tour-Saint-Austrille, la cure de Saint-Junien, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure d'Excideuil, deux vicairies en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Priest-les-Oulières, les cures de Saint-Pierre de Montaigut, Isle, l'archiprêtré de Bénévent, le prieuré de Sainte-Croix du Dognon, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

685*. Juillet 1707-mars 1709

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 10. - Même préambule, signé par Antoine Charpin de Genestines, conseiller du roi en tous ses conseils, évêque de Limoges ; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, une vicairie en l'église cathédrale, les prieurés de Sablaronne, Bort, l'officialité du diocèse, le vicariat général de l'évêché, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de La Cellette, une chanoinie en l'église du Dorat, la cure du Lonzac, le greffe de l'officialité, deux vicairies en l'église de Chassenon, la cure de Saint-Laurent-la-Chapelle ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Jarnage, la sacristanie de Bort, la cure de Mestes, le vicariat général du diocèse, le prieuré de Millevaches, la vicairie du cardinal en l'église N.-D. de Bellac, l'abbaye d'Uzerche, la vicairie d'Allagnat, la cure de Saint-Georges-les-Landes, le prieuré de Rieupéroux, la cure de Manzanes, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Charron, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Charly, la cure du Bourg-d'Hent, les cures d'Augères, Lagudet, le vicariat général du diocèse, les cures d'Eyburie, Montbrandeix ; - du fol. 56 au fol. 75, la cure de Pensol, la chapellenie de Saint-Jean d'Asnière, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), la cure d'Ussel, l'office de promoteur du diocèse, la cure du Chalard-Peyroulier (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Maritail, l'abbaye de Bonlieu, la cure de La Porcherie ; - du fol. 76 au fol. 100, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Saint-Dizier, les prieurés de La Drouille-Blanche, Bort, la cure de Champagnac, l'abbaye de Prébenoit, les cures de Jarnage, Villards, la vicairie de Saint-Pierre à Bellac, la vicairie des saints Pierre et Paul à Bort, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure d'Eybouleuf, la vicairie de Guinefort en l'église de Saint-Junien ; - du fol. 101 au fol. 125, le prieuré de Maradennes, le vicariat général de la prévôté de Vaulry, la cure de Soudat, la vicairie des Benoît à Saint-Pierre-du-Queyroix, la vicairie de Guinefort en l'église de Saint-Junien, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure de Boisseuil, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, une chanoinie de l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Gouzon, une chanoinie en l'église paroissiale (*sic*) de Saint-Pantaléon à Turenne ; - du fol. 126 au fol. 150, la cure de Dinsac, le prieuré de Sainte-Berthe, la vicairie des saints Pierre et Paul en l'église de La Chapelle-Taillefert, une vicairie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures

d'Oradour-sur-Vayres, Saint-Priest-Palus, Le Moutier-Malcarre, le prieuré des Croix à Lastours, le prieuré-cure de Lagarde-Saint-Gérald, la cure d'Etagnat, le prieuré-cure de Gouzon, le prieuré de La Celle, l'abbaye de Bonlieu, la cure de Saint-Martial-le-Vieux, le cure de Rilhac-Lastours ; - du fol. 151 au fol. 175, le prieuré de Bezeau, la prévôté de Pierrebuffière, les cures d'Etagnat (*bis*), Hautefaye, la vicairie de Saint-Martin à Saint-Priest près Bonlieu (*bis*), la cure de Lagudet, le prieuré de Pradeau, le prieuré de Maisonfeyne, la cure d'Asnière ; - du fol. 176 au fol. 200, la cure d'Etagnat, le prieuré de Maisonfeyne, la cure de Lesterps, l'abbaye du Palais, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Monteil-Guillaume, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Darnet, le prieuré de Saint-Caprais à la Drouille-Noire, l'officialité de Guéret, la vicairie de Saint-Martial à Saint-Priest près Bonlieu, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

686*. Mars 1709-août 1710

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 11 sur le premier feuillet. - Même préambule, signé par Antoine de Charpin de Genestines, évêque de Limoges ; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Peyrelevalde, l'abbaye de Meymac, la cure de Mourioux, la sacristanie de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie (*bis*), la vicairie de Sainte-Anne à Saint-Léonard, une semi-prébende en l'église d'Eymoutiers, le prieuré d'Arnac-la-Poste, les cures de Royère près Saint-Léonard, Saint-Priest-sous-Aixe, une chanoinie en l'église cathédrale ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Saint-Goussaud, la vicairie des Chambon à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Chancoutaud, le prieuré-cure de Saint-Marc-à-Frongier, la prévôté de Saint-Vaury, le prieuré des Croix à Lastours (*bis*), une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, la chantrerie de l'église cathédrale, la cure de Burgnac, la sacristanie de Brivezac ; - du fol. 51 au fol. 75, le vicariat général de l'abbaye de Solignac, le vicariat général du diocèse, le prieuré et la cure de Lignareix, la vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, l'officialité de Chénérailles, la cure de Gorre, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Chamboret, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Saint-Jal, Néoux, l'archiprêtre d'Aubusson, une vicairie de l'abbaye de La Règle ; - du fol. 75 au fol. 100, le prieuré des Muraux, les cures de Gorre, Meilhars, Saint-Salvador, Rosiers, Seilhac, l'office de vice-gérant du promoteur du diocèse à Guéret, les cures de Cieux, Cognac, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers (*bis*), une commission de messes en l'église de Noth, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, le vicariat général de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie, la sacristanie du dit Chambon, l'archiprêtre de La Porcherie, les cures de Saint-Cosme et Saint-Damien, Ferrières, Margeride, Vaux, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les prieurés de Bezeau, Beyssac : - du fol. 101 au fol. 125, la vicairie de la messe matutinale à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Bussy, les prieurés de Saint-Priest-les-Vergnes, Masgoutières, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, une chapellenie en l'église de Chalard et en l'église de Bessines, la cure du dit Bessines, la cure de Maraval en l'archiprêtre de Nontron, le prieuré-cure de Sardent, les cures de Nieul, Pierrefitte, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, les prieurés de l'Artigette, Miolet ; - du fol. 126 au fol. 150, la vicairie de dame Dumont à Saint-Pierre-du-Queyroix, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche, la cure de Saint-Silvain près Toulx, le prieuré-cure de Lignareix, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré-cure de Notre-Dame de La Chapelle (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard (*bis*), le prieuré de Lignareix, la cure de Bessines, une semi-prébende en l'église du Dorat, les prieurés simples de Guimond, La Plaigne, les cures de La Bregère et Couzeix, la chapellenie des Bonnes dames en l'église d'Affieu, la cure du dit Affieu ; - du fol. 151 au fol. 175, la cure de Neuville, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard (*bis*), la cure du Châtenet, la chantrerie de l'église cathédrale, la cure de Nieul, le prieuré simple de Nazareth, les cures de La Croix, Rilhac, la vicairie de La Brugère à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Beyssac ; - du fol. 176 au fol. 200, la cure de Saint-Eloi, la vicairie de Notre-Dame à Gouzon, les cures de Neuville, Roussines, Notre-Dame d'Uzerche, les prieurés simples de l'Hôpital à Saint-Léonard, et de Moutier-Ventadour, la cure de Thouron, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

687*. Août 1710-février 1712

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 12. - Même préambule, signé par J.-B. Michelon, docteur en théologie, grand archidiacre de l'église de Limoges, vicaire général de l'évêque ; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, le vicariat de Sansac, les cures d'Ahun, Banise, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, une chanoinie en l'église cathédrale (*ter*), les cures d'Aureil, Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de Fondadouze, les cures d'Augniac, Dompierre, Ars, Saint-Nicolas, Pérols, Fleurat, Clergoux ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures de Gouzou (*bis*), Le Dorat, la vicairie de Sainte-Catherine à Saint-Sulpice-le-Donzeil, les cures de Pérols, Villemaud, la vicairie De Mortuis à Eymoutiers, les cures de Meilhac, Pageas, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Voulons, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure de Clugnac, l'archiprêtre de La Meyze, le vicariat général du diocèse ; - du fol. 51 au fol. 75, la cure de Meuzac, le prieuré de Brivezac, les cures de Pierrebuffière, Saint-Pierre-le-Bost, le prieuré de Vernège, les cures de Vaulry, Burgnac, le prieuré d'Angelard (*bis*), le prieuré-cure de Saint-Christophe, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Séreilhac, la chapelle de Saint-Gilles à La Chapelle-Espinasse, les cures de Lupersac, Clugnac, le prieuré d'Angelard ; - du fol. 76 au fol. 100, la vicairie de Saint-Gilles à La Chapelle-Espinasse, les cures de Nouziers, Astailac, le prieuré d'Anzème, deux vicairies à Aix, la sacristanie de Saint-Vaury, une chanoinie en l'église cathédrale ; - du fol. 101 au fol. 125, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de La Forêt, Saint-Martin-le-Vieux, le vicariat général du diocèse, la sacristanie de Saint-Vaury, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Saint-Mathieu, le prieuré de Saint-Robert, les cures de Saint-Cyr, Chambéraud, le prieuré d'Anzème, la cure de La Bregère, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert ; - du fol. 126 au fol. 150, la sacristanie de l'abbaye d'Uzerche et de la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Corbier, Bénayes, une vicairie à Saint-Léonard, le prieuré de Cornut, les cures de Saint-Gérald, Dinsac, La Bregère, Lesterps, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Hilaire-Château ; - du fol. 151 au fol. 175, les cures de Saint-Martin-le-Peint, Thouron, Pierrebuffière, Sannat, une vicairie de l'église collégiale de Saint-Martial, la prévôté de Saint-Robert, la cure de Bornet ; - du fol. 176 au fol. 200, la vicairie des Morel dans la chapelle des Trois-Rois en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Nicolas d'Endevaisse, les cures de Sannat, Saint-Priest près Bonlieu, Saint-Martin-Terressus, Oradour-Fanais, Lesterps, Pensol, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

688*. Février 1712-octobre 1713

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 13. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, le prieuré de Beynet, une vicairie de l'église Saint-Jean en Saint-Etienne, la cure de Balledent, la sacristanie de l'église cathédrale, la cure de Saint-Robert (*bis*), une chanoinie du chapitre d'Aubusson ; - du fol. 26 au fol. 50, l'abbaye d'Aubepierre, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*) et au chapitre d'Aubusson, la cure de Vayres, le prieuré-cure de Saint-Priest-le-Bétoux, les cures de Troisfont, Bonnat, l'abbaye de Vigeois ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures de La Haute-Chapelle, Roche, Saint-Goussaud, la chantrerie de l'église cathédrale, une commission de messes dite de N.-D. de Bonne délivrance, fondée par feu Me Michel de Verthamont en l'église cathédrale, les cures de Saint-Maurice, Maraval, Toy, l'abbaye d'Aubepierre, la cure de Droux, un office claustral en la prévôté de Saint-Silvain de Ballerand, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Bussy ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures d'Aixe, Saint-Christophe, La Panouse, Dun-le-Palleteau, les prieurés de Saint-Priest-les-Champs, Moutier-Ventadour, Saillac, deux chanoinies en l'église cathédrale, les cures de Saint-Maurice, Branceilles ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de Saint-Hippolyte, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Mounismes, Meilhac, Saint-Quentin (*bis*), le prieuré de Saint-Jean de Vitrac, les cures de Bort, Tromps, la vicairie des saints Pierre et Paul à Bort, le vicariat général du prieuré de Saint-Angel, la cure de Saint-Gérald ; - du fol. 126 au fol. 150, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert (*bis*), les cures de Saint-Pardoux près Darnet, Bugeat, Tarnac, Cussac, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure de Lussac, une vicairie en l'église de Treignac, les cures de Bussy, Bugeat ; - du fol. 151 au fol. 175, une

chanoinie en l'église collégiale de Brive, le prieuré de Mémoire, les cures de Saint-Pardoux, Bugeat, Puy-d'Arnac (*bis*), la chapellenie de Saint-Georges au cimetière de Chaillat en Poitou, les cures d'Azat-sur-Vienne, Saint-Pardoux, Saint-Sornin-Leulac, un office claustral en l'abbaye de Vigeois, la vicairie de Cramaud en l'église de Biennac, le prieuré de Saint-Sauver de Rochechouart, la vicairie du Puy des dames religieuses de la Providence à Limoges, la cure de Chaptelat ; - du fol. 176 au fol. 200, la cure de Bort, le prieuré de Seringoux, une commission de messes dite de Chaumont en l'église de Saint-Féréol, la vicairie des Bouillon à Saint-Pierredu-Queyroix, la cure d'Arnac-la-Poste, le prieuré du Dognon, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres de cléricature et autres actes nominatifs.

689*. Novembre 1718-avril 1720

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 17. - Même préambule, signé par Michelon, vicaire général et président de la Chambre ecclésiastique ; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, l'officialité de Limoges, l'office de promoteur du chapitre cathédral, le prieuré de Margeride, les cures de Leyrat, Nedde, le prieuré de La Faye, la cure de Chénérailles, le vicariat général du diocèse, les prieurés de Saint-Priest près Sainte-Anne, Saint-Savin de Jayac, Fondadouze, les cures de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, Balsac, Saint-Priest-la-Plaine, les prévôtés de Saillac et La Chapelle-Geneste, le prieuré de Meyrat ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Saint-Martial près Gimel (*bis*), le prieuré de Saint-Priest près Sainte-Anne, l'archiprêtre de Saint-Paul, la cure d'Abjat (*bis*), les prieurés de Bezeau, Saint-Eloy, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, la cure de Rancon, la cure de Saint-Frion, Chénérailles, les prieurés de Saignac, Mainsac, Tarde en Combraille, les cures de Saint-Martial près Gimel, Leyrat, Saint-Priest-la-Plaine, l'infirmerie de l'abbaye de Chambon, le prieuré de Malval ; - du fol. 51 au fol. 75, le prieuré du Corps-Dieu à Mainsac, les cures de Saint-Priest-la-Plaine (*bis*), Margeride, Sérandon, La Graulière, une chapellenie à Saint-Léonard, la cure d'Oradour près Bœuil ; - du fol. 76 au fol. 100, le prieuré-cure de Saint-Jacques de Magnac, l'archiprêtre de Saint-Paul (*ter*), les cures de Margeride, Chauchet (*bis*), Saint-Victurnien, Leyrat, Beaumont, les prieurés de Saint-Victour, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Maurice ; - du fol. 101 au fol. 125, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, les cures de Seilhac, Sarran, une prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, le prieuré de Saint-Victour (*bis*), la cure de Saint-Victurnien, la positure (*sic*) du chapitre d'Aubusson, le prieuré des Salles, les cures de Saint-Pardoux, Séreilhac, Fransèches ; - du fol. 126 au fol. 150, la chanterie de l'église collégiale du Dorat (*ter*), la cure de Saint-Goussaud, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Flavignac, Saint-Eloy, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré-cure de Saint-Priest-la-Plaine, les prieurés simples de Royrette, Dieu-li-dont, la cure des Billanges, une chanoinie en l'église du Dorat, les cures de Fransèches, Balsac, Saint-Frion, la chanterie du Dorat, la cure de Gioux ; - du fol. 151 au fol. 175, les cures de Beaune, Couffy, la vicairie des Experts à Châlus, les cures de Leyrat, Malleret, Saint-Frion, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la vicairie de Saint-Vincent à Brive, la cure de Notre-Dame à Saint-Yrieix, les vicairies du Saint-Esprit à Confolens, d'Eychizadour à Saint-Méard, une chanoinie en l'église du Dorat, les cures de Leyrat, Antillac, le prieuré de Malval, une vicairie à Gimel, le prieuré de Meyssac, le doyenné de Saint-Yrieix, une vicairie de Saint-Martial à Guéret, le prieuré de Saint-Julien-Lespaul (dioc. de Clermont), une vicairie à Gimel (*ter*), la cure de Saint-Barthélemy, la cure de Couffy, une chanoinie en l'église cathédrale, la chambrière de l'église collégiale du Dorat, la prévôté de Saillac ; - du fol. 176 au fol. 200, la cure de Mérignac, l'infirmerie de l'abbaye de Chambon, la cure de Moutier-Ventadour, les prieurés de La Celle (*bis*), Séreilhac, la cure de Notre-Dame à Saint-Yrieix, le prieuré de Saint-Victour, la cure de Tollet, une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, le prieuré de La Drouille-Noire, la cure de La Celle, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, en celle de Saint-Junien, et en l'église cathédrale, la cure de Saint-Martin de Jussac, une prébende monacale en l'abbaye d'Uzerche (*bis*), la prévôté d'Evau. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

690*. Avril 1720-janvier 1722

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 18. - Même préambule qu'au registre précédent, signé par J.-B. Michelon, grand archidiacre de l'église de Limoges, vicaire de l'évêque, etc., à la requête du sieur François Pigné, bourgeois de Limoges, en vertu de la commission donnée à ce dernier par la Chambre ecclésiastique du diocèse. - Même clôture par le lieutenant général de la sénéchaussée. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Chamberet, Sainte-Eulalie, Chambon-Sainte-Valérie, Mazeyrat, le prieuré de Clairefaye, les cures de Compreignac, Eymoutiers, le prieuré des Salles, une vicairie en l'église de Saint-Michel-des-Lions, les cures de Courteix, La Geneytouse, Chamberet ; - du fol. 26 au fol. 50, la sacristanie du prieuré de Chambon, les cures d'Eybouleuf, Saint-Yrieix-le-Déjalat, une vicairie en l'église de Saint-Martial de Limoges, et en l'église de Saint-Léonard, le prieuré des Salles, la cure de Saint-Priest-la-Plaine, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, une vicairie en l'église de Confolens, la cure de Saint-Vaury, le prieuré de Darnac ; - du fol. 51 au fol. 75, une prébende monacale en l'église de La Souterraine, une semi-prébende en l'église de Brive, la cure de Juillac, les prieurés de Saint-Priest, Le Breuil, la vicairie de Pierre-crebade en l'église de Sérandon, la cure de Saint-Vanry, le prieuré de Magnac, une vicairie en l'église cathédrale, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, la cure de Saint-Sernin à Brive, une vicairie à Chassenon, les cures de La Villedieu, Janaillac ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures de Chastain, Saint-Pardoux, les prieurés de Saint-Sauveur à Rochechouart, Colondanes, La Péruze, les cures de Chastaing, Moutier-Malcarre, Chaufour, Lépinas, la sacristanie de l'abbaye de Vigéois, la cure de Saint-Martin de Jussac ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de Mouzon, le prieuré de Saint-Jean-Baptiste du Bouchaud, les cures de Saint-Priest-Palus, Vedrennes, Saint-Maurice, la vicairie de Sainte-Catherine à Murat, les cures de Chaufour, Beteste, le prieuré de Saint-Denis de Peyrat, les cures de Saint-Martin de Tudeils, Saint-Barthélemy de Bénévent, Droux en Périgord ; - du fol. 126 au fol. 150, une vicairie devant l'autel de l'Enfant-Jésus à Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie à Saint-Pardoux-la-Croisille (*bis*), la cure de Jouac, une prébende en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, une vicairie en l'église de Notre-Dame de Bellac, les cures de Malvaleix, Anzème, le prieuré de Saint-Pierre-Saint-Paul à Guéret, la cure de Chabrais, une vicairie au cimetière de Lésignac, la vicairie de l'Echille en l'église collégiale de Saint-Martial ; - du fol. 151 au fol. 175, les cures de Malvaleix, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Pardoux-Rancon, Saint-Martin de Jussac, Chamberet, Saint-Pierre d'Eymoutiers, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, à Saint-Léonard, à Châteauponsac, à Bellac, à Lésignac, la cure de Saint-Martin-Château (*bis*), la chapelle de Lussac-les-Eglises, le prieuré de Chambraseix ; - du fol. 176 au fol. 200, les cures de Sainte-Marie-la-Panouze, Saint-Nicolas, La Chapelle-Espinasse, la sacristanie de l'église de Brive, les cures de Saint-Jean de Lacour près Aubusson, Folles, une prébende en l'église de Saint-Germain-les-Belles, en l'église cathédrale et au chapitre d'Aubusson, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

691*. Août 1724-octobre 1726

In-4°, 400 feuillets, papier.

N° 21 - Même préambule, même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de La Saulière uni au noviciat des Jésuites de Bordeaux (*bis*), une vicairie en l'abbaye de Beaulieu, les cures de Péret, Saint-Hilaire-du-Peyroux, Teyjac, La Roche-Malvalèze ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures du Chatel-André, La Celle, Grandsaigne, une vicairie à Treignac, l'abbaye d'Uzerche, une chanoinie en l'église cathédrale, le prieuré de Mansanes (*bis*), l'officialité du chapitre de Tours, la vicairie des Comtes à Treignac, le prieuré de Vergonjane, les cures de Villevaléix, Colondanes, Fursac ; - du fol. 51 au fol. 75, le prieuré de La Saulière, l'office de vice-gérant de l'officialité métropolitaine dans le ressort du parlement de Bordeaux, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, une vicairie de l'église d'Eymoutiers, la prévôté de Saint-Vaury, le prieuré de Peyrat, les cures de Ladapeyre, Lavalière, Morteroux ; - du fol. 76 au fol. 100, la sacristanie de l'église de Brive, le prieuré de La Saulière, l'abbaye de Meymac, la prévôté de Saint-Vaury, la cure du Puy-d'Arnac, le prieuré du Mas-Saint-Jean (paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois), la cure de Saint-Priest près Bonlieu, le prieuré de Clairefaye, le grand vicariat de l'abbaye de Solignac, la cure du Puy-d'Arnac, l'hôtel-Dieu du Dorat, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, la cure de Péret ; - du fol. 101 au fol. 125, les cures de Saint-Agnès (diocèse de Sarlat), Vernesal, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'aumônerie de la Salle épiscopale, la cure de Saint-Domnolet, la prébende théologale de l'église d'Eymoutiers ; - du fol. 126 au fol. 150, une vicairie en l'église de Saint-Michel-des-Lions, les cures de Saint-Sébastien à Chabanais, Le Lindois, une vicairie à

Eymoutiers, la cure de Pressignac, la prévôté d'Arnac, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Gérald ; - du fol. 151 au fol. 175, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain, la cure de Saint-Avit, le prieuré de Gartempe, une prébende en l'abbaye d'Uzerche, la cure de Mérignac, l'office de conseiller en la chambre ecclésiastique du diocèse, la cure de Lageyrat et du Bas-Châlus son annexe, la chapelle de Saint-Gilles, le prieuré des Salles, le prieuré de Neufjours ; - du fol. 176 au fol. 200, un seul bénéfice, la cure de Séreilhac, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

692*. Octobre 1725-mars 1728

In-f°, 400 feuillets, papier.

N° 22. - « *Germain Maurensane, prestre, docteur en théologie, supérieur du séminaire de la Mission, vicaire général de Mgr l'illustrissime et reverendissime Antoine de Charpin de Genetines, conseiller du roy en tous ses conseils, évêque de Limoges et président au bureau de la Chambre ecclésiastique, scavoir faisons que, ce jourd'huy 15 sept. 1725, a comparu maistre Jacques Juge, avocat en la cour, habitant de la d. ville, lequel nous a dit que le registre par luy, ou quoy que ce soit par le sieur Dauryat, son commis pour le greffe des insinuations ecclésiastiques du d. diocèse, en vertu de la commission qui en a esté donnée par MM. de la Chambre ecclésiastique de ce diocèse, estant presque rempli, il nous auroit supplié de vouloir signer un nouveau registre pour continuer ses fonctions après que l'autre sera fini...* » - Même paragraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Moutier-Roseille, Toulx-Sainte-Croix, la prébende théologale en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Condat près Uzerche, les cures de Saint-Nicolas à Uzerche, Lagudet, l'office de substitut du syndic du clergé et de conseiller à la Chambre ecclésiastique de Limoges, la vicairie du Crucifix en l'église cathédrale, les cures de Saint-Martin-Sépert, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Millevaches, l'aumônerie de la Salle épiscopale ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Ferrières, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert et en celle du Dorat (*bis*), la cure de Rosiers, le prieuré de La Saulière, deux vicairies en l'église de Bort, la cure de Cornil (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Brive, le prieuré-cure de Vacqueur, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Rosiers, Saint-Pierre de Vayres, le prieuré-cure de Saint-Alpinien, une vicairie en l'abbaye de Bonnesaigne ; - du fol. 51 au fol. 75, la cure de Margeride, la prébende théologale de l'église d'Eymoutiers, les cures de Saint-Etienne de Noblat, Saint-Robert, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Saint-Pierre-Château, la prévôté de Saint-Vaury unie au chapitre de Saint-Martial de Limoges, le prieuré-cure de Mourieux, la cure de Linards ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure de Jalesche, la vicairie de Maumont en l'église de Rosiers, la cure de Saint-Pantaléon, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Saint-Cessateur à Limoges, le prieuré de Gartempe, une prébende en l'église du Dorat et en celle de Brive, les cures de Saint-Angel, Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, Saint-Etienne de Noblat, Lupersat, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Villevalaix ; - du fol. 101 au fol. 125, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, une vicairie à Aubusson, le chapitre de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Saint-Christophe, Vayres, la prévôté de Saillac (*bis*), une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Nailhac, Les Palisses, Soudeilles, le prieuré de Nespoux, la cure de Mourieux, le chapitre d'Eymoutiers, le vicariat général du diocèse, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury ; - du fol. 126 au fol. 150, la cure de Ladignac, la sacristanie du prieuré de Saint-Robert, les cures de Ferrières, Moutier-Roseille, une chanoinie en l'église du Dorat, une vicairie au Lonzac et à Lissac, l'office de promoteur du diocèse de Brive, une vicairie à Ussac (*bis*), une chanoinie en l'église collégiale de Brive, le prieuré de Saint-Michel près Châteauneuf, la cure de Lupersat, la prévôté de Saint-Vaury, la cure de Saint-Angel, l'office de vice-gérant de l'officialité à Brive, la prévôté de Chapchat, la cure de Nouzerines, une vicairie en l'église collégiale du Dorat, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

693*. Juillet 1730-avril 1732

In-f°, 400 feuillets, papier.

N° 24. - Même préambule, signé par Antoine de Douhet du Puymolinier, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Limoges official vice-gérant du diocèse de Limoges et président au Bureau diocésain et Chambre ecclésiastique de Limoges ; même paragraphe et même

clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Saint-Laurent-les-Églises, Bessines, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, un office claustral au prieuré du Port-Dieu, la prébende théologique de la dite église de Saint-Junien, les vicaires généraux et autres officiers du siège épiscopal pendant la vacance du dit siège, la cure de Saint-Denis-des-Murs, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Lissac, N.-D. d'Uzerche ; - du fol. 26 au fol. 50, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, l'évêché de Limoges (prise de possession de) (*bis*), la cure de Couzages, le prieuré de Saint-Maximin de Magnac, le grand vicariat de l'évêché (*bis*), l'abbatit de Saint-Martial, la cure d'Espartignac (*bis*), une vicairie en l'église cathédrale, une vicairie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), et en l'église de l'Éfeytiat, l'abbatit de Saint-Martial, les cures de Lesterps, Chaveroche ; - du fol. 51 au fol. 75, un office claustral en l'abbaye de Vigeois, la prébende théologique de l'église collégiale d'Eymoutiers (*bis*), l'officialité de Guéret (*bis*), le prieuré de Ménussac, l'office de promoteur général du diocèse, les grands vicariats du diocèse (*bis*), la cure de Chambon-Sainte-Croix, l'office de promoteur près l'officialité de Guéret, les cures de Sarrou, Soudeilles, l'office de promoteur près l'officialité de Brive, le doyenné de Saint-Yrieix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, l'officialité de Chénérailles, l'office de vice-gérant de l'officialité de Limoges, l'évêché de Limoges (pension pour Mgr Charpin de Génétines sur), l'office de vice-gérant de l'officialité de Chénérailles, la cure de Soudeilles, l'officialité de Brive, l'office de conseiller à la Chambre ecclésiastique du diocèse (*bis*), la cure de Beyssenac, l'office de substitut du promoteur général du diocèse ; - du fol. 76 au fol. 100, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Jugeals, le prieuré de Soumans, la cure de Rilhac-Rancon, l'office de conseiller à la Chambre ecclésiastique du diocèse, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain et en l'église de Saint-Yrieix ; - du fol. 101 au fol. 125, l'archidiaconé de Malemort, le prieuré de Nouziers, le doyenné de Saint-Etienne, une vicairie en l'église cathédrale et en l'église de Feytiat, la cure de Saint-Maurice, le doyenné de Limoges, la chanterrie de l'église collégiale de Saint-Yrieix ; - du fol. 126 au fol. 150, un office claustral en l'abbaye de Vigeois, la cure de la Chapelle-Espinasse, l'archidiaconé de Limoges, la vicairie fondée par la veuve de Gérard Bounebourse en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale d'Eymoutiers (*bis*), la prévôté de Clergoux unie à la mense capitulaire de Tulle, le prieuré de Saint-Nicolas de Séreilhac, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

694*. Avril 1732-mars 1734

In-f°, 400 feuillets, papier.

N° 25. - Même préambule, signé par Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges ; même paragraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de La Croix, Saint-Julien-lez-Limoges, une vicairie en l'église de Donzenac, les cures de Saint-Silvain près Toulx, Chabignac, Saint-Julien-le-Petit, Chirac, Fursac, la chanterrie de l'église cathédrale ; - du fol. 26 au fol. 50, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Charon, deux vicairies en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de Bort, le prieuré de Saint-Sébastien, une vicairie à Lubersac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Léonard et en l'église cathédrale (*bis*), la cure de Peyrat-la-Nonière, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Junien, la cure d'Yssoudun ; - du fol. 51 au fol. 75, le prieuré de Beauvais, une cure à Saint-Pierre-du-Queyroix, deux vicaires de l'église cathédrale, le vicariat général de l'abbaye de Lesterps, le prieuré-cure de Saint-Georges-Nigremont (*bis*), les cures de Saint-Pierre de La Nouaille, Saint-Pierre-le-Bost, Cheniers, le prieuré-cure de Magnac, l'abbaye de Meymac, les cures de La Bretagne, Le Dorat, Saint-Priest, Saint-Priest-les-Vergnes, Villevalaix ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure d'Arènes, l'officialité de Chénérailles, la vice-gérance de l'officialité de Guéret, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, une vicairie en l'église de Donzenac, la cure de Saint-Jouvent, une chapellenie au cimetière des pauvres à Sarran, les cures de Cieux, Chénérailles, Saint-Léger-Magnazeix, le vicariat général de l'abbaye de Meymac, l'abbatit de la dite abbaye, une vicairie en l'église de Treignac, les cures de Villevalaix, Lanteuil, une vicairie à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Chéniers, l'abbaye d'Obazine, une prébende de l'église collégiale de N.-D. du Mont à Aubusson, la cure de Saint-Michel-de-Pistorie près Limoges, le prieuré-cure de Saint-Pierre de Chagnac, une chanoinie en l'église cathédrale, la prévôté d'Evau ; - du fol. 101 au fol. 125, la prévôté d'Evau unie au chapitre de Riom, les cures de La Roche, Veyrières, Saint-Jouvent, Ciron (en Berry), une prébende du chapitre d'Aubusson, la cure de Ceyroux, les prieurés de Saint-Hilaire-Château, La Geneytouse, une chanoinie en

l'église cathédrale (*bis*), les cures de Lourdoueix-Saint-Michel, Saint-Léger-Magnazeix, la chapellenie des Comtes en l'église de Treignac, la chapelle de Saint-Laurent de Roirette, la cure de Marval en Poitou, le vicariat de l'abbaye de Saint-Angel, la cure de Saint-Pardoux en Combraille ; - du fol. 126 au fol. 150, la cure de Saint-Priest-les-Vergnes, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, la cure de Colonges, une chapellenie en l'église de Confolens, la cure de Chéniers, le prieuré de La Chassagne, la prébende théologique de l'église de Saint-Germain-les-Belles (*bis*), une prébende monacale au prieuré de l'Artige, la vicairie du bas-chœur en l'église de Brive, la chapellenie de Saint-Maxime en l'église de Confolens, le prieuré de Chambon-Sainte-Valérie, la cure de Saint-Michel de Pistorie près Limoges, etc. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

695*. Avril 1736-avril 1739

In-f°, 400 feuillets, papier.

N° 27. - Même préambule, même paragraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, le prieuré de Magnac, la prévôté de Hautefaye dépendant de l'abbaye de Vigeois, les cures de Moutier-d'Ahun, Les Billanges (*bis*), une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, la vicairie de la messe matutinale à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Millevaches, Monceaux, Etagnat, Saint-Symphorien, Nontron, Saint-Fiel, Gartempe ; - du fol. 26 au fol. 50, l'office de vice-gérant de l'officialité de Brive, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Port-Dieu, Saint-Hilaire-le-Luc, La Nouaille, Vareilles, le prieuré de Saint-Victour, le vicariat général du diocèse, la prévôté de Hautefaye, l'abbatiate de Beaulieu, une chanoinie en l'église cathédrale (*ter*), le prieuré de Saint-Pardoux-de-Sussac, la cure de Blanzac ; - du fol. 51 au fol. 75, une vicairie en l'église collégiale d'Eymoutiers, et en celle de Saint-Germain-les-Belles, le prieuré-cure de Notre-Dame de Bersac, la vicairie de Saint-Michel en l'église de Saint-Martin-les-Eglises à Treignac, la vicairie de Beyssac à l'autel des Trois-Rois en l'église de Saint-Léonard, la vicairie de Foresta en l'église de Saint-Domnolet à Limoges, les cures de Saint-Yrieix, Villards, le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, les cures de Bort, Rosiers ; - du fol. 76 au fol. 100, le prieuré-cure d'Auriac, la cure de Notre-Dame d'Eymoutiers, une vicairie en l'église d'Uzerche, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, une autre en l'église de Treignac, les cures de Saint-Michel-des-Lions, Gartempe, le prieuré de Saint-Sauveur de Nontron, les cures de Malval, Bersac, Bartempe, Le Lonzac, Retoueix, La Roche, une vicairie en l'église de Bellac (*bis*), l'officialité de Guéret, une chanoinie en l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert, et en celle d'Eymoutiers, les cures des Salles, Gartempe, la prébende théologique du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Saint-Médard, l'infirmerie et la sacristanie de l'abbaye d'Uzerche, les cures de La Nouaille, Beaulieu, Marsac, une chanoinie en l'église abbatiale de Bénévent, la cure de Saint-Pierre de Bornet en Combraille, les prieurés de Saint-Oradour, Longueyroux ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de Bussy, le prieuré de Baubiat, une vicairie en l'église de Moutier-Roseille, le prieuré du Muraud, la cure de Monterollet, le prieuré de Ronceval (?) (dioc. de Rodez), la cure de Saint-Priest-la-Plaine, une vicairie en l'église de Brivezac, le grand-vicariat de l'abbaye de Meymac, les cures de Javerdat, Bussy, Rouzède, une vicairie en l'église de Treignac (*bis*), la cure de Saint-Pardoux près Bellac, la cure de Cazats (dioc. de Bazas), le prieuré de Longueyroux, les cures de Laval, Le Lonzac, une vicairie en l'église d'Aixe, une autre en l'église de Saint-Martial de Limoges, une autre en l'église de Saint-Junien, une autre en l'église de Treignac, la cure du Lonzac, le prieuré de Longueyroux, la cure de Coussac-Bonneval, une vicairie en l'église cathédrale et en l'église de Tarn, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), la cure de Beynac, le prieuré de Saint-Jean de Neufjours, la cure de Saint-Médard, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la chapelle du cimetière à Chassenon ; - du fol. 126 au fol. 150, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Médard, Bellefaye, Chamboulive, Saint-Fiel, la vicairie du bas-chœur en l'église d'Eymoutiers, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, une vicairie en l'église d'Aixe (*bis*), la sacristanie et l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, le prieuré de Saint-Robert, la cure de Saint-Michel-des-Lions (*bis*), le vicariat général du prieuré de Saint-Angel, les cures d'Estivaux, Les Salles, Jardin, Saint-Priest-la-Plaine, le chapitre de Saint-Martial de Limoges, la prébende théologique du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Rouzède (*bis*), la vicairie de Servières en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Germain. = Passim, nombreux bans de mariage, extraits baptistaires, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs ; - fol. 145 verso, notification de preuve de noblesse par Jean-Charles-Gabriel de Valentin à l'abbé du chapitre de Saint-Martial de Limoges.

696*. Décembre 1742-septembre 1745

Gr. in-4°, 401 feuillets, papier.

N° 29⁽¹⁾ – « *Jean-Giles du Coetlosquet, par la miséricorde de Dieu et grâce du Saint-Siège apostolique conseiller du roy en tous ses conseils, seigneur évêque de Limoges⁽²⁾, savoir faisons que, ce jourd’huy sixieme juillet 1742, a comparu maître Mathieu Mérigot, greffier⁽³⁾, habitant de cette ville, lequel nous a dit que le registre par luy tenu pour l’exercice du greffe des insinuations et controlles ecclésiastiques de notre diocèse étant presque fini de remplir, en vertu de sa commission il luy est nécessaire d’en avoir un autre pour continuer ses fonctions. A ces fins il nous a requis de vouloir signer le présent... J. G., évêque de Limoges.* » - Fol. 400 recto, second paragraphe de l’évêque ; clôture par le lieutenant général de police en la seneschaussée de Limoges. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Cussac, Seuris (*bis*), Maisonnais, Cornil, une prébende monacale en l’abbaye d’Uzerche, la cure de Saint-Martial près Gimet (*bis*), trois vicairies de l’église d’Egletons, les cures d’Estivals, Liourdres, Saint-Basile (*bis*), le prieuré de Toy-Viam, les cures de Bostronger, Gajoubert (*bis*), Seuris, la vicairie de Bardin en l’église de Saint-Michel-des-Lions, les cures du Lindois, Liourdres, Sioniac, une semi-prébende en l’église de Saint-Junien, une prébende monacale en l’abbaye de Vigeois, la vicairie des Chambon en l’église de Saint-Michel-des-Lions, la cure d’Estivals ; - du fol. 26 au fol. 50, une semiprebende en l’église de Saint-Junien, une chanoinie en l’église de La Chapelle-Taillefert, les cures du Compeix, Le Lindois, Saint-Dizier, Lourdoueix-Saint-Pierre (*bis*), la prévôté de Faye-Voutezac, la cure des Portes, la sacristanie de l’abbaye d’Uzerche, la cure de Sauviat, la vicairie du château de Murat, la cure d’Estivals, une vicairie en l’église de Donzenac, la cure de Boussac ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures de Dun-le-Palleteau, Pont-Saint-Martin (*bis*), Varetz, Saint-Christophe près Sauviat, Larche, Asnière, Pigerol, l’office de substitut du promoteur du diocèse, la vicairie du Chêne en l’église de Saint-Quentin, les cures de Prugne, Les Portes, le prieuré de Peyrat-le-Château, les cures de Saint-Estèphe, Clairavaux, une chanoinie du chapitre d’Aubusson, la prévôté de La Souterraine unie à l’église collégiale de Saint-Martial ; - du fol. 76 au fol. 100, la prévôté d’Arnac unie à l’église collégiale de Saint-Martial, l’hôpital des Arènes à Limoges, la cure de Larche, la vicairie de Saint-Blaise en l’église de Saint-Pierre de Beaulieu, la cure de Saint-Estèphe, la vicairie de Saint-Catherine au château de La Rivière, la cure de Pluviers, le prieuré de N.-D. des Arènes, le prieuré de La Ronze uni à l’abbaye des Allois, les cures de Clairavaux, Pigerol, le prieuré de Clédât ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de Glandon, les prieurés de Saint-Gérald, Clédât (*bis*), les cures de Nieul, Gajoubert, le prieuré de Saint-Salvador, les cures du Moutier de Saint-Yrieix, Cornil, Manot, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Victour, Sioniac, Le Puy-d’Arnac, le prieuré de Clédât, une chanoinie en l’église collégiale de La Chapelle-Taillefert, le prieuré de Toy-Viam, les cures de Dun-le-Palleteau, Nonars, Saint-Dizier, Champagnac, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Médard, Saint-Bonnet en Bas-Limousin, la vicairie de Sainte-Madeleine au pied du Crucifix en l’abbaye de La Règle, la chapellenie de Saint-Avoye de La Garenne (dioc. d’Angers) ; - du fol. 126 au fol. 150, le prieuré de Toy-Viam, une prébende monacale de l’abbaye d’Uzerche, les cures de Saint-Bonnet, Fransèches, Dun-le-Palleteau, Asnière, la vicairie du bas-chœur en l’église cathédrale, une chanoinie en l’église collégiale de Saint-Junien, la cure de Beyssat, la prébende théologale de Saint-Germain-les-Belles, une semi-prébende en l’église de Saint-Junien, la cure de Villefert, une prébende monacale en l’abbaye de Vigeois (*bis*), le prieuré-cure de Boussac-les-Eglises (*bis*), une vicairie en l’église de Souillac (dioc. de Périgueux), une vicairie en l’église de Saint-Martial près Gimel, la cure de Magnac, la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de La Valette, la vicairie de Pontroy en l’église de Treignac, la vicairie des Monneron en l’église de Saint-Sylvestre, la cure de Boussac-les-Eglises, etc. = Passim, bans de mariages, extraits baptistaires, dispenses, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

⁽¹⁾ Le reg. 28, auj. perdu (avril 1739-déc. 1742), correspondait encore partiellement à l’épiscopat de Benjamin de l’Isle du Gast, J.-G. du Coetlosquet, son successeur, n’ayant été consacré qu’en février 1740.

⁽²⁾ Il y a là une transposition de titres évidente.

⁽³⁾ Dans la formule de clôture, fol. 400 r°, Mérigot est dit « *commis par MM. de la Chambre ecclésiastique et Bureau diocésain du dit Limoges* ».

697*. Septembre 1745-octobre 1748

Gr. in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 30. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de La Villeneuve, Saint-Maixent, Isle, La Borne, Vareilles, Eymoutiers (*bis*), Védrennes, Tarnac, Gartempe, Chaillat, Saint-Sulpice-les-Champs, Le Chauchet, le vicariat de l'abbaye de Moutier-d'Ahun, la cure des Palisses, le prieuré de Vergonjanes, les cures de Nantiat, Naves, Auginiac, Eybouleuf, Moutier-Ventadour, Saint-Maurice près La Souterraine, le vicariat général du prieuré de Saint-Angel (?), les cures de Gorre, Ars, Nantiat, Jalesches, Saint-Silvain-de-Montaigut, l'abbaye de Bonnaigue, la cure de Saint-Symphorien (*bis*), une chanoinie de l'église cathédrale, la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Maurice de Limoges, la chantrerie de l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien (*ter*), les cures de Darnet, Saint-Priest-la-Feuille, le prieuré de Lussac-les-Eglises, les cures de Champagnac (*bis*), Le Chauchet, Varetz, Auzance, La Nouaille ; - du fol. 26 au fol. 50, la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Saint-Pardoux-le-Neuf, les cures de Saint-Hilaire-les-Courbes, Lavaufranche, la vicairie de Saint-Yves (de patronage laïque) en la terre de Lestranges (*bis*), les prieurés de Saint-Georges de Vergonjanes (*bis*), Sainte-Catherine de Lignareix (*bis*), les cures de Champagnac, Chambouchard (*bis*), Voulons, Bugeat, Bonnefont, le prieuré de Mansanes, les cures de La Bretagne, Saint-Sulpice-les-Champs, Eybouleuf, le prieuré de Vassiac (dioc. de Saintes), une vicairie en l'église de Saint-Léonard, les cures de Chaillat, Lavaufranche, Voulons, le prieuré de Vernège, une chanoinie en l'église collégiale du Dorat, les cures de Saint-Denis-des-Murs, Razès, Félines, la chapelle de Saint-Jean en l'église du Dorat, la cure de Saint-Sulpice-les-Champs, une chapellenie en l'église de Rosiers, le vicariat général de l'abbaye de Lesterps, la cure de Mansanes, le prieuré d'Ahun, les cures de Gartempe, Saint-Martin-de-Chagnac, le prieuré-cure de Saint-Léger, la sacristanie du prieuré de Védrennes, la cure d'Auginiac, la vicairie des Sensaux en l'église de Saint-Junien, les cures de Gorre, La Villeneuve, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Gence ; - du fol. 51 au fol. 75 les cures de Varetz, Saint-Maurice-des-Lions, Darnet, Lascaux, Yssandon, Champagnac (*bis*), Varetz, Le Chatenet (*bis*), l'abbaye de La Colombe (*bis*), les cures de La Bussière, Saint-Médard, La Bretagne, Rilhac, Darnet, Boisseuil, Lascaux, La Borne, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Compas (*bis*), Ars, le prieuré de Saint-Robert, la cure de Saint-Barthélemy de Confolens, le prieuré de Saint-Raphaël (dioc. de Périgueux), une vicairie en l'église de Colonges, les cures de Neuvic, Loignac, La Nouaille, le prieuré de Saint-Priest-sous-Sainte-Anne, un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, l'abbaye de Bonnaigue (*bis*), les cures de Saint-Gence, La Borne ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure de La Péruze, une semi-prébende et la vicairie de Sainte-Anne en l'église de Saint-Yrieix, la cure d'Ars, la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de Mansanes, un office claustral en l'abbaye d'Uzerche, la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Bellac, le prieuré d'Aurens, les cures d'Auzances, La Péruze, Saint-Cyr, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, la cure de Javerlhac, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, les cures de Bonnat, Saint-Fréjoux-le-Riche (*bis*), Saint-Martin-de-Chagnac, le prieuré d'Ars, la cure de Videix, l'abbaye de Vigeois unie au grand séminaire de Limoges (*bis*), le prieuré de Mansanes (*bis*), les cures de Nouzerines, Saint-Maurice-des-Lions, la prévôté de Saint-Ybard, le prieuré de Las Mongeas, la cure de Peyrat, le prieuré de Pleinartige, une chapellenie en l'église d'Altilhac, le prieuré de Nonars, les cures de Lavignac, Parsac, Mestes, La Borne, une vicairie en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Chavanac, le prieuré de Mansanes (*bis*), les cures de Reilhac, Dinsac (*bis*), Boisseuil (*bis*), Loignac, etc. = Passim, bans de mariage, extraits baptistaires, dispenses, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

698*. Octobre 1748-mars 1752

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 31. - « *Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, prêtre, bachelier de Sorbonne, vicaire général de Mgr l'évêque de Limoges, président conseiller de la Chambre ecclésiastique et Bureau diocésain du clergé du dit Limoges en l'absence de mon dit seigneur l'évêque, [savoir] faisons que, ce jourd'huy 10 may 1748, a comparu Me Mathieu Mérigot, greffier, habitant de cette ville...* » - Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Toy et Viam, Génis, le bénéfice de Saint-Léonard (dioc. de Paris), la cure de Razès, la vicairie des Barbarin en l'église de Saint-Maurice-des-Lions, les cures de Saint-Jal (*bis*), Gioux, une vicairie en l'église cathédrale, la cure de Doms, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, le prieuré du Valbenoit, une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, la cure de Saint-Michel-des-Lions (*bis*), la vicairie de la Croix en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Hilaire-Château, Ayen, la chapelle de Sainte-Elisabeth en l'église de Saint-Maurice-des-Lions,

une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Léonard, les cures de Villefavard, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Aignan, Pageas, Saint-Martin-le-Vieux, le doyenné de La Chapelle-Taillefert, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, la cure de Saint-Michel-des-Lions, la vicairie de Marsac en l'église de Saint-Léonard, les cures de Nonars, Mansat, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Montgibaud, Saint-Maurice de Limoges, Ahun, la prévôté de Saint-Junien ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Sainte-Eulalie d'Uzerche, l'abbaye d'Obazine (*bis*), une vicairie en l'église de Saint-Junien, la vicairie de la Croix en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré-cure de Saint-Cessateur, la cure de Saint-Christophe, la vicairie de Dolon en l'église de Collonges, la cure de La Faye, deux vicairies de l'église cathédrale, les cures de Doms, Ferrières, Thauron, la prévôté d'Eymoutiers et le prieuré de Saint-Gilles, la cure de Sainte-Eulalie d'Uzerche, le vicariat général du diocèse, la cure de Janailhac, l'aumônerie de Felletin, les cures de Gioux, Saint-Priest-Ligoure, Margeride, Saint-Martin-le-Vieux, La Meyze, une prébende monacale en l'abbaye de Bénévent, le grand vicariat du diocèse, les cures de Saint-Fiel, Saint-Priest-Ligoure, la vicairie de Notre-Dame-de-Pitié en l'église de Liginac, les cures de Saint-Martial-de-Gimel, Pageas, La Rochette à Saint-Yrieix, Saint-Hilaire-Château, Marcillac, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, la cure de Saint-Maureil (*bis*), deux vicairies en l'église de Vigeois, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles ; - du fol. 51 au fol. 75, la vicairie de Las Eycuras en l'église de Tarn, la cure de Foissac (*bis*), la vicairie de Saint-Martial de Maumont, les cures de La Faye, Saint-Martial de Gimel, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures des Billanges, La Nouaille, Gioux, Liginac, Gumont (?), Montgibaud, Chartrier, Foissac, la vicairie de Lescure en l'église de Tarn, les cures de Berneuil, La Saulière, Troisfontes, Ayen, la chapelle de Sainte-Barbe en l'église de Bénévent, le prieuré de Forgeas, les cures de Cognac, Saint-Martin-le-Point, Saint-Christophe près La Chapelle-Taillefert, La Rochette, Saint-Fiel, Gagnac, Marsac-Saint-Georges-les-Pouges, Pont-Saint-Martin, l'office de clerc du chœur en l'église de Brive, la cure de Végennes (*bis*), une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, la cure de Liginac, le prieuré de Fougeyrou, la cure de Vitrac ; - du fol. 76 au fol. 100, le prieuré de Forgeas, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, les cures de Feytiat, Chervix-hors-Château, une vicairie en l'église de Chassenon, les cures de Végennes, La Chapelle-Taillefert, le vicariat général du diocèse, les cures de Saint-Bazile, Vayres, le prieuré de La Valette, la cure de Saint-Priest-le-Bétoux, la chapellenie de Bazanes en l'église de Liginac, la cure de Saint-Méard, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Neuvic, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Yrieix, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers, les cures de La Rochette, Saint-Pardoux-le-Neuf, Chauffours, la vicairie de la Bonne-Arnaude en l'église cathédrale, le prieuré de Forgeas, deux autres vicairies en l'église cathédrale, les cures de Saint-Priest-le-Bétoux, Feytiat, Saint-Georges-les-Pouges (*bis*), Saint-Germain-Beaupré, Chervix-hors-Château, Beyssat, Berneuil (*bis*), Saint-Saturnin-du-Palus (dioc. de Poitiers), Saint-Dizier, Chauffours, l'office de clerc du chœur en l'église de Brive, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Yrieix, et en celle de Saint-Martial, les cures du Haut-Châlus, La Tronche, etc. = Passim, bans de mariage, extraits baptistaires, dispenses, notifications de candidature, lettres de tonsure, titres cléricaux et autres actes nominatifs.

699*. Mars 1752-août 1755

Grand in-f^o, 300 feuillets, papier.

Coté n° 30 par erreur. - Même préambule qu'au registre 1 G 696 ; même paragraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Saint-Denis-des-Murs, Etagnat, La Chapelle-Espinasse, Maisonnais, Saint-Julien-la-Geneste, le prieuré de Beauvais, la prévôté de Saint-Ybard (*bis*), les cures de Teillaud, Vignols (*bis*), le prieuré d'Arnac, la cure de Sauviat, la sarristanie de la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Sainte-Madeleine de Combraille, La Jonchère, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Saint-Jean de Neufjours, la cure d'Uzurat, le prieuré de Saint-Léonard, la cure des Allois, la prévôté de La Celle ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures de Sauviat, Pierrebuffière, un office claustral au collège de Brive, la cure de Courteix, le prieuré de Neufjours, les cures de Veix, Etagnat, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, la prévôté de Saint-Martial, la cure de Chirac, le prieuré de Saint-Salvador, la mense monacale du prieuré de Chambon-Sainte-Valérie, les cures de Merlines, Saint-Sernin de Brive, une chanoinie en l'église collégiale de Brive, la chapelle Saint-Georges à Chaillat, les cures de Saint-Pardoux-Darnet, Saint-Denis-des-Murs, le Prieuré d'Arnac-la-Poste, la prévôté de Saint-Salvador, une chanoinie en l'église de La Chapelle-Taillefert (*bis*), le prieuré de Beauvais, le prieuré de Sainte-Marguerite et des Croix à Rilhac-Lastours, la cure de Benayes, les prieurés de Magnac, Le Muraud, la cure de

Villefert, une chanoinie en l'église du Dorat, la cure de Condat, le prieuré de Clairefaye, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de La Péruse, les cures de Saint-Pierre de Vayres, Bourganeuf, la vicairie de N.-D. de la Paix au Dorat, les cures de Sauviat, La Jonchère, une vicairie en l'église de La Souterraine et en celle de Lésignac, l'office de chantré en l'église de Moutier-d'Ahun, la cure de Sauviat, la prébende théologique du chapitre du Dorat, la cure de Solignac, le prieuré de Beauvais, les cures de Magnac, Meuzac, Mourieux, le prieuré du Muraud, la sacristanie du prieuré de Védrennes ; - du fol. 51 au fol. 75, la prévôté de Chapchat, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, les cures de Saint-Martin-de-Jussac, Villefert, la vicairie de Guy au cimetière de Royère, les cures de Pionnat, Benayes, le prieuré de Saint-Maur, la vicairie des Croix en l'église de Rilhac-Lastours (*bis*), les cures de Saint-Sulpice-le-Guérotois, Yssoudun, Ussac, Vayres, la vicairie de Saint-Martin en l'église de Saint-Priest (*bis*), la cure de Merlines, le prieuré de Saint-Salvador, le vicariat général du diocèse, les cures de Saint-Pardoux, La Croisille, Jugeals, un quart de prébende en l'église du Dorat, le prieuré de Beauvais (*bis*), une vicairie de N.-D. en l'église du Dorat, le prieuré de Saint-Salvador, la prévôté de Saint-Martial, la vicairie de Sainte-Madeleine de Chanteau, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Châtelus, Millevaches, Pérols, Saint-Pardoux, La Croisille, le prieuré de Magnac, la cure de Saint-Frigeon-le-Pauvre, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré du Port-Dieu ; - du fol. 76 au fol. 100, le prieuré de Chancoutaud, le prieuré des Salles, la cure de Solignac, le prieuré de Gartempe, la cure de Saint-Sulpice-le-Guérotois, le prieuré de Magnac, l'hôtel-Dieu du Dorat, la cure de Jugeals, le prieuré de La Péruse, les cures de Nouic, Vaussay (?), Affieux, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, la cure d'Ussac, la vicairie de Malamas en l'église de Saint-Denis-des-Murs, une prébende du chapitre de Turenne, la vicairie du Puy-la-Roche à Bellegarde, la cure du Châtenet-en-Dognon, la vicairie de Jeanne Martelle à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Pardoux, Lavaufranche, Jugeals, Saint-Michel-des-Lions, la vicairie des Teilloux en l'église de Tarn, celle de Saint-Louis en l'église de La Chapelle-Taillefert, les cures de Saint-Laurent, Fontanières, une chanoinie en l'église de Saint-Martial, la cure de Nouic, le prieuré de Jarnage, etc. = Passim, comme ci-dessus.

700*. Février 1759-mai 1762

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 32. - Même préambule, signé par Jean-Gilles du Coetlosquet⁽¹⁾ ; même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, que ci-dessus. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Saint-Salvador, Chénérailles, Combraille, Mazeyrat (*bis*), une chanoinie du chapitre de Noailles (*bis*), les cures d'Augne, Chambouchard, une vicairie en l'église de Saint-Léonard, les cures de Saint-Hilaire-du-Peyroux, Treignac, la prévôté d'Aubusson, la cure du Compeix (*bis*), une chanoinie du chapitre de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Pardoux-le-Pauvre, Colondanes, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré de Guéret, le vicariat général du diocèse, la prébende théologique de l'église cathédrale, les cures de Saint-Maurice de Limoges, La Forêt, Valière, Chambon-Sainte-Valérie, l'office de président de la Chambre ecclésiastique du diocèse, la cure de Millevaches, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Pierrefitte, La Péruse, l'abbaye de Chambon, le prieuré de Saint-Paixant (dioc. de Poitiers), la cure de Treignac ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Saint-Laurent, le prieuré d'Auge, la prévôté d'Aubusson, l'abbaye de Meymac, la prévôté d'Agudour en la paroisse de Voutezac, les cures de Juillac, Pigerols, Saint-Silvain de Montaigut, une vicairie en l'église collégiale de Saint-Martial, une chanoinie en celle de Saint-Junien, la cure de Saint-Merd, l'abbaye de Bénévent, la cure de Champeix, les prieurés de Saint-Paixant (dioc. de Poitiers), Guéret, les cures des Allois, Uzerche, Mainsac, Grand-saigne, l'abbaye d'Uzerche (*bis*), la cure de Saint-Maureil, la vicairie de Guyamont ou d'Allagnac en l'église de Treignac, le prieuré d'Angelard, une chanoinie du chapitre de Saint-Yrieix, le prieuré de N.-D. du Noyer (dioc. de Langres), les cures de Saint-Pardoux-Darnet, Saint-Maurice de Limoges, Colondanes (*bis*), Panazol, Mazeyrat, l'abbaye de Beaulieu (*bis*), les cures de Chabrac, Ussac, Nouziers, La Souterraine, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Martial, les cures de Chéniers, Concèzes, Saint-Eloy, la vicairie de Beaumont à Felletin, l'abbaye de Beaulieu, les cures de Mainsac, Villevaléix, Lésignac, Sardent, Chabrat, Magnac, l'abbaye d'Uzerche, les cures de Voulons, Poussanges, les prieurés Sainte-Valérie de Felletin, Mainsac, la cure de Saint-Pardoux de Magnac, l'abbaye de Solignac ; - du fol. 51 au fol. 75, l'abbaye d'Uzerche, une vicairie du bas-chœur à Saint-Martial, les cures de Saint-Eloy, Chamborant, Châteaueu, Etagnat, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la cure de La Roche, une chanoinie en l'église de La Chapelle-Taillefert, le prieuré d'Angelard, la cure de Saint-Julien-Sainte-Affre, une vicairie en l'église de

Bourganeuf (*bis*), la cure de la Valette près Nontron, le prieuré de Saignac (*bis*), le vicariat général de l'abbaye de Beaulieu, le prieuré d'Auby, les cures de Saint-Martial-de-Chambon, Saint-Eloy, Saint-Junien-La-Bregère, Mazeyrat (*bis*), Saint-Martin-Terressus, Poussanges (*bis*), Chabrat, Concèzes, Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Silvain de Montaigut, la vicairie de Calvy à Saint-Etienne-de-Gimel (*bis*), les cures de Saint-Maixent, Bellegarde, Venarsal, Pluviers, Saint-Pardoux-le-Pauvre, le prieuré de Baubiat, une chanoinie et une chapelle en l'église du Dorat, l'abbaye de Bonlieu (*bis*), la cure de Peyrat-la-Nonière, une chanoinie en l'église cathédrale, la vicairie des Michel à Bourges, les cures de Pensol, Chamborant, Bellegarde, Saint-Maixent, Châtelus, Champroix, Saint-Martin-Château, La Celle, Saint-Hilaire-les-Courbes, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, le prieuré de Baubiat, les cures de Croze, Voulons, Saint-Julien-de-Vendonnais, Uzerche ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure de Saint-Martin de Chambon, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, le prieuré de Saint-Gérald, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Julien-de-Vendonnais (*bis*), Marcillac, Chataing, le prieuré d'Auge, l'office de vice-gérant de l'officialité de Chénérailles, les cures d'Etagnat, Venarsal, Palazinges, Le Palais, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Peyrat-la-Nonière (*bis*), Concèze, le prieuré de Baubiat, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Bussière-Dunoise, Millevaches, la vicairie de Saint-Jacques à Saint-Léonard, les cures de Ladignac, Saint-Hilaire du-Peyroux, la vicairie de Sainte-Marguerite à Linards, les cures de Charon, Panazol, l'office de vice-gérant de l'officialité de Guéret, les cures de Couzours, Venarsal, Eygurande, Saint-Salvador, Nexon, Saint-Sulpice-les-Champs, Augne, le prieuré de Bort, la cure de Saint-Jean-Ligoure, le prieuré-cure de Burgnac, les cures de Châtelus, Champroy, Brigueil, Chabrat, une vicairie à Aix, etc. = Passim, comme ci-dessus.

⁽¹⁾ S'était démis cependant dès le mois d'août 1758. Les actes du présent volume se rapportent donc à l'épiscopat de son successeur, nommé en septembre 1758.

701*. Mai 1762-mars 1766

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 33. – « *Louis-Charles Duplessis d'Argentré, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Limoges⁽¹⁾, conseiller du roy en tous [ses] conseils, sçavoir faisons que, ce jourd'hy 1er nov. 1761, a comparu Me Mathieu Mériqot, habitant de notre cité, lequel... nous a requis, etc.* » - Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Maisonnisses, Arfeuille, Uzurat, Champniers, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Jugeals, Hautefaye, Chamberaud, Saint-Etienne-au-Clos, Vignols, la vicairie de Foresta en l'église cathédrale, la vicairie des Sandelles et celle de l'Aumônerie en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Marcillac, Guéret, Beaulieu, Le Mas, Saint-Médard, Pierrefitte, Hautefaye, le prieuré de Saint-Gérald uni à l'Hôpital général de Limoges, le prieuré de Sornac, les cures de Saint-Martin-Terressus, Guéret, La Serre, le prieuré de Monceix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les prieurés de Sornac, Chavanac, la cure du Mas, le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart (supprimé), la cure de Biennac, la prévôté de Brivezac (*bis*), les cures de Rilhac-Rancon, Beynac, Saint-Sulpice-Laurière, Beaulieu, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Valeyrac (dioc. de Cahors), Mériqot, Saint-Georges-les-Pouges, Beaumont (*bis*), la vicairie des Déaulx en l'église de Guéret, celle des Baillot en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Vaux, la chapelle du Chalard, la prévôté de Clergoux, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Châteauponsac, Merlines, Mansac (*bis*), Neuvic, le prieuré de Saint-Paixant, la vicairie des Ferry en l'abbaye de la Règle, une chanoinie en l'église de Saint-Léonard, les cures de Saint-Bonnet, Saint-Georges-les-Pouges, Vaux, Guimond, l'office de vice-official de Guéret, la chantrerie de Saint-Yrieix ; - du fol. 26 au fol. 50, le prieuré de Saignac, une vicairie à Bonnefaye, les cures de Saint-Sulpice-Laurière (*bis*), Boubon, Les Allois, Meyssac, une chanoinie en l'église du Dorat, la vicairie des Bottier (*bis*) et celle des Calvy à Gimel, la cure de Brillac, une vicairie à Eymoutiers, une chanoinie à Saint-Léonard, la sacristanie du prieuré de Bort, la chantrerie du Dorat, la prévôté de Clergoux, la cure de Maumont, une chanoinie à Saint-Germain-les-Belles, les cures de Coussac-Bonneval, Saint-Sulpice-Laurière, la vicairie de Saint-Barthélemy à Saint-Léonard, la cure de Beaulieu, la vicairie des Bouiges à Gimel, la cure de Ferrières, la chantrerie de Saint-Yrieix, la cure de Saint-Julien-le-Petit, la vicairie de Sainte-Anne à Saint-Léonard, le prieuré de Naillac, une chanoinie au Dorat et à La Chapelle-Taillefert, les cures de Mériqot, Sioniac (*bis*), la vicairie de Saint-Guillaume à Guéret, les cures de La Croisille, Champroy, Rouzède, Saint-Julien-le-Petit, les chapellenies de Montbrun et Saint-Michel à Coussac, la cure de Sussac,

l'office de conseiller et syndic général du clergé, la cure de Seilhac, le prieuré de Bort, une chanoinie en l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église d'Eymoutiers, le prieuré de Naillac, la vicairie de Saint-Sébastien au Dorat, les cures de Pageas, Brillac, le prieuré de Tarn, la prévôté d'Aubusson, la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, les cures d'Abzac, Châteauponsac-hors-les-Murs, Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Goussaud, Allasac ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures de Glanges, Ambazac, le prieuré de Lussac-les-Eglises, les cures de Sainte-Feyre, Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Sernin de Brive, la vicairie de N.-D. d'Eschizadour à Saint-Méard, les cures de Saint-Oradour-de-Chirouze, Maussac, Millevaches, Savignac, deux vicairies en l'église cathédrale, les cures d'Eygurande, Saint-Sulpice-les-Bois, la vicairie de La Croix à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Léonard, une chanoinie à Eymoutiers, les cures de Coussac-Bonneval, Troche, le monastère d'Ahun, les cures de Saint-Martin-Sainte-Catherine, Bourgneuf, une vicairie à Saint-Hilaire-du-Peyroux, une chanoinie à Saint-Yrieix, le vicariat général du diocèse, la vicairie de Piégut à Champniers, la vicairie de Sainte-Marguerite au Moutier de Felletin, les cures de Janaillac, Saint-Nicolas, La Chapelle-Saint-Martial, Saint-Pardoux de Maumont, Lourdoueix-Saint-Pierre, Saint-Silvain de Bonnat, Eygurande, une vicaire en l'église cathédrale, la cure de Saint-Martin-Terressus, le vicariat général du diocèse, la cure de Saint-Pierre-la-Montagne, etc. = Passim, comme ci-dessus.

⁽¹⁾ Voir la note du registre précédent.

702*. Mars 1766-février 1769

Grand in-f^o, 300 feuillets, papier.

Coté d'abord 34, puis ultérieurement 36. - Même préambule, même paragraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, le prieuré des Ardilliers (dioc. de Luçon), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Saint-Germain-le-Lièvre, Sarroux, une chanoinie en l'église collégiale de Guéret, les cures de Saint-Basile, Banise, Vidaiillac, Royère, une vicairie à Peyrat-le-Château, une vicairie du bas-chœur à Eymoutiers, la vicairie de Courbefy à Saint-Michel-des-Lions, la cure de Glanges, une vicairie à Lappleau, les cures de Saint-Pardoux à Magnac, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Varetz, Soudac, la chapellenie de l'hôpital à Brive et celle de Sadran, les prieurés de La Ville-Dieu, Saint-Saturnin (dioc. de Tours), une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure de Saint-Gence, deux vicairies en l'église des Cars, les cures de Sardent, Mars, (al. Mas), le prieuré-cure de Saint-Priest-la-Plaine, les cures de Soudac, Saint-Gence, La Bretagne, Saint-Pantaléon, l'archiprêtre de Rançon, les cures de Liginac, Saint-Hilaire-la-Plaine, Auriac, Javerdat, La Geneytouse, Luret (?), Brivezac, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Pardoux-le-Neuf, une chanoinie en l'église collégiale de Guéret et en celle de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Glanges, La Geneytouse, le prieuré de Mialet, la cure de Royère ; - du fol. 26 au fol. 50, une vicairie en l'hôpital de Brive, le prieuré ou aumônerie de Sainte-Madeleine à Saint-Léonard, la chapellenie de N.-D. des Anges à Méouze, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les cures de Viersac (*bis*), Saint-Priest-le-Betoux, Glanges, l'archiprêtre de Rançon, le prieuré d'Arnet, la cure d'Oradour-Fanais, une vicairie à Saint-Martial de Limoges, le prieuré de Magnac, les cures de N.-D. et Saint-Martin du Port-Dieu, Chaptelat (*bis*), Bussière-Galand, le prieuré de Chastagnol, les cures de Liginac, Viersac, La Pougé, la chapelle de Saint-Valérie à Pontcharraud, les cures de Trois-Fonts, Saint-Pardoux-Lavaud, Beyssenat, l'abbaye de Solignac, une semi-prébende au chapitre de Brive, la cure de Saint-Martin du Port-Dieu, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Chaptelat, Vidaiillac, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Eloy, Bussière-Galand, le prieuré de La Ronze, l'abbaye de Beaulieu, le prieuré de Miallet, la cure de Brivezac, une chapelle à Saint-Léger-Bridereix, la cure de Fabas (dioc. de Conserans), une chanoinie à Saint-Yrieix, les cures de Flayac, Altillac (*bis*), Rosiers, Saint-Bonnet-la-Rivière, le prieuré de La Faye, les cures de Foulayronnes (dioc. d'Agen), La Pougé, la chapelle Sainte-Catherine à Voulons, les cures de Saint-Domnolet, Sardent, la prébende théologale de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Priest-le-Betoux, une vicairie du bas-chœur à Saint-Martial de Limoges, le prieuré de Mestas, l'abbaye de Bonnesaigne, les prieurés de Felletin, Bussière-Badil (*bis*), les cures de Thalamy, Chaptelat, Pérols, Saint-Maurice de Limoges, Saint-Priest près Bonlieu, une vicairie à Saint-Germain-les-Belles et à Saint-Yrieix ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures d'Espartignac, Saint-Sulpice-le-Dunois, Banise, Saint-Eloy, une chanoinie en l'église cathédrale et en celle du Dorat, la cure d'Altillac (*bis*), la vicairie de La Boutine à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie en l'église de Brive (*bis*), la cure de Genouillac (*bis*), le prieuré de Saint-Léonard, les cures de Trois-Fonts, Saint-Martin-Sépert, Mouzon, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Saint-Domnolet, le doyenné de

Saint-Yrieix (*bis*), le chapitre de Parthenay (dioc. de Luçon), les cures de Maisonnais, Bujaleuf, Le Chalard, la vicairie de Saint-Clément à Saint-Junien (*bis*), la cure de Belle-chassagne, la vicairie de Lombre à Nedde, une chanoinie en l'église cathédrale, la cure d'Oradour-Fanais, une vicairie du bas-choeur en l'église cathédrale, les cures de Mestes (al. Mestas), Jourgnac, Fursac, Saint-Maurice près La Souterraine, Treignac, Meillars, la vicairie de Video à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Saint-Gilles, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Moutier à Saint-Junien, etc. = Passim, comme ci-dessus.

703*. Février 1769-mai 1770

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 37. – « *Jean de Montesquion, prêtre, docteur en théologie, abbé de l'église séculière et collégiale de Saint-Martial de cette ville de Limoges, vicair général de Mgr l'évêque du dict Limoges, président conseiller de la Chambre ecclésiastique et bureau diocésain du clergé du dict Limoges en l'absence de mond. seigneur l'évêque, scavoir faisons que, ce jourd'buy 10 janvier 1769, a comparu Me Jean-Baptiste Glangeaud, habitant de cette ville, lequel... nous a requis, etc.* » - Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Lavaufanche, Thollet, Cressac, Saint-Pardoux-le-Pauvre dépendant des chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom, Chastaing (*bis*), une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), le prieuré de Saint-Angel, les cures de Reix, Mérignac près Bourgneuf (*bis*), Saint-Priest près Bonlieu (*bis*), le prieuré de Sagnac, le chapitre d'Eymoutiers, le chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Maurice-des-Lions, Mainsat, Reix, Saint-Pardoux-le-Vieux ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures de Sainte-Feyre, Bort, Saint-Cyr-les-Champagnes, la prévôté d'Eymoutiers, un très grand nombre de titres cléricaux et de déclarations de candidature ; - du fol. 51 au fol. 75, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Flavignac, Pageas, Ahun, Nanot, la sacristanie de la prévôté de Saint-Vaury, les cures du Betz, Sannat, Bonnat, l'abbaye de Beaulieu, le prieuré de Saint-Martin de Brive, les cures d'Isle, Tarde ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure de Saint-Pardoux-Lavaud, la prévôté du chapitre d'Eymoutiers (*bis*), l'abbaye d'Ahun, une semi-prébende du chapitre de Brive, la cure de Chamberaud, le doyenné de l'église collégiale de Notre-Dame de Lirey (dioc. de Troyes), les cures de Bostroyer, Soumans, Saint-Paul, Champagnac en Poitou, les prieurés de Saignac, Sainte-Valérie de Felletin, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures d'Aigueperse, Le Chatenet, La Borne, Fresselines, Sainte-Feyre-la-Montagne, la prévôté du chapitre d'Eymoutiers (*ter*), la cure de Rosiers-Masléon, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la vicairie de La Brugière (ou Beausoleil) en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Ouen ; - du fol. 101 au fol. 125, les cures de Pageas, Chastaing, une chanoinie et la prévôté du chapitre d'Eymoutiers (*ter*), les cures de Tarde, Saint-Cyr-les-Champagnes, la vicairie d'Ambrugeat, les cures de Mainsat, Isle, Maillac, la vicairie de la Boutine à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures d'Augne, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Maurice-des-Lions, Brivezac, une chanoinie à Saint-Yrieix, la cure de Champagnac (dioc. de Clermont), le prieuré de Saignat, la cure de Saint-Alpinien, l'abbaye d'Uzerche, les bénédictines de Saint-Angel ; - du fol. 126 au fol. 150, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Léonard, la chapellenie des Experts à Châlus (*bis*), la cure de Bostrogier, la vicairie des Baillot à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Chambouchard, La Tourette, Fresselines, le prieuré de Saint-Sulpice-de-Viersat, les cures de Saint-Alpinien, Faux, le prieuré de Saint-Pierre-de-Beysat, les cures de Bellefaye, Malval, les bénédictines de Meymac, le prieuré de La Cellette, la vicairie des Bozon à Saint-Maurice-des-Lions, etc. = Passim, comme ci-dessus.

704*. Mai 1770-octobre 1771

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 38. – « *Louis-Charles Duplessis d'Argentré, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Limoges, conseiller du Roy en tous ses conseils, scavoir faisons que, ce jourd'buy 12 mai 1770, a comparu Me Jean-Baptiste Glangeaud, de cette ville, lequel... nous a requis, etc.* » - Même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, la vicairie de Saint-Antoine en la paroisse d'Altillac (*bis*), une vicairie du bas-choeur en l'église de Saint-Léonard, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, un quart de prébende du chapitre du Dorat, les cures de Lézignac-Durand, Mérignac, Fursac, Versillac, Féniers, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers, les cures de Trois-Fonts, Bussière-Boffy, La Bretagne, Saint-Avit-le-Pauvre, Vignols, le prieuré du Mas-Saint-Jean, la cure de

Moutier-Ferrier, la vicairie de Saint-Martial en l'église de Solignac, le prieuré de Chastaignol dépendant de l'abbaye de Meymac, la cure de Boucheresse ; - du fol. 26 au fol. 50, le prieuré de La Mongie, les cures de Peyrat, Perpezac-le-Noir, le prieuré de La Geneste, la cure d'Arnac-la-Poste, le prieuré de Mainsac, une chanoinie en l'église cathédrale, une vicairie du chapitre de Saint-Léonard, les cures de Palliers, Saint-Michel-de-Vesse, la chapellenie de Saint-Antoine en l'église d'Altillac, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, les prieurés de Nazareth, Coyroux, une chanoinie à Eymoutiers, une vicairie en l'église cathédrale, le prieuré de Saint-Léonard ; - du fol. 51 au fol. 75, une chanoinie et une vicairie du chapitre de Saint-Léonard, la cure de Saint-Michel à Saint-Léonard, une chanoinie à Saint-Germain-les-Belles, la chapellenie de Freisseix en l'église de Berneuil (*bis*), les cures de Saint-Etienne de Versillac, Tarde, les prieurés de La Geneste, Saint-Martin à Yssoudun en l'archiprêtré de Combraille, les cures de Soudac, Siorac, les prieurés de Toy-et-Viam, une chanoinie du chapitre d'Aubusson et de l'église cathédrale (*bis*), les cures des Salles, Saint-Gervais, une vicairie en l'église de Veyrières, le prieuré de Saint-Maur de Roche, les cures de Saint-Avit-le-Pauvre, Droux, Mounismes ; - du fol. 76 au fol. 100, l'office de promoteur général du diocèse, la cure de Neuvic, le prieuré de Chastaignol (*bis*), les cures de Roussac, Villards, les cures des Allois, Mounismes, Droux, le vicariat général de l'abbaye de Solignac, une vicairie du chapitre de Saint-Germain-les-Belles et une autre du chapitre d'Eymoutiers, les cures d'Isle, Les Allois, les prieurés de Saignemoussouse, N.-D. du Bois de Secondigny (dioc. de La Rochelle), les cures de Roussac, Le Buis, Villards, l'office de promoteur général du diocèse, une vicairie du chœur en l'église cathédrale, la cure de Saint-Michel-de-Vesse ; - du fol. 101 au fol. 125, les cures d'Arfeuille, Saint-Michel à Saint-Léonard (*bis*), Banize (*bis*), Saint-Maixent (*bis*), une semi-prébende du chapitre de Saint-Yrieix, le vicariat général de l'abbaye de Bénévnt, la cure de Varaigne, la vicairie de Courbefy, l'abbaye de Charroux (dioc. de Poitiers), les cures de Saint-Victour, Gioux, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Seilhac, le prieuré d'Anzême, la cure de Jouac, une vicairie du chapitre cathédral, la cure de Courteix ; - du fol. 126 au fol. 150, les cures de Saint-Barthélémy, Jouac, Saint-Angel, Faux-la-Montagne, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure du Châtenet, le prieuré de Saint-Laurent de Montlaron en la paroisse de Saint-Julien-le-Petit près Peyrat-le-Château et en l'archiprêtré de Saint-Paul, la cure de Saint-Domet, etc. = Passim, comme ci-dessus.

705*. Mars 1773-mai 1774

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 40. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Sur le plat intérieur du registre : « *Le 5 août 1775, le greffe a été transporté au nouveau secrétariat de l'évêché de Limoges.* » - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25 : les cures de Saint-Léonard, Egletons, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles et en celle de Saint-Etienne de Limoges, la cure de Nonars, la vicairie des Jullien en l'église des Cordeliers de Limoges, les cures de Millevaches (*bis*), Saint-Amand-Jartoudeix, une chanoinie en l'église cathédrale (*ter*), la cure de Saint-Solve, la vicairie des Jammet à Meymac, les cures de La Rochette, Pressignac, Saint-Séverin près Valière, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Monterollet, Saint-Maurice-des-Lions ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures de Perpezac-le-Blanc, Saint-Michel à Saint-Léonard, Villefort, l'une des deux vicairies des Chambon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure d'Auzances, une vicairie du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Saint-Donat à Ménoire, le prieuré de Saint-Nicolas d'Andevesse (?), la cure de Cieux, la chapelle de Saint-Thomas de Rousille en la paroisse de La Mazière, les cures de Nonars, Perpezac-le-Noir, la vicairie des Boyge à Gimel ; - du fol. 51 au fol. 75, la cure de Notre-Dame du Moutier à Saint-Yrieix, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Coussac-Bonneval, Pressignac, la vicairie de Notre-Dame de l'Hôpital à Egletons, celle des Gautier en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la vicairie des Bouillon et des Dubois à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Voulons, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, la cure de Saint-Exupéry, la vicairie de Saint-Michel d'Allagnac en l'église de Treignac, les cures de Champnétery, Saint-Michel à Saint-Léonard, Juillac, une chanoinie du chapitre de Saint-Germain, la cure de Monestier près Merlines, une chanoinie du chapitre d'Eymoutiers, les cures de Coussac-Bonneval, Soudeilles, l'église-au-Bois, Nonars, la vicairie de Saintignac en l'église de Cornon (dioc. de Clermont), une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, en celle de Saint-Junien et en celle de Saint-Germain-les-Belles, la cure de Saint-Séverin près Valière, une chanoinie en l'église d'Uzerche, la cure de Saint-Maurice-des-Lions, le prieuré de Saint-Nicolas d'Andevesse (?) ; - du fol. 76 au fol. 100, une vicairie en l'église cathédrale et en celle de Saint-Martial, les cures de Châtelus-Marcheix (*bis*), Ségur, Notre-Dame du Moutier à Saint-Yrieix, une chanoinie du chapitre

d'Aubusson, le prieuré d'Arnac, la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié au Dorat, les cures de Sainte-Ferréole, Bussière-Rapy, Montaigut, Conore, Villemaud, Le Haut-Châlus, Saint-Léonard, Egletons, la vicairie des Marteaux, la cure de Saint-Jean près Aubusson, deux vicairies et une chanoinie en l'église du Dorat, la cure de Saint-Georges-Nigremont, le prieuré de Genouillac, les cures de Châtelus-Marcheix, Saint-Pardoux-la-Croisille, une semi-prébende en l'église du Dorat, la vicairie de Saint-Georges de Chaillat (dioc. de Bourges), la cure de Royère ; - du fol. 101 au fol. 125, les cures de Ségur, Chervix, une chanoinie à Eymoutiers, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, une vicairie et une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Coussac-Bonneval, l'abbaye d'Aubepierre, les cures de Folventour, Saint-Julien en Bas-Limousin, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Victurnien, Saint-Georges de Nigremont, Magnac, la vicairie de Saint-Georges de Chaillat (dioc. de Bourges), une autre à Saint-Martial (*bis*), une autre à Saint-Junien, une autre à Montaigut, le prieuré de Beauvais, la vicairie de Beausoleil à Saint-Pierre-du-Queyroix, une chanoinie du chapitre d'Aubusson ; - du fol. 126 au fol. 150, l'abbaye de Bœuil, les cures de Janaillac, Saint-Michel à Saint-Léonard, le prieuré de Saint-Victour, les cures de Faux, Châtelus-Marcheix, Coussac-Bonneval, Saint-Priest-les-Oulières, le prieuré de Rochechouart, une vicairie en l'église de Bellechassaigne, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, les cures de Juillac (*bis*), Chervix-hors-Château, la chapellenie de Notre-Dame au cimetière de Sàilhac, les cures de Saint-Hilaire-le-Luc, Saint-Hilaire-Bonneval, etc. = Passim, comme ci-dessus.

706*. Juin 1774-septembre 1775

Grand in-f^o, 300 feuillets, papier.

N^o 41. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : fol. 1 au fol. 25, les cures de Moutier-Roscille, Saint-Aignant-de-Versillac, la chapellenie du Saint-Esprit en l'église de Bellac, les cures de Saint-Christophe-en-Drouille, Monestier, Saint-Pierre de Bouligny (dioc. de Chartres), Jalèches, le prieuré de Guéret, les cures de Salons, La Cellette, Lignérac, Texon (*bis*), Chatelus-Marcheix, Saint-Georges-Nigremont (*bis*), la chanterie de Saint-Martial de Limoges, les prieurés de Magnac-Laval, Saint-Léonard, les cures de Benayes, La Celle, l'abbaye d'Ahun (*bis*), la cure de Saint-Frigeon-le-Majeur ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Jalèches, la vicairie De Mortuis en l'église d'Eymoutiers, la cure d'Ahun, l'office de vice-gérant de l'officialité de Limoges, la cure de Teilhol, le prieuré de Guéret, la cure de Saint-Léonard, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, la cure de Neuville, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Texon, Mourioux, Monestier, Ahun, le prieuré de Chastaignol, la vicairie de Pontroy desservie à l'autel de N.-D. en l'église de Treignac, le prieuré d'Arnac-la-Poste, une semi-prébende en l'église du Saint-Junien, la cure de Chatelus-Marcheix, une portion congrue en l'église Saint-Michel-des-Lions, les cures de Teilhol, Texon ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures de Chambouchard, Saint-Jean près Aubusson, le prieuré de Chastaignol, le vicariat général du diocèse, la cure de Juillac, le chapitre de Guéret, la cure de Benayes, le chapitre de Saint-Martial de Limoges (*ter*), la chapelle de Saint-Jean à Rieupeyroux, le chapitre de Saint-Junien (*bis*), la chapelle Saint-Jean du château de Boussac, les cures de Saint-Ybard, La Celle, le chapitre de Saint-Léonard et celui de Saint-Etienne de Limoges, une chanoinie en l'église collégiale de Guéret, les cures de Chambouchard, Lestards, la prévôté de Saint-Martial de Limoges (*bis*), les cures de Texon, Saint-Sornin-Lavoips, le prieuré de Sainte-Madeleine de La Plaine uni à l'hôpital de Saint-Léonard, le prieuré de Vayssset ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures de Benayes, Tillet, le chapitre de Guéret (*ter*), une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, les cures de Dournazac, Jalèches, Saint-Merd-la-Breuille, une chanoinie en l'église cathédrale, deux vicairies en l'église de Brivezac, la cure d'Aigueperse, le vicariat général de l'abbaye de Saint-Augustin-les-Limoges, une chanoinie en l'église de Guéret, la cure de Thollet, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, l'abbaye séculière et église collégiale du Dorat (*abbatia secularis et insignis collegiata regalis nuncupata ecclesia Sti Petri Doratensis*), une demi-prébende en l'église de Saint-Junien, la cure de Rilhac-Rancon, le prieuré de Saint-Salvador ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de Thalamy, la vicairie de Marsac à Saint-Léonard, le prieuré de Soumans, la cure de Châtelus-Marcheix, les prieurés de Malval, Le Breuil en la paroisse de Saint-Pardoux-Lavaud, la cure de La Cellette, une chanoinie en l'église de Guéret (*bis*), les cures d'Abjat, Ayen, la chapellenie de N.-D. de Saint-Oradour ; - du fol. 126 au fol. 150, une chanoinie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), la cure de Feytiat, les prieurés de Saint-Martial d'Albarède (dioc. de Périgueux), Saint-Paul de Villards, les cures de Marsac, Mourioux, la vicairie de Saint-Georges à Ventadour (*bis*), celle de Lachaud à Saint-Exupéry (*bis*), la vicairie De Mortuis en l'église d'Eymoutiers (*bis*), les cures de Saint-Merd, Juillac, la vicairie des Gautier à Saint-Michel-des-

Lions, les cures de Clugnac, Mongibaud, Glénic, le chapitre de Saint-Yrieix, la vicairie de Vignaud à Saint-Michel-des-Lions, les cures de La Celle-Barmontoise, Aleyrat, Saint-Merd-la-Breuille, la prévôté de Saint-Martial (*bis*), le chapitre de Saint-Yrieix et celui de Brive, etc. = Passim, comme ci-dessus.

707*. Septembre 1775-février 1777

Grand in-f°, 308 feuillets, papier.

N° 42. - Même préambule, même paragraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Fol. 1 recto, « *Timbre pour 308 feuillets : 35 livres, 18 s. 9 d. Paraffe à M. le lieutenant-général : 3 livres, 2 s. = 39 livres, 10 s. 9 d.* » - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, la cure de Pradines, la prébende théologique et la chanterie du chapitre du Dorat (*bis*), une chanoinie du chapitre d'Uzerche, le prieuré de Beauvais, les cures de Boisseuil près Limoges, Saint-Just, une chanoinie du chapitre de Brive, la prébende théologique du chapitre d'Eymoutiers (*ter*), le prieuré ou vicairie d'Excideuil en la paroisse de Neuvic, le prieuré du Muraud, la cure de Flavignac, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial, la chapellenie de Sainte-Anne à Châteauevert et celle de N.-D. à Saint-Oradour-de-Chirouze, une vicairie du bas-chœur à Saint-Martial, la cure de Saint-Aulaire, l'abbaye de Chambon, les cures du Tarnac, Cousages ; - du fol. 26 au fol. 50, la prébende théologique du chapitre d'Eymoutiers, les cures de Saint-Maixent, Saulgond, Asnières, la vicairie de Saint-Eutrope en l'église du Dorat, une chanoinie en l'église de Saint-Junien et une autre en l'église de Guéret, le prieuré de Chapchat, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Léonard, la cure de Teyjat, le prieuré de Servières, deux vicairies de l'église cathédrale, la cure de Vergnolet, le doyenné de l'église de Limoges, la cure de Saint-Léger-Bridereix, les prieurés de La Celle près Gouzon, La Saignemoussouse (*bis*), une semi-prébende du chapitre de Brive, la cure de Saint-Goussaud, les vicairies de Saint-Jean et Saint-Cloud en l'église de Guéret, les prieurés de N.-D. de Noyers, Chancoutaud, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale du Dorat, la vicairie de Sainte-Marie de l'Ermitage près La Souterraine ; - du fol. 51 au fol. 75, l'officialité de Brive, les cures de Lussat-les-Nones, Sérandon, Saint-Martin de Villette, Arnac-Pompadour, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures de Tarnac, Soudeilles, Cousages, la vicairie de N.-D. du Mont-Carmel à Saint-Léonard, la vicairie des Monjon à Saint-Junien, une chanoinie en l'église cathédrale, une semi-prébende du chapitre de Saint-Yrieix (*bis*), la vicairie de Servières en l'église de Saint-Michel-des-Lions, la cure de Jarnages, deux vicairies en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Saint-Léonard, le prieuré d'Ahun, les cures de Saint-Aulaire, Peyrelevade, Rosiers ; - du fol. 76 au fol. 100, une chanoinie en l'église de Saint-Junien, la cure de Sainte-Catherine à Saint-yrieix, une chanoinie du chapitre de Saint-Martial (*bis*) et du chapitre de Saint-Yrieix (*bis*), les cures de N.-D. du Moutier à Saint-Yrieix, Glandon, Astaillac, Saint-Yrieix-le-Déjalat, La Geneytouse, Saint-Ville, le prieuré de Moulier-Ventadour, la cure de Naillac, une semi-prébende du chapitre de Brive ; - du fol. 101 au fol. 125, les cures de Lignareix, Astaillac, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, l'abbaye de La Règle, la cure de Soubrevas, une chanoinie de l'église collégiale de Saint-Martial (*bis*), les cures d'Arnac-Pompadour, Saint-Sulpice-le-Dunois, Seilhac-les-Monges, Saint-Léger-Bridereix ; - du fol. 126 au fol. 150, une semi-prébende de l'église de Brive (*bis*), la chapellenie de Saint-Eutrope en l'église du Dorat, les cures de Saint-Ouen, Fransèches, le vicariat général du prieuré de Vedrennes, la cure de Saint-Denis-des-Murs, une vicairie du bas-chœur en l'église d'Eymoutiers, la vicairie de Saint-Gilles en l'église de La Chapelle-Espinasse (*bis*), les cures d'Arnac-Pompadour, Asnières, la chapellenie de Saint-Maurice en l'église de Bellac, la vicairie de Saint-Eutrope en l'église du Dorat, une chanoinie du chapitre de Noailles, la vicairie de Saragosse en l'église collégiale de Saint-Martial. = Passim, comme ci-dessus.

708*. Mars 1777-juin 1778

Grand in-f°, 302 feuillets, papier.

N° 43. - Même préambule, même paragraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre précédent. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, une chanoinie de l'église cathédrale, la cure de La Roche-l'Abeille (*bis*), le prieuré de Notre-Dame de Razines (dioc. de Poitiers), la cure de Saint-Priest-la-Plaine, le vicariat général de la prévôté de Chambon, la cure de Royère, la semi-prébende du Mont-Carmel au chapitre de Saint-Léonard, les cures de Blond, Boisseuil, Saint-Séverin près Vallière, Gajoubert, l'abbaye de Chambon, la cure de Rilhac-

Lastours ; - du fol. 26 au fol. 50, une chanoinie de Saint-Martial de Limoges, les cures de Bussière-Rapy, Bussière-Galand, la vicairie des Hyvernaux en la paroisse de Veyrac, la cure de Méasne, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Saint-Pardoux près Lubersac, Champroy, Saint-Eloy, Nantiat ; - du fol. 51 au fol. 75, une vicairie en l'église de Brivezac, la cure de Saint-Christophe-lez-Limoges, l'une des grandes vicairies de l'église cathédrale (*bis*), une chanoinie en l'église d'Eymoutiers (*bis*), la chapellenie de Saint-Georges en l'église de Rochechouart (*bis*), les cures de Rilhac-Lastours, La Croisille, La Rochette (*bis*), Saint-Martin-de-Jussac, une chanoinie en l'église de Saint-Yrieix, une vicairie en l'église de Brivezac, les cures de Gajoubert, Nantiat, une chanoinie en l'église de Saint-Germain-les-Belles, la prévôté d'Eymoutiers, la cure de Veyrac, la chapellenie de Notre-Dame de Mèches (dioc. d'Orléans), les cures de Manot, Cognac, Aubusson ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures de Vernèges, Royère et son annexe de La Roche-l'Abeille, les vicairies de Sexanges et du Crucifix en l'église d'Eglelons (*bis*), celle de Saint-Front à Saint-Yrieix, les cures de Saint-Augustin, Ceyroux, Juillac, la sacristanie de Vedrennes (*bis*), les cures de Saint-Désery, Mézières, Saint-Dizier-les-Domains, Saint-Priest-les-Oulières, la vicairie de Malleret en l'église d'Ahun, une semi-prébende de l'église d'Eymoutiers, la cure de Blond, la vicairie de Saint-Eutrope en l'église de Brigueil, la cure de La Villeneuve ; - du fol. 101 au fol. 125, les cures de Saint-Pardoux-le-Pauvre, Saint-Priest-la-Plaine, Boisseuil, Daignac, le prieuré du Buis, une chanoinie du chapitre de Brive, la cure de Lépaud (*bis*), le prieuré du Theil, les cures de Saint-Victorien, Villevalaix, Collonges, Méasne (*bis*), une chanoinie du chapitre d'Aubusson et du chapitre de Saint-Yrieix (*bis*), une vicairie de l'église de Saint-Martial près Gimel, les cures de Theillaud, Saint-Désery, la chanterrie du chapitre de Brive ; - du fol. 126 au fol. 150, le vicariat général de l'abbaye des Salles, les cures de Sadroc, Manot, Les Salles, une chanoinie en l'église de Brive (*bis*), la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Martial près Gimel, les cures de Leyrac (al. Delerat), Bussière-Nouvelle, Malleret, Chambon, Gioux, Mortemart, Mainsat, Villards, Manot, Chartriers, Lupersac, Videix, Lagudet, une vicairie de l'église de Brigueil (*bis*), les cures de Blond, Chambon, Mortemart, etc. = Passim, comme ci-dessus.

709*. Juin 1778-octobre 1779

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 44. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre 1 G 704. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, la vicairie de Sainte-Catherine en l'église de Chénérailles, la cure de Faux-la-Montagne, les prieurés de Manzannes, Grandsaigne, la cure de Lanteuil, la vicairie du Crucifix à Guéret, les cures de Ladignac (*bis*), Savignac, la vicairie de N.-D. des Armoires en l'église collégiale du Dorat (*bis*), la cure de Chavagnac, les prieurés de Bressuire (dioc. de La Rochelle), N.-D. de Champdolent (dioc. de Saintes), la cure d'Ars, la prévôté de Chapchat, une chanoinie du chapitre de Guéret, la chapellenie des Trois-Maries en l'église de Saint-André de Niort (dioc. de Poitiers), une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Saint-Denis de La Courtine, les prieurés de Ladaigne, Nontron, les cures du Petit-Mas-Dieu, Le Bourg de Salagnac (*bis*), la chapellenie de Saint-Thomas en l'église de Sous-les-Arbres, Saint-Léonard, la vicairie de La Geneste à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Georges-les-Landes, Saint-Solve, La Chapelle-Espinasse, Saint-Junien de La Brugière (*sic*) ; - du fol. 51 au fol. 75, les cures de Quinsac, Rosiers-Masléon, Feyx (al. Feyx-Feyte), La Fage, les vicairies du Crucifix et de la Sainte-Vierge en l'église de Guéret, les cures de Faux, Chavagnac, Ars, Collonges, Laval, une chanoinie du chapitre d'Aubusson (*bis*), la cure de Saint-Sornin-Magnazeix, le prieuré claustral des Salles, les cures de Saint-Etienne-au-Clos, Alleyrat, la chapellenie de N.-D. de Chirac fondée en l'église de Rochechouart ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures de Verneuil-Moutier, Milhac (dioc. de Périgueux), la vicairie de N.-D. de Pitié en l'église d'Ars (*bis*), la cure d'Ars, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église du Dorat, le vicariat général de l'abbaye de Solignac, une chanoinie du chapitre de Saint-Léonard, deux vicairies en l'église d'Aixe, les cures de Saint-Léger-le-Guérétois, Leyrac, les prieurés de Nontron, Bussière-Boffy, les cures de La Celle près Gouzon, Flavignac ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de Vignols, Yssandon, le prieuré de Nontron, les cures de Saint-Martin-de-Jussac, La Chapelle-Espinasse, Saint-Michel-de-Pistorie, Eyrein, une semi-prébende en l'église collégiale de Saint-Germain, la cure de Séreilhac, la chapellenie de N.-D. de Chirac à Rochechouart, l'abbaye de Saint-Augustin (*bis*), une chanoinie du chapitre de Guéret ; - du fol. 126 au fol. 105, les cures de La Vinadière, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Gence, Feyx (al. Feyx-Feyte), Collonges, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, la cure de Rougnac, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale d'Eymoutiers,

le prieuré-cure de Saint-Brice, les cures de Charrières, La Vinadière, Gouzon, la vicairie de Saint-Léger en l'église de Chambon, etc. = Passim, comme ci-dessus.

710*. Novembre 1779-février 1781

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 45. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre 1 G 704. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, le prieuré de Turenne, une chanoinie du chapitre d'Aubusson (*bis*), la cure de Tarn-et-Aixe, les vicairies des Audier et des Baretier à Saint-Pierre-du-Queyroix (*bis*), la vicairie de Vitria (?) en l'église de Collonges, les cures de Fransèches, Meyssac, l'abbaye de Beaulieu, la cure de Champeaux, les charges d'official métropolitain, de promoteur et de greffier de l'officialité, une chanoinie en l'église de Saint-Germain, la cure de Lageyrat, l'officialité de Limoges, la cure de Saint-Pardoux-l'Ortigier, la cure de Meyssac, le prieuré de Nedde, les cures de La Vinadière, Croze, une chanoinie en l'église du Dorat ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures de Meyssac, Saint-Pardoux-l'Ortigier, La Mongerie, Pradeau, La Vinadière, la vicairie des Clément à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Saint-Cyr-la-Roche, une semi-prébende du chapitre de Saint-Germain, la cure d'Azat, la vicairie d'Allagnac à Treignac, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Saint-Germainville, Roussac et son annexe du Buis, Saint-Avit-le-Pauvre, la chapellenie de Saint-Jean du Pescher en la paroisse de Séreilhac, une chanoinie en l'église de Saint-Martial de Limoges, le prieuré de Beauvais (*bis*), les cures de Saint-Martin-de-Jussac, Eyrein, la cure de Rosiers en l'archiprêtré de Gimel ; - du fol. 51 au fol. 75, une semi-prébende en l'église de Saint-Junien, une chanoinie en l'église cathédrale, les cures de Chamboulive, Saint-Pardoux-l'Ortigier, la chapellenie de Saint-Germain à Bénévent, les cures de Saint-Jean de Vayres, Saint-Léger-le-Guérétois, le prieuré de Nanteuil, les cures de Saint-Cyr-la-Roche, Bonneuil, Chassenon, la vicairie du Pescher en l'église de Séreilhac, la cure de Saint-Germain-Lavolps, la vicairie de Neyvialle à Saint-Salvadour, la cure de Saint-Julien en l'archiprêtré de Brivezac ; - du fol. 76 au fol. 100, les cures de Chamboulive, Saint-Cyr-la-Roche (*bis*), la vicairie de Saint-Barthélémy à Chavagnac, la chapellenie de Saint-Jean-du-Temple, les cures de La Mongerie, Croze (*bis*), Soudaine (*bis*), l'abbaye de Chambon ; - du fol. 101 au fol. 125, une chanoinie du chapitre de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Sulpice-le-Guérétois, Etouars, Croze (*bis*), une chanoinie en l'église d'Eymoutiers, l'abbaye du Palais, la vicairie des Marteaux en l'église cathédrale, une semi-prébende en l'église de Saint-Germain (*bis*), les cures de Saint-Viance, Biennac et Rochechouart, le prieuré de l'hôtel-Dieu en l'église du Dorat, la cure de La Chapelle-Montbrandeix, la vicairie de Saint-Blaise à Beaulieu, la cure de Rosiers ; - du fol. 126 au fol. 150, la cure de Maumont, une semi-prébende du chapitre de Saint-Junien, la cure de Chamboulive, la vicairie de La Geneste à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Saint-Frigeon-le-Pauvre, Lageyrat, Saint-Junien-les-Combes, une chanoinie en l'abbaye d'Uzerche, les cures de Saint-Pardoux-l'Ortigier, Viersat, une chanoinie et une vicairie à Saint-Martial de Limoges, les cures de Jabreilles, Pont-Saint-Martin, Beynac, Azat-Chatenet, Linards, Saint-Sulpice-le-Guérétois, l'abbaye du Palais. = Passim, comme ci-dessus.

711*. Février 1781-mars 1782

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 46. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre 1 G 704. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Janailhac, Tromps, La Pougé, le prieuré de Vitrac (*bis*), la vicairie des Gayou à Saint-Michel-des-Lions, la vicairie de Saint-Georges en Champmaing à Saint-Léonard, les cures de Saint-Augustin-lez-Limoges, Saint-Hilaire-Foissac, La Graulière, une chanoinie du chapitre de Turenne, la cure de Peyzac, l'abbaye d'Obazine ; - du fol. 26 au fol. 50, les cures de Liourdre, Marsac, Verneuil, Saint-Pantaléon, et un très grand nombre de réitérations de candidature sur divers bénéfices à vaquer ; - du fol. 51 au fol. 75, la prévôté de Sainte-Croix de Pierrebuffière, les cures de Pradines, Saint-Setiers, l'archidiaconé de Saint-Etienne de Limoges, la vicairie de Video en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de Treignac, Janailhac, la vicairie de Saint-Georges de Champmaing à Saint-Léonard, les cures de Salesse, Meillars ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure de Vacqueur, une chanoinie du chapitre de Turenne (*bis*), une semi-prébende du chapitre de Saint-Germain-les-Belles (*bis*), les cures de Savignac, Saint-Mesmy, Janailhac (*bis*), Sarroux, La Nouaille, l'office de vice-gérant de l'officialité de Limoges, la cure de

Colondanes, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Saint-Léger-le-Guéretois, Sainte-Feyre, Dompierre, Moutier-Ferrier, Curemonte, Saint-Augustin-lez-Limoges, Nantiat, le Moutier de Felletin, la vicairie de Saint-Michel-du-Trech en l'église de Cornil, une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale ; - du fol. 101 au fol. 125, la cure de La Geneytouse, la susdite vicairie de Cornil, les cures d'Oradour-sur-Grane, Janailhac, une chanoinie en l'église cathédrale, l'office de vice-promoteur de l'officialité de Limoges, la cure de Salesse, le prieuré de La Saulière, une commission de messes en l'église de Verneuil, et de nombreux titres de cléricature ; - du fol. 126 au fol. 150, la cure de Perpezac-le-Noir, les prieurés de Vedrennes, La Saulière, les cures de Soudac, Sarroux, Dompierre, la vicairie de Palisse fondée au grand autel de l'église de Notre-Dame et de La Basse-Cour à Treignac, la cure de Larche, la vicairie de Notre-Dame et de Saint-Michel en l'église de Saint-Exupéry, les cures de La Nouaille, Le Moutier-Ferrier, Saint-Augustin-lez-Limoges, Bostroger, le prieuré de Saint-Hilaire-Château, une vicairie du bas-chœur en l'église cathédrale, etc. - fol. 288 verso, bulle de suppression de l'abbaye de Grandmont. = Passim, comme ci-dessus.

712*. Mars 1782-mars 1783

Grand in-f°, 300 feuillets, papier.

N° 47. - Même préambule, même paraphe et même clôture, *mutatis mutandis*, qu'au registre 1 G 704. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, l'abbaye de Grandmont (décret d'union à l'évêché de Limoges et actes connexes, 22 pages), la vicairie de Notre-Dame de la Paix en l'église collégiale du Dorat, la cure de Saint-Mesmy ; - du fol. 26 au fol. 50, la cure de Saint-Laurent d'Archambaud (dioc. de Poitiers), une chanoinie de l'église cathédrale, les cures de Maillhac, Saint-Julien-de-Vendonnais, Vedrennes, Savignac, Glénic, Saint-Salvador, Murat, Les Chézeaux ; - du fol. 51 au fol. 75, la cure de Vedrennes, une chanoinie du chapitre d'Aubusson (*bis*), le prieuré du Muraud, les cures de Saint-Martin-la-Méasne, Lestard, Vidaillac, la vicairie de Saint-Michel en l'église de Nouic, la vicairie de Chirac en l'église de Vidaillac, le prieuré de Beauvais, la cure de Perpezac-le-Noir, la vicairie des Verthamont à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de La Croix, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Léonard, la cure de Saint-Nicolas à Uzerche, le prieuré de La Saulière, la prévôté de Pierrebuffière, les cures d'Eyburie, Saint-Pierre-le-Bost ; - du fol. 76 au fol. 100, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Laurent-les-Eglises, Cornil, le rectorat de l'hôpital de Brive, les cures d'Eyburie, La Croix, l'abbaye d'Uzerche, le chapitre d'Aubusson, les cures de Genouillac, Soudeilles, Courteix, le prieuré de Mialet, une vicairie du bas-chœur en l'église de Saint-Martial, les cures de Moutier-Malcard, Thouron, Bussière-Rapy ; - du fol. 101 au fol. 123, le prieuré de Baubiat, une chanoinie en l'église collégiale d'Eymoutiers, les cures de Soudaine-la-Vinadière, Jussac (*bis*), Notre-Dame d'Uzerche, Nonars, Uzurat, Mars, Meymac, Eygurande, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Salvador, La Mazière-Basse, une chanoinie de l'église cathédrale ; - du fol. 126 au fol. 150, le prieuré de Vedrennes, la cure de Saint-Domnolet, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Junien, la cure de Saint-Vaury, le prieuré de Saint-Laurent à Saint-Yrieix, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Léonard, une chanoinie du chapitre de Guéret (*bis*), les cures de Gouilles en Xaintrie (dioc. de Tulle), Saint-Sulpice-les-Bois, Neuville, Combraille, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, le prieuré de Mialet, une vicairie du bas-chœur en l'église collégiale de Saint-Martial, le prieuré du Muraud, la cure de Saint-Georges-la-Pouge, le prieuré de Tarn, les cures de Saint-Just, Rilhac, Beyssac, une prébende du chapitre de Saint-Yrieix, les cures de Saint-Pardoux de Sussac, Sainte-Trie, une semi-prébende du chapitre de Brive, deux vicairies de l'église de Tarn, l'abbaye d'Ahun, etc. = Passim, comme ci-dessus.

713*. Janvier 1786-avril 1787

Grand in-f°, 308 feuillets, papier.

N° 50. - Même paraphe et même préambule, *mutatis mutandis*, qu'au registre 1 G 704 ; point de clôture. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, l'abbaye de Solignac, le prieuré de Toy-et-Viam (*bis*), les cures de Saint-Maureil, Bussière-Rapy, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Saint-Dizier près Bourgneuf, Aigueperse, Maisonnais, une vicairie du chapitre d'Eymoutiers, la cure de Mestes, le prieuré-cure de N.-D. du Châtenet-en-Dognon, une vicairie en l'église de N.-D. de Gouzon, les cures de Champagnac-la-Nouaille, Saint-Hilaire de Sermur, l'office de vice-promoteur du diocèse, la cure de Pressignac, la vicairie

de N.-D. de l'Ermitage à La Souterraine, la chapelle de Saint-Barthélemy au Puy-de-Gaudy, la cure de Chamboulive ; - du fol. 26 au fol. 50, de prieuré de Bussière-Galand, la cure de Saint-Sulpice d'Abzac, l'office de syndic du diocèse, l'office de conseiller en la Chambre ecclésiastique du diocèse, deux vicairies en l'église d'Eymoutiers, une chanoinie en l'église d'Uzerche, les cures de Saint-Julien, Berneuil, Saint-Loup-les-Landes, la vicairie du Chalard, les cures du Châtenet-en-Dognon, N.-D. de Beaulieu ; - du fol. 51 au fol. 75, la cure de Saint-Remy, la vicairie des Guy au cimetière de Royère, les prieurés du Dognon, La Mongie, les cures du Petit-Mas-Dieu, Chagnac, le prieuré de Chancoutaud en la paroisse de Fromental, la charge d'official métropolitain en la ville de Limoges, les cures de Mareille, Saint-Maureil, la vicairie de Saint-Blaise en l'église de Saint-Léonard, les cures de Lussac-les-Eglises, Mestes, la chapellenie de Saint-Pierre en l'église du Bost, les cures du Châtenet, Saint-Maureil ; - du fol. 76 au fol. 100, la cure de La Roche-Canillac, la vicairie des Lapine en l'église de Saint-Michel-des-Lions, celle de Saint-Antoine en l'hôpital de Saint-Germain-les-Belles, celle de Saint-Barthélémy à Sainte-Feyre, les cures de Mareille, Saint-Pardoux-le-Vieux, le prieuré de Saint-Vincent de Bez (dioc. de Rodez), les cures de Gartempe, Saint-Sylvain-Basleroc, la vicairie des Benoit du Buis à Saint-Pierre-du-Queyroix, le prieuré de Villevaléix, une chanoinie du chapitre d'Aubusson, les cures de Champagnac-la-Nouaille, Saint-Maureil, Saint-Paul de Guéret ; - du fol. 101 au fol. 125, une vicairie du chapitre de Saint-Léonard, les cures de Veyrières, Bellefaye, la vicairie du Mont-Carmel en l'église collégiale de Saint-Léonard, la grande chantrerie de l'église cathédrale, une chanoinie de l'église d'Uzerche, la cure de Mareille, une vicairie à Bort, une autre à Donzenac, la cure de Champagnac-la-Nouaille, la vicairie des Lapine en l'église de Saint-Michel-des-Lions, celle de Sainte-Marie en l'église de Saint-Léger-Bridereix, la cure de Noth, la vicairie de Saint-Pierre à Bort, les cures de Saint-Brice, Mestes, la prévôté des Plas, la vicairie de Saint-Charles à Saint-Junien, la cure de Guéret, le prieuré de Peyrat, la cure de Nontronnaud, le prieuré de Saint-Clair en l'église de Saint-Pierre-Château, les cures de Davignac, Viviers, une chanoinie du chapitre d'Aubusson ; - du fol. 126 au fol. 160, le prieuré de Saint-Maximin à Laval-Magnac, la cure de Clergoux (*bis*), le prieuré de Saint-Clair susdit, la cure de Collonges, le prieuré de Montcamp (al. Montcalm, dioc. d'Angoulême), une chanoinie du chapitre de Levroux (dioc. de Bourges), la cure de Saint-Brice, le prieuré de Valentin, les cures de La Celle, Saint-Hilaire de Sermur, Rempnat, la vicairie de Saint-Blaise en l'église collégiale de Saint-Léonard, la cure de Chambon, etc. = Passim, comme ci-dessus.

714*. Avril 1787-décembre 1788

Grand in-f°, 302 feuillets, papier.

N° 51. - Même paragraphe et même préambule, *mutatis mutandis*, qu'au registre 1 G 704 ; point de clôture. - Les actes enregistrés concernent : du fol. 1 au fol. 25, les cures de Sarrazac (dioc. de Périgueux), Beaumont, Lussac-les-Eglises, Reterre, une chanoinie en l'église cathédrale, le prieuré de Las Fonts, la cure de Sérandon, le prieuré de Maisonfeyne, les cures de Retoueix-et-Aulon, Jouac, le prieuré de Menussac, la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Moutier-Roseille, le prieuré de Naillac, les cures de Châteauponsac, Orgnac, le prieuré du Bost-Saint-Jean ; - du fol. 26 au 50, les cures de Lavaufanche, Troche, Jouac, le prieuré de Menussac, une chanoinie du chapitre de Guéret, les cures de La Forêt-du-Temple, Sauvagnac, Villefert, la vicairie des Barailler à Saint-Pierre-du-Queyroix, la cure de Lourdoueix-Saint-Michel, la prébende théologale du chapitre de Saint-Astier (dioc. de Périgueux), une semi-prébende du chapitre de Saint-Yrieix (*bis*), une chanoinie en l'église cathédrale (*bis*), les cures de Queyssac, Saint-Aignan, Troche, Quinsac, Brigueil-le-Chantre, Champsac, une chanoinie en l'église collégiale de Saint-Martial, les cures de Moutier-Ferrier, La Foret, Champsac, une vicairie du cimetière de Bessines, une autre en l'église de Saint-Maurice-lez-Limoges et en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures du Palais, La Chapelle-Saint-Robert, Bugeat, La Brugère, une semi-prébende en l'église de Brive ; - du fol. 51 au fol. 75, une vicairie en l'église cathédrale, l'abbaye de Bœuil, la cure de Malval, une vicairie en l'église de Saint-Vitte, une autre en l'église de Lupersac, la cure de Janailac, l'abbaye de Beaulieu, la cure de Notre-Dame de Beaulieu, les deux prestimoniaires dites de Chambon en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, les prieurés de Saint-Antoine en l'église de Saint-Frion (*bis*), Saint-Pierre en l'église de Moutier-Ventadour (*bis*), Saint-Médard à Nailhac, la cure de La Tronche, la sous-chantrerie de l'église cathédrale, le prieuré-cure de Saint-Thomas de Cantorbéry à Lagudet, la cure de Couderc, la vicairie de Notre-Dame-de-la-Tour en l'église d'Allasac, les cures de La Brionne, Guimont, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Angel, Rosiers, la vicairie de Roger Morel à la chapelle des Trois-Rois en l'église cathédrale, la cure de Marval, une vicairie de bas-chœur en l'église de Saint-Martial de Limoges, la cure de Rimondeix, le greffe de l'officialité de Chénérailles, la cure de Beyssat, l'abbaye de

Solignac ; - du fol. 76 au 100, une chanoinie du chapitre de Saint-Léonard, les cures de Chambéraud, Nouhant, Champsac, La Brionne, une semi-prébende du chapitre d'Eymoutiers (*bis*, une vicairie en l'église de Saint-Pantaléon, la cure de Magnac-Château en Poitou, l'abbaye de Solignac (*bis*), le prieuré des Taniers, les cures de Meymac à Saint-Yrieix-la-Montagne, Champsac, Rempnat, une vicairie en l'église de Montier-Roseille, la vicairie des Bouillon à Saint-Pierre-du-Queyroix, les cures de La Rochepeyroux, Clergoux, Guimont, le prieuré de Saint-Laurent de La Haye (dioc. du Mans), les cures des Saint-Laurent-sur-Gorre, Reterre, le prieuré de Sainte-Catherine-l'Enfant (dioc. du Mans), les cures de Bussière-Galand, Urcier (dioc. de Périgueux), Saint-Léger-Magnazeix, Chénevière, le prieuré de Puyaly en la paroisse de Saint-Bonnet-la-Rivière, les cures du dit Saint-Bonnet, Montboucher, le prieuré de Sainte-Valérie à Felletin, etc. = Passim, comme ci-dessus

1 G 715* Registre du greffe des insinuations (copie).

1697

ADMINISTRATION DU DIOCÈSE

Cartes du diocèse

1 G 716-717 Cartes du diocèse.

1773-1782

716. « Le diocèse de Limoges divisé en ses dix-huit archiprêtré[s], et les gouvernements de la Marche et du Limosin dans lesquels il s'étend, avec le diocèse de Tulle,... » dédié à Monseigneur Antoine de Charpin de Génétines. 1773

1 pièce, papier, imprimée, 0 m 50 sur 0 m 53.

« *Le diocèse de Limoges divisé en ses dix-huit archiprêtré[s], et les gouvernements de la Marche et du Limosin dans lesquels il s'étend, avec le diocèse de Tulle. Dédié à Monseigneur Antoine de Charpin de Génétines, évêque de Limoges [1706-29] et abbé de Piperac, par son très humble et très obéissant serviteur J.-B. Nolin, géographe ordinaire du Roy. Corrigé et augmenté par le sr. Longchamps, geogr., en 1773. Echelle de cinq heures de chemin* » (dans un cartouche très simple, à gauche et au bas de la carte). (Dans un autre cartouche, à gauche, mais au haut de la carte) : « *Division du diocèse de Limoges et des provinces du Limosin et de la Marche. Le diocèse de Limoges comprend les provinces du Limosin et de la Marche. Il se divise en 18 archiprêtrés, scavoit 13 dans la province du Limosin, qui sont : 1, l'archiprêtré de Limoges ; 2, de Saint-Paul ; 3, Aubusson⁽¹⁾ ; 4, Nontron⁽²⁾ ; 5, La Meuse ; 6, de La Porcherie ; 7, de Chirouze ; 8, de Saint-Exupéry ; 9, de Gimel ; 10, de Vigeoas ; 11, de Libersat⁽³⁾ ; 12, de Brivesat ; 13, et de Brive. Dans la province de la Marche, 5, qui sont : 14, l'archiprêtré d'Anzême ; 15, de Combraille ; 16, de Benevent ; 17, de Rancon ; 18, de Saint-Junien. = Et le gouvernement général de la Province du Limosin est divisé en haut et bas Limosin, où il se trouve aussy l'Evêché de Tulle, qui autrefois estoit un archiprêtré du diocèse de Limoges. = Le gouvernement de la Marche se divise pareillement en haute et basse Marche. (Voyez mon livre des Divisions géographiques de France... Ces provinces ne sont pas abondantes en bled, mais elles ont quantitées (sic) de grandes forest[s] de chataignes qui nourrissent presque tout le commun du païs ; ils (sic) ont aussi de bons paturages où l'on engrissent (sic) des bœufs et autres bestiaux, dont le commerce est considérable.* » (Au bas de la carte) : Explication des signes, au nombre de 19. « *A Paris, chez le sr. Longchamps, géographe, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la place des Victoires C. P. R., 1773.* ».

⁽¹⁾ Erreur, l'archiprêtré d'Aubusson appartenait presque tout entier à la Haute-Marche.

⁽²⁾ Erreur, l'archiprêtré de Nontron appartenait presque tout entier au Périgord.

⁽³⁾ Corriger Lubersac, arr. de Brive (Corrèze).

717. « Carte du diocèse de Limoges dédiée à Monseigneur L. -C. Duplessis d'Argentré,... ». 1782

1 pièce, papier, imprimée, 0 m 55 sur 0 m 74.

« *Carte du diocèse de Limoges dédiée à Monseigneur L.-C. Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, par le sr. Cornuau, ingr géographe, 1782* », (dans un superbe cartouche, surmonté des armoiries de l'évêque, à gauche et en haut de la carte). - Comprend également les diocèses de Tulle et Angoulême, avec les lisières des diocèses limitrophes : Bourges, Poitiers, Saintes, Périgueux, Sarlat, Saint-Flour, Clermont, et le tracé de quelques grandes routes. - (Dans un autre cartouche très simple, au bas de la carte, à droite) : « *Observations : le diocèse de Limoges comprend 916 paroisses ; il se divise en 18 archiprêtres... Son étendue du Nord au Midi est de 44 lieues [de 2.500 toises] et d'Orient à l'Occident de 40 lieues.* » Chaumier, sculp., Herault, scrip.

Pouillés

1 G 718-721 Pouillés des cures et bénéfices du diocèse ; états des paroisses.

XVI^e-XVII^e s.

718*. Commencement du XVI^e siècle. XVI^e s.

In-12, 216 feuillets, papier. La couverture est formée de feuillets enlevés à une sorte de lexique latin, impr. en caractères gothiques.

Pouillé du diocèse de Limoges, en latin. Sans titre, sans date, sans nom d'auteur ; écriture du XVI^e s. - Fol. 216 recto, *Hæc pancartha attinet ad dominum Leonardum Dumas, ecclesie Lemovicensis canonicum.* - Du fol. 1 au fol. 17 verso, *Sequuntur ecc[lesie] que] debent procurat[iones] in diocesi Lemovicensi.* Les paroisses sont rangées par archiprêtres. - Du fol. 18 recto au fol. 20 recto, redevances des synodes. - Fol. 23 et ss., *Nomina sacerdotum*, pour chacune des paroisses, rangées par archiprêtres.

719. 1661.

Cahier in-4^o, 11 feuillets, papier.

Copie d'un pouillé sommaire des cures et bénéfices du diocèse, classés par archiprêtres, avec indication des redevances dues par chaque cure et chaque bénéfice. S. titre. - Au bas du dernier feuillet : « *Faict, clos et arresté dans le palais épiscopal de la Cyté de Limoges le dernier aoust 1661, signé François, év. de Limoges ; Pabot, Maillard, official et vicaire général ; Placide Roussel, abbé ; Debroa, Tardieu, A. Vainet et Pabot, sindicq. Par mes dictz sieurs : TARDIEU, greffier* ».

720. XVII^e siècle

Cahier in-4^o, 61 pages chiffrées, papier.

Pancharta seu descriptio generalis diocesis Lemovicensis et beneficiorum illius. Sans date, s. nom d'auteur ; écriture du XVII^e s. - Il y a deux pancartes supplémentaires : l'une pour le prieuré d'Aureil, l'autre pour le prieuré de l'Artige, qui, avec les bénéfices en dépendant, relevaient du collège des P. P. Jésuites de Limoges. De cette particularité et des objections de l'official rappelées sur le premier feuillet, on peut conclure que ce pouillé fut dressé à l'occasion de quelque conflit de juridiction.

721. XVII^e siècle

Cahier in-4^o, 26 feuillets, papier.

Pouillé des bénéfiques du diocèse, avec indication des cures dépendantes de chacun. S. titre, s. date ; écriture du XVII^e s.

1 G 722-726 Pouillés des cures et bénéfiques du diocèse ; états des paroisses.

XVIII^e s.

722. Octobre 1732

Cahier in-4^o, 24 feuillets, papier.

« *Etat du diocèse de Limoges, par ordre alphabétique* », avec indication du patron, de l'archiprêtre et de la province de chaque paroisse. - Au rebours du cahier : Etat général descriptif et méthodique du diocèse de Limoges (8 feuillets).

723. XVIII^e siècle

Cahier in-4^o, 57 pages chiffrées, papier.

Pouillé des cures et bénéfiques du diocèse, rangés par archiprêtres. S. titre, s. date ; écriture du XVIII^e s. - Fol. 1 recto, en marge : « *Tiré du pouillé de l'évêché, signé de Mr de la Marthonie, évêque de Limoges, et d'un autre plus nouveau* ». - Chaque archiprêtre est précédé d'une courte description rappelant les particularités de l'organisation ecclésiastique.

724*. XVIII^e siècle

In-fol, 24 feuillets, papier.

« *Pouillé des abbayes, prieurés et autres bénéfiques simples du diocèse de Limoges* », en français. S. date, s. nom d'auteur ; écriture du XVIII^e s. Contraintes Parait incomplet des derniers feuillets.

725. XVIII^e siècle. XVIII^e s.

Cahier in-8^o, 116 pages chiffrées, papier.

« *Pouillé ancien du diocèse de Limoges* », sous ce titre primitif : *Pancharta beneficiorum diocesis Lemovicensis per quam, cujus sit eadem beneficia conferre pleno jure seu ad illa jure patronatus presentare et nominare, liquido constat, cum vera annotatione, in margine, summarum precto procuratione reverendissimo domino Lemovicensi episcopo ratione visitationis debitarum*. Copie moderne, avec rubriques et encadrements conformes sans doute à l'original. A la page 9, il est question des Jésuites, des Récollets et autres congrégations modernes.

726*. XVIII^e siècle

In-4^o, 15 feuillets, papier.

Relevé alphabétique des paroisses du diocèse, avec l'indication de leurs vocables respectifs. S. titre, s. date ; écriture du XVIII^e siècle.

Délimitations et érections de paroisses

1 G 727 Délimitations et créations de paroisses.

1464-1779

48 pièces et 2 cahiers, 24 et 11 feuillets, papier.

Extrait d'un acte notarié faisant mention d'un partage du territoire de Plancas (paroisse de Sioniac) entre le prévôt de Brivezac et le cellerier de Beaulieu, 1464. - Décrets épiscopaux portant : érection de la chapelle de Portes en église paroissiale, 1630 ; - désunion de l'église de

Chabanais d'avec celle de Grenord, 1675 ; - érection de l'église Saint-Michel de Confolens en paroisse, 1678. - Lettre d'un sieur Anthoine [au syndic du diocèse de Limoges ?] qui lui avait envoyé des renseignements pour servir à dresser le pouillé diocésain, Paris, 8 mai 1718. - Lettre d'un sieur de Lamase à M. de Gains, syndic du diocèse de Limoges, relatif au susdit envoi, 8 mai [1718]. - Pièces diverses concernant : l'établissement d'une cure à Ségur, 1735-37 ; - un démembrement de la paroisse de Saint-Pierre-Château au profit de la paroisse de l'Eglise-au-Bois, 1741 ; - l'union demandée par les habitants de quelques villages de la paroisse de Saint-Quentin à la paroisse de Saint-Christophe, 1743 ; - l'union du village du Breuil à la paroisse de Néoux, 1746 ; - l'érection d'une cure à Charroux au profit de divers villages démembrés de la paroisse d'Isle, 1751 ; - la délimitation des paroisses de Cavagnac (dioc. de Cahors) et Chauffours (dioc. de Limoges), 1762. - Requête du promoteur du diocèse sur le projet d'éteindre la paroisse de Sainte-Marie-l'Egyptienne d'Uzurat, composée de 20 à 30 communicants. S. date ; écriture du XVIII^e s. - Projet de réunir la cure de Courceix à celle d'Auzances sur la requête présentée par frère François du Peyroux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1779.

- 1 G 728** Délimitations de paroisses : Saint Pierre-du-Queyroix et Saint-Maurice-la-Cité ; Chirac et Saint -Sébastien-de-Chabanais ; Saint -Martin-la-Méanne et Saint-Martial-d'Entraygues ; Saint-Pierre-Château ; l'Eglise-au-Bois et Notre-Dame d'Eymoutiers ; église paroissiale de Nontron.
- 1741-1787

Eglise cathédrale

- 1 G 729-734** Cathédrale : comptes ; inventaires de meubles ; luminaire.
- 1492-1782

729*. Recettes et dépenses du trésorier pour « le bastiment de l'église de Limoges ». 1624-1627

In-4°, 15 feuillets, papier.

Point de totaux. - On peut relever les articles suivants : fol. 2 verso, « *ay payé pour avoir des sièges sous les Arbres pour faire assoir Messieurs, 6 sols* » ; - fol. 4 recto, 20 nov. 1624, « *pour avoir accomodé ung tumbeau dans la chapelle de M. Saleis, maistre du bastiment, 7 sols* » ; - verso, « *à Jehan Germain pour avoir réglé un psautier de nostre église, par commandement de Messieurs du bastiment, 4 ll.* » ; - fol. 8 recto, « *pour avoir nectoyé la statue de Langeac et de Laubespine..., 2 escus d'or et 10 sous* » ; - fol. 10 recto, « *le 10^e jour du mois d'avril 1626, le vendredi saint, j'ay baillié par commandement de Messieurs du bastiment, 5 sous au grand bedeaute pour empescher le rabats (sic) des sabotz durant la passion* » ; - fol. 13 recto, 12 juillet 1626, « *on ordonna de faire la procession generale pour le temps, dont j'ay payé au marguilier pour sonner de soir et de matin, 5 sols* » ; - fol. 14 recto, « *pour faire régler les livres de musique, 2 ll.* » ; - fol. 15 recto, « *à maistre Nicolas, livraire, pour avoir consu un livre de chant, 10 sols* » ; - verso, le « *unziésme du mois de janvier 1627 le sieur évesque de Limoges desceda, lequel ne m'a jamais bailbé rien pour le bastiment* ».

730. Contrats, comptes et pièces diverses, relatifs aux réparations de l'église cathédrale. 1492-1710

14 feuillets, pièces, papier.

731. Contrats, comptes, mémoires et autres pièces, relatifs aux réparations de l'église cathédrale. 1727-1758

96 pièces, papier.

732. Etats des paiements faits par les sieurs Puinesge et Muret pour les réparations de l'église cathédrale. 1773-1782

151 pièces, papier.

733. Inventaires des meubles, livres et ornements de l'église cathédrale. XVIe s.-1774

21 pièces, papier.

734. Comptes, procédures et pièces diverses, relatifs au luminaire de l'église cathédrale. 1595-1695

63 pièces, papier.

Visites pastorales

1 G 735-743 Visites pastorales.

1343-XVIII^e s.

735. 1343-1777

1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

Pièces diverses servant à prouver le droit de visite de l'évêque de Limoges : sur le monastère de Moutier-Roseille, 1343 ; - sur l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, XVIIe s. ; - sur l'église paroissiale de Saint-Maurice, 1677 ; - sur l'église collégiale du Dorat, XVIIe s. - Requêtes et ordonnances conformes portant commission : pour visiter l'église paroissiale de Saint-Pardoux, et les églises dépendant de l'abbaye de Saint-Martial, 1740 - pour réformer divers abus qui se sont introduits dans l'église du Dorat, en ce qui touche la bénédiction du saint-sacrement, les processions publiques, etc... 1777.

736. 1459-1460

In-8°, 44 feuillets, papier.

« *Registre de visitacion pour l'an 1459* ». - Fol. 1 recto, menues dépenses, en français ; - fol. 2 recto et ss., menues mentions en latin, sur les localités visitées en 1459-60, sous cette forme : *die XXIII junii anno Domini millesimo CCCCLIX, dominus [episcopus] prolongavit terminum ad faciendum homagium, etc. usque ad festum sancti Marcialis..... Ces localités sont : Saint-Augustin, Cosnac, Brive, Beaulieu, Bort, Saint-Robert, Chambon, Saint-Germain, La Tour-Saint-Austrille, Nouic, Aureil* ; - fol. 9 recto et ss., *Missiones et expense facte in cursu visitationis incepte die quinta octobris anno Domini millesimo CCCCLIX^o* ; - fol. 23 recto et ss., *Recepta facta per Me Marcialem Juvenis in cursu visitationis...* ; - fol. 26 recto et ss., *Fabrice et Emende* ; - fol. 28 recto et ss., *Emende et Extraordinaria* ; - fol. 34 recto et ss., *Sequentes fuerunt tonsurati in cursu visitationis incepte die Versomensis octobris anno Domini M^o CCCCLIX^o*.

737. 1495

In-8°, 52 feuillets, papier.

Regestrum visitationis facte in archipresbiteratibus infrascriptis per commissarios reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis Dei gratia Lemovicensis episcopi, anno Domini millesimo CCCC nonagesimo quinto. - Fol. 1 verso, *Sequuntur ecclesie visitate in archipresbiteratibus sequentibus..... per venerabiles et discretos viros magistros Johannem Texerandi, in sacra pagina ad licentiam presentatum, canonicum ecclesie Lemovicensis ; Mathurinum Bourchaudi, in utroque jure baccallarium, canonicum ecclesie secularis et collegiate Sancti-Petri de Dorato Lemovicensis diocesis ; Petrum de Perpirolio, in decretis licenciatum, auditorem*

causarum reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis Dei gratia Lemovicensis episcopi, in archipresbiteratibus Combrallie et de Albuconio; Leonardum Romaneti, in decretis licenciatum, archipresbiterum de Lubersaco; Antonium de Laborezio, in decretis bacallarium, capellanum de Pionaco, et Johannem de Venaco, in decretis bacallarium, presbiteros et procuratores, et nomine procuratorio prefati reverendi domini..... precto ipsius reverendi domini in hos actus visitatores, virtute cujusdam facultatis apostolice eidem reverendo domino per sanctam sedem apostolicam concessa. - Mentions très sommaires, avec indication des droits perçus auprès de chaque église. Les archiprêtres visités sont ceux de Bénévent, Combraille, Aubusson, Saint-Exupéry, Rancon, Saint-Paul, Gimel, Chirouse, Saint-Junien. - Fol. 39 recto et ss., mentions de diverses dépenses, en français ; - fol. 44 verso et ss., notes relatives à quelques prêtres concubinaires ; - fol. 46 recto et ss., visite de l'archiprêtre de Saint-Junien, avec indication des injonctions faites aux curés en ce qui touche les réparations à faire à leurs églises, les ornements à acheter, les fonts baptismaux à couvrir, etc.

738. 1600-1601

In-4°, 71 feuillets, papier.

Registre contenant les pièces suivantes : fol. 1 recto, lettres du roi à l'évêque de Limoges « pour le fait de la visite » du diocèse. Paris, 18 avril 1600 ; - verso, formule des « mandements » et « interdictions », délivrés par l'évêque en vue de la susdite visite ; - fol. 2 recto, ordonnance de l'évêque nommant Me François Esclache, curé de Beaumont de Felletin, son vicaire député « au fait de la présente visite ». Limoges, 12 nov. 1600 ; - fol. 3 recto et ss., procès-verbaux de l'état des églises visitées, à savoir La Tour-Saint-Austrille, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Yrieix-les-Bois, Saint-Dizier, Saint-Victour, Yssoudun en Combraille, Glénic, La Chapelle-Taillefert, Fransèches, Sainte-Feyre, La Chapelle-Saint-Martial, Betestes, La Saulnière, Saint-Laurent, Saint-Eloi, La Roche-Malvalèze, Saint-Sulpice-le-Dunois, Lespinas, Gartempe, Fresselines, Saint-Martin de Malhères, La Celle-Dunoise, Saint-Hilaire-Château, Nozerolles, Nozerines, Saint-Priest près Beaulieu, Saint-Médard en Combraille, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Viersat, La Chapelle-sous-Lépaud, Gouzognat, La Celle près Gouzon, etc. - (Sur la couverture du registre, en lettres capitales) : *Quid vos curatis miseris mala tanta paratis?*

739. Première moitié du XVIII^e siècle

5 pièces + 1 cahier in-12 (imprimé), 16 pages, papier.

Mémoire des principaux chefs qu'il faut observer dans la visite touchant l'état des églises et particulièrement des paroisses, en 10 art., s. date (16 pp. in-12). - Autre Mémoire des principaux chefs qu'il faut observer... (placard). - Tableaux sur colonnes, à remplir par le visiteur d'église (placard). - Commission de Mgr l'évêque de Limoges pour faire la visite des archiprêtres (placard). - (N.-B.) La plupart de ces pièces font mention de Mgr Charpin de Génétines, évêque de Limoges jusqu'en 1729.

740. XVIII^e siècle

13 pièces, papier.

Notes sur quelques chanoines ; écriture du XVIII^e s. - Trois « catalogues » des curés et vicaires visités es années 1763-64, avec notes sur le caractère, les mœurs, les talents de chacun d'eux. - « Liste des anciens prêtres non pourvus », avec notes comme ci-dessus ; s. date. - Deux autres relevés du même genre, plus sommaires ; s. dates.

741. 1728-1771

4 pièces + 3 cahiers in-8°, 14, 21 et 12 pages, papier.

Procès-verbaux des visites faites par les délégués de l'évêque : du monastère des religieuses du Dorat, 1728 ; - de l'église de Villefavard, 1743 ; - de l'église de Pressignac, 1752 - de l'église d'Eyjeaux, 1762 ; - de la chapelle des Croix à Lastours, 1771. - Procès-verbaux des visites de l'archiprêtre de Nontron, 1734.

742. 1762-1765

3 pièces + 4 cahiers in-4°, 36, 21, 37 et 26 feuillets, papier.

Mémoriaux de la visite faite par Mgr du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges : des archiprêtres de Saint-Junien et Rancon, à partir du 7 juin 1762 ; - des archiprêtres de Limoges, Nontron et La Meyze, à partir de mai 1763 ; - des archiprêtres de La Meyze et Lubersac, à partir d'août 1763 ; - des archiprêtres de Rancon et d'Anzême, en 1764 ou 1765.

Ces quatre cahiers ont été publiés intégralement par A. Leroux, *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, 1886, p. 333-455. Il manque à cette publication trois feuillets, retrouvés depuis lors dans une autre liasse et concernant neuf localités de l'archiprêtre d'Anzême, à savoir : « *JALESCHE*. M. Gilbert-Amable Maubert de Rioux, prêtre du diocèse de Clermont en 1729, curé en 1751. Bon prêtre, sujet médiocre. Vicaire, point. Généralité, Moulins. Sénéchaussée, Guéret. Communians, 240. Patron, M. le trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom. Décimateur, M. le curé. Seigneur, M. Peyrot de Monneroux. Gentils-hommes, point. Orient, Clugnac, une lieue. Midi, Ladapeyre, une et demie. Nord, Beteste, une et demie. Couchant, Saint-Disier-les-Domains, une lieue. † *JOUILLAC*. M. Jacques Maillaura, prêtre en 1759, curé en 1761. Bon prêtre, sujet très médiocre à tous égards. Vicaire, point. Généralité, Moulins. Sénéchaussée, Guéret. Communians, 850. Patron, le roy. Décimateurs, le prieur d'Anzême, M. l'abbé Chibert, les chanoines de Guéret. Seigneur, M. de Madot, Gentilshommes, point, Orient, Châtelus, une lieue et demie. Midi, Glénic, 3/4 de lieue. Nord, Champ-Sanglard, demie lieue. Couchant, Anzême, une lieue. † *TERSILHAC*. M. Louis Gognier, prêtre en 1754, curé en 1760. Talens médiocres, un air avantageux, caractère vif et dissipé. Il a eu beaucoup de contestations avec M. de Beaumont, son seigneur ; cependant, les choses vont actuellement assez doucement. Vicaire, point. Généralité, Bourges. Sénéchaussée, Issoudun. Communians, 200. Patron, le roy. Décimateur, M. de Beaumont. Seigneur, idem. Gentilshommes, idem. Orient, Nouzerines, 3/4 de lieue. Midi, Viviers, demie-lieue. Nord, La Cellette, idem. Couchant, Sazeraï de Bourges, demie-lieue. † *LA CELETTE*. M. Pierre Charbonnier, prêtre en 1729, curé en 1731. Vicaire, point. Généralité, Bourges. Sénéchaussée, Issoudun. Communians, 400. Patron, M. l'abbé de Charoux. Décimateurs, M. de Lacellette, le commandeur de Viviers, M. le curé. Seigneur, M. de Noblet de Lacellette. Gentilshommes, idem. Orient, Betête, une lieue. Midi, Viviers, 1/2 lieue. Nord, Nouzières, une lieue. Couchant, Genouillac, une lieue ». - Autre feuillet pour La Bregère, Soubrevas, Le Palais, Panazol et Uzurat.

743. Visites d'églises et de chapelles, faites en vertu d'une commission de l'évêque. 1638-1769

Ordinations

1 G 744-747 Ordinations.

1571-1788

744. 1571-1758

5 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier (impr.).

Lettres imprimées (les blancs remplis à la main) de tonsure et de prêtrise, délivrées par Messgr. Henri de la Marthonie, d'Urfé, XVII^e s. ; - de l'Isle du Gast et Coëtlosquet, XVIII^e s.

745. 1655-1769

1 pièce, + 11 cahiers, in-8°, papier.

Six cahiers oblongs portant les noms et prénoms des clercs ordonnés par l'évêque, 1655-61. - « *Liste des prêtres qui ont été interrogés pour être approuvés pour la confession en janvier 1722* ». - Quatre cahiers in-8°, portant les noms et prénoms des clercs ordonnés par l'évêque, 1730-49. - Cahier, sans titre, qui paraît un relevé alphabétique des prêtres du diocèse, avec la date de leur ordination de 1745 à 1769. Contraintes Les documents du XVII^e sont en mauvais état.

746. 1759-1788

78 pièces, papier (75 imprimées).

Lettres imprimées (les blancs remplis à la main) de tonsure et de prêtrise, délivrées par Mgr Duplessis-d'Argentré.

747. Lettre de prêtrise en faveur de Jean de Massaloux. 1748

Collations, unions, démissions

1 G 748-753 Bénéfices.

1371-XVIII^e s.

748. Collations de bénéfices et prises de possession. 1470-1694

7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 sceau.

Saint-Julien-de-Vendonnays, 1470 ; - Sainte-Croix de Pierrebuffière, 1474 ; - Saint-Just, 1505 ; - vicairie de La Moitine à Limoges, 1534 ; - Saint-Pardoux, près Razès, 1566 ; - archiprêtré de Nontron avec ses annexes d'Oradour et Vayres, 1571 ; - officialité de Brive, vers 1585 ; - Beaune, 1591 ; - doyenné de Saint-Germain, 1599 ; - Saint-Pardoux, 1600 ; - Saint-Martin de Chagnac et Séreilhac, 1601 ; - Saint-Just, 1604 ; - Massignac, 1612 ; - archidiaconé de Malemort, 1621 ; - Les Chézeaux, 1694.

749. Collations de bénéfices et prises de possession. 1706-1780

5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 sceau.

La Chapelle-Taillefert, Teyjat, la prévôté d'Eymoutiers, Courbefy, et Neuvic, 1706 ; - vicairie de N.-D. de Preuilley, 1707 ; - prieuré de La Drouille-Noire, 1708 ; - vicairie de Fleurat, 1710 ; - Aubesaigne, 1716 ; - La Nouaille, Bort et Pont-Saint-Martin, 1729 ; - Nouaillac, 1735 ; - Saint-Sornin-la-Marche, 1749 ; - Soursac, La Geneytouse et Saint-Germain-Beaupré, 1754 ; - Burgnac, 1760 ; - Pressignac, Meymac et Davignac, 1761 ; - Brignac et Chavanac, 1762 ; - Janailac, 1763 ; - Mérignac, 1770 ; - Saint-Aignan de Versillac, 1772 ; - Coussac-Bonneval, 1773 ; - Royère, 1776 ; - Saint-Augustin, 1780.

750. Unions de bénéfices. 1371-1782

2 pièces, parchemin ; 95 pièces + 6 cahiers in-4° et in-8°, 22, 6, 6, 6, 8 et 12 feuillets, papier.

Procédures et pièces à l'appui concernant l'union : de l'hôpital de La Jonchère à la cure du lieu, 1371 ; - de la cure d'Adriers (dioc. de Poitiers) au chapitre du Dorat, 1608 ; - de la cure de Végennes à la communauté des Doctrinaires à Brive, 1629 ; - de la cure de Laplaud à celle de Roumazières, 1630 ; - de la cure de La Mongerie à celle de Faye, 1660 ; - du prieuré de Derses à la communauté de Saint-Bernard de Tulle, 1673 ; - du quart de dîmes de la paroisses de Lésignac-Durand au séminaire de la Mission à Limoges, 1674 ; - de la cure de Saint-Martin de Champmain à celle de Saint-Etienne de Noblat, 1703 ; - du prieuré de Tollet à l'abbaye de La Règle, 1706 ; - de la vicairie de Saint-Martin (paroisse de Saint-Priest) à la communauté de Bonlieu, 1711 ; - des prévôtés de Clergoux et Toy-Viam au chapitre de Brive, 1731 ; - de la prévôté d'Evaux à la Sainte-Chapelle de Riom, 1734 ; - de la prévôté de La Souterraine et bénéfices dépendants à la mense du chapitre Saint-Martial de Limoges, 1742 ; - de la cure de Soudaine à celle de La Vinadière, 1782.

751. Démissions et résignations. 1720-1786

97 pièces, papier.

Concerne : la vicairie des Chambons, 1720 ; les cures de Saint-Sulpice-les-Bois, 1740 ; Allasac, 1747 ; Auginiac, 1747 ; Saint-Germain-les-Vergnes, 1748 ; Saint-Bazile et Saint-Pierre-de-Vayres, le Haut-Châlus, Saint-Genest, 1749 ; Saint-Hilaire-la-Plaine, 1750 ; la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Moutier-Roseille, les cures de Pierrefitte, Teilloux, Millevaches, 1750 ; La Celle près Gouzon, Teilloux, 1751 ; Vayres, Saint-Denis-des-Murs, 1752 ; Aix, Saint-Setiers, 1753 ; Saint-Martial de Noblat, Saint-Mathieu, Saint-Estèphe, 1754, etc.

752. Collations de l'archiprêtré de Nontron ; des cures de Champniers, Beynat, La Roche-Malvalaise, Beaumont, Saint-Laurent-près-Limoges, Augne, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Michel-de-Veisse, Surdoux, Curemonte. 1517-XVIII^e s.

753. Résignation, collation et prise de possession de la cure de Nieul ; démission de la cure de l'Eglise-au-Bois. 1733-1773

Titres cléricaux

1 G 754-757 Titres cléricaux.

1263-1774

754. Titres cléricaux des sieurs Auconsul, Ballet, Bezanger, Celérier, Celière, Chastau, Chausseyt, Clary, Debiencourt, Debize, Delabarde, Denier, Devaure, Devaux, Duburguet, Ducros, Durand, Eymeric, etc. 1656

3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

755. Titres cléricaux des sieurs Périgord (1707), Teullier (1727), Mestadier (1731), Faugeron, Chenaud, Corneille, Masnyon, Decourteix, Brunet, Dubrac, Patier, Pecaud, Lavialle, Nespoux, Garal, Lamy, Coudéry, Genty, etc. 1707-1734

1 pièce, parchemin ; 115 pièces, papier.

756. Titres cléricaux des sieurs Choppy, Pouyat, Villemounié, Lombardie, Chenaud, Teullier, Mitraud, Nadaud (Joseph), Dumaret, de Beauvoire, Jarry, d'Alboy, Robert, Tarrade, Petit, Delachassaigne, Bétolaud (1734), etc. ; - Degains (1767), J. -B. De Mazade (1774). 1734-1774

98 pièces, papier.

757. Jean Taurue, Pierre Marceyrat, Jean Valette, Charles Picot, Jean Rondet, Robert Lagorse. 1263-1743

Vicaires auxiliaires

1 G 758-765 Vicaires auxiliaires.

1447-1787

758. Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Ajain, 1682 ; Aix, 1754 ; Ambazac, 1759 ; Banize, 1787 ; Beaulieu, 1682-1761. 1682-1787

1 pièce, parchemin ; 30 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 24, 12 et 27 feuillets, papier.

759. Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Bellegarde, 1767 ; Beteste, 1782 ; Biennat, 1770 ; Bonnat, 1687 ; Brivezac, 1691 ; Brigueil-le-Chantre, 1772 ; Le Buis, 1752. 1687-1782

44 pièces + 8 cahiers in-4° et in-8°, 26, 39, 9, 10, 12, 12, 18 et 12 feuillets, papier.

760. Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et autres pièces concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Champniers, 1868 ; La Chapelle-aux-Saints, 1719-20 ; La Chapelle-Taillefert, 1763-77 ; Clugnac. 1688 ; Compreignac, 1685 ; Coussac-Bonneval, 1690 ; Cromac, 1779 ; Cussac, 1720 ; Dun-le-Palleteau, 1671-1769 ; Droux, 1726. 1671-1777

1 cahier in-8°, 14 feuillets, parchemin ; 55 pièces et 2 cahiers in-4°, 16, 17 feuillets, papier.

761. Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Flavignac et Les Cars son annexe, 1691 ; Folventour, 1786 ; Saint-Frion, 1760 ; Genouillac, 1733 ; Janailac, 1787 ; Jouillac, 1769 ; Lachaux, 1447 ; Lanteuil, 1687 ; Lourdoueix-Saint-Michel, 1772. 1447-1787

41 pièces + 4 cahiers in-8°, 7, 13, 21, 15 feuillets, papier.

762. Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Magnac Laval, 1762 ; Maisonnais, 1767 ; Masléon, 1691 ; Méasnes (?), 1759 ; Meuzac, 1755 ; Meymac, 1688 ; Montrol-Senart, 1697 ; Moutier-Ventadour, 1749 ; Nontron, 1687 ; Pontarion, 1777 ; Razès, 1688. 1687-1777

43 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8, 27, 8 et 8 feuillets, papier.

763. Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Saint-Alpinien, XVIII^e s. ; Saint-Georges-la-Pouge, 1780 ; Saint-Goussaud, 1768 ; Saint-Hilaire-Bonneval, 1697-1784 ; Saint-Laurent-sur-Gorre, 1712-1720 ; Saint-Marc-à-Frongier, 1734 ; Saint-Martial-de-Lavalette, 1772 ; Saint-Maurice, 1687 ; Saint-Michel-Laurière, 1766 ; Saint-Quentin, 1756 ; Saint-Pierre à Saint-Junien, 1707-87 ; Saint-Salvadour, 1681 ; Saint-Sornin-Magnazeix, 1750 ; Saint-Yrieix-le-Déjalat, 1743. 1687-1787

72 pièces + 7 cahiers in-4° et in-8°, 8, 15, 8, 8, 16, 15 et 20 feuillets, papier.

764. Requêtes, procès-verbaux, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies auxiliaires des paroisses de : Salagnac, 1746 ; Sermur,

1778 ; La Souterraine, 1686-1753 ; Turenne, 1686 ; Ussac, 1750 ; Veyrac, 1761.
1686-1778

14 pièces + 5 cahiers in-4° et in-8°, 12, 30, 19, 6 et 26 feuillets, papier.

765. Saint-Etienne-aux-Clos, Dun-le-Palleteau. 1759-1769

Prêtres communalistes

1 G 766-768 Prêtres communalistes.

1652-1787

766. Règlements, requêtes, procédures et pièces diverses concernant les prêtres communalistes de : Aixe, Aubusson, Bellac, Châteauponsac, Dompierre, Eymoutiers, Guéret. 1687-1771

27 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 74, 7 et 10 feuillets, papier.

767. Requêtes et règlements concernant les prêtres communalistes des églises de Saint-Michel et Saint-Pierre à Limoges. 1759-1769

10 pièces, papier.

768. Requêtes, règlements, transactions, états des receveurs, mémoires et pièces diverses concernant les prêtres communalistes de : Magnac-Laval, Moutier-Felletin, Royère, Salagnac (Grand-Bourg de), Saint-Léonard, Turenne et Ussel. 1652-1787

26 pièces, papier (1 imprimée).

Curés de paroisses

1 G 769-774 Curés de paroisses.

1471-XVIII^e s.

769. Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de : Ahun, Arrènes, Ars, Auginiac, Auzances, Beaulieu, Beaune, Berneuil, Beynat, Beyssenat, Les Billanges, Blanzac, Bonnat, Bonnesaigne, La Borne, Brigueil-le-Chantre, Burgnac, Bussière-Galant, Bussière-Nouvelle. 1471-XVIII^e s.

1 pièce, parchemin, 54 pièces + 5 cahiers in-4° et in-8°, 22, 8, 7, 9 et 7 feuillets, papier ; 1 sceau.

770. Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Chaillat, Châlus, Chambouchart, Champnétery, Chastaing, Chauffour, Châteauponsac, Chénérailles, Clairavaux, Collonges, Comprégnac, Cornil, La Cour près Aubusson, Cromac, Cublat, Le Dorat, Etagnat, Excidioux, Eyburie, Felletin, Folles, Janailhac, La Jonchère. 1546-XVIII^e s.

1 pièce, parchemin ; 65 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 6, 10 et 10 feuillets, papier.

771. Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Lageyrat, Laplaud, Laurière, Laval, Lésignac-Durand, Limoges (Saint-Michel-des-Lions, Saint-Michel-de-Pistorie, Saint-Pierre-du-Queyroix), Magnac et Meuzac Maillac, Mansac, La Meyze, Montaigut-le-Blanc, Montbrun, Monteil-au-Vicomte, Mounisme, Moutier-Roseille, Murat. 1559-XVIII^e s.

55 pièces + 4 cahiers in-4° et in-8°, 5, 6, 11 et 22 feuillets, papier.

772. Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Nantiat, Nieul, Nontron, Panazol, Pérois, Peyrat près Bellac, Pierrefitte, La Porcherie, Pradeau, Queyssac, Rochechouart, La Roche-l'Abeille, La Rochette, Royère, Rosiers et Masléon, Salagnac (Grand-Bourg de), Segonzac, Sornac, Soudeilles, La Souterraine, Sussac. 1548-XVIII^e s.

75 pièces + 7 cahiers in-4° et in-8°, 7, 5, 5, 6, 8, 10 et 6 feuillets, papier (1 imprimée).

773. Pièces diverses concernant la conduite, les intérêts ou les querelles des curés ès paroisses de Saint-Auvent, Saint-Cyr, Saint-Dézéry, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Hilaire du Peyroux, Saint-Jouvent, Saint-Laurent-sur-Gorre, Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Pardoux-d'Arnet, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Sulpice près Meymac, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Symphorien, Sainte-Trie, Saint-Trojan, Saint-Vaury, Thauron et Pontarion, Ussel (avec mémoires importants sur l'église, le collège, l'hôpital, les confréries de pénitents, etc.), Viam, Veyrac, Villevalaix. XVII^e-XVIII^e s.

1 pièce, parchemin ; 82 pièces + 1 cahier in-4°, 5 feuillets, papier.

774. Conflits avec les habitants des paroisses de Chatain, Courleix, Saint-Germain-La-Volps, Yssandon ; le syndic fabricant de Saint-Angel. 1696-1768

Chapitres et collégiales

1 G 775-776 Chapitres et collégiales.

1620-1781

775. Requêtes, règlements, mémoires, procédures et pièces diverses concernant les chapitres de : La Chapelle-Taillefert, Le Dorat, Eymoutiers, Limoges-cathédrale, Moutier-Roseille. 1650-1781

1 cahier in-8°, 6 feuillets, parchemin ; 43 pièces, papier.

776. Fulminations de bulles, requêtes, règlements, procès-verbal de visite et pièces diverses concernant les chapitres de : Saint-Germain, Saint-Junien, Saint-Léonard, Saint-Yrieix, Uzerche. 1620-1771

1 pièce, parchemin ; 31 pièces + 2 cahiers in-4° et in-8°, 10 et 11 feuillets, papier.

Abbayes et communautés d'hommes

1 G 777-780 Abbayes et communautés d'hommes.

1330-XVIII^e s.

777. Fulminations de bulles, procurations, prestations de serment, actes de bénédiction et pièces diverses concernant les abbayes ou monastères d'Aubazine, Beaulieu, Bénévent, Bonlieu, Bonnaigue, Brive, La Colombe. 1528-1789

1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

778. Procédures, requêtes, mémoires et pièces diverses concernant les abbayes ou monastères de Grandmont, Lesterps, Meymac, Nontron, Port-Dieu, Uzerche. 1330-1787

3 pièces, parchemin ; 49 pièces + 1 cahier in-4^o, 18 pages, papier.

779. Requêtes, ordonnances, procédures et pièce diverses concernant divers établissements de Limoges : les Feuillants, Saint-Augustin, Saint-Martin, les Grands-Carmes, les Jésuites, les frères Mineurs, les Oratoriens, les Récollets de Saint-François. XVII^e-XVIII^e s.

16 pièces + 1 cahier in-4^o, 10 feuillets, papier.

780. Abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges : procès-verbal de visite concluant à l'union du prieuré de Glénic à la mense commune de l'abbaye. 1611

1 G 781-782 Prieurés et prévôtés d'hommes.

1576-XVIII^e s.

781. Provisions, fulminations de bulles, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les prieurés de Beauvais, Le Boulongnie, Le Breuil, Bussière, La Celle près Gouzon, La Croix de Lastours, Jalèches, Marsac, Montaignol, Montmorillon, Les Salles, La Saulière, Saint-Angel, Sainte-Catherine d'Ars (paroisse de Folles), Saint-Dizier. 1592-1785

2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

782. Fulminations de bulles, requêtes, procès-verbaux et pièces diverses concernant les prévôtés d'Eymoutiers, La Faye, Linards, Saint-Junien et Saint-Ybard. 1576-XVIII^e s.

2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

Abbayes et communautés de femmes

1 G 783-791 Abbayes et communautés de femmes.

783. Procédures, certificats, ordonnances, fulminations de bulles et pièces diverses concernant les abbayes des Alloix, de Bonnesaigne, Boubon et La Règle. 1655-1784

1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

784. Procès-verbaux d'examen des Clairettes de Limoges, Nontron et Saint-Yrieix. 1754-1785

13 pièces, papier.

785. Procès-verbaux d'élection et d'examen, états de situation et pièces diverses concernant les Filles Notre-Dame de Limoges, Saint-Junien et Saint-Léonard. 1647-1777

22 pièces, papier.

786. Mémoires, requêtes, élections, procès-verbaux, états de biens et pièces diverses concernant les Ursulines de Beaulieu, Brive, Eymoutiers, Limoges, Pierrebuffière et Ussel. 1649-1789

59 pièces, papier.

787. Examens, prises d'habit et professions des religieuses hospitalières de Saint-Alexis à Limoges et La Souterraine. 1765-1776

28 pièces, papier.

788. Procès-verbaux, élections, comptes et pièces diverses concernant les religieuses hospitalières de Confolens (ordre non indiqué), de Guéret (règle de Saint-Augustin), et de Magnac-Laval (dominicaines). 1740-1775

32 pièces + 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier.

789. Mémoires, lettres, comptes, ordonnances et pièces diverses concernant les Filles de la Croix de Bellac, les religieuses de l'Union chrétienne de Bellac, les religieuses de l'Immaculée Conception al. De la Sainte-Vierge de Bort, les Filles de la Croix de Chabanais, les Filles de l'Union chrétienne de Chabanais, les Bénédictines du Dorat, les Trinitaires du Dorat, les Visitandines de Limoges. 1665-1787

30 pièces + 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier (1 imprimée).

790. Etat des religieuses du diocèse de Limoges, sous forme de questionnaire imprimé demandant : le nom de la communauté, son ordre, sous quelle juridiction elle est, la date de son établissement, celle de ses lettres patentes, la qualité de la supérieure : si elle est abbesse, prieure perpétuelle ou triennale, le nombre des religieuses professes, celui des sœurs converses, celui des novices, celui des postulantes, celui des pensionnaires, celui des dames retirées : leur âge

et la pension qu'elles payent, les revenus de la communauté, ses dettes actives, ses dettes passives. 1750

25 pièces, papier.

791. Procès-verbal concernant une religieuse de la Règle réfugiée dans le couvent des Filles de Notre-Dame de Limoges ; interrogatoires de novices aux Filles de Notre-Dame de Saint-Junien, aux Clairettes de Saint-Yrieix et aux Ursulines de Brive ; règlement pour les soeurs de Saint-Alexis de La Souterraine. 1648-1784

Confréries

1 G 792-800 Confréries.

1301-1789

792. Arrêt du Conseil privé du roi obtenu par M. de La Fayette, évêque de Limoges, au sujet de la procession des confréries de pénitents, 1643. - Requête du curé de Saint-Pierre-du-Queyroix et ordonnance conforme de l'évêque au sujet de la présence des six confréries de pénitents aux enterrements, 1736. - Règlement épiscopal pour les confréries de pénitents et autres du diocèse de Limoges, 1738. - Copie des certificats fournis par les curés des paroisses de Limoges où sont établies des confréries de pénitents, 1781. - Mémoire adressé en commun par les confréries de pénitents de Limoges à M. Amelot, secrétaire d'Etat. Sans date. - Requête des bailes de la confrérie des Ames du purgatoire de Saint-Michel-des-Lions contre les confréries de pénitents au sujet du droit de porter les cordons aux enterrements, 1784. 1643-1784

8 pièces, papier (1 impr.).

793. Confréries de dévotion de Limoges. 1301-1786

4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

Reconnaissance de rente faite aux bailes de la confrérie du Saint-Esprit in castrecto Lemovicensi, fév. 1300, n. st. 1301. - Subbation de maisons appartenant à la confrérie du Corps de Christ ou des Anges en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, 1405. - Institution de la confrérie de Notre-Dame du Chapelet en l'église de La Règle par l'évêque de Limoges, 1501. - Donation faite à la confrérie de Saint-Joseph qui se célèbre au couvent des Cordeliers de Limoges, 1566. = Requêtes, contrats, ordonnances et pièces diverses concernant les confréries : du Saint-Sacrement de l'autel ou des Anges en l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1633-36 ; - de Saint-Crépin en l'église des Carmes des Arènes, 1703 ; - du Saint-Sacrement en l'église de Saint-Michel-des-Lions, 1713-40 ; - de Notre-Dame de La Courtine près l'église de Saint-Martial, 1741 ; - des Ames du purgatoire en l'église de Saint-Michel-des-Lions, 1735-60 ; - de l'Amende honorable au Saint-Sacrement en l'église des PP. Augustins, 1757-70 ; - des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à Limoges, 1761 ; - du Stabat en l'église Sainte-Félicité du Pont-Saint-Martial, 1762-63 ; - des Artisans en l'église du Collège (vers 1765) ; - de Saint-Symphorien en l'église de Sainte-Félicité, 1767-86 (avec pièces plus anciennes à l'appui). Contraintes Pièce de 1301 (n.s.) en mauvais état.

794. Confréries de dévotion du diocèse. 1641-1787

42 pièces, papier.

Requêtes, règlements, contrats et pièces diverses concernant les confréries : du Très-Saint-Sacrement à Bornet, 1748 ; - de Saint-Crépin à Bourgneuf, 1750 ; - du Très-Saint-Sacrement à Boussac-les-Eglises, XVIII^e s. ; - de Notre-Dame à Champeix, 1786-87 ; - de l'Assomption et du Rosaire à Dun-le-Palleteau, 1786 ; - du Saint-Sacrement à Felletin, 1694 ; - de Notre-Dame à Fransèches, 1774 ; - des saints Pierre et Paul à La Graulière, XVII^e s. ; - de Saint-Roch à Meuzac, 1708 ; - de Saint-Léon, Saint-Léobon et Saint-Roch à Méasnes, 1747 ; - de l'église de Notre-Dame à Nontron, 1746-77 ; - du Rosaire et de Notre-Dame des Agonisants à Panazol, 1686 ; - du Saint-Sacrement à Pageas, 1740 ; - des Cornards à Payzac, 1770 ; - du Rosaire à Sauviat, 1641 ; - des Ames du purgatoire à Royère, 1701 ; - du Saint-Sacrement à Saint-Germain, 1685 ; - de Saint-Joseph à Saint-Junien, 1770 ; - de Saint-Jacques et Saint-Blaise à Saint-Léonard, 1660 ; - du Rosaire à Uzerche, 1731 ; - du Très-Saint-Sacrement au Vigen, 1783.

795. Confrérie du Sacré-Coeur de Jésus en l'église de Saint-Etienne à Saint Léonard : pièces relatives à son établissement. 1771

796. Confréries de pénitents de Limoges. 1611-1787

44 pièces + 1 cahier in-fo, 6 feuillets, papier.

Bulles, requêtes, règlements et pièces diverses concernant les Pénitents blancs, 1611-76 ; - les Pénitents bleus, 1753-81 ; - les Pénitents feuille-morte, 1620-29 ; - les Pénitents gris, 1629-1787 ; - les Pénitents noirs, 1627-1781 ; - les Pénitents pourpres, 1662-1765 ; - les Pénitents rouges, 1661-1785.

797. Confréries de pénitents. 1645-1780

52 pièces, papier.

Requêtes, statuts, ordonnances et pièces diverses concernant les Pénitents blancs d'Ahun, Allasac, Bellac, Bellegarde, Chabonais, Chambon, Confolens, Donzenac, Guéret, Meymac, Saint-Léonard, Treignac et Ussel.

798. Confréries de pénitents. 1644-1789

26 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

Requêtes, statuts, ordonnances et pièces diverses concernant les Pénitents bleus de Beaulieu, Eymoutiers, Felletin, Meymac, Meyssac, Peyrat, Saint-Junien, Saint-Léonard et Ussel.

799. Confréries de pénitents. 1663-1786

46 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

Requêtes, statuts, ordonnances et pièces diverses concernant les Pénitents noirs d'Aixe, Aubusson, Brive, Châteauponsac, Collonges, Felletin et Guéret.

800. Confréries des Pénitents noirs de Guéret : établissement et statuts. 1673

Petites écoles, collèges, séminaires

1 G 801-802 Petites écoles.

1682-1784

801. Contrats, requêtes, autorisations, délibérations et actes divers concernant les petites écoles et les préceptoriales de : Allasac, Le Dorat, Dun-le-Palleteau, Eymoutiers, La Souterraine, Saint-Vaury et Saint-Yrieix. 1682-1784

13 pièces + 1 cahier in-4°, 5 feuillets, papier.

802. Permissions d'enseigner dans le diocèse de Limoges et dans celui de Bourges, délivrées à un maître d'école. 1731

1 G 803-805 Collèges.

1617-1786

803. Collèges divers. 1617-1786

1 pièce, parchemin ; 29 pièces (1 imprimée) + 2 cahiers in-4°, 5, 6 feuillets, papier.

Bellac : contrat d'établissement des PP. de la Doctrine chrétienne au collège de la dite ville, 11 oct. 1648 ; - enregistrement, sur requête, d'un bref du pape accordant aux PP. de la Doctrine chrétienne d'être reçus aux ordres sous le titre de leur congrégation, 5 mai 1661. = Brive : nomination d'un syndic du « *séminaire* » de la dite ville, faite par haut et puissant seigneur Gabriel-Honoré, comte de Cosnac, chevalier, sgr. de Cosnac, comme héritier du droit que s'est réservé, par actes des 10 avril 1647 et 3 juillet 1651, feu noble Clément de Cosnac, sieur de Saint-Germain, archiprêtre de Brive, 1756 ; - ordonnance épiscopale portant transfert, sur requête, du petit séminaire de Cublat en la ville de Brive, 1669. = Felletin : ordonnance épiscopale autorisant, sur requête, la fondation d'un « *petit séminaire* » à Felletin, 12 mars 1685 ; - Extrait du catalogue des messes que le « *collège* » de la dite ville doit faire dire chaque année ; s. d., écriture de la fin du XVIIe s. ; - lettre du sieur Autier, principal, relative au même objet, 1772 ; - ordonnance épiscopale y relative, 1773. = Limoges : thèse de philosophie dédiée à J.-G. du Coetlosquet, évêque de Limoges, par Léonard Destreys, clerc d'Eymoutiers, élève du collège des Jésuites de Limoges, 1742. = Magnac-Laval : requêtes et règlements relatifs au collège de la dite ville, 1675-82 ; - mémoire présenté à l'évêque au sujet du dit collège, 1786. = Ussel : ordonnance épiscopale donnée sur requête de visiter la chapelle du « *séminaire* » dit de Ventadour, transféré à Ussel, juin 1696 ; - autorisation de bénir la dite chapelle, juillet 1696 ; - délibérations, mémoires, règlements et actes divers relatifs au dit « *collège* », 1779-85. = Ventadour : contrat de fondation du séminaire de Ventadour par Anne de Lévy, seigneur du lieu, 29 janv. 1617.

804. Collège de Treignac. 1652-1782

22 pièces + 2 cahiers in-4° et in-8°, 5 et 5 feuillets, papier.

Délibérations consulaires et contrats divers relatifs au dit collège, 1652-62. - Contrat d'établissement des PP. de la Doctrine chrétienne au dit collège en vertu d'un accord avec les consuls, 29 mars 1663. - Autres actes y relatifs, 1673. - Lettres, comptes et actes divers relatifs au dit collège, 1777-82.

805. Délibération des habitants de Felletin touchant la réorganisation du collège : transaction entre les consuls de Felletin et les prêtres de la communauté de Beaumont-de-Felletin : nomination d'un principal du collège d'Ussel. 1689-1782

1 G 806 Séminaires.

XVIII^e s.

3 pièces, papier.

Séminaires des Ordinands. - Requête de Pierre Raymond d'Eymoutiers à l'évêque de Limoges pour être admis à titre gratuit au séminaire des Ordinands. Ecriture du XVIII^e s. - Liste des jeunes gens du diocèse de Limoges en cours d'étude dans les séminaires de Paris, à Saint-Sulpice, aux Philosophes, au Petit séminaire, à la petite communauté de Laon, aux Trente-Trois, à Saint-Firmin, 1783 et 1785.

Hôpitaux

1 G 807-810 Hôpitaux.

1164-1778

807. Hôpitaux divers. 1671-1775

1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

Requêtes, ordonnances, délibérations, accords, procédures et pièces diverses concernant les hôpitaux de : Allasac, Bellac, Boussac, Bort, Brive, Confolens, Le Dorat et Guéret.

808. Hôpitaux divers. 1678-1775

41 pièces + 4 cahiers in-4° et in-8°, 6, 7, 14, 6 feuillets, papier.

Testament, acte de fondation, requêtes, ordonnances, règlements et pièces diverses concernant les hôpitaux de : Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Nontron, Treignac et Ussel.

809. Limoges. 1164-1778

1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin ; 20 pièces + 1 cahier in-8°, 26 pages imprimées, papier.

Copies : d'une bulle d'Alexandre III, Senonis, VIII id. martii [1164], - d'une bulle de Lucius, janv. 1183 ; - d'une bulle d'Honorius III, déc. 1217 ; - d'une ordonnance d'Aymeric, évêque de Limoges, 1380, relative aux hôpitaux de la dite ville. - Mémoire sur les deux hôpitaux de Limoges, appelés de Saint-Martial et de Saint-Gérald. S. date ; première moitié du XVII^e s. - Contestation entre l'évêque de Limoges et les susdits deux hôpitaux touchant les droits de juridiction. S. date : première moitié du XVII^e s. - Actes divers relatifs à l'établissement de l'hôpital général de Limoges, 1659-60. - Recueil imprimé des « *lettres patentes du roy pour l'établissement d'un hôpital général des pauvres en la ville de Limoges* » et de divers actes subséquents, 1660-76. - Requête de Catherine Chavaille, veuve de Martial Daubusson, sieur du Verger, adressée à l'évêque de Limoges pour être admise à servir au Refuge de l'hôpital, 1691. - Procédures et pièces diverses, 1725-78.

810. Reconnaissance d'une somme de 352 livres reçue de l'évêque de Limoges pour servir à la construction du bâtiment de l'Hôpital-Dieu de Felletin ; procès-verbal de visite de l'hôpital de Meymac. 1689-1762

Administration des paroisses : fabriques, églises

1 G 811-815 Administration des paroisses.

XVIII^e s.

811. Fabriques (paroisses de A à L). XVIII^e s.

39 pièces + 3 cahiers in-4° et in-8°, 5, 5, 7 feuillets, papier.

Comptes rendus (avec pièces diverses à l'appui) par les fabriciens des églises de : Allasac, Auzances, Beaumont de Felletin, Bénévent, Bessines, Bugeat, Burgnac, La Chapelle-Espinasse, Chaillac, Châlus, Chamberet, Châtelus, Chénérailles, La Courtine, Egletons, Eyrein, Folles, Forges, Jardin, Javerdat, Jouillac, Limoges (Saint-Pierre-du-Queyroix), Le Lonzac.

812. Fabriques (paroisses de M à V). XVIII^e s.

1 pièce, parchemin ; 39 pièces + 3 cahiers in-4^o, 6, 8, 12 feuillets, papier.

Comptes rendus (avec pièces diverses à l'appui) par les fabriciens des églises de : Meilhards, Mérignac, Mourioux, Moutier-Felletin, Nailhac, Nontronneau, Le Palais, Panazol, Pierrebuffière, Rosiers, Salagnac (Grand-Bourg de), Saulgond, Saint-Christophe près Confolens, Saint-Gence, Saint-Georges-les-Pouges, Saint-Hilaire-les-Combes, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Léger, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Priest-les-Oulières, Saint-Priest-Taurion, Saint-Viance, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Vedrennes, Vigeois.

813. Réparations aux églises paroissiales (de A à M). XVIII^e s.

96 pièces + 2 cahiers in-8^o, 5 et 5 feuillets, papier.

Procès-verbaux de visite, ordonnances épiscopales, inventaires d'ornements, requêtes, contrats et pièces diverses concernant les réparations à exécuter dans les églises d'Arfeuille-Chastain, Arnac-Pompadour, Ars, Beaulieu, Beaumont de Felletin, Bellegarde, Bessines, Blessac, Boutezac, Brive (Saint-Martin de), Bussière-Nouvelle, La Celle-Barmontoise, Châlus-Bas, Chambon, Champagnac, La Chapelle-Espinasse, La Chapelle-aux-Saints, Chagnac, Charon, Chastain, Châteauponsac (Saint-Martin de), Châtelus, Chavagnac, Le Compas, Les Croix, Le Dorat, Dournazac, Eymoutiers, (N.-D. d'), Gartempe, La Graulière, Janailhac, Lépaud, Lesteps, Limoges, (chapelle du Crucifix d'Aigueperse), Lubersac, Lupersal, Lussac-les-Eglises, Mars, Moutier-Felletin.

814. Réparations aux églises paroissiales (de P à V). XVIII^e s.

114 pièces + 1 cahier in-8^o, 6 feuillets, papier.

Procès-verbaux de visite, ordonnances épiscopales, inventaires d'ornements, requêtes et pièces diverses concernant les réparations à exécuter dans les églises de Peyrat-la-Nonière, Puy-d'Arnac, Reterre, Retoueix, Rilhac-Lastours, Rochechouart, La Rochet-Malvaleize, Rougnac, Royère, Les Salles, Sannat, Savignac, Séreilhac, Séreilhac, Sermur, La Souterraine, Saint-Amand, Saint-Avid-de-Tarde, Saint-Bonnet, Saint-Dizier, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Genest, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Germain, Saint-Jal, Saint-Laurent, Saint-Léger, Saint-Léonard, Saint-Martial près Gimel, Saint-Martin, Saint-Maurice près La Souterraine, Saint-Médard, Saint-Michel-la-Borne, Saint-Priest près Beaulieu, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Sylvestre, Saint-Victorien, Saint-Ybard, Saint-Yrieix, Vacqueur, Varetz, Vidaillac, Vitrac, Thouron.

815. Fabrique de Rochechouart ; construction de l'église de Laroche-près-Feyt : réparations des églises de Thouron, Pionnat, Gorre, Reix, Cieux. 1751-1775

Chapellenies, vicairies, chapelles

1 G 816-819 Vicairies de messes ou chapellenies de dévotion.

1451-1787

816. Paroisses de A à L. 1626-1787

55 pièces + 4 cahiers in-4^o et in-8^o, 6, 5, 11, 8 feuillets, papier.

Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées dans les paroisses de : Allasac, 1691-1787 ; Berneuil, 1653 ; Beynac, 1697 ; Biennac, 1736 ; Bort, 1762-85 ; Château-Chervix, 1626 ; Le Compas, 1643 ; Confolens, 1684 ; Curemonte, 1758-62 ; Le Dorat, 1779 ; Egletons, 1742-44 ; Guéret, 1764-83 ; La Jonchère, 1745 ; Linards, 1726 ; Lissac, 1688 ; Lubersac, 1767.

817. Paroisses de Limoges.1481-1780

3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées en diverses paroisses de Limoges : vicairie de Guillaume de Meymac à Saint-Etienne, 1481 ; - de Me Jean Chouvaïn à Saint-André, 1506 ; - de Sainte-Catherine à Saint-Etienne, 1529 ; - de Me Jean Savy, à Saint-Domnolet, 1582 ; - des Barbarot à l'autel des Trois-Rois en l'église de Saint-Etienne, 1582 ; - de Me Hugues de Video à Saint-Pierre-du-Queyroix, des Vigenaux à Saint-Michel-des-Lions, des Boisse à Saint-André, 1584-88 ; - de Sainte-Radegonde à Saint-Gérald, 1552-97 ; - des Duboys à Saint-Pierre-du-Queyroix, 1610 ; - de la Massigogne en l'église de... (?), 1617 ; - des Barbarot à Saint-Etienne, 1622 ; - de Martin Soulier en l'église Saint-Jean, 1634 (?) ; - de l'évêque Aymeric à Saint-Etienne, 1654 ; - de Masléon à Saint-Etienne, 1677 ; - de Ahento à Saint-Maurice, 1712 ; - des Servières à Saint-Michel-des-Lions, 1732 ; - de Pulverelly à Saint-Etienne, 1755 ; - des Benoit à Saint-Michel-des-Lions, 1767-78 ; - du patriarche Lamy à Saint-Etienne, 1772 ; - des Clément à Saint-Pierre-du-Queyroix, 1779 ; - des Marteaux à Saint-Etienne, 1780.

818. Paroisses de M à V. 1497-1786

4 pièces + 1 cahier in-4°, 14 feuillets, parchemin ; 44 pièces + 1 cahier in-4°, 7 feuillets, papier.

Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées dans les paroisses de : Magnac, 1531 ; Nedde, 1757 ; Rochechouart, 1596-1786 ; Saint-Auvent, 1670 ; Soubrevas, 1497-1639 ; La Souterraine, 1636-1784 ; Veyrac, 1778.

819. Paroisses en « Saint- ». 1451-1783

33 pièces + 3 cahiers in-4°, 6, 27, 30 feuillets, papier.

Requêtes, procès-verbaux, règlements, ordonnances épiscopales et pièces diverses concernant les vicairies fondées dans les paroisses de : Saint-Hilaire-Peyroux, 1698-1770 ; Saint-Julien-le-Chatel, XVII^e s. ; Saint-Léonard, 1742-83 ; Saint-Pantaléon, 1774 ; Saint-Pierre-Château (à Eymoutiers), 1667 ; Saint-Sébastien en la principauté de Chabanais, 1715 ; Saint-Sylvestre, 1650 ; Saint-Yrieix, 1451-1753.

1 G 820-828 Chapelles domestiques et rurales.

1279-1788

820. 1279-1742.

1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier (1 impr.).

Concession d'une chapelle domestique, faite par l'évêque Gilbert au seigneur du Fa, pour son repaire situé ès paroisses de Saint-Maixent et Saint-Amand, 1279. - Circulaire de l'évêque de Limoges aux curés de son diocèse pour leur prescrire d'inviter les propriétaires de chapelles domestiques à produire leurs titres, mai 1709. - Ordonnance épiscopale mettant en interdit les chapelles domestiques qui n'ont pas encore produit leurs titres, juillet 1709. - Trois courts mémoires juridiques, par questions et réponses, sur les droits de l'évêque de Limoges en matière de chapelles domestiques, droits de bancs et tombeaux, 1742.

821. 1648-1708.

1 pièce, parchemin ; 110 pièces, papier.

Concessions faites sur requêtes par l'évêque à diverses personnes dans les paroisses de : Alleyrac, Lignerac, Arnac-Pompadour, Saint-Maurice près Crocq, Collonges, Pompadour, Chabanais (*ter*), Murat, Beyssat, Meyssac, Montrol-Sénard, Chabraix, Saint-Féréol, Davignat, La Celle, Chaillac, Saint-Fiel, 1648-78 ; - Juillac, Mérignac, Uzerche (prisons), Peyrissat, Oradour-sur-Vayres, La Villeneuve, Bussière-Galand, Tudeils, Saint-Solve, Saint-Priest-la-Plaine, Clergoux, Guéret, Estivals, Soursac, Roussines, Boutezac, Château, Saint-Gence, 1681-1708. Les concessions de chapelles domestiques et rurales, mentionnées dans les articles 1 G 821 et 822, auraient pu être intercalées dans les articles 1 G. 823 et ss. Nous avons cru toutefois devoir respecter le classement à part qui leur a été donné jadis et dont témoignent les dates décennales portées sur les chemises subsistantes.

822. 1716-1768.

86 pièces + 1 cahier in-8°, 7 feuillets, papier.

Concessions faites sur requêtes par l'évêque à diverses personnes dans les paroisses de : Rilhac-Rancon, Bussière-Boffy, Linards, Gentioux, Poussanges, Montaigut-le-Blanc, Limoges, Brive, Nonards, Larche, Mainsac, Brignac (*bis*), La Chapelle-Montbrandeix, Châlus-Haut, Genouillac, La Chapelle-aux-Saints, Les Forges, La Souterraine (hôpital), Saint-Aignan, Turenne, Moissannes, 1716-39 ; - Ussel (séminaire), Galamache, Javerlhac, Saint-Maxime de Confolens, Coussac-Bonneval, Le Dorat, Saint-Léonard, Perpezac-le-Noir, Saint-Junien, Saint-Ybard, Egletons, Les Salles, 1740-68.

823. 1602-1695.

5 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier.

Requêtes, procès-verbaux de visite, ordonnances, procédures et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de Magnac, La Tronche, La Mothe-Tersannes, Segonzac, Séreilhac, Vitrac, Guéret, Soudeilles, Saint-Martin-la-Méasne, Saint-Salvador, 1602-48 ; - Curemonte, Saint-Etienne-le-Droux, Albignac, Champniers, Massignac, Chamberet, Sioniac, La Celle-Dunoise, Beynat (*bis*), Nonars (*bis*), Turenne, Saint-Médard en Combraille (pour le Saillant), Mazeyrat, Nouic, Janailhac, 1651-75 ; - Les Salles, Ahun, Janailhac, Saint-Martin de Brive, Soursac, Asnières, La Tronche, La Nouaille en Marche, Journac, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Augustin, Blond, Saint-Georges-les-Landes, Auriac, La Bregère près Limoges (pour le château de La Bastide), N.-D. de Felletin, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Châteauponsac, Saint-Martial de Brigueuil, 1676-95.

824. 1702-1727.

113 pièces, papier.

Requêtes, procès-verbaux de visite, ordonnances, procédures et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de Bellac, Châteauponsac, Saint-Mesmin, Bussière-Dunoise, Cussac (pour le château de Cromières), Saint-Junien-les-Combes, Saint-Germain, Saint-Priest-Taurion, Berneuil (pour le château du Fraisse), Peyrilhac, Neuvic, Isle, Boisseuil (pour le château de Chalucet), Vigen, Daignac, Saint-Xantin, Saint-Maixent en Bas-Limousin, Saint-Priest-soux-Aixe, Evaux (maison de campagne des chanoines), Ussel, Turenne (*bis*), Saint-Yrieix-les-Bois (pour le château de Lespinasse), 1702-10 ; - Saint-Georges-Nigremont (pour le château des Ecurettes), Magnac-l'Étrange, Cussac, Clugnac, Peyrilhac, Nouailhac, Saint-Léger-la-Montagne, Sermur en Combraille, Yssoudun (pour le château de Haute-faye), Pionat, Felletin, Peyrilhac, 1711-20 ; - Royère (pour le château de Brignac), Vigeois, Neuvic, Chaillat, Vitrac, Verneuil, Colonges, Boutezac, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Yrieix près Bonlieu, Peyrat-la-Nonière, Reterre, La Rochette, Sannat, Arfeuille, Lépaud, Libersat (archiprêtre de Combraille), Aubusson, Saint-Maurice (pour le château des Brosses), Segonzac, 1721-27.

825. Mars-décembre 1731 (On trouve quelques pièces plus anciennes à l'appui des requêtes)

223 pièces, papier.

Requêtes, procès-verbaux de visite, ordonnances et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de Valière (pour le château de La Villeneuve), Chabanais, Champagnac (*bis*), Verneuil, Saint-Christophe, Saint-Méxant en Bas-Limousin, Nouic (pour le château du Fraisse), Nonars, Ussel, Saint-Germain-Beaupré (pour le château), Rilhac-Rancon, Saint-Xantin de Malemort, Gajoubert (pour le château de Montbas), Saint-Estèphe-le-Droux, Chirac, La Tourette, Saint-Julien (*bis*), Astaillac, Tarn-et-Aixe (pour le château de l'Aumônerie), Saint-Fréjoux-le-Majeur, Salon, Couzeix (pour le château de Texoniéras), Bessines, Saint-Merd, Saint-Hilaire-Bonneval, Altillac, La Roche près Feyx, Nieul, Peyrilhac, Bussière-Boffy, Saint-Aignan, Boisseuil, etc.

826. 1732-1788.

73 pièces, papier.

Requêtes, procès-verbaux et visite, ordonnances, procédures et pièces diverses concernant les dites chapelles ès paroisses de : Peyzac (pour le château de La Morélie), Saint-Viance, Palisse, Malleret, Massignac, Feix, Turenne, Laval, Aixe, Chaillat, La Tronche, Juillac, Ayen (pour le château de Lons), Seilhac, Nonars, Excideuil, Saran (pour le château de Bity), 1732-53 ; - La Porcherie, Saint-Pierre-de-Fursac (pour le château de Cros), La Celle-Dunoise, Ussel, Couzeix (*bis*), Janaillac, Gentioux, Bersac (*bis*), Saint-Priest-Ligoure (pour le château de Marginier), Mailhac, Saint-Bonnet (pour le château de Bagnac), La Graulière (*bis*), Nexon, 1755-69 ; - Saint-Sornin-la-Marche (pour la chapelle d'Aussebioux), Saint-Aignan, Collonges (pour le repaire de Beauregard), Le Vigen, Gartempe, Saint-Eloy, Saint-Silvain de Bellegarde, Dagnac, Guéret (pour l'oratoire de Cherdemont), Magnac, 1772-88. - (N. B. Les quatre dernières pièces sont sans date, d'une écriture du XVIII^e s.)

827*. Procès-verbaux de visite des dites chapelles par l'évêque de Limoges. 1741-1747

In-8°, 236 feuillets, papier.

Folios 231-236, tables des dites chapelles, au nombre de 292, rangées par années, avec renvoi aux feuillets.

828. Paroisses d'Affieux, Chasteaux, Nantiat, Roumazières, Saint-Fiel, Saint-Gilles-Les-Forêts, Saint-Salvador, Saint-Setier, Sarran, Turenne. 1731-1766

Tombeaux et bancs dans les églises

1 G 829-832 Tombeaux et bancs dans les églises.

1650-1789

829. 1650-1670.

6 pièces, papier.

Titres de fondation, requêtes et pièces diverses concernant les droits de tombeaux et bancs ès paroisses de Marcillac, Venioux (*sic*), Saint-Pardoux-le-Vieux, Ahun, sous l'épiscopat de François de Lafayette.

830. 1706-1757.

1 pièce, parchemin ; 49 pièces + 2 cahiers in-4°, 12, 21 feuillets, papier.

Requêtes, autorisations, procédures et pièces diverses concernant les droits de tombeaux et bancs ès églises de Chéronnac, Néoux, Bujaleuf, Nieul, sous l'épiscopat de Charpin de Genétines ; - Bort, sous l'épiscopat de l'Isle du Gast ; - Peyzac, Saint-Martin-Château, Aixe, Rancon, Guéret, Ségur, Etagnat, Beyssac, Larche, La Croisille, Dun-le-Palleteau, Aixe, Sioniac, Magnac-Bourg, Cussac, Bussière-Galand, Saint-Germain-Beaupré, Meyssac, sous l'épiscopat de J.-J. du Coëtlosquet (avec quelques pièces plus anciennes à l'appui).

831. 1759-1789.

2 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

Requêtes, ordonnances, contrats et pièces diverses concernant les droits de tombeaux et bancs ès paroisses de : Rancon, La Péruze, Vegennes, Saint-Jean-Ligoure, Châteauponsac, Saint-Salvador, Sauvagnac, Lignerac, Gentioux, Saint-Pantaléon, Nouic, Egletons, Roussines (*bis*), Collonges, Saint-Martin-Sépert, Bellac, Confolens, Saint-Bonnet-la-Rivière, Rancon, Jarnages, Manot, Peyrilhac, Le Chalard, Boutezac, Le Lonzac, Chabanais, Le Vigen, Valette, Saint-Germain-Beaupré, Bussière-Badil, Bellac (*bis*), Brigueil-l'Ainé, Rilhac, Noailles, Champniers, Saint-Germain-sur-Vienne, Châlus-bas, Chamboret, Verneuil (*bis*), Sainte-Feyre, Marsillac-la-Croze, Rochechouart, sous l'épiscopat de Duplessis d'Argentré.

832. Eglises de Bussière-Galant, Châlus-Bas, Lageyrat. 1669-1768

Cimetières

1 G 833-839 Cimetières.

1693-XVIII^e s.

833. Paroisses de A à B. XVIII^e s.

156 pièces, papier (17 impr.).

Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Ahun, Arnac-Pompadour, Asnières, Augne, Aulon, Azat et Chatenet, Azat-le-Ris, Boutezac, Bussière-Badil, Bosmoreau, Beaulieu, Bellechassagne, Bénévent, Bersac, Bessines, Beyssac, Blond, Boisseuil (*bis*), Bonnat (archip. d'Anzème), Bort, Brillhac, Brive, Brivezac, Bujaleuf, Bussière-Nouvelle.

834. Paroisses de C à D. XVIII^e s.

77 pièces, papier (7 impr.).

Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Champnétery, Champroy, La Chapelle-sous-Lépaud, Châteauponsac, Chéniers, Collondanes, La Courtine, Coussac-Bonneval, Couffy, Couzeix, Cressac, Cublac, Darnet, Dinsac, Dun.

835. Paroisses de E à L. XVIII^e s.

76 pièces, papier (11 impr.).

Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Egletons, Evaux, Exideuil, Eymoutiers, Eyrein, Feix, Fresselines, Genouillac près Guéret, Genouillac près Saint-Junien, Grandsaigne, Grenord, Guéret, Hautefaye, Ladignac, Lissac.

836. Paroisses de M à R. XVIII^e s.

116 pièces, papier (13 impr.).

Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Mainsat, La Mazière-Basse, Meilhac, Mérignac, Meuzat, Meymac, Monceaux, La Mongerie, Montaigut-le-Blanc, Montgibaud, Mortemart, Moutier-d'Ahun, Moutier-Ferrier, Néoux, Neuvic-Entier, Neuvic-Ville, Nonars, Nontron, Nontronneau, Objat, Orgnac, Peyzac, Pérols, Peyrat-la-Nonière, Pierrebuffière, Pont-Saint-Martin, Pressignac, La Rochette.

837. Paroisses en « Saint- ». XVIII^e s.

2 plans + 180 pièces, papier (18 impr.).

Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Saint-Avit-de-Tarde, Saint-Brice, Saint-Dézéry, Saint-Dizier, Saint-Domet, Saint-Domnolet en la cité de Limoges, Saint-Eloy, Saint-Etienne-de-Fursac, Saint-Estèphe-le-Droux, Saint-Etienne en la ville de Saint-Léonard, Saint-Georges-de-Pradines, Saint-Germain-Beaupré, Saint-Germain-le-Lièvre, Saint-Germain-sur-Vienne, Saint-Hilaire-Lastours, Saint-Hilaire-le-Peyroux, Saint-Hilaire-Taurieux, Saint-Jal, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Julien près Bort, Saint-Julien-le-Chatel, Saint-Julien-de-Vendonnais, Saint-Laurent près Guéret, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Léonard, Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Mathieu, Saint-Maurice de Limoges, Saint-Maxime de Confolens, Saint-Mers près La Faye, Saint-Michel près Confolens, Saint-Michel-des-Lions à Limoges, Saint-Michel de Laurière, Saint-Oradour-de-Chirouze, Saint-Pardoux-en-Rancon, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Pardoux-les-Cars, Saint-Paul-Saint-Laurent à Limoges, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Salvador, Saint-Sauveur de Rochechouart, Saint-Silvain de Bellegarde, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Vaury, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Yrieix-les-Bois, Saint-Yrieix-sous-Aixe.

838. Paroisses de S à V. XVIII^e s.

2 cahiers in-8°, 20 feuillets, + 134 pièces, papier (11 impr.).

Requêtes des paroisses et ordonnances de l'évêque concernant l'établissement, l'interdiction ou le transfert des cimetières ès paroisses de : Sadroc, Grand-Bourg de Salagnac, Salagnac, Sarran, Sérandon, Seuris, Sornac, Soudaine-La-Vinadière, Tarn, Tarnac, Tersannes, Thauron et Pontarion, Tilly, Tudeils, Ussel, Uzerche, Vareille, Vaulry, Ventejeols, Vignols, Vitrac.

839. Châlus-Bas, Chéniers, Laroche-près-Feyt, Nexon, Reillac, Rempnat, Royère, Royères, Saint-Yrieix, Ussac. 1693-1780

COMPLÉMENT

1 G 840-841 Diocèses étrangers.

1377-1787

840. 1377-1782.

4 pièces, parchemin ; 28 pièces (6 impr.), + 1 brochure, 10 pages + 5 cahiers in-4° et in-8°, 5, 6, 9, 11, 13 feuillets, papier.

AGDE : Reconnaissance par Me Jean Bellom, prêtre de la cathédrale d'Agde et receveur des droits de la chambre apostolique dans le dit diocèse, d'une somme de 160 florins d'or qu'il a reçue de M. Gui de Cassancis, prieur du prieuré de Montagnac, 26 mars 1377. - AMIENS. Extraits de l'exhortation que fit Mgr l'évêque d'Amiens dans la cathédrale le jour de la Fête-Dieu de la présente année 1752 [sur la communion]. - ANGERS. Consentement donné par l'abbé de Tournus [Jean-Gilles du Coëtlosquet] à l'union du prieuré de N.-D. de Cunaud, diocèse d'Angers, au séminaire de Saint-Charles Borromée à Angers, 1754. - AUCH. Lettre de M. l'archevêque d'Ausch et de ses suffragans au Roi [sur l'état présent de l'Eglise de France], 27 janv. 1755. - BAYEUX. Requête du frère Michel Lesculley, prieur de la Maison-Dieu de Bayeux, adressée au Grand Conseil du roi contre Pierre Denise, pour raison du possesseur du dit prieuré. S. date. écriture du XVIe s. - BORDEAUX. Arrêt du Conseil portant règlement entre l'archevêque de Bordeaux et le chapitre de Saint-André, 1610. - Extrait des registres du chapitre métropolitain relatif à la création des nouveaux officiers de l'archevêché, le siège vacant, 1628. - Opposition des députés du clergé du diocèse de Bordeaux à la vérification des ordonnances du 31 janvier 1629. - Union du prieuré Saint-Pierre des Pessas au noviciat des jésuites de Bordeaux, 1752. - Extinction de divers bénéfices et leur union au séminaire des Irlandais ou au séminaire de Saint-Raphaël de Bordeaux, 1766 (trois pièces). - Mémoire des pièces présentées à l'archevêque par le curé de Sainte-Croix contre les Bénédictins du lieu, jusqu'en 1781. - BOURGES. Règlement donné en cours de visite pastorale par l'archevêque de Bourges à l'hôtel-Dieu de Châteauroux. S. date ; écriture du XVIIIe s. - Ordonnances synodales de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Frédéric-Jerosme de Roye de La Rochefoucauld, patriarche, archevêque de Bourges, primat des Aquitaines, conseiller du roy en ses conseils. 20 oct. 1740. - CAHORS. Obligation d'une somme de 100 ll. faite par noble Samuel de Rotoys, sieur de la Tulle, en faveur de l'église réformée de Meyssac et Collonges, 1623. - Acte d'abjuration d'Adrienne Estivie, demeurant à Sarrazac en la vicomté de Turenne, 1676. - CHALONS-SUR-MARNE. Arrêt d'enregistrement de l'acte du clergé de Chalons relatif à une imposition de 3.000 ll., 1662. - Extrait des registres du Parlement concernant la fondation d'une maison de filles et veuves d'âge en la dite ville, 1673. - CHARTRES. Testament de Me Pierre du Ris, curé de N.-D. d'Arennes au diocèse de Chartres et sgr. de l'Age-Segonin près Argenton, 1521. - Règlement pour le chapitre de Vendome contre les chanoines écoliers, 1576. - Ordination d'un clerc faite par l'évêque de Chartres, 1676. - CLERMONT. Copie d'une bulle d'Urbain V (?) concernant l'abbaye de La Chaise-Dieu d'Auvergne, *Avinione, XVto kal. junii, pontificatus nostri anno tercio* (= 1365). - COMMINGES. « *Mémoire instructif [d'un évêque de Comminges] sur l'ancien département des dîmes ès pays où les ecclésiastiques n'ont eu d'autres domaines particuliers comme en Comminge.* » S. date ; écriture du XVIIe s. - DAX. Arrêt de la cour de Bordeaux qui condamne l'évêque de Dax à contribuer aux réparations de son église cathédrale, nonobstant lettres quelconques, 1552. - LANGRES. Requête informelle adressée à l'évêque de Langres, concernant la chapelle du duc de Bourgogne. S. date ; écriture du XVIIe s. - LECTOURE : Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux relatif au dîmes, 1634. - Certificat délivré par l'évêque de Lectoure au Père Hugo Coudert, prêtre de la Doctrine chrétienne, 1751. - LODEVE. Formule imprimée pour l'ordination d'un prêtre, délivrée par l'évêque de Lodève *de licentia et permissione venerabilis capituli insignis ecclesie Lemovicensis (sic), sede episcopali vacante*, 1582. - LUÇON. Deux pièces relatives à la fondation du séminaire de Luçon, 1663. - LYON. Indulgences accordées à Pierre Passagna, diacre de Limoges, par suite de son titre de confrère de la chapelle du Saint-Esprit de Lyon pour la construction d'un pont sur le Rhône, 1385. - MONTAUBAN. Règlement concernant la quête des religieux mendiants établis dans le dit diocèse, 1760. - MONTPELLIER. Lettre pastorale de l'évêque au sujet d'un mandement sous le nom de M. l'évêque de Carcassonne... portant défense de lire et garder [divers ouvrages jansénistes], 1727. - NOYON. Deux lettres circulaires des chanoines de Noyon au sujet du conflit qui s'est élevé entre eux et leur évêque à l'occasion de la suppression de certaines fêtes, 1781.

Les deux actes relatifs au diocèse de Cahors ont été publiés par A. Leroux (*Arch. hist. du Limousin*, t. III, pp. 132 et 153.)

841. 1389-1787.

9 pièces + 2 cahiers in-8°, 8 et 10 feuillets, parchemin ; 33 pièces (9 imprimées) + 5 cahiers in-4° et in-8°, 5, 6, 6, 6 et 8 feuillets + 1 brochure in-18, 15 pages (imprimées), papier.

PARIS. Lettres patentes confirmant les constitutions de la communauté des Filles de Sainte-Geneviève, 1674. - Lettres de cléricature délivrées par les archevêques de Paris, 1720-66. - Constitution de rente en faveur d'un père chartreux, Bernard Provost Douglas, de la maison de Paris, 1741. - Décret d'union du chapitre de Saint-Maur-des-Fossés à celui du Louvre, 1749. - Pièces diverses concernant les quêtes au profit de l'Hôpital des Quinze-Vingts, 1762. - PERIGUEUX. - Bulle d'Alexandre VI accordant une pension à Guillaume de Vitua sur l'église de Saint-Sulpice du Bugue (*Sti. Sulpicii de Albugia*), diocèse de Périgueux, 1492. - Monita ad confessarios, précédés d'une circulaire de l'évêque de Périgueux, 1773. - POITIERS. Arrêt du Parlement de Paris contre l'évêque de Poitiers et son chapitre, 1666. - Trois circulaires imprimées concernant : les quêtes des religieux Maronites dans le dit diocèse, 1752 ; - la visite du diocèse par l'évêque, 1753-57. - REIMS. Pièce sur parchemin (rongée sur toute sa longueur) paraissant concerner une dette de Me Amédée de Saluces, cardinal diacre, envers l'église de Reims. Avignon, 1389. - RODEZ. Catalogue des bénéfices simples qui sont à la collation de l'évêque de Rodez. S. date ; écriture du XVIII^e s. - ROUEN. Cahier contenant copie de divers actes relatifs au clergé du diocèse, 1564-72. - SARLAT. Mandement du vicaire général de l'évêque contre un certain Francus de Molceau, curé de Saint-Germain près Beauvoir (Bellumvidere), qui a refusé de payer la pension qu'il doit au prévôt de la prévôté de Perduceix (dioc. de Périgueux), 1482. - Acte de profession dans l'abbaye de Saint-Amand, 1727. - Procuration de l'évêque de Sarlat pour nommer aux bénéfices dépendant de son abbaye de Saint-Martial, 1747. - SEEZ. Mandement de l'évêque pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du Dauphin, 1781. - SENS. Extrait du plaidoyer de M. Dalon dans le procès entre l'archevêque de Sens et son chapitre. Écriture du XVIII^e s. - SAINT-FLOUR. - Procédure pour l'abbesse du monastère de Blesle, se disant exempte de la juridiction de l'évêque de Saint-Flour, 1635. - SAINT-PAPOUL. Mandement de l'évêque J.-C. de Ségur pour faire connaître son sentiment sur les affaires de l'Eglise et les raisons de sa démission, 1735. - Lettre d'invitation au service en mémoire de Mgr de Magnac, évêque de Saint-Papoul, en l'église de La Règle, [1784]. - TOULOUSE. Compliment adressé par le Parlement de Toulouse à Mgr de Crussol, nouvellement nommé, [1753]. - Lettre du baron de Breteuil, sans adresse, relative à une demande de bourse pour le collège de Périgord à Toulouse, 1786. - TOURS. Extraits d'actes divers concernant la juridiction de l'archevêque de Tours sur le chapitre cathédral. Écriture du XVIII^e s. - Déclaration de MM. du chapitre Saint-Martin de Tours au sujet de la constitution *Unigenitus*, 1723 ; avec l'adhésion du chapitre de Saint-Yrieix, membre dépendant de la dite église. - TULLE. Acte sur parchemin, d'une écriture très effacée, 1474. - Information secrète faite par le représentant de l'official contre un curé limousin accusé de maléfices, 1745. - Statuta ecclesie cathedralis Tutellensis translate de regularitate ad secularitatem. Écriture du XVIII^e s. (C'est une sorte de pouillé). - Arrêt de la chambre des requêtes du palais entre le syndic des Feuillants de Tulle et la supérieure des Visitandines, touchant une indemnité réclamée, 1661. - Fondation d'une mission, faite par le seigneur de Soudeilles en faveur des PP. Jésuites du collège de Tulle, 1666-71. - Affërme fait par les chanoines du chapitre cathédral de Tulle à Hugues Lascot, bourgeois de Brive, des fruits du prieuré d'Ussac, 1774. - Reconnaissance d'une terre sise en la paroisse de Branceilles, faite à Mgr de Rafélis de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, par le comte de Bourdeille, premier baron du Périgord, 1780-87.

1 G 842

Administration ecclésiastique.

1502-1788

3 pièces, parchemin ; 19 pièces (1 impr.) + 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier.

Mandements de l'official du diocèse au curé d'Uzurat, 1502-03 ; - Déclarations de nom et prénom faites par Me Jean Delage, bachelier en droit, postulant un bénéfice, 1546. - Procédure au sujet d'un dimissoire donné par le chapitre de Tours au sieur Jaquet Vaslet, prêtre semi-prébendé du chapitre d'Aubusson, 1682. - Ordonnance épiscopale portant que la cure de Palazinges sera pourvue d'un titulaire, 1685. - Nombreuses notifications de grades ou de candidatures aux bénéfices vacants, 1742-88. - Relevé (incomplet du premier feuillet) de quelques bénéfices du diocèse, avec l'indication du dernier titulaire pourvu. Vers 1744. - « *Certificat de liberté* » délivré par l'évêque de Maurienne à Léonard Serquier, avec lettre d'envoi à l'évêque de Limoges, 1758. - Actes de réquisition du prieuré de Baubiat, 1782, - et de la cure de Mestas, 1786.

TABLE DE CONCORDANCE

Nouvelle cote	Ancienne cote		
1 G 1	G 1	1 G 42	G 36
1 G 2	G 2	1 G 43	G 37
1 G 3	G 3	1 G 44	G 38
1 G 4	G 4	1 G 45	G 39
1 G 5	G 5	1 G 46	G 40
1 G 6	G 6	1 G 47	G 41
1 G 7	G 7	1 G 48	
1 G 8	G 8	1 G 49	G 42
1 G 9	G 9	1 G 50	G 43
1 G 10	G 10	1 G 51	G 44
1 G 11	G 11	1 G 52	G 45
1 G 12	G 12	1 G 53	G 46
1 G 13	G 13	1 G 54	G 47
1 G 14	G 14	1 G 55	G 48
1 G 15	G 15	1 G 56	G 49
1 G 16	G 16	1 G 57	G 50
1 G 17	G 17	1 G 58	
1 G 18	G 18	1 G 59	G 51
1 G 19	G 19	1 G 60	G 52
1 G 20	G 20	1 G 61	G 53
1 G 21	G 21	1 G 62	G 54
1 G 22	G 22	1 G 63	G 55
1 G 23	G 23	1 G 64	G 56
1 G 24	G 24	1 G 65	G 57
1 G 25	G 25	1 G 66	G 58
1 G 26	G 26	1 G 67	G 59
1 G 27	G 27	1 G 68	
1 G 28	G 28	1 G 69	G 60
1 G 29	G 29	1 G 70	G 61
1 G 30		1 G 71	G 62
1 G 31	G 30	1 G 72	G 63
1 G 32		1 G 73	G 64
1 G 33	G 31	1 G 74	G 65
1 G 34	G 32	1 G 75	G 66
1 G 35	G 768	1 G 76	G 767
1 G 36		1 G 77	G 67
1 G 37	G 33	1 G 78	G 68
1 G 38		1 G 79	G 69
1 G 39	G 34	1 G 80	G 70
1 G 40	G 35	1 G 81	G 71
1 G 41		1 G 82	G 72
Nouvelle cote	Ancienne cote	1 G 83	G 73
		1 G 84	G 74

1 G 85	G 75	1 G 136	G 124
1 G 86	G 76	1 G 137	G 125
1 G 87	G 77	1 G 138	G 126
1 G 88	G 78	1 G 139	G 127
1 G 89		1 G 140	G 128
1 G 90	G 79	1 G 141	
1 G 91	G 80	1 G 142	G 129
1 G 92	G 81	1 G 143	G 131
1 G 93	G 82	1 G 144	G 133
1 G 94	G 83	1 G 145	G 134
1 G 95	G 84	1 G 146	G 135
1 G 96	G 85	1 G 147	G 136
1 G 97	G 86	1 G 148	G 137
1 G 98	G 87	1 G 149	G 138
1 G 99	G 88	1 G 150	G 139
1 G 100	G 89	1 G 151	G 140
1 G 101	G 90	1 G 152	G 141
1 G 102	G 91	1 G 153	G 142
1 G 103	G 92	1 G 154	G 143
1 G 104	G 93	1 G 155	G 144
1 G 105	G 94	1 G 156	G 145
1 G 106	G 95	1 G 157	G 146
1 G 107	G 96	1 G 158	
1 G 108	G 97	1 G 159	G 147
1 G 109	G 98	1 G 160	G 148
1 G 110	G 99	1 G 161	G 149
1 G 111	G 100	1 G 162	G 150
1 G 112	G 101	1 G 163	G 151
1 G 113	G 102	1 G 164	G 152
1 G 114	G 103	1 G 165	G 153
1 G 115	G 104	1 G 166	G 154
1 G 116		1 G 167	G 155
1 G 117	G 105	1 G 168	G 156
1 G 118	G 106	1 G 169	G 157
1 G 119	G 107	1 G 170	G 158
1 G 120	G 108	1 G 171	G 159
1 G 121	G 109	1 G 172	G 160
1 G 122	G 110	1 G 173	G 161
1 G 123	G 111	1 G 174	G 162
1 G 124	G 112	1 G 175	G 163
1 G 125	G 113	1 G 176	G 164
1 G 126	G 114	1 G 177	G 165
1 G 127	G 115	1 G 178	G 166
1 G 128	G 116	1 G 179	G 167
1 G 129	G 117	1 G 180	G 168
1 G 130	G 118	1 G 181	G 169
1 G 131	G 119	1 G 182	G 170
1 G 132	G 120	1 G 183	
1 G 133	G 121	1 G 184	G 171
1 G 134	G 122	1 G 185	G 172
1 G 135	G 123	1 G 186	G 173

1 G 187		1 G 238	G 214
1 G 188	G 174	1 G 239	G 215
1 G 189		1 G 240	
1 G 190		1 G 241	
1 G 191		1 G 242	
1 G 192		1 G 243	G 216
1 G 193	G 175	1 G 244	G 217
1 G 194	G 176	1 G 245	G 218
1 G 195		1 G 246	G 219
1 G 196		1 G 247	G 220
1 G 197	G 177	1 G 248	G 221
1 G 198	G 178	1 G 249	G 222
1 G 199	G 179	1 G 250	G 223
1 G 200	G 180	1 G 251	G 224
1 G 201	G 181	1 G 252	G 225
1 G 202	G 182	1 G 253	G 226
1 G 203	G 183	1 G 254	G 227
1 G 204	G 184	1 G 255	G 228
1 G 205	G 185	1 G 256	G 229
1 G 206	G 186	1 G 257	G 230
1 G 207	G 187	1 G 258	G 233
1 G 208	G 188	1 G 259	
1 G 209	G 189	1 G 260	
1 G 210	G 190	1 G 261	
1 G 211	G 191	1 G 262	G 231
1 G 212	G 192	1 G 263	G 232
1 G 213	G 193	1 G 264	G 234
1 G 214		1 G 265	G 235
1 G 215	G 194	1 G 266	G 236
1 G 216	G 195	1 G 267	G 237
1 G 217	G 196	1 G 268	G 238
1 G 218		1 G 269	G 239
1 G 219	G 197	1 G 270	
1 G 220	G 198	1 G 271	G 240
1 G 221	G 199	1 G 272	G 241
1 G 222		1 G 273	G 242
1 G 223	G 200	1 G 274	G 243
1 G 224	G 201	1 G 275	
1 G 225	G 202	1 G 276	
1 G 226		1 G 277	
1 G 227	G 203	1 G 278	
1 G 228	G 204	1 G 279	
1 G 229	G 205	1 G 280	G 244
1 G 230	G 206	1 G 281	G 245
1 G 231	G 207	1 G 282	G 246
1 G 232	G 208	1 G 283	G 247
1 G 233	G 209	1 G 284	G 248
1 G 234	G 210	1 G 285	G 249
1 G 235	G 211	1 G 286	G 250
1 G 236	G 212	1 G 287	G 251
1 G 237	G 213	1 G 288	G 252

1 G 289	G 253	1 G 340	G 301
1 G 290	G 254	1 G 341	G 302
1 G 291	G 255	1 G 342	G 303
1 G 292	G 256	1 G 343	
1 G 293	G 257	1 G 344	G 304
1 G 294	G 258	1 G 345	G 305
1 G 295	G 259	1 G 346	G 306
1 G 296	G 260	1 G 347	G 307
1 G 297	G 261	1 G 348	G 308
1 G 298	G 262	1 G 349	G 309
1 G 299	G 263	1 G 350	
1 G 300	G 264	1 G 351	G 310
1 G 301	G 265	1 G 352	G 311
1 G 302	G 266	1 G 353	G 312
1 G 303	G 267	1 G 354	G 313
1 G 304	G 268	1 G 355	
1 G 305	G 269	1 G 356	G 314
1 G 306	G 270	1 G 357	G 315
1 G 307	G 271	1 G 358	G 316
1 G 308	G 272	1 G 359	G 317
1 G 309	G 273	1 G 360	G 318
1 G 310	G 274	1 G 361	G 319
1 G 311	G 275	1 G 362	G 320
1 G 312	G 276	1 G 363	
1 G 313	G 277	1 G 364	G 321
1 G 314	G 278	1 G 365	G 322
1 G 315	G 279	1 G 366	G 323
1 G 316	G 280	1 G 367	G 324
1 G 317	G 281	1 G 368	
1 G 318	G 282	1 G 369	G 325
1 G 319	G 283	1 G 370	G 326
1 G 320	G 284	1 G 371	G 327
1 G 321	G 285	1 G 372	
1 G 322	G 286	1 G 373	G 328
1 G 323	G 287	1 G 374	G 329
1 G 324	G 288	1 G 375	G 330
1 G 325	G 289	1 G 376	G 769
1 G 326	G 290	1 G 377	
1 G 327	G 770	1 G 378	G 331
1 G 328	G 771	1 G 379	
1 G 329	G 291	1 G 380	G 332
1 G 330	G 292	1 G 381	G 333
1 G 331	G 293	1 G 382	G 334
1 G 332	G 294	1 G 383	G 335
1 G 333	G 295	1 G 384	G 336
1 G 334	G 296	1 G 385	G 337
1 G 335	G 297	1 G 386	G 338
1 G 336	G 298	1 G 387	G 339
1 G 337	G 299	1 G 388	G 340
1 G 338	G 300	1 G 389	G 341
1 G 339		1 G 390	G 342

1 G 391	G 343	1 G 442	G 390
1 G 392	G 344	1 G 443	G 391
1 G 393	G 345	1 G 444	G 392
1 G 394	G 346	1 G 445	G 393
1 G 395	G 347	1 G 446	G 394
1 G 396	G 348	1 G 447	G 395
1 G 397	G 349	1 G 448	G 396
1 G 398	G 350	1 G 449	G 397
1 G 399	G 351	1 G 450	G 398
1 G 400	G 352	1 G 451	G 399
1 G 401	G 353	1 G 452	G 400
1 G 402	G 354	1 G 453	G 401
1 G 403	G 355	1 G 454	G 402
1 G 404	G 356	1 G 455	G 403
1 G 405	G 357	1 G 456	G 404
1 G 406	G 358	1 G 457	G 405
1 G 407	G 359	1 G 458	G 406
1 G 408	G 360	1 G 459	G 407
1 G 409	G 361	1 G 460	G 408
1 G 410	G 362	1 G 461	G 409
1 G 411	G 363	1 G 462	G 410
1 G 412	G 364	1 G 463	G 411
1 G 413	G 365	1 G 464	G 412
1 G 414	G 366	1 G 465	G 413
1 G 415	G 367	1 G 466	G 414
1 G 416	G 368	1 G 467	G 415
1 G 417	G 369	1 G 468	G 416
1 G 418	G 370	1 G 469	G 417
1 G 419	G 371	1 G 470	G 418
1 G 420	G 372	1 G 471	G 419
1 G 421		1 G 472	G 420
1 G 422		1 G 473	G 421
1 G 423		1 G 474	G 422
1 G 424		1 G 475	G 423
1 G 425	G 373	1 G 476	G 424
1 G 426	G 374	1 G 477	G 425
1 G 427	G 375	1 G 478	G 426
1 G 428	G 376	1 G 479	G 427
1 G 429	G 377	1 G 480	G 428
1 G 430	G 378	1 G 481	G 429
1 G 431	G 379	1 G 482	G 430
1 G 432	G 380	1 G 483	G 431
1 G 433	G 381	1 G 484	G 432
1 G 434	G 382	1 G 485	G 433
1 G 435	G 383	1 G 486	G 434
1 G 436	G 384	1 G 487	G 435
1 G 437	G 385	1 G 488	G 436
1 G 438	G 386	1 G 489	G 437
1 G 439	G 387	1 G 490	G 438
1 G 440	G 388	1 G 491	G 439
1 G 441	G 389	1 G 492	G 440

1 G 493	G 441	1 G 544	G 491
1 G 494	G 442	1 G 545	G 492
1 G 495	G 443	1 G 546	G 493
1 G 496	G 444	1 G 547	G 494
1 G 497	G 445	1 G 548	G 495
1 G 498	G 446	1 G 549	G 496
1 G 499	G 447	1 G 550	G 497
1 G 500	G 448	1 G 551	G 498
1 G 501	G 449	1 G 552	G 499
1 G 502	G 450	1 G 553	G 500
1 G 503	G 451	1 G 554	G 501
1 G 504	G 452	1 G 555	G 502
1 G 505	G 453	1 G 556	G 503
1 G 506	G 454	1 G 557	G 504
1 G 507	G 455	1 G 558	G 505
1 G 508	G 456	1 G 559	G 506
1 G 509	G 457	1 G 560	G 507
1 G 510		1 G 561	G 508
1 G 511	G 458	1 G 562	G 509
1 G 512	G 459	1 G 563	G 510
1 G 513	G 460	1 G 564	G 511
1 G 514	G 461	1 G 565	G 512
1 G 515	G 462	1 G 566	G 513
1 G 516	G 463	1 G 567	G 514
1 G 517	G 464	1 G 568	G 515
1 G 518	G 465	1 G 569	G 516
1 G 519	G 466	1 G 570	G 517
1 G 520	G 467	1 G 571	G 518
1 G 521	G 468	1 G 572	G 519
1 G 522	G 469	1 G 573	G 520
1 G 523	G 470	1 G 574	G 521
1 G 524	G 471	1 G 575	G 522
1 G 525	G 472	1 G 576	G 523
1 G 526	G 473	1 G 577	G 524
1 G 527	G 474	1 G 578	G 525
1 G 528	G 475	1 G 579	G 526
1 G 529	G 476	1 G 580	G 527
1 G 530	G 477	1 G 581	G 528
1 G 531	G 478	1 G 582	G 529
1 G 532	G 479	1 G 583	G 530
1 G 533	G 480	1 G 584	G 531
1 G 534	G 481	1 G 585	G 532
1 G 535	G 482	1 G 586	G 533
1 G 536	G 483	1 G 587	G 534
1 G 537	G 484	1 G 588	G 535
1 G 538	G 485	1 G 589	G 536
1 G 539	G 486	1 G 590	G 537
1 G 540	G 487	1 G 591	G 538
1 G 541	G 488	1 G 592	G 539
1 G 542	G 489	1 G 593	G 540
1 G 543	G 490	1 G 594	G 541

1 G 595	G 542	1 G 646	G 593
1 G 596	G 543	1 G 647	G 594
1 G 597	G 544	1 G 648	G 595
1 G 598	G 545	1 G 649	G 596
1 G 599	G 546	1 G 650	G 597
1 G 600	G 547	1 G 651	G 598
1 G 601	G 548	1 G 652	G 599
1 G 602	G 549	1 G 653	G 600
1 G 603	G 550	1 G 654	G 601
1 G 604	G 551	1 G 655	G 602
1 G 605	G 552	1 G 656	G 603
1 G 606	G 553	1 G 657	G 604
1 G 607	G 554	1 G 658	G 605
1 G 608	G 555	1 G 659	G 606
1 G 609	G 556	1 G 660	G 607
1 G 610	G 557	1 G 661	G 608
1 G 611	G 558	1 G 662	G 609
1 G 612	G 559	1 G 663	G 610
1 G 613	G 560	1 G 664	G 611
1 G 614	G 561	1 G 665	G 612
1 G 615	G 562	1 G 666	G 613
1 G 616	G 563	1 G 667	G 614
1 G 617	G 564	1 G 668	G 615
1 G 618	G 565	1 G 669	G 616
1 G 619	G 566	1 G 670	G 617
1 G 620	G 567	1 G 671	G 618
1 G 621	G 568	1 G 672	G 619
1 G 622	G 569	1 G 673	G 620
1 G 623	G 570	1 G 674	G 621
1 G 624	G 571	1 G 675	G 622
1 G 625	G 572	1 G 676	G 623
1 G 626	G 573	1 G 677	G 624
1 G 627	G 574	1 G 678	G 625
1 G 628	G 575	1 G 679	G 626
1 G 629	G 576	1 G 680	G 627
1 G 630	G 577	1 G 681	G 628
1 G 631	G 578	1 G 682	G 629
1 G 632	G 579	1 G 683	G 630
1 G 633	G 580	1 G 684	G 631
1 G 634	G 581	1 G 685	G 632
1 G 635	G 582	1 G 686	G 633
1 G 636	G 583	1 G 687	G 634
1 G 637	G 584	1 G 688	G 635
1 G 638	G 585	1 G 689	G 636
1 G 639	G 586	1 G 690	G 637
1 G 640	G 587	1 G 691	G 638
1 G 641	G 588	1 G 692	G 639
1 G 642	G 589	1 G 693	G 640
1 G 643	G 590	1 G 694	G 641
1 G 644	G 591	1 G 695	G 642
1 G 645	G 592	1 G 696	G 643

1 G 697	G 644	1 G 748	G 691
1 G 698	G 645	1 G 749	G 692
1 G 699	G 646	1 G 750	G 693
1 G 700	G 647	1 G 751	G 694
1 G 701	G 648	1 G 752	
1 G 702	G 649	1 G 753	
1 G 703	G 650	1 G 754	G 695
1 G 704	G 651	1 G 755	G 696
1 G 705	G 652	1 G 756	G 697
1 G 706	G 653	1 G 757	
1 G 707	G 654	1 G 758	G 698
1 G 708	G 655	1 G 759	G 699
1 G 709	G 656	1 G 760	G 700
1 G 710	G 657	1 G 761	G 701
1 G 711	G 658	1 G 762	G 702
1 G 712	G 659	1 G 763	G 703
1 G 713	G 660	1 G 764	G 704
1 G 714	G 661	1 G 765	
1 G 715		1 G 766	G 705
1 G 716	G 662	1 G 767	G 706
1 G 717	G 663	1 G 768	G 707
1 G 718	G 664	1 G 769	G 708
1 G 719	G 665	1 G 770	G 709
1 G 720	G 666	1 G 771	G 710
1 G 721	G 667	1 G 772	G 711
1 G 722	G 668	1 G 773	G 712
1 G 723	G 669	1 G 774	
1 G 724	G 670	1 G 775	G 713
1 G 725	G 671	1 G 776	G 714
1 G 726	G 672	1 G 777	G 715
1 G 727	G 673	1 G 778	G 716
1 G 728		1 G 779	G 717
1 G 729	G 674	1 G 780	
1 G 730	G 675	1 G 781	G 718
1 G 731	G 676	1 G 782	G 719
1 G 732	G 677	1 G 783	G 720
1 G 733	G 678	1 G 784	G 721
1 G 734	G 679	1 G 785	G 722
1 G 735	G 680	1 G 786	G 723
1 G 736	G 681	1 G 787	G 724
1 G 737	G 682	1 G 788	G 725
1 G 738	G 683	1 G 789	G 726
1 G 739	G 684	1 G 790	G 727
1 G 740	G 685	1 G 791	
1 G 741	G 686	1 G 792	G 728
1 G 742	G 687	1 G 793	G 729
1 G 743		1 G 794	G 730
1 G 744	G 688	1 G 795	
1 G 745	G 689	1 G 796	G 731
1 G 746	G 690	1 G 797	G 732
1 G 747		1 G 798	G 733

1 G 799	G 734
1 G 800	
1 G 801	G 735
1 G 802	
1 G 803	G 736
1 G 804	G 737
1 G 805	
1 G 806	G 738
1 G 807	G 739
1 G 808	G 740
1 G 809	G 741
1 G 810	
1 G 811	G 742
1 G 812	G 743
1 G 813	G 744
1 G 814	G 745
1 G 815	
1 G 816	G 746
1 G 817	G 747
1 G 818	G 748
1 G 819	G 749
1 G 820	G 750
1 G 821	G 751
1 G 822	G 752
1 G 823	G 753
1 G 824	G 754
1 G 825	G 755
1 G 826	G 756
1 G 827	G 757
1 G 828	
1 G 829	G 758
1 G 830	G 759
1 G 831	G 760
1 G 832	
1 G 833	G 761
1 G 834	G 762
1 G 835	G 763
1 G 836	G 764
1 G 837	G 765
1 G 838	G 766
1 G 839	
1 G 840	G 773
1 G 841	G 774
1 G 842	G 772